

# MŒURS ROMAINES

## DU RÈGNE D'AUGUSTE A LA FIN DES ANTONINS

Par L. FRIEDLÆNDER

**Professeur à l'Université de Kœnigsberg**

**Traduction libre faite sur le texte de la deuxième édition  
allemande, avec des considérations générales et des remarques**

Par CH. VOGEL

**Membre de la Société d'économie politique de Paris, Membre  
correspondant de l'Académie royale des sciences de Lisbonne.**

INTRODUCTION. — Préface du traducteur. - Considérations générales du même. -  
Chronologie des empereurs romains.

## **LIVRE Ier. — LA VILLE DE ROME**

CHAPITRE UNIQUE.

## **LIVRE II. — LA COUR DES EMPEREURS**

CHAPITRE Ier. — Influence de la cour sur la société romaine.

CHAPITRE II. — Les officiers, affranchis et esclaves de la cour impériale.

CHAPITRE III. — Les amis et compagnons de l'empereur.

CHAPITRE IV. — Le cérémonial.

## **LIVRE III. — LES TROIS ORDRES**

CHAPITRE Ier. — Caractère général des distinctions sociales dans l'empire romain.

CHAPITRE II. — Le Sénat.

CHAPITRE III. — L'ordre équestre.

CHAPITRE IV. — Le troisième ordre.

## **LIVRE IV. — LE COMMERCE DE SOCIÉTÉ**

CHAPITRE UNIQUE.

## **LIVRE V. — LES FEMMES**

CHAPITRE UNIQUE.

## **LIVRE VI. — LES SPECTACLES**

CHAPITRE Ier. — Des spectacles en général.

CHAPITRE II. — Le Cirque.

CHAPITRE III. — L'amphithéâtre.

CHAPITRE IV. — Le théâtre.

CHAPITRE V. — Le stade.

ANNEXES AU LIVRE VI.

## **LIVRE VII. — LES VOYAGES DANS L'EMPIRE ROMAIN**

CHAPITRE Ier. — Moyens de communication et manière de voyager sur terre et sur mer.

CHAPITRE II. — Voyages de terre ferme, hôtelleries, douanes et brigandage.

CHAPITRE III. — Mobiles principaux des voyages.

CHAPITRE IV. — Voyages des touristes dans le monde romain.

CHAPITRE V. — De l'intérêt des voyages pour les Romains.

## **LIVRE VIII. — LE LUXE ROMAIN**

CHAPITRE Ier. — Généralités.

CHAPITRE II. — Le luxe de la table et l'introduction de substances exotiques employées à l'alimentation.

CHAPITRE III. — Le luxe de l'habillement et de la parure.

CHAPITRE IV. — Le luxe des bâtiments.

CHAPITRE V. — Le luxe de l'ameublement et du ménage.

CHAPITRE VI. — Le luxe d'esclaves.

CHAPITRE VII. — Conclusion.

## **LIVRE IX. — LES BEAUX-ARTS DANS L'EMPIRE ROMAIN (Architecture, Sculpture, Peinture et Musique)**

CHAPITRE PREMIER. — L'architecture, son but et ses emplois.

CHAPITRE II. — But et emplois de l'art plastique et de la peinture.

CHAPITRE III. — L'industrie artistique.

CHAPITRE IV. — Les artistes.

CHAPITRE V. — Le sentiment artistique.

CHAPITRE VI. — La Musique.

## **LIVRE X. — LES BELLES-LETTRES (Poésie et rhétorique)**

CHAPITRE UNIQUE.

## **LIVRE XI. — LA SITUATION RELIGIEUSE**

CHAPITRE 1er. — Le Polythéisme.

CHAPITRE II. — Le Monothéisme.

## **LIVRE XII. — ÉDUCATION, DOCTRINES ET IDÉES PHILOSOPHIQUES**

CHAPITRE PREMIER. — La philosophie éthique.

CHAPITRE II. — Croyance à l'immortalité de l'âme.

ANNEXE.      Fable d'Amour et Psyché

# INTRODUCTION

## PRÉFACE DU TRADUCTEUR.

L'histoire de l'empire romain est une de celles dont on s'occupe le plus de nos jours. Il suffit de rappeler à ce sujet les publications, récentes en partie, des Dezobry, des Ampère et des Amédée Thierry en France, ainsi que celles de Becker et de Mommsen en Allemagne, l'ouvrage capital de ce dernier ne devant pas s'arrêter à Jules César, mais s'étendre également à la période suivante. Ces travaux, cependant, malgré la diversité de l'esprit et des tendances qui s'y manifestent, n'ont pas modifié beaucoup, quant au fond et dans l'ensemble, l'appréciation du caractère moral de cette période, mais plutôt confirmé l'opinion que l'on s'en était formée, d'après le jugement de Montesquieu. Ils ne s'en recommandent pas moins à toute notre attention, par la mise en lumière de bien des parties auparavant négligées de cette histoire, par un plus mûr examen de l'organisation, du caractère, des besoins et des habitudes de la société du temps, dont on ne saisissait que trop imparfaitement les rapports. Une application sérieuse à l'étude des institutions et des mœurs d'une époque tend particulièrement à y faciliter l'intelligence de la conduite des hommes et de la marche des événements, ainsi qu'à en faire ressortir l'image ou la physionomie plus vivante à nos yeux.

Le livre de M. L. Friedlaender, dont nous venons offrir ici la traduction au public française, est, à cet égard, un des plus curieux et des plus incisifs. Il en a paru de 1862 à 1864, sous le titre de *Tableaux de l'histoire des mœurs romaines, depuis Auguste jusqu'à la fin des Antonins*, deux volumes, dont une seconde édition allemande est devenue nécessaire, avant même que l'auteur ait pu achever le troisième. La première série de ces intéressants tableaux, comprise dans le présent volume, dédié au célèbre historien Théodore Mommsen, traite de la ville de Rome, de la cour des empereurs ; des trois ordres, du commerce de société, ainsi que de la condition et des mœurs des femmes ; la seconde, plus particulièrement, des voyages dans le monde romain et des spectacles à la même époque. Telle est la variété des sujets sur lesquels a porté jusqu'à présent, dans ce double cadre, le piquant résumé du travail ingénieux et plein d'érudition de M. Friedlaender.

Pour les deux premiers siècles de l'empire les sources, les écrits du temps en particulier, ne manquent pas. Si, malgré l'abondance des renseignements qui en découlent, il reste encore des points sur lesquels notre légitime curiosité demeure en souffrance, les productions si variées de la littérature latine et grecque, ce qui s'est conservé des monuments de l'art contemporain ; avec les nombreuses inscriptions qui s'y rattachent, notamment aussi les résultats des fouilles de Pompéji, offrent, sur cette même époque, un fonds d'éléments descriptifs, d'indications plus ou moins précises, de données et d'observations de tout genre ; extrêmement riche et d'une valeur incontestable. Mais le fractionnement et l'incohérence de cette masse de documents épars ne permettent de saisir l'ensemble des notions de rapports et de faits qui en dérivent et d'en reproduire l'image entière qu'au moyen d'une synthèse très judicieuse, accompagnée d'une critique sévère et d'une profonde connaissance de toute l'antiquité classique.

On ne saurait se dissimuler la grande difficulté d'une pareille tâche ; mais aussi, de l'autre côté, quel puissant attrait, pour l'esprit qui fait pénétrer la, lumière dans ce chaos d'innombrables détails et sait, en retrouvant, à pareille distance, pour chaque particularité la place qui lui appartient dans l'ensemble, rétablir celui-ci sous son véritable jour !

Il peut sembler hardi de prime abord, ainsi que le fait observer M. Friedlaender, d'embrasser dans un même cadre et de ramener à l'unité le tableau des mœurs et de l'état de civilisation d'une période de deux siècles. Il est certain que pour une époque plus rapprochée du temps actuel, où nous voyons tout changer continuellement autour de nous, et où il arrive souvent que deux générations qui se suivent n'ont presque plus rien de commun dans leurs conditions matérielles, leurs idées, leur manière de vivre, leurs habitudes et leur physionomie, on se flatterait en vain de réussir dans une pareille entreprise. Mais, dans l'antiquité, quoique les vicissitudes politiques et les guerres n'y fussent pas moins fréquentes que de nos jours, la marche de la civilisation et les changements qu'elle opère dans les rapports de la vie sociale et privée étaient beaucoup plus lents. Les découvertes et les inventions qui, dans le monde modernes la transforment presque à vue d'œil, ne se succédaient pas alors avec la même rapidité. Il est à remarquer d'ailleurs que, de nos jours encore, les peuples du midi persistent dans leurs mœurs, leurs habitudes et leurs idées traditionnelles beaucoup plus longtemps que les peuples du nord. Il en est surtout ainsi dans des pays comme l'Italie et l'Espagne, où l'on rencontre, encore le plus de vestiges de l'antiquité, et où la civilisation moderne n'a pénétré bien réellement que les couches supérieures de la société, sans toucher et modifier, beaucoup le fond, de celle-ci. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait eu entre toutes les époques, dans les temps les plus reculés comme de nos jours, des nuances d'autant plus difficiles à saisir que les organes de la tradition sont plus défectueux. Mais, dans le temps comme dans l'espace, les formes et les aspects, de bien des choses différentes se confondent plus ou moins, aux yeux de l'observateur éloigné, par l'effet des lois générales de l'optique et de la perspective, dont il ne dépend pas plus de l'historien que du peintre de s'affranchir. Il en résulte une connaissance souvent très insuffisante, dont il faut savoir néanmoins se contenter, lorsqu'on a pu se convaincre de l'impossibilité d'en acquérir une plus parfaite.

Quoi qu'il en soit de ces différences, il est à peu près certain qu'il n'y a pas eu, dans la physionomie générale du monde romain, pendant les deux siècles, qui se sont écoulés depuis Auguste jusqu'à la fin des Antonins, de changement assez considérable pour rompre l'unité du tableau des rapports sociaux et des mœurs publiques, et privées de cette remarquable période. Comparée avec les temps qui l'avaient précédée comme avec ceux qui la suivirent, elle nous apparaît, au contraire, souverainement empreinte d'un même caractère, sous tous les rapports dominants et d'une importance capitale. Elle présente ainsi une phase entière et très bien déterminée dans le cycle des destinées de l'ancien monde et de la civilisation antique. Ce n'est qu'à l'égard d'autres points, d'un intérêt secondaire, que cette période elle-même comporte une subdivision en deux époques distinctes, finissant la première au règne d'Adrien, la seconde à celui de Commode, sans préjudice de la distinction de nuances moindres encore, suivant les variations de chaque phase de progrès ou de déclin des institutions, des mœurs et de la vie intellectuelle, dans le cours de l'une et de l'autre.

M. Friedlaender, tout en fixant la limite de son cadre au dernier des Antonins, ne s'est pas strictement borné, cependant, à n'accueillir que des données résultant

de témoignages appartenant à la période ainsi arrêtée. Il importait, en effet, de ne pas négliger les enseignements qu'on peut tirer, pour l'intelligence de cette période même, de beaucoup de rapports et de faits d'une date postérieure, il est vrai, mais qui permettent au jugement de se reporter en arrière, par des inductions, et d'éclaircir ainsi des obscurités dans le tableau du passé, ou même d'y combler des lacunes. Mais, ne perdant pas de vue, dans la mention subsidiaire et l'appréciation indirecte de ces faits, la réserve commandée par la diversité des dates et des circonstances, il ne les a généralement envisagés, lui-même que comme une matière à digressions d'une valeur relative et d'un intérêt plus ou moins accidentel. On comprend ainsi parfaitement la nécessité qu'il y avait d'établir, dans son livre, des distinctions chronologiques, assez précises, pour obvier partout à la confusion des temps et aux erreurs qu'elle pourrait entraîner. L'auteur s'est astreint, du reste, à n'admettre et n'affirmer positivement que des faits bien avérés, se présentant sous la double garantie de l'irrécusable autorité des témoignages et de l'authenticité des sources.,

*J'ai cru de mon devoir*, dit-il dans sa préface, *de ne jamais avancer que comme vraisemblable ou possible, sous une forme dubitative, tout ce qui n'est fondé que sur des probabilités, des inductions, des assertions contestables ou de simples conjectures*. Ce sont bien réellement les mœurs des Romains du temps de l'empire peintes par eux-mêmes, dont il nous offre le tableau, tant il a multiplié les citations de témoignages contemporains et se montre sobre d'hypothèses et de jugements personnels, dans toutes les parties de son livre. Ce sont là des scrupules dont il faut lui savoir gré, la réserve qu'il a gardée ne pouvant qu'ajouter à la valeur d'un ouvrage pareil. Si, après cela, il reste des inégalités et des lacunes dans les développements d'un aussi vaste sujet, il n'en faut accuser que l'insuffisance partielle de matériaux, souvent même le manque absolu de renseignements. Quand on s'applique à faire sérieusement de l'histoire et non du roman, il faut, naturellement aussi, se résigner, à subir toutes les conditions de cette tâche.

La méthode adoptée, suivant ces explications, par l'auteur du tableau des mœurs romaines à l'époque des deux premiers siècles de l'empire, a été religieusement observée par lui en tous points, comme il est facile de s'en convaincre à la lecture des pages intéressantes dans lesquelles il nous initie à toutes les particularités de la vie publique et privée de la société romaine, vue des coulisses. Un de nos philologues les plus distingués, M. Fix, bibliothécaire du Conseil d'État, avait conçu l'opinion la plus favorable de l'ouvrage de M. Friedlaender, rien de plus complet, ni de plus saisissant n'ayant été publié jusqu'à présent sur la matière. Heureux de nous être rencontré dans cette appréciation avec un critique, aussi compétent que M. Fix, nous ne doutons guère que le public lettré ne tienne à confirmer, en France aussi, le jugement qui a déjà été porté sur, ce livre en Allemagne. Nous n'avons donc pas hésité à en entreprendre la traduction. Dans le plan de ce travail nous ne nous sommes pas écarté de la division adoptée par l'auteur ; mais, tout en nous attachant à reproduire fidèlement, sans en rien distraire d'essentiel, le vaste fonds d'érudition dont nous sommes redevables à ses savantes et laborieuses recherches, nous avons cru nécessaire, dans l'intérêt du livre même, vis-à-vis de ses nouveaux lecteurs, de nous ménager une certaine liberté d'allures, plutôt que de nous astreindre à la servitude d'une version textuelle en tous points.

L'original allemand, même dans la seconde édition, sur laquelle a été fait notre travail, est hérissé d'une multitude de notes, pleines de détails et d'observations, qui ajoutent beaucoup à l'intérêt des chapitres qu'elles accompagnent, mais le

scindent et le divisent trop. Nous avons jugé préférable de fondre dans le texte même la substance de tout ce qui nous a paru susceptible d'y être incorporé. Nous n'avons pas hésité non plus à élaguer certains détails d'érudition, trop minutieux, sans étroite liaison avec le fond du sujet, et ne s'adressant qu'aux philologues et aux archéologues. De simples renvois à l'ouvrage original pouvaient suffire pour cette classe, peu nombreuse, de lecteurs savants. Nous avons supprimé de même presque tous les passages grecs, et quelques citations trop longues en langue latine, mais en ayant toujours soin de laisser subsister l'indication précise des noms d'auteurs, des titres de leurs écrits et des autres sources, qui renferment la garantie du texte. Cette partie assez délicate de notre travail avait toutefois un côté embarrassant ; mais l'auteur a eu l'obligeance de nous y mettre à notre aise, en se chargeant de revoir lui-même toutes les feuilles de cette traduction libre, qui paraît ainsi revêtue de son approbation.

L'étude de toute grande période historique tend à des enseignements qu'il importe de mettre en relief, parce qu'ils réfléchissent sur toutes les époques de l'histoire.

Or, M. Friedlaender s'est abstenu, jusqu'à présent, de tirer des conclusions de son livre, ce qui, à notre point de vue, l'isolait un peu trop du fond politique et social sur lequel repose le tableau des mœurs de l'empire romain. Nous avons cherché à y suppléer par les considérations générales du commencement, que nous avons signées, afin d'éviter toute promiscuité et de ne laisser à l'auteur allemand, vis-à-vis du public, la responsabilité d'aucune opinion contre laquelle il pourrait avoir des objections à faire valoir.

La table chronologique, qui termine cette espèce d'introduction, peut aider à mettre le livre, à la portée de tout le monde. Hors de là, nous ne nous sommes permis de faire que très peu d'additions au corps de l'ouvrage même, où la plupart des changements ne portent que sur la disposition des matières et la forme, qu'il s'agissait quelquefois de mieux approprier à ces convenances littéraires qui varient d'un pays à l'autre. Nous nous sommes d'ailleurs fait un devoir de distinguer partout rigoureusement, au moyen d'astérisques, le peu que nous avons ajouté de tout ce qui appartient en propre à M. Friedlaender.

## **CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES DU TRADUCTEUR**

L'histoire de l'empire romain, une des plus saisissantes comme des plus mémorables de l'antiquité, dont elle forme le dernier acte, se présente sous un double aspect qui attriste autant qu'il imposé. C'est le grand miroir d'un état social voué à la décadence par la corruption, en même temps que celui du despotisme, de son influence avilissante et de ses conséquences extrêmes, éternel avertissement pour les princes et les peuples. Dans cette image lugubre de Rome dégénérée, dominant le monde, qu'elle entraîne avec elle à sa ruine, tout apparaît marqué du sceau de la fatalité et, à cet égard, l'étude des mœurs et de la vie privée d'une société puissante encore, mais s'affaissant de plus en plus sur elle-même, n'excite pas un moindre intérêt que le spectacle des révolutions de palais, des révoltes et des guerres, dont on y voit se succéder les péripéties sanglantes et les agitations convulsives.

La civilisation du monde ancien a péri surtout par deux causes, les défauts de sa morale et les vices non moins patents de sa constitution économique et sociale.



Ces raisons majeures, étroitement liées entre elles ; devaient tôt ou tard y amener la caducité, par cela même qu'elles formaient obstacle à la continuité du progrès.

Chez tous les peuples anciens, l'absence de l'esprit de charité, dont la prédication était réservée au christianisme, ne permettait guère à la vertu la plus décidée au sacrifice de s'élever au-dessus des considérations d'un patriotisme étroit. Dans le polythéisme des Grecs et des Romains, comme dans le monothéisme des Juifs, le sentiment religieux, dans sa plus haute expression même, ne se rapportait qu'à un amour exclusif de la cité ou de la patrie. En dehors de ce cercle, la philanthropie, les vues humanitaires, le respect de la liberté des autres peuples, que l'on confondait avec mépris sous la dénomination générale de barbares, étaient presque aussi étrangers à la morale des anciens que le droit des gens et l'idée moderne d'un équilibre, garantie mutuelle de l'indépendance des États, l'étaient à leur politique. Hors de la sphère de leur autonomie ou de leur domination présente, les républicains d'Athènes, de Sparte et de Rome, comme les despotes de l'Asie, ne voyaient pas d'autre but à poursuivre que l'asservissement de l'étranger et l'oppression des vaincus. C'est ainsi que l'esclavage s'établit et devint partout une institution permanente, qui faussa complètement les tendances de la civilisation, contribua de plus en plus à l'affaiblissement moral et matériel des sociétés antiques, et ne permit à aucune d'elles, de s'arrêter sur sa pente. Dans les anciennes républiques de la Grèce et de l'Italie, nous l'avons déjà dit et répété ailleurs, le travail industriel, l'élément le plus important et le ressort le plus puissant de la vie économique et sociale, ce principe qui soutient la moralité des peuples en même temps qu'il les fait vivre et prospérer, n'était regardé que comme un levier subalterne de l'activité nationale, réputé au-dessous de la dignité de l'homme libre. Ne parlons pas de l'Orient barbare, qui était alors déjà ce qu'il est resté jusqu'à nos jours<sup>1</sup>. Mais les Grecs eux-mêmes, doués d'un génie si inventif et si fécond, sous l'inspiration duquel s'est épanouie la fleur de la civilisation antique, s'intéressaient à l'industrie moins dans un but conservateur des intérêts moraux et matériels de la société que par amour de l'art et de la science. Dans le bel âge des vertus républicaines, la politique absorbait les citoyens, la guerre leur procurait ses grandes émotions, les professions libérales, le culte des sciences, des lettres et des beaux-arts, occupaient les loisirs des esprits d'élite ; mais le travail d'utilité matérielle, quelque avidement qu'on en recherchât les fruits, n'était guère en honneur pour lui-même. Tant qu'il y avait, au dehors, des avantages à remporter pour l'État, des conquêtes à faire, de fortes rivalités à soutenir ou à combattre, quelque intérêt vital à défendre ou un grand but d'ambition à poursuivre, la passion, qui enflammait le courage ou stimulait l'activité des citoyens, leur communiquait aussi cette noble exaltation du patriotisme qui est l'âme des actions héroïques et des grandes entreprises. Mais le but atteint, ou l'impossibilité d'y arriver une fois reconnue, les citoyens, la population libre et privilégiée de la cité, tombaient dans le découragement et dans une oisiveté funeste. L'idée de la société se recueillant en elle-même, pour ne chercher le bien-être, la richesse et le progrès que dans le développement plus actif et plus intelligent de ses ressources, par un travail volontaire, n'apparaît que faiblement dans l'antiquité. Celle-ci ne nous offre qu'une suite de monarchies, de républiques et de ligues plus ou moins durables, tour à tour conquérantes ou subjuguées, envahissantes ou envahies,

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire politiquement ; car, sous le rapport des avantages matériels de la civilisation et des lumières mêmes, l'Orient, dans l'antiquité comme à l'époque du califat, était certainement beaucoup mieux partagé qu'il ne l'est de nos jours.

dont la puissance, fondée sur le droit du plus fort, succombe de même. Sous tous ces rapports, Rome, qui eut plus qu'aucune autre cité le génie de la conquête et de la domination, ne fut pas plus heureuse que la plupart des États tombés avant elle ou sous ses propres coups, et l'empire romain, dans sa grandeur comme dans sa chute, n'a fait que reproduire la même destinée avec plus d'éclat et sur une plus grande échelle. C'est qu'au fond la société n'avait, en raison de la nature de son organisation même, dans ces États célèbres, d'autre alternative que de suivre une marche politique toujours envahissante, ou de vivre d'agitations civiles, pour ne pas croupir. Déjà dans les derniers temps de la république romaine, les riches, à moins de se livrer aux fureurs des luttes de partis et des guerres intestines, ne pouvaient plus songer qu'à jouir ; les pauvres, la multitude, s'habituant de plus en plus à regarder le droit de se faire nourrir par l'État comme leur apanage, durent s'avilir. Ainsi, la corruption ne tardant pas à devenir générale et irrémédiable, la durée de quelques générations suffit pour transformer la grande majorité du peuple roi en un peuple de prolétaires mendiants. Ce fut naturellement pis encore quand, par suite de l'extension nécessaire du droit de cité de Rome à toute l'Italie, cette condition démoralisante devint celle de toute une nation.

*La politique des Romains*, dit un auteur allemand, M. Schérer, dans son *Histoire du Commerce de toutes les nations*<sup>1</sup>, en parlant de l'époque où l'agriculture elle-même avait cessé d'être en honneur, chez eux, fut exclusivement conquérante ; ils ne comprirent d'autre domination que celle du glaive. Ils ne laissèrent d'autres peuples s'enrichir que pour les dépouiller de leurs gains par la force des armes. Pour eux, l'économie politique consistait tout entière dans la consommation, non dans la production et l'accumulation des richesses. Le développement pacifique de la puissance et du bien-être était si peu dans leur nature, les moyens qui le procurent si peu de leur goût, qu'ils méprisèrent l'industrie et le commerce, et les abandonnèrent aux esclaves et aux affranchis, comme des occupations indignes d'un citoyen romain. Les opérations qui enrichirent certains sénateurs, étaient de l'usure ou de l'agiotage, non pas du commerce, ou se réduisaient à des spéculations sur les maisons et sur les terrains.... Rome, vers laquelle affluèrent toutes les dépouilles du monde ancien, ne sut que consommer et non produire. L'histoire ne présente, l'Espagne à part, aucun autre exemple d'une pareille impuissance économique... Du pain et des spectacles, telle était la maxime de la politique intérieure, sous l'empire. Sur ces deux pivots reposaient la tranquillité et la sûreté de l'État. Il fallait absolument que le peuple de la capitale fût nourri et amusé. L'Italie, ravagée et dépeuplée par les guerres civiles, était hors d'état de nourrir des centaines de milliers de prolétaires, étrangers à tout travail productif, dépourvus de tout revenu et de tout patrimoine. Sans les envois de la Sicile, de l'Égypte et de l'Afrique septentrionale, Rome eût été littéralement condamnée à mourir de faim. Les grains importés de ces provinces, partie à titre de tribut, partie en échange des deniers de l'État, étaient administrativement distribués aux masses indigentes. On s'était depuis longtemps habitué à considérer ces distributions comme un devoir du gouvernement.

L'agriculture italienne, ajoute le même auteur, ressentit la première les effets désastreux de ce système. Déjà affligé de plus d'une plaie, le cultivateur vit le marché de Rome, son débouché naturel, enlevé à ses produits par les

---

<sup>1</sup> Traduite et annotée par H. Richelot et Ch. Vogel ; 2 gros volumes in-8° ; Paris, 1857, chez Capelle.

*importations artificielles de grains tirés de pays éloignés. Mais ce fut Rome qui souffrit le plus, car, outre qu'elle avait à payer en argent tout ce qui n'était pas imputé sur les tributs, ses habitants s'appauvrirent de plus en plus, et le gouvernement impérial eut à y supporter une charge toujours plus lourde, par suite de l'affluence de la population des provinces environnantes, qui venaient chercher dans la capitale un refuge contre la faim.*

Rien ne prouve mieux la triste réalité de cette décadence, si prompte et si complète, de l'agriculture, en Italie, que les lamentations du plus célèbre agronome de l'empire romain, du Gaditain Columelle, qu'une soixantaine d'années seulement séparent de l'auteur des *Géorgiques*. *Je vois partout*, dit-il dans la préface de son traité *De re rustica*, *des écoles ouvertes aux rhéteurs, à la danse, à la musique, même aux saltimbanques ; les cuisiniers, les barbiers sont en vogue ; on tolère des maisons infâmes, où les jeux et tous les vices attirent la jeunesse imprudente ; tandis que pour l'art qui fertilise la terre, il n'y a rien, ni maîtres, ni élèves, ni justice, ni protection. Voulez-vous bâtir ? Vous avez à chaque pas des architectes. Voulez-vous courir les hasards de la mer ? Vous trouvez partout des constructeurs ; mais souhaitez-vous tirer parti de votre héritage, améliorer des procédés qui vous semblent mal entendus, vous ne rencontrerez ni guides, ni gens qui vous comprennent. Et, si je me plains de ce mépris, on me parle aussitôt de la stérilité actuelle du sol ; l'on va jusqu'à me dire que la température actuelle est changée. Le mal est plus près de vous, ô mes concitoyens ! L'or, au lieu de couler sur les campagnes, qui nourrissent les villes, est jeté à pleines mains au luxe, à la débauche, aux exactions. Écoutez-en mon expérience, reprenez le manche de la charrue et vous me comprendrez.*

Columelle prêchait dans le désert. Les Romains, maîtres du monde, n'étaient plus un peuple de soldats laboureurs. Le temps des Curius et des Cincinnatus était loin. La prédilection pour ces travaux salutaires, école de leurs mâles vertus, ne survécut pas à Caton l'Ancien. L'opulence des spoliateurs de la Grèce et de l'Orient ayant fait de l'Italie un vaste jardin d'agrément, on n'y vit plus que d'immenses domaines (*latifundia*), abandonnés aux soins des esclaves. La désertion des campagnes par ceux qui les cultivaient librement jadis, en bons pères de famille, avait opéré le plus déplorable changement dans le caractère de la société.

Voilà, jusqu'à la fin de l'empire d'Occident, le fond du tableau qu'entourait l'auréole éblouissante de la majesté du monde romain ; déjà condamné à périr, cependant, fond lugubre et désolant dont il ne faut pas perdre de vue les sombres teintes ; même dans l'admiration des services éclatants qu'à d'autres égards les Romains ont rendus à ce monde, de leurs immenses travaux publics et des superbes monuments dont ils le couvrirent, de leur langue et de leur littérature enfin, qui, survivant à la dissolution de l'empire, ont, avec leur droit civil et leur jurisprudence, si puissamment influé sur l'éducation des peuples modernes et le développement de notre propre civilisation.

Commençons par écarter un thème rebattu de vaines déclamations, en reconnaissant tout d'abord que l'introduction du despotisme à Rome ne fut que la conséquence forcée d'un fait monstrueux déjà précédemment accompli, de l'imposition du joug d'une ville à tout le monde civilisé de l'époque. Le maintien de la domination universelle n'était, même temporairement, possible qu'avec la monarchie absolue. Nais aucune forme de gouvernement ne peut échapper aux conditions de sa nature, et celle du despotisme est la négation de toute activité politique et sociale procédant de la liberté et de la spontanéité. On ne saurait

d'ailleurs, qu'il se trouve être ou non un résultat de la force des choses, se soustraire, en jugeant ses effets, à l'autorité des principes de la morale éternelle. Aussi rien, au point de vue de celle-ci, ne paraît-il plus triste que les tentatives par lesquelles on s'efforceraient de chercher une réhabilitation de l'empire romain jusque dans l'excuse de ses crimes et de ses turpitudes, en les présentant comme des faits isolés, ou d'un ordre privé ; comme si, aux sommités du pouvoir surtout, le rayonnement de l'exemple ne démentait pas ces distinctions subtiles et complaisantes. Interpréter ainsi l'histoire, c'est en fausser la logique, y méconnaître l'enchaînement des causes et des effets, outrager l'humanité même ; car les arguments les plus spécieux que l'on puisse invoquer en faveur d'une pareille thèse, ne peuvent tenir devant la déplorable impression du tableau de l'état social et des mœurs de cette époque.

Comparativement à la sanglante anarchie, aux énormes rapines et aux épouvantables désordres dont l'Italie et tous les autres pays de la domination romaine avaient eu. sans cesse à gémir, depuis le temps des Gracques et les furieuses rivalités de Marius et de Sylla, l'établissement du pouvoir impérial, greffé sur la dictature à vie que Jules César obtint, en 45 avant Jésus-Christ, par la force militaire et le prestige de son génie, fut sans doute non seulement une nécessité, mais un bonheur relatif, pour les provinces en particulier même un véritable bienfait. Substituant aux terribles exactions qu'elles avaient subies de l'insatiable avidité des proconsuls, qui les dévoraient, une exploitation méthodique, régularisée et par conséquent moins ruineuse et moins oppressive pour la masse, il donna, jusqu'à un certain point, à cette vaste agglomération de tant de pays et de races hétérogènes, le repos après lequel ils soupiraient, et jamais, de l'aveu de Strabon, les Romains et leurs nombreux sujets et alliés n'avaient connu la tranquillité et l'abondance dont ils jouirent sous Auguste et même sous Tibère. Moins exclusif dans ses principes de domination que ne l'avait été l'oligarchie patricienne, l'empire étendit successivement le droit de cité à toutes les provinces, à mesure qu'il avançait dans l'œuvre d'unification politique et administrative de toutes les parties de ce grand corps ; il apporta même des adoucissements considérables dans la condition des esclaves, qui d'ut nécessairement s'améliorer avec le continuel accroissement du nombre ; de la richesse et de l'influence des affranchis. Bien que Rome absorbât toujours la crème des forces et des ressources de la vaste étendue de pays soumise à sa domination, elle ne s'en isolait plus et l'on y vit ainsi ; en suite des progrès d'un nivellement qui rendait le pouvoir de plus en plus accessible à des hommes de toute origine, un Espagnol comme Trajan, des Syriens, un Arabe, des Goths et d'autres barbares, revêtus de la pourpre par des coups de fortune, occuper le trône et y prendre en mains les rênes de l'empire. Malheureusement cette omnipotence du maître, cette centralisation si puissante en apparence, dérivait d'une source empoisonnée et souffrait d'un vice congénial, accompagné d'indestructibles germes de langueur et de mort. Toute l'autorité de ce gouvernement n'avait d'autre principe que le despotisme pur et simple, si bien caractérisé par Montesquieu, avec son cortège de bassesse et de mensonge, de violence, de tyrannie sans contrôle et d'intimidation générale. Imbue de cet esprit dissolvant, la domination universelle s'était étendue comme un linceul sur tous les membres de ce corps, formé de tant de nations diverses, dont la vitalité propre avait disparu avec leur indépendance, et qui toutes, courbées sous le poids d'un même joug, n'étaient pas plus en état de s'entendre pour la défense commune de leurs intérêts, que de se séparer pour la revendication particulière de droits dont l'habitude de ce joug leur avait même fait perdre la conscience.

Entre elles toute émulation s'était évanouie. Chez toutes, l'abaissement des âmes avait brisé les ressorts de la vie politique et répandu le découragement. Le génie grec, si vivace et si fécond en ressources, qui dominait dans tout l'Orient, depuis les conquêtes d'Alexandre, y avait encore, il est vrai, la prépondérance, et n'avait pas entièrement perdu ses anciennes qualités distinctives. Il se maintint ainsi plus longtemps à flot, dans le déluge qui se fit autour de lui ; mais la domination romaine, par la servilité qu'elle lui imprima, faussa de bonne heure toutes ses tendances et ne lui fut pas, en définitive, moins funeste que les mœurs orientales.

A défaut de tout ordre de succession régulier l'adhésion d'une soldatesque vénale, composée des éléments les plus disparates, et dont la discipline se relâchait de plus en plus, fut bientôt, avec la popularité du prince dans la capitale, auprès d'une multitude abjecte, qu'il s'agissait également de gagner par des largesses<sup>1</sup>, le seul intérêt qu'il eût à ménager, pour obtenir et conserver le pouvoir, le grand et souvent terrible souci de chaque empereur, depuis son avènement jusqu'à sa mort : celui de Tibère déjà. On comprend la pernicieuse influence des exemples d'une pratique soumise aux nécessités d'une pareille condition du pouvoir. Une autorité qui ne reposait que sur la force et dont la définition suprême était l'arbitraire, ne devait bientôt laisser, subsister que la forme de toutes les anciennes institutions, dont elle minait les fondements, tuait l'esprit et amortissait le principe. Souvent plus fort que le despotisme lui-même, le respect de la coutume maintenait seul les règles indispensables du droit civil et de l'organisation municipale, objet digne et constant de la sollicitude des plus éclairés parmi les empereurs.

Il est difficile de dire sur quelles bases Jules César, avec son puissant génie d'organisation, eût établi le nouvel ordre de choses, qu'il se proposait de fonder, si le poignard de Brutus ne l'avait arrêté dans sa brillante carrière. Octave, entre les mains duquel la lassitude des Romains fit tomber le pouvoir, appliqua toute son habileté au présent, sans trop se préoccuper de l'avenir..

Il fut certainement un grand homme, au point de vue de l'épicurisme de son temps, avide de splendeurs et de jouissances de toute espèce, mais surtout un parfait comédien, politique. Il ne créa pas d'institutions nouvelles, mais laissa subsister les anciennes formes de l'État républicain, en les réduisant à de vains simulacres, en dehors desquels il gouverna personnellement en maître absolu, avec l'aide des amis et partisans qu'il avait associés à sa fortune. C'était malheureusement habituer les Romains au vide du formalisme et léguer aux générations futures les dangers d'une stagnation qui finit par l'extinction complète de la vie publique.

Le destin le trahit en ne lui laissant pas d'héritier de son sang. Le caractère dominant de l'époque, au milieu de toutes les prospérités du siècle d'Auguste, c'était la prostration morale d'une société déjà profondément pervertie. La monarchie aurait-elle pu l'en relever par un usage intelligent et libéral de son pouvoir : c'est une question que nous n'entreprendrons pas de résoudre, notre tâche devant se borner à montrer ici l'empire romain tel qu'il fut à tous ceux dont le cœur bat sous des aspirations plus nobles, auxquelles répugnent les tendances pernicieuses qui prévalurent alors. Il est certain que les princes de la maison adoptive d'Auguste, par leurs actes et par leurs tristes exemples, ne firent qu'aggraver le mal, en façonnant toutes les classes de leurs sujets à la

---

<sup>1</sup> Telles que le congiaire, les distributions de vivres, les bains et les spectacles gratuits.

dégradante école du servilisme. Ne pouvant se fier à l'aristocratie qu'avait abattue le pouvoir impérial, ils placèrent toute leur confiance dans des créatures, •leurs affranchis, ce qui fit passer presque tout le gouvernement entre les mains de la domesticité et lui imprima un cachet que l'introduction postérieure d'une hiérarchie fixe et des formes du despotisme oriental ne pouvait que rendre encore plus servile. L'atonie politique et sociale était déjà à peu près complète et le mal incurable quand, par un bonheur inespéré, l'empire vit monter sur le trône des princes tels que Vespasien et Titus et une série plus longue encore de souverains accomplis, qui s'étendit, par une chaîne d'adoptions, de Nerva et Trajan jusqu'à Marc-Aurèle. Ce furent de beaux règnes dont tout l'honneur revient aux vertus et aux talents personnels de ces princes. Les surnoms de délices et de félicité du genre humain donnés à Titus et à Trajan, font très éloquemment leur éloge ; cependant, il faut le dire, cette expression si vive de la reconnaissance des contemporains trahit aussi la terreur profonde dont avaient été frappés les esprits, sous la plupart des règnes précédents, et fait concevoir une idée navrante des conditions générales d'un régime sous lequel tout dépendait jusqu'à ce point de la personnalité du monarque, devant le souffle duquel l'humanité n'était que poussière et dont la colère pouvait, au moindre caprice, se déchaîner sur elle comme un ouragan destructeur. L'absence de toutes convictions fermes et de tout point d'appui solide, dans le milieu social, empêcha même ces souverains modèles de rien fonder de durable ; mais ils s'appliquèrent de leur mieux, Adrien surtout, à conserver et à restaurer, notamment à perfectionner le droit et la jurisprudence, qui fleurirent le plus à l'époque de ces règnes. La rapidité même de la décadence de l'empire, après la mort de Marc-Aurèle, et le découragement du meilleur de ses successeurs, du vertueux Alexandre Sévère, témoignent assez de l'impuissance de ces efforts.

Le monde romain, ne vivant plus que sur un ancien fonds de richesses et de lumières acquises, le voyait se consumer davantage tous les jours, et aucune période de l'histoire n'a été d'une stérilité plus complète en idées de progrès quelconques.

Tout l'échafaudage de l'administration impériale et du culte public et officiel, de plus en plus ébranlé par le scepticisme, était vermoulu et avait perdu sa vitalité, en conservant pourtant un prestige de grandeur, qui survécut longtemps à l'empire même. Seule, une religion nouvelle, cheminant à l'ombre avec les humbles, dont elle éclairait la voie de son flambeau divin, celle du Christ et de ses apôtres, offrait une consolation aux opprimés de toutes les classes et montrait à la société un port de refuge dans la mer de corruption, de doute et de désespoir où elle s'abîmait. Elle attirait tous ceux dont le sentiment intime répugnait à l'opprobre d'une basse adoration de la puissance du jour. Le profond découragement des choses terrestres, dans toutes ces âmes foulées, se recueillant auprès du foyer domestique, devait naturellement diriger leurs aspirations vers le ciel. Mais en emportant, avec le renversement du culte des faux dieux, jusqu'aux derniers restes du respect des vieilles croyances et des traditions de l'ordre de choses établi, le christianisme fit fléchir tous les supports de la domination romaine et finit par supprimer même la barrière que la politique impériale s'efforçait de maintenir entre le monde romain et le monde barbare. La gloire du martyr, dans sa sublimité, témoignait d'ailleurs, aussi hautement que la froide résignation des stoiciens, du découragement universel des esprits et de l'impuissance du christianisme lui-même à reconstruire à neuf l'édifice politique et social, avec les anciens matériaux, en Occident surtout.

A cet égard Gibbon n'a pas mal jugé les nouveaux sectaires du temps ; mais, dominé par son point de vue trop étroit de tory strictement conservateur, il ne voulut pas voir qu'au-dessus de la raison d'État passagère de l'empire romain il y avait la cause sacrée de l'humanité et l'avenir, éternellement dirigé par la Providence.

Heureusement qu'aux yeux des chrétiens les barbares commençaient à être des frères, aussi bien que les sujets de l'empire. Le concours des barbares était indispensable à la grande franc-maçonnerie chrétienne, pour la rénovation d'un monde des larges plaies duquel la gangrène ne pouvait être extirpée que par l'action brûlante d'un élément destructeur.

A l'avènement de Constantin, les doctrines chrétiennes avaient déjà fait de tels progrès, dans toutes les classes, et Rome, le foyer séculaire de l'ancienne religion et de l'ancienne politique, s'était déjà tellement affaiblie que la translation du siège de la monarchie à Constantinople s'opéra sans secousse, comme la conséquence naturelle d'une révolution déjà accomplie dans les idées et d'un changement complet dans les rapports extérieurs de la situation politique et militaire de l'empire. La ruine d'une puissance, comme celle de Rome devait commencer par le centre même de la corruption qui en était la causé première.

L'Orient, comparativement du moins, avait un reste de vitalité et quelque force de résistance. La Grèce, l'Asie-Mineure, l'Égypte, Alexandrie surtout, devaient à leur situation géographique la persistance d'une certaine activité commerciale, qui y entretenait aussi la prospérité de l'industrie, réparait peu à peu les pertes de ces contrées et les empêchait ainsi de succomber à l'épuisement. Constantinople avait sur Rome l'avantage d'une position inexpugnable pour des barbares, toutes ses avenues se trouvant admirablement protégées du côté de la terre comme de celui de la mer, où elle ralliait toute la marine du monde romain. L'Orient, comme nous l'avons déjà fait observer, était resté plus grec qu'il n'était devenu romain. Bien que l'héritage du génie créateur de la Grèce antique lui eût complètement échappé, le Bas-Empire parvint néanmoins à sauver les traditions de la civilisation ancienne et à garder les germes de celle-ci pour des jours meilleurs, qui ne devaient revenir qu'après des siècles de ténèbres, au terme de sa propre carrière. La souplesse d'esprit des Grecs les rendit habiles à transiger, selon les circonstances, avec la barbarie de ce monde gréco-slave qui porte encore aujourd'hui si profondément l'empreinte du cachet byzantin, et dont le patronage est si fortement ambitionné de nos jours par la Russie, depuis que cette puissance poursuit, en Orient, une politique analogue à celle qui procura la couronne impériale d'Occident à Charlemagne et à ses successeurs, au moyen âge. Ce n'est qu'en gardant, vis-à-vis de ses belliqueux voisins du Nord, une attitude toute défensive que l'empire d'Orient put encore, prolonger sa peu glorieuse existence de plus d'un millier d'années, après le partage de Théodose en 395, pour devenir finalement, d'un autre côté, la proie des Turcs, ses derniers et plus redoutables assaillants, en 1453.

L'Occident, déjà beaucoup amoindri, sous Constantin, par le déplacement d'une grande partie de ce qu'il avait encore de puissance, de richesse et de lumières, puis constamment battu en brèche du dehors, se disloqua plus vite, après le dernier partage de l'empire, et fut bientôt submergé par les flots de la barbarie germanique, dans l'invasion générale qui suivit les irruptions réitérées des Goths, des Huns, et des Vandales, en Italie. Telle était déjà la décrépitude de cet empire que des barbares furent ses derniers défenseurs, et qu'il n'avait plus aucun moyen de cacher, même aux yeux de ses ennemis les plus redoutés, l'humiliant

spectacle de son état de langueur incurable et les causes de sa faiblesse. Dans ce grand naufrage, dont les dernières péripéties firent à peine sensation, l'Église seule se mit en devoir de recueillir et de garder en dépôt ce qui pouvait encore servir des épaves de la civilisation latine, pendant que l'Europe, renouvelée presque en entier par les barbares, entraînait, au milieu de ravages, et de guerres sans fin, dans cette longue et pénible période de crise et de transition qu'on appelle le Moyen Âge : âge de fer et de ténèbres, mais dont l'enfantement laborieux n'aboutit à rien moins, après la chute de Constantinople aussi, qu'à la reconstitution politique et sociale du monde et à une nouvelle ère de progrès, sous l'influence de la civilisation moderne.

La décadence de Rome, centre de la domination du monde, mais réduite, par l'inertie générale de la société, à subir avec lui toute volonté et tout caprice d'un maître despotique, a eu ses gradations, ses vicissitudes et ses phases diverses, dans la grande loterie des bons et des mauvais empereurs. La différence entre les générations qui s'élèvent et celles qui tombent ne peut être saisie d'une manière absolue sur la ligne de démarcation du bien et du mal ; elle résulte des tendances prédominantes qui les emportent vers l'un ou vers l'autre, et le danger des progrès de la corruption est d'autant plus grand qu'on y descend insensiblement la pente, avec la baisse continue du niveau général de la moralité publique.

L'histoire de l'empire romain, de 31 avant Jésus-Christ à l'an 324 de notre ère, c'est-à-dire depuis la fin de la république, décidée par l'avènement d'Octave, jusqu'au triomphe du christianisme sous Constantin, dont les mesures trahissent déjà le pressentiment du sort fatal qui était réservé à la domination romaine en Occident, se partage ainsi en deux périodes d'inégale durée, qui contrastent fortement entre elles, sous bien des rapports, et que sépare le règne du dernier des Antonins, Commode (180-192 de notre ère). Les deux siècles qu'embrasse là première peuvent être appelés, à certains égards et par intervalles du moins, notamment au point de vue de la puissance et de l'éclat extérieur, les beaux temps de l'empire romain. Ce n'est même, à vrai dire, qu'au deuxième siècle de notre ère, sous Trajan, que cet empire, qui voyait le monde à ses pieds, atteignit le point culminant de sa puissance dominatrice. Sous le règne d'un tel prince, il apparaissait à l'œil ébloui comme un édifice politique parfait dans son genre, et comme fondé pour l'éternité. Mais cet arbre, à nombreuses et vastes branches, malgré le magnifique développement de sa couronne, à l'ombre de laquelle s'abritaient tous les pays du monde civilisé de l'époque, était appauvri de sève et déjà corrompu dans ses racines. Dans la série des empereurs qui se succèdent au pouvoir, on reconnaît, dès les premiers temps, les terribles revers du sort que le despotisme inflige à l'humanité.

Avec de profonds et rusés politiques tels qu'Auguste et Tibère à son début, des princes habiles et remplis d'activité comme Vespasien et Adrien, un grand capitaine et empereur modèle comme Trajan ; des philanthropes comme Titus et Antonin le Pieux et un sage comme Marc-Aurèle ; on voit déjà alterner sur le trône des monstres à face humaine, tels que le même Tibère, dans sa vieillesse débauchée, l'extravagant Caligula, l'infâme et sanguinaire Néron, Domitien et Commode, sans parler de l'imbécile Claude et du crapuleux Vitellius. La nécessité de subir de pareilles alternatives et d'abdiquer devant des autocraties ainsi constituées par le hasard ou la force, n'était-elle pas la plus grande des humiliations pour la fierté romaine, et ne devait-elle pas déjà faire entrevoir aux esprits clairvoyants la triste fin dont l'empire était menacé ?



On comprend la confusion, le renversement de toutes les idées morales, qui devait résulter, pour les masses ; de ces énormes contradictions d'un pouvoir si différemment exercé, d'actes se produisant toujours sous l'autorité d'un même principe, l'arbitraire d'une souveraineté sans limites. Devant les scandales, les crimes et les turpitudes de tout genre, la minorité des hommes auxquels leur conscience ne permettait pas de tout subordonner au culte de la force, à l'adulation servile du pouvoir, n'avaient qu'à se voiler le front et à se cacher dans quelque réduit obscur, pour échapper aux persécutions de la tyrannie. L'avènement d'un bon prince délivrait bien, pour un temps, leur poitrine oppressée d'un affreux cauchemar ; mais, dans cette société profondément corrompue, l'espèce de légalité qu'un empereur vertueux s'efforçait d'introduire dans son gouvernement, expirait avec lui, et le réveil, au milieu de nouvelles orgies du despotisme, n'en était que plus horrible. Les petits, la multitude, il est vrai, ressentait moins directement l'effet d'iniquités que lui épargnait sa misère même. C'est la, populace qu'on fêtait, au contraire, à laquelle on prodiguait les divertissements de ces jeux qui lui procuraient la seule excitation dont elle fit encore capable, et l'entretenaient dans un étourdissement dont la conséquence ne pouvait être qu'une dépravation toujours croissante. On s'explique ainsi toute l'amertume des souvenirs d'un Tacite. L'immortel historien, bien qu'il fût loin d'être un héros de civisme, et malgré ses préjugés aristocratiques, fut certainement un honnête homme, auquel les apologistes les plus déterminés de la doctrine du pouvoir sans contrôle et de l'obéissance passive peuvent seuls reprocher des sentiments qui seront éternellement partagés par tous les gens de bien. On s'est même avancé davantage en traitant de calomnieux ses écrits, ainsi que ceux de Suétone. Mais, s'ils avaient réellement faussé l'histoire des Césars, comme on a voulu le prétendre, d'où vient qu'ils aient si peu choqué les contemporains que parmi les nombreux écrivains de l'époque, nul ne se soit avisé de les réfuter ?

Cependant, au milieu de cet abaissement moral, Rome jouissait encore de tous les avantages matériels que lui procurait l'état le plus avancé de la civilisation antique. Le commencement de cette période fut même l'âge d'or de la littérature latine. La langue y atteignit sa plus grande perfection. Pendant plus d'un siècle, les beaux-arts y fleurirent, sous l'influence du luxe le plus éblouissant dont le monde eût jamais eu jusque-là le spectacle. Les provinces prêtaient à l'opulence de leurs dominateurs toutes les ressources de leur sol, de leur industrie et de leur commerce. A la faveur de la grande supériorité que les Romains avaient acquise dans l'art de la guerre, l'empire s'agrandit même encore depuis Jules César. Auguste étendit sa frontière jusqu'au Danube. Les Gaules et même, au-delà du Rhin, quelques parties limitrophes de la Germanie, lui obéissaient. L'île de Bretagne, dont César avait commencé la conquête, fut presque entièrement soumise sous Claude. Trajan porta ses aigles bien au-delà du Danube et, du côté de l'Orient, jusqu'aux bords du golfe Persique. Adrien garda la Dacie au nord du fleuve mais se retira du golfe derrière l'Euphrate. L'empire, retranché dans ces limites et ainsi séparé du monde barbare, qui ne tentait plus son ambition, était encore assez fort pour tenir tête aux ennemis qui l'y harcelaient, tels que les Parthes, les Arabes et les autres peuples du désert, en Asie et en Afrique, les Slaves de l'Europe orientale, la masse des Germains, au nord du Danube et sur la frontière rhénane, les Pictes et les Scots du nord de la Calédonie et les Hiberniens de l'Irlande. Gibbon évalue la population l'empire romain, au faite de sa puissance, à 120 millions d'âmes, dont les esclaves auraient formé la moitié au moins. Il a existé, il existe encore, des dominations plus vastes et même

comprenant un plus grand nombre de sujets. On peut citer celles de la Russie, de la Chine, de la Grande Bretagne, maîtresse de l'Inde et d'autres territoires immenses dans les deux hémisphères ; mais jamais aucune n'a réuni en faisceau, ni aussi complètement soumis à ses lois toutes les parties civilisées du monde contemporain.

Cet éclat se maintint, au milieu de la dépravation des mœurs, jusqu'à la mort de Marc-Aurèle. Mais après les Antonins, dès la fin du deuxième siècle, les symptômes de la maladie mortelle dont l'empire portait depuis longtemps en lui les germes, éclatèrent partout avec une force irrésistible. L'anarchie, perpétuée par le relâchement continu de la discipline, l'emporta, et telle fut la rapidité des progrès du mal qu'il n'y avait plus à se méprendre sur l'imminence de la décomposition de ce corps gigantesque. Il n'offre plus, sous les successeurs de Constantin et de Julien, que le douloureux spectacle de la décrépitude, et, sous ceux de Théodose, que la funèbre image de l'agonie dans laquelle expira la civilisation romaine, sous les coups redoublés des barbares, ne laissant après elle qu'un débris, dans lequel la barbarie vint déposer ses germes de force et de virilité, mais sur lequel une moisson nouvelle ne devait recommencer à poindre qu'après le long et rude labour du Moyen Âge.

La décadence intellectuelle aussi, qui se manifeste, au troisième siècle, dans la littérature et les arts, fut soudaine et complète. Aussi les sources, pouvant nous renseigner sur la marche des événements, ainsi que sur l'état de la société, sources qui coulaient avec autant de variété que d'abondance jusqu'au temps d'Adrien, deviennent-elles ensuite de plus en plus rares et plus maigres, au point de tarir presque entièrement avec la fin des Antonins. Aux historiens de la grande école succèdent d'arides compilateurs et de plats panégyristes. Il en résulte que notre connaissance de l'histoire politique et des rapports intérieurs de l'empire, au troisième siècle, ne s'établissant que sur des données aussi imparfaites qu'incohérentes, entre lesquelles il y a d'immenses lacunes, qu'il est impossible de combler autrement que par de simples conjectures, restera toujours très incomplète. C'est une raison décisive pour engager l'historien des mœurs de la société romaine à se renfermer le plus possible dans les limites de la période précédente, beaucoup mieux éclairée, sous tous ses aspects, par les témoignages contemporains.

Le caractère dominant de la société civile, sous le régime impérial, dans toutes les phases de celui-ci, c'est la torpeur politique, une apathie toujours croissante, jusqu'à l'entière dissolution de l'empire romain. Sous les dehors de la république, le principat, à Rome, ne fût, du commencement à la fin, qu'une perpétuelle dictature militaire.

Le pouvoir qui tranchait tout dans l'État, le soutien principal et le grand levier du gouvernement, la seule force avec laquelle il fallût compter, c'était l'armée. Mais celle-ci n'était plus, comme autrefois, une armée de citoyens, rentrant dans leurs foyers après chaque campagne. Jules César, tout en lui donnant une organisation puissante et le sentiment de sa prépondérance, en avait fait une classe à part de soldats de profession, recrutés non seulement en Italie, mais parmi tous les éléments belliqueux de la population de l'empire. La réorganisation qu'elle subit, sous le règne d'Auguste, la constitua définitivement sur le pied d'une armée permanente. Cette imposante force militaire, quoique sortie des rangs du peuple de toutes les provinces, ne pouvait plus que difficilement se confondre avec lui, à cause de la diversité des éléments qui entraient dans sa composition, et de l'étendue même du territoire sur lequel elle se trouvait répartie.

Ayant sa juridiction à part, ses privilèges, son préciput dans les largesses, sous la forme du donatif, indépendamment d'une solde régulière, dans la réclamation de laquelle ses prétentions et ses exigences allèrent toujours en croissant, avec l'affaiblissement de l'empire même, elle pouvait, en quelque sorte, se considérer comme un État dans l'État. Dans les commencements, le prestige du nom de César et la force des liens de la discipline la maintinrent dans le devoir. La première grande scission militaire fut celle qui, peu de temps après la mort de Néron, éclata entre le parti de Vitellius et celui de Vespasien. Cependant ce prince victorieux, son fils Titus, Trajan et Adrien, qui furent tous également d'illustres capitaines, rétablirent la discipline et retinrent les légions dans l'obéissance, en les occupant partout. Mais les règnes pacifiques des Antonins, qui renoncèrent à toutes les conquêtes et eurent pour l'élément civil une préférence marquée, amenèrent dans l'esprit de l'armée un relâchement profond qui, avec le détraquement probable de tout le mécanisme de l'administration impériale, par suite des extravagances de Commode, l'indigne fils de Marc-Aurèle, et de l'éphémère durée du pouvoir de la plupart de ses successeurs, peut seul expliquer les épouvantables désordres de la fin du deuxième siècle et l'indescriptible anarchie militaire à laquelle l'empire fut en proie au troisième. Cette armée, dont auparavant déjà le suffrage et les acclamations n'avaient pas laissé que d'exercer sur l'avènement de plusieurs princes une influence décisive, s'arrogea le droit de faire et de défaire à son caprice les chefs de l'empire, y suscitant, dans ses divisions, une multitude de compétiteurs, les soutenant ou les abandonnant tour à tour, et mettant plus d'une fois le trône aux enchères. Au lieu de ces guerres civiles qui avaient ensanglanté la république à son déclin, on vit, au déclin de l'empire, les dissensions, les mutineries et les rivalités militaires se succéder presque sans intermittence. Il faut ajouter que, depuis le triomphe de Septime Sévère sur ses deux compétiteurs, l'élément barbare ou semi barbare prit, dans le recrutement des armées, une prépondérance toujours croissante sur les contingents de l'Italie et des provinces romanisées. Une soldatesque toute mercenaire, antipathique aux anciennes traditions romaines par son origine et presque sans liens avec la masse de la population, arriva ainsi à tenir entièrement dans ses mains les destinées de l'empire, dont la défense ne reposait plus que sur elle. L'invasion des barbares du dehors devait être également, de plus en plus, facilitée par des accointances multiples dans les rangs de l'armée impériale et de cette multitude d'anciens esclaves qui en remplissaient les cadres, ce qui fait comprendre comment le monde romain, désorganisé, se trouva finalement réduit à l'impuissance complète de se défendre contre tant d'assaillants. Tous les ressorts moraux s'émoissant à récole de la servitude, dans une atmosphère politique où toute l'activité humaine cédait à un irrésistible courant d'arbitraire de haut en bas, d'adulation et de servilité de bas en haut, les vertus militaires aussi avaient fini par s'éteindre, avec le patriotisme. Il n'y avait plus, dans la vie publique, ni trace de liberté, ni ombre d'un pouvoir de l'opinion ; la société vivait plongée dans le fatalisme, ou s'isolait dans une morne résignation. Mais, si le pouvoir impérial, tant que l'armée ne venait pas à lui faire défaut, trouvait dans cet affaissement général des esprits une garantie contre le danger des révolutions populaires, la sourde propagande du christianisme dans les familles, et la rapidité de ses progrès, ne lui dérobaient pas moins le terrain sous les pieds, en minant tout l'édifice du gouvernement. Par suite d'une espèce d'accord tacite, presque toute l'autorité dont jouissaient les anciennes magistratures avait passé de fait, chez les chrétiens, aux pasteurs et chefs spirituels de la nouvelle communauté, à l'épiscopat, dont l'ascendant ne tarda pas à marquer une nouvelle phase dans l'histoire de l'empire. En faisant du

christianisme la religion de l'État, Constantin vit bien que c'était l'unique moyen de regagner une base pour l'édifice politique, ébranlé par l'influence cléricale, qui forme un des traits caractéristiques de la période qu'il inaugura. Mais dès cette époque aussi apparaissent les préludes de la grande lutte du pouvoir temporel, avec une théocratie dont le développement se poursuit sur la base de la hiérarchie catholique au moyen âge, où elle arrive à son apogée. Lors du démembrement de l'empire d'Occident déjà l'établissement de la domination franque, dans les Gaules, fut surtout le résultat d'un pacte de l'épiscopat gallo-romain, avec la tribu guerrière chez laquelle il espérait trouver la protection la plus efficace.

Arguant de ce que la dictature de Jules César fut, bien réellement, le triomphe du parti populaire sur l'ancienne oligarchie, on a qualifié de démocratique le régime impérial, dont elle amena l'établissement dans la suite. C'est oublier que le peuple romain, privé de toute attribution politique sérieuse, par l'abdication de tous ses droits entre les mains d'un chef dont la nomination dépendait presque entièrement du hasard, se trouvait en réalité réduit à la condition d'un troupeau, sans libre détermination, ni plus d'influence sur le choix de ses maîtres que sur les actes du gouvernement. Une autre méprise non moins étrange, c'est de se figurer l'empire romain comme une ère d'égalité. Or l'égalité devant la loi ne peut exister qu'avec le principe de la suprématie générale de la loi, et quant à l'égalité sociale, elle ne se manifestait encore, à la même époque, que dans l'absence de toute digue ou sauvegarde légale contre l'arbitraire, qui pouvait frapper indistinctement sur tous, comme aussi dispenser ses faveurs à tous, sans distinction de rang ni de fortune, de qualité ni de mérite. Jamais l'aristocratie, dans le sens relevé du mot, n'eut une position plus précaire dans la société ; mais les distinctions extérieures et les vanités vulgairement qualifiées d'aristocratiques, les prétentions nobiliaires de mauvais aloi et toute sorte de privilèges humiliants, loin de disparaître, ne firent que se multiplier sous l'empire, et nulle part l'inégalité de fait ne s'est peut-être encore montrée, dans les relations sociales, sous un jour plus triste. Jamais l'argent n'eut plus d'empire, et les richesses les plus mal acquises n'eurent aussi beau jeu pour s'étaler insolemment. Si, par suite de l'extrême concentration des fortunes mobilières et immobilières, une ploutocratie des plus oppressives avait éclipsé ou supplanté l'ancienne aristocratie patricienne ; d'autre part la condition de la clientèle avait pris le caractère de la dépendance la plus humiliante et la plus abjecte. Le régime de l'esclavage proprement dit s'adoucit en partie, il est vrai, à mesure que le défaut général de liberté abaissait les barrières entre toutes les classes, mais on ne songeait pas à l'attaquer comme institution, et l'affaiblissement de la dignité humaine faisant alors accepter sans difficulté des conditions viles, à tous les degrés de l'échelle sociale, il n'était pas étonnant que l'on ne revît point de Spartacus.

A la corruption des mœurs, déjà si profonde dans les derniers temps de la république, les déplorables exemples du premier siècle de l'empire ne purent qu'ajouter, en y associant l'amour du scandale, qui la rendait de plus en plus irrémédiable. C'est à peine si la mère des Gracques aurait pu prétendre à quelques éloges au milieu de l'éclat et du bruit causés par les déportements et les crimes des Messaline et des Agrippine.

Il est certain qu'à divers égards les traditions romaines du temps de l'empire et son système de gouvernement n'ont pas laissé que d'exercer sur le développement ultérieur de l'Europe une influence plus ou moins fâcheuse, que l'Angleterre seule a toujours repoussée, comme par instinct, et dont elle s'est

aussi le moins ressentie. Pour ce qui est de l'Italie au contraire, on ne saurait méconnaître qu'une grande partie des vices et des maux qui sont restés une plaie pour cette belle contrée, jusqu'à nos jours, datent en germe de cette période de son histoire : tels le prolétariat d'espèce particulière dans plusieurs de ses grandes villes<sup>1</sup>, le bizarre amalgame de charlatanisme et de superstition qui s'y manifeste sous des aspects divers, le sigisbéat et jusqu'au brigandage des routes et des montagnes, comme on le verra par les tableaux qui vont suivre. Ce sont là de tristes legs à côté du superbe héritage de ce qui reste également des splendeurs monumentales de la même époque.

Il y aurait certainement de l'intérêt à faire marcher de front avec la série des tableaux que nous allons dérouler aux yeux des lecteurs un aperçu général de l'histoire des événements mêmes, dont ils sont destinés à faciliter l'intelligence ; mais il est plus court de renvoyer le lecteur aux sources, à Tacite, à Suétone et aux autres historiens des deux premiers siècles de l'empire<sup>2</sup>, tous non moins curieux pour l'étude de ses mœurs. Bornons-nous donc à joindre simplement aux vues générales exprimées dans ces pages, comme des points de repère chronologiques indispensables, les dates successives des changements de règne. qui ont eu lieu, dans la période que M. Friedlaender s'est particulièrement appliqué à faire revivre, ainsi que dans la suivante, jusqu'à la fin de l'empire d'Occident.

CHARLES VOGEL.

## CHRONOLOGIE DES EMPEREURS

### *Césars*

<i>An de Rome 723, 31 avant notre ère.</i>	<i>Octave, surnommé Auguste, seul maître de l'empire.</i>
<i>An de Rome 768, 14 de notre ère.</i>	<i>Tibère, son beau-fils, empereur.</i>
37	<i>Caligula, fils de Germanicus et arrière-petit-fils d'Auguste.</i>
41	<i>Claude, frère de Germanicus et petit-neveu d'Auguste.</i>
54	<i>Néron, arrière-petit-fils d'Auguste, par la troisième Agrippine, sa mère et femme de Claude en dernières noces.</i>
68	<i>Galba.</i>
69	<i>Othon et Vitellius.</i>
	<b><i>Flaviens</i></b>
69	<i>Flavius Vespasien.</i>
79	<i>Titus, son fils.</i>
81	<i>Domitien, frère de Titus.</i>
	<b><i>Famille Trajane</i></b>
96	<i>Nerva.</i>
98	<i>Trajan lui succède par adoption.</i>
117	<i>Adrien, son cousin et fils adoptif.</i>

### ***Antonins***

<sup>1</sup> Les lazzaroni de Naples, par exemple.

<sup>2</sup> Historiens compris pour la plupart dans la *Collection des auteurs latins* qui a été publiée en 1845, avec la traduction en français, sous la direction de M. Nisard.

- 138 Antonin le pieux, adopté par Adrien.  
 161 Marc-Aurèle le Philosophe, adopté par Antonin.  
 180 Commode, fils de Marc-Aurèle.

***Empereurs de la décadence***

- 192 Pertinax.  
 193 Didius Julien.  
 - Septime Sévère triomphe de Pescennius  
 - Niger et d'Albin.  
 211 Bassien dit Caracalla, fils de Septime Sévère.  
 217 Macrin et son fils Diadumène.  
 218 Héliogabale.  
 222 Alexandre Sévère.  
 235 Maximin.  
 237 Les deux Gordiens, père et fils.  
 - Maxime Pupien et Balbin.  
 238 Gordien II.  
 244 L'Arabe Philippe.  
 249 Dèce, Gallus, Hostilien, Volusien et Émilien.  
 253 Valérien.  
 260 Gallien, fils du précédent.

***Anarchie militaire dite des trente tyrans, pendant le règne de Gallien***

- 268 Claude II.  
 270 Quintillus.  
 - Aurélien.  
 275 Tacite.  
 276 Florian.  
 - Probus.  
 282 Carus.  
 284 Carin et Numérien.  
 - Dioclétien et Maximien-Hercule.  
 305 Constance Chlore, Galère, Sévère, Maximin II, Licinius, Maxence et Constantin, fils de Constance Chlore.

***Empereurs de la période chrétienne***

- 330 Constantin le Grand transfère le siège de l'empire à Constantinople.  
 337 Constantin II, Constance II et Constant.  
 350 Constance II et Magnence.  
 361 Julien l'Apostat.  
 363 Jovien.  
 364 Valentinien I et Valens.  
 375 Gratien.  
 383 Valentinien II.  
 392 Théodose le Grand.

***Derniers empereurs d'Occident, après le partage***

- 395 Honorius.  
 424 Valentinien III.  
 455 Pétrone Maxime.  
 - Avitus.  
 457 Majorien.  
 461 Libius Sévère.  
 467 Anthémius.

472 *Olybrius.*  
473 *Glycérius.*  
474 *Julius Népos.*  
475 *Romulus Augustule.*

## LIVRE PREMIER – LA VILLE DE ROME

Si l'empire romain a joué un rôle unique dans le monde, Rome aussi, qui en était le centre, fut une ville unique par son influence métropolitaine, arrivée à son apogée dans la période qui nous occupe. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu, qu'il n'existe même aujourd'hui, des villes encore plus gigantesques par leur étendue et leur population. Il paraît, comme on le verra plus loin, qu'à la même époque Alexandrie et Antioche couvraient un plus vaste espace que Rome. Sans parler des métropoles de la Chine et du Japon, dans l'extrême Orient, Londres et Paris, celles de l'Occident, l'ont certainement laissée loin derrière elles ; d'autres capitales, en Europe, et New York, en Amérique, sont en voie de l'égaliser et peut-être de la surpasser, sous ces deux rapports. Mais jamais, ni dans l'antiquité, ni dans les temps modernes, on n'a vu une ville occuper une position plus dominante, jouer un rôle plus éclatant et peser d'un plus grand poids sur le monde contemporain ; jamais capitale n'a donné aussi exclusivement le ton, fixé davantage tous les regards et réglé d'une manière plus absolue, au moyen d'une centralisation puissante, les destinées d'un aussi vaste corps de domination » que Rome, dans les deux derniers siècles de la république et les deux premiers de l'empire. Ce n'est pas seulement comme siège et centre du gouvernement de tant de pays soumis à ses lois qu'elle imposait ; car, avec le relâchement des anciennes mœurs, après la rentrée triomphale de tant de généraux et gouverneurs de provinces, enrichis des dépouilles du monde, que les Lucullus, les Pompée, les Scaurus, étonnèrent par leur magnificence, un luxe inouï jusqu'alors avait fait de Rome, devenue la plus opulente cité de l'univers, le foyer principal des arts et des lettres, tout en y développant un raffinement de jouissances sensuelles dont les fascinations n'y apparurent bientôt que trop étroitement liées avec les conditions du pouvoir et la direction de la politique même.

En fait d'art et de littérature cependant, Rome, supérieure à toutes ses anciennes rivales dans la science positive de la domination, de la politique et de la guerre, n'était pas éminemment douée d'un esprit original et créateur. Mais, depuis les Scipions, elle était devenue l'élève de la Grèce, et ses complaisants précepteurs avaient mis humblement à son service toutes les ressources de leur génie propre et de leur habileté, dans chacune des branches où ils excellaient. Littérateurs, artistes, rhéteurs, philosophes, historiens, désertant de plus en plus Athènes et le sol hellénique, affluaient sans cesse à Rome, pour y chercher fortune et s'y fixer. Alexandrie seule conserva l'auréole scientifique dont elle brillait depuis le temps des Ptolémées. A l'exemple de Polybe, ami de Scipion Emilien, Denys d'Halicarnasse, Appien et Dion Cassius firent de l'histoire et des antiquités romaines l'objet de leurs travaux, et c'est encore à Rome que les deux plus célèbres doctrines de la philosophie grecque du temps, l'épicurisme et le stoïcisme, furent le plus goûtées et mises en relief. Ces milliers de statues dont Rome se peupla sous le règne d'Auguste, furent aussi généralement exécutées par des Grecs, et c'est à des artistes de la même nation que l'on dut tous les ouvrages de sculpture remarquables dont la ville s'embellit encore dans la suite. Aucun peuple, enfin, ne contribua plus que les Grecs à imprimer le cachet d'une véritable métropole du monde à la capitale de l'Italie, dans laquelle ne tarda pas à se refléter toute la civilisation de l'antiquité. Telle est la magie des souvenirs du passé de la ville éternelle, dont l'ancien prestige a été relevé, depuis sa chute,



par celui du pontificat et de la renaissance des arts, que son attraction n'a jamais faibli, et que l'on voit encore aujourd'hui la politique italienne, dans la voie de centralisation unitaire où elle s'est engagée, fonder principalement sur la possession de Rome l'espoir d'une nouvelle résurrection du génie de la péninsule.

Parmi les témoins de l'ancienne grandeur romaine, les monuments qu'elle a produits et laissés après elle ne sont pas les moins éloquents. Une mention du rôle important que l'art joua dans la destinée du peuple. roi se trouve donc à sa place ici. L'art grec, en se naturalisant à Rome, y perdit certainement la pureté et la simplicité de son type originaire. L'idéal cessa d'y prédominer. Dans la sculpture notamment, on préféra un genre qui se rapproche du portrait, comme le buste. Le génie romain apportait dans tout un esprit positif. Cette tendance se manifesta bien plus largement encore dans l'architecture romaine. Celle-ci, d'ailleurs, ne vécut pas seulement d'emprunts faits à l'art grec ; elle avait une base originaire d'Étrurie, mais qu'elle s'était depuis longtemps appropriée, dans l'emploi des voûtes et des arcades à toutes les constructions monumentales. C'est à la combinaison de cet art italien avec les formes grecques que l'architecture romaine doit ce qu'elle gagna en grandiose, en magnificence et en solidité, comme aussi ce caractère général d'utilité pratique, qui donne un cachet tout particulier aux œuvres des Romains. Même en restant neutre dans la controverse, soulevée par Niebuhr, sur le caractère plus ou moins fabuleux des origines de Rome et de l'histoire de ses rois, il faut rappeler les importants travaux dont la tradition fait remonter les dates jusqu'à ce premier âge. C'est sous Tarquin l'Ancien qu'aurait été construit, suivant elle, l'égout principal (*cloaca maxima*), tandis que Servius Tullius aurait fait rebâtir en pierres façonnées les murs de la ville, et Tarquin le Superbe, décorer le grand cirque de portiques. Cependant l'usage des tuiles pour la toiture ne s'introduisit à Rome qu'après la guerre de Pyrrhus, et un progrès plus général, dans l'art de bâtir, ne paraît y être résulté que du contact avec les Grecs, dans la basse Italie ou Grande-Grèce, en Sicile et dans leur patrie originaire même. La conquête de la Grèce proprement dite surtout développa chez les Romains le goût de l'architecture et substitua des habitudes de luxe et d'élégance à leur simplicité primitive. Mais, quelle que fût, déjà vers la fin de la république, la magnificence déployée dans les temples. et édifices publics, ainsi que dans les palais et les villas des grands, les habitations de la masse des particuliers n'y participèrent que plus tard.

Jules César voulait renouveler Rome ; mais la mort l'empêcha d'exécuter ce projet, qu'Auguste se chargea de réaliser. Avec le règne de ce prince commence le bel âge de l'architecture romaine, qui se continue sous ses successeurs. C'est ainsi que les Romains de l'empire deviennent les grands bâtisseurs du monde et laissent partout de superbes monuments comme des signes éternels. de leur puissance. De l'ère impériale datent ces édifices et constructions innombrables, temples, palais, aqueducs, ponts, voies militaires, fortifications, amphithéâtres, arcs de triomphe, colonnes triomphales et sépulcres, qui, de la capitale, se répandirent sur les autres villes de l'Italie et couvrirent peu à peu tout le monde romain. L'ordre corinthien, comme le plus magnifique et le plus somptueux, devint l'ordre préféré dans le style des constructions de luxe ; puis, cet ordre même n'ayant plus paru assez riche à la Rome sensuelle et blasée de l'empire, l'ordre composite vint s'y joindre, avec l'abâtardissement de l'art. Sous Adrien, l'architecture romaine se montre encore très florissante ; mais, sous les successeurs des Antonins, elle marche rapidement à sa décadence. L'art architectural, suivant le déclin de la puissance même de l'empire, tombe avec lui.

Ce n'est pas, toutefois, la description des splendeurs monumentales de la métropole de l'ancien monde qui doit particulièrement nous occuper ici. Elle ne saurait donner que très imparfaitement l'idée du caractère et de la vie intime de cette grande cité. Nous n'empiéterons donc pas sur le domaine de l'archéologie et ne nous étendrons même pas davantage sur les détails topographiques. Beaucoup, de nos lecteurs ont vu de leurs propres yeux, sur les bords du Tibre, la ville aux sept ou plutôt aux dix collines<sup>1</sup>, la Rome de la papauté. Il suffit d'en appeler à leurs souvenirs, ou de renvoyer aux photographies, aux plans et aux Guides des voyageurs.

L'important d'abord, pour notre sujet, c'est de bien faire saisir l'aspect général et la physionomie de Rome, dans les deux premiers siècles de l'ère chrétienne, ainsi que les particularités du mouvement intérieur de la ville des Césars. C'est nous remettre, pour ainsi dire, en présence des impressions journalières sous lesquelles s'agitaient les plus graves intérêts comme les plus grandes ambitions de l'époque, et se déployait, au sein de la métropole, l'action du gouvernement de ce monde romain, dont un seul homme était devenu le souverain arbitre. C'est le tableau que nous allons aborder en premier, avec les ressources de l'érudition de M. Friedlaender, en nous attachant aux pas de notre savant guide.

Comme toutes les grandes cités, Rome, suivant un dicton vulgaire, n'a pas été bâtie en un jour. Les premières transformations générales qu'elle subit furent surtout occasionnées par deux grandes catastrophes, qui la frappèrent à quatre cent cinquante-cinq ans d'intervalle, le sac de la ville par les Gaulois, de l'an de Rome 362 correspondant à 391 avant J.-C., et le grand incendie de Néron, de l'an 64 de notre ère. Par une singulière coïncidence de date, tous les deux commencèrent le même jour (17 juillet).

Jusqu'au second de ces incendies, la capitale des Césars était loin de ressembler à ce qu'aujourd'hui nous appellerions une belle cité. Par suite de la précipitation avec laquelle on s'était mis à réparer le désastre causé par l'invasion gauloise, elle avait été reconstruite sans plan et sans ordre, ce qui lui donnait l'apparence d'une ville bâtie au hasard<sup>2</sup>. Il n'y avait que des quartiers irréguliers, des rues étroites et tortueuses, entre ces pâtés informes de hautes maisons, dont les toits, couverts en bardeaux, rendaient l'aspect encore plus triste et plus sombre<sup>3</sup>. Il en était surtout ainsi à l'époque de la guerre avec Pyrrhus (vers l'an 470 de Rome ou 284 avant Jésus-Christ).

A la cour de Philippe II de Macédoine, en 174 avant Jésus-Christ, le parti hostile aux Romains faisait un thème de plaisanteries de cette physionomie disgracieuse de la capitale de l'Italie<sup>4</sup>. Même dans les derniers temps de la république (vers l'an 63 avant notre ère), Rome, avec ses rues mal établies, chevauchant par monts et par vaux, avec ses hautes maisons entrecoupées de ruelles, ne pouvait soutenir

---

<sup>1</sup> Les sept collines sont le mont Palatin, le Quirinal, le mont Capitolin ou Tarpéien, l'Aventin, le Cœlius, le Viminal et le mont Esquilin, tous déjà compris dans l'enceinte de Servius Tullius. Le mur d'Aurélien enclava en outre le mont Vatican et le Janicule, sur la rive droite du Tibre, ainsi que le mont Pincius et le Champ de Mars, sur la rive gauche du fleuve, au nord.

<sup>2</sup> Tite-Live, V, 55. - Tacite, *Annales*, XV, 43.

<sup>3</sup> Pliny l'Ancien, *Histoire naturelle*, XVI, 30, d'après Cornélius Nepos.

<sup>4</sup> Tite-Live, XL, 5.

la comparaison avec Capoue, largement assise dans la plaine<sup>1</sup> et dont Stace encore, dans ses *Silves*, dit un siècle et demi plus tard :

.... *magnæ tractus imirantia Roma ;  
Quæ Capys advectis implevit mœnia Teucris.*

L'admiration de Cicéron et de Sénèque<sup>2</sup>, pour les embellissements de Rome, s'applique d'une manière exclusive à la magnificence des édifices et autres établissements publics, très nombreux dès lors, et pour lesquels on avait prodigué les dépenses. Ces travaux prirent surtout un développement grandiose sous le règne d'Auguste, qui transforma Rome d'une ville de briques en une ville de marbre ; mais, quel que fût déjà le nombre des palais existants ou élevés à cette époque, ces constructions de l'État et des grands ne modifièrent que peu le tracé des rues et le caractère général des maisons particulières.

Sous l'ibère encore on se plaignait de la hauteur de celles-ci et de l'étroitesse des rues, ainsi que du danger de l'écroulement des murs, en cas d'incendie, pour les fuyards cherchant à échapper aux flammes. C'est ce qui explique aussi la rapidité des progrès du feu, les terribles ravages de l'incendie néronien. Des quatorze quartiers dits régions de la ville, trois furent entièrement consumés ; de sept autres il ne resta que des ruines à demi calcinées. Les quatre que le feu épargna étaient probablement le sixième et le septième (*Alta Semita* et *Via lata*, du Viminal au Champ de Mars), avec le quatorzième, au-delà du Tibre, et un autre sur lequel on n'est pas d'accord<sup>3</sup>. De ce vaste amas de cendres renaquit une ville toute nouvelle. Les maisons furent reconstruites jusqu'à une certaine hauteur en pierre gabine et albaine, ce qui les mettait à l'abri du feu, et l'on fixa des limites à l'élévation des bâtiments, autour desquels on ménagea des espaces libres. Des plans bien arrêtés servirent de règle dans la construction des quartiers nouveaux. On établit enfin des rues plus larges, mieux alignées et bordées d'arcades.

Cependant, même ces vastes travaux, qui embrassaient plus des deux tiers de la ville, n'y firent disparaître qu'en partie les inconvénients déjà signalés. Les plaintes, au sujet de la hauteur des maisons, ne discontinuèrent pas, même après le grand incendie. Pline fait observer qu'elles étaient bien moins hautes à Alexandrie. C'est qu'il y avait, à Rome, une raison majeure pour cette manière de bâtir la rareté et sans doute aussi la cherté des terrains obligeaient, dans une ville aussi fortement peuplée, d'élever étages sur étages<sup>4</sup> ; et cette raison dut subsister longtemps.

A cet égard, toutefois, l'échelle des anciens n'était pas la nôtre, et personne aujourd'hui, dans nos grandes villes, ne serait frappé d'une hauteur qui les épouvantait. Déjà Auguste, suivant Strabon, l'avait limitée sur la rue à 70 pieds romains<sup>5</sup> ou 20<sup>m</sup>,<sup>6</sup> mais en permettant, pour les dépendances intérieures de ces vastes maisons, bourrées de locataires, c'est-à-dire pour les corps de bâtiment ne donnant pas sur la voie publique, une élévation plus grande, tolérance dont les propriétaires ne se firent sans doute pas faute- de profiter. Néron réduisit encore la limite, et Trajan, s'il faut en croire Aurelius Victor<sup>6</sup>, finit même par

---

<sup>1</sup> Cicéron, *De lege agraria*, II, 35, 96.

<sup>2</sup> *Consolations à Helvie*, 6, 3.

<sup>3</sup> Bunsen, dans sa *Description de Rome*, admet comme sauvés le 1<sup>er</sup>, le 5<sup>e</sup>, le 6<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup>.

<sup>4</sup> Vitruve, *De Architectura*, II, 8.

<sup>5</sup> Le pied romain était de 295 ½ millimètres.

<sup>6</sup> *Épitomé*, c. XIII.

l'abaisser à 60 pieds ou 17<sup>m</sup>,7. Or, la première de ces hauteurs représente tout au plus une superposition de quatre étages, avec un entre-sol. Ces proportions n'étaient guère dépassées ailleurs. On ne mentionne qu'une seule maison poussée à cinq étages dans la célèbre ville d'Antioche, où cependant les plus grandes, d'après le rhéteur Libanius, n'étaient généralement que de trois étages. A Rome, un appartement au troisième effrayait déjà<sup>1</sup> ; au quatrième perchait le pauvre, dans un galetas, immédiatement sous le toit, où les colombes pondent leurs veufs, comme nous l'apprend Juvénal par ces vers de sa troisième satire, contenant la description de Rome :

*.... tabulata tibi jaco tertia fumant :  
Tu nescis. Nam si gradibus trepidatur ab imis,  
Ultimus ardebit, quem tegula sola tuetur  
A pluvia, molles ubi reddunt ova columbæ.*

Aujourd'hui, dans des villes comme Paris, Lyon et Vienne, il y a partout des maisons de cinq à six étages, à Gênes et à Edimbourg on en voit même de huit à douze et plus ; tandis qu'à Rome, oit la hauteur ordinaire des maisons particulières, nous ne parlons pas ici des palais, varie actuellement de quarante à soixante-dix pieds, du pavé au toit, elles n'ont pas en général plus de deux à trois étages, non compris le rez-de-chaussée et l'entresol, et il n'en existe encore qu'exceptionnellement de six à sept étages, parmi celles qui sont de construction récente.

Dans le fait, ce qui, après comme avant le rajeunissement de la ville, devait y faire paraître les maisons plus hautes qu'elles ne l'étaient réellement, c'est l'étroitesse des rues. La configuration naturelle du terrain déjà, avec son mouvement continu de ravins et de collines, avait presque partout formé obstacle à l'établissement de voies droites, longues et d'une largeur suffisante ; d'autant plus que le fond des vallons était en majeure partie occupé par les places et marchés (*fora*), promenades, jardins et autres établissements publics. Les exceptions, telles que la rue Haute (*Alta semita*), qui courait probablement dans la même direction que la strada di Porta Pia de nos jours, sur les derrières du Quirinal, et la voie Large (*via Lata*), qui dépassait peut-être en largeur le Corso actuel, dont la partie méridionale y correspond, doivent avoir été rares. Les grandes perspectives d'Alexandrie et d'Antioche, coupées de rues magnifiques à angles droits, longues de plusieurs milles pour la plupart, ont de tout temps manqué à Rome.

Du reste, l'effet d'architecture des rues de la capitale de l'empire romain devait, au point de vue de nos idées modernes, beaucoup souffrir. de certaines particularités de la manière de bâtir des anciens, que l'on remarque également à Pompéji<sup>2</sup>. Telles étaient les fréquentes déviations de la ligne droite dans les façades des maisons ; les fenêtres isolées, ou irrégulièrement pratiquées aux étages supérieurs, l'inégalité de hauteur entre les différentes parties du même corps de bâtiment, mais surtout une multitude de constructions accessoires, établies sur les côtés ou sur la devanture des maisons, et qui rétrécissaient précisément la voie dans les rues les plus passagères et les plus animées. Le rez-de-chaussée ne contenait pas de pièces ouvertes sur la rue, et le mur, du côté de celle-ci, y était même toujours sans fenêtres. Là où il y avait des arcades le commerce d détail trouvait des places commodes pour s'installer ; mais il

---

<sup>1</sup> Martial, I, 117, 7.

<sup>2</sup> Voyez Becker, *Gallus*, 2e édit., II, 227.

n'existait d'arcades que dans les grandes rues. Partout ailleurs les tavernes, boutiques, magasins d'étalage, ateliers et débits de boissons, occupaient des bâtisses empiétant sur la rue. Ainsi, l'on voit à Pompéji, du côté de celle-ci, presque dans chaque maison, quelques boutiques avec des comptoirs scellés au mur. Avec le mouvement perpétuel et tumultueux de la foule dans les rues de Rome, les inconvénients du rétrécissement de celles-ci par ces échoppes étaient parfois tels qu'il devenait urgent d'y remédier. Rogne tout entière, dit Martial [VII, 61], n'était plus qu'une immense taverne, où des merciers et débitants de toute espèce, les bouchers, les cabarettiers et les barbiers, avaient tellement fait main basse sur la rue qu'ils masquaient et encombraient partout le seuil des maisons. Ici pendaient des flacons de vin, attachés par des chaînes au pilier d'un cabaret ; là un barbier maniait son rasoir, au milieu de la foule. Des gargotes, enfumées et noircies par la suie, occupaient toute rue dans presque sa largeur, et le préteur, non moins que le commun des passants, était obligé de marcher dans la boue de la chaussée.

Les ateliers des artisans étaient pareillement installés dans ces échoppes ou tavernes, qui servaient aussi de stations ou d'auberges, distinguées par des enseignes<sup>1</sup>.

Les édiles veillaient à l'éloignement de tout ce qui pouvait encombrer la rue, sur la devanture des boutiques et des ateliers. Cependant, il était permis aux foulons d'y suspendre des effets d'habillement, pour les faire sécher, comme cela se pratique encore de nos jours, à Rome, pour le linge. Domitien restreignit le débordement des tavernes. A la faveur de cette mesure, la circulation redevint plus facile dans les rues<sup>2</sup>. En 368 enfin, le préfet de la ville, Prétextat, invoquant d'anciennes défenses, ordonna de supprimer, évidemment comme trop exposées au danger du feu, toutes les galeries en saillie (*maeniana*) des étages supérieurs, avec leurs auvents<sup>3</sup> qui étaient, selon toute probabilité, ordinairement garnis de tentures<sup>4</sup>.

Mais Rome, malgré ce que son emplacement et ses rues laissaient à désirer, n'en était pas moins une ville sans pareille. Ce qui y frappait et y imposait surtout, c'était le mouvement tumultueux, indéfinissable et perpétuel d'une immense population, accourue dans la capitale de tous les pays de l'ancien monde, l'enivrant spectacle et l'étourdissant brouhaha de ce rendez-vous universel, le grandiose, la splendeur et le nombre des édifices et établissements publics de tout genre, ainsi que l'étendue de la ville<sup>5</sup>. Cependant, Rome n'était pas la plus vaste cité de l'époque, comme nous l'avons déjà fait remarquer plus haut. Pline, du temps de Vespasien, n'en évaluait la circonférence qu'à 13.200 pas<sup>6</sup>. L'itinéraire d'Alexandre, dans le *Pseudo-Callisthène*<sup>7</sup>, l'estime à 14.120 et en donne 16.360 à Alexandrie ; 12.220 à Babylone, 10.250 à Carthage et 8.072 à Antioche ; mais cette dernière paraît avoir été en réalité beaucoup plus vaste, puisque, d'après le savant O. Muller, elle aurait eu, même sans les faubourgs, une longueur de 36 stades grecs, sur 30 dans sa plus grande largeur, ce qui permet d'en porter sans exagération le circuit ; en y comprenant les faubourgs, à

---

<sup>1</sup> Cicéron, *Catilinaires*, IV, 7, 17. - Suétone, *Néron*, chap. XXXVII. - Propertius, V, 8, 62. - Quintilien, VI, 3, 38.

<sup>2</sup> Martial, VII, 61.

<sup>3</sup> Ammien Marcellin, XXVII, 9, 10.

<sup>4</sup> *Digeste*, XLIII, 8, 2, § 6.

<sup>5</sup> Aristide, *Encomium Romæ*, p. 198, etc.

<sup>6</sup> *Histoire naturelle*, III, 66.

<sup>7</sup> Édition Didot, I, 31.

18.000 pas au moins. Le mur construit par Aurélien forme une enceinte d'environ 11 milles d'Italie, et deux siècles plus tard, au temps des Goths, Rome, avec les faubourgs adjacents, n'avait pas, suivant Olympiodore, moins de 21 milles de tour.

Quoi qu'il en soit de ces calculs, à l'époque que nous avons à décrire, toute personne regardant -autour d'elle, dû haut du Capitole, voyait à ses pieds un dédale de constructions magnifiques, de palais et de monuments de toute espèce, engagés dans une mer de maisons qui s'étendait à perte de vue, par monts et par vaux, sur un espace de plusieurs milles. Le désert jonché de ruines que l'on aperçoit aujourd'hui, dans la direction des montagnes d'Albano, et qu'infeste la *malaria*, était alors une plaine d'une parfaite salubrité, couverte de bâtiments et coupée en tous sens de routes passagères et pleines de vie<sup>1</sup>. Là ville n'avait de limite bien arrêtée nulle part ; rien n'indiquait précisément où elle finissait et où commençait un autre territoire<sup>2</sup>. De tous côtés cette ville gigantesque envahissait la campagne, comme nos grandes capitales modernes absorbent les nombreux bourgs et villages environnants, l'un après l'autre ; de tous côtés, ses faubourgs se perdaient dans les constructions nouvelles de splendides villas, entourées de jardins, de temples et de monuments, dont les pinacles de marbre, les frontons et les coupes tranchaient, avec tout l'éclat d'une vive lumière, sur le fond de verdure, dès bosquets et des parcs environnants.

Parmi les plantations et constructions publiques, celles du Champ de Mars, outre qu'elles étaient les plus étendues, ne le cédaient à nul autre quartier pour la magnificence et le grandiose. Strabon a décrit l'imposant aspect de la ville de marbre qu'Auguste y laissa, pour témoigner de l'éclat de son règne. La vaste plaine, baignée de trois côtés par le fleuve, vers son embouchure, et dont l'immense surface offrait un libre champ à la circulation de la foule des voitures et des cavaliers, mêlés à d'innombrables piétons, allant ; venant et se livrant à tous les exercices du corps, le tapis d'une pelouse toujours verte, le superbe encadrement d'édifices publics et, de monuments, un labyrinthe de portiques, avec une multitude de colonnes, de coupes et de frontons, entremêlés du feuillage des bosquets et des allées, puis, comme fond du tableau, pour couronner l'horizon, les dômes et pentes des collines qui s'élèvent en amphithéâtre sur la rive opposée du fleuve, coulant à leur pied, tout cela réuni formait un spectacle dont les yeux ne se détachaient qu'avec peine et auprès duquel la ville proprement dite paraissait ne plus devoir offrir qu'un intérêt accessoire. Mais, une fois entré dans celle-ci, on y marchait encore de surprise en surprise, à la vue des grandes places qui s'y succédaient, avec leurs encadrements. de colonnades et de temples, du Capitole, avec ses constructions monumentales, du mont Palatin ou de la colonnade de Livie, et l'on était de nouveau près d'oublier tout le reste. *Telle est*, dit Strabon<sup>3</sup>, dans son admiration de la cité ainsi décrite par lui, *cette ville de Rome*. Ce qui périt de ces merveilles, dans les grands incendies des règnes de Néron et de Titus, ne tarda pas à être relevé ou remplacé plus magnifiquement encore, de sorte que le nombre des édifices et établissements publics, augmentant sans cesse par suite de constructions nouvelles, se retrouva bientôt plus grand que jamais. Dans le demi-siècle de Vespasien à Adrien, Rome parvint à l'apogée de sa splendeur, ce

---

<sup>1</sup> Strabon, V, 3, 12, p. 239, Casaubon.

<sup>2</sup> Denys d'Halicarnasse, IV, 13.

<sup>3</sup> V. 3, p. 236.

qui ne veut pas dire qu'elle ne gagna pas encore, par suite de nouveaux embellissements, sous les Antonins et même plus tard. C'est dans cette période que se succédèrent, sans relâche, ces prodigieuses créations de chefs-d'œuvre d'architecture qui devaient faire l'admiration de la postérité la plus reculée, comme ils avaient étonné les contemporains. Ammien Marcellin, en parlant de l'impression que Rome fit sur l'empereur Constance la première fois qu'il la vit, en 357, ne mentionne, dans l'énumération des édifices de la capitale, à peu d'exceptions près, comme les bains établis sur le modèle de ceux des provinces, c'est-à-dire probablement les thermes de Caracalla<sup>1</sup> et de Dioclétien que des constructions de l'époque qui finit avec Adrien. Arrivé au Forum, siège glorieux de l'ancienne puissance romaine, Constance demeura comme interdit et muet d'admiration. De quelque côté qu'il jetât les yeux, il était ébloui par la multiplicité et l'éclat des merveilles qui s'offraient à ses regards. Quand il se mit à visiter successivement les différentes parties de la ville, sur les hauteurs et les pentes des sept collines comme dans la plaine, il lui semblait qu'il ne devait y avoir plus rien au-dessus de chaque objet nouveau qu'il découvrait. Le temple de Jupiter, au haut de la roche, Tarpéienne, lui parut rayonner d'un éclat divin aux yeux des mortels. Il s'émerveillait de la vaste étendue des bains, établis sur le modèle de ceux des provinces<sup>2</sup>. La masse de l'amphithéâtre Flavier, colossal édifice en pierre tiburtine, se dressait avec tant de majesté devant lui que ses yeux n'arrivaient qu'avec peine à la suivre dans toute sa hauteur. La superbe rotonde du Panthéon, avec sa prodigieuse voussure, ces colonnes gigantesques surmontées des statues d'anciens empereurs et rendues accessibles, jusqu'à leur sommet, par des marches pratiquées intérieurement, le temple de la déesse Roma, le forum de la Paix, le théâtre de Pompée, l'odéon, le stade, tous ces ornements de la ville, rivalisant entre eux de beauté, de grandeur et de magnificence, se disputaient son admiration. Mais, quand il arriva finalement au célèbre forum de Trajan, et qu'il se trouva en face de ces divines constructions, sans pareilles sous le ciel, il ne revint plus de l'extase où son esprit était emporté par ses yeux, perdus dans les courbes de ces voûtes gigantesques, indescriptibles en paroles, et à la perfection desquelles il n'était donné qu'une fois aux mortels d'atteindre ici-bas.

Ce n'était pourtant pas uniquement cette incomparable splendeur de ses places et de ses édifices publics qui faisait de Rome une ville de merveilles. Bien d'autres spectacles, offrant toujours du nouveau, attiraient et fascinaient à chaque pas, dans le parcours de son immensité. Partout l'art, ancien et nouveau, avait répandu ses oeuvres et prodigué ses ornements avec la même profusion. Les portiques et les temples brillaient du vif éclat des couleurs de la peinture murale ou de peintures encadrées<sup>3</sup> ; et, de même que les places et les rues, l'intérieur de ces édifices était rempli de bustes, de statues et de groupes de bronze ou de marbre. Même au sixième siècle de notre ère, quand les tempêtes et les ravages de plusieurs invasions des barbares eurent depuis longtemps ravi à Rome ses plus beaux et plus riches ornements, il semblait qu'il y eût encore dans ses murs, à côté de la population survivante, tout un peuple de statues<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> On a même cru devoir ajouter les premiers de ces thermes à la liste des sept merveilles de Rome, de Silvius Polémon, (dans son *Laterculus*), sur laquelle figurent le Janicule, à tort ou à raison, les égouts, les aqueducs, le forum de Trajan, l'amphithéâtre, l'odéon et les thermes d'Antonin.

<sup>2</sup> *Lavaera in modum provinciarum exstructa*.

<sup>3</sup> Voyez Raoul Rochette, *Peintures antiques*, p. 61, etc.

<sup>4</sup> Cassiodore, *Lettres*, VII, 15 ; VIII, 13.

Partout les masses de bâtiments étaient entrecoupées ou bordées de la verdure des jardins et des parcs, où le feuillage abondait en toute saison. Les vastes dépendances des palais comprenaient souvent de grandes plantations, avec de vieux arbres magnifiques, remplis du chant des oiseaux<sup>1</sup>. On y affectionnait surtout le platane et le lotier, pour leurs ombrages. Les arbustes et les fleurs répandaient leurs parfums du haut des toits et des balcons. Les collines des environs étaient, couvertes de jardins, impériaux en partie, dont plusieurs formaient des promenades ouvertes au public. De même, dans le Champ de Mars, des allées de lauriers et de platanes invitaient les promeneurs à venir goûter l'ombre de leurs épais toits de feuillage, ainsi qu'au portique de Pompée et à l'Hécatostylon. Mais la plus belle parure de l'ancienne Rome, c'étaient les ouvrages hydrauliques, aussi remarquables par leur nombre que par leur beauté. Les sources des montagnes, conduites dans la métropole, de plusieurs milles, au moyen de tuyaux souterrains, ou d'aqueducs reposant sur de puissantes arches, s'y épanchaient partout, avec un doux murmure ; des grottes artificielles formaient comme des étangs dans de vastes bassins richement décorés, d'où s'élevaient, en jets d'eau, en gerbes et en bouquets resplendissants, des fontaines superbes, dont la fraîche haleine renouvelait et purifiait l'air échauffé de l'été, ce qui fit dire au poète Rutilius Numatianus, à la fin de sa belle description des eaux de la capitale :

*Frigidus aestivas hic temperat halitus auras  
Innocuamque levat purior unda sitim.*

On appelait *salientes* les fontaines à conduits, qui alimentaient la ville d'eau vive. Frontin<sup>2</sup> comptait en outre, à Rome, trente-neuf fontaines d'art, ou châteaux d'eau (*munera*), dont la plus magnifique, de forme pyramidale, paraît avoir été la fameuse *meta sudans*. On rapporte qu'Agrippa seul, pendant son édilité, établit jusqu'à sept cents pièces d'eau (*lacus*), tandis que les régionnaires n'en mentionnent pas moins de treize cent cinquante-deux.

Le trafic avec le monde entier procurait à Rome une autre source intarissable de spectacles, variant toujours. Il accumulait dans les magasins, les boutiques et les échoppes de cette ville les productions les plus rares et les plus précieuses des pays les plus lointains, comme les plus magnifiques et prodigieux ouvrages de l'industrie et de l'art de tous les peuples. A Rome, on pouvait examiner à loisir les marchandises du monde entier. Le Tibre est appelé, dans l'Histoire naturelle de Pline, *rerum in toto orbe nascentium mercator placidissimus*<sup>3</sup>, expression d'autant plus juste que le commerce de cette métropole du monde était malheureusement tout passif, et qu'elle engloutissait tout sans jamais rien rendre, ni produire elle-même. Il y apportait la laine d'Espagne et la soie de Chine, du beau verre de couleur artistement travaillé, de la toile d'une extrême finesse d'Alexandrie, le vin et les huîtres des files grecques, les poissons de la mer Noire et le fromage des Alpes, qui causa, dit-on, l'indigestion dont mourut Antonin le Pieux<sup>4</sup>. Il y avait à Rome des dépôts avec les assortiments les plus complets des herbes médicinales de la Sicile et de l'Afrique, des épiceries et de

---

<sup>1</sup> Témoins ces vers de Rutilius Numatianus :

*Quid loquar inclusas inter laquearia silvas,  
Vernula qua vario carmine ludit avis ?  
Vere tuo nunquam mulceri desinit annus  
Deliciasque tuas vicia tuetur hiems.*

<sup>2</sup> *De Aquis urbis Romæ*, II, 78, etc.

<sup>3</sup> III, 54 ; puis XI, 240, ainsi que Plutarque, *De Fortuna Rom.*, 12.

<sup>4</sup> Voir sa biographie, chap. XII.



l'encens d'Arabie, de perles de la mer Rouge, ou plutôt des bancs du golfe Persique, ainsi que de diamants des mines de l'Inde, de marbres de couleur, extraits en blocs gigantesques des montagnes de l'Asie Mineure, et de planches magnifiquement veinées des bois d'ébénisterie les plus précieux de l'Atlas. On sait, par les écrits de Galien, qu'il recevait des médicaments de toutes les provinces. Les plus belles boutiques, sous Domitien, se trouvaient dans le grand clos des *Septa*. C'est là qu'on allait se pourvoir de beaux esclaves, de meubles de luxe, de toute sorte d'objets en bois fins, ivoire, écaille, bronze ou airain de Corinthe, de statues grecques, de coupes anciennes artistement travaillées, de cristaux, de vaisselle et d'ustensiles de toute nature, ainsi que de l'espèce de poterie connue sous le nom de *murra*. La voie Sacrée était le centre de l'orfèvrerie et de la joaillerie. Les plus grands dépôts de marchandises de l'Égypte et de l'Arabie se trouvaient au forum de la Paix, le principal débit des soieries, des parfums et des épices, pour lesquelles Domitien fit construire ses greniers à poivre (*horrea piperataria*), dans le faubourg Toscan (*vicus Tuscus*) et probablement aussi dans les galeries du grand cirque (*circus maximus*)<sup>1</sup>. *Chez vous*, dit avec emphase un panégyriste grec de la ville de Rome<sup>2</sup>, vers le milieu du deuxième siècle, *affluent de toutes les contrées et de toutes les mers les produits de toutes les saisons et de toutes les zones, ceux des fleuves et des lacs, ainsi que ceux du labour et de l'industrie des Hellènes et des barbares. Que celui qui tient à contempler tout cela, s'il ne veut parcourir en voyageur le monde entier, se hâte donc de faire un séjour dans cette ville, où il y a, en tout temps, abondance de tout ce qui se produit et se fabrique chez tous les peuples. Il y arrive, dans le cours de l'été et de l'automne, tant de navires chargés, de tous les pays, que l'on pourrait se croire dans un atelier universel. On y voit tant de cargaisons de l'Inde et de l'Arabie Heureuse, que l'on pourrait s'imaginer les arbres de ces contrées à tout jamais dépouillés de leurs fruits, et les populations qu'elles renferment obligées de venir redemander à Rome ce qui est nécessaire à leurs besoins de ces produits de leur propre sol. Les étoffes de la Babylonie et les bijoux de la région barbare de l'Asie intérieure arrivent à Rome en bien plus grande quantité et bien plus facilement que tel produit d'une île de l'Archipel, à Athènes. En somme, tout ce que le commerce et la navigation procurent, l'agriculture et les mines produisent, l'industrie et les arts créent et fournissent, tout ce qui vient et croît sur la terre, tout cela conflue et se rencontre sur le marché de Rome.*

Tout indiquait dans cette ville le centre de la domination du monde, d'un empire universel, que l'on y embrassait en quelque sorte d'un coup d'œil, comme du haut d'un observatoire. Des limites les plus reculées de cette domination, les nouvelles arrivaient continuellement au siège de celle-ci, par toutes les voies, comme à tire d'aile. Les empereurs, sans aucun doute, recevaient personnellement des rapports suivis, quotidiens même, de tous les points importants de l'empire ; et, d'après Philon, le fou Caligula lui-même prenait le plus vif intérêt à la lecture de ceux qui lui étaient ainsi adressés d'Alexandrie, jour par jour. Y avait-il eu des pluies dans la haute Égypte, un tremblement de terre dans l'Asie Mineure, une mutinerie dans les légions campées sur les bords du Rhin, ou bien, à la cour du roi des Parthes, un changement d'attitude vis-à-vis

---

<sup>1</sup> Tacite, *Annales*, XV, 38.

<sup>2</sup> Aristide, *Encomium Rom.*, p. 200, 10, etc.

de Rome, peu de jours après, tout le monde en parlait au forum et au Champ de Mars, on en causait à tous les festins et dans toutes les réunions de société<sup>1</sup>.

De même, tout ce que l'on découvrait de bien extraordinaire, en fait de curiosités naturelles ou autres, quelque part que ce fût, on s'empressait de l'envoyer à l'empereur et de le faire exposer publiquement à Rome.

Déjà sous la république existait, à l'occasion des triomphes et des grands jeux surtout, l'usage de pareilles expositions de curiosités naturelles ou artistiques, provenant de pays étrangers. Pompée, dans le triomphe qu'il célébra sur Mithridate, fit parade d'un ébénier<sup>2</sup> ; et, depuis lors, des arbres exotiques rares figurèrent mainte fois dans le cortège des triomphateurs. Lors des jeux publics, de tels objets d'art ou de curiosité d'histoire naturelle servaient à décorer le forum et le comice, on les appelait *insignia*.

Dès une plus haute antiquité ; les temples tenaient souvent lieu de musées, dans l'occasion. De même on les voit plus tard, sous les empereurs, affectés principalement à l'exhibition de ces objets rares et curieux, que l'on qualifiait alors de merveilles (*miracula*), et dont Rome était toujours pleine. Rien n'est plus caractéristique, pour l'esprit d'une société, que la spécification de la nature des objets qui l'attirent ainsi le plus. Tels, comme les raretés du règne végétal ou du règne minéral, régulièrement envoyées de toutes les provinces aux empereurs, témoignent, chez les contemporains de Pline l'Ancien, d'un certain goût pour la science qu'il cultiva. Il nous raconte que, sous Néron, l'on découvrit, en Cappadoce, une pierre translucide, de la dureté du marbre, et que cet empereur fit employer à la construction d'un temple de la Fortune, dans sa Maison d'Or. Mais cette science était encore elle-même très bornée, et un tremblement de terre, en Asie Mineure, ayant fait découvrir des ossements dans lesquels, à en juger par le gigantesque des proportions qu'indique Phlégon de Tralles, d'après le grammairien Apollonius, un géologue moderne aurait sans doute reconnu des restes d'animaux antédiluviens, la piété païenne de Tibère, auquel une dent qui en provenait, longue de plus d'un pied, avait été envoyée à titre de spécimen, recommanda de respecter ces débris comme des reliques d'anciens héros de la mythologie.

Indépendamment du cas que les Romains faisaient en général de la recherche des bêtes féroces pour les combats du cirque, Auguste surtout se plaisait à la vue d'animaux curieux et rares, qu'il ne manquait pas de faire aussi montrer en public, comme, par exemple, un serpent long de 50 coudées au comice, un rhinocéros aux *septa*, et un tigre sur la scène. En 47, Claude fit voir, au comice, un prétendu phénix, mais sans convaincre personne de l'authenticité de son oiseau. Il paraît que les cerfs blancs admirés à Rome par Pausanias y furent aussi publiquement exposés. Sous Sévère, enfin, l'on montra pendant les jeux, comme il paraît, à l'amphithéâtre, le modèle de la carcasse d'une baleine, qui s'était égarée, dans la Méditerranée et dans le vaste creux de laquelle cinquante ours avaient trouvé place<sup>3</sup>. Suétone, Pline l'Ancien, Tacite et Dion Cassius peuvent être cités comme les divers garants de ces faits.

Le goût pour les choses monstrueuses, qui s'accroît avec les progrès de la corruption dans les sociétés blasées, n'a été, comme on sait, porté nulle part aussi loin que chez les Romains. Les difformités physiques que l'on voit se

---

<sup>1</sup> Juvénal, VI, 398. — Martial, IX, 36.

<sup>2</sup> Pline l'Ancien, XII, 20.

<sup>3</sup> Dion Cassius, LXXV, 16.

manifester par accident dans l'espèce humaine, étaient peut-être ce qui excitait le plus vivement leur curiosité. Les nains et les naines, les géants et les géantes, les crétins, les hermaphrodites, étaient recherchés à Rome par certains amateurs de grande maison, qui s'en délectaient, dans leur intérieur, avec un raffinement mille fois plus pervers que la grossièreté barbare des seigneurs féodaux, chez lesquels on retrouve des goûts semblables, au moyen âge. Il y eut même à Rome un marché d'avortons. Auguste fit voir publiquement un jeune garçon, nommé Lucius, qui n'avait pas deux pieds de haut et ne pesait que 17 livres, mais était, par un bizarre contraste, dopé d'une voix de stentor<sup>1</sup>. Parmi les cadeaux qu'Artaban fit à Tibère figurait un juif long de 7 coudées, du nom d'Éléazar, et, sous le règne de Claude, on montra un géant d'Arabie de la taille de 9 <sup>3</sup>/<sub>4</sub> pieds romains, probablement le même que celui dont parle Columelle, qui le donne pour juif. On allait jusqu'à pourvoir soigneusement à la conservation des restes de ces prodiges, après leur mort. Pline raconte avoir vu des cadavres de nains enfermés dans des vases, et, dans les jardins de Salluste, on montrait un caveau avec les dépouilles mortelles du couple géant de Posion et Secundilla, qui vivaient au temps d'Auguste. En 61, on envoya à Néron un enfant ayant quatre têtes et tous les autres membres d'une structure conforme<sup>2</sup>. On cite enfin, sous le même règne, ainsi que plus tard, sous ceux d'Alexandre Sévère et d'Aurélien, des gloutons qui régalerent la ville et la cour du spectacle de leur voracité sans pareille. De tels sujets de divertissement ne répondaient que trop bien à l'extravagance des princes de la famille adoptive d'Auguste. Il est juste de faire observer, cependant, que des empereurs tels que Trajan et Adrien surent mettre plus de sens et de discernement dans la recherche des curiosités signalées, par leur exemple, à l'attention publique. Tous les deux avaient à cœur d'arrêter les progrès alarmants du célibat volontaire et la dissolution des mœurs de leur époque. C'est ce qui décida sans doute le second à faire venir d'Alexandrie à Rome une femme, du nom de Sérapias, qui, suivant Ulpien ou Gaius, avait mis au monde quatre ou cinq enfants d'une seule couche. C'était probablement la même dont son prédécesseur, pour encourager la fécondité, avait fait élever les enfants à ses frais, d'après Phlégon de Tralles, qui fait aussi mention d'un vieillard de 136 ans, distingué par l'empereur Adrien.

A Rome, comme dans nos foires, l'exploitation de la sottise et de la crédulité vulgaires eut naturellement aussi une large part dans le choix des appâts qu'on offrait à la badauderie. L'homme sauvage et des monstres vrais ou supposés, dans lesquels la superstition du temps se complaisait à reconnaître des êtres fabuleux de la mythologie, n'y manquaient pas. A Tibère on manda d'Olisippo (Lisbonne) y avoir constaté, au bord de la mer, la présence d'un triton et l'agonie d'une néréide. Pausanias assure même avoir vu, à Rome, de ses propres yeux, un triton à poils verts, couvert d'écailles, la bouche garnie d'énormes dents, et dont le corps se terminait en queue de poisson. Sous Claude, enfin, un hippocentaure fut pris, dit-on, sur une montagne en Arabie, d'où on l'envoya au préfet d'Égypte. N'ayant pu le garder vivant, on l'enduisit de miel et l'expédia ainsi à Rome, où il fut montré au public dans le palais impérial. Au témoignage de Phlégon il faut ajouter celui de Pline, dont l'*Histoire naturelle* contient aussi la mention de presque toutes ces curiosités phénoménales.

Mais, ne nous étendons pas davantage sur ces particularités ; elles ne peuvent intéresser qu'autant qu'elles contribuent à faire saisir les travers de l'esprit du

---

<sup>1</sup> Suétone, *Octave*, chap. XLIII.

<sup>2</sup> Phlégon de Tralles. *Mirabilia*, éd. de Bâle, 1568, p. 75 et 84.

temps. Aux spectacles de ce genre, gratuitement offerts à la multitude par la munificence impériale, se joignait toutefois aussi l'attrait de jouissances d'un ordre plus élevé, pour les hommes studieux et tous ceux qui avaient conservé le goût de la littérature, des sciences et des arts. Les artistes de tous pays et de toute espèce, architectes, sculpteurs, peintres, musiciens, chanteurs, joueurs de flûte et de luth, voire même les athlètes de la Grèce et de l'Asie, accouraient à Rome pour déployer leur talent, exposer leurs oeuvres ou briguer l'honneur d'une couronne dans les grands concours romains du genre de ceux d'Actium et du Capitole (*Agon Actiacus* et *Capitolinus*) ; avec eux, nombre de poètes, d'orateurs et de philosophes, de rhéteurs, de sophistes et de savants grecs, de Tarsus et d'Alexandrie notamment, pour se produire et se faire entendre en public ; enfin, depuis le règne de Vespasien et la fondation de l'Athénée, sous Adrien, surtout, aussi l'élite de la jeunesse studieuse des provinces, les jeunes gens les plus capables et les plus ambitieux, afin de participer à l'avantage des incomparables ressources que la capitale du monde offrait, pour l'achèvement des études, dans toutes les branches, non moins que pour tous les genres de plaisirs et de divertissements. Cette constante affluence de virtuoses et d'étudiants, à Rome, est attestée par un grand nombre d'inscriptions latines et grecques<sup>1</sup>. Dans les salles et les galeries des, nombreuses bibliothèques (les régionnaires n'en mentionnaient pas moins de vingt-huit à Rome), l'ami des sciences et de la littérature se procurait aisément et amplement toutes les satisfactions qu'il pouvait désirer, au milieu de ces précieuses collections de milliers de rouleaux de parchemin et de papyrus ; et dans les cercles des savants, qui affectionnaient ces lieux de réunion, il trouvait toute espèce de secours et d'encouragement.

Les thermes, dont les divisions multiples, depuis le bassin de natation jusqu'aux étuves, offraient, en toute saison, des bains de toute espèce pour des milliers de baigneurs, avec des endroits réservés, d'une splendeur plus que royale, pour les exercices de gymnastique, la conversation et les rafraîchissements, étaient aussi des établissements du style le plus grandiose et d'une incomparable magnificence, où le dernier du peuple pouvait aller se récréer et se divertir. Il y en avait quatre à l'époque dont il s'agit ici. Les thermes de Néron paraissent avoir été les plus splendides alors, d'après Martial et Stace. Mais le plus merveilleux, dans cette ville d'enchantements, c'étaient les spectacles, les représentations, les jeux et les combats de la scène, du cirque et de l'arène. Là, toutes les fantaisies de l'imagination la plus délirante se transformaient en étourdissantes réalités.

Pour revenir une dernière fois sur le plus grand de tous les spectacles de Rome, le mouvement incessant de sa population même, les accidents provenant d'embarras causés par le trop d'empressement ou les mêlées de la foule, étaient fréquents. L'étroitesse des rues paraît avoir beaucoup contribué à les multiplier : Tacite et Suétone en citent maint exemple, et Sénèque<sup>2</sup> y fait allusion, non sans exagérer quelque peu. Caligula ayant eu la fantaisie de jeter des pièces de monnaie à la foule, devant la basilique julienne, il y eut 247 femmes, 32 hommes et un eunuque d'écrasés<sup>3</sup>, et lorsqu'il fit bâtonner la multitude, pour l'avoir dérangé dans son sommeil, pendant qu'elle courait la nuit au cirque, cette

---

<sup>1</sup> M. Friedlaender en cite plusieurs. — Voir aussi Sénèque, *Consolations*, 6, 2.

<sup>2</sup> *De Clementia*, I, 6, 1.

<sup>3</sup> Chronographe de 354.

bagarre aussi coûta la vie à nombre de gens. Une vingtaine de chevaliers romains et non moins de femmes y périrent, entre autres victimes<sup>1</sup>.

Plus Rome devenait le centre du monde, plus elle devenait aussi le rendez-vous de toutes les nations. Déjà. Cicéron l'appelait une cité universelle (*civitas ex nationum conventu constituta*). Mais la grande immigration des provinces, par masses, n'y commença qu'après la chute de la république ; - elle ne discontinua pas ensuite d'inonder la ville, plus ou moins, avec une tendance progressive, qui persista probablement jusqu'à Constantin. Rome prit ainsi, véritablement, le caractère d'une cité commune à tous les peuples, de leur centre de réunion<sup>2</sup>, d'un abrégé (*épitomé*) du monde, suivant l'expression du rhéteur Polémon, un de ses panégyristes grecs<sup>3</sup>. Ce qui, ajoutait encore à la bigarrure, c'était le passage d'innombrables étrangers, dont l'affluence, toujours grande dans cette ville, qui, suivant l'expression de Sénèque, payait les vertus comme les vices à leur plus haut prix, atteignait dans les occasions extraordinaires, lors des grands spectacles notamment, des proportions tout, à fait exceptionnelles.

*Nempe ab utroque mari juvenes, ab utroque puellæ  
Venere, atque ingens orbis in urbe fuit,*

dit Ovide, dans l'*Art d'aimer*, en parlant des naumachies du règne d'Auguste, et, s'écrie l'auteur du livre des Spectacles :

*Quæ tam seposita est, quæ gens tam barbara, Cæsar,  
Ex qua spectator non sit in urbe tua ?*

Rome, plus qu'aucune autre ville de l'antiquité, eut ainsi le privilège d'exercer une irrésistible attraction sur les plus vifs penchants comme sur les plus fortes passions de l'humanité contemporaine. Cent langues y bourdonnaient aux oreilles du passant, les particularités du type et de la couleur de toutes les races, les costumes de tous les peuples, y apparaissaient pêle-mêle. Là, des éléphants de la ménagerie impériale étaient conduits par des esclaves noirs, ou galopait un escadron de blonds Germains de la garde impériale, couverts d'armures étincelantes. Là, des Égyptiens à têtes rasées et en longues robes de toile portaient processionnellement leur grande déesse Isis<sup>4</sup>. Derrière tel savant grec marchait un jeune Hindou, le bras chargé de rouleaux de livres. Dès l'an 735 de Rome (19 avant J.-C.), était arrivée, suivant Dion Cassius (LIV, 9), une ambassade de l'Inde, qui amena en Europe les premiers tigres. Le parasite de ce même Favorinus qui légua sa maison de Rome à Hérode, était Hindou<sup>5</sup>, et cet Hydaspe au teint basané (*fuscus Hydaspes*), dont parle Horace, dans une de ses satires (II, 8, 14), très probablement aussi. On voyait des fils de princes orientaux coiffés de bonnets élevés, comme ceux des Persans de nos jours, et couverts d'amples vêtements d'étoffes bariolées, traverser gravement et en silence, avec les personnes de leur suite, la foule qui se pressait autour d'eux. Quelques épitaphes de princes d'Orient, qui moururent à Rome, sont parvenues jusqu'à nous. Parfois aussi on rencontrait des sauvages tatoués de l'île de Bretagne, regardant avec ébahissement les merveilles d'un monde nouveau pour eux, qui les environnaient de toutes parts. Le même Dion Cassius rapporte qu'à l'aspect de toutes les magnificences de Rome, le chef breton Caractacus, qui y fut amené comme

---

<sup>1</sup> Suétone, *Caligula*, chap. XXVI.

<sup>2</sup> *In illo orbis terrarum conciliabulo*, lit-on dans un fragment du rhéteur Annius Florus.

<sup>3</sup> Cité par Galien, vol. V, p. 585, 57, éd. de Bâle.

<sup>4</sup> Appien, IV, 47.

<sup>5</sup> Philostrate, *Vies des sophistes*, I, 8, p. 490, 20.

prisonnier, puis gracié par Claude, s'écria : *Comment vous, Romains, qui possédez de si grandes et de si belles choses, pouvez-vous convoiter nos pauvres huttes !*

On n'a, sur le chiffre de la population de Rome, que des évaluations approximatives de plus ou moins hypothétiques. Bien que toujours sujette à de grandes fluctuations, elle paraît avoir été généralement en progrès depuis Auguste jusqu'à Trajan, à l'exception des années d'épidémie ou de guerre intestine, sans diminution sensible avant les grandes pestes qui eurent lieu sous Marc-Aurèle et Commode. On peut admettre, avec assez de vraisemblance, qu'elle varia le plus souvent entre un million et un million et demi, dans cette période, et dépassa peut-être même parfois ce dernier chiffre ; mais il n'est guère probable qu'elle l'ait jamais excédé de beaucoup<sup>1</sup>, quoique des savants distingués, comme Bunsen, Zumpt, Hoeck et Marquardt, soient arrivés dans leurs calculs à environ deux millions, chiffre possible pour l'époque de Trajan, mais certainement beaucoup trop fort pour le quatrième siècle, la dépopulation ayant antérieurement déjà commencé. La consommation de blé de la ville de Rome s'élevait, d'après Aurelius Victor et Josèphe, au temps de ce dernier, à soixante millions de mesures (*modii*). En admettant soixante mesures<sup>2</sup> par tête pour la moyenne annuelle de la consommation d'un homme fait, on aurait un million d'habitants mais, comme les femmes, les enfants et toutes les personnes de qualité en consommaient certainement beaucoup moins, cela porte à conclure à un chiffre bien plus élevé.

Gibbon toutefois, prenant le nombre des maisons pour base de son calcul, n'admet que 1.200.000 âmes, et Dureau de la Malle s'est même arrêté au chiffre de 550.000 âmes dans le sien, considérant que l'espace compris dans l'enceinte du mur d'Aurélien ne représente qu'environ les deux cinquièmes de la superficie de Paris (avant l'annexion de la banlieue). Mais déjà Zumpt a fait observer qu'avec une densité comme celle des quartiers qui formaient naguère le quatrième arrondissement de la ville de Paris, la population de Rome, dans les limites de ce mur, devait atteindre 1.153.000 habitants. Or les logements des anciens, comme on a pu le reconnaître depuis à Pompéji, étaient beaucoup plus restreints que ceux des modernes. En outre, le mur d'Aurélien, il importe de le faire remarquer, n'embrassait pas la totalité de Rome, qui comprenait des quartiers et des faubourgs considérables, situés hors de cette enceinte. Nous ne nous prononcerons pas sur le plus ou moins de probabilité d'estimations qui diffèrent tellement entre elles ; mieux vaut laisser le lecteur se décider lui-même pour celle qui lui paraîtra la plus admissible.

La haute classe et le bas peuple, ces deux extrêmes de la société, tiraient le plus d'avantage et se trouvaient le mieux de cette étonnante profusion de jouissances, des excitations et des spectacles, qu'offrait la capitale du monde romain. La grande majorité de la population libre, dans laquelle le nombre des hommes devait l'emporter de beaucoup sur celui des femmes, était complètement ou en partie nourrie aux frais de l'État. Les grands trouvaient à Rome, pour le déploiement du faste d'une existence princière, plus d'occasions, de facilités et de ressources que dans aucune autre ville du monde. Mais il y avait, dans ces conditions de la vie à Rome, le revers de la médaille, au point de

---

<sup>1</sup> Voilà du moins ce qui résulte de la révision soignée à laquelle E. de Wietersheim, dans son *Histoire de la migration des peuples* (tome I, p. 265), publiée en 1859, a soumis toutes les évaluations antérieurement faites à ce sujet.

<sup>2</sup> Le *modius*, de 16 *sextarii*, était d'un peu plus de 8 litres et demi.

vue duquel le sort le moins enviable devait être celui des classes moyennes. L'extrême cherté des vivres et de tous les objets de première nécessité dans la capitale<sup>1</sup> contrastait avec le bon marché dans les villes municipales de l'Italie et des provinces, ce qui a fait dire à Martial :

*Egisti vitam semper, Line, municipalem,  
Qua nihil omnino vilius esse potest.*

Déjà du temps de César, les loyers étaient montés à Rome au quadruple de ce qu'on payait dans les autres villes de l'Italie, et tout porte à croire que les progrès du luxe métropolitain rendirent la disproportion encore plus grande<sup>2</sup>, bien que Juvénal puisse être suspect d'exagération lorsqu'il dit qu'à Sora Fabrateria ou Frusino (Frosinoné) on pouvait acheter maison et jardin pour la somme que coûtait, annuellement, la location d'un méchant et sombre appartement dans la capitale. On n'avait rien pour rien, à Rome, et quiconque n'appartenait pas à la plus basse classe était constamment obligé, par les exigences de sa position sociale, de s'imposer de lourdes et ruineuses dépenses. L'usage ou la mode exigeait, même des gens peu aisés, surtout lorsqu'ils étaient dans les affaires, l'affectation d'un certain luxe extérieur, qui dépassait souvent leurs moyens. On avait honte de se servir pour manger de vaisselle en poterie ordinaire, on ne pouvait se montrer qu'en toge, et bien des gens auraient rougi de sortir sans une suite et l'accompagnement d'un certain nombre d'esclaves. Il y avait beaucoup de misère dorée et les banqueroutes étaient à l'ordre du jour. Cet éclat trompeur du genre de vie qu'on menait à Rome, jurait avec la simplicité et les habitudes modestes de la vie municipale et provinciale, de même que l'austérité de mœurs qui se conserva notamment dans les villes de la haute Italie, contrastait avec la corruption de la capitale, où une licence effrénée, débordant partout, ne craignait pas de célébrer ses orgies avec une insultante publicité<sup>3</sup>.

Le vacarme et le tumulte ne discontinuaient pas à Rome. Déjà Horace se plaignait de ce bruit incessant du jour et de la nuit, ainsi que de la presse dans les rues, et aimait à se réfugier de cette mer, perpétuellement agitée et battue par la tempête, dans le calme et la solitude des monts sabins<sup>4</sup>. Or, l'effervescence et l'agitation causées par le mouvement général des affaires s'accrurent encore beaucoup durant le premier siècle de l'empire ; peut-être étaient-elles à leur plus haut degré vers l'époque à laquelle se rapportent les descriptions de Martial et de Juvénal. Dès l'aube du jour les boulangers faisaient la criée de leurs pains ; puis les écoles d'enfants commençaient à épeler en chœur, sous la direction du *ludimagister*, pendant que scies et marteaux se mettaient en mouvement dans les ateliers<sup>5</sup>. On entendait le craquement des chariots, traînant et amenant aux places où se faisaient les constructions des blocs de pierre, des troncs d'arbre et des poutres énormes ; les porte-faix et les bêtes de somme, lourdement chargés, heurtaient les piétons ; de tous côtés on poussait et foulait le passant, en lui marchant sur les pieds, ce qui faisait en même temps beau jeu au voleur, guettant le moment de faire son coup. Ovide, dans *l'Art d'aimer*, ne croit pas inutile de signaler aux dames d'adroits filous, mis avec recherche, qui s'approchant d'elles, les doigts ornés de bagues, et leur

---

<sup>1</sup> Juvénal, III, 165, etc.

<sup>2</sup> Velleius Paterculus, II, 10, 1.

<sup>3</sup> Tacite, *Annales*, XVI, 5. — Martial, XI, 16. — Pline le Jeune, *Lettres*, I, 14, 4 ; II, 13.

<sup>4</sup> *Épîtres*, II, 2, 72-85.

<sup>5</sup> Martial, XII, 57, 4, IX, 29 et XIV, 223.

tenant des propos galants, trouvent moyen de les dévaliser. Des mendiants, ; des naufragés vrais ou faux, demandaient l'aumône, en chantant sur le ton de nos plaintes. Des débitants, vendeurs en détail de toute espèce et marchands ambulants de purée de pois ou de saucisses fumantes, prisaient à grands cris leur marchandise. D'un côté retentissaient les hurlements d'une procession de prêtres de la grande mère des dieux, de l'autre les cris de la dévotion s'échappaient d'un temple d'Isis. Le bruit ne cessait même pas la nuit. Dans les vastes palais, où les chambres à coucher étaient généralement ménagées à une grande distance de la rue, le sommeil était à l'abri de ce trouble ; mais, dans les appartements de location on ne s'endormait pas aussi facilement. Le roulement des voitures de voyage, auxquelles le parcours de la ville était complètement interdit pendant la majeure partie du jour, incommodait le plus, surtout quand elles tournaient brusquement les coins de ses rues étroites. Il y avait ensuite le tapage que faisaient nombre de spadassins et de vagabonds, rôdant la nuit par troupes, ainsi que les sérénades des amoureux implorant la faveur d'être accueillis par leurs belles, ou cherchant même à s'introduire de force chez le beau sexe. On connaît par Sénèque le scandale des escapades nocturnes de Julie, fille d'Auguste ; par Tacite, Suétone et Pline, les orgies dans lesquelles Néron et les imitateurs de ses déplorables exemples avaient l'habitude de passer leurs nuits.

Quand maisons et tavernes étaient fermées au verrou et le silence établi, les rues, désertes et entièrement dépourvues d'éclairage, prenant alors un aspect sinistre, n'en devenaient que plus dangereuses pour le passant solitaire. L'insécurité fut grande à Rome de tout temps. Les vols, avec ou sans effraction, y étaient communs ; les exemples de personnes attaquées à main armée et dévalisées, dans les rues, assez fréquents aussi. C'est la raison pour laquelle, du temps de Pline l'Ancien, on fermait le plus souvent à volets les fenêtres donnant sur la rue. Les portes des maisons étaient munies de cloches ou timbres, en guise de sonnettes<sup>1</sup>. Bien des personnes avaient à craindre le poignard soudoyé d'un de ces bandits qui se rabattaient en masse sur Rome, toutes les fois que l'on faisait occuper militairement leurs repaires dans les marais Pontins et la forêt de pins au sud du Volturne. D'autres périls menaçaient le pauvre rentrant chez lui à la lueur d'un bout de chandelle, quand il avait le malheur de rencontrer un jeune seigneur revenant tard de quelque orgie, avec sa nombreuse compagnie, précédée d'éclaireurs portant des torches et des lanternes. Le pauvre diable que l'on trouvait ainsi sur son chemin était arrêté, berné<sup>2</sup> ou soumis à d'autres mauvais traitements. En général le tapage et les désordres nocturnes, dans les rues, comptaient alors parmi les amusements favoris de la jeunesse dorée. Au danger constant de ces mésaventures se joignait celui d'autres accidents non moins fâcheux, résultant des tuiles qui tombaient des toits, des vases que l'on vidait, ou des pots fêlés que l'on jetait des fenêtres d'étages supérieurs et qui se brisaient avec fracas sur le pavé<sup>3</sup>.

Tout cela ne peut faire concevoir une très haute idée de la police dans la capitale du monde romain. L'obscurité des rues, non éclairées pendant la nuit, devait contraster plus encore avec ces illuminations presque générales qui font rayonner, tous les soirs, leur vive lumière sur nos grandes capitales modernes,

---

<sup>1</sup> Suétone, *Octave*, chap. XCI.

<sup>2</sup> On le faisait sauter sur un manteau déployé comme une couverture, ce qui s'appelait, d'un nom particulier, *sagatio*.

<sup>3</sup> Juvénal, I, 1. — Gaius, *Digeste*, XLIV, 7, 5, § 5.



bien que toutefois l'absence de celle-ci dût paraître, sous un ciel pur et serein comme celui de l'Italie, moins regrettable qu'elle ne le serait par les temps de brume et de pluie de contrées plus septentrionales. Mais Paris sous Louis XIV, Londres sous les Stuarts, d'après la description si curieuse de Macaulay, ne semblent guère avoir été, sous les mêmes rapports, plus avancés que Rome sous les Césars. Les splendeurs de l'éclairage au gaz, notamment, n'étaient-elles pas parfaitement inconnues aux générations qui ont précédé la nôtre ?

Une autre différence non moins frappante entre les grandes villes de notre époque et celles des temps qu'il s'agit de ressusciter ici, c'est le peu de mouvement de voitures à Rome, dans cette période. Durant tout le cours des deux premiers siècles de l'empire, la circulation de ces véhicules fut interdite, dans la métropole, par la table héracléenne, pendant dix heures à partir du lever du soleil, c'est-à-dire la partie de la journée où le mouvement des piétons y était le plus animé. Il n'y avait exception de cette défense générale que pour les chariots employés au transport des matériaux et des décombres, dans la construction des temples et dans les travaux publics ; pour les chars de cérémonie et d'apparat de certaines personnes, telles que les vestales (auxquelles on assimila plus tard aussi, pour la jouissance de ce privilège, quelques impératrices), les flamines, lors de sacrifices publics, et les généraux revenant en triomphe ; pour les chars de course dans les jeux publics, la procession du cirque notamment ; enfin, pour les voitures de marché qui, arrivées la nuit dans la ville, s'en retournaient vides ou avec du fumier. Les inégalités du terrain et le défaut d'espace dans les rues d'une ville aussi peuplée commandaient des précautions particulières. L'empereur Adrien alla même jusqu'à interdire d'une manière absolue ; sans doute dans l'intérêt de la conservation du pavé, des égouts et des maisons, la construction de ces dernières. laissant beaucoup à désirer, sous le rapport de la solidité, comme nous le verrons bientôt, l'entrée de Rome à toutes les voitures trop pesamment chargées.

En général, le mouvement de voitures indispensable pour l'approvisionnement, les besoins des constructions particulières et l'expédition des voyageurs, resta ainsi borné aux deux dernières heures du jour, et à la nuit, jusqu'à l'aurore. La liberté de circulation, pour ces véhicules, ne paraît avoir été complète que hors des villes, près des portes desquelles devaient se trouver les stations des cochers de voitures de louage (*cisarii*), qui transportaient aussi les voyageurs. On a retrouvé par exemple à Pompéji, sur la grande route, devant la porte d'Herculanum, les restes d'une écurie. Un édit de Claude rappela aux voyageurs, dans toutes les villes d'Italie, de ne les traverser qu'à pied, en litière ou en chaise à porteurs. Cependant Sénèque se plaint, sous Néron, du roulement des voitures de passage à Baïes, ce qui doit faire penser que la police, à cet égard, n'était pas observée partout aussi strictement qu'à Rome. Adrien et Antonin réitérèrent la défense de parcourir les villes en voiture et à cheval. Si Artémidor, qui paraît avoir écrit sous Commode, appelle l'usage du cheval, dans celles-ci, un apanage des hommes libres, il n'entend sans doute faire allusion, par ces mots, qu'aux cavalcades de cérémonie, d'autant plus que l'usage des voitures, d'après le même passage, n'était permis qu'aux prêtresses. Bien plus tard même, Aurélien, avant qu'il fût empereur, n'osa pas lui-même, quoique souffrant d'une blessure, faire son entrée dans la ville d'Antioche en voiture, mais la fit à cheval, pour ne pas choquer la coutume. Cependant on avait commencé à s'écarter des anciennes règles de police, à Rome, dès le troisième siècle, où l'usage des voitures, et particulièrement de voitures de luxe garnies d'argent, paraît avoir été un des privilèges attachés à la dignité des préfets du prétoire et d'autres

grands officiers de l'empire, pour devenir bientôt aussi celui de tous les sénateurs et finalement commun aux particuliers même. Ammien Marcellin parle des grandes dimensions des carrosses de son temps, et du danger, pour les passants, de leurs courses à fond de train.

D'autres périls constants et sérieux menaçaient, à Rome, les habitants des maisons en location, bâties pour la plupart avec une légèreté déplorable par des entrepreneurs. Cette spéculation avait un côté tentant, mais exposait aussi de l'autre à de grands risques. Ces maisons, quand tout allait bien, étaient d'un excellent rapport ; seulement, avec la fréquence des incendies à Rome, on avait aussi à craindre d'y perdre tout son capital. Les entrepreneurs trouvaient ainsi leur intérêt à bâtir avec le moins de frais possible, de manière à pouvoir, même dans le cas d'un sinistre, retirer en quelques années du produit des loyers une somme excédant les frais de construction, ou du moins sauver le capital. Les étages supérieurs n'étaient qu'en bois et charpente, comme l'indiquent assez les mots *tabulata*, *contignationes*. Telle était de plus la négligence dans le mode de construction usité pour les maisons particulières, qu'on y voyait continuellement se produire aux murs des fissures et des crevasses, à une époque dont les constructions publiques nous étonnent, encore aujourd'hui, par leur indestructible solidité. *Partie de nos angoisses*, dit Sénèque, *sont causées par nos toits*. Même dans les salles des grands palais, ornées de peintures, tout le monde était dans l'épouvante et prêt à se sauver, au moindre craquement. Une grande partie des maisons en location, menaçant ruine, avaient besoin d'être étayées. On négligeait les réparations les plus nécessaires, ou on n'y pourvoyait qu'insuffisamment. Aussi, les écroulements de maisons figuraient-ils, déjà dans les derniers temps de la république, avec les incendies, parmi les calamités dont Rome était plus particulièrement affligée. La mort du philosophe Athénée de Séleucie, par exemple, fut causée par l'écroulement de nuit de la maison qu'il habitait. Catulle prise ironiquement, comme un avantage de la condition du pauvre mendiant, de n'avoir à redouter aucun de ces deux malheurs. Strabon ne cesse pas de nous entretenir de ce double genre d'accidents. Telle était la peur qu'on en avait, que cela suffisait presque, pour dégoûter du séjour de Rome les personnes craintives, et il n'est guère probable que ces dangers aient diminué dans les siècles suivants.

Les incendies, si rares dans la Rome moderne, presque entièrement bâtie en pierre et en brique, n'étaient pas seulement très fréquents dans l'ancienne, mais y avaient un caractère triplement funeste, par suite des défauts déjà signalés du mode de construction, de la hauteur des maisons et du manque de largeur des rues. Le grand nombre de bâtisses accessoires et d'échoppes en bois, adossées aux maisons, alimentaient surtout le feu et propageaient les flammes avec une effrayante rapidité par toute la ville. Il en fut notamment ainsi dans l'incendie de 237, dont parle Hérodien (VII, 12, 5). L'histoire de cette ville, sans parler des petits incendies qui s'y renouvelaient sans cesse, en mentionne une série de beaucoup plus terribles, dont les ruines et les décombres amoncelés contribuèrent beaucoup à l'exhaussement graduel des collines. Sous Tibère, il y eut deux grands incendies : en l'an 27 de notre ère ce fut le Célius, en 37 l'Aventin, qui brûla avec la partie contiguë du grand cirque. Dans ces deux circonstances, Tibère fit son possible pour réparer le dommage. Pour le second, l'indemnité accordée fut de 100 millions de sesterces, ou plus de 27 millions de francs. Caligula aussi accorda des indemnités dans des cas semblables. Les traces de ces ravages étaient encore visibles du temps de Vespasien. A l'incendie néronien en succéda, sous Titus, un très calamiteux aussi, qui sévit pendant trois

jours et trois nuits au Champ de Mars. Un autre, sous Antonin le Pieux, anéantit 340 maisons d'habitation. Le plus grand après l'incendie de Néron fut celui qui éclata, sous Commode ; dans le voisinage du temple de la Paix ; il commença par détruire des magasins remplis de marchandises d'Égypte et d'Arabie, puis gagna le mont Palatin. Tous les efforts pour l'arrêter furent vains ; il ne s'éteignit qu'après avoir brûlé jusqu'à terre une grande partie de la ville, consumé, entre autres édifices, le temple de Vesta et dévoré d'immenses richesses, quand il ne trouva plus d'aliment.

Rome était aussi extrêmement sujette aux ravages d'autres fléaux naturels, revenant à des intervalles plus ou moins courts. Les tremblements de terre n'y étaient pas rares. Il y en eut un en l'an 5 de notre ère ; d'autres en 15, 51 et 59 (le 30 avril). En 191, sous Commode, l'incendie déjà mentionné fut précédé d'un tremblement de terre, et en 297 un autre, dont parle Dion Cassius, impressionna vivement la superstition populaire.

Souvent ces convulsions du sol étaient accompagnées d'inondations, en tout temps fréquentes à Rome. Nulle part les débordements du Tibre ne s'étendaient aussi loin que dans la ville même. Il en est encore ainsi de nos jours. Quoi que l'on fit, pour se prémunir contre cette calamité ; les eaux jaunâtres du fleuve, refoulées de son embouchure par les tempêtes de la mer, et gonflées par des pluies torrentielles, revenaient sans cesse, au printemps ou en automne, inonder les parties basses de Rome. Atteignant même quelquefois des quartiers plus élevés, elles emportaient nombre d'hommes et d'animaux, dans leur crue subite. C'est ainsi que fut détruit l'ancien pont en bois sur le Tibre. Des quartiers presque entièrement submergés par les flots on ne voyait plus, alors, à découvert que la partie supérieure des bâtiments les plus élevés ; pendant des jours entiers on ne traversait les rues que dans des canots, servant à ravitailler les habitants, isolés par les eaux qui interceptaient toute autre communication. De grandes inondations eurent lieu en 27, 23 et 22 avant Jésus-Christ, ainsi que dans les années 5, 15, 36 et 69 de notre ère, et, plus tard, sous les règnes de Nerva, Trajan, Adrien, Antonin et Marc-Aurèle. Il est probable que les inondations détruisirent souvent de grands approvisionnements de grains, les entrepôts et principaux magasins de céréales, voisins du Tibre, se trouvant plus particulièrement exposés à ces ravages. Aussi, le fleuve une fois rentré dans son lit, l'écroulement des bâtiments minés par les eaux, des épidémies et la famine, ne tardaient pas à s'ensuivre.

Cependant la famine, dont Rome connut les horreurs, y fut souvent aussi produite par d'autres causes. La plus grande sollicitude des empereurs ne parvenait pas toujours à prévenir les accidents et à détourner les hasards capables d'occasionner la disette et la cherté, dans une ville dont l'immense population agglomérée n'avait que les récoltes des pays d'outre-mer pour assurer sa subsistance. Il ne leur était pas plus facile de conjurer le danger des révoltes qui pouvaient en résulter. Pendant une disette, qui suivit le débordement du Tibre, et qui de l'an 6 se prolongea jusqu'à l'an 8 de notre ère, le blé atteignit des prix exorbitants. On expulsa une multitude d'esclaves et d'étrangers de la ville, pour y rendre la misère plus supportable, et il fallut, en outre, des efforts extraordinaires pour parer à l'imminence d'une révolte. Une autre disette de l'an 19, dont parle Tacite, faillit ramener une crise du même genre. Sous le règne de Claude, il y eut deux grandes disettes, dans les années 41 et 52. La première, occasionnée par l'emploi de beaucoup de navires aux travaux du pont de Caligula, de Puteoli (Pouzzoles) à Baïes, en construction depuis l'an 39, détermina l'établissement du port d'Ostie. Lors de la seconde, causée par

le manque des récoltes, il ne restait plus du blé que pour quinze jours ; une émeute éclata et Claude n'échappa qu'avec peine à la fureur populaire. Heureusement, l'hiver fut doux et les grandes primes accordées par l'empereur à la navigation et au commerce des grains se montrèrent suffisamment efficaces. De nouvelles famines sont mentionnées en 69, en 138 sous Antonin le Pieux, en 166 sous Marc-Aurèle, et en 188 sous Commode. Ce retour fréquent des disettes à Rome, nous les montre comme un des fléaux infligés en quelque sorte fatalement à la cité reine du monde.

Les germes d'épidémies destructives y ont aussi de tout temps été comme inhérents au sol. L'insalubrité de la campagne de Rome est d'une notoriété proverbiale. Déjà les plus anciens colons de ces lieux y avaient élevé des autels au mauvais génie qui donne la fièvre, dès lors endémique à Rome. Galien vit se reproduire dans cette ville seulement quatre cas d'une maladie qu'Hippocrate n'avait observée qu'une seule fois dans toute sa vie. Une lourde atmosphère pesait sur Rome, celle d'un air vicié par la fumée d'innombrables gargotes, dont les vapeurs nauséabondes se confondaient avec des tourbillons de poussière et d'autres odeurs inqualifiables, dont parle Martial. On éprouvait du soulagement quand on avait la ville à dos. Sous la république comme sous l'empire, de grandes épidémies, mais d'un caractère distinct et sans analogie avec la peste d'Orient, se succèdent à Rome, souvent à très peu d'intervalle, et y font d'innombrables victimes. Celle qui sévit en automne 65 n'épargna ni âge, ni condition, ni famille ; les maisons étaient remplies de cadavres, et les convois de morts ne discontinuaient pas dans les rues. Pendant ce seul automne 30.000 inhumations furent portées sur les registres de la *Libitina*<sup>1</sup>, ou entreprise des pompes funèbres, bien qu'ordinairement elle ne se chargeât pas d'enterrer les esclaves, ni même les indigents. L'éruption du Vésuve de l'an 79 fut également suivie d'une cruelle épidémie, à Rome. Sous Adrien, on en revit une autre, avec accompagnement de famine et de tremblement de terre. Mais la plus grande de toutes les épidémies, non seulement de Rome, mais de l'antiquité en général, fut celle que l'armée revenue, en 166, avec L. Verus avait rapportée d'Orient en Occident, et qui, s'étendant sur tout l'empire romain, finit par gagner aussi Rome, où elle éclata, vers l'époque de 187 à 189, sous Commode, avec une violence effroyable, et continua même à sévir avec plus ou moins d'intensité dans les années suivantes. S'il faut en croire Dion Cassius, il mourait alors souvent, dans cette ville, jusqu'à 2.000 personnes en un jour. Ces épidémies ne correspondaient d'ailleurs, par leurs caractères nosologiques, à aucune de celles que nous connaissons. Quelques médecins, cependant, croient y reconnaître la petite vérole.

Des maux si nombreux, si divers et si terribles, ne devaient-ils pas constamment rappeler au souvenir des habitants de cette ville dorée ces paroles de Varron : *Divina natura dedit agros, ars humana œdificavit orbem* (la campagne est de Dieu, les villes sont de la main des hommes), paroles que de nos jours le poète anglais Cowper a presque littéralement traduites ainsi : *God made the country and man made the town*.

---

<sup>1</sup> Surnom de la déesse qui présidait aux funérailles.

## LIVRE II – LA COUR DES EMPEREURS

### CHAPITRE PREMIER — Influence de la cour sur la société romaine

Pendant que tout le monde romain gravitait autour de sa capitale, celle-ci, non moins que les provinces, recevait exclusivement l'impulsion de la volonté du souverain proclamé seul arbitre de ses destinées, au gré des passions, des fantaisies et des caprices du maître et de son entourage. Là était tout le pouvoir, s'ourdissaient toutes les intrigues politiques, jouaient tous les ressorts du gouvernement de l'empire.

Comme l'établissement de celui-ci, à Rome, avait été déterminé par l'élévation d'une famille de condition privée dans l'origine, l'organisation, les formes et le personnel de la cour impériale y furent aussi, d'abord, réglés sur le pied d'une grande maison particulière. Mais dans la suite cette cour, qui, au commencement, différait peu de l'état de maison princier des autres grandes familles romaines, prit insensiblement un caractère qui lui donna de plus en plus l'aspect de celles des grands rois d'un autre temps. Le désir plus ou moins sincère de plusieurs empereurs de ramener leur entourage à l'ancienne simplicité, leurs tentatives réitérées pour en remettre en honneur la façon et les allures, ne purent que ralentir la marche de cette révolution. Elle ne s'en accomplit pas moins, au troisième siècle, sous la pression, devenue irrésistible, des influences de l'Orient.

La cour elle-même, de son côté, ne pouvait manquer de réagir diversement sur les mœurs, toute la manière de vivre et l'organisation domestique des classes supérieures, ainsi que de la société tout entière. Les idées et les principes avoués, les manies et les goûts personnels de l'empereur, des membres de sa famille et de ses favoris, faisaient loi à Rome, comme il n'est possible de le concevoir que sous le régime du despotisme le plus absolu, et cela non seulement pour la capitale, mais jusqu'à un certain point pour le monde entier, d'après ce vers fameux de Claudien :

*Regis ad exemplar totus componitur orbis.*

Chaque changement de règne entraînait un changement dans les formes et les usages, non moins que dans les mesures du gouvernement. Il n'y avait qu'un philosophe se complaisant dans les rêves de l'abstraction, comme Marc-Aurèle, qui pût voir éternellement la même chose dans cette succession de rapports si divers et formant de si vifs contrastes. Or tout cela lui paraissait avoir existé de tout temps et devoir toujours exister de même. La cour d'Adrien ou celle d'Antonin, les cours de Philippe et d'Alexandre de Macédoine ou celle de Crésus, tout cela revenait absolument au même pour cet empereur stoïcien, comme dans la représentation d'une vieille comédie jouée seulement par d'autres personnes. N'avait-on pas revu, depuis encore, sous Vespasien et sous Trajan, la même suite de vains efforts, de peines perdues et de déceptions ? Que fallait-il en conclure ? si ce n'est que, tout cela étant passé et oublié, le présent ne pouvait

tarder à rejoindre aussi le passé et à échoir au même oubli<sup>1</sup>. Il y a quelque chose de profondément triste dans le ton de résignation même de ce langage empreint de fatalisme, qui rappelle celui du roi Salomon dans sa vieillesse, et qui revient à toutes les époques où le sentiment de la décadence, gagnant les esprits, fait douter de l'avenir et des progrès de l'humanité. Rien n'était cependant immobile dans la réalité, vue de près, et quiconque ne détournait pas volontairement les yeux du spectacle mouvant des faits et des phénomènes de la vie quotidienne, devait être frappé des grands changements qui s'opéraient sans cesse autour de lui et des subites métamorphoses que l'avènement, de chaque prince produisait dans la haute société, à la surface du moins. Les contemporains nous ont laissé maint témoignage de cette impression. *Sujets dociles*, dit Pline le Jeune, dans son panégyrique de Trajan, prononcé au sénat, en présence de cet empereur, *nous sommes dirigés par notre prince dans le sens qui lui plaît, et le suivons en tout ; car notre ambition la plus haute est de gagner son amour et son approbation, ce qu'espèreraient en vain ceux qui ne lui ressemblent pas. C'est par cette docilité continuelle que nous sommes arrivés à ce résultat remarquable que presque le monde entier conforme sa manière de vivre à celle d'un seul homme. La vie de l'empereur est comme l'office d'un censeur, mais une censure viagère. C'est sur lui que nous nous réglons, sur ses traces que nous marchons, sans avoir besoin qu'il nous l'ordonne, car son exemple nous suffit. Et*, dit le même écrivain, dans un autre passage de son discours, *il est évident que la discipline à laquelle nous soumettent les princes entraîne aussi la multitude.*

Ces métamorphoses n'étaient jamais plus apparentes qu'au moment où une cour bien réglée succédait à une ou plusieurs cours dissolues. La diminution graduelle dans le luxe de la table, luxe qui avait été poussé à son plus haut degré durant le siècle qui s'écoula depuis la bataille d'Actium jusqu'à la mort de Néron, et l'affectation de plus de sévérité dans les mœurs en général, sous les règnes suivants, furent surtout, d'après Tacite<sup>2</sup>, l'effet de l'exemple d'un Vespasien et de la simplicité antique de sa manière de vivre. La docilité envers l'empereur et le désir de l'imiter se montrèrent plus efficaces que la crainte des lois et des peines. Le contraste entre les cours de Commode et de Pertinax ne fut pas moins saisissant que la promptitude des autres effets produits par ce changement de règne. L'imitation générale des habitudes d'économie de Pertinax, dit le biographe de cet empereur, fit revenir le bon marché à Rome. La vie d'Alexandre Sévère aussi a été comparée à la magistrature d'un censeur. Les grands de Rome prirent modèle sur lui ; les grandes dames, sur l'impératrice, son épouse.

Les tendances intellectuelles des empereurs et l'intérêt qu'ils prenaient. aux travaux de l'esprit n'excitaient pas moins d'émulation. Il suffit que Néron s'exerçât deux fois, avant d'être empereur et dans la première année de son règne, à prononcer un discours, pour que l'on se piquât, à l'envi, d'une application sans pareille à l'étude de la rhétorique, et pour que Rome fût inondée de professeurs de cet art, qui ne fleurit jamais plus, et qui devint alors, pour bien des gens, un moyen de s'élever d'une infime condition au rang sénatorial et aux plus grands honneurs<sup>3</sup>. On peut admettre comme certain, même à défaut d'une affirmation positive datant de ce règne, que la passion de Néron pour la musique produisit des effets semblables. *Les souverains qui aiment la musique*, dit Plutarque, *font les musiciens*. Sous Marc-Aurèle, ce philosophe sur le trône, on

---

<sup>1</sup> *Commentaires de Marc-Antonin le Philosophe*, X, 27, et IV, 32, 33 et 48.

<sup>2</sup> *Annales*, III, 56.

<sup>3</sup> Suétone, *Rhétieurs célèbres*, chap. I.

vit au contraire se multiplier le nombre des amis de la sagesse et de la science<sup>1</sup>, de ceux dû moins qui se posaient comme tels, espérant arriver plus facilement, avec ce masque, aux emplois et à la fortune<sup>2</sup>. Lucien ne se lasse pas, dans ses ouvrages, de persifler, quelquefois même avec une insistance fatigante pour le lecteur, ces philosophes de parade, dont la Grèce notamment fourmillait alors, et qui, nous dit-il, y infestaient les rues et les places publiques, avec leurs longues barbes, leurs rouleaux de livres, leurs grands bâtons et leurs manteaux râpés. Des gens incultes et sans instruction achetaient des bibliothèques uniquement pour appeler sur eux l'attention de l'empereur et en tirer avantage. Un écrit dudit Lucien<sup>3</sup> est dirigé contre un bibliophile de l'espèce. De même, les mets favoris d'un empereur devenaient aussitôt les plats à la mode<sup>4</sup> : ainsi l'aunée (*inula*), dont Julie, fille d'Auguste, avait fait son régime quotidien, et, sous Tibère, une autre racine, le chervis (*siser*), dont il se faisait envoyer, chaque année, une provision de la Germanie. Ajoutons que Marc-Aurèle ayant pris l'habitude d'avaler chaque jour une dose de thériaque, antidote que l'on regardait comme une espèce de panacée, on dut, pendant son règne, en préparer des masses à Rome, sans pouvoir suffire à toutes les demandes. Il est curieux, dit à ce sujet Galien<sup>5</sup>, comme les riches imitent ou veulent du moins avoir l'air d'imiter tout ce que font les empereurs. Mais, avec la mort de ce prince tomba soudain aussi la vogue de son médicament de prédilection.

Ainsi les tendances et les habitudes, dans les couches supérieures de la société, les seules sur lesquelles nous ayons de plus amples renseignements, ne faisaient que réfléchir plus ou moins fidèlement les mœurs de la cour, sous chaque règne. Il est vrai que plus ces transformations étaient subites, plus elles devaient rester superficielles. C'est le Propre du despotisme de pousser à une vie d'apparences et de substituer le mirage de la flatterie à la solidité des convictions. Sous un régime de contrainte morale, la sincérité se perd avec les vertus civiques et la franchise du langage.

## CHAPITRE II — Les officiers, affranchis et esclaves de la cour impériale.

### § 1.

La cour, dans l'acception restreinte du mot, se composait du personnel, très nombreux dès l'origine, et de la hiérarchie, à degrés multiples, des officiers et des domestiques de l'empereur et de la famille impériale. Dans un sens plus large, elle comprenait en outre tous ceux qu'on appelait les amis de l'empereur.

Durant la majeure partie du premier siècle de notre ère, les empereurs, à l'instar des particuliers, employèrent leurs esclaves et leurs affranchis, non seulement à tout ce qui concernait le service de leur maison, mais aussi, comme aides et mandataires, à tous leurs travaux, dans l'administration de leurs biens et des établissements qui en dépendaient, ainsi qu'à la gestion de toute espèce

---

<sup>1</sup> Hérodien, I, 2, 4.

<sup>2</sup> Dion Cassius, LXXI, 35.

<sup>3</sup> *Adversus indoctos*.

<sup>4</sup> Pline, *Hist. nat.*, XIX, 90 et 91.

<sup>5</sup> *De Antidotis*, 1 éd. Kuhn, XIV, p. 24, etc.

d'affaires. Ils avaient une double raison pour agir de la sorte : le désir de conserver à la cour impériale, vis-à-vis de la multitude, dont il importait de ne pas froisser les habitudes, le caractère d'une maison particulière, et une autre, à tendance politique, diamétralement opposée, mais nullement inconciliable avec cette affectation de simplicité. Il était à prévoir que ces fonctionnaires de la cour impériale, de quelque basse extraction qu'ils fussent, et malgré leur condition subalterne ou le peu de considération qui s'attachait à leur état civil, ne manqueraient pas d'arriver bientôt, par le fait, à un pouvoir qui devait les élever au-dessus des hommes de la plus grande naissance. Or, rien n'était plus conforme à la nature du césarisme, dans la première période de son développement. surtout, que cette manière d'accentuer le peu de cas qu'il faisait de la différence des rangs sociaux et l'adoption d'un système de nivellement, pour briser les résistances de l'ancienne aristocratie, comme pour montrer que le bon plaisir impérial dominait tout, qu'il dépendait entièrement de lui d'élever un homme de l'état le plus humble à la plus haute position, et que devant lui tous les sujets de l'empire étaient égaux. C'est à cela que Tacite<sup>1</sup> faisait évidemment allusion en disant que, chez les Germains, les affranchis avaient rarement de l'influence sur les affaires domestiques, et ne pouvaient quelque chose dans l'État qu'exceptionnellement, chez les tribus gouvernées par des rois, où ils arrivaient à primer les nobles comme tout le reste des hommes libres, tandis que chez les autres tribus leur état subalterne donnait la mesure de la liberté. Or, déjà le premier des Césars faisait parade, sans ménagements, des superbes dédains de la monarchie nouvellement établie pour la tradition et les anciennes lois. Il confia la direction de la Monnaie à des esclaves, leur commit le soin du recouvrement d'une partie des impôts et nomma commandant de la légion qu'il laissait à Alexandrie Rufion, son ancien mignon, fils d'un affranchi<sup>2</sup>.

Mais dans la suite, avec le développement plus régulier des formes et des institutions de la monarchie absolue, dans l'empire romain, les offices de la maison et de la cour des empereurs prirent, en partie du, moins, l'importance et le caractère de dignité de hautes fonctions publiques, réservées pour des hommes libres de naissance et bien nés. La monarchie était arrivée à un point où il n'était plus possible, ni même désirable, de sauver les apparences de l'origine démocratique du trône. La nécessité de mettre l'omnipotence impériale en relief, par l'élévation de serviteurs de bas étage, avait également disparu. Les affranchis impériaux furent alors éliminés de quelques-uns des principaux offices de cour. On les y remplaça par des chevaliers, les réduisit à des positions subalternes, dans l'administration des affaires publiques, et ne les maintint généralement en fonctions qu'au service de la personne et de la maison du souverain. Même après ce changement, ils eurent souvent encore beaucoup de crédit et de pouvoir ; mais la nature de celui-ci n'était plus la même qu'auparavant. Dans le premier siècle de l'empire, il se fondait en partie sur l'importance de leur position officielle ; dans le deuxième et le troisième, il ne dérivait plus que de l'influence dont ils étaient censés jouir, ou qu'ils avaient réellement, à la cour. Les affranchis qui régnaient au nom de Claude, étaient les chefs du ministère des comptes (*a rationibus*), c'est-à-dire de toute l'administration des finances impériales, du secrétariat d'État (*ab epistolis*) et du département chargé de statuer sur toutes les pétitions et tous les griefs (*a libellis*) ; les

---

<sup>1</sup> *De Moribus Germanorum*, chap. XXV.

<sup>2</sup> Suétone, *César*, chap. LXXVI.



affranchis tout puissants à la cour de Commode étaient simplement des valets de chambre.

Jusqu'à Vitellius, les affranchis eurent, en quelque sorte, le monopole des offices de cour, qui avait fait passer dans leurs mains presque tout le pouvoir, depuis Caligula. Vitellius fut le premier qui conféra quelques-unes de ces charges à des chevaliers<sup>1</sup>. Cependant cette nouvelle pratique resta longtemps incertaine, tantôt parce que les convenances personnelles des empereurs, qui y décidaient, devaient les porter souvent à nommer des serviteurs obéissants et dévoués, plutôt que des hommes de qualité, tantôt par la raison. qu'il pouvait se trouver parmi les affranchis des hommes d'une capacité éprouvée, ou particulièrement aptes à remplir ces fonctions. Sous Domitien, deux des trois grands postes mentionnés plus haut étaient occupés par des affranchis, à savoir celui de chef du département des pétitions et requêtes, par Entelle<sup>2</sup>, et le secrétariat d'État, par Abascantus<sup>3</sup>. Il semblerait même, d'après un passage de Suétone<sup>4</sup>, que ce prince avait, de propos délibéré, dérogé par ces nominations à la pratique de Vitellius, de Vespasien et de Titus, polir revenir à celle de leurs prédécesseurs. Plus tard, nous retrouvons le secrétariat occupé, deux fois sous Nerva et une fois sous Trajan, par des hommes de qualité, tels que Titinius Capiton<sup>5</sup>, sous ce dernier ; d'autres fois, sous le même, aussi par des affranchis. Adrien nomma de nouveau des chevaliers aux deux postes mentionnés, ce qui passa en coutume depuis lors<sup>6</sup>. Ce fut lui qui marqua les traits fondamentaux de cette hiérarchie de fonctionnaires dont le système, si compliqué et poursuivi, dans la suite, jusqu'au classement le plus minutieux, n'arriva toutefois à son complet développement que sous Constantin<sup>7</sup>. Le fait est que, depuis Adrien, nous voyons ces fonctionnaires élevés, par degrés ou d'emblée, aux premières dignités de l'empire, notamment à la vice-royauté d'Égypte et au gouvernement militaire de Rome. On peut, généralement, en dire autant de la direction des finances impériales, mais sous une réserve ; car c'est là, particulièrement, que se reproduit l'anomalie de la promotion d'affranchis à cet office, même à l'époque où il marqua un degré si élevé sur l'échelle des grands emplois. Ainsi Basséus Rufus, parvenu, sous Marc-Aurèle, de la condition la plus infime à l'office de préfet du prétoire, devint chef du département des comptes (*procurator a rationibus*), après avoir administré plusieurs provinces<sup>8</sup>, et ce fut encore un affranchi impérial, Cosme, qui lui succéda dans ce dernier poste. Outre que de pareilles anomalies trouvent leur explication dans la nature même de l'absolutisme, il n'est pas étonnant que la considération de la capacité administrative, ou la confiance en tel homme plutôt qu'en tel autre, dût souvent l'emporter, précisément dans le choix de ce fonctionnaire, et que l'on y songeât aussi, particulièrement, à se ménager contre lui la possibilité d'un emploi plus facile de moyens de contrainte, dans les cas de malversation. D'après Dion Cassius (LII, 25), Auguste déjà aurait reçu, de Mécène, le conseil d'employer surtout des affranchis dans l'administration financière.

---

<sup>1</sup> Tacite, *Hist.*, I, 58. Voyez cependant Plutarque, *Othon*, chap. IX.

<sup>2</sup> Dion Cassius, LVII, 5.

<sup>3</sup> Stace, *Silves*, V, 1.

<sup>4</sup> *Vie de Domitien*, chap. VII.

<sup>5</sup> Recueil d'Orelli, 801.

<sup>6</sup> *Vie d'Adrien*, chap. XXII.

<sup>7</sup> Aurelius Victor, *Épitomé*, c. XIV : *Officia sane publica et palatina nec non militiæ in eam formam statuit, quæ paucis per Constantinum immutatis hodie perseverant.*

<sup>8</sup> Dion Cassius, LXXI, 5. — Orelli, 3754.

Quand toutes les autres charges eurent entièrement, ou presque généralement, cessé d'être accessibles aux affranchis, l'office de grand camérier (*cubicularius, a cubiculo*) fut celui par lequel ils conservèrent encore le plus de chance d'arriver au pouvoir. L'importance qu'il prit alors est aussi caractéristique pour les derniers temps de l'empire que l'avait été, pour les premiers temps du césarisme, celle des autres grands offices. Bien que les valets de chambre eussent eu beaucoup d'influence à toutes les époques, leur position officielle avait été très humble, dans les commencements ; mais, avec l'empiétement successif des usages orientaux, le préposé de la chambre à coucher de l'empereur, *præpositus sacri cubiculi*, comme on l'appela dès lors, grandit en dignité. L'habitude d'investir généralement des eunuques de cette charge, dans les derniers siècles de l'empire, est un des signes les plus certains de l'accomplissement de cette transformation de l'étiquette, à la cour des empereurs romains. Non seulement les Eusèbe et les Eutrope gouvernaient à Byzance et à Ravenne, en maîtres plus absolus que ne l'avaient jadis été les Narcisse et les Pallas, à Rome ; ils étaient de plus, même légalement, assimilés en rang aux plus hauts fonctionnaires de l'empire. Un décret du Code Théodosien, de l'an 422, traite les grands camériers d'égaux des préfets du prétoire et de la ville. C'est sur ce grand office de chambellan que se modela plus tard celui des majordomes ou maires du palais francs. Mais, avant d'entrer dans plus de détails sur les attributions de tous ces fonctionnaires, il importe de bien considérer la position des affranchis impériaux, abstraction faite de leurs états de service, et de jeter un coup, d'œil sur la suite des modifications qu'elle subit, sous les règnes des deux premiers siècles.

## § 2.

C'est dans les contrées de l'Orient, ces foyers primitifs de la civilisation antique, la Grèce, l'Asie Mineure, la Syrie et l'Égypte, que se recrutait presque exclusivement, à cette époque, la domesticité du palais impérial, ainsi que celle des autres grandes maisons de Rome. Tandis que le Nord et l'Occident fournissaient surtout les gardes du corps, auxquels les empereurs confiaient la défense de leur personne, ce furent des Grecs et des Orientaux qu'ils choisissaient de préférence pour leur service particulier et la gestion de leurs affaires. On vit ainsi continuellement reparaître au faite du pouvoir des hommes sortis du sein des nations que l'orgueil romain méprisait le plus profondément, entre toutes. C'est que les Orientaux, comme un des leurs, Hérodiens (III, 8, 11), s'est complu à le faire sonner, avaient le plus de sagacité. Dans une des fameuses satires du temps, le Grec ; à Rome, apparaît comme un homme doué d'un esprit vif et prompt, d'une étourdissante volubilité de langage, capable de se faire à tout, passé maître dans l'art de flatter et de dissimuler, né comédien, d'une effronterie sans exemple, sans scrupule et sans vergogne dans le choix des moyens, pour arriver à ses fins<sup>1</sup>. Tacite a très bien jugé de l'imagination des Grecs, facile à exciter, ainsi que portée à la nouveauté et au merveilleux, en disant que ce qu'ils feignaient, ils le croyaient aussi<sup>2</sup>. Le portrait de Juvénal est peut-être trop chargé de couleurs. Il oublie trop les qualités qui brillaient encore chez ce peuple, jusque dans sa décadence, l'instruction plus haute des Grecs, le tour plus fin de leur esprit et l'élégance de leurs manières, ce qu'il y avait chez

---

<sup>1</sup> Juvénal, III, 57-114

<sup>2</sup> *Annales*, V, 10.

eux d'ingénieux, leur grande habileté en affaires surtout, par laquelle ils s'étaient anciennement déjà rendus, à la cour de Suse et de Persépolis<sup>1</sup>, aussi indispensables que plus tard à Rome.

Les Syriens passaient pour être des hommes prudents, très forts sur la plaisanterie, moqueurs, frivoles et amis du changement, mais aussi perfides que rusés<sup>2</sup>.

Le caractère national des Égyptiens présentait, au jugement des Grecs et des Romains, un bizarre amalgame de qualités opposées, mais peu aimables et mauvaises pour la plupart, que le mélange de races diverses pouvait seul expliquer, chez ce peuple. On vantait la supériorité et la sagacité de leur esprit<sup>3</sup>, réputé aussi caustique et incisif qu'obscène et bouffon<sup>4</sup> ; on était choqué de leur insolence et de leur outrecuidance<sup>5</sup> ; de la hardiesse, de l'effronterie sans exemple de leur langage. Sensuels et voluptueux<sup>6</sup>, ils n'en supportaient pas moins les tortures avec une admirable constance<sup>7</sup> ; très inflammables et irascibles<sup>8</sup>, querelleurs et grands amis du changement<sup>9</sup>, ils étaient en même temps d'une profonde astuce<sup>10</sup> et d'une sombre obstination, dont témoignait notamment aussi leur fanatisme religieux, dominé par toute espèce de superstitions<sup>11</sup>.

Les destinées de ces serviteurs de la cour impériale, dont plus d'un parvint à soumettre à ses volontés son propre maître, comptent parmi les plus étranges singularités de cette époque, si riche en bizarreries. Beaucoup d'entre eux, amenés à Rome pour y être vendus, avaient débuté sur l'estrade où il était d'usage d'exposer les esclaves à vendre aux regards des amateurs, qui tenaient à les examiner de près et à les visiter. Avant de tomber par achat, donation ou succession dans la maison impériale, oit d'y être admis comme affranchis, ils avaient peut-être passé de main en main et subi toutes les humiliations de la servitude. De même que les affranchis d'un empereur passaient, après sa mort, sous le patronage de son successeur, ceux des personnes qui avaient institué l'empereur leur héritier, devenaient sans doute aussi les protégés de celui-ci. Ils pouvaient, alors, ou garder le nom de famille de leur ancien patron, ou prendre celui de l'empereur. Les affranchis des personnes frappées de proscription pissaient très souvent aussi sous l'égide de la maison impériale<sup>12</sup>. Leurs aptitudes et leurs talents, ou le pur hasard, attirant sur eux les regards du maître, ils sortaient tout d'un coup, ou peu à peu, de la tourbe des serviteurs. Ainsi beaucoup d'entre eux sont arrivés à influencer sur les destinées du monde, et ont leur biographie consignée dans les pages de l'histoire. Sur d'autres qui, de fonctions subalternes, s'élevèrent, par un avancement graduel, à des positions moins brillantes, mais plus sûres, honorées et très considérables encore, nous

---

<sup>1</sup> Grote, *History of Greece*, vol. IV, p. 357.

<sup>2</sup> Hérodien, III, 11, 8.

<sup>3</sup> Jules César, *De Bello Alexandrino*, chap. III : *Alexandrini homines ingeniosissimi atque acutissimi*.

<sup>4</sup> Martial, Stace, Quintilien, Dion Chrysostome.

<sup>5</sup> Pline le Jeune, *Panegyrique de Trajan*, chap. XXXI : *Ventosa et insolens natio*. — *Hist. auq.*, *Saturnin*, chap. VII : *Ægyptii, viri ventosi, furibundi, jactantes, injuriosi, atque adeo vani, liberi*, etc.

<sup>6</sup> Juvénal, XV, 45.

<sup>7</sup> Ammien Marcellin, XXII, 16, 23.

<sup>8</sup> Plutarque, *De Isi et Osiri*. — Dion Cassius et Ammien Marcellin.

<sup>9</sup> Dion Chrysostome, *Discours*, XXIII, p. 366, 4.

<sup>10</sup> Jules César, *De Bello Alexandrino*, chap. XXIV, 4.

<sup>11</sup> Juvénal, *Saturnales*, XV. - Tacite, *Histoire*, I, 11.

<sup>12</sup> Tacite, *Hist.*, II, 92. — Pline, *Hist. nat.*, XII, 12.

avons des renseignements fournis par les monuments de l'époque. Il n'est pas sans intérêt de suivre également les serviteurs de cette catégorie dans leur carrière.

Ainsi les affranchis, comme on le voit par une multitude d'inscriptions, occupaient à la cour impériale et dans les maisons des grands, à Rome, toute sorte d'emplois, comme ceux de pré-gustateurs<sup>1</sup>, d'inspecteurs des tables ou tricliniarques<sup>2</sup>, etc. ; on les nommait intendants ou sous-intendants (*curator* ou *procurator*) des jeux de gladiateurs (*a muneribus* ou *munerum*) et des chasses (*venationum*)<sup>3</sup>, des eaux (*aquarum*), etc., quelquefois même intendants des camps (*procurator castrensis*). Telle fut du moins, d'après une inscription trouvée à Céré (Henzen, 6337.), la filière des promotions de Bucolas, un des affranchis de Claude.

L'office d'inspecteur de table était sans doute l'emploi de cet Euphème que Martial pria de remettre ses vers à l'empereur Domitien, dans le moment le plus propice, en lui adressant à ce sujet la recommandation suivante :

*Hora libellorum decima est, Eupheme, meorum,  
Temperat ambrosias cura tua cura dapas.  
Tune admitte jocos, etc...*

La charge de curateur des eaux était déjà d'un ordre plus élevé, et le plus souvent donnée à des personnes de rang sénatorial, auxquelles on adjoignait, comme aides ou procureurs, des chevaliers ou des affranchis impériaux<sup>4</sup>. Un traitement de 100.000 sesterces était attaché aux fonctions de ces procureurs, dans la première moitié du troisième siècle (Orelli, 946). Quant à celles de *procurator castrensis*, tout ce qu'on en sait est qu'elles se rapprochaient le plus, par leur importance, de la procuration de province, à laquelle des affranchis ne parvenaient que rarement.

Un avancement plus extraordinaire fut celui de Nicomède, dont il sera encore question plus loin, et qui, comme nous l'apprend l'inscription d'un grand mausolée de la voie Appienne<sup>5</sup>, passa du service de la chambre (*a cubiculo*) aux fonctions d'instituteur de Lucius Verus (*Divi Veri nutritor et educator*), fut revêtu de hautes dignités sacerdotales et militaires, nommé directeur des postes (*praefectus vehiculorum*) et, finalement, procureur *summarum rationum*, emploi de finance considérable, mais dont nous ne connaissons pas exactement les attributions. Quant à la préfecture des postes, on la donnait ordinairement à des chevaliers, de préférence à d'anciens officiers de l'armée.

Un contemporain de Nicomède, Prosénès, affranchi de Marc-Aurèle, suivant l'inscription d'un sarcophage trouvé près de la Via Labicana<sup>6</sup>, commença de même par être valet de chambre (*a cubiculo*), et devint ensuite successivement trésorier (*procurator thesaurorum*), officier dont, les fonctions à la cour impliquaient celles d'intendant de la garde-robe et des bijoux, intendant du domaine privé (*proc. patrimonii*), des jeux (*munerum*), et des vins ou tributs en nature de certains districts vignobles d'Italie (*vinorum*), dans la régie qui reçut plus tard le nom d'*arca vinaria*, et dont le préposé fut désigné alors sous le titre de *rationalis*, synonyme de celui de *procurator*, dans bien des cas. La dernière promotion de

---

<sup>1</sup> Orelli, 2993.

<sup>2</sup> Ibid. 794. — Becker, *Gallus*, III, p. 201.

<sup>3</sup> Suétone, *Caligula*, chap. XXVII.

<sup>4</sup> Frontin, *De Aquis*, ch. CV et CXII, éd. Bucheler.

<sup>5</sup> Henzen, 1857, p. 86, etc. — Orelli, 2533.

<sup>6</sup> Ibid., 6344.

cet affranchi fut sa nomination, par Commode, à un emploi supérieur dans l'intendance des camps (*ordinatus in castris*).

A une époque postérieure, enfin, d'après une inscription découverte par Cyriaque d'Ancône près du temple de Junon, à Corinthe<sup>1</sup>, un affranchi d'Alexandre Sévère, Théoprèpe, d'abord garde des cristaux (*praepositus a crystallinis*), puis des boucles (*a febulis*), avec lesquelles on faisait grand luxe dès le deuxième siècle<sup>2</sup>, c'est-à-dire chargé de deux emplois subalternes, qui relevaient probablement du trésorier, puis tricliniarque, fut ensuite préposé, avec le titre de procureur, à l'administration de deux domaines impériaux (le *saltus Domitiani* et les *praedia Galliana*) ; il devint ultérieurement procureur *a mandatis*, chargé de l'expédition des ordres et des instructions du cabinet impérial aux proconsuls, propréteurs et procureurs des provinces ; procureur des Éphémérides (*ab Ephemeride*), c'est-à-dire rédacteur en chef du journal officiel de la cour<sup>3</sup> ; intendant des pourpres (*rationalis purpurariorum*), fonctions probablement identiques avec celles du *baphis praepositus*, ou directeur général des teintureries impériales, que remplit pareillement, sous le même règne, Aurelius Probus, inventeur d'une pourpre nouvelle et probablement aussi affranchi de l'empereur<sup>4</sup> ; enfin la dernière et plus haute récompense des services de Théoprèpe fut la procuration des provinces d'Achaïe, d'Épire et de Thessalie.

Bornons-nous à ces exemples ; ils suffisent pour faire juger, à tous les degrés, de l'importance du rôle des affranchis, dans l'administration impériale comme à la cour, ainsi que des perspectives de carrière qui s'y offraient à leur ambition.

La position des affranchis dépendait entièrement de la nature de leurs rapports avec le souverain, la considération et le pouvoir dont ils jouissaient, comme serviteurs de sa maison, même en dehors de la sphère de leurs attributions officielles, différaient naturellement beaucoup, selon les inclinations personnelles

---

<sup>1</sup> *Inscr. ant.*, XVIII, 121.

<sup>2</sup> Voyant Adrien porter des boucles sans pierres précieuses, tout le monde admira son esprit d'économie. Gallien ne se fit pas scrupule d'en porter d'aussi richement ornées. Aurélien permit l'usage de boucles d'or même aux simples soldats, qui n'en avaient porté jusque-là que d'argent. Il est fait mention d'une boucle d'or, garnie de pierres précieuses, donnée en cadeau à un tribun de promotion nouvelle. Mais c'est principalement de camées que l'on ornait les boucles et les ceintures, comme on le voit par nombre de bustes et de statues du temps.

<sup>3</sup> Espèce de bulletin quotidien (*commentarii diurni*), sans publicité, dans lequel devaient être consignés tous les propos, faits et gestes de la cour. L'usage, imité sans doute de celui des cours de Perse et de Macédoine, en paraît avoir été déjà introduit à Rome par Auguste (Voir Suétone, *Octave*, chap. LXIV). Il voulait que sa fille et sa petite-fille ne prononçassent jamais une parole qui fût de nature à ne pouvoir y être insérée. Plusieurs des empereurs attachaient une très grande importance à ce journal. Les commentaires et actes de Tibère formaient presque la seule lecture de Domitien (*Ibid.*, *Domitien*, ch. XX). Après la mort de Néron, on demanda au sénat la permission de prendre connaissance des *Commentarii principales*, pour avoir les noms des délateurs de ce règne et ceux des personnes dénoncées par eux (Tacite, *Hist.* IV, 40). On voit par les *Lettres* de Pline le Jeune (X, 100), qui avait sollicité le droit de cité pour des personnes auxquelles il s'intéressait, que Trajan, ayant fait droit à sa demande, avait ordonné l'insertion de cette espèce de naturalisation des protégés de son ami dans ses Commentaires. Le biographe d'Aurélien (chap. I) utilisa pour son travail les Éphémérides de cet empereur, qui avait fait consigner sur des rouleaux de toile les événements de chaque jour de son règne. De là vint que l'on écrivit aussi, dans la suite, sous forme de journal, les biographies de plusieurs empereurs, comme les Éphémérides de la vie de Gallien, de Palfurius Sura, et celles de Turdulus Gallicanus, dont Vopiscus profita pour écrire sa *Vie de Probus*.

<sup>4</sup> A la fin du quatrième siècle de notre ère, le commerce de la pourpre était devenu un monopole impérial. Les procureurs directeurs de toutes ces teintureries, en Orient comme en Occident, relevaient, dans les derniers temps de l'empire, du fonctionnaire appelé conte des largesses (*comes sacrarum largitionum*).

et les maximes de gouvernement de chaque empereur. Mais, quoique leur influence extra officielle fût relativement bornée sous les règnes des bons princes, elle n'était pas à dédaigner même alors, comme on le verra tout à l'heure. Seulement, il ne faut pas oublier que les exemples qui en témoignent, arrivés à notre connaissance, n'ont que l'autorité de faits isolés, dont le scandale qu'ils avaient causé perpétua le souvenir.

Auguste, qui visait à la parade du rigorisme d'un simple particulier sur le trône, se montrait dans l'occasion d'une extrême sévérité pour ses esclaves et ses affranchis, quand ils se permettaient, à Rome, d'abuser de leur situation favorisée dans sa maison<sup>1</sup>. Mais, dans les provinces, ils avaient les coudées plus franches ; du moins, le Gaulois Licinus, ancien esclave de César, exerça-t-il, comme procureur à Lyon, un pouvoir absolu dans sa patrie et en tira-t-il des sommes énormes par ses exactions. Il s'est rendu célèbre par sa division de l'année financière en quatorze mois, pour les impôts qui se percevaient mensuellement, en alléguant que novembre et décembre ne devaient, d'après leurs dénominations, compter que pour le neuvième et le dixième, auxquels il y avait lieu, par conséquent, d'en ajouter deux autres, qu'il appela mois augustéens. Malgré les plaintes des Gaulois et le mécontentement d'Auguste, il réussit à s'assurer l'impunité par un grand sacrifice d'argent, qui lui en laissa cependant assez pour que sa richesse restât proverbiale et le fit placer sur la même ligne que les Crassus et les Pallas. Son superbe mausolée en marbre, près de la Via Salaria, qui paraissait érigé pour l'éternité, devait encore prêter aux réflexions amères des générations postérieures et inspirer l'épigramme suivante :

*Marmoreo Licinus tumulo jacet, et Cato parvo,  
Pompejus nulle. Quis putat esse deos ?<sup>2</sup>*

Ce qui montre encore le prix qu'on attachait, dès cette époque, aux bons offices des affranchis de la maison impériale, c'est le testament d'Hérode, qui leur fit une part dans ses legs, ainsi que le rapporte Josèphe.

Tibère, cependant, était une nature trop aristocratique pour accorder sciemment et publiquement à des esclaves de l'influence sur sa volonté. *Ses esclaves étaient modestes, son état de maison limité à un petit nombre d'affranchis*, dit Tacite des premiers temps du règne de cet empereur<sup>3</sup>. Plus tard, depuis la mort de Drusus surtout, cela changea probablement, comme toute sa conduite. L'Égypte, la plus importante des provinces de l'empire, fut, après la mort de Séjan, commise par intérim, quoique pour peu de temps, à l'administration d'un affranchi du nom de Sévère<sup>4</sup>. Hérode Agrippa, roi des Juifs, se ruina presque en cadeaux pour les affranchis de Tibère, dont il acheta ainsi les bons offices. Il est vrai que le Samaritain Thallus, un d'entre eux, s'était trouvé en mesure de lui prêter jusqu'à un million de deniers<sup>5</sup>.

Mais la monstrueuse anomalie d'un gouvernement dans lequel des hommes méprisés et même encore privés de la jouissance d'une partie des droits civils, se trouvaient, ostensiblement, placés à la tête d'un empire embrassant le monde et décidaient de ses destinées, selon leur caprice, ne commença réellement à se

---

<sup>1</sup> Suétone, *Octave*, chap. LXVII.

<sup>2</sup> Meyer, *Anthol. lat.*, I, 77.

<sup>3</sup> *Annales*, IV, 7.

<sup>4</sup> Dion Cassius, LVIII, 19.

<sup>5</sup> Josèphe, *A. J.*, XVIII, 6. — Le denier valait quatre sesterces (un franc environ).

produire que sous Caligula. On vit alors Calliste, d'abord esclave d'un particulier, qui le vendit, puis attaché, dans la même qualité, à la maison impériale, arriver, par la faveur de ce prince, à une puissance presque égale à celle de son nouveau maître, ainsi qu'à une immense fortune<sup>1</sup>. Maintes fois, dans la suite, le premier maître fit vainement antichambre à la porte de son ancien esclave<sup>2</sup>. L'intercession de ce favori fut assez puissante pour sauver la vie d'un homme qui avait été l'accusateur de la mère de l'empereur<sup>3</sup>. Ayant fini par tremper lui-même dans la conjuration contre Caligula, il réussit à garder sa position sous le successeur de ce prince<sup>4</sup>.

Le règne de Claude fut le temps des saturnales pour les affranchis<sup>5</sup>. Sous lui, Calliste, Narcisse et Pallas se partagèrent le pouvoir, et, d'accord avec les autres affranchis de la cour, dont Sénèque et Suétone nous ont également transmis les noms, ainsi qu'avec Messaline, ils trafiquèrent non seulement du droit de cité, des places et des gouvernements, mais aussi de l'impunité des coupables et des sentences de mort. Le pouvoir exercé par les affranchis de Néron ne fut guère moindre<sup>6</sup>. En l'an 61, Polyclète, un des voleurs les plus éhontés de cette cour, fut envoyé dans l'île de Bretagne, comme arbitre entre le légat et le procureur de cette province, ainsi qu'avec la mission de pacifier le pays, agité par des tribus rebelles. Voyageant avec une suite innombrable, dont l'entretien fit gémir l'Italie et les Gaules, il apparut au lieu de sa destination comme un sujet de terreur pour l'armée, mais de risée pour les barbares, qui, ignorant encore le pouvoir des affranchis, ne pouvaient comprendre qu'une armée, avec son général victorieux, dût s'incliner devant un esclave<sup>7</sup>. Un autre, Hélius, que Néron, pendant son voyage en Grèce, avait laissé à Rome investi de ses pleins pouvoirs, en usa avec si peu de réserve qu'il ne craignit pas de faire exécuter des arrêts de confiscation, de mort et de proscription contre des chevaliers et des sénateurs, sans même en prévenir son maître, ce qui fit dire à Dion Cassius que Rome avait alors deux empereurs et qu'il n'y avait de doute que sur la question de savoir lequel des deux était le pire (LXIII, 12). Ce même Hélius, affranchi de Claude, puis intendant des domaines de son successeur en Asie, avait déjà servi d'instrument à Agrippine, dans l'affaire du meurtre de Junia Silana<sup>8</sup>. Suétone mentionne une des lettres qu'il adressa en Grèce à Néron.

Galba fit mettre à mort Hélius et Polyclète, avec plusieurs des autres affranchis de son prédécesseur, dont les noms étaient le plus hautement signalés à la vindicte publique<sup>9</sup>, et parmi lesquels figurait aussi ce Patrobe<sup>10</sup> auquel Martial a fait allusion en disant :

*Vexat sæpe meum Patrobas confinis agellum,  
Contra libertum Cæsaris ire times.*

Cela n'empêcha pas Galba de montrer pour ses propres affranchis la plus honteuse faiblesse. L'autorisation de lever des impôts, l'exemption de ceux-ci,

---

<sup>1</sup> Josèphe, *A. J.*, XIX, 1, 10.

<sup>2</sup> Sénèque (*Lettres*, 47, 9) rapporte le fait comme témoin oculaire.

<sup>3</sup> Dion Cassius, LIX, 19.

<sup>4</sup> Tacite, *Annales*, XI, 29. — Dion Cassius, LIX, 29.

<sup>5</sup> Dion Cassius, LX, 19.

<sup>6</sup> Suétone, *Néron*, chap. XXXVII.

<sup>7</sup> Tacite, *Annales*, XIV, 39.

<sup>8</sup> Tacite, *Annales*, XIII, 1.

<sup>9</sup> Plutarque, *Galba*, chap. XVII. — Dion Cassius, LXIV, 3.

<sup>10</sup> Tacite, *Hist.*, I, 49.

l'application de peines à des innocents et l'impunité des coupables, continuèrent à former des objets de trafic et de faveur à la cour. Halotus, un des plus affreux émissaires de Néron, peut-être le même que l'eunuque pré-gustateur dans l'empoisonnement de Claude, ne fut pas seulement épargné, mais obtint même de Galba une charge de procureur des plus lucratives<sup>1</sup>. Le plus puissant toutefois, sous ce règne, fut un favori personnel de l'empereur, Icèle, homme d'antécédents infâmes<sup>2</sup>, mais qui avait fait preuve de dévouement pour son maître<sup>3</sup>. Il fut promu à l'ordre équestre, par la remise de l'anneau d'or, et même désigné pour candidat au gouvernement militaire de Rome, autrement dit à l'office de préfet du prétoire<sup>4</sup>. Lui aussi abusa de son pouvoir pour se livrer aux rapines les plus scandaleuses<sup>5</sup>. Othon le fit exécuter<sup>6</sup>, mais il réintégra en même temps dans leurs places les affranchis et les procureurs de Néron, ce qui répandit partout l'inquiétude<sup>7</sup>.

A la cour de Vitellius on vit Asiaticus, affranchi du nouvel empereur, s'élever, d'une condition non moins abjecte que celle d'Icèle, à un pouvoir égal. Fatigué de son maître, qui avait abusé de sa personne, il s'était sauvé à Puteoli (Pouzzoles), où il gagnait sa vie comme débitant d'une boisson consommée par les gens de la plus basse classe. Arrêté et rentré en faveur, il irrita de nouveau Vitellius à tel point que celui-ci, dans sa colère, le vendit au chef d'une troupe de gladiateurs qui courait les foires et marchés ; mais l'ayant repris, malgré ces antécédents, une seconde fois dans sa maison, il finit par l'affranchir.

Dès le jour de l'avènement du nouvel empereur, Asiaticus fut promu chevalier et, en moins de quatre mois, il avait tout fait pour égaler les affranchis les plus décriés des cours précédentes. Il périt avec son maître, probablement à la croix<sup>8</sup>.

On a peu de données sur les affranchis des deux premiers Flaviens. Cependant, même sous Vespasien, Hormus, homme très mal famé de cette classe, qui avait pris une part active à la guerre civile, et auquel on imputa la destruction de Crémone, fut élevé au rang de chevalier<sup>9</sup>. De plus, Suétone rapporte que Vespasien aimait assez donner les emplois lucratifs aux plus rapaces de ses procureurs, afin de se ménager l'occasion de les faire condamner plus tôt et de profiter alors du fruit de leurs rapines<sup>10</sup>, conduite qui fait paraître sous un mauvais jour l'avarice connue de cet empereur. Il est certain que, sous Domitien, les affranchis regagnèrent des offices importants et un grand pouvoir<sup>11</sup>. Les camériers Parthénus et Sigère furent de puissants personnages à cette cour, et l'empereur, en conférant au premier la juridiction criminelle sur les troupes, le rendit presque l'égal du gouverneur civil et militaire de Rome<sup>12</sup>.

Les règnes de Nerva et de Trajan amenèrent un changement considérable dans la position des affranchis de la maison impériale. Cependant, le ton sur lequel

---

<sup>1</sup> *Amplissima procuratio*, suivant l'expression de Suétone, *Galba*, chap. XV.

<sup>2</sup> *E veteribus concubinis*. Suétone, *Galba*, chap. XXII.

<sup>3</sup> Plutarque, *Galba*, chap. VII. — Suétone, *Néron*, chap. XLIX.

<sup>4</sup> Tacite, *Hist.*, I, 13. — Suétone, *Galba*, chap. XIV.

<sup>5</sup> Tacite, *Hist.*, I, 37 ; II, 95.

<sup>6</sup> *Ibid.*, I, 46.

<sup>7</sup> Suétone, *Othon*, chap. VII. — Dion Cassius, LXIV, 8.

<sup>8</sup> *Servili supplicio*. Tacite, *Hist.*, IV, 11 ; II, 57 et 95. — Suétone, *Vitellius*, chap. XII.

<sup>9</sup> Tacite, *Hist.*, III, 12 et 28 ; IV, 39.

<sup>10</sup> *Creditur etiam procuratorum rapacissimum quemque ad ampliora officia ex industria solitus promovere, quo locupletiores mox condemnaret*. *Vie de Vespasien*, chap. XVI.

<sup>11</sup> Suétone, *Vie de Domitien*, chap. VII.

<sup>12</sup> Dion Cassius, LXVII, 15.



Pline le Jeune vante les nouvelles maximes de gouvernement, permet de reconnaître qu'ils étaient encore assez puissants. *La plupart des princes antérieurs, dit-il, étaient à la fois les maîtres des citoyens et les esclaves des affranchis, dont les conseils et les signes guidaient l'empereur, qui n'entendait que par leurs oreilles et ne parlait que par leur bouche. C'est par l'entremise des affranchis, ou plutôt directement auprès d'eux, qu'on sollicitait la préture, les dignités sacerdotales et le consulat. Vous rendez encore, il est vrai, seigneur, à vos affranchis, les honneurs qui leur sont dus, mais en les traitant comme des gens de leur classe, convaincu qu'une réputation d'honnêteté et d'intégrité doit parfaitement leur suffire ; car, vous savez que l'air de grandeur des affranchis rapetisse le prince. D'ailleurs, vous n'en avez auprès de vous aucun qui ne vous soit cher, à vous, ou à votre père, et à tous les gens de bien. Puis, vous leur recommandez chaque jour de se tenir à leur place et de ne pas envisager leur position comme la vôtre, mais avec toute réserve. Aussi sont-ils d'autant plus dignes de recevoir nos hommages, que nous ne sommes pas forcés de leur faire honneur*<sup>1</sup>. Avec tout cela, de l'aveu du même auteur (Lettres, VI, 31), accuser un affranchi de la maison impériale, passait pour une affaire très scabreuse, même sous ce règne.

Il paraît qu'Adrien, pour assurer son adoption, ne dédaigna pas de gagner les affranchis de Trajan par des présents et par des attentions. Lui-même tenait, il est vrai, à ce que ceux de sa propre maison ne se répandissent pas dans le public, et n'était guère disposé à leur accorder de l'influence sur sa volonté. Sévère contre quiconque osait se vanter d'en avoir auprès de lui, il avait coutume de dire que les empereurs des premiers temps portaient justement la responsabilité des vices de leurs affranchis<sup>2</sup>.

Antonin le Pieux aussi était très sévère à l'égard de ses affranchis. Il pensait, avec raison, que le plus sin' moyen d'anéantir l'influence de la domesticité de cour et de l'empêcher de vendre ses communications, c'était de prendre directement ses informations sur toutes choses<sup>3</sup>. Mais Marc-Aurèle était trop placide, du moins vis-à-vis de l'influence des affranchis Géminas et Agaclyte, favorisés par son corégent, Lucius Verus, pour chercher à la briser. Il souffrit même que Verus mariât le second avec la veuve de son cousin, Annius Libon, mort gouverneur de Syrie, en 165<sup>4</sup>, et assista lui-même à la noce, malgré sa répugnance pour ce mariage. Après la mort de Verus cependant, il éloigna, sous d'honnêtes prétextes, tous les affranchis de son collègue, à l'exception d'Eclectus, qui devint plus tard le meurtrier de son fils<sup>5</sup>. Sous Commode, les affranchis déployèrent un arbitraire aussi effréné que du temps de Claude même, et Cléandre, l'un d'eux, occupa réellement le poste de gouverneur militaire de Rome, le plus élevé en dignité après le trône. Pertinax s'attira la haine mortelle de la domesticité de cour par les mesures énergiques qu'il prit contre ses déportements, et cette haine ne fut pas ce qui contribua le moins à précipiter sa chute<sup>6</sup>.

Enfin, parmi les empereurs de l'âge suivant, qui sortent déjà du cadre de cette période, il faut encore mentionner Septime. Sévère comme rigide à l'égard des

---

<sup>1</sup> *Panégyrique de Trajan*, chap. LXXXVIII.

<sup>2</sup> *Vie d'Adrien*, chap. IV et XXI.

<sup>3</sup> *Vie d'Antonin le Pieux*, chap. VI et XI.

<sup>4</sup> Tillemont, II, p. 592.

<sup>5</sup> *Vie de Lucius Verus*, chap. IX, et de *Marc Antonin*, chap. XV.

<sup>6</sup> *Vie de Pertinax*, chap. XIV et XII. — Dion Cassius, LXXIII, 8-10.

affranchis, qui se rattrapèrent par un ascendant d'autant plus grand sur son fils Caracalla, dont ils partagèrent la destinée<sup>1</sup>. Mais bientôt, sous Héliogabale, les saturnales revinrent pour eux<sup>2</sup>.

### § 3.

En général, à chaque changement de règne, la domesticité de la maison impériale passait tout entière de la cour de l'empereur défunt à celle de son successeur. Cela permettait à la plupart de ses membres d'acquérir une expérience qui leur apprenait l'art de conduire leur barque dans toutes les eaux<sup>3</sup>. Claude dit Etruscus, qui mourut octogénaire, vers 93, sous Domitien, était arrivé presque enfant à la cour, sous Tibère, et servit dix empereurs, sans encourir, comme il paraît, plus d'une seule fois dans sa vie une courte disgrâce<sup>4</sup>. Six de ces princes avaient péri de mort violente ; mainte ancienne famille avait disparu, dans le cours de tant de règnes sanglants ; de terribles commotions avaient bouleversé le monde. Cela n'empêcha pas le vieil affranchi de marcher tranquillement, en pleine jouissance de la considération qu'il avait obtenue et de ses immenses richesses, à une fin paisible. Ainsi grandirent et parvinrent, dans les palais des empereurs, des centaines d'affranchis, qui surent se plier successivement aux volontés de tous leurs maîtres et survécurent à tous. Qui aurait pu raconter tout ce qu'ils savaient ? La sécurité de leur position allait, il est vrai, en diminuant, à mesure qu'ils s'élevaient davantage. Comme on a pu le voir par ce qui précède, en ajoutant aux exemples de Calliste et de Pallas celui de Doryphore, un des plus puissants affranchis de Néron, qui le fit, dit-on, empoisonner en 62, pour avoir voulu empêcher son mariage avec Poppée, beaucoup d'entre eux marchaient à leur ruine, du moment où leurs richesses commençaient à exciter la convoitise de l'empereur<sup>5</sup>, quand le maître oit d'autres favoris prenaient ombrage de leur pouvoir, ou que, dans les révolutions de palais, fréquentes à cette époque, et dans les conjurations qui se faisaient autour du trône, ils se trouvaient parmi les chefs du parti vaincu ; toutes les fois, enfin, que les conséquences de leur participation à des actes graves, ou de fatales circonstances, venaient se retourner contre eux-mêmes. Ces dangers, pour eux, étaient d'autant plus à craindre qu'il ne leur arriva que trop souvent d'exercer une influence décisive dans les conspirations contre les empereurs, le choix de leurs épouses ou l'adoption de leurs successeurs.

Les richesses qui affluaient dans leurs mains, par suite de leur position privilégiée, étaient une des principales sources de leur pouvoir. Il est certain qu'à cette époque, où l'opulence des affranchis était devenue proverbiale, très peu de particuliers pouvaient rivaliser, à cet égard, avec cette classe de serviteurs de la maison impériale. Pallas possédait trois cents millions de sesterces qu'environ soixante-quinze millions de francs<sup>6</sup> ; Narcisse, Calliste, Doryphore, Épaphrodite<sup>7</sup>

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, LXXVI, 6, LXXVII, 18 et 21, LXXVIII, 10.

<sup>2</sup> *Vie d'Héliogabale*, chap. XI.

<sup>3</sup> Tacite, *Annales*, XIII, 47.

<sup>4</sup> Stace, *Silves*, III, 3.

<sup>5</sup> Josèphe, *A. J.*, XII, 1, 10. — Suétone, *Néron*, chap. XXXV : *Libertos divites et senes - veneno - interceptit*. — Tacite, *Annales*, XIV, 65.

<sup>6</sup> Tacite, *Annales*, XII, 53, 3.

<sup>7</sup> Successeur du précédent. Épictète avait été l'esclave de ce même Épaphrodite, qui aida Néron à se suicider et fut plus tard mis à mort par ordre de Domitien.

et d'autres, passaient pour avoir des richesses non moins colossales, et on verra plus loin qu'il y avait encore des affranchis énormément riches, dans des positions moins élevées. Claude se plaignant de ce que son trésor fût à sec, on entendait dire partout que ses coffres regorgeraient d'argent, si ses deux affranchis, Narcisse et Pallas, voulaient bien partager avec lui<sup>1</sup>. Épictète raconte qu'un de ces Crésus, auquel on avait fait rendre gorge, s'étant jeté aux genoux d'Épaphrodite en lui représentant son malheur d'être réduit à ne plus posséder que soixante millions de sesterces (environ quinze millions de francs), ce dernier compatit profondément à une disgrâce dont il ne se serait jamais consolé lui-même<sup>2</sup>.

Indépendamment de ce que leur rapportaient des postes lucratifs, les affranchis avaient, dans les provinces comme à Rome, dans les administrations fiscales comme au service particulier de l'empereur, mille occasions d'accroître leur fortune, en profitant habilement des circonstances, même sans précisément commettre des rapines et des exactions. Il va sans dire, d'après cela, que les affranchis employés au service de la cour se faisaient payer toute démarche, réelle ou feinte, pour faire parvenir une requête à l'oreille du prince, ainsi que toute influence directement ou indirectement exercée sur ses résolutions. Il se faisait un trafic de nouvelles très profitable avec tout ce qui pouvait intéresser dans les paroles, les intentions, les moindres velléités de l'empereur. Souvent ces renseignements, vendus à prix d'or, n'étaient que de la fumée (*fumi*), suivant l'expression du poète Martial, représentant à l'honnête homme pauvre qu'il n'y a pas moyen de vivre à Rome pour qui ne sait se faire dénonciateur et abuser le monde,

*Vendere nec vanos circum palatio fumos* (IV, 5, 7).

Les mesures réitérées des empereurs contre ce trafic de faux bruits et de rapports fallacieux, montrent l'impossibilité d'empêcher le renouvellement de ce genre d'abus. On vante, dans l'*Histoire auguste*, la rigueur avec laquelle Antonin le Pieux et Alexandre Sévère procédaient contre ceux qui s'étaient rendus coupables de pareils méfaits<sup>3</sup>. Ce dernier alla jusqu'à les livrer au supplice de la croix et n'hésita même pas à faire asphyxier au pilori, sur la place publique, Vetronius Turinus qui, étant de ses amis, avait fait métier de ce trafic. Pendant l'exécution, le héraut présent criait au peuple : *Ainsi périsse par la fumée celui qui a vendu de la fumée*. Ce que l'auteur de la *Vie d'Héliogabale* raconte, sur le ton puéril des biographies d'empereurs de cette époque, de la conduite d'un favori de ce prince, s'applique aussi à d'autres temps. Ce favori, du nom d'Aurelius Zoticus, fils d'un cuisinier de Smyrne, trafiquait, en faisant naître toute sorte d'espérances chimériques et leurrant avec la perspective d'immenses richesses, de tout ce que disait et faisait l'empereur. Menaçant les uns et promettant à d'autres, il trompait tout le monde. Sortait-il de chez l'empereur, il abordait tel ou tel en lui disant : Voilà ce que je viens de dire de vous, ce que je viens d'entendre sur votre compte, ou bien voilà ce qui vous arrivera, à la manière des gens de son espèce, qui, admis à une grande familiarité avec des princes, bons ou mauvais ; mais aveuglés, arrivent, en trafiquant de leurs noms et abusant de leur sottise ou de leur candeur, à s'engraisser par ces infâmes

---

<sup>1</sup> Suétone, *Claude*, chap. XXVIII.

<sup>2</sup> *Dissertationes I*, 26, 11. [Ces dissertations, qui forment tout un cours de morale et de philosophie, n'ont pas été rédigées par Épictète lui-même, mais par son disciple Arrien.]

<sup>3</sup> *Vie d'Antonin le Pieux*, chap. XI. — *Vie d'Alexandre Sévère*, chap. XXIII et XXXVI.

tromperies<sup>1</sup>. Souvent aussi le prince s'apercevait du mal, sans pouvoir y remédier. Tel est, évidemment, le sens de ces paroles de Dioclétien : on vend l'empereur.

Possesseurs de si énormes richesses, les affranchis de la maison impériale éclipsaient tous les grands de Rome par leur luxe et leur magnificence. Leurs palais surpassaient le Capitole en splendeur<sup>2</sup> ; la terre leur prodiguait tout ce qu'elle offre de plus rare et de plus précieux. Si Cornélius Balbus encore avait été tout fier de pouvoir montrer, dans son théâtre, quatre colonnettes d'onyx, Pline l'Ancien<sup>3</sup> ne vit pas moins de trente colonnes de cette matière précieuse, ornant une salle à manger qu'avait fait construire Calliste. Pour Juvénal, c'est Licinus qui est le type de l'affranchi opulent. Le luxe que les hommes puissants de cette classe déployaient dans leurs bains, passait pour quelque chose de fabuleux, même à Rome. Stace et Martial nous ont laissé la description d'une petite salle de bain (*balneolum, thermulæ*), que le fils de Claude Etruscus fit construire pendant le court exil de son père. On n'avait admis, pour la décorer, que les marbres les plus rares. Il paraît que les voûtés y étaient ornées de mosaïques en verre de couleurs diverses, représentant des sujets variés, comme nos vitraux d'église. De larges coupoles y répandaient un jour éclatant. L'eau ruisselait, par des conduits d'argent, dans des bassins du même métal. Une eau courante de la transparence la plus parfaite traversait le grand bassin, encadré de marbre, et la salle du jeu de paume était chauffée au moyen d'un calorifère souterrain<sup>4</sup>. Un autre bain (*balneum*) célèbre, celui d'Abascantus, dans un des premiers quartiers de Rome, pourrait bien avoir été construit par l'affranchi de ce nom, du temps de Domitien. Dans les serres de ces hommes opulents, que Martial, en parlant de celles d'Entelle, procureur des pétitions et requêtes (*a libellis*) sous le même empereur, compare aux jardins d'Alcinoüs, le raisin pourpre mûrissait en plein hiver (VIII, 68). Leurs parcs et leurs jardins étaient les plus vastes et les plus beaux de la capitale ; leurs villas, les plus splendides des environs<sup>5</sup>. La renommée des jardins de Pallas et d'Épaphrodite est parvenue jusqu'à nous<sup>6</sup>. Phlégon de Tralles<sup>7</sup> fait aussi mention d'un prétoire de Pallas, dans le pays des Sabins. Ce fut un riche eunuque affranchi, admis sous Claude dans la maison de l'empereur, qui naturalisa le premier en Italie, dans sa villa de la banlieue, le platane de l'espèce toujours verte<sup>8</sup>. Les affranchis, dans l'intérêt de leur popularité, embellirent Rome et d'autres villes de l'empire de somptueux édifices et de constructions d'utilité publique. Cléandre, le camérier de Domitien, se distingua surtout sous ce rapport, en faisant construire, entre autres les thermes auxquels fut attaché plus tard le nom de Commode<sup>9</sup>. Les inventions du luxe le plus raffiné portaient le nom d'affranchis : telles les cuves de bains appelées Bajæ Posidianæ, d'après Posidès affranchi de Claude. Elles étaient chauffées au moyen d'un jet d'eau thermale, de Baïes<sup>10</sup>.

---

<sup>1</sup> *Vie d'Héliogabale*, chap. X. — Dion Cassius, LXXIX, 10.

<sup>2</sup> Juvénal, XIV, 91.

<sup>3</sup> *Hist. nat.*, XXXVI, 60.

<sup>4</sup> Voyez Becker, *Gallus*, II, p. 206.

<sup>5</sup> Pline, *Hist. nat.*, XVIII, 7.

<sup>6</sup> Frontin, *De Aquis*, 25, 19.

<sup>7</sup> *Mirabilia*, p. 92.

<sup>8</sup> Pline, *Hist. nat.*, XII, 12.

<sup>9</sup> Dion Cassius, LXXII, 12.

<sup>10</sup> Pline, *Hist. nat.*, XXXI, 5.

Les obsèques des affranchis se faisaient avec une pompe tout orientale. Stace, dans ses *Silves*, décrit celles de Priscille, épouse d'Abascantus, ainsi que celles de Claude Etruscus. Des monuments de dimensions colossales, à l'ornement desquels tous les arts contribuaient à l'envi, comme le mausolée de Pallas, près de la voie Tiburtine, et celui de L. Aurelius Nicomède, s'élevaient au-dessus du dépôt de leurs cendres, et d'ambitieuses épitaphes proclamaient les mérites des défunts à la postérité. Sur le premier on lisait :

*HVIC SENATVS OB FIDEM PIETATEMQVE ERGA PATRONOS ORNAMENTA PRÆTORIA  
DECREVIT ET SESTERTIVM QVINGVAGIES CVJVS HONORE CONTENTVS FVIT*<sup>1</sup>.

La plus haute aristocratie de Rome rivalisait d'hommages et d'obséquiosité envers les serviteurs tout-puissants de l'empereur, quelque profond mépris que ces descendants de familles antiques et glorieuses eussent, intérieurement, pour des hommes stigmatisés, à leurs yeux, par la tache indélébile de la servitude, et qui se trouvaient d'ailleurs encore, à maint égard, placés légalement au-dessous du mendiant de naissance libre ; car, les affranchis de la maison impériale n'avaient guère, par cela seul, plus de droits que les autres membres de leur classe. L'élévation de quelques-uns d'entre eux en particulier, promus par les empereurs et le sénat à un rang supérieur, les autorisait tout au plus à prétendre aux droits de la deuxième classe, c'est-à-dire de l'ordre équestre, bien que certaines distinctions extérieures de la première y fussent, parfois, exceptionnellement jointes. Les promotions les plus fréquentes furent, dès le premier siècle de l'empire, celles à l'ordre équestre, par la remise de l'anneau d'or. Cependant les empereurs paraissent avoir été, dans ce siècle du moins, sobres de la dispensation de cet honneur. Comme il ne fut précisément conféré qu'aux plus méritants ou aux plus choyés de ces favoris, il faut croire qu'il n'avait pas encore alors, à force d'être prodigué, perdu son relief, malgré l'affirmation contraire de Pline l'Ancien. On connaît l'élévation de Pallas à l'ordre équestre par le sénat. Peut-être Narcisse avait-il aussi reçu l'anneau d'or. Si cet affranchi, de même qu'un chevalier, du nom de Lacon, reçut du sénat les insignes de la questure<sup>2</sup> et Pallas même ceux de la préture<sup>3</sup>, comme Séjan, le premier chevalier qui en fut honoré, et plus tard aussi Macron<sup>4</sup>, on ne saurait y voir qu'une des anomalies du régime des affranchis de l'époque, ainsi que dans la permission d'assister aux séances du sénat, accordée aux deux favoris de Claude<sup>5</sup>. Généralement, la présence d'affranchis y passait pour une irrégularité. Icèle<sup>6</sup>, Asiaticus<sup>7</sup>, Hormus<sup>8</sup> et Claude Etruscus<sup>9</sup> furent aussi promus au rang de chevaliers, les deux derniers par Vespasien ; Crispin le fut par Néron ; mais de ce que Juvénal (IV, 32) l'a appelé *princeps equitum*, par ironie sans doute, on ne peut conclure, avec certains érudits, qu'il ait été préfet du prétoire. Il n'y a même pas d'exemple d'affranchis honorés du cheval de l'État (*equus publicus*), qu'un fils d'affranchi, Marc-Aurèle Ménophile, obtint cependant. Souvent l'élévation au rang de chevalier était accompagnée de l'attribution d'un nouveau

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, VII, 29.

<sup>2</sup> Tacite, *Annales*, XII, 53.

<sup>3</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, VIII, 6.

<sup>4</sup> Dion Cassius, LVII, 19, et LVIII, 12.

<sup>5</sup> Dion Cassius, XL, 16.

<sup>6</sup> Suétone, *Galba*, chap. XV. — Plutarque, *Galba*, chap. VII.

<sup>7</sup> Le même, *Vitellius*, chap. XII.

<sup>8</sup> Tacite, *Hist.*, IV, 39.

<sup>9</sup> Stace, *Silves*, III, 3, 143-145.

nom. Icèle reçut ainsi le surnom de Marcien<sup>1</sup>. Il est possible que le fait de pareils changements de nom, qui se renouvela pour Aurelius Zoticus, favori d'Héliogabale<sup>2</sup>, ne fût pas rare, et c'est probablement ainsi que s'expliquent les noms romains de l'Égyptien Crispin et du Smyrniote Etruscus. Il se pourrait aussi que ce nom d'Etruscus eût été substitué à celui de Lydus, car on sait, par Suétone et Martial, que les affranchis aimaient assez à changer leurs noms grecs contre des noms italiens ou romains. Le changement dans la position sociale dut aussi. parfois déterminer celui du nom.

Claude, en conférant à tous ses procureurs. une juridiction en matière fiscalé, éleva légalement jusqu'à lui, comme le fait observer Tacite (*Ann.*, XII, 60), les affranchis qu'il avait préposés à l'administration de son domaine privé. Narcisse et Parthénus, camérier de Domitien, portèrent même le glaive, insigne d'une haute juridiction criminelle<sup>3</sup>. Le droit de se servir d'une litière, en ville, et celui d'offrir le divertissement de spectacles au peuple, accordés par Claude à son affranchi Harpocras, paraissent avoir été des privilèges de l'ordre sénatorial<sup>4</sup>. Des sacerdoces et même des distinctions militaires ont été exceptionnellement conférés à des. affranchis de la maison de l'empereur. Claude Etruscus obtint de Vespasien la faveur d'une place dans le cortège, lors du triomphe de Judée<sup>5</sup>, avec la couronne d'olivier, donnée à ceux qui, sans avoir pris part à la guerre, avaient pris soin d'organiser la cérémonie triomphale<sup>6</sup>. Aurelius Nicomède fut gratifié du javelot, de la bannière et d'une couronne murale<sup>7</sup>, et, en outre, honoré de fonctions sacerdotales, ordinairement remplies par des chevaliers, telles que le *sacerdotium Cœninense* et le pontificat mineur.

Abstraction faite de quelques périodes de courte durée, les distinctions extérieures des serviteurs de la maison impériale étaient cependant fort modestes. Au dehors du moins, on s'appliquait à maintenir et à faire sauter aux yeux leur rang subalterne et l'infériorité de leur origine, vis-à-vis des dignitaires impériaux de haute naissance, relevés. par l'éclat de noms sonores et toute espèce de pompes. Mais, dans la réalité, les rapports étaient tout autres et même assez souvent en parfait désaccord avec ces apparences. Ces esclaves, si méprisés, avaient alors la satisfaction de voir s'humilier le plus profondément devant eux les plus grands personnages de Rome. De sots flatteurs imaginèrent de dresser pour Pallas un arbre généalogique, qui le faisait descendre d'un. roi d'Arcadie, son homonyme, et un descendant des Scipions proposa au sénat le vote d'une adresse, pour remercier ce rejeton d'une maison royale de subordonner au bien de l'État l'illustration de son antique noblesse, et de vouloir bien être le serviteur du chef de l'empire. Sur la motion de l'un des consuls (de l'an 52), les insignes de la préture et un présent considérable en argent (15 millions de sesterces) lui furent offerts, comme on l'a vu plus haut par son épitaphe. Pallas n'accepta que les premiers. Suivit un décret, que Pline le Jeune retrouva un demi-siècle plus tard, dans les archives du sénat, et dont la lecture le fit rougir, de honte et l'indigna. Le sénat, y était-il dit, avait alloué à cet homme d'un si grand mérite une sommé considérable sur le trésor public, et plus le donataire

---

<sup>1</sup> Suétone, *Galba*, chap. XIV.

<sup>2</sup> Dion Cassius, LXXIX, 16.

<sup>3</sup> Zonaras, p. 563. — Dion Cassius, LXVII, 15 ; LIII, 13.

<sup>4</sup> Suétone, *Claude*, chap. XXVIII.

<sup>5</sup> Stace, *Silves*, III, 3, 140.

<sup>6</sup> Aulu-Gelle, V, 6, 4.

<sup>7</sup> *Hasta pura et vexillo et corona murali donatus*. Cette couronne se donnait à celui qui était monté le premier à l'assaut d'une ville assiégée.

s'était montré désintéressé, plus les donateurs, de leur côté, avaient cru devoir insister auprès de l'empereur, père de la patrie, pour qu'il engageât son grand trésorier à se rendre aux vœux de l'assemblée. Mais, comme l'empereur avait, suivant le désir et au nom de Pallas, refusé ce présent, le sénat s'empressait de déclarer que, malgré le plaisir, accompagné d'excellentes raisons, qu'il avait eu à voter la somme offerte et les honneurs décernés à Pallas, il croyait devoir se rendre, sur le point de l'argent, à la volonté du prince, qu'il serait malséant de contrarier en quoi que ce fût. Ce décret, gravé sur une table de bronze, fut publiquement exposé à côté d'une statue de Jules César, revêtu de son armure, et le possesseur d'une fortune de 300 millions de sesterces, dont l'origine prêtait à tant de suppositions, prôné comme un modèle de désintéressement<sup>1</sup>. Plus tard, le rigide et vertueux Sévère désapprouva, en termes très vifs, l'intention du sénat de voter un pareil décret en l'honneur et au bénéfice de son affranchi Euhode<sup>2</sup>. L. Vitellius, homme très haut placé et père de l'empereur du même nom, mais d'une bassesse qui scandalisa même ses contemporains, avait associé au culte de ses dieux pénates des bustes dorés de Narcisse et de Pallas<sup>3</sup>. Souvent on vit se promener entre les deux consuls Polybe, l'amant de Messaline, à l'instigation de laquelle il fut mis à mort (vers 47 ou 48)<sup>4</sup>. Rien n'est plus caractéristique, pour la position à laquelle étaient parvenus ces ci-devant esclaves, que le fait qu'ils réussirent souvent à épouser les filles des plus nobles maisons et même des parentes de la famille impériale, à une époque où la noblesse était encore si fière de son origine historique et du nombre de ses ancêtres. La loi julienne<sup>5</sup> aussi défendait de fiancer et de marier à des affranchis les filles, petites-filles et arrière-petites-filles de sénateurs issues d'eux en ligne masculine ; mais l'empereur pouvait dispenser de cette défense, comme de celle qui interdisait aux sénateurs d'épouser des affranchies<sup>6</sup>. Le procureur de Judée, Félix, frère de Pallas, devint l'époux de trois filles de rois, dont la première, Drusilla, était petite-fille d'Antoine et de Cléopâtre<sup>7</sup>, une autre, aussi nommée Drusilla, fille du roi Hérode Agrippa. On ne connaît pas le nom de la troisième. La femme de Claude Etruscus, distinguée par sa beauté, était la sœur d'un consul qui avait commandé dans la première guerre contre les Daces, en 86<sup>8</sup>. Il ne l'épousa probablement qu'après son élévation à l'ordre équestre, en 71. Antistie Priscille aussi, la première femme d'Abascantus, était de noble race<sup>9</sup>. Plusieurs Antistius avaient été consuls, sous les premiers empereurs. Nous avons déjà fait mention du mariage d'Agaclyte avec la veuve d'Annius Libon, cousin de l'empereur Marc Aurèle et gouverneur de Syrie<sup>10</sup>. De ces cas, dont nous devons la connaissance au hasard, il est permis d'inférer que les alliances matrimoniales d'affranchis des empereurs avec des familles nobles n'étaient pas rares.

Ainsi, tout se réunissait pour surexciter au plus haut point l'orgueil de ces parvenus, sortis souvent de très bas. L'insolence dont ils faisaient parade était d'autant plus provocante qu'ils se savaient plus méprisés, au fond du coeur, des hommes de libre et haute naissance. D'après un vers d'une pièce de théâtre, *il*

---

<sup>1</sup> Tacite, *Annales*, XII, 53. — Pline le Jeune, *Lettres*, VIII, 6.

<sup>2</sup> Dion Cassius, LXXVI, 6.

<sup>3</sup> Suétone, *Vitellius*, chap. II.

<sup>4</sup> Le même, *Claude*, chap. XXVIII.

<sup>5</sup> *Digeste*, XXIII, 2, 44.

<sup>6</sup> *Ibid.*, 2, 31.

<sup>7</sup> Tacite, *Hist.*, V, 9.

<sup>8</sup> Stace, *Silves*, III, 2, 115.

<sup>9</sup> *Ibid.*, V, 1, 58.

<sup>10</sup> Tillemont, II, p. 592.

*n'est personne d'insupportable dans la bonne fortune comme un valet qui a été souvent rossé.* Ce vers ayant été un jour dit en scène, et tous les regards se dirigeant aussitôt sur Polybe, présent à la représentation, celui-ci, loin de se déconcerter, répliqua sur-le-champ : *oui ; mais le même poète a dit aussi qu'on a vu des chevriers devenir rois*<sup>1</sup>. Pallas, dont le sombre orgueil ne se démentait pas, même vis-à-vis de Néron, auquel il avait contribué à procurer le trône, il est vrai, mais fini par se rendre insupportable<sup>2</sup>, fut traduit en justice, sous l'accusation du crime de haute trahison, en 55. A l'allégation que plusieurs de ses domestiques avaient eu connaissance de ses desseins, il répondit que jamais il n'avait donné d'ordres dans sa maison autrement que par signes ou par gestes, et que, des explications devenant nécessaires, il les avait toujours fournies par écrit, pour ne pas s'encailler avec ses gens en leur adressant la parole<sup>3</sup>. Jamais, il est vrai, les affranchis n'eurent plus de pouvoir et d'arrogance que sous le règne de Claude ; cependant celle-ci fut grande en tout temps. Des mille anecdotes qui circulaient sur leur compte, il en est une qui nous a été transmise par Plutarque<sup>4</sup> et qui mérite d'être rapportée. Un affranchi de la maison impériale, parvenu de fraîche date, après avoir accablé, dans un festin, d'insolentes et grossières plaisanteries un philosophe qui se trouvait parmi les convives, finit par lui demander comment il se faisait que les fèves noires comme les fèves blanches se réduisent en purée jaune. Cela tient sans doute à la même raison, répartit l'homme de science piqué au vif, qui fait que des lanières blanches et des lanières noires causent également des bleus. Rien n'amusait, à ce qu'il paraît, ces parvenus du temps comme d'embarrasser les savants, à table surtout, en leur adressant toute sorte de questions captieuses. Martial qui, dans une de ses pièces de vers (IX, 79), ne se lasse pas de vanter la tenue des affranchis de Domitien, n'y mérite pas plus créance que dans ses autres éloges de ce règne. *Autrefois, dit-il, la valetaille des princes était détestée et l'orgueil des gens du palais en très mauvaise odeur, à Rome. Mais maintenant, les gens de l'empereur sont si généralement aimés que chacun en fait plus de cas que de ceux de sa propre maison, tant ils ont de douceur et d'égards pour tout le monde, tant leur réserve est grande et leur contenance modeste. Aucun affranchi ne fait valoir sa personnalité ; tous se règlent sur leur maître : tel est le bon genre de cette puissante cour.*

#### § 4.

Dans l'administration proprement dite, les affranchis n'occupèrent toutefois rarement et exceptionnellement de hautes positions officielles. La règle, dès le premier siècle de l'empire, fut plutôt d'y élever des chevaliers. Dans les emplois de procureurs des perceptions et autres administrations fiscales importantes, les inscriptions mentionnent presque exclusivement des membres de l'ordre équestre. Parmi vingt-deux inscriptions relatives à des procureurs de l'impôt de 5 % sur les successions, une seule se rapporte à un affranchi. Mais, dans les rangs supérieurs de l'administration Escalé des provinces, les affranchis sont moins rares. Les inscriptions en accusent huit sur quatre-vingts procureurs provinciaux,

---

<sup>1</sup> Dion Cassius, LX, 29.

<sup>2</sup> Tacite (*Annales*, XIII, 2) dit de Pallas : *Tristi arrogantia tædium sui moverat*. Pline le Jeune (*Lettres*, VIII, 6) l'appelle *fastidiosissimum mancipium*. — Voir aussi Dion Cassius, LXI, 3.

<sup>3</sup> Tacite, *Annales*, XII, 23. — Dion Cassius, LXII, 14.

<sup>4</sup> *Qu. conv.*, II, 1, 12, 2, et Macrobe, *Saturnales*, VII, I, 12.



dont elles nous ont transmis les noms et qualités. Quelques-uns d'entre eux, il est vrai, ne furent que des officiers de district, mais la plupart semblent avoir été chefs de, l'administration de provinces entières, telles que la Pannonie supérieure et la Gaule lyonnaise, dont par exemple Licinus, que nous avons déjà fait connaître, plus haut, avait été procureur. Mais, généralement, les affranchis ne figurent en nombre que dans des emplois inférieurs, comme adjoints ou subalternes. Cependant, les intendants ou administrateurs des domaines impériaux paraissent avoir toujours été pris dans cette classe. Leurs traitements réguliers ne sauraient donc avoir été bien élevés ; peut-être même leurs revenus n'étaient-ils pas toujours fixes, mais dépendant des circonstances et de l'activité qu'ils déployaient. Il va sans dire, toutefois, qu'ils ne manquaient pas d'occasions pour s'enrichir. On peut, d'après cela, trouver surprenant qu'ils aient été, pendant presque tout le premier siècle de l'empire, titulaires des trois plus hautes procurations, de celle des comptes (*a rationibus*), de celle des pétitions et requêtes (*a libellis*) et du secrétariat, chargé de la correspondance (*ab epistulis*), et qu'ils en aient même encore été parfois investis dans le siècle suivant. Cela tient évidemment à ce que, dans la nomination à ces offices, il était moins nécessaire d'avoir égard à la considération personnelle du fonctionnaire, comme lorsqu'il s'agissait de choix pour les postes de l'administration provinciale surtout, qu'à sa fidélité, à son dévouement et à son aptitude. C'est par la même raison que les procureurs du patrimoine de l'empereur étaient si souvent choisis parmi les affranchis.

Dans l'office des comptes étaient centralisées les recettes de toutes les caisses impériales et s'ordonnaient toutes les dépenses du trésor. Une pièce de vers déjà plusieurs fois citée de Stace (*Silves*, III, 3, 84), qu'il composa sur la commande du jeune Claude Etruscus, pour la glorification de son père, après la mort de celui-ci, contient quelques indications sur l'importance de la sphère et l'étendue des attributions de cet office. D'autres renseignements que l'on a sur la manière de parvenir et la position des affranchis à la cour, peuvent servir à les compléter. S'il manquait au père Etruscus, dit le poète, un ancien lignage et un arbre généalogique, la fortune l'en avait amplement dédommagé. Il ne fut obligé de subir les volontés d'aucun maître vulgaire, mais n'eut que des maîtres auxquels l'Orient et l'Occident rendent hommage. Il n'eut pas à en rougir, car, qu'est-ce qui pourrait subsister, sur la terre comme au ciel, sans la loi commune de l'obéissance ? Le soleil, la lune et toutes les étoiles du firmament, n'obéissent-ils pas à des lois immuables ? Hercule et Phébus eux-mêmes n'ont-ils pas servi ? De Smyrne, Etruscus était venu à Rome, où il avait débuté, dès l'adolescence, à la cour de Tibère. Émancipé jeune par cet empereur, il avait conservé sa position sous Caligula et obtenu une place, modeste encore, dans sa suite, lors de son voyage dans les Gaules. Sous Claude avait commencé son avancement et, à l'avènement de Néron, il n'y eut, comme il paraît, aucun changement dans sa position. Il avait donc heureusement conduit sa barque dans toutes les eaux. Puis (probablement encore sous Néron), on lui confia le dépôt sacré des trésors impériaux, c'est-à-dire l'administration générale des finances de l'empire. Comme l'impérieux Pallas<sup>1</sup> venait de résigner ces fonctions en l'an 56, il se peut que l'on fût bien aise de lui donner pour successeur un homme jusque-là peu important. Le produit des mines d'or de l'Ibérie et de la Dalmatie (généralement comprises dans le domaine impérial), celui des moissons de l'Afrique et de l'Égypte, des

---

<sup>1</sup> *Qui velut arbitrium regni agebat* (Tacite, *Annales*, XIII, 14). — Il paraît avoir été un affranchi d'Antonia, mère de Claude.

bancs de perles des mers orientales, des troupeaux tarentins, des fabriques - de cristaux transparents d'Alexandrie, des forêts de la Numidie et du marché d'ivoire de l'Inde, le recouvrement de tous ces tributs, poussés par les vents, de tous les points cardinaux, dans le port de Rome, est désormais commis exclusivement à son administration. L'allocation des fonds pour les dépenses lui incombe de même. Par ses mains passent, chaque jour, toutes les sommes nécessaires pour l'entretien des armées, les distributions de blé à Rome, les constructions de temples, d'aqueducs et de digues, l'embellissement des palais impériaux, l'érection de statues aux dieux, la monnaie, etc. Son sommeil et ses repas sont courts ; il évite tous les festins, et son esprit, toujours au travail, n'est jamais au plaisir. On ne sait pas au juste combien de temps Etruscus occupa ce poste. Il paraît qu'il n'y était plus quand il tomba en disgrâce, sous Domitien, et fut relégué sur la côte de Campanie. On permit cependant à son fils de l'accompagner dans cet exil<sup>1</sup>, tandis que son adjoint ou secrétaire intime<sup>2</sup>, que l'on traita avec plus de rigueur, fut exilé outre-mer. Le vieil Etruscus ne tarda pas, d'ailleurs, à obtenir son pardon et, peu de temps après, il mourut plus qu'octogénaire. Son tombeau fut couvert de fleurs du parfum le plus exquis, et les essences les plus fines se mêlèrent à ses cendres, dans l'urne qui les renfermait. Peintres et sculpteurs se mirent à l'œuvre, pour immortaliser de leur pinceau, ou fixer en relief, sur les matériaux les plus précieux, les traits du ci-devant esclave, et les deux poètes les plus célèbres d'à temps, Stace et Martial (VII, 40), le chantèrent dans des élégies, qui ont transmis son nom et son histoire à la postérité<sup>3</sup>.

L'office ou département des pétitions et requêtes était administré, sous le règne de Claude, par Polybe, déjà mentionné plusieurs fois et auquel Sénèque adressa, de son propre exil en Corse, à l'occasion de la mort d'un frère cadet du ministre, des consolations dont le ton laudatif n'est rien moins que digne d'un philosophe. Il trouve, entre autres, un motif de consolation, pour le frère du défunt, dans la nature et l'importance de son office, qui lui fait un devoir de ne pas s'abandonner à sa douleur. Les yeux de tous ne sont-ils pas fixés sur lui ? Aucune faiblesse ne lui est permise, le monde lui demande et attend de lui de grandes choses. *Vous avez, lui dit-il, tant de milliers de solliciteurs à entendre, tant de milliers de requêtes à classer. Pour qu'une telle masse d'affaires, qui vous arrivent de tous les coins du monde, puissent être soumises avec l'ordre nécessaire à la décision du souverain, il faut que vous remontiez votre propre esprit. Il ne sied pas de pleurer à qui est obligé d'écouter tant de gens qui pleurent. Pour sécher les larmes de tant d'hommes en péril, qui désirent obtenir grâce et miséricorde de l'empereur, il faut que vous commenciez par sécher les vôtres*<sup>4</sup>. Polybe joignait d'ailleurs encore d'autres fonctions à cet office principal ; il était aussi conseiller d'études (*a studiis*) de l'empereur<sup>5</sup>, emploi qui paraît avoir également formé un

---

<sup>1</sup> Martial, VI, 83.

<sup>2</sup> *Curarum socius*, mots qui pourraient du reste aussi s'appliquer à quelque chef d'un autre département.

<sup>3</sup> M. Friedlænder a consacré, dans le tome premier de son livre, à la hiérarchie du personnel et aux titulaires des trois départements *a rationibus*, *a libellis* et *ab epistolis*, ainsi qu'au mode d'avancement des affranchis en particulier, dans les deux premiers siècles de l'empire, une notice chronologique plus étendue, dont les éléments lui ont été fournis non seulement par les auteurs, mais surtout par les inscriptions du temps. Quelque intérêt qu'elle offre pour l'étude des détails de l'histoire de cette période, nous avons cru devoir nous borner à n'en utiliser, dans notre texte, que les données les plus saillantes, et renvoyons, pour le reste, à l'original allemand.

<sup>4</sup> *Consolations à Polybe*, chap. VI.

<sup>5</sup> Suétone, *Claude*, chap. XXVIII.

office de cour régulier<sup>1</sup>. Il avait, entre autres écrits, composé des paraphrases de Virgile et d'Homère, et, dit à ce sujet Sénèque, *tant que la langue latine conservera son empire et la grecque son charme, le nom de Polybe vivra, avec ces grands génies. Polybe est le seul des hommes puissants à la cour qu'il y ait non seulement intérêt, mais plaisir à avoir pour ami. Avec toutes les facilités qu'il a pour s'enrichir, il n'en tire pas d'autre parti que l'avantage moral du mépris des richesses. Personne ne porte envie à sa fortune, tant il est estimé.* Tout l'écrit du philosophe est sur ce ton.

Polybe, qui avait succédé dans cet office à Calliste, dont la faveur datait du règne de Caligula, y fut remplacé successivement, sous Néron, par Doryphore et par Épaphrodite, puis, sous Domitien, par Entelle, derniers affranchis investis de la direction de ce département, à la tête duquel on ne voit plus figurer dans la suite que des chevaliers.

Avant l'organisation du secrétariat ou département des dépêches, et lettres, Auguste avait écrit à Mécène pour le prier de lui céder Horace, qu'il aurait voulu s'attacher comme aide, dans sa correspondance<sup>2</sup>. Après l'organisation du service de ce département, ses chefs furent généralement des affranchis, jusque vers la fin du premier siècle. Des deux divisions, l'une grecque, l'autre latine ; qu'il comprenait, chacune dut avoir, de tout temps, son chef particulier. Cependant, la haute direction du département entier, pendant le premier siècle de l'empire, paraît avoir été constamment dans une seule main. Il est du moins impossible que le tout-puissant Narcisse, chargé du secrétariat sous Claude, n'ait été qu'un simple chef de division, car cette position ne lui aurait pas permis de tenir son rang à côté de Calliste et de Pallas. Sous Domitien aussi, le titulaire *ab epistolis* dirigeait l'ensemble de ce département. En effet, Abascantus, le secrétaire impérial du temps, paraît avoir été, d'après Stace (*Silves*, V, 1, 83), en correspondance avec toutes les parties de l'empire, les pays de langue grecque comme ceux de langue latine, et, de la part de cet auteur contemporain, des erreurs grossières et palpables ne pourraient se concevoir, même comme des licences poétiques. Mais, dans le siècle suivant, il y eut un changement, à ce qu'il paraît, peut-être lors de la réorganisation de toute l'administration impériale, par Adrien. A cette époque, en effet, le bureau de la correspondance latine et celui de la correspondance grecque paraissent avoir été constitués en sections entièrement distinctes. L'extrême encombrement des affaires pourrait bien avoir fait reconnaître, alors, l'opportunité et l'urgence même de cette séparation, d'autant plus qu'avec la centralisation croissante, ce fut précisément dans cette branche que le travail prit le plus d'extension ; car, dit Stace, en parlant de l'empereur :

..... *Ille subactis*  
*Molem immensam humeris et vix tractabile pondus*  
*Imposuit (nec enim numerosior altera sacra*  
*Cura domo), etc.* .....

Cette citation est empruntée à la pièce de vers adressée par l'auteur des *Silves* à l'affranchi Abascantus, après la mort de son épouse, Antistie Priscille. Il dit l'avoir

---

<sup>1</sup> Orelli, 719, 2, 958, 6, 356.

<sup>2</sup> *Ante ipse scribendis epistolis sufficiebam ; nunc occupatissimus et infirmus Horatium nostrum a te cupio abducere : veniet ergo ab ista parasitica mensa ad hanc regiam, et nos in scribendis epistolis juvabit.* (Suétone, *Vie d'Horace.*)

composée dans son application constante à témoigner, dans la mesure de ses faibles moyens, de son profond dévouement pour tout l'entourage de l'auguste maison du souverain, attendu que celui qui adore les dieux avec un coeur fidèle doit aimer aussi les ministres de leurs autels. L'empereur, à la pénétration duquel n'avaient pas échappé -les capacités et les talents rares d'Abascantus, jeune encore, n'avait-il pas cru devoir poser lui-même sur les épaules de son protégé l'énorme charge du département le plus encombré d'affaires de sa maison sacrée ? Priscille en exprima sa joie et sa reconnaissance au prince, en se jetant à ses genoux. Abascantus eut désormais à expédier les ordres de son maître dans le monde entier, à diriger les forces et à administrer toutes les ressources de l'empire, à recevoir les messages de victoire de l'Euphrate, du Danube, des bords du Rhin, des pays les plus reculés, de Thulé même : en un mot, d'aussi loin qu'avaient pu pénétrer les armées romaines ; car, sous un règne glorieux, ce n'est jamais avec la plume, le signe des mauvaises nouvelles, mais avec la lance entourée de lauriers qu'arrivent les messagers.

C'est lui qui expédie les promotions dans l'armée, par lui que l'on apprend qui a obtenu un centurionat ou un tribunat militaire, le commandement d'une cohorte ou celui d'un escadron de cavalerie. Il est obligé de s'informer si le débordement du Nil a été suffisant pour assurer la récolte ; s'il a plu en Afrique ; ainsi que de mille autres choses encore. Ni Mercure, ni Iris, ne sont chargés d'aussi nombreuses commissions. Abascantus, suivant son panégyriste, conserva toujours, après son élévation, la même égalité d'humeur et le même calme, sa probité et sa modestie. Par la frugalité de ses repas et le sobre usage qu'il faisait de la coupe, sa manière de vivre ressemblait à celle des paysans de l'Apulie ou de la Sabine. Il paraît avoir été fort riche cependant. Stace nous montre Priscille, sur son lit de mort, conjurant son époux de faire placer, en son nom, au Capitole, une statue en or de l'empereur, du poids de cent livres, représentant une valeur de 450.000 sesterces ou plus de 112.000 francs. Ses obsèques furent célébrées avec une magnificence royale. On prodigua tous les parfums de l'Orient pour l'embaumement de son corps, étendu sur des coussins de soie et enveloppé de pourpre. Elle fut ensevelie à la voie Appienne, près de l'Almo. Son mausolée était un palais. L'image de la défunte s'y trouvait reproduite sous les figures de plusieurs déesses, sous celles de Cérès et d'Ariane en bronze, ainsi que sous celles de Maia et de Vénus en marbre. D'après Morelles et Markland, la momie de Priscille aurait été retrouvée intacte, en 1471, sous le pontificat de Sixte IV. Après la mort d'Antistie Priscille, Abascantus, qui passa ensuite du secrétariat d'État à un autre office (*a cognitionibus*), épousa en secondes noces, une affranchie impériale, Hespéride<sup>1</sup>. Le tombeau d'Abascantus est orné de l'image d'un célèbre conducteur de chars du temps, Scorpus<sup>2</sup>, dont il fut sans doute un des protecteurs.

La direction du département de la correspondance exigeait, d'ailleurs, un certain degré d'instruction littéraire, ou du moins de facilité dans l'usage des langues, toutes les lettres et tous les rescrits impériaux devant y être rédigés par les chefs de service, au nom de l'empereur même.

Quelques noms d'affranchis employés dans ce département, qui nous ont été transmis, indiquent chez eux une instruction pareille et l'habitude de travaux scientifiques. Ce sont des noms qu'ils avaient probablement reçus de leurs

---

<sup>1</sup> Henzen, 6524. — Fabretti, 273.

<sup>2</sup> Martial, X, 50, 53 ; XI, 1, 15.

maîtres, en raison de la nature même de leurs études et de leurs occupations : ainsi ceux de T. Claude le Philologue, de T. Flavius Ilias, peut-être aussi de Flavius Hermès. Ce n'est donc point par une coïncidence purement accidentelle que l'on retrouve des commis de ce ministère également employés aux bibliothèques. Un certain T. Claude Alcibiade, par exemple, conservateur de la bibliothèque latine d'Apollon, fonctionnait en même temps comme rédacteur à la division de la correspondance latine (Orelli, 41). La considération qui s'attachait au poste du chef de ce département, comme aux autres offices impériaux, ayant grandi de plus en plus, surtout depuis l'établissement de la règle de n'y plus nommer que des chevaliers, on peut admettre aussi celui de l'usage de ne le confier qu'à des hommes d'une réputation littéraire bien reconnue. Titinius Capiton, qui dirigea le secrétariat sous Nerva et Trajan, est cité comme un des ornements du siècle par Pline le Jeune (*Lettres*, VIII, 12), qui l'appelle le restaurateur d'une littérature vieillissante. Il s'était essayé même en vers. Sous Adrien, le secrétaire impérial ne fut autre que Suétone, écrivain docte et fécond, dans les *Vies des Empereurs*<sup>1</sup> duquel on reconnaît parfaitement l'habitude du style clair et précis, ainsi que la sobriété de rédaction d'un homme versé dans le maniement des affaires. Il perdit son emploi pour s'être montré trop familier avec l'impératrice Sabine<sup>2</sup>. Dans le deuxième siècle, la direction du service de la correspondance hellénique paraît avoir formé surtout le grand but de l'ambition des rhéteurs et des sophistes grecs, dont plus d'un l'atteignit en effet. Ils n'y avaient pas seulement en vue la sanction impériale de leur renommée littéraire, mais aussi la perspective des promotions de ce poste à d'autres encore plus élevés et plus lucratifs. Le rhéteur Avidius Héliodore, qui occupa le secrétariat sous Adrien, parvint jusqu'à la vice-royauté d'Égypte, et son fils, Avidius Cassius, put même oser étendre sa main vers la couronne impériale.

D'ailleurs, pour des hommes aux yeux desquels l'art du langage et du style apparaissait comme le but suprême de toute application studieuse, n'était-ce pas déjà un beau résultat d'être en quelque sorte brevetés, du fait de l'empereur, par leur élévation au secrétariat, comme les premiers hommes de style de leur temps ? C'est ainsi du moins qu'eux et leurs amis comprenaient et interprétaient cette haute faveur. L'atticiste Phrynique vante le rhéteur Cornélien, chargé du secrétariat hellénique sous Marc-Aurèle et Commode, comme un homme s'exprimant avec une pureté antique, le seul capable de ramener la rhétorique à l'ancienne forme éprouvée ; il lui attribue le mérite d'avoir complètement hellénisé, par son atticisme, la haute cour de justice de l'empereur, et le propose comme maître et modèle à tous les autres tribunaux, non seulement pour sa diction correcte, mais aussi pour l'extérieur, les manières, le regard, la voix et la tenue. C'est pour ces qualités, continue notre atticiste, avec une emphase et une exagération ridicules, que les empereurs ont jugé Cornélien digne du premier poste de l'État, et lui ont confié l'administration de toutes les affaires helléniques, en le plaçant à côté d'eux comme un gardien, le nommant, officiellement, leur secrétaire, mais le choisissant en réalité pour leur corégent. L'office *a cogitionibus*, que le même semble avoir rempli à côté de celui de secrétaire,

---

<sup>1</sup> Elles parurent dans l'année 120. Il n'est pas impossible que l'auteur eût obtenu le secrétariat dès l'an 117.

<sup>2</sup> *Histoire auguste, Vie d'Adrien*, chap. XI.

comme plus tard Marcius Agrippa, sous Caracalla, d'après Dion Cassius (LXXVIII, 13), avait été, précédemment, aussi tenu par Abascantus<sup>1</sup>.

Les grands camériers impériaux, comme nous l'avons déjà fait observer, n'ont commencé qu'après les autres grands officiers du palais, dont il a été question jusqu'ici, à occuper une position mise en évidence à la cour. Ils étaient à la tête d'un personnel nombreux, formé en partie d'affranchis, en partie d'esclaves, et dont tous les membres, suivant la nature de leur emploi, approchaient plus ou moins de la personne du prince ; d'où probablement aussi la distinction en valets de chambre de première et de seconde classe<sup>2</sup>.

Dans les premiers temps de l'empire, les *cubicularii* ne furent jamais des hommes libres. S'il fallait une preuve de l'influence qu'eux aussi étaient en position d'acquérir, à toutes les époques<sup>3</sup>, en sachant habilement profiter des circonstances, on ne saurait mieux la trouver qu'à la cour de Caligula, dans l'exemple de l'Égyptien hélicon, que nous connaissons par le rapport de Philon<sup>4</sup> sur l'ambassade des Juifs d'Alexandrie. Hélicon, d'abord esclave d'un particulier, qui lui avait fait donner une certaine éducation, puis avait cédé le jeune domestique à Tibère, n'arriva que sous Caligula à la position de valet de chambre auprès de la personne même de l'empereur, avec lequel cet emploi lui procura des rapports directs et de tous les instants. Que Caius jouât à la paume ou se livrât à d'autres exercices du corps, qu'il fût au bain, qu'il déjeunât, ou qu'il se couchât, toujours et partout le valet de chambre se tenait près de l'empereur, dont il avait ainsi l'oreille en toute occasion, avec plus de facilité que personne, pour lui parler tout à loisir. D'après Philon, il devait surtout son influence à ce talent propre aux gens de sa nation pour la moquerie, le sarcasme et les bons mots ; qu'il savait assaisonner du venin de sa profonde méchanceté égyptienne. Ce fut lui qui, donnant le mot à une troupe de ses compatriotes, communiqua à l'empereur cette haine pour les Juifs qu'il tenait de sa naissance et de son éducation. On le disait de plus gagné par les Alexandrins, dans le même but de prévenir et d'indisposer Caligula contre les Juifs, en partie à prix d'or, en partie par la perspective des honneurs qu'on devait lui faire à Alexandrie, s'il y venait lui-même, à la suite de l'empereur. Les Juifs, de leur côté aussi, avaient songé aux moyens de se le rendre favorable ; mais ils échouèrent, n'ayant trouvé personne qui osât l'approcher, à cause de ses façons hautaines et abruptes avec tout le monde. Philon le qualifie d'esclave, bien qu'il fût peut-être affranchi. Claude le fit supplicier dans la suite, pour d'autres méfaits.

---

<sup>1</sup> Pour résumer ce qui concerne les distinctions de la hiérarchie administrative de l'empire, observons que le titre de *procuratur* était celui de presque tous les chefs suprêmes et directeurs généraux des grandes administrations ; cependant, il n'est pas certain que tous les chefs des trois ministères principaux l'aient porté ; cela n'est constant que pour ceux du secrétariat et du département des comptes. On y voit fonctionner en outre, à divers degrés, des *procuratores summarum rationum*, des *proximi suminarum*, des *dispensatores* et des *actores a rationibus*. Le personnel des trois départements, en général, comprenait des adjoints (*adjutores, proximi*), des secrétaires (*tabularii*), des archivistes (*scriniarii*), ainsi que des rédacteurs et des expéditionnaires (*scribæ*).

Le titre de *magister epistolarum* paraît être postérieur au deuxième siècle, comme celui du *magister libellorum* et du *magister memorix*, qui, pour définir également ses attributions, *adnotationes ovines dictat et emittit, et precibus respondet*. Papinien, *magister libellorum* sous Sévère, devint ensuite préfet du prétoire. Ces mêmes titres figurent encore parmi ceux des dignitaires de l'empire d'Orient. L'office *a diplomatibus* paraît avoir formé une section de l'office *a memoria* ; *a codicillis*, une du secrétariat (*ab epistolis*).

<sup>2</sup> *Cubicularii stationis primæ* (dans Orelli) et *secundæ* (dans Henzen).

<sup>3</sup> Cicéron déjà se crut obligé de dire : *Aditus ad me minime, provincialis. Nihil per cubicularium*.

<sup>4</sup> *Legatio ad Caium*, 571.

A la cour de Domitien, ses deux camériers, Parthénus et Sigère, comptaient parmi les plus importants personnages. Martial (IV, 78), faisant le portrait d'un vieux fou qui se targuait de ses accointances à la cour, dit qu'on le voyait remonter la rue du palais dix fois par jour, n'ayant que Parthénus et Sigère à la bouche. De ces deux camériers, le premier avait la plus haute position. Suétone<sup>1</sup> le qualifie de préposé à la chambre à coucher (*cubiculo præpositus*), titre qui devint d'un usage plus général dans la suite. Il possédait à un haut degré la faveur de Domitien, qui lui conféra, comme on l'a déjà vu plus haut, une juridiction militaire, probablement limitée au palais. Martial (V, 6), le priant de vouloir bien présenter son cinquième livre à l'empereur, ajoute : *Vous connaissez les moments de sérénité de Jupiter, quand il rayonne de cet air de mansuétude qui lui est propre et le fait paraître d'humeur à ne rien refuser aux suppliants*. Parthénus et Sigère n'en prirent pas moins une part active au meurtre de Domitien<sup>2</sup>, ainsi qu'à l'élévation de Nerva<sup>3</sup>, à la cour duquel le premier resta en faveur. A cette époque encore bien des affaires passèrent par ses mains. Il avait tant de requêtes à lire qu'il ne lui restait guère de temps à consacrer aux muses ; sans cela, il n'eût pas manqué de se vouer à la sienne, Martial<sup>4</sup> nous assurant que son protecteur faisait très bien les vers. Ce poète lui dédia également une poésie sur le cinquième anniversaire de la naissance de son fils Burrhus (IV, 45), et une autre de remerciements pour le cadeau d'une toge (VIII, 28). Puis Martial revint à la charge auprès du camérier, avec la prière de recommander ses poésies à l'empereur ; s'il trouvait un moment de loisir, ce qu'il était à peine permis d'espérer, hélas (XII, 11) ! Mais, lorsqu'en 97 les prétoriens réclamèrent de Nerva le châtement des meurtriers de Domitien, et les tuèrent, malgré son refus<sup>5</sup>, Parthénus paraît avoir été de ceux qui périrent ; cela est du moins vraisemblable, bien qu'Aurelius Victor seul le dise expressément.

Telle était la position des camériers au premier siècle de l'empire. Nous la retrouvons tout autre cent ans plus tard, à la cour de Commode, où on les voit déjà, comme jadis dans les grands empires despotiques de l'Orient, se succéder comme des lieutenants omnipotents de l'empereur, d'autant plus que celui-ci, déjà habitué par le préfet Perennis à vivre entièrement pour ses plaisirs, abandonnait tout au caprice de ses affranchis et était, d'ailleurs, la majeure partie du temps lui-même absent de Rome. Déjà le premier dans l'ordre des camériers de cette cour, Saotéros de Nicomédie, qui obtint du sénat, pour sa ville natale, le droit d'instituer une fête périodique et d'ériger un temple en l'honneur de l'empereur<sup>6</sup>, fut un homme puissant. Cléandre le supplanta et le livra au bourreau, avec d'autres victimes. Cléandre<sup>7</sup>, Phrygien de naissance, amené comme esclave à Rome pour y faire le service de porte-faix, puis vendu publiquement, passa dans la maison de l'empereur, où il s'éleva jusqu'à l'office de camérier. Dans cette position il exerça un pouvoir inouï, au point de faire, par

---

<sup>1</sup> *Vie de Domitien*, chap. XVI. — Dion Cassius, LXVII, 15. — Tertullien, *Apologétique*, chap. XXXV.

<sup>2</sup> Dans Suétone (*Domitien*, chap. XVII), selon toute probabilité, le *Saturius, decurio cubiculariorum*, n'est autre que Sigère.

<sup>3</sup> Dion Cassius, LXVII, 15.

<sup>4</sup> Voir XI, 1, où il dit de Parthénus :

*Libros non legit ille, sed libellos ;  
Nec Musis vacat, aut suis vacaret.*

<sup>5</sup> Suétone, *Domitien*, chap. XXIII. — Pline le Jeune, *Panegyrique de Trajan*, 6. — Dion Cassius, LXVIII, 3.

<sup>6</sup> Dion Cassius, LXXII, 12 et LXXVII, 21.

<sup>7</sup> Hérodien, I, 12, etc. — *Histoire auguste, Vie de Commode*, chap. V-VII — Dion Cassius, LXXII, 9, etc.

exemple, vingt-cinq nominations de consuls dans une année, et il ramassa, par des exactions de tout genre, une fortune colossale. Après que le préfet du prétoire Perennis eût été, en partie à son instigation, livré à la fureur des soldats, il fit et défit pendant quelque temps, à son gré, les nouveaux titulaires de cet office, le plus proche du trône impérial en pouvoir, si bien qu'il finit par l'occuper lui-même, en s'y adjoignant deux collègues<sup>1</sup>. On le soupçonnait d'aspirer au pouvoir souverain. La fureur populaire s'étant déchaînée contre lui, lors d'une disette, Commode l'abandonna en 189. On lui coupa la tête, qui fut promenée dans Rome, au bout d'une lance, et ses principaux adhérents tombèrent avec lui. Le dernier camérier de Commode fut l'Égyptien Eclectus, qui, voyant sa propre vie menacée par les caprices de despote de l'empereur<sup>2</sup>, conspira sa mort ; avec le préfet Létus et Marcie, la concubine favorite de son maître, puis éleva Pertinax au trône, mais ne tarda pas à périr avec lui, massacré par les soldats, après une vaillante résistance<sup>3</sup>.

Sous les empereurs suivants, bornons-nous à mentionner encore, avant de passer outre, le camérier de Septime Sévère, Castor, tué par Caracalla, le camérier de celui-ci, Festus, et Aurèle Zoticus, déjà nommé comme le favori d'Héliogabale...

Après les grands officiers de la cour, les comédiens, mimes et danseurs de celle-ci peuvent également prétendre à une mention dans ce chapitre, bien qu'ils ne fussent pas tous affranchis de l'empereur. La multiplicité des rôles que les artistes de l'espèce eurent l'occasion de jouer dans le palais impérial, est caractéristique pour cette époque. Les célébrités parmi eux n'étaient pas celles qui eussent alors le moins de retentissement. Tels furent les Bathylle, les Pylade, les Mnester, les Paris. On sait que Bathylle était un affranchi de Mécène, mais qui, après la mort de son patron, passa probablement dans la maison impériale. De Pylade, on peut supposer qu'il fut un affranchi d'Auguste même. Quant à Marc Lépide Mnester, qui mourut en 48 après J.-C., avec Messaline<sup>4</sup>, il paraît avoir été un affranchi de Lépide, dont il aurait pris le nom. Il y eut un autre Mnester, affranchi d'Agrippine<sup>5</sup>. Le pantomime Paris<sup>6</sup>, premier du nom, qui eut tant d'influence sur Néron, et mourut en 67, était affranchi de Domitia, tante de cet empereur. Un deuxième Pylade, pantomime chéri de Trajan<sup>7</sup>, ne paraît avoir reçu sa liberté que d'Adrien. Il eut un élève encore plus célèbre, du même nom, qui fut émancipé par Marc-Aurèle et Lucius Verus, dont il partagea la faveur avec Apolaustus<sup>8</sup>. Ce dernier eut certainement une position considérable à la cour, puisque, enveloppé dans la chute de Cléandre, il dut mourir avec lui. Le danseur

---

<sup>1</sup> *Tuneque primum tres praefecti praetorii fuere, inter quos libertinus, qui a pugione appellatus est* (Vie de Commode, chap. VI). *A pugione*, du poignard, doit se prendre ici comme on disait *a rationibus*, *a cubiculo*, etc., et voulait dire probablement, dans la bouche du peuple, un assassin. — Voir aussi Dion Cassius, LIX, 26.

<sup>2</sup> *Cubicularios suos libenter occidit, quum omnia ex nutu eorum semper fecisset. Eclectus cubicularius cura videret eum tara facile cubicularios occidere, prevenit cum* (Vie de Commode, chap. XV).

<sup>3</sup> Hérodien, I, 17. — Dion Cassius, LXXII, 22. — Vie de Pertinax, chap. IV et XI.

<sup>4</sup> Dion Cassius, LXI, 31. — Tacite, Annales, XI, 36.

<sup>5</sup> Tacite, Annales, XIV, 9.

<sup>6</sup> *Ibid.*, XIII, 19-22.

<sup>7</sup> Dion Cassius, LXVIII, 10.

<sup>8</sup> Fronton, Lettres à Lucius Verus, 12. — Vie de Lucius Verus, chap. VIII.



Théocrite, que Caracalla nomma au commandement d'une armée en Arménie, avait été esclave de Saoterus, camérier de Commode<sup>1</sup>.

Parmi les nombreux acteurs attachés à la maison impériale, les pantomimes tenaient le premier rang. Les hautes classes étaient surtout passionnées pour ce genre de représentations scéniques, les femmes plus encore que les hommes. Plus, d'un virtuose de ballet put se vanter de la faveur d'une impératrice. L'intercession ou la protection d'un danseur était quelquefois plus efficace et plus puissante que toute autre, à la cour. *Maint solliciteur*, dit Épictète (*Diss.*, IV, 6, 31), *réfléchit, en se levant le matin, à qui de la maison impériale il doit présenter ses hommages, dire quelque chose d'agréable, ou faire un présent ; comment il pourra plaire au danseur, ou gagner les bonnes grâces de l'un, en calomniant l'autre*. Sous Domitien, Paris, qui régnait sur la scène, excita tellement la jalousie de l'empereur que celui-ci répudia sa femme et fit assassiner le pantomime, en pleine rue. A lui s'appliquait, dit-on, ce premier essai de la verve satirique de Juvénal (*Sat.* VII, 90-92), disant : *ce que les grands ne pourront faire pour vous, un danseur le pourra ; vous avez beau solliciter dans les palais : c'est une Pélopée qui fait les préfets, une Philomèle, les tribuns*. Ces vers d'une satire, qui ne fut publiée que plus tard, eurent, dit-on, des conséquences fatales pour le poète. Comme il y avait à la cour du temps où elle parut, c'est-à-dire à celle de Trajan, ou peut-être d'Adrien, un autre pantomime en grande faveur, et dont les protégés étaient vivement poussés tous les jours, on crut devoir rapporter à ces faits l'allusion de l'auteur, et on le bannit pour le punir d'un froissement, cette fois peut-être involontaire de sa part<sup>2</sup>.

On cite encore d'autres artistes de théâtre comme ayant exercé, dans l'occasion, de l'influence à la cour. Apelle d'Ascalon, le plus célèbre tragédien de son temps, fut le conseiller inséparable de Caligula et put, comme tel, faire librement tout ce qu'osent les gens de son espèce, arrivant au pouvoir<sup>3</sup>. Les Juifs envoyés d'Alexandrie auprès de cet empereur pensèrent qu'ennemi de leur peuple, comme Ascalonite, il devait être, avec le camérier Hélicon, la personne qui avait le plus indisposé contre eux le souverain. Mais plus tard il tomba en disgrâce, pour avoir montré de l'hésitation dans sa réponse à cette extravagante question de Caligula : Qui des deux lui paraissait le plus grand de Jupiter ou de l'empereur ? Celui-ci, non content de la fustigation qu'il lui fit infliger, se mit à faire l'éloge du beau timbre de voix de ce malheureux, au milieu des cris et des hurlements que lui arrachait la douleur<sup>4</sup>. C'est par le mime Alityre, Juif en grande faveur auprès de Néron, que Josèphe fut présenté, à Puteoli, à l'impératrice Poppée, avec l'appui de laquelle il obtint la mise en liberté de quelques prêtres de sa nation, que le procureur Félix avait fait mettre aux fers et envoyés à l'empereur. Le mime Latinus, maître dans son art, et favori de Domitien, était fier d'être connu de toute la capitale pour le serviteur de son Jupiter, comme on le voit par ce distique de Martial (X, 28).

*Vos me laurigeri parasitum dicite Phæbi  
Roma sui famulum dum sciat esse Jovis.*

Il l'apportait à l'empereur les nouvelles du jour, et ses dénonciations le faisaient craindre partout.

---

<sup>1</sup> Dion Cassius, LXXVII, 21.

<sup>2</sup> *Irati histrionis exul*, dit Sidoine Apollinaire, IX, 266.

<sup>3</sup> Dion Cassius, LIX, 5. — Philon, *Legatio ad Caium*, 576.

<sup>4</sup> Suétone, *Caligula*, chap. XXXIII.

Dans l'armée des autres serviteurs de la cour, bornons-nous à mentionner, en passant, les pages et les mignons (*delicati*), sans soulever davantage le voile, qu'il vaut mieux laisser étendu sur ce côté des mœurs antiques : Il suffit, d'ailleurs, de nommer Antinoüs pour rappeler le degré d'influence auquel eux aussi parvenaient quelquefois. Antinoüs fut-il esclave, ou affranchi comme Earinus, l'échanson de Domitien<sup>1</sup> ? Toute affirmation, sur ce point ; paraît aussi hasardée dans un sens que dans l'autre.

Il est naturellement peu question de la domesticité féminine, attachée soit à titre d'affranchies (*libertineæ*), soit à celui d'esclaves, à la maison impériale. Cependant, on ne saurait passer sous silence quelques faits caractéristiques pour leur position. Ainsi la juive Acmé<sup>2</sup>, esclave de Livie, se laissa gagner, au moyen de fortes sommes, par le bâtard d'Hérode le Grand, Antipater, pour le seconder activement dans une intrigue contre la sœur d'Hérode, Salomé. Une lettre de cette correspondance ayant été interceptée, Acmé, qui l'avait écrite, paya son imprudence de la vie<sup>3</sup>. Othon, qui devint plus tard empereur, était entré dans l'intimité de Néron par l'entremise d'une affranchie très influente, qu'il combla d'égards et dont il feignit même d'être épris, quoiqu'elle fût déjà d'un grand âge<sup>4</sup>.

On comprend que, de toutes les femmes du palais, les concubines des empereurs eussent le plus de chance d'acquérir de l'influence et du pouvoir. Narcisse se servit de deux concubines de Claude pour faire parvenir à l'oreille de ce prince ses délations contre Messaline<sup>5</sup>. Quelques-unes réussirent à exercer sur des empereurs une fascination durable. Cependant, il n'y eut jamais dans l'empire romain de règne de maîtresses. Ce chapitre est le seul sur lequel les amateurs de scandale risquent d'éprouver quelque désappointement. Cela tient à la différence essentielle entre les rapports des deux sexes, dans l'antiquité et les temps modernes. Le premier empereur qui se prêta à une pareille liaison amoureuse fut Néron, pendant qu'il n'était encore qu'un jeune homme de dix-neuf ans ; la belle dont il s'éprit, l'esclave Acté ; la patrie de celle-ci, l'Asie Mineure ; mais, cette liaison choquait tellement les idées du temps que le préfet de la garde de nuit, Annæus Sérénus, dut se prêter à passer ostensiblement pour l'amant d'Acté. L'impératrice mère se prit de rage quand elle eut connaissance de cet amour pour une esclave, qui menaçait de paralyser son influence ; tandis que les amis plus âgés de l'empereur voyaient cette inclination de bon œil, la regardant comme un moyen de le détourner sans péril d'autres penchants beaucoup plus funestes. Sa passion pour Acté fut telle qu'il songea même à l'épouser. Des consulaires offrirent d'affirmer sous serment qu'elle était du sang royal des Attales<sup>6</sup>. Mais cette flamme ne tarda pas à changer d'objet ; d'autres supplantèrent la favorite, et Poppée finit par l'emporter sur elle. Cependant elle survécut à Néron et lui rendit même les honneurs suprêmes, avec deux de ses

---

<sup>1</sup> Stace, *Silves*, III, préface et ode 4.

<sup>2</sup> En syriaque, *Hacma*, sage ou prudente, d'après Letronne, *Recueil des inscriptions de l'Égypte*, vol. II, p. 359.

<sup>3</sup> Josèphe, *A. J.*, XVII, 5, 7 ; *B. J.*, I, 32, 6, 7.

<sup>4</sup> C'était une *liberta aulica gratiosa*, suivant l'expression de Suétone, *Othon*, chap. II.

<sup>5</sup> Tacite, *Annales*, XI, 29, etc. — *Narcissus duas pellices ; quarum is (Claudius) corpori maxime insueverat, largitione ac promissis, et uxore dejecta plus potentia ostendendo, perpulit delationem (Messalinæ) subire.*

<sup>6</sup> Dion Cassius, LXI, 7. — Tacite, *Annales*, XIII, 12, etc. — Suétone, *Néron*, chap. XXVIII.

anciennes gouvernantes<sup>1</sup>. Ses obsèques, dont elle était sans doute assez riche pour supporter les frais, coûtèrent 200.000 sesterces (environ 50.000 francs). Sur le mont Célius, dans les jardins de la villa Mattéi, on a trouvé des pierres sépulcrales de quelques-uns de ses esclaves et affranchis.

Ce fut par des qualités d'un autre genre que Cénide, sans avoir l'éclat de la jeunesse et de la beauté, sut conserver jusqu'à sa mort l'attachement de Vespasien. Elle avait été affranchie de la mère de Claude, Antonia, qui, tirant parti de sa mémoire extraordinaire et de ses talents, non moins remarquables que sa fidélité, l'avait employée à écrire des lettres importantes<sup>2</sup>. Vespasien l'avait connue et aimée jeune. Il la reprit chez lui après le décès de sa femme Flavia Domitilla, morte dès avant son avènement au trône, et la traita presque comme une épouse légitime. Elle devait déjà avoir une quarantaine d'années à cette époque. Suétone rapporte, comme un trait de l'insolence que montra de bonne heure le jeune Domitien, que cette amie de son père ayant voulu l'embrasser au retour d'un voyage, selon son habitude, il lui tendit froidement sa main à baiser<sup>3</sup>.

L'influence qu'elle avait sur l'empereur lui procura les moyens d'acquérir d'immenses richesses. On prétend même que Vespasien se servit d'elle pour remplir ses coffres ; car elle recevait de l'argent de tous les côtés, en vendant des emplois, des procurations, des commandements militaires, des dignités sacerdotales et même des décisions souveraines. Si Vespasien n'envoya jamais personne à la mort par cupidité, il fit cependant, pour de l'argent, remise à beaucoup de condamnés de leur peine. C'était Cénide, il est vrai, qui touchait cet argent, mais on soupçonnait fortement l'empereur de s'entendre avec elle. Cependant elle ne jouit pas longtemps du pouvoir, car elle mourut dès 71 après J. C., dans l'année qui suivit l'avènement de Vespasien au trône. Après sa mort, plusieurs maîtresses lui succédèrent dans la faveur de ce prince<sup>4</sup>. Sur Antonin le Pieux aussi, une concubine parvint à exercer assez d'influence pour que la rumeur publique pût lui attribuer la nomination d'un préfet des gardes du corps. Cette femme, que le biographe de l'empereur ne nomme pas, paraît, d'après une inscription,, avoir été une affranchie de sa femme Annia Galéria Faustine<sup>5</sup>.

Une maîtresse de Lucius Verus, la Smyrniote Panthée, doit son renom auprès de la postérité surtout aux hommages enthousiastes que lui adressa Lucien (*Imagines*), le plus spirituel écrivain du temps, pendant un court séjour à Smyrne, vers l'an 162. Sa beauté, dit-il dans un de ses écrits, qui lui fut dédié, ne peut se décrire qu'autant que l'on se représente toutes les perfections des premiers chefs-d'oeuvre du pinceau et du ciseau grecs, toutes réunies dans sa personne. Sa voix est la plus suave que l'on puisse entendre ; dans l'art et la mélodie du chant elle surpasse le rossignol ; Orphée et Amphion trouveraient leur bonheur à l'écouter et à suivre chacune de ses notes. Elle joue du luth avec la même perfection. Non seulement elle a pour la poésie le goût le plus vif, mais elle tonnait aussi à fond les ouvrages des historiens, des orateurs et des philosophes. En expérience, en intelligence politique, sagacité et promptitude de conception, elle ressemble à Aspasia, ou plutôt elle lui est aussi supérieure que l'empire romain à l'État athénien de Périclès. Son panégyriste la compare ensuite à

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, chap. L.

<sup>2</sup> Dion Cassius, LXVI, 14. — Suétone, *Vespasien*, chap. III.

<sup>3</sup> Suétone, *Domitien*, chap. XII.

<sup>4</sup> Le même, *Vespasien*, chap. XXI.

<sup>5</sup> Henzen, Orelli, 5466.

Théano, femme de Pythagore, à Sappho et à Diotime. Il ne se lasse pas de vanter sa bonté et son affabilité, sa douceur et sa gracieuseté pour les solliciteurs, sa modestie et sa fidélité à son auguste amant. La fortune ne l'a pas rendue orgueilleuse ; elle cause avec tous ceux qui l'approchent, sans contrainte et sur le pied d'égalité ; son air aimable gagne d'autant plus les cœurs qu'il n'y a rien d'affecter, mais que tout, chez elle, dénote la femme supérieure. Toute sa tenue, d'ailleurs, était en harmonie avec la haute position qu'elle occupait. Une nombreuse et brillante domesticité, des femmes de chambre, des eunuques et des soldats l'entouraient. Cette belle femme, ayant trouvé l'éloge de l'écrivain un peu exagéré, lui fournit l'occasion de maintenir toutes ses louanges et d'y ajouter encore l'éloge d'une rare modestie (*Pro imaginibus*).

Panthée paraît avoir longtemps fasciné Verus et même lui avoir survécu longtemps. Marc-Aurèle<sup>1</sup> fait mention d'elle dans une de ses considérations mélancoliques sur la vanité de toutes les choses humaines. *Panthée et Pergame*, dit-il, *sont-ils encore assis auprès du cercueil de leur maître ? ou Chabrias et Diotime, auprès de celui d'Adrien ? Mais cela ferait rire. Cela fût-il d'ailleurs, les défunts en auraient-ils le moindre sentiment ? et s'ils en avaient le sentiment, y trouveraient-ils du plaisir ? et, s'ils y trouvaient du plaisir, seraient-ils bien des immortels ? N'est-il pas dans la destinée de leurs compagnes et compagnons de vieillir aussi d'abord, pour mourir ensuite ? Et les uns morts, qu'y peuvent les autres ? Oui, tout n'est que vanité, pourriture et poussière.*

Dans le harem de Commode, qui ne renfermait pas moins de trois cents concubines avec un nombre égal de jeunes esclaves<sup>2</sup>, l'affranchie Marcie occupait la première place, à laquelle elle sut se maintenir neuf ans. Elle n'avait passé à l'empereur qu'après le supplice de Quadratus (en 183), dont elle avait été concubine jusque-là<sup>3</sup>. Commode aimant la voir en amazone, se faisait appeler lui-même Amazonius, et voulut absolument, pour l'amour d'elle, paraître dans l'arène en costume d'amazone<sup>4</sup>. Elle jouit de tous les honneurs d'une femme légitime et même d'une impératrice, à cela près qu'on ne portait pas le feu devant elle<sup>5</sup>. Chrétienne, ou du moins inclinant au christianisme, comme plusieurs des affranchis de cette cour, Prosénès et Carpophore entre autres, elle avait des intelligences avec l'évêque de Rome, Victor<sup>6</sup>. Il suffit d'un mot de sa bouche pour faire remettre en liberté les chrétiens condamnés au travail des mines en Sardaigne. On croit avoir retrouvé son portrait sur des monnaies, offrant, à côté de l'effigie de Commode, une tête de femme accompagnée d'un bouclier d'amazone. Il se pourrait, d'après une inscription (Henzen, 7190), qu'elle eût contribué à la restauration des thermes d'Anagni, avec l'affranchi impérial Euhode, natif de cet endroit. Sentant sa vie menacée, elle conspira la mort de l'empereur avec Létus et Eclectus, qui passe pour avoir été son amant<sup>7</sup>. Mais bientôt la Némésis l'atteignit elle-même et Didius Julianus la fit périr<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> M. Antonin, *Comm.*, VIII, 37.

<sup>2</sup> *Vie de Commode*, chap. V.

<sup>3</sup> Dion Cassius, LXXII, 4.

<sup>4</sup> *Vie de Commode*, chap. XI.

<sup>5</sup> Hérodien, I, 16, 4.

<sup>6</sup> Hippolyte, *Ref. Haeres.*, IX, 2.

<sup>7</sup> Hérodien, I, 17. — Dion Cassius, LXXII, 22. — *Vie de commode*, chap. XVII.

<sup>8</sup> Dion Cassius, LXXIII, 16.

## § 5.

Même les esclaves de la maison impériale comptaient encore comme gens d'importance. Ils étaient souvent fort riches ; on sollicitait leur faveur et 'on avait à subir leur arrogance. Adrien, voyant un de ses esclaves marcher entre deux sénateurs ; lui fit donner un soufflet, avec l'admonestation de ne plus se permettre de ces familiarités avec des hommes qui pourraient être ses maîtres<sup>1</sup>. Mais ces exemples de sévérité des empereurs pour leurs esclaves paraissent avoir été des exceptions, autrement les historiens du temps n'auraient pas cru devoir les signaler, comme Suétone<sup>2</sup> l'a fait pour Auguste et Dion pour Claude<sup>3</sup>.

*Comment se fait-il,*» demande Epictète<sup>4</sup>, *qu'un homme acquière soudain de l'esprit, pour peu qu'on le nomme ne fût-ce qu'inspecteur des latrines (sic) au palais ? Qu'est-ce qui nous fait dire aussitôt : Félicion m'a parlé avec tant de raison ? Je voudrais, moi, qu'on le fit déguerpir de ses latrines, pour qu'il reparût un sot. Épaphrodite avait un cordonnier qu'il vendit, ne le trouvant bon à rien.* Plus tard le même esclave, par un heureux hasard, fut acheté par une personne du palais et devint ainsi cordonnier de l'empereur. C'est alors qu'il fallait voir comme Épaphrodite l'honorait. Que fait le brave Félicion ? demandait-il sans cesse ; ou bien, rencontrant son ancien serviteur, il ne manquait pas de lui dire : Tu ne saurais croire, mon ami, quel cas je fais de toi. De même, quelqu'un de nous s'avisait-il de demander des nouvelles d'Épaphrodite, on répondait invariablement : Il est allé prendre conseil de Félicion... *Je ne voudrais pas vivre,* s'écrie le philosophe dans un autre passage, *si ce devait être par la grâce de Félicion ; si j'étais condamné à subir les traits de son orgueil et de son insolence de valets*<sup>5</sup>. Mais peu de gens pensaient comme Epictète. On baisait les mains d'un Numérius, d'un Symphore ; on passait la moitié de la nuit à faire antichambre à leur porte, en attendant leur lever, et on leur envoyait des cadeaux, pour s'assurer de leur appui en vue d'un avancement<sup>6</sup>. Des candidats à la préture, au consulat même, faisaient la cour aux esclaves du palais<sup>7</sup>.

Parmi les esclaves les plus considérables de la maison impériale, on distinguait les dispensateurs (comptables et caissiers<sup>8</sup>), non seulement à la cour même, mais aussi auprès des nombreuses administrations de la capitale et des provinces<sup>9</sup>. On peut juger de l'importance de leurs recettes par le fait qu'Othon put, en retour dit service qu'il avait rendu à un esclave de la maison impériale en lui procurant une de ces places, auprès de Galba, lui extorquer un million de sesterces<sup>10</sup>. Rotundus, esclave dont Claude avait hérité de Drusilla, et qui fut dispensateur dans l'Espagne citérieure, possédait un vase d'argent de 500 livres, d'un travail si compliqué qu'il avait fallu, pour le faire, établir un atelier spécial. Plusieurs de ses adjoints avaient des vases semblables, quoique d'un moindre poids<sup>11</sup>. Dans un *columbarium*<sup>1</sup> sur la voie Appienne, à côté du tombeau des

---

<sup>1</sup> Vie d'Adrien, chap. XXI.

<sup>2</sup> Vie d'Octave, chap. LXVII.

<sup>3</sup> Dion Cassius, LX, 12.

<sup>4</sup> Diss., I, 19, 16.

<sup>5</sup> Ibid., IV, 1, 149.

<sup>6</sup> Epictète, Diss., III, 8, 31.

<sup>7</sup> Ibid., IV, 7, 23.

<sup>8</sup> Voir Becker, Gallus, II, 97.

<sup>9</sup> Suétone, Galba, chap. XII. — Vespasien, chap. XXII.

<sup>10</sup> Le même, Othon, chap. V.

<sup>11</sup> Pline, Hist. nat., XXXIII, 145.

Scipions, on a découvert l'épithaphe d'un dispensateur de la principale caisse impériale de la Gaule lyonnaise, esclave de Tibère. Elle provient de seize de ses propres esclaves (*vicarii*), qui l'avaient accompagné dans un voyage à Rome, où la mort le surprit. On peut juger du grand état de sa maison, d'après cette escorte. Elle se composait de trois secrétaires (*a manu*), deux valets de chambre (*a cubiculo*), deux cuisiniers, deux valets de pied (*pedisequi*), deux argentiers (*ab argento*), d'un médecin, d'un maître de la garde-robe, d'un homme d'affaires, d'un intendant (*sumptuarius*) et d'un domestique dont l'emploi n'est pas désigné<sup>2</sup>.

## § 6.

Il va sans dire que beaucoup de services nécessaires à une cour ne pouvaient, d'après leur nature, être remplis par des affranchis ou des esclaves de la maison impériale, au moins ceux qui exigeaient la connaissance d'un art ou d'une science professionnelle. Parmi les personnes attachées au service de la cour, sans pour cela appartenir à la maison impériale, celles dont il est fait le plus mention étaient les médecins particuliers de l'empereur, les astrologues de la cour et les précepteurs des princes.

Les précepteurs de la famille impériale furent quelquefois des hommes de qualité. Sénèque était déjà sénateur, quand il fut appelé à faire l'éducation du jeune Néron, alors âgé de huit ans<sup>3</sup> ; probablement aussi Fronton, quand il se chargea de l'instruction de Marc-Aurèle et de Lucius Verus, lorsqu'ils s'appelaient encore, le premier M. Antonius Verus, le second L. Commode<sup>4</sup>. On peut admettre qu'on portait ordinairement le choix, pour ces fonctions, sur des hommes jouissant d'une grande renommée, dans leur partie. Quintilien professait depuis vingt ans l'art oratoire à Rome, quand Domitien le chargea de l'instruction des petits-fils de sa soeur Domitilla<sup>5</sup>. Le fameux rhéteur Théodore de Gadara fut aussi le précepteur de Tibère<sup>6</sup>. Quand ces maîtres étaient de condition moindre, on les logeait probablement au palais. Lorsque Auguste nomma précepteur de ses petits-fils le célèbre grammairien Verrius Flaccus, il le prit dans sa maison avec toute son école, en ne lui demandant que l'engagement de ne plus admettre de nouveaux élèves, et il lui alloua un traitement de 100.000 sesterces ou 25.000 fr.<sup>7</sup>. Le stoïcien Apollonius, qu'Antonin le Pieux avait fait venir de Chalcis pour l'instruction du jeune Marc-Aurèle, refusa d'habiter le palais Tibérien, où demeurait son disciple ; et, comme il insista pour que celui-ci vînt chez lui, l'héritier du trône se rendit effectivement à son désir<sup>8</sup>. Ausone<sup>9</sup> nous a laissé la liste, incomplète cependant comme il paraît, des savants romains qui obtinrent la distinction d'honneurs consulaires à titre de précepteurs de princes. Sénèque et Quintilien, comme en 143 Hérode Atticus, précepteur de Marc-

---

<sup>1</sup> Nom d'une construction affectée au dépôt d'urnes funéraires.

<sup>2</sup> Henzen, 6651.

<sup>3</sup> Suétone, *Néron*, chap. VII.

<sup>4</sup> Niebuhr, *Préface à Fronton*, p. XXI.

<sup>5</sup> Quintilien, livre IV, Préface.

<sup>6</sup> Suétone, *Tibère*, chap. LVII.

<sup>7</sup> Suétone, *Grammairiens illustres*, chap. XVII.

<sup>8</sup> *Vie d'Antonin le Pieux*, chap. X. — *Vie d'Antonin le Philosophe*, chap. III. — *Marc-Antonin*, Comment. I, 8.

<sup>9</sup> *Ad Gratianum*, éd. de Deuxponts, p. 290.

Aurèle, Fronton et plus tard aussi Titien, qui fut probablement le précepteur de Maximin le Jeune<sup>1</sup>, en jouirent.

Bien que la maison impériale eût un personnel médical nombreux, ne fût-ce qu'à raison des spécialités multiples de la médecine du temps, qui en connaissait une jusque pour les maux d'oreilles<sup>2</sup>, le choix des médecins attachés à la personne de l'empereur n'en dépendait pas moins de sa confiance, et celle-ci de leur réputation. Les autres officiers de santé de la maison impériale n'y étaient probablement employés que comme des aides subalternes ; car il y avait là aussi une certaine hiérarchie, et une ancienne inscription<sup>3</sup> distingue un médecin en chef (*supra medicos*) et un décurion des médecins (*decurio medicus*). Les médecins de l'empereur, dans les premiers temps de l'empire, recevaient un traitement annuel de 250.000 sesterces. On cite parmi eux Antoine Musa, qui fut peut-être un affranchi du triumvir<sup>4</sup>, et le médecin d'Auguste, Marc Antoine Asclépiade, auquel on érigea un monument à Smyrne. Q. Stertinius fit valoir comme un sacrifice, qu'il s'imposait par dévouement pour la maison impériale, de s'être contenté du double de la somme indiquée ci-dessus, en certifiant, par l'énumération des familles qui se faisaient auparavant traiter par lui en ville, que cette clientèle ne lui rapportait pas moins de 600.000 sesterces. Le frère de ce Stertinius obtint un traitement égal de Claude, et, bien que tous les deux eussent fortement ébréché leur fortune par de grands travaux d'embellissement à Naples, ils laissèrent chacun 30 millions de sesterces à leur mort<sup>5</sup>. Il y eut aussi beaucoup de médecins grecs attachés à la cour des empereurs. Tels furent, entre autres, le médecin de Claude, Xénophon ; le principal médecin de Néron, Andromaque de Crète ; celui d'Adrien, Hermogène<sup>6</sup> et le célèbre Galien, qui fut médecin de Commode. Xénophon, de la famille des Asclépiades de Cos, obtint, en l'an 53 de notre ère, l'immunité d'impôt pour cette île. Il passe pour avoir empoisonné Claude l'année suivante, de complicité avec Agrippine<sup>7</sup>. En général les médecins du temps étaient souvent accusés d'empoisonnement par leurs ennemis, non moins que d'adultère avec les princesses, auprès desquelles leur profession leur donnait un libre accès. Pline<sup>8</sup> mentionne à ce sujet Vettius Valens d'Ariminum, où l'on a retrouvé plusieurs monuments de sa famille, médecin célèbre sous Claude et amant de Messaline, dont, il partagea le supplice en 48. Xénophon pourrait bien avoir été celui qui le remplaça. Eudème, médecin de la bru de Tibère, Livie, nommé parle même auteur, fut le confident des relations adultérines de cette princesse avec Séjan, et vécut lui-même dans l'adultère avec elle<sup>9</sup>.

Les astrologues non plus ne manquaient à ces cours. C'étaient presque toujours des Grecs ou des Orientaux. L'astrologie avait pourtant ses dangers, particulièrement menaçants pour le trône. Ses prédictions réveillaient les passions de leur sommeil, excitaient aux pensées sinistres, et poussaient ses adeptes à l'action en leur prêtant le courage du fatalisme. Aussi renouvela-t-on continuellement des défenses interdisant la pratique de l'astrologie et édictant

---

<sup>1</sup> D'après la biographie de ce dernier, chap. I.

<sup>2</sup> Orelli, 4227 : *T. Ælius Amintas, Aug. lib. medicus auricularius*. — Marc-Aurèle, VIII, 31.

<sup>3</sup> *Columb. lib. Liviae* (Orelli, 2974).

<sup>4</sup> Dion Cassius, LIII, 30.

<sup>5</sup> Pline, *Hist. nat.*, XXIX, 7.

<sup>6</sup> Dion Cassius, LXIX, 22.

<sup>7</sup> Tacite, *Annales*, XII, 61 et 67.

<sup>8</sup> *Hist. nat.*, XXIX, 20. — Voir aussi Tacite, *Annales*, XI, 31 et 35.

<sup>9</sup> Tacite, *Annales*, IV, 3.

l'exil et d'autres peines rigoureuses contre les Chaldéens. On eut beau faire. Les empereurs eux-mêmes consultaient presque tous des astrologues, et plusieurs d'entre eux, tels que notamment Tibère, Adrien et Sévère, étaient profondément initiés aux mystères de cette prétendue science. La cour attribuait à l'astrologue Thrasyllus, qui resta l'inséparable compagnon de Tibère jusqu'à la mort de l'empereur, une influence absolue sur ce prince généralement si taciturne<sup>1</sup>. Vespasien, non moins adonné à cette superstition, accorda comme une faveur spéciale, sur la demande de l'astrologue Barbillus d'Éphèse, l'institution d'une fête périodique, accompagnée de jeux, à cette ville, la seule qui obtint jamais de lui ce privilège<sup>2</sup>. Beaucoup d'inscriptions de vainqueurs font mention de ces jeux barbilléens. Barbillus n'était autre que le fameux astrologue d'après le conseil duquel Néron, à l'apparition d'une comète en l'an 65, fit exécuter plusieurs chefs de l'aristocratie, pour détourner de sa tête le danger dont on la disait menacée<sup>3</sup>. Il arriva plus d'une fois que la destinée des plus grandes familles fut ainsi à l'arbitre des astrologues de la cour. Le sujet auquel, d'après leur dire, son horoscope promettait le trône, n'avait ordinairement à choisir qu'entre deux extrémités, celle de conspirer ou d'aller tranquillement à sa perte<sup>4</sup>. Tibère, Domitien, Caracalla, ordonnèrent des exécutions sans plus de motifs. Domitien fit périr Metius Pomposianus sur un simple augure que la superstition populaire attachait à sa naissance<sup>5</sup>. Il paraît que la mort de Nerva était aussi déjà presque résolue dans l'esprit du même tyran, quand un, astrologue, ami du premier, s'avisa, pour détourner le péril de sa tête, de faire accroire à l'empereur que Nerva n'avait plus que peu de jours à vivre<sup>6</sup>.

Les astrologues et les médecins pouvaient, comme d'autres savants, se trouver placés à la cour dans une condition plus honorée que celle des serviteurs à gages, lorsqu'ils étaient compris dans les personnes qualifiées d'amis et compagnons de l'empereur, parmi lesquels ils ne figuraient toutefois, en pareil cas, que comme les derniers et les moins huppés. Il nous reste maintenant à parler plus au long de ces amis de l'empereur.

### CHAPITRE III — Les amis et compagnons de l'Empereur.

Déjà dans les derniers temps de la république, on comprenait sous la dénomination générale d'amis, comme encore de nos jours dans le langage parlementaire anglais, tous ceux, quel que fût leur nombre, qui s'attachaient à la fortune d'un personnage politique éminent. Dans cette tourbe, il y avait naturellement beaucoup de gradations à observer, depuis les plus intimes confidents du chef, lui prêtant leurs conseils et participant à toutes ses entreprises, jusqu'aux simples adhérents formant le gros du parti dont ils avaient adopté la ligne de conduite. Ceux comme Pansa, Hirtius, Balbus, Oppius, Matius, Postumius, que Cicéron appelait les familiers de César (*Cæsaris familiares*),

---

<sup>1</sup> Tacite, *Annales*, VI, 20, etc. — Suétone, *Octave*, chap. LXLVIII ; *Tibère*, chap. XIV et LXII. — Dion Cassius, LVII, 15 et LVIII, 27.

<sup>2</sup> Dion Cassius, LXVI, 9.

<sup>3</sup> Suétone, *Néron*, chap. XXXVI. — Tacite, *Annales*, XV, 47. — Dion Cassius, LXI, 18.

<sup>4</sup> Dion Cassius, LVII, 19, au sujet de *Tibère*, et LXXVIII, 2, au sujet de *Caracalla*.

<sup>5</sup> Suétone, *Domitien*, chap. X : *Quod habere imperatoriam genesin vulgo ferebatur*.

<sup>6</sup> Dion Cassius, LXVII, 15.



Suétone<sup>1</sup> les appela plus tard les amis de César (*Caesaris amicos*). C. Gracchus et Livius Drusus passent pour avoir les premiers donné à la masse de leur parti une organisation fondée sur la distinction de ses membres en trois classes. Ceux de la première étaient reçus dans le cercle intime du chef et avaient leurs petites entrées chez lui ; ceux de la deuxième étaient admis aux réunions plus nombreuses ; ceux de la troisième ne l'étaient qu'en troupe aux grandes réceptions. Ils eurent ainsi, suivant l'ironique observation de Sénèque<sup>2</sup>, des amis de premier et de second ordre, sans jamais avoir de vrais amis. Cependant, la sentimentalité du philosophe nous paraît déplacée, puisqu'il s'agissait là d'une organisation toute politique, devant faire d'autant mieux l'affaire du chef d'un parti que celui-ci se trouvait être plus nombreux.

Sous l'empire, la valeur conventionnelle de ce nom d'amis, abstraction faite des amis dans l'acception propre et littérale du mot, se modifia dans ce sens qu'il servit désormais à désigner ceux qui étaient régulièrement invités par les empereurs à leurs délibérations en conseil et à leurs réunions de société ; ce qui ne veut pas dire cependant la totalité des personnes reçues à la cour, où tout l'ordre sénatorial et une grande partie de l'ordre équestre avaient accès de droit. Les empereurs traitaient peut-être leurs amis de très cher (*carissime*) ; telle est du moins l'apostrophe qu'employait Trajan, écrivant à Pline le Jeune.

Il était assez naturel, sinon positivement de règle, que les amis, ceux de la première classe surtout (*amici primæ admissionis*), fussent en même temps conseillers du prince<sup>3</sup> ; mais ils ne l'étaient pas nécessairement, de même que tous les membres de son conseil privé ne figuraient pas parmi ses amis en titre, surtout après l'extension donnée par Adrien à ce conseil. Il y avait d'ailleurs des conseillers en service extraordinaire, qui n'étaient adjoints à ce dernier que pour un temps limité, ou dans certaines occasions, tandis que l'élévation d'une personne au rang d'ami de l'empereur lui procurait ce titre pour la vie, à moins de disgrâce. Pline le Jeune ne paraît avoir été qu'extraordinairement et temporairement admis à jouir des honneurs du conseil (*honore consilii*), suivant son expression<sup>4</sup>. S'il en avait été membre ordinaire, un homme aussi vaniteux n'eût certes pas manqué de le faire sonner plus souvent et plus haut.

Dans une monarchie absolue, le bien et le mal dépendent en majeure partie de l'entourage du maître. Le choix des amis était ainsi toujours un acte important par lui-même et par ses conséquences<sup>5</sup>. Comme c'étaient eux, principalement, qui formaient la suite de l'empereur dans ses voyages et dans ses campagnes, on les appelait aussi ses compagnons (*comites*), et on leur appliquait collectivement, pour la même raison, la dénomination de cohorte (*cohors*), par laquelle on avait l'habitude de désigner, sous la république, l'entourage des gouverneurs de provinces et l'état-major des généraux. Les deux qualifications

---

<sup>1</sup> *Vie de César*, chap. LII.

<sup>2</sup> *De Beneficiis*, VI, 34.

<sup>3</sup> Suétone, *Tibère*, chap. LV : *Outre les anciens amis que Tibère admettait dans son intimité, il s'était associé vingt des principaux citoyens de la cité pour lui servir de conseillers dans les affaires de l'État.* — Titus, chap. VII : *Il choisit des amis d'un tel mérite que ses successeurs les conservèrent pour eux comme les meilleurs soutiens de l'État.*

<sup>4</sup> *Lettres*, IV, 22 ; VI, 22 et 31 : *L'empereur a daigné m'appeler au conseil qu'il a tenu en son palais, nommé palais des Cent-Chambres* (aujourd'hui Civita-Vecchia).

<sup>5</sup> Dans la *Vie d'Alexandre Sévère*, chap. XLV, on lit : *Vous savez, pour l'avoir lu dans Marius Maximus, qu'un État est meilleur et plus sûr, quand le prince est mauvais, que lorsque ce sont les amis du prince qui sont méchants — Et c'est la pensée d'Homulus quand il disait à Trajan lui-même que Domitien fut bien mauvais, mais que du moins il eut des amis vertueux.*

d'amis et de compagnons, certainement identiques, étaient souvent aussi employées conjointement dans le même sens. Les Grecs n'en avaient qu'une, celle d'*ἔταιρος* ou *φίλος*, pour désigner cette double qualité. Cependant, on appelait aussi *comites* des personnes attachées à la suite de l'empereur, d'après son désir, même sans la qualité d'amis en titre<sup>1</sup>.

Les divers membres de la famille impériale avaient de même chacun sa propre cour, ainsi que ses amis et compagnons particuliers. Domitius, le père de Néron, faisait, comme Séjan, partie de la cohorte de C. César<sup>2</sup>. L'astrologue Thrasyllle figurait parmi les compagnons de Tibère, déjà du vivant d'Auguste<sup>3</sup>. L'illustre Germanicus eut ses amis et compagnons particuliers<sup>4</sup>. La cohorte de Drusus, fils de Tibère, était formée d'amis de l'empereur même<sup>5</sup>. On mentionne aussi des particuliers qui eurent leurs compagnons attitrés ; ces derniers pouvaient bien être quelquefois des clients du personnage dont ils composaient la suite.

Les rapports des amis et compagnons avec le souverain, prirent à la cour des premiers empereurs déjà des formes arrêtées, dans la détermination desquelles on ne s'attacha pas, cependant, à suivre simplement les traditions mentionnées plus haut, comme dans la division des amis en classes, introduite dès le commencement ; mais on s'appliqua plutôt à copier les modèles du cérémonial des anciennes cours de l'Orient. La noblesse de la cour de Perse présentait une hiérarchie à plusieurs degrés, basée sur le plus ou moins d'intimité des relations naturelles de ses membres avec la personne du roi, et dans laquelle on distinguait les parents, les amis et les commensaux, classes dont chacune avait ses privilèges et ses insignes particuliers<sup>6</sup>. Alexandre le Grand transporta cette organisation à la cour de Macédoine<sup>7</sup> d'où elle passa ensuite à celles des dynasties fondées par ses lieutenants, des Séleucides<sup>8</sup> et des Ptolémées surtout<sup>9</sup>. Ce fut probablement la cour d'Égypte que l'on prit d'abord pour modèle à Rome. La dénomination d'ami y perdit ainsi tout à fait son sens propre ; elle devint de plus en plus un titre officiel, indépendant des liens d'amitié personnels, et peut-être même invariablement attaché à certains grands offices, tels que, par exemple, les hautes préfectures. Il y a lieu de croire, en effet, que non seulement les empereurs choisissaient presque toujours les préfets parmi leurs amis, mais aussi que les préfets étaient, du chef de leur office même, depuis le deuxième siècle du moins, compris dans les amis, n'eussent-ils pas antérieurement déjà obtenu cette qualité. De même, le mot *συγγενής*, parent, était en Orient, suivant Letronne<sup>10</sup>, un titre des hauts fonctionnaires, attaché sans doute aux grandes dignités de l'État, comme celui de notre cousin, donné par les rois de France aux pairs, aux cardinaux, aux maréchaux. Des rois étrangers reçurent également ce titre d'amis. Agrippa, roi des Juifs, s'en prévaut lui-même dans Philon d'Alexandrie<sup>11</sup>.

---

<sup>1</sup> Tacite, *Annales*, I, 47 ; II, 65. - Stace, *Silves*, III, 3, 71.

<sup>2</sup> Suétone, *Néron*, chap. V. - Tacite, *Annales*, IV, 1.

<sup>3</sup> Le même, *Octave*, chap. XCVIII.

<sup>4</sup> Tacite, *Annales*, III, 13.

<sup>5</sup> *Ibid.*, I, 27, 29.

<sup>6</sup> Letronne, *Recherches pour servir à l'histoire d'Égypte*, p. 58, etc. et 314.

<sup>7</sup> *Ibid.* et Quinte-Curce, VI, 5, 11.

<sup>8</sup> Josèphe, *A. J.*, XII, 7, 3, 9, 1 ; XIII, 4, 5. - *Macchabées*, I, 3, 38, 10, 65.

<sup>9</sup> Letronne, dans l'ouvrage précité, p. 58, etc. - Plutarque, *De Exil.*, chap. VII, p. 601. - Polybe, XXX, 11. - Josèphe, *I. c.*, XIII, 3, 4.

<sup>10</sup> Ouvrage précité, p. 321.

<sup>11</sup> *Legatio ad Caium*, 587.

La division des amis en trois classes, que Suétone mentionne expressément pour la première fois dans sa *Vie de Tibère* (c. XLVI), eut naturellement une signification autre que sous la république, à laquelle Sénèque en fait remonter l'origine. Les deux premières classes étaient formées d'hommes occupant de hautes positions ; à raison de leur naissance, de leur fortune, ou de leur emploi. L'ordre hiérarchique y dépendait moins de la qualité de leurs membres que de la nature des relations personnelles de ceux-ci avec l'empereur.

Ceux de la première classe étaient appelés *primi amici*, *cohors primæ admissionis*, *prima cohors*, plus vaguement aussi *intimi amici*, *potissimi amicorum*,<sup>1</sup> etc.

Elle comprenait les principaux sénateurs, les consuls et personnages consulaires surtout, mais aussi des hommes plus jeunes, débutant dans leur carrière, qui y trouvaient ainsi la perspective d'un brillant avenir, comme Lucain, à vingt-deux ans, et le futur empereur Othon, qui n'était guère plus âgé quand il fut, comme le poète que nous venons de nommer, admis dans le cercle des amis de Néron<sup>2</sup> ; puis des parents et alliés de l'empereur, tels qu'Adrien à la cour de Trajan, ou Servien à celle d'Adrien, dont il était le beau-frère, et des camarades de l'enfance ou de la jeunesse du souverain, comme, les condisciples de Marc-Aurèle, Séjus Fuscien et Aufidius Victorin, Bébius Longus et Calénus, qui appartenaient, les deux premiers à l'ordre sénatorial, les deux autres à l'ordre équestre<sup>3</sup>. Il n'est pas douteux qu'il y eût des membres de ce dernier admis dans la première classe, ainsi qu'on le sait positivement de plusieurs amis d'Auguste<sup>4</sup>, tels que Mécène, l'historien Salluste et Matius, puis de Séjan et de Curtius Atticus, sous Tibère, qu'ils accompagnèrent à Caprée<sup>5</sup>. Les empereurs continuèrent d'ailleurs à choisir une partie de leur entourage parmi les chevaliers, même à une époque où ils n'eurent plus de motif qui les poussât à relever leur conseil intime pour rabaisser le sénat. Il est plus que probable que tous les hauts préfets appartenant à cet ordre, notamment les gouverneurs civils et militaires de Rome et les vice-rois d'Égypte, étaient toujours amis de l'empereur : ainsi les préfets du prétoire Séjan, sous Tibère ; Lusius Geta, sous Claude ; Cornélius Fuscus, sous Domitien, etc. ; le préfet de la ville, Pégase, sous le même règne ; Turranius, le préfet des approvisionnements (*annonæ*), sous Claude ; le préfet d'Égypte, Planta, etc., tous expressément qualifiés d'amis de ces princes, ainsi qu'une multitude d'autres chevaliers, de sénateurs et de personnages consulaires, dont il serait trop long de compléter ici la liste.

Voilà pour les deux premières classes. Quant à la troisième, elle paraît avoir été en totalité, ou du moins en majeure partie, formée de personnes que les empereurs tenaient à s'attacher, pour jouir des avantages de leurs talents de société ou d'agrément, de leur instruction générale ou de leurs connaissances spéciales, sans regarder beaucoup à l'origine, à l'état, ni à la position sociale des appelés. Elle se composait ainsi de savants, de philosophes, de gens de lettres, de poètes et d'artistes, suivant les goûts du prince, plus ou moins aussi de véritables bouffons de profession. Ses membres étaient souvent des étrangers, le plus souvent des Grecs. Ces familiers du prince, ordinairement appelés

---

<sup>1</sup> Sénèque, *De Beneficiis*, VI, 34 ; *De Clementia*, I, 10.- Quinte-Curce, VI, 26, 17. - Tacite, *Annales*, IV, 29 ; I, 71 ; XI, 31.

<sup>2</sup> Tacite, *Annales*, XIII, 46. - Suétone, *Othon*, chap. III.

<sup>3</sup> *Vie de Marc Antonin*, chap. XIII.

<sup>4</sup> Sénèque, *De Beneficiis*, I, 10.

<sup>5</sup> Tacite, *Annales*, IV, 58.

*convictores, συμβιωται*, n'avaient en général qu'une position subalterne à la cour ; c'étaient moins des amis proprement dits que des gens bien vus<sup>1</sup>. Entre autres Grecs, on cite comme un homme exceptionnellement favorisé à la cour d'Auguste, le philosophe Arée d'Alexandrie<sup>2</sup>, le compagnon et familier inséparable de l'empereur, vivant avec lui sous le même toit<sup>3</sup>, et dont l'intercession paraît avoir contribué beaucoup à procurer aux Alexandrins leur pardon, après la bataille d'Actium. Ses fils, Denys et Nicanor, restèrent attachés à la même cour, dans une condition semblable. Auguste profita de leur société pour étendre sa connaissance de la littérature grecque<sup>4</sup>. Le stoïcien Athénodore de Tarsus, qui avait été précepteur d'Auguste à Apollonie, vécut aussi longtemps à la cour de son illustre élève, qui continua à se montrer plein d'égards et de respect pour son ancien maître, qu'il ne laissa se retirer dans sa ville natale qu'après avoir finalement encore obtenu de lui de prolonger d'une année son séjour à Rome<sup>5</sup>. Le savant et spirituel Nicolas Damascène aussi, qui accompagna Hérode le Grand à Rome, posséda la faveur d'Auguste à un haut degré, et s'en prévalut pour réconcilier le roi de Judée avec l'empereur. Moins heureux, l'historien Timagène d'Alexandrie fit tant qu'il perdit l'amitié de ce dernier par l'intempérance de son esprit, auquel il lâchait complètement la bride à table et dans ses promenades, et dont les traits n'épargnaient ni Auguste ni l'impératrice, ni les autres personnes de sa famille. Auguste ayant fini par lui défendre sa maison, Asinius Pollion le reçut dans la sienne<sup>6</sup>. Un commensal bien vu de cet empereur, comme auparavant déjà de Jules César et de Cléopâtre, fut le chanteur Tigellius, non moins recherché pour le charme de sa conversation que pour son art. On était plein d'indulgence pour ses caprices et ses manies d'artiste<sup>7</sup>. Auguste essaya aussi d'attacher Horace à sa société, mais sans y réussir<sup>8</sup>. Tibère se fit accompagner à Caprée par ses doctes familiers grecs, afin de s'y divertir à leur conversation<sup>9</sup>. Parmi eux se trouvaient l'astrologue Thrasyllus, déjà mentionné plus haut, et le médecin Chariclès, par les conseils duquel l'empereur, dont il n'était cependant pas le médecin attitré, se laissait facilement guider<sup>10</sup>.

Très versé dans la littérature des deux langues, Tibère se plaisait particulièrement avec les grammairiens, qu'il était enchanté d'embarasser à table de questions difficiles, ou auxquelles il était impossible de répondre<sup>11</sup>. Quelquefois même ces mauvaises plaisanteries prirent une tournure tragique. Ayant appris que le grammairien Séleucus s'informait de ses lectures auprès de ses domestiques, pour se préparer sur les questions qui lui seraient ainsi adressées, il commença par le bannir de sa maison et l'obligea finalement à se

---

<sup>1</sup> Suétone, *Tibère*, chap. XLVI : *La troisième* [classe], *qu'il appelait non des amis, mais des Grecs*.

<sup>2</sup> Suétone, *Octave*, chap. LXXXIX. - Dion Cassius, LI, 16.

<sup>3</sup> Sénèque, *ad Marc.*, 4, 2 : *Julia — se Areo, philosopho viri sui, præbuit*.

<sup>4</sup> Suétone, *Octave*, chap. LXXXIX.

<sup>5</sup> Plutarque, *Apophth. regal.*, p. 207. - Dion Cassius, LVII, 32.

<sup>6</sup> Sénèque, *Controv. V.*, 34, p. 362. - Plutarque, *De adul. et amic.*, p. 68.

<sup>7</sup> Horace, *Satires I*, 3. - Cicéron, *Lettres ad fam.*, VIII, 24.

<sup>8</sup> Suétone, *Vie d'Horace*.

<sup>9</sup> Tacite, *Annales*, IV, 58, dit : *Une suite peu nombreuse accompagna le prince : un seul sénateur, ... un chevalier romain du premier rang, ... enfin quelques gens de lettres, la plupart Grecs, dont l'entretien amuserait ses loisirs*.

<sup>10</sup> *Ibid.*, VI, 50. - Suétone, *Tibère*, chap. LXXII.

<sup>11</sup> Suétone, *Tibère*, chap. LXX : *Les questions qu'il faisait ordinairement aux grammairiens pour lesquels, comme nous l'avons dit, il avait de la prédilection, étaient à peu près de cette nature: Quelle était la mère d'Hécube ? Quel nom avait Achille à la cour de Lycomède ? Quels étaient les chants des Sirènes ?*

donner la mort<sup>1</sup>. Néron s'entoura de versificateurs, obligés de l'aider dans ses essais poétiques. Il donnait aussi, comme le rapporte Tacite, quelques moments, après table, aux philosophes, pour allumer des discussions entre les champions des principes opposés, et il y en eut qui, sans se départir de la sévérité de leur air et de leurs discours, se prêtaient volontiers à cet amusement du prince<sup>2</sup>. En général, ceux qu'on appelait les philosophes durent souvent jouer de bien tristes rôles, à cette époque, non seulement à la cour<sup>3</sup>. Cependant Plutarque leur recommande de ne pas éviter systématiquement de faire acte de présence à celle-ci. Rien de plus caractéristique pour la cour de Néron que la position qu'y prit un certain Vatinius. Elevé dans une boutique de cordonnier à Bénévent, difforme et d'un comique bouffon, il n'avait été d'abord admis à la cour que comme un objet de risée, pour servir de plastron. Mais, par sa basse servilité, il sut bientôt se rendre agréable à Néron et, à force d'accuser et de calomnier tous les honnêtes gens, il acquit un tel pouvoir qu'il ne tarda pas à surpasser les plus méchants de cette cour par son influence, sa richesse et ses moyens de nuire<sup>4</sup>, et à se placer, dans l'opinion publique, sur la même ligne que les affranchis les plus scélérats et les plus puissants de Néron<sup>5</sup>. Il paraît qu'un nez d'une longueur démesurée avait contribué singulièrement à sa fortune et fait attacher son nom à une coupe, de forme particulière, à son usage<sup>6</sup>.

La difformité physique était un grand moyen de succès pour ces bouffons de cour. Claude en avait dans sa société, avant d'être élevé au trône<sup>7</sup>. Juvénal<sup>8</sup> et Martial<sup>9</sup> mentionnent Gabba et Capitolinus. Le premier appartenait à la cour de Domitien, le second peut-être à celle de Nerva. Commode en eut plusieurs qu'il combla de richesses<sup>10</sup>.

Pour revenir aux savants, Trajan distingua tellement Dion de Pruse, que l'on vit mainte fois ce dernier dans la voiture impériale<sup>11</sup>. L'empereur Adrien, son successeur, fut en commerce d'amitié avec les philosophes Epictète et Héliodore, comme avec nombre de grammairiens, de rhéteurs, de musiciens, de peintres, de mathématiciens et d'astrologues. Favorinus d'Arles occupait une place éminente dans ce cercle<sup>12</sup>.

Les amis de la troisième classe étaient probablement les seuls qui fussent logés dans le palais de l'empereur (*incontubernio*)<sup>13</sup>. En voyage, sa suite (*comitatus*) était formée par ceux de la première et de la deuxième. A Rome, ils lui faisaient quotidiennement la salutation du matin, étaient plus ou moins régulièrement invités à sa table (*convictus*) et se trouvaient continuellement en rapport avec lui.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, chap. LVI.

<sup>2</sup> Tacite, *Annales*, XIV, 16.

<sup>3</sup> Sénèque, *Lettres*, 29, 5 : *Ostendet mihi alium (philosophum) in adulterio, alium in popina, alium in aula.*

<sup>4</sup> Tacite, *Annales*, XV, 34. - Juvénal, V, 46. - Dion Cassius, LXII, 15.

<sup>5</sup> Tacite, *Hist.*, I, 37.

<sup>6</sup> Martial, XIV, 94.

<sup>7</sup> Tacite, *Annales*, XII, 49.

<sup>8</sup> IV, 31 ; V, 3, etc.

<sup>9</sup> I, 42, 16 ; X, 101.

<sup>10</sup> Dion Cassius, LXXIII, 6.

<sup>11</sup> Suidas, *Dion*.

<sup>12</sup> *Vie d'Adrien*, chap. XVI.

<sup>13</sup> Cependant on lit dans la biographie d'Adrien, chap. VIII : *Optimos quosque de senatu in contubernium imperatoriae majestatis adscivit.*

Une division particulière de la domesticité du palais impérial était affectée à leur service<sup>1</sup>.

Quant à la table, les empereurs eurent différentes manières de traiter leurs amis. Adrien les y invitait toujours. Antonin le Pieux les conviait à tous ses festins privés et publics. Marc-Aurèle<sup>2</sup> fait valoir comme une preuve de son indulgence de ne jamais leur avoir imposé l'obligation de partager ses repas, ni gardé la moindre rancune d'avoir été empêchés de s'y rendre. Il connaissait peu ces hommes qui n'estiment aucun sacrifice trop grand au prix de l'avantage d'être admis en la présence du souverain. Ce dont il se faisait un mérite fut pris en mal et interprété comme de l'orgueil<sup>3</sup>. Chez Alexandre Sévère, quelques amis venaient prendre leurs repas tous les jours, sans invitation spéciale<sup>4</sup>.

L'habitude des empereurs en voyage et en campagne ne variait naturellement pas moins. Là aussi le privilège d'accompagner le souverain était, ordinairement, considéré comme un devoir, que l'on ne pouvait se dispenser de remplir. Marc-Aurèle se vante de ne pas s'être montré plus exigeant sur ce point que sur celui de la table. On fit à Galba, pendant qu'il était membre de la cohorte de Claude, l'honneur insigne de remettre d'un jour l'expédition de Bretagne, parce qu'il se trouvait indisposé dans le moment<sup>5</sup>. En voyage, les amis logeaient avec l'empereur, ou du moins il se chargeait de leur procurer des quartiers<sup>6</sup>. Au camp, il y avait chaque fois une place marquée et réservée pour eux, à proximité de la tente impériale<sup>7</sup>. Il va sans dire qu'ils voyageaient aux frais de l'empereur, et Suétone mentionne, comme un exemple de l'avarice de Tibère, qu'il n'accordait pas d'indemnités de route aux personnes de sa suite, mais leur faisait distribuer des vivres en nature. Il ne lui arriva qu'une seule fois, et cela avant qu'il fût empereur, de leur faire un présent en argent, sur la caisse d'Auguste. La première classe reçut alors 600.000 sesterces, la deuxième 400.000, et la troisième 200.000<sup>8</sup>. On peut conclure des observations de l'historien, racontant le fait, que les empereurs se montraient ordinairement plus généreux. Auguste, dans le dernier voyage qu'il fit, distribua à sa suite quarante pièces d'or, à la condition de ne les employer qu'à des emplettes de marchandises apportées par un navire alexandrin, dont l'équipage venait de le saluer de ses acclamations, en arrivant au port<sup>9</sup>. On critiquait d'ailleurs aussi la parcimonie d'Auguste à l'égard de ses amis. Quintilien<sup>10</sup> rapporte même, à ce sujet, un mot piquant de Fabius Maximus disant que le conge<sup>11</sup>, ou pot dont on les régalaient au palais, ne tenait qu'une chopine. Les compagnons de voyage de Caligula furent obligés, au contraire, de faire des dépenses ruineuses pour eux<sup>12</sup>. On comprendrait, même

---

<sup>1</sup> Orelli, 1588, 70, 2 ; 2907, 598, 1, 2, 3, 4 ; 2392.

<sup>2</sup> *Comment.* I, 16.

<sup>3</sup> Son biographe [Julius Capitolin] dit : *On l'accusa aussi d'encourager l'arrogance de la cour en éloignant ses amis de sa compagnie ordinaire et de ses banquets.* (*Vie de Marc Antonin le philosophe*, chap. XXIX.)

<sup>4</sup> Vie de cet empereur, chap. IV.

<sup>5</sup> Suétone, *Galba*, chap. VII.

<sup>6</sup> Le même, *Vespasien*, chap. IV.

<sup>7</sup> Hyginus, *De Munitione castrorum* : *occupantur — prætorio pedes sexaginta, statione viginti, comitibus imperatoris nostri pedes sexaginta*, etc.

<sup>8</sup> Suétone, *Tibère*, chap. XLVI.

<sup>9</sup> Le même, *Octave*, chap. XCVIII.

<sup>10</sup> VI, 3, 52 : *Incusans Augusti congiarioruni, quæ amicis dabantur, exiguitatem, heminaria esse dixit.*

<sup>11</sup> Mesure romaine de la contenance de trois pintes.

<sup>12</sup> Philon, *Legatio ad Caium*, 596.

s'il n'y avait pas les témoignages de contemporains pour l'affirmer, que la suite des empereurs devait souvent être une rude et lourde charge pour les pays qu'ils traversaient. Pline le Jeune, dans son panégyrique de Trajan<sup>1</sup>, lui fait honneur de sa discrétion à cet égard, comparativement aux exigences de ses prédécesseurs.

Antonin le Pieux, dont les voyages ne s'étendirent jamais au delà des frontières de l'Italie, regardait la suite de tout empereur, voire même d'un prince péchant par excès d'économie, comme bien onéreuse pour les provinces<sup>2</sup>.

Les empereurs, de leur côté, faisaient jusqu'à un certain point eux-mêmes à leurs amis les politesses d'usage, et plus ils étaient naturellement affables, ou désiraient le paraître., plus ils s'appliquaient aussi à converser avec eux sorte ton de simples particuliers. Tibère, ail commencement de son règne, assistait ses amis en justice, prenait part à leurs festins, lors des sacrifices, allait les voir sans gardes, quand ils étaient malades, et prononça même, aux obsèques de l'un d'eux, son oraison funèbre<sup>3</sup>. Claude, au contraire, ne fit jamais de visites sans accompagnement de gardes<sup>4</sup>. Cossin, chevalier romain des amis de Néron, étant tombé malade, celui-ci fit venir un médecin d'Égypte exprès pour le traiter<sup>5</sup>. On vante particulièrement l'affabilité de Trajan<sup>6</sup> et d'Adrien. Le premier faisait aussi ses visites sans gardes. Le second poussait même trop loin sa manie de popularité<sup>7</sup>, faisant lui-même des visites à quelques chevaliers romains et affranchis malades, portant partout des consolations et des conseils, et assistant aux banquets de ses amis ; il échangeait des cadeaux avec eux, lors des Saturnales, leur envoyait du gibier provenant de sa chasse, sortait en voiture, à quatre, avec eux, et allait les voir dans leurs palais, à la ville et à la campagne, où ils se faisaient honneur de lui donner l'hospitalité<sup>8</sup>. Antonin-le Pieux honora souvent, de même, les banquets de ses amis de son auguste présence<sup>9</sup>. Il était aussi des empereurs sachant accepter un propos libre et même une leçon de leurs amis. C'est ainsi qu'ayant demandé un jour, lors d'une visite au palais de Valère Omullus, précédemment déjà lié avec Trajan, d'où il avait tiré ses colonnes de porphyre, qui, par parenthèse, ne pouvaient venir que des carrières impériales situées près de la mer Rouge, le propriétaire piqué répondit : Dans la maison d'autrui, il faut être sourd et muet<sup>10</sup>. Il n'était pas rare que les empereurs fissent de riches cadeaux à leurs amis<sup>11</sup>. Septime Sévère enrichit même les siens de palais<sup>12</sup>. D'autre part, l'usage exigeait des amis de comprendre le souverain dans leurs dispositions testamentaires. Auguste avait

---

<sup>1</sup> Chap. XX : *Les voitures qui vous sont dues sont réclamées sans désordre ; aucun logement n'est dédaigné par vous ; vos vivres sont ceux de tout le monde.*

<sup>2</sup> *Vie d'Antonin le Pieux*, chap. VII.

<sup>3</sup> Dion Cassius, LVII, 1. - Suétone, *Tibère*, chap. XXXII.

<sup>4</sup> Suétone, *Claude*, chap. XXXV.

<sup>5</sup> Pline, *Hist. nat.*, XXIX, 93.

<sup>6</sup> Dion Cassius, LXVIII, 7. - Ausone, *ad Gratianum*, p. 300, éd. de Deux-Ponts.

<sup>7</sup> *Vie d'Adrien*, chap. XVII : *Il affichait bien haut son amour pour la plèbe.* - *Ibid.*, ch. IX : *Il se comportait donc en tout à la manière des simples particuliers.*

<sup>8</sup> *Ibid.*, chap. XVII, 26. - Dion Cassius, LXIX, 7. - Orelli, 804, inscription mentionnant un chevalier romain qui fut *hospes divi Hadriani*.

<sup>9</sup> *Vie de cet empereur*, chap. IV. - *Vie de Pertinax*, chap. III, et d'*Alexandre Sévère*, chap. IV et XX. - Dion Cassius, LXVI, 11.

<sup>10</sup> *Vie d'Antonin le Pieux*, chap. XI.

<sup>11</sup> *Ibid.*, LXX, 7. - Aurelius Victor, *Épitomé*, 13, 7, 20, 6.

<sup>12</sup> Aurelius Victor, *Épitomé*, 20 : *Aussi ardent pour ses amis que contre ses ennemis, il enrichit Lateranus, Cilon, Anulinus, Bassus et beaucoup d'autres, en leur donnant des palais dignes d'être cités avec honneur ; nous voyons encore aujourd'hui les plus remarquables, ceux qu'on appelle palais des Parthes et de Lateranus.*

acquis de cette manière, dans les vingt dernières années de sa vie, jusqu'à 1.400 millions de sesterces ou plus de 375 millions de francs ; mais lui aussi paraît avoir étendu le bénéfice de son institution d'héritiers, en troisième lieu, à plusieurs amis, en même temps qu'à des parents<sup>1</sup>.

Nous avons déjà parlé de l'influence du choix des amis de chaque empereur sur tout le système de son gouvernement. Il n'y a pas, dit Tacite<sup>2</sup>, d'instruments plus importants pour l'exécution des volontés d'un bon prince. Le biographe d'empereurs Marius Maximus allait même jusqu'à prétendre, comme nous l'avons vu, qu'il valait encore mieux pour l'État d'être gouverné par un empereur méchant lui-même que par un empereur bon, mais entouré d'amis pervers : car, dit-il, les bons peuvent s'entendre pour neutraliser les effets de la méchanceté du maître, tandis qu'un honnête homme seul, fût-il souverain, ne peut rien contre la coalition de beaucoup de méchants. Alexandre Sévère passe pour avoir été particulièrement heureux dans le choix de ses amis, que la biographie de ce prince, écrite sous Constantin, présente aux empereurs comme des amis modèles, par l'énumération des défauts, des vices et des crimes, dont ils n'eurent à se reprocher aucun, voire même de ceux dont les hommes dans leur position s'étaient le plus fréquemment rendus coupables, et parmi lesquels dominaient la soif de la rapine et du commandement, la lâche complaisance qui laisse faire le mal, la luxure, la cruauté et l'habitude de tromper le prince dont ses amis se moquaient, tout en compromettant son autorité par leur vénalité, leurs mensonges et leurs inventions perfides<sup>3</sup>.

Ce que les courtisans ambitionnaient comme un honneur suprême, paraissait aux personnes étrangères à la cour, mais surtout aux observateurs philosophes, une insupportable corvée, et leur faisait envisager la condition d'un ami de l'empereur comme la plus misérable qu'on pût imaginer, pleine de contrainte, de soucis et de tourments de toute espèce. Ils n'ont même pas le sommeil, dit Épictète<sup>4</sup> ; ils sont réveillés par la nouvelle que l'empereur est déjà levé, qu'il va paraître ; puis viennent des préoccupations et des émotions sans fin. S'ils ne sont pas invités à la table impériale, c'est un chagrin pour eux. Se trouvent-ils parmi les invités, ils dînent comme des esclaves chez leur maître et s'observent constamment, dans la crainte de dire ou de commettre quelque sottise. Et que craignent-ils ? De recevoir le fouet comme des esclaves ? Ce serait s'en tirer à trop bon compte ; non : d'exposer leur tête, de la perdre même, avec la dignité d'hommes aussi haut placés que des amis de l'empereur. Même au bain et lorsqu'ils se livrent à des exercices du corps, leur esprit n'est jamais tranquille. Bref, peut-on être obtus et se faire illusion au point de ne pas maudire d'autant plus son sort, qu'on est plus engagé dans l'amitié de l'empereur ? Est-il besoin d'ajouter que la qualité d'ami entraînait pour tous les familiers de la cour l'obligation de se plier et de se conformer à tous les caprices, à toutes les lubies et à toutes les manies du souverain ? Galien<sup>5</sup> raconte que les courtisans de Marc-Aurèle portaient généralement les cheveux coupés ras, tandis qu'à la cour, différente à tous égards, de son collègue Lucius Verus, qui trouvait plaisir à se moquer de cette coupe, on les portait très longs.

---

<sup>1</sup> Suétone, *Octave*, chap. LXVI et CI. — Voir pourtant Tacite, *Annales*, I, 8, et Dion Cassius, LVI, 32, qui ne mentionne pas expressément les amis.

<sup>2</sup> *Hist.*, IV, 7.

<sup>3</sup> *Vie d'Alexandre Sévère*, chap. LXV et suivants, où l'on porte aussi un jugement favorable, en général, sur les amis du cruel Domitien.

<sup>4</sup> *Diss.* IV, 8, 41-50.

<sup>5</sup> *Comm. in Hippocr. Epidem.* VI, 9<sup>e</sup> éd. K, XVII, B, 150.



En effet, la position des amis n'était pas seulement très difficile ; elle était, le plus souvent pleine de périls. La chute soudaine et précipitée d'hommes naguère tout-puissants ne revenait que trop souvent témoigner de l'inconstance de la faveur des despotes. Un courtisan, auquel on demandait comment il avait fait pour atteindre, ce qui était le plus rare à la cour, un grand âge, répondit : c'est en empochant tous les affronts que j'y recevais et disant toujours merci<sup>1</sup>. Marcellus Epruius dit de l'amitié de Néron qu'il en avait aussi peur que d'autres de l'exil<sup>2</sup>.

Souvent l'empereur détestait au fond du cœur ceux qu'on appelait ses amis ; et la cour de Domitien ne fut pas la seule où l'on vît polir les visages des grands devant le sinistre augure de l'amitié d'un maître omnipotent, où, comme dit Juvénal :

.....Vocantur  
*Ergo in consilium proceres, quos oderat ille ;*  
*In quorum facie miseræ magnæque sedebat*  
*Pallor amicitiae*<sup>3</sup>.

Le déplaisir et la méfiance du prince étaient facilement excités, la calomnie et l'intrigue, continuellement à l'œuvre à la cour<sup>4</sup>. Suétone<sup>5</sup> vante la constance d'Auguste dans l'amitié, en faisant observer que, malgré le refroidissement de sa liaison avec quelques-uns de ses amis, aucun d'eux, à l'exception de Salvidien Rufus et de Cornélius Gallus, n'encourut une disgrâce complète, mais tous conservèrent ce qu'ils avaient de pouvoir et de richesse jusqu'à leur fin. Il n'aurait pas dû cependant oublier d'ajouter, aux deux noms cités comme exemples du contraire, pour le moins celui de Fabius Maximus, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure. Mais de tous les conseillers et amis de Tibère, c'est à peine si deux ou trois parvinrent à se sauvegarder<sup>6</sup>. Caligula ne traita pas mieux ses parents et amis<sup>7</sup>. Lucain fut amené par la disgrâce de Néron à tremper dans la conspiration de Pison. Le grand Adrien lui-même ne fut rien moins que constant dans ses amitiés. Tantôt il comblait ses amis de bienfaits, tantôt il prêtait avidement l'oreille aux insinuations dirigées contre eux et avait dans leurs maisons des espions, qui l'informaient de toutes leurs paroles et actions. Ceux-là même qu'il avait élevés le plus haut, il les traita plus tard en ennemis, et plusieurs d'entre eux finirent dans les supplices ou par le suicide<sup>8</sup>. La disgrâce de l'empereur avait quelque chose de foudroyant. Quiconque avait le malheur de l'encourir était exclu de la familiarité dont on usait auparavant à son égard, conformément à l'ancienne coutume romaine, suivant laquelle on défendait sa maison aux personnes, du moment où l'on rompait avec elles<sup>9</sup>. Une pareille interdiction était ressentie comme la sentence la plus rigoureuse ; on la

---

<sup>1</sup> Tacite, *Annales*, III, 30. - Sénèque, *De Ira*, II, 33, 2.

<sup>2</sup> Tacite, *Hist.*, IV, 8.

<sup>3</sup> IV, 72. *Ce qui manqua, ce fut un plat à la mesure du poisson. On convoqua les grands au Conseil du prince, ces grands qu'il détestait et dont le front était toujours pâle de cette auguste et terrible amitié.*

<sup>4</sup> Dion Cassius, LXVIII, 15.

<sup>5</sup> *Octave*, chap. LXVI.

<sup>6</sup> Suétone, *Tibère*, chap. LV.

<sup>7</sup> Le même, *Caligula*, chap. XXV : *Après ces détails, il est presque indifférent de raconter comment il traita ses proches et ses amis.*

<sup>8</sup> *Vie d'Adrien*, chap. XI et XV.

<sup>9</sup> Tacite, *Annales*, VI, 29 ; II, 70. - Suétone, *Caligula*, chap. III.

considérerait comme un ordre de se dérober à la colère du prince par un exil volontaire<sup>1</sup>.

En effet, ceux qu'elle frappait pouvaient autrement s'attendre au pire. Auguste ayant défendu à Gallus sa maison et le séjour de ses provinces, cette disgrâce fut immédiatement suivie de la défection de tous les adhérents de ce personnage ; de nombreux accusateurs s'élevèrent contre lui et le Sénat s'empressa de le proscrire, ainsi que de prononcer la confiscation de ses biens. Gallus prévint l'exécution de l'arrêt par un suicide<sup>2</sup>. Le consulaire Fabius Maximus, un des plus intimes amis d'Auguste, révéla à sa femme un secret important, dont il avait seul la confiance ; l'empereur, l'ayant appris, lui signifia sa disgrâce, et la rumeur publique qualifia de volontaire la mort subséquente du disgracié<sup>3</sup>. Sextus Vestilius, homme de rang prétorien, fort lié avec Drusus l'Ancien, avait été reçu ensuite, à ce titre, parmi les amis de Tibère. Quand l'empereur l'exclut de sa société, le vieillard essaya, d'une main tremblante, de se donner la mort ; puis, s'étant ravisé, il mit une ligature autour des veines qu'il s'était ouvertes et implora sa grâce par écrit ; mais bientôt le refus de Tibère lui fit arracher son bandage de désespoir<sup>4</sup>. Vespasien, faisant partie de la suite de Néron, lors du voyage de ce prince en Grèce, s'attira sa disgrâce pour s'être, plusieurs fois, éloigné ou endormi pendant que Néron chantait. Il ne fut pas seulement éliminé de la maison de l'empereur, mais complètement exclu de la cour. Quand, tout éperdu, il s'écria : Que vais-je devenir, où dois-je aller ? un des affranchis du palais, pour toute réponse, le poussa dehors avec une malédiction. Vespasien, redoutant le pire, s'empressa d'aller se cacher dans un petit endroit très retiré et réussit ainsi à se dérober à l'animadversion ultérieure du tyran<sup>5</sup>. Plus tard, après qu'il fut devenu lui-même empereur, l'affranchi qui l'avait traité si mal vint lui en demander pardon, mais fut renvoyé comme il le méritait. Vespasien lui rendit sa malédiction<sup>6</sup>. Quelquefois, l'éloignement d'un courtisan avait lieu sous la forme d'un exil honorable. Ainsi Néron envoya en Lusitanie, comme gouverneur, Othon, le plus favorisé de ses amis, le même que l'on revit plus tard empereur, uniquement pour s'assurer la tranquille possession de Poppée, femme de ce dernier<sup>7</sup>.

Cependant, malgré les expériences les plus amères, il y avait dans l'atmosphère de la cour, pour tous ceux qui y avaient déjà vécu, un attrait presque irrésistible. Épictète<sup>8</sup> raconte avoir connu un homme âgé, investi des hautes fonctions de préfet des approvisionnements de céréales, auquel il était précédemment arrivé de subir un bannissement. En revenant de son exil, il protesta de sa ferme résolution de passer dans la retraite le peu de jours qu'il avait encore à vivre ; et, comme Épictète lui prédisait qu'il changerait d'idée dès qu'il aurait commencé à respirer de nouveau l'air de Rome, il répondit qu'il voulait être honni si on le voyait jamais remettre les pieds à la cour. Mais à peine fut-il de retour dans la capitale, qu'un billet de la main de l'empereur lui fit aussitôt oublier toutes ses résolutions et le replongea de plus belle dans les soucis de la carrière des emplois.

---

<sup>1</sup> Tacite, *Annales*, III, 24.

<sup>2</sup> Suétone, *Octave*, chap. XXIV. - Dion Cassius, LIII, 24.

<sup>3</sup> Tacite, *Annales*, I, 5. - Pline, *Hist. nat.*, VII, 150.

<sup>4</sup> Tacite, *Annales*, VI, 9.

<sup>5</sup> Suétone, *Vespasien*, chap. IV et XIV.

<sup>6</sup> Dion Cassius, LXVI, 11.

<sup>7</sup> Suétone, *Othon*, chap. III. - Tacite, *Annales*, XIII, 46.

<sup>8</sup> *Diss.* I, 10.

Il s'en fallait de beaucoup que ces amis attirés perdissent toujours leur position avec la mort de l'empereur ; il est plus probable qu'ils la conservaient ordinairement à la nouvelle cour, à moins que leurs rapports avec le défunt n'eussent eu le caractère d'une liaison tout à fait intime, ou qu'il ne s'opérât un changement radical dans les principes et dans le personnel du gouvernement. Autrement, le respect humain et mille considérations portaient le nouveau souverain à traiter le plus honorablement possible les amis de son prédécesseur, et l'on regarda comme une atteinte flagrante à cette piété les procédés de Domitien et de Commode, éloignant de la cour et persécutant, celui-ci les amis de son père, l'autre à la fois ceux de son père et ceux de son frère<sup>1</sup>. Nerva et Trajan eurent pour les amis de Titus plus d'égards que n'en avait eu son propre frère. Des révolutions opérées par la violence entraînaient, il est vrai, la chute des amis avec d'autant plus de certitude qu'ils avaient été plus étroitement liés avec le dernier empereur ; mais, dans ce cas même, il y a des exemples de leur réintégration sous le nouveau règne. Un des plus fidèles partisans de Galba, le consul désigné Marius Celse, fut admis parmi les plus intimes confidents d'Othon, auquel ce pas bien calculé ne fit pas seulement un ami sûr et dévoué d'un de ses adversaires, mais gagna toute l'aristocratie<sup>2</sup>. Nerva, en tolérant à sa cour les amis de Domitien qui s'étaient le plus fait détester, prêtait toutefois au reproche d'un excès de mansuétude. Un jour, à table, en présence de l'un d'eux, Fabricius Véjenton, dont parle aussi Juvénal (IV, 113), la conversation étant tombée sur un autre personnage décrié du temps de Domitien, l'empereur s'avisa de demander lui-même : Que lui adviendrait-il s'il vivait aujourd'hui ? — Eh ! Il dînerait avec nous, répondit un des convives<sup>3</sup>.

Nous avons déjà mentionné le fait que les amis avaient été quelquefois camarades d'enfance des empereurs. Cela tenait en partie à l'habitude de faire élever à la cour impériale les enfants des grandes familles, ainsi que des princes étrangers ; c'était même, on peut l'admettre, l'usage ordinaire, comme à l'ancienne cour de Perse<sup>4</sup>, et il avait certainement du bon. Auguste, comme nous l'avons déjà fait remarquer, accueillit dans son palais le grammairien Verrius Flaccus, avec toute son école. Il fit aussi élever et instruire avec ses petits-fils un grand nombre d'enfants de rois étrangers<sup>5</sup> : ainsi Agrippa, le petit-fils d'Hérode le Grand, avec le fils de libère ; Drusus<sup>6</sup>, comme plus tard un autre Agrippa, fils homonyme du précédent, fut élevé à la cour de Claude<sup>7</sup> ; Marc-Aurèle grandit à celle d'Adrien<sup>8</sup>. Claude avait introduit à ses repas l'usage de faire manger ses enfants avec d'autres garçons et petites filles nobles, assis aux pieds des adultes ; ce qui ne se comprend bien que des enfants élevés à la cour<sup>9</sup>. Parmi ceux-ci se trouvait Titus, dont le père, Vespasien, était déjà monté Très-Haut, sous Claude, par la faveur de Narcisse. Camarade du jeune Britannicus, il reçut la même instruction que lui des mêmes maîtres les deux jeunes gens étaient très liés, et Titus goûta même, dit-on, de la coupe empoisonnée dont le breuvage causa la mort de Britannicus<sup>10</sup>. Souvent des amitiés durables se fondaient sur ces

---

<sup>1</sup> Dion Cassius, LXVII, 2, et LXXII, 4. - *Vie de Commode*, chap. III.

<sup>2</sup> Tacite, *Hist.*, I, 71. - Plutarque, *Othon*, chap. I.

<sup>3</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, IV, 22.

<sup>4</sup> Xénophon, *Retraite des dix mille*, I.

<sup>5</sup> Suétone, *Octave*, chap. XLVIII.

<sup>6</sup> Josèphe, *A. J.*, XVIII, 6, 1 ; 6, 6.

<sup>7</sup> Josèphe, *A. J.*, XIX, 9, 2.

<sup>8</sup> *Vie de Marc Antonin*, chap. IV.

<sup>9</sup> Suétone, *Claude*, chap. XXXII.

<sup>10</sup> Le même, *Titus*, chap. II.

camaraderies du jeune âge. Parmi les amis les plus choyés de Marc-Aurèle, deux de l'ordre des sénateurs et deux de l'ordre équestre avaient été ses condisciples<sup>1</sup>.

## CHAPITRE IV — Le Cérémonial.

### § 1.

Un privilège particulier des amis, quoique peut-être seulement de ceux de la première classe, c'était d'être admis, chaque matin, à présenter leurs respects à l'empereur<sup>2</sup>. Il est douteux que celui-ci reçût encore d'autres personnes tous les jours. Les préfets du prétoire et de la ville étaient du cercle des amis, outre que leurs fonctions mêmes les appelaient chez le souverain. Pline l'Ancien, qui, au rapport de son neveu<sup>3</sup>, avait l'habitude de se rendre chez Vespasien avant l'aube, fut certainement de ses amis. Cette prérogative était d'ailleurs en même temps un devoir, que l'on ne pouvait sans doute pas négliger impunément, sans l'excuse d'un empêchement majeur, quoique tous les empereurs ne fussent pas ; on le comprend, de la même rigidité à cet égard. Fronton<sup>4</sup> se vantait de posséder l'affection de son élève, Marcus César, bien qu'il ne s'astreignît pas à paraître régulièrement à la cour, aux levers du matin.

On voyait souvent aussi les sénateurs se présenter au lever du souverain, soit individuellement, soit en corps ; pour saluer ; dans sa personne, le premier dignitaire de leur ordre. Ces visites étaient, sans aucun doute, de règle dans toutes les occasions de compliments ou de fête solennelle. Quand, en l'an 63, Poppée donna à Néron une fille à Antium, tout le sénat s'y rendit pour le féliciter. Thrasée seul, le chef de l'opposition, ne fut pas reçu ; il supporta cet affront, précurseur de sa ruine préméditée, avec une parfaite égalité d'âme<sup>5</sup>. Auguste, qui affectait encore le respect des anciennes formes républicaines, n'avait jamais souffert que le sénat vint lui rendre visite les jours de séance, mais allait lui-même saluer les sénateurs dans la curie, où il les obligeait même de garder leurs places<sup>6</sup>. Arrivé à un âge plus avancé, il les pria de lui épargner ces visites<sup>7</sup>. Tibère, au commencement de son règne, invita les sénateurs à lui rendre visite en corps, pour leur éviter les désagréments de se trouver pris isolément dans la foule<sup>8</sup>. Il paraît que les femmes et les enfants des familles sénatoriales étaient aussi quelquefois présentés à l'empereur. On prétend qu'Auguste prédit au jeune Galba, dans une visite que lui fit ce dernier avec d'autres enfants de son âge, sa future élévation à l'empire<sup>9</sup>. Parmi les personnes qui se présentaient aux réceptions de Claude, on mentionne aussi des femmes et des enfants des deux sexes<sup>10</sup>.

---

<sup>1</sup> *Vie de Marc Antonin*, chap. III.

<sup>2</sup> Suétone, *Tibère*, chap. XXXIV. - Dion Cassius, LXVI, 10. - Aurelius Victor, IX, 15.

<sup>3</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, III, 5.

<sup>4</sup> *Epist. ad Marcum Cæsarem*, I, 5, 8.

<sup>5</sup> Tacite, *Annales*, XV, 23.

<sup>6</sup> Suétone, *Octave*, chap. LIII. - Dion Cassius, LVI, 41.

<sup>7</sup> *Ibid.*, 25.

<sup>8</sup> *Ibid.*, LVII, 11.

<sup>9</sup> Suétone, *Galba*, chap. IV.

<sup>10</sup> Le même, *Claude*, chap. XXXV.

Quelquefois les empereurs recevaient, après les membres du sénat, aussi les chevaliers ; de temps à autre, même des personnes du troisième ordre. Dans ces occasions, on remettait nombre de placets<sup>1</sup>, et l'on voyait le souverain mettre plus ou moins d'application à se montrer gracieux. Néron, par exemple, au commencement de son règne, fit preuve d'une mémoire surprenante, en apostrophant par leurs noms des personnes de toutes les conditions<sup>2</sup>. Vespasien surtout fut extrêmement accessible. Pendant toute la journée, la porte du palais, dans les jardins de Salluste, où il demeurait habituellement, restait ouverte, et toute personne, dit sénat ou d'autre condition, était admise auprès de lui<sup>3</sup>. La réception générale (*publica, promiscua salulatio*) paraît avoir été ordinairement fixée aux jours de fête<sup>4</sup>. L'anniversaire de l'avènement du souverain était probablement aussi fêté. On a du moins une lettre de Fronton dans laquelle il s'excuse, auprès d'Antonin le Pieux, d'avoir manqué de lui présenter sa congratulation ce jour-là<sup>5</sup>. Le jour des calendes de janvier ou du nouvel an surtout, la réception était très solennelle. Le palais était alors magnifiquement décoré<sup>6</sup>. Les empereurs y recevaient des étrennes (*strenæ*) consistant même en argent, et y répondaient par leurs cadeaux<sup>7</sup>. Auguste employait l'argent qu'il recevait ainsi à l'achat de statues, dont il orna tous les quartiers. Tibère avait, au commencement de son règne, l'habitude de répondre à chaque cadeau par un don de sa propre main d'une valeur quadruple. Mais, comme il était importuné, pendant tout le mois de janvier, par une foule de personnes qui n'avaient pu parvenir jusqu'à lui au nouvel an, il cessa entièrement de donner et prit même le parti<sup>8</sup> d'absenter de Rome ce jour-là. Il borna aussi l'échange de cadeaux à ce seul jour<sup>8</sup>. Caligula, par un édit, se déclara prêt à en accepter, pour remplir son trésor. Il ne dédaignait même pas de recevoir en personne les cadeaux qu'une foule de gens, de toutes les conditions, venaient déposer pote lui dans le vestibule du palais<sup>9</sup>. Claude, par un autre édit, supprima cet abus<sup>10</sup> ; mais il n'est guère probable que l'usage de faire des cadeaux, dans cette occasion, fût jamais entièrement tombé en désuétude.

Chez les impératrices, le fait de réceptions solennelles d'un corps ou ordre entier de l'État n'a dû se produire qu'exceptionnellement. On n'en mentionne que de trois de ces princesses, qui participèrent en réalité au gouvernement, ou voulaient du moins paraître comme y ayant part. Dion rapporté de Livie qu'après l'avènement de son fils au pouvoir elle éleva considérablement ses prétentions au-dessus de celles de toutes les femmes qui l'avaient précédée, si bien qu'elle recevait en tout temps le sénat et les personnes d'autre condition qui désiraient se présenter à elle, et qu'elle faisait insérer le bulletin de ces visites dans les Éphémérides officielles. Il rapporte la même chose d'Agrippine et de Julia Domna, à laquelle son fils Caracalla avait transféré certains pouvoirs, pendant une absence<sup>11</sup>. Quant à l'usage que la plupart des hommes haut placés, et à plus forte raison les dames, présentassent individuellement leurs hommages aux

---

<sup>1</sup> Dion Cassius, LVI, 26. - Suétone, *Octave*, chap. LIII.

<sup>2</sup> Suétone, *Néron*, chap. X.

<sup>3</sup> Dion Cassius, LXI, 10.

<sup>4</sup> *Ibid.*, LVI, 41.

<sup>5</sup> *Epist. ad Antoninum Pium*, 5.

<sup>6</sup> Suétone, *Néron*, chap. L.

<sup>7</sup> Dion Cassius, LIV, 35. - Suétone, *Octave*, chap. LVII.

<sup>8</sup> Suétone, *Tibère*, chap. XXXIV. - Dion Cassius, LVII, 9.

<sup>9</sup> Le même, *Caligula*, chap. XLII.

<sup>10</sup> Dion Cassius, LX, 6.

<sup>11</sup> Dion Cassius, LVII, 12 ; LX, 33 ; LXXVIII, 18.

impératrices, il a dû naturellement exister<sup>1</sup>. Alexandre Sévère défendit cependant aux femmes qui faisaient trop parler d'elles de venir saluer sa mère et son épouse<sup>2</sup>.

Les jours de réception, l'avant-cour ou le vestibule du palais était généralement encombré d'une foule de gens de toutes les conditions, attendant leur tour si l'empereur consentait à les recevoir<sup>3</sup>. Il est probable que ce vestibule ne désemplissait jamais, même les autres jours. Philostrate, dans la *Vie d'Apollonius de Tyane* (VII, 31, 310), compare cette foule, assemblée devant le palais, à celle qui se pressait devant les thermes. Outre le grand nombre de ceux que leurs fonctions ou leurs affaires y appelaient, on voyait beaucoup de gens s'y promener pour voir sortir l'empereur, le saluer ou lui remettre des placets<sup>4</sup>. Il y en avait aussi qui remontaient dix fois par jour la rue conduisant au palais, pour faire croire qu'ils avaient des accointances à la cour<sup>5</sup>.

La réception avait lieu de grand matin, c'est-à-dire à l'heure d'habitude générale pour les visites, à Rome. Aussi beaucoup de personnes se présentaient-elles dès l'aube<sup>6</sup> ; Vespasien recevait même, dès avant le point du jour, des amis avec lesquels il s'entretenait au lit et pendant qu'il s'habillait<sup>7</sup>. Comme les spectacles aussi commençaient de grand matin, les empereurs, pour épargner de trop longues courses aux personnes qui avaient à leur parler, passaient souvent la nuit précédente ou même plusieurs nuits de suite, selon l'habitude de Tibère, par exemple<sup>8</sup>, dans la maison de quelque affranchi, voisine du théâtre des jeux, à moins de prendre, comme Adrien<sup>9</sup>, le parti de ne pas recevoir du tout ces jours-là.

Au palais, toute une cohorte de prétoriens, de mille hommes, montait régulièrement la garde<sup>10</sup>, et il y avait sans doute presque toujours un poste à l'entrée<sup>11</sup>. Dion Cassius a du moins cru devoir mentionner expressément qu'il n'y avait pas de garde aux portes ouvertes du palais de Vespasien<sup>12</sup>. Cet exemple fut imité par plus d'un de ses successeurs : ainsi probablement par Nerva et Trajan<sup>13</sup>. Il existait aussi une garde de Germains affectée au service des membres de la famille impériale.

On visitait quelquefois les solliciteurs d'audiences, pour s'assurer s'ils ne portaient pas d'armes cachées sur eux. Auguste usa de ce procédé même à l'égard des sénateurs, quand il élimina un certain nombre de membres du sénat, afin d'épurer ce corps<sup>14</sup>. Le pusillanime Claude fit apporter le plus de rigueur à cette visite. Ce ne fut pas sans peine qu'on finit par obtenir de lui que les femmes et les enfants ne fussent plus exposés à subir des attouchements, et que

---

<sup>1</sup> S. Jérôme, *Lettres*, 22, 6.

<sup>2</sup> Voir sa biographie, chap. XXV.

<sup>3</sup> Aulu-Gelle, XX, 1, 2, 55 ; IV, 1, 1 ; XIX, 13, 1.

<sup>4</sup> Suétone, *Tibère*, chap. XXXII. - Macrobe, *Saturnales*, II, 4, 31.

<sup>5</sup> Martial, IV, 78.

<sup>6</sup> Fronton, *ad Marcum Cæsarem*, I, 5, 8.

<sup>7</sup> Dion Cassius, LXVI ; 10. - Aurelius Victor, chap. IX. - Pline le Jeune, *Lettres*, III, 5. - Philostrate, *Apollonius de Tyane*, V, 31.

<sup>8</sup> Dion Cassius, LVII, 11.

<sup>9</sup> *Ibid.*, LXIX, 7.

<sup>10</sup> Tacite, *Hist.*, I, 29 ; *Annales*, I, 7. - Suétone, *Othon*, chap. VI ; *Tibère*, chap. XXIV. - Dion Cassius, LIII, 11.

<sup>11</sup> Dion Cassius, LXVI, 10.

<sup>12</sup> *Ibid.*, LXXVI, 4.

<sup>13</sup> Pline le Jeune, *Panegyrique*, chap. LXVII.

<sup>14</sup> Suétone, *Octave*, chap. XXXV.

les suivants ou secrétaires des personnes reçues pussent garder les étuis contenant les crayons et poinçons dont ils avaient besoin pour écrire<sup>1</sup>. Il est vrai que lors d'une grande réception, en l'an 47, on arrêta un chevalier romain muni d'un poignard<sup>2</sup>. Les personnes que Claude voulait favoriser d'un libre accès auprès de lui, recevaient comme laissez-passer un anneau d'or avec son effigie. Cette mesure donna lieu à de grands abus, bien que l'empereur seul conférât le privilège dont il s'agit, et que les permissions ne pussent émaner que de lui<sup>3</sup>. Vespasien supprima la visite pendant la guerre civile<sup>4</sup> ; l'usage en paraît donc avoir été maintenu sous les premiers successeurs de Claude. On ne sait pas ce qu'ordonnèrent les empereurs postérieurs à Vespasien, qui éloigna aussi la garde des festins du palais ; mais il paraît qu'au temps de Dion Cassius, l'un des narrateurs de ces faits (LX, 3), il n'y avait pas de visite.

Dans l'intérieur du palais, une section de la domesticité impériale veillait au maintien de l'ordre, annonçait les visiteurs et les introduisait. On appelait cette espèce d'huissiers *admissionales* (*ab admissione*)<sup>5</sup>.

Les formalités et difficultés de l'admission varièrent naturellement aussi beaucoup. Pline le Jeune fait ressortir, dans son panégyrique (chap. XLVII), le contraste de la réception chez Trajan avec les formes de celle-ci chez son prédécesseur. *Ici*, dit-il, *point de verrous, pas de filière d'avanies à essuyer ; il n'y a pas, quand on a déjà franchi le seuil de mille portes, au bout de celles-ci d'autres portes qui restent fermées, ou du moins résistent encore. Devant et derrière, mais surtout autour de vous silence profond ; tout se fait sans bruit et avec tous les égards possibles ; si bien qu'en rentrant dans son petit et modeste intérieur, on y rapporte du palais impérial l'impression d'un modèle de calme et de simplicité*. Même à l'époque où la pompe orientale envahit tout, Alexandre Sévère donnait encore audience comme un simple sénateur. Les portières du cabinet impérial étaient ouvertes ; il n'y avait d'assistants que les domestiques de service à la porte, tandis qu'auparavant on était fort embarrassé de faire sa salutation à un empereur qu'on n'apercevait même pas<sup>6</sup>.

L'empereur, aussi bien que les personnes venant lui rendre visite, paraissait en toge à la réception, et cet usage se maintint à Rome bien au delà des deux premiers siècles de notre ère<sup>7</sup>. Marc Antonin et Alexandre Sévère portaient la toge, même lorsqu'ils séjournaient dans d'autres villes de l'Italie<sup>8</sup>. C'est tout au plus devant des amis que l'empereur pouvait, comme Antonin le Pieux<sup>9</sup>, se laisser voir en tunique, ce qui était réputé d'un grand négligé. Ce fut de la part de Néron une grossière violation de la coutume, que de recevoir les sénateurs, vêtu d'une tunique à fleurs, avec un mouchoir de mousseline autour du cou. *Même dans ces choses-là*, dit Dion, *il se moquait de l'usage traditionnel, au point*

---

<sup>1</sup> Le même, *Claude*, chap. XXXV. - Dion Cassius, LX, 3.

<sup>2</sup> Tacite, *Annales*, XI, 22.

<sup>3</sup> Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 41 : *Fuit et alia Claudii principatu differentia insolens iis, quibus admissionis liberæ jus dedisset, imaginem principis ex auro in anulo gerendi, magna criminum occasione, quæ omnia salutaris exortus Vespasiani imperatoris abolevit, æqualiter publicando principem*.

<sup>4</sup> Suétone, *Vespasien*, chap. XII.

<sup>5</sup> Suétone, *Vespasien*, chap. XIV. Il est fait mention d'un *magister admissionum* de Valérien, dans la *Vie d'Aurélien*, chap. XII.

<sup>6</sup> *Vie d'Alexandre Sévère*, chap. IV.

<sup>7</sup> Spartien, *Vie d'Adrien*, chap. III ; *Vie de Gallien*, II, chap. XVI.

<sup>8</sup> Biographie du premier, chap. XXVII, et du second, chap. XL.

<sup>9</sup> Voir sa biographie, chap. VI, ainsi que Marc-Aurèle, *Comment.*, I, 7.

*de paraître en public avec des tuniques flottantes sans ceinture*. Commode aussi reçut le sénat en simple tunique de soie blanche, brochée d'or et à manches<sup>1</sup>. Caracalla fit distribuer par masses, au peuple, le vêtement (espèce de casaque longue à la gauloise) qui lui valut ce nom, et il se plaisait à voir défiler la plèbe devant lui dans ce costume<sup>2</sup>. Il paraît que plus tard Macrin eut un moment l'idée de faire au peuple un présent pareil, au nom de son fils, afin de le rendre populaire<sup>3</sup>.

Les amis de la première classe, sous la république, étaient souvent reçus individuellement, en audience particulière ; mais nous ignorons ce qui se conserva de cet usage, sous l'empire. Les rapports du temps disent bien encore nettement que l'on abusait souvent des audiences particulières pour la propagation de fausses nouvelles. Aussi, Alexandre Sévère n'était-il visible sans témoins que pour son seul préfet, Ulpien, et recevait-il toujours collectivement les autres amis de sa maison<sup>4</sup>.

Les amis, ceux de la première classe du moins, étaient reçus par l'empereur avec un baiser, forme de salutation ordinaire entre égaux, à Rome, depuis le commencement de l'empire du moins<sup>5</sup>. On interpréta comme une preuve de la morgue hautaine de Tibère qu'à son départ pour Rhodes il n'embrassa, en prenant congé des personnes qui l'accompagnaient, que très peu d'entre elles.

Cet usage du baiser avait aussi son précédent dans les coutumes de la cour de Perse, où c'était un privilège de parents d'embrasser le roi<sup>6</sup>, et il paraît s'être ensuite, comme tant d'autres, introduit par l'imitation d'Alexandre le Grand à la cour de Macédoine<sup>7</sup>. Mais à la cour impériale de Rome on alla plus loin, en permettant également dix membres de l'ordre sénatorial de prétendre, comme pairs de l'empereur dans la hiérarchie sociale, à l'honneur du baiser. Dans la relation que nous a laissée Pline le Jeune de l'entrée de Trajan comme empereur à Rome, le panégyriste dit : *Ce fut un plaisir pour tout le monde de vous voir recevoir le sénat avec un baiser, de même que vous aviez pris congé de lui avec un baiser ; un plaisir de vous voir distinguer ceux qui sont l'ornement de l'ordre équestre, en leur faisant l'honneur de les apostropher par leurs noms, sans avoir besoin de personne pour venir en aide à votre mémoire ; un plaisir aussi de vous voir presque saluer le premier vos clients et y joindre des marques de familiarité*<sup>8</sup>. Il y a cette nuance à saisir ici que ce qui était dû aux sénateurs, en vertu d'un privilège de leur ordre, ne revenait aussi de droit, en raison de leur dignité ou mérite personnel, qu'aux chevaliers investis des plus hautes fonctions, ou admis au nombre des amis de l'empereur. En général, il y a tout lieu de croire que les différences indiquées ci-dessus comme observées, en cette occasion, dans la manière de l'empereur de saluer les divers ordres, s'appliquaient aussi aux réceptions de cour, que concernait exclusivement l'édit par lequel Tibère abolit les baisers quotidiens<sup>9</sup>. La manière dont un de ses plus serviles adulateurs, Valère Maxime (II, 6, 17), s'efforce de justifier la décision de l'empereur touchant ce point du cérémonial, montre qu'elle avait fait une très mauvaise impression sur le public. Les lecteurs du temps devaient avoir encore bien moins de peine

---

<sup>1</sup> Dion Cassius, LXIII, 13 ; LXXII, 17.

<sup>2</sup> *Vie de Caracalla*, chap. IX.

<sup>3</sup> *Diadumène*, chap. II.

<sup>4</sup> *Vie d'Alexandre Sévère*, chap. XXXI.

<sup>5</sup> Lipsius, *Elect.*, I, 6. - Becker, *Gallus*, 1, 76.

<sup>6</sup> Hérodien, I, 134. - Arrien, *Anabasis*, VII, VII, 11.

<sup>7</sup> Plutarque, *Alexandre*, chap. LIV, 2 (récit de Charès de Mitylène).

<sup>8</sup> *Panégyrique de Trajan*, chap. XXIII.

<sup>9</sup> Suétone, *Tibère*, chap. XXXIV.



que nous-mêmes, aujourd'hui, à se méprendre sur l'allusion contenue dans ce passage de l'auteur précité : *Les rois de Numidie non plus ne sauraient être blâmés de n'avoir, fidèles à la coutume de leur pays, jamais donné de baiser à personne, quiconque se trouve placé au pinacle, dans une sphère auguste, devant être affranchi de pratiques basses et communes, afin de rester d'autant plus vénérable*. Caligula n'embrassait, lui, que très peu de personnes.

A la plupart, même aux sénateurs, il se bornait à tendre la main ou le pied à baiser. Aussi, ceux qui recevaient de lui la faveur spéciale d'un baiser se croyaient-ils obligés, fussent-ils du sénat, de lui en rendre grâce, bien que tout le monde le vît journellement embrasser des pantomimes. L'habitude de ce fou était d'ailleurs de se faire non seulement baiser les pieds, mais adorer et rendre hommage, à la mode orientale<sup>1</sup>. Claude défendit ces démonstrations par trop serviles<sup>2</sup> ; mais il paraît que Domitien les exigea de nouveau. Pline l'Ancien rapporte que, vers le milieu du règne de Claude, une espèce de lèpre contagieuse de la face (*mentagra*) s'introduisit à Rome, où elle fit de tels progrès que l'on se s'embrassait plus sans crainte, en haut lieu<sup>3</sup>. *Ce n'est pas vous*, dit Pline le Jeune à Trajan<sup>4</sup>, *qui auriez souffert qu'un citoyen vous baisât les pieds, ni rendu un baiser de la main*. Dans la suite, le premier empereur qui, au rapport des historiens, se fit adorer comme un roi des Perses, fut Héliogabale. Alexandre Sévère abolit encore une fois cette mode servile<sup>5</sup> ; mais après lui les hommages de cette sorte devinrent de plus en plus coutume, et le baiser de l'empereur, un très grand et rare honneur<sup>6</sup>. Néron manifesta sa haine contre le sénat aussi par ce fait qu'à son retour de Grèce, comme lors de son départ pour cette contrée ; il n'embrassa aucun des sénateurs et ne répondit même pas à leurs salutations<sup>7</sup>. Ces violations de la coutume choquaient d'autant plus que cette courtoisie de l'empereur envers des membres du premier ordre avait alors moins d'importance et était devenue très commune.

Ainsi, même dans la courte entrevue que Domitien, dont Pline le Jeune blâme la hauteur incivile, eut avec Agricola, après son retour de la Bretagne, l'empereur, bien qu'il lui fit le plus froid accueil et ne daignât même pas causer avec lui, crut devoir néanmoins lui donner l'accolade<sup>8</sup>.

C'était sans doute le rang des personnes qui décidait de l'ordre dans lequel elles recevaient l'accolade du prince. Marc-Aurèle, pour distinguer Junius Rusticus, avec lequel il était très lié et qu'il éleva deux fois au consulat, l'embrassa avant le gouverneur militaire de Rome, qui avait, à cette époque, le droit d'être généralement admis le premier à cet honneur<sup>9</sup>. Dion Cassius (LXXII, 14) parle d'un accueil non moins gracieux fait à l'éparque Julien par Commode, qui l'appela son père.

Du reste, il devait y avoir impossibilité matérielle de faire participer à l'honneur du baiser impérial toutes les personnes admises à chaque réception. Fronton

---

<sup>1</sup> Dion Cassius, LIX, 29 et 29. - Philon, *Legatio ad Caium*, 562.

<sup>2</sup> Dion Cassius, LX, 5.

<sup>3</sup> Il dit à ce sujet dans son Histoire naturelle (XXVI, 3) : *Nec sensere id malum feminæ aut servitia plebesque humilis aut media, sed proceres, veloci transitu osculi maxime*.

<sup>4</sup> *Panegyrique*, chap. XXIV.

<sup>5</sup> Vie de cet empereur, chap. XVIII.

<sup>6</sup> *Vie de Maximin le Jeune*, chap. II, et d'*Aurélien*, chap. XIV. - Gothofr., *ad Cod. Theod.*, VI, 8, éd. Ritter, II, 836.

<sup>7</sup> Suétone, *Néron*, chap. XXXVII.

<sup>8</sup> Tacite, *Vie d'Agricola*, chap. XL.

<sup>9</sup> *Vie de Marc Antonin*, chap. III.

raconte que son auguste élève, L. Verus, l'avait reçu le premier dans sa chambre à coucher, afin de pouvoir l'embrasser sans exciter de jalousie, et s'étend avec complaisance, à sa manière, sur le droit qu'il avait au baiser de celui que l'empereur l'avait chargé de former à l'élocution et au discours. Ce baiser, il le reçut comme. un hommage dû par l'humanité à l'éloquence<sup>1</sup>.

En général, les empereurs s'appliquaient à distinguer le premier ordre, dans les réceptions d'apparat, par des témoignages d'une grande courtoisie. Le dédain que certains d'entre eux affectèrent envers lui était d'autant plus vivement et profondément ressenti. César recevant assis le sénat, qui lui apportait en corps des décrets tendant à lui faire honneur, l'ordre entier regarda ce procédé comme un outrage, auquel il répondit en vouant au dictateur une haine implacable<sup>2</sup>. Auguste et Tibère se montrèrent plus polis ; ce dernier poussa même la civilité jusqu'aux formes les plus respectueuses<sup>3</sup>. Les seuls empereurs, dans les deux premiers siècles, qui manifestèrent leur aversion pour le sénat jusque dans leur attitude extérieure envers lui, furent peut-être, après Caligula et Néron, Domitien et Commode.

Voici du moins comment Pline le Jeune décrit le contraste entre la manière de recevoir de Domitien et celle de Trajan. *Chez le premier, dit-il<sup>4</sup>, on se présentait plein de crainte et d'hésitation, comme si on allait jouer sa vie, et les salutations étaient suivies d'un sauve-qui-peut général et d'une solitude complète. L'effroi et des menaces planaient sur la grande porte ; les personnes reçues n'avaient pas moins d'inquiétude que les personnes exclues. L'empereur lui-même était d'un aspect terrifiant ; on n'osait l'approcher ni l'apostropher. Trajan, au contraire, recevait tout le monde avec bonté, attendait les visiteurs, passait avec eux une grande partie de son temps, quoiqu'il en fût si peu le maître. Ils se présentaient devant lui sans souci, pleins de sérénité, et quand cela leur convenait. S'il arrivait parfois que l'on fût retenu chez soi par quelque chose d'urgent les jours où recevait l'empereur, on était dispensé de toute excuse.* Cette affabilité avait cependant son mauvais côté, en ce qu'elle prolongeait extrêmement les réceptions. L'habitude d'Antonin le Pieux, dans sa vieillesse, était de se fortifier par une bouchée de pain pour cette épreuve de patience<sup>5</sup>. On vante l'abord non moins facile et poli de Pertinax<sup>6</sup>. Alexandre Sévère invitait toujours les sénateurs à s'asseoir<sup>7</sup>. Caracalla au contraire, dans ses quartiers d'hiver de Nicomédie, fit quelquefois attendre le sénat toute la journée devant son palais, sans même daigner le recevoir dans la soirée<sup>8</sup>. On trouva très inconvenant de la part d'Héliogabale de le recevoir au lit<sup>9</sup>.

---

<sup>1</sup> Fronton, *ad L. Verum*, 3, 3.

<sup>2</sup> Suétone, *César*, chap. LXXVIII, etc. - Appien, *B. C.*, II, 107.

<sup>3</sup> Le même, *Tibère*, chap. XXIX. - Dion Cassius, LVII, 11.

<sup>4</sup> Pline le Jeune, *Panegyrique de Trajan*, chap. XLVIII.

<sup>5</sup> *Vie d'Antonin le Pieux*, chap. XIII. - Aurelius Victor, *Épitomé*, 15.

<sup>6</sup> *Vie de Pertinax*, chap. IX : *Il se montra toujours courtois envers ceux qui le saluaient et lui adressaient la parole.*

<sup>7</sup> *Vie d'Alexandre Sévère*, chap. XVIII : *S'il faisait asseoir auprès de lui les sénateurs qui venaient le saluer,...*

<sup>8</sup> Dion Cassius, LXXVII, 17.

<sup>9</sup> *Ibid.*, LXXIX, 14.

## § 2.

Indépendamment des audiences publiques et des grands banquets offerts au peuple entier au cirque, au théâtre ou ailleurs, les empereurs donnaient aussi, et même fréquemment, chez eux, des festins publics (*caenae publicae, convivia publica*), auxquels participaient nombre de convives. Jules César, Auguste, Claude, Vespasien, Domitien, faisaient souvent banqueter ainsi dans leurs palais. Chez Claude, qui aimait à tenir grande table, ces festins réunissaient le plus souvent jusqu'à six cents personnes<sup>1</sup> ; mais Alexandre Sévère se souciait peu de ces banquets énormes, qui lui faisaient, disait-il, l'effet de la cohue à laquelle on donnait à manger au cirque ou au théâtre<sup>2</sup>. On n'invitait pas seulement des sénateurs et des chevaliers aux festins du palais, mais aussi des personnes du troisième ordre. Auguste, qui était très difficile dans le choix des personnes et regardait beaucoup à la qualité de celles-ci, n'admit, à ce qu'il paraît, jamais à sa table d'autre affranchi que Ménas, et celui-ci même seulement après que le droit d'ingénuité lui eut été conféré. Cependant, il reconnaît lui-même avoir une fois invité quelqu'un dont il habitait la maison de campagne, et qui avait servi chez lui comme ordonnance<sup>3</sup>. De ce que l'exclusion des affranchis de la table d'Auguste fut tellement remarquée, on peut conclure que les empereurs suivants furent moins rigides à cet égard, ce qui s'explique d'ailleurs en partie déjà par le continuel accroissement d'influence et de considération de cette classe. Les empereurs ne donnaient pas seulement à dîner aux sénateurs et aux chevaliers collectivement, mais traitaient souvent aussi les premiers à part. Chez Othon, dînèrent, dans les premiers jours de son règne, quatre-vingts sénateurs, dont quelques-uns avaient amené leurs femmes<sup>4</sup>. En général, les dames de cet ordre paraissent avoir souvent assisté à ces repas<sup>5</sup>. Pertinax invita, dès le jour de son avènement, les magistrats et les principaux (*proceres*) du sénat à sa table, usage que Commode avait laissé tomber en désuétude<sup>6</sup>. Dans ces occasions aussi, les empereurs se montraient pleins de courtoisie pour le sénat, mais surtout pour les consuls. Quand Tibère traitait ceux-ci, il allait au-devant d'eux jusqu'à la porte, pour les recevoir, et leur donnait de même la conduite quand ils partaient<sup>7</sup>. Leurs places ordinaires paraissent avoir été à droite et à gauche de l'empereur<sup>8</sup>. Adrien aussi recevait debout les sénateurs qui venaient dîner à sa table<sup>9</sup>.

Les plus grands personnages tenaient naturellement à honneur d'être invités à la table impériale. Cependant Vespasien, le futur empereur, en adressant à Caligula, en plein sénat, ses actions de grâce pour une invitation pareille, poussa l'humilité bien au-delà de ce que l'étiquette exigeait d'un homme de son rang<sup>10</sup>. Cette distinction était exaltée d'autant plus par les personnes de condition moindre. Ainsi, Martial (IX, 93) déclare que s'il avait à opter entre des invitations à la table de Domitien et à celle de Jupiter, il n'hésiterait pas, même si le ciel était

---

<sup>1</sup> Suétone, *Claude*, chap. XXXIV. - Sénèque (*De Ira*, II, 33, 4) dit d'un invité à la table impériale, Pastor, chevalier romain dont Caligula avait fait périr le fils, *jacebat conviva centesimus*.

<sup>2</sup> *Vie d'Alexandre Sévère*, chap. XXXIV.

<sup>3</sup> Suétone, *Octave*, chap. LXXIV.

<sup>4</sup> Plutarque, *Othon*, chap. III.

<sup>5</sup> Dion Cassius, LX, 7 ; LVII, 12. - Tacite, *Annales*, XI, 2.

<sup>6</sup> *Vie de Pertinax*, chap. VI.

<sup>7</sup> Dion Cassius, LVII, 11.

<sup>8</sup> Suétone, *Caligula*, chap. XXII.

<sup>9</sup> Biographie de cet empereur, chap. XXII.

<sup>10</sup> Suétone, *Vespasien*, chap. II.

plus proche que le palais de l'empereur. Stace, dont la position sociale paraît avoir été plus modeste encore, dut probablement une invitation pareille à sa célébrité comme porte, ayant été antérieurement déjà couronné comme tel par Domitien. Aussi ne manqua-t-il pas d'exprimer, dans une de ses poésies les plus longues et les plus emphatiques, sa reconnaissance de l'insigne honneur d'avoir été pour la première fois convié à l'auguste table<sup>1</sup>. Il se croyait à la table de Jupiter ; ce jour était le plus beau de sa vie, celui qui, pour ainsi dire, venait seulement de l'y faire entrer par la grande porte. Lui était-il bien réellement permis de contempler ce visage auguste, auprès d'une coupe, et de garder place devant l'empereur ? Caligula apprit une fois qu'un riche provincial avait gagné les serviteurs de sa maison chargés des invitations, moyennant 200.000 sesterces, à l'effet d'obtenir par eux une place à sa table ; loin de se formaliser de ce qu'on attachât tant de prix à cet honneur, il fit offrir le lendemain de sa part au même homme, à une vente publique, une bagatelle pour la même somme, avec le message de venir dîner le soir même au palais, sur l'invitation directe de l'empereur<sup>2</sup>.

Il y eut quelquefois des incidents fâcheux à ces grands festins, dans une société aussi mêlée. A la table de Claude, un convive de rang prétorien, T. Vinius, qui acquit plus tard tant d'influence auprès de Galba, fut soupçonné d'avoir volé une coupe en or ; on le réinvita le lendemain, mais on plaça devant lui cette fois une coupe en terre<sup>3</sup>. Les façons des empereurs avec leurs hôtes différaient naturellement. Auguste traitait les siens le plus amicalement possible ; il les invitait à prendre part à la conversation, quand ils se taisaient ou parlaient bas entre eux, et se mettait en devoir de leur procurer le divertissement de déclamations, de danses et de scènes de bouffonnerie. Souvent il ne paraissait qu'après le commencement et il s'éloignait avant la fin du repas, sans souffrir que ses hôtes se dérangeassent pour cela<sup>4</sup>. On vante aussi le charme des festins, plus agréables que somptueux, de Titus<sup>5</sup>. Sur ceux de Domitien, nous avons deux rapports entièrement contradictoires : l'un de Stace qui, dans la pièce de vers mentionnée plus haut, paraît comme enivré de la grâce que lui avait faite l'empereur, en le jugeant digne d'une place à sa table ; l'autre de Pline le Jeune, qui exhale son mécontentement de la morgue hautaine dont les sénateurs avaient à y souffrir : Stace décrit la magnificence des innombrables colonnes de marbre précieux, l'immensité des salles, la hauteur des voûtes que l'œil fatigué a de la peine à suivre dans leur fuite, la boiserie dorée du plafond. C'est là que l'empereur fit asseoir à mille tables les sénateurs et les chevaliers ; mais leur humble convive n'a pas trouvé le temps de regarder ni les mets du riche festin, ni les tables en citronnier avec leurs pieds d'ivoire, ni les troupes de serviteurs, tant il s'était absorbé dans la contemplation du maître, de celui dont la sereine majesté adoucissait, pour les yeux ravis des assistants, l'éclat radieux de sa propre splendeur. Puis l'adulation continue, toujours sur ce ton. Suivant Pline, Domitien avait l'habitude de se livrer, dès avant midi, solitairement à la bonne chère, et ne s'atablait avec ses convives que comme un observateur, dans le seul but d'épier leurs gestes et leurs paroles. Il leur faisait jeter plutôt que servir les mets, sans dissimuler le dégoût qui trahit les excès de la gourmandise ; et après avoir accompli, au moyen d'un effort visible sur lui-

---

<sup>1</sup> *Silves*, IV, 2, et préface, IV.

<sup>2</sup> Suétone, *Caligula*, chap. XXXIX.

<sup>3</sup> Le même, *Claude*, chap. XXXIV. - Tacite, *Hist.*, I, 48.

<sup>4</sup> Le même, *Octave*, chap. LXXIV.

<sup>5</sup> Le même, *Titus*, chap. VII.

même, le simulacre d'un repas commun, il avait hâte de se retirer dans ses appartements, pour y recommencer ses orgies secrètes. Chez Trajan, au contraire, ce que l'on admirait, ce n'était pas la profusion de l'or et de l'argent, non plus que les raffinements d'une cuisine exquise, mais l'amabilité et la civilité du prince. A sa table il n'y avait pas de mystères empruntés à des superstitions étrangères, point de débordement obscène, mais cette bienveillance qui anime la causerie, dès plaisanteries décentes et une faveur marquée pour les sujets de conversation d'une portée scientifique. Il aimait les repas en commun, invitait les convives à prendre la parole, et leur répondait avec une affabilité qui prolongeait la durée du repas, abrégé par sa sobriété<sup>1</sup>. Sur ce dernier point, toutefois, l'éloge n'était pas entièrement mérité, car, en réalité, Trajan n'était rien moins que sobre, mais grand buveur<sup>2</sup>. Une anecdote, contée par Dion Cassius (LXVII, 9), montre à quels traitements étaient exposés les hôtes de Domitien. Il invita les principaux du sénat et de l'ordre équestre à un repas. La salle du festin était tendue de noir ; les domestiques, en noir aussi, ressemblaient à des fantômes ; les mets furent servis dans de la vaisselle noire, comme à un repas funèbre ; à côté de chaque hôte, il y avait une plaque avec son nom et un candélabre allumé, comme dans les tombeaux. Après que les convives, ainsi frappés de terreur, eurent été renvoyés, chacun à son domicile, où il s'attendait à trouver son arrêt de mort, ils reçurent tous, au contraire, la surprise de précieux cadeaux. Héliogabale se permettait des plaisanteries d'un goût semblable avec ses hôtes<sup>3</sup>.

Le menu des repas était très simple chez Auguste : de trois entrées à six au plus<sup>4</sup> ; à peine convenable chez Tibère<sup>5</sup>, qui aimait à donner l'exemple de l'économie ; exquis au contraire dans les festins publics (*publica convivium*) donnés par Vespasien, si parcimonieux et frugal dans ses repas ordinaires, mais qui avait pris à cœur d'encourager le commerce des comestibles<sup>6</sup>. Alexandre Sévère prit pour règle la plus grande simplicité dans tous ses repas indistinctement<sup>7</sup>. Pertinax mit des bornes à l'extrême prodigalité déployée par Commode dans les festins impériaux<sup>8</sup>. Quant à l'usage des particuliers, à Rome, de traiter différemment les convives dans les grands festins, selon le rang et la condition, il ne paraît pas avoir été observé à la table impériale. Adrien, du moins, pour mieux découvrir les fraudes que ses officiers de bouche pouvaient être tentés de commettre, se faisait présenter jusqu'aux plats servis sur les dernières tables<sup>9</sup>.

La toge ou robe de grande étiquette formait le costume de rigueur pour les convives du soir, comme pour les visiteurs de la salutation du matin ; tel était, du moins, encore l'usage au commencement du troisième siècle<sup>10</sup>, et, selon toute probabilité, il ne tomba que longtemps après. Cependant il est possible que les convives une fois attablés, il leur fût permis, si l'empereur en donnait lui-même l'exemple, de se mettre plus à leur aise, en prenant des accommodements

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune, *Panegyrique de Trajan*, chap. XLIX. - *Lettres*, VI, 31.

<sup>2</sup> Aurelius Victor, *Épitomé*, 13, 4. - *Vie d'Adrien*, chap. III. - Julien, *Césars*, p. 23.

<sup>3</sup> Voir sa biographie, chap. XXV.

<sup>4</sup> Suétone, *Octave*, chap. LXXIV.

<sup>5</sup> Le même, *Tibère*, chap. XXXIV.

<sup>6</sup> Suétone, *Vespasien*, chap. XIX. - Tacite, *Annales*, III, 55.

<sup>7</sup> Voir sa biographie, chap. XXXIV et XXXVII.

<sup>8</sup> Voir sa biographie, chap. VIII.

<sup>9</sup> *Vie d'Adrien*, chap. XVII.

<sup>10</sup> Becker, *Gallus*, III, p. 110. - *Vie de Septime Sévère*, chap. I : *Invité un jour à un repas chez l'empereur, il s'y était rendu en manteau alors qu'il aurait dû venir en toge ; on lui prêta alors une toge de gouverneur appartenant à l'empereur.*

avec ce gênant costume<sup>1</sup>. Il y a lieu de croire que les magistrats se présentaient, à la table impériale, revêtus de leurs insignes<sup>2</sup>. La mode, pour les militaires, de paraître en tenue ne date, à ce qu'il paraît, que de la seconde moitié du même siècle<sup>3</sup>.

Bien que la manière de traiter les convives, à la table impériale, dût être à peu près la même qu'à celle des grands ; il y avait cependant dans la vaisselle, la décoration et le service, des différences qui ne prirent un caractère fixé que peu à peu, selon toute probabilité seulement vers la fin du premier siècle, sans préjudice de variations de moindre importance à toutes les époques. Nous n'avons sur ce point, comme sur beaucoup d'autres semblables, que des renseignements épars et fortuits. Marc-Aurèle, pour couvrir les frais de la guerre contre les Marcomans, organisa une grande vente publique de beaucoup d'objets précieux du ménage impérial, comprenant des coupes d'or, de cristal et de l'espèce de cailloutage ou de porcelaine appelée *murra*. Ces sortes de ventes, par parenthèse, n'étaient pas rares. Il y en avait eu déjà sous Caligula, Nerva, Trajan, Antonin le Pieux, et il en est aussi fait mention sous Pertinax. Plus tard, ledit Marc-Aurèle fit aux acheteurs de ces objets la proposition de les lui rendre contre remboursement du prix payé par eux, mais sans leur en faire une obligation, et en laissant aux grands toute liberté d'employer à leurs festins la même vaisselle et les mêmes garnitures de table que lui-même<sup>4</sup>, comme aussi de faire usage de housses en drap d'or, pour recouvrir les sofas (*triclinia*) sur lesquels on prenait place à dîner ; cependant, aucun sujet ne paraît avoir usé de cette dernière permission avant Héliogabale, qui devint plus tard empereur<sup>5</sup>. L'usage de la vaisselle d'or à table, en particulier, paraît avoir été un privilège impérial, depuis qu'en l'an 16 Tibère l'avait défendu aux particuliers, en dehors des sacrifices du culte<sup>6</sup>. Aurélien dut accorder expressément la permission de s'en servir à qui le désirerait<sup>7</sup>. Dans la livrée aussi mainte distinction extérieure fut regardée, avec le temps, comme un attribut exclusif de la domesticité impériale. Déjà Domitien prit mal que le gendre de son frère habillât de blanc ses domestiques et en exprima son mécontentement par la citation d'un vers d'Homère, ainsi conçu : *La domination de plusieurs ne porte jamais bonheur ; il faut un seul maître !* trait que l'on rapporte, il est vrai, comme une preuve d'autant plus frappante de son orgueil de prince qu'il est antérieur à son avènement au trône<sup>8</sup>. Marc-Aurèle avait appris de son père qu'on peut vivre à la cour sans l'escorte de gardes du corps, une magnificence extraordinaire de costume et tout cet appareil des pompes impériales<sup>9</sup> dans lequel n'avait pas tardé à figurer également, au deuxième siècle, l'usage emprunté, comme tant d'autres, à l'ancienne cour de Perse, et dont il est fait mention dans Hérodien<sup>10</sup>, de porter le feu devant l'empereur. Il est certain, pourtant que sur tous ces

---

<sup>1</sup> *Vie d'Adrien*, chap. XXII : *Il prenait toujours place à table revêtu du pallium ou en toge avec l'épaule dégagée.*

<sup>2</sup> Tacite (*Hist.*, I, 81) dit du moins qu'ils s'enfuirent d'un festin, donné par Othon, *projectis insignibus*.

<sup>3</sup> *Vie de Gallien*, chap. II, et des *Trente Tyrans*, chap. XXIII. - Voir aussi Suétone, *César*, chap. XLVIII.

<sup>4</sup> *Vita M. Antonini*, chap. XVII et XXI. - Aurelius Victor, *Épitomé*, 16, 8. - Eutrope, VIII, 13.

<sup>5</sup> *Vita Elagabali*, chap. XIX.

<sup>6</sup> Dion Cassius, LVII, 15. - Tacite, *Annales*, II, 33.

<sup>7</sup> *Vie d'Aurélien*, chap. XLVI. - Voir aussi celle d'*Alexandre Sévère*, chap. XXXIV et XXXVII.

<sup>8</sup> Suétone, *Domitien*, chap. XII.

<sup>9</sup> *Vita M. Antonini*, I, 17.

<sup>10</sup> I, 20, 40 ; II, 9.

points, une étiquette fixe ne s'établit que très tard. On rapporte expressément d'Aurélien qu'il ne changea pas la livrée de ses esclaves en devenant empereur<sup>1</sup>. L'or paraît avoir surtout été le signe distinctif pour la livrée des domestiques de la cour. Alexandre Sévère<sup>2</sup>, qui visait en tout à la simplicité, ne faisait jamais paraître ses domestiques en habits brodés d'or, même dans les festins publics, et il y interdit pareillement l'emploi de la vaisselle d'or. Mais son règne, à cet égard, formait une exception, non moins que celui de Marc-Aurèle<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir sa biographie, chap. L.

<sup>2</sup> *Vie d'Alexandre Sévère*, chap. XXXIV. - Voir aussi chap. XXIII (ibid.), et, à l'appui de ce qui précède, le passage suivant d'Ammien Marcellin, XXVI, 6, 15 : *Procope, qui n'avait pu se procurer de manteau impérial, se tenait debout, revêtu seulement de la tunique brodée d'or d'un officier du palais, laquelle lui descendait de la ceinture en bas, à la façon de celle d'un enfant au collège.*

<sup>3</sup> Quoique l'adulation fût poussée très loin à Rome, les artistes, comme l'a fait remarquer Winckelmann, dans son *Histoire de l'Art* (IV, chap. III), y conservèrent longtemps, dans leurs ouvrages, les égards dus au sentiment de la dignité de l'homme, ou commandés autrefois par les fières susceptibilités de l'esprit républicain. Aussi, les empereurs romains ne figurent-ils même jamais sur les monuments publics avec des attributs de la royauté proprement dite. Le vêtement le plus remarquable dans leur costume, à part les excentricités de certains princes, était la chlamyde de pourpre. La laine surtout et le lin, puis le coton et l'espèce particulière de soie mentionnée par Pline l'Ancien, servaient à leur habillement comme à celui de leurs sujets. Héliogabale fut le premier qui portât des étoffes tissées de soie, sans mélange. Il est vrai que les premières effigies des empereurs sont ornées de diadèmes ou de simples bandeaux ; mais le diadème, jadis si odieux aux Quirites, n'était dans l'origine, pas plus que la couronne, exclusivement un insigne monarchique. Il ne paraît avoir été formellement adopté comme tel que plus tard, quand Dioclétien régularisa le cérémonial de la cour et y introduisit toute la pompe de l'Orient. La couronne *radiée*, ou composée de rayons, ne se donnait aux princes qu'après leur mort ; en signe d'apothéose. C'est à ce titre qu'elle orne, sur des camées et des médailles, les têtes de Jules César et d'Auguste. Néron seul la prit de son vivant, par suite de sa manie de se faire adorer comme un nouvel Apollon. On la retrouve sur les médailles de beaucoup d'empereurs du troisième siècle. A dater de Constantin, elle fut remplacée par le diadème ; souvent relevé par des perles ou par des diamants, et que ceignirent aussi les impératrices, depuis la même époque. L'usage des perles date surtout de Dioclétien, qui en porta jusque sur la chaussure. Ce fut alors que la profusion d'ornements opéra, dans le costume, des altérations de forme sous l'apparence de roideur et de bizarrerie desquelles disparut entièrement ce qu'il avait d'élégant, de noble et de majestueux dans sa simplicité première. (*Note du traducteur.*)

## LIVRE III — LES TROIS ORDRES

### CHAPITRE I — Caractère général des distinctions sociales dans l'empire romain.

La réclusion rigoureusement maintenue à Rome, par l'ancien droit de cité, à l'égard des étrangers et de quiconque n'était pas né libre, les barrières qui y séparaient les classes et les conditions sociales, avaient déjà été partout fortement ébréchées, sinon complètement démolies, dans les dernières crises de la république. Plus la domination romaine devenait universelle, plus on vit augmenter l'affluence des éléments qui se portèrent d'abord des autres parties de l'Italie seulement, puis de toutes les provinces, vers la métropole commune, pendant que les vrais descendants des membres de la cité primitive disparaissaient. A mesure que leur postérité se fondait, le sang étranger se mélangea avec le sang des indigènes, les hommes des provinces et leur descendance, comme bientôt aussi les descendants d'hommes qui n'étaient pas libres de naissance, et même ces derniers, firent peu à peu intrusion dans les rangs des classes supérieures et conquièrent une part dans les honneurs et les dignités suprêmes. L'influence nivelante de la monarchie absolue, vis-à-vis de laquelle tous les sujets étaient censés égaux jusqu'à un certain point, favorisa cette décomposition et les progrès du mélange. Mais, en dépit de ce mouvement de fusion, la conscience d'un droit antérieur ou supérieur à celui des autres, que chaque classe plus favorisée gardait vis-à-vis de celles qui l'étaient moins, ne s'affaiblit jamais au point de s'éteindre, mais tendit constamment à se ranimer, quoique sous bien des formes nouvelles. Les divers ordres de l'État, les classes, les nationalités, n'étaient plus, il est vrai, séparés par les mêmes lignes de démarcation qu'autrefois ; les conditions du passage d'une sphère de l'ordre social dans une autre subissaient de continuels changements qui, en somme, constituaient des facilités toujours croissantes ; mais, il était dans la nature des choses que tous ceux qui entraient dans une communauté nouvelle d'un degré supérieur ne tardaient pas à partager les idées d'orgueil de leurs nouveaux pairs, et à y joindre la prétention de valoir mieux que ceux des rangs desquels ils venaient de sortir. Ainsi, malgré le renversement des anciennes institutions, les distinctions sociales du passé se maintinrent en partie, et les inégalités de fait se multiplièrent même, par suite dû développement des nouvelles institutions monarchiques.

Bien que, depuis la fondation de l'empire, nombre d'affranchis fussent parvenus à de grandes positions, par l'ascendant du pouvoir et plus encore par celui de la richesse, et que la durée de la possession de ces avantages dût nécessairement faire monter en considération toute la classe, les membres de celle-ci, comme tels, ne réussirent pourtant jamais à se faire reconnaître pour égaux des hommes libres de naissance. Lors même que ceux-ci s'inclinaient le plus profondément devant eux-là, rampaient à leurs pieds et les flagornaient, jamais l'homme né libre n'oubliait qu'il était réputé de condition meilleure que l'affranchi. *Quand tu célèbres l'anniversaire de ta naissance*, dit Martial (X, 27) en s'adressant à un riche affranchi, *certes le sénat et nombre de chevaliers viennent*



*dîner chez toi ; mais personne, Diodore, ne croit à ta naissance.* Et ailleurs le même poète apostrophe ainsi un autre parvenu de la même classe :

*Jus tibi natorum vel septem, Zoïle, detur,  
Dura matrem nemo det tibi, nemo patrem* (XI, 12).

Même le fils d'affranchi trouvait d'autant plus de difficulté à faire oublier son origine qu'il s'élevait davantage, quoique, en cela, il fût naturellement plus malaisé de maintenir la rigueur des anciens préjugés. Horace s'entendit traiter, sur le ton de l'insulte, de fils d'un père affranchi, par des jaloux qui lui enviaient l'amitié de Mécène, bien que Mécène lui-même eût l'esprit assez large pour déclarer que la condition du père d'un homme était chose indifférente, pourvu que le fils fût né libre<sup>1</sup>. Cinquante ou cent ans plus tard, après que maint fils d'affranchi fût devenu sénateur<sup>2</sup>, cet esprit de jalousie aurait probablement cherché un autre prétexte pour attaquer, comme illégitime, la position si modeste de notre poète ; cependant, même au bout de deux siècles, quand Pertinax, le fils d'un affranchi<sup>3</sup>, parvint, par son mérite militaire, à s'élever, en 178, au consulat, on ne manqua pas de faire circuler des mots dédaigneux à propos de son humble origine. *Voilà*, disait-on<sup>4</sup>, *ce que fait la maudite guerre.*

Après ceux qui ne descendaient pas d'hommes libres, c'est les gens des provinces conquises que l'orgueil national romain considérait le moins. Le testament politique d'Auguste, dans les conseils qu'il renferme pour ses successeurs, leur recommande, entre autres, de conférer sobrement le droit de cité, pour maintenir la distance entre les citoyens et les provinciaux. Parmi ceux-ci, on faisait comparativement plus de cas des occidentaux que des orientaux, contre lesquels on éprouvait d'ailleurs en partie une répugnance fondée sur la diversité de race. Aux habitants des provinces de l'Occident même, on ne reconnut que tardivement, et après une très vive opposition, les droits que les Italiens possédaient de longue date.

César, en introduisant dans le sénat quelques Gaulois, à *demi barbares*, ne le put sans frapper en quelque sorte l'opinion publique au visage. *Le Gaulois le plus cossu peut-il être comparé au dernier citoyen romain ?* dit Cicéron<sup>5</sup> à propos d'un provincial de la Gaule narbonnaise, la partie la plus romanisée des Gaules pourtant. Dans un placard affiché aux murs, on invitait tout le monde à ne pas montrer le chemin de la curie aux nouveaux sénateurs, et ; dans les rues, le peuple s'en allait chantant : *Les gens qu'en triomphe il traînait naguère à sa suite, il les introduit dans la curie ; tout à l'heure ils portaient des braies, les voilà maintenant avec la grosse bande de pourpre*<sup>6</sup>.

Il paraît qu'Auguste élimina plus tard ces sénateurs gaulois ; mais déjà, en l'an 40 avant J.-C., on avait vu un étranger arriver même au consulat, quoique seulement comme suppléant d'un autre titulaire. Nous voulons parler de l'Espagnol Balbus, de Gadès, qui s'était poussé pendant les guerres civiles, en tirant habilement parti des circonstances et de ses richesses<sup>7</sup>. Dès les premiers temps de l'empire aussi, nombre d'hommes de la Gaule narbonnaise parvinrent à

---

<sup>1</sup> Horace, *Sat.*, 1, 6, 6, etc. ; 16, 45, etc.

<sup>2</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, III, 14.

<sup>3</sup> Voir sa biographie, chap. I.

<sup>4</sup> Dion Cassius, LXXI, 22.

<sup>5</sup> *Pro Fontejo*, XII, sq.

<sup>6</sup> Suétone, *César*, chap. LXXVI et LXXX.

<sup>7</sup> Dion Cassius, XLVIII, 32. — Pline, *Hist. nat.*, VII, 136, où il est dit de Balbus : *Primus externorum atque etiam in Oceano genitorum usus illo honore, quem majores Latium quoque negaverant.*

des emplois sénatoriaux<sup>1</sup>. En 50, on permit aux sénateurs originaires de cette province d'y aller visiter leurs terres, sans avoir pour cela besoin de se munir d'un congé<sup>2</sup>. Valérius Asiaticus de Vienne, qui s'éleva à une hauteur que peu de sujets atteignaient cette époque, fut deux fois consul ; la seconde fois, cependant, en 46, il donna sa démission, dans le vain espoir de se soustraire par celle-ci aux embûches de ses nombreux ennemis et jaloux. Aussi quand, en 47, les chefs des nouvelles provinces des Gaules, romaines depuis un siècle pourtant, sollicitèrent l'admissibilité aux charges sénatoriales, ils rencontrèrent une vive résistance. L'Italie, disait-on, n'est pas encore tellement épuisée qu'elle ne puisse fournir un sénat à sa capitale. N'est-ce pas assez de l'intrusion de Vénètes et d'Insubres (Gaulois cisalpins) dans la curie ? Quel privilège resterait donc alors aux rejetons de l'ancienne noblesse ou aux pauvres sénateurs natifs du Latium ? Ces richards, dont les ancêtres ont été vaincus par nos armées, ne tarderaient pas à prendre possession de toutes les places. Qu'on leur accorde le droit de cité, mais que l'on n'aille pas jusqu'à ravalier, en les prodiguant, les distinctions sénatoriales, les dignités des magistrats. La volonté positivement exprimée de l'empereur Claude réduisit cette opposition au silence. Il existe encore à Lyon, sa ville natale, un fragment, gravé sur de l'airain, du savant discours déjà mentionné qu'il tint à cette occasion. Les Éduens, qui habitaient le pays entre la Saône et la Loire, furent les premiers qui obtinrent alors le droit de fournir un contingent au sénat romain<sup>3</sup>. Des hommes originaires d'autres provinces ne peuvent encore y avoir figuré qu'en très petit nombre à cette époque, et ils y étaient certainement regardés de mauvais œil, comme des intrus.

Tacite parle d'une lettre écrite en 63 à Néron par Sénèque, né à Cordoue, dans laquelle ce dernier s'applique à désarmer ses accusateurs par l'aveu qu'il fait lui-même de son indignité. *Souvent, lui écrit-il<sup>4</sup>, je me suis posé cette question. Puis-je, moi qui suis de descendance équestre et provincial, me compter parmi les premiers de l'État ? Me suis-je, moi, homme nouveau, élevé légitimement à une position si brillante, à côté des membres d'une noblesse dont la gloire est ancienne ?*

Sous Vespasien, le sénat, de nouveau décimé par les guerres civiles, reçut le renfort d'un contingent plus considérable des provinces<sup>5</sup> ; depuis lors ce fut de celles-ci qu'il tira de plus en plus ses meilleurs éléments de force, et quand un Espagnol, Trajan, fut monté sur le trône impérial, il fallut bien que l'opposition des Romains exclusifs contre leurs concitoyens des autres pays d'Occident se tût, ou du moins se bornât à murmurer en cachette. Sous cet empereur, Q. Lusius Quietus, prince maure, qui s'était distingué, à la tête de sa cavalerie, dans les guerres contre les Daces et les Parthes, arriva en 115 au consulat<sup>6</sup>. Le chevalier romain que l'on peut regarder comme l'auteur de la maison de Septime Sévère était de Leptis<sup>7</sup> ; le grand-père maternel ou, suivant Casaubon, le bisaïeul de

---

<sup>1</sup> Tacite, *Annales*, XI, 24: *Num peenitet Balbos ex Hispania nec minus insignes virose Gallia Narbonensi transivisse ? (Est-on fâché que les Balbus soient venus d'Espagne, et d'autres familles non moins illustres, de la Gaule narbonnaise ?)* Dans un discours prononcé par Claude au sujet du jus honorum des Gaulois, il y a de même : *Ornatissima ecce coloria valentissimaque Viennensium quam longo jam tempore senatores huic curiæ confert.*

<sup>2</sup> *Ibid.*, XII, 23.

<sup>3</sup> Tacite, *Annales*, XI, 23-25.

<sup>4</sup> Tacite, *Annales*, XIV, 53.

<sup>5</sup> Suétone, *Vespasien*, chap. IX. — Voir aussi Tacite, *Annales*, III, 55.

<sup>6</sup> Dion Cassius, LXVIII, 32.

<sup>7</sup> Voir dans Stace, *Silves*, IV, 5, 29, etc., une poésie adressée à ce chevalier.

l'empereur Didius Julianus, le célèbre jurisconsulte Salvius Julianus, consul en 132, d'Adrumète<sup>1</sup> ; Plautien, enfin, le favori de Sévère, comme eux d'une province d'Afrique<sup>2</sup>. Les Grecs et les Orientaux, contre lesquels il y avait l'antipathie la plus forte, demeurèrent le plus longtemps frappés d'exclusion. *Doit-il être permis qu'un homme venu à Rome avec le vent qui y apporte les prunes de Damas et les figues de Syrie*, s'écrie dans Juvénal<sup>3</sup> un Romain de naissance, *imprime devant moi son sceau sur un acte public, et occupe à table une place d'honneur ? N'est-ce donc rien d'avoir respiré dans notre enfance l'air du mont Aventin et mangé les fruits de la Sabine ?* Et lui, le fils ou fils adoptif d'un affranchi d'Aquinum, toisait avec le plus profond mépris les chevaliers de la terre asiatique<sup>4</sup>. Cependant, le chevalier Védius Pollion, un des amis d'Auguste, était originaire de Césarée en Bithynie. Alexandre Sévère encore avait honte de son origine syrienne et s'attribuait fictivement une souche romaine<sup>5</sup>. Mais le ban était levé et il est certain que, depuis le commencement du deuxième siècle du moins, les hommes les plus considérés de ces provinces eurent également accès au sénat. Arrien administra la Cappadoce en qualité de légat consulaire, Cassius Apronianus, le père de Dion Cassius, né en 155, la Cilicie et la Dalmatie. Les Égyptiens ne parvinrent que les derniers aux mêmes honneurs, sous Caracalla<sup>6</sup>. Cependant il va sans dire, et le fait se trouve confirmé par des témoignages positifs, que, dans les siècles suivants encore, les Romains eurent la préférence sur les provinciaux dans le choix aux hauts emplois<sup>7</sup>. L'aversion pour les étrangers, les intrus des provinces, et la jalousie contre eux, le dédain dont avaient à souffrir tous les gens nés hors de l'enceinte du mur de la capitale, persistèrent à Rome jusque dans les derniers temps de l'empire, et, à cette époque encore, la populace y manifestait au spectacle, par des clameurs bruyantes, sa haine pour ce qu'il appelait les étrangers<sup>8</sup>.

Les Italiens, les Latins eux-mêmes n'étaient pas acceptés comme frères par les Romains exclusifs, bien que placés plus haut dans leur esprit que les provinciaux. L'Italien, fût-il sénateur, restait un parvenu, et même ses enfants avaient encore de la peine à faire oublier leur origine. Marc-Antoine, qui descendait d'une race antique, avait reproché à Octave sa naissance d'une mère d'Aricie<sup>9</sup>. *On croirait*, dit Cicéron du premier, *l'entendre parler d'une femme de Tralles ou d'Éphèse. Vous voyez le peu de cas qu'on fait de nous, qui sommes originaires de municipes, c'est-à-dire de nous tous, tant que nous sommes. Car en est-il beaucoup parmi nous qui n'en sortent pas ?* On peut juger de la profondeur des racines que cet orgueil avait dans le sentiment romain, de la résistance opiniâtre qu'il trouvait moyen d'opposer à toutes les influences tendant à modifier et à détruire les anciens rapports de la société, par le fait qu'un siècle et demi plus tard encore, un Tacite ne faisait guère moins de différence entre Rome et les,

---

<sup>1</sup> *Vie de Didius Julianus*, chap. 1.

<sup>2</sup> Hérodien, XIII, 6.

<sup>3</sup> Juvénal, III, 81, etc. - Voir aussi I, 130, ces vers :  
*Nescio quis — Ægyptius atque Arabarches*  
*Cujus ad effigiem non tantum mejere fas est.*

<sup>4</sup> *Ibid.*, VII, 14, et Martial, X, 76.

<sup>5</sup> Voir sa biographie, chap. XXVIII et LXIV.

<sup>6</sup> Dion Cassius, LI, 17 ; LXXVI, 5.

<sup>7</sup> *Vie de Pescennius Niger*, chap. VII : *Il interdit également à quiconque d'être assesseur ou gouverneur dans sa province de naissance, sauf à Rome pour les Romains, c'est-à-dire les gens originaires de la ville.*

<sup>8</sup> Ammien Marcellin, XIV, 6, 22 ; XXVIII, 4, 32.

<sup>9</sup> Cicéron, *Philippiques*, 3, 6, 15. - Suétone, *Octave*, chap. IV.

autres villes d'Italie, et cela après les règnes des Flaviens, famille originaire de Reate (Rieti), ville d'Ombrie, et sous celui de Trajan, d'un empereur natif d'Espagne. Ce qu'il dit à ce sujet serait encore plus significatif, s'il avait été réellement d'origine équestre. Il accompagne le récit de l'adultère de Livie, femme de Drusus, avec Séjan, le chevalier de Volsinies (Bolsène), ville d'Étrurie, de cette observation : *Et cette femme qui avait Auguste pour oncle, Tibère pour beau-père et des enfants de Drusus, déshonora sa personne, ses ancêtres et sa postérité par l'adultère avec un municipal* <sup>1</sup>. Le mariage de la petite-fille de Tibère, Julie, en secondes noces, avec Rubellius Blandus, lui parut une telle mésalliance pour cette princesse, qu'il le désigna comme un sujet d'affliction publique ; beaucoup de personnes se souvenant encore du grand-père de Rubellius, simple chevalier de Tibur <sup>2</sup> ; et cependant Rubellius lui-même, ou du moins son père, avait été consul <sup>3</sup>. Si, cinquante ans après l'époque à laquelle écrivait Tacite, Marc-Aurèle donna sa fille Lucille au fils d'un chevalier romain d'origine antiochienne et d'une noblesse de peu d'éclat <sup>4</sup>, cela s'explique sans doute moins par un changement dans les idées du temps, que par l'esprit cosmopolite de cet empereur philosophe, qui était plus que tous ses contemporains exempt des préjugés étroits d'un romanisme exclusif. Il ne choisit point, nous dit-on, pour gendres, les premiers du sénat, car il ne regardait pas à la vieille noblesse, ni à la richesse, mais uniquement à la valeur personnelle des hommes <sup>5</sup>. Du reste ni Lucille, ni sa mère Faustine, ne furent satisfaites de ce mariage, et il paraît que l'âge déjà avancé de l'élu ne fut pas la seule raison de leur mécontentement.

Les propos que nous venons de citer caractérisent en même temps l'esprit de caste des sénateurs, vis-à-vis de l'ordre équestre, d'autant mieux que la distance observée entre les deux ordres correspondait, en grande partie, à celle que maintenait aussi, d'autre part, la distinction entre l'origine municipale ou romaine de leurs membres respectifs. Nous aurons l'occasion de rapporter plus loin d'autres manifestations du même esprit <sup>6</sup>.

Est-il besoin d'ajouter qu'il y avait entre le premier ordre et le troisième un abîme ? Bornons-nous à citer, pour ne laisser aucun doute à cet égard, un propos caractéristique.

Un sénateur de rang prétorien, accusé sous Domitien d'un délit problématique, préféra un exil volontaire à une condamnation certaine, et se trouva ainsi réduit à la nécessité de donner en Sicile des leçons de rhétorique, pour vivre. Paraissant un jour devant son auditoire, il commença par lui débiter cette phrase : Quel jeu cruel ne joues-tu pas avec nous, O fortune ! De sénateurs tu fais des professeurs ; de professeurs, des sénateurs ! *Or, dans cette phrase*, dit Pline le

---

<sup>1</sup> *Annales*, IV, 3. - Voir aussi III, 29.

<sup>2</sup> *Ibid.*, VI, 27.

<sup>3</sup> *Ibid.*, III, 55.

<sup>4</sup> *Vie de Marc-Antonin*, chap. 20.

<sup>5</sup> Hérodien, I, 2, 2.

<sup>6</sup> Voici pourtant un récit trop caractéristique pour la différence que l'on faisait entre les deux ordres, pour que nous négligions de le reproduire ici, textuellement, d'après Suétone, qui, dans sa biographie de *Vespasien*, chap. IX, rapporte ce qui suit : *Pour faire comprendre que ces deux ordres différaient moins par la liberté que par la dignité, il prononça dans la querelle d'un sénateur et d'un chevalier romain, qu'il n'était pas permis de dire des injures à un sénateur, mais qu'il était juste et légitime de rendre outrage pour outrage*. — Des inscriptions avec les mots *pater senatoris*, *avus senatoris*, dans Muratori (516, 6, par exemple), témoignent aussi de l'importance qu'on attachait aux rapports de parenté avec des sénateurs.

Jeune<sup>1</sup>, *il y a tant de fiel, tant d'amertume, qu'il ne s'est, je crois, fait professeur qu'afin de trouver à placer son mot !* Presque dans les mêmes termes que Pline le sénateur, Juvénal, qui appartenait au second ordre, présente aussi ces deux positions sociales comme les deux extrêmes. *Si la fortune le veut bien*, dit-il<sup>2</sup>, *elle fera de vous, rhéteur, un consul, ou bien encore, si elle le veut, d'un consul un rhéteur !*

## CHAPITRE II — Le Sénat.

Le pouvoir suprême qui, sous la république, résidait dans le peuple, passa nominalement, sous la monarchie, au sénat. Celui-ci eut ainsi, d'après la constitution, le droit de transférer et de retirer la souveraineté, c'est-à-dire d'instituer et de déposer les empereurs, droit qu'il n'exerça, il est vrai, que dans des circonstances exceptionnelles, mais que les empereurs reconnaissaient, formellement du moins, puisqu'ils se faisaient confirmer par ce corps. Par rapport au sénat, les empereurs n'étaient que les premiers entre égaux ; les membres de cet ordre étaient donc leurs pairs dans la véritable acception du mot. Tous les empereurs des deux premiers siècles, à l'exception de Caligula, de Néron, de Domitien et de Commode, s'appliquèrent, extérieurement du moins, à maintenir ces rapports en principe, dans la mesure de leur convenance.

Même au commencement de l'ère impériale, le nombre des familles de l'ancienne noblesse, dans le sénat, ne pouvait plus être considérable. Plusieurs, comme celles des Atilius, des Metellus, des Curius, des Fulvius, s'étaient éteintes naturellement, ou avaient péri dans les guerres civiles ; d'autres étaient tombées sous les proscriptions<sup>3</sup>, sous celles des triumvirs en dernier lieu, dont les arrêts n'atteignirent pas moins de 300 sénateurs et 2.000 chevaliers<sup>4</sup> ; d'autres encore s'éteignirent dans les premiers temps de l'empire, comme les Émilii Scaurus<sup>5</sup>, ou, réduites à une piteuse indigence, comme les Hortensius, encoururent ainsi la privation des droits de leur ordre et se perdirent dans les rangs des ordres inférieurs<sup>6</sup>. Nous avons déjà vu comment furent ensuite remplies ces lacunes. L'ordre équestre tout d'abord resta comme une pépinière du sénat. Il n'était probablement pas rare que des fils de chevaliers très distingués fussent élevés à la dignité de membres du premier ordre, pour les mérites de leurs pères, lors même qu'on laissait ceux-ci dans le second. Ainsi le fils d'un C. Jules Celse, qui avait été investi de plusieurs procurations, notamment en dernier lieu de celle *libellis et censibus*, fut élevé, dès l'âge de quatre ans, au rang de sénateur par Antonin le Pieux<sup>7</sup>. Toutefois, ce n'est pas seulement du sein de la chevalerie de Rome, mais aussi de celle des colonies et des municipales de l'Italie, et bientôt même des provinces, que sortirent des hommes nouveaux, distingués par leur

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, IV, 11.

<sup>2</sup> Juvénal, VII, 198. — On a pensé que Pline, dans le passage précité, avait voulu faire une allusion à Quintilien ; cela n'est point vraisemblable toutefois, ce dernier n'ayant obtenu que les ornements consulaires, qui ne donnaient point entrée au sénat. Mais on peut admettre l'intention dont il s'agit de la part de Juvénal, qui, ayant fait mention de Quintilien un peu plus haut, avait dans le choix de ses expressions plus de liberté, comme poète.

<sup>3</sup> Tacite, *Annales*, I, 2.

<sup>4</sup> Appien, *B. C.*, IV, 5.

<sup>5</sup> Tacite, *Annales*, VI, 29.

<sup>6</sup> *Ibid.*, II, 38.

<sup>7</sup> Voyez Henzen, 6929 : *In amplissimum ordinem adlectus* ; et, pour la qualité de père de sénateur, dans les inscriptions, Orelli, 804, 3719.

naissance, leur fortune ou leur mérite, et admis dans le sénat en nombre toujours croissant. Ajoutons qu'il y en eut même que leurs richesses, leur mérite personnel ou le vent de la faveur poussaient directement des rangs du troisième ordre dans ceux du premier, et cela dès le commencement de l'ère des Césars. Ainsi Salvidienus Rufus qui, déjà pendant la guerre civile, fut élevé par Octave au consulat, bien qu'il ne fût même pas sénateur, mais sorti de la condition la plus humble<sup>1</sup> ; Curtius Rufus, homme de si basse extraction qu'on ne se gêna pas de l'appeler fils d'un gladiateur, parvint par son talent et l'appui d'amis, qui l'aiderent de leur argent, à la questure ; puis, comme il savait se faire aussi humble auprès de ses supérieurs qu'il était dur et hautain avec ses inférieurs, même au consulat et au proconsulat d'Afrique. Tibère, qui le préféra pour la préture à ses compétiteurs nobles, se montra homme d'esprit en répondant aux personnes qu'offusquait la tache de la naissance de son protégé : *Que voulez-vous ! Curtius Rufus m'a paru descendre de lui-même*<sup>2</sup>. Malheureusement beaucoup de ces fils de leurs œuvres ne durent leur élévation qu'à la facilité avec laquelle ils se prêtaient comme instruments à toutes les volontés impériales, surtout à d'infâmes délutions dans les procès de lèse-majesté.

Junius Othon, d'abord professeur de rhétorique, devint sénateur, par la faveur de Séjan, et s'éleva jusqu'à la préture, par un zèle qu'aucun scrupule n'arrêtait<sup>3</sup>. De même Eprius Marcellus et Vibius Crispus, tous deux de la plus basse extraction et nés dans l'indigence, parvinrent, à l'aide de talents plus qu'ordinaires, dont ils firent un usage tout aussi peu consciencieux, aux plus hautes positions, à d'immenses fortunes et à un très grand pouvoir<sup>4</sup>. Le mérite militaire aussi pouvait frayer le chemin du sénat à des hommes d'humble naissance. Suivant Dion Cassius, Mécène aurait conseillé d'ouvrir la perspective d'une élévation pareille aux officiers les plus distingués, pour peu qu'ils fussent entrés dans l'armée avec le grade de centurions ; quant à l'homme ayant servi comme simple soldat et porté des gabions et des fagots, il n'admettait pas qu'il convînt jamais de le nommer sénateur<sup>5</sup>. Il est d'ailleurs fort douteux qu'il y ait eu de telles fortunes, par l'avancement, pour de simples soldats, dans les premiers temps de l'empire ; mais à la fin du deuxième siècle il y a l'exemple de l'empereur Pertinax<sup>6</sup>, et Dion Cassius en cite un autre au troisième (LXXIX, 7). Il n'est pas croyable que l'on ait, avant le règne de Commode<sup>7</sup>, admis au sénat des affranchis, lorsque l'accès du premier ordre leur était partout légalement interdit, jusque dans les municipes et les colonies<sup>8</sup>. Ces admissions devinrent plus fréquentes sous Héliogabale<sup>9</sup>, tandis qu'Alexandre Sévère ne voulut même pas créer chevaliers des affranchis<sup>10</sup>. Mais, sous Caracalla, Marcius Agrippa, ancien esclave, devint sénateur avec rang prétorien<sup>11</sup>. Quant aux admissions de fils d'affranchis, il y en eut déjà sous les premiers empereurs ; celle de leurs

<sup>1</sup> Suétone, *Octave*, chap. LXVI. — Velleius Paterculus, II, 76. — Dion Cassius, XLVIII, 33. — Il fut supplicié en 40 avant J.-C.

<sup>2</sup> Tacite, *Annales*, XI, 21. — De Rutilius Gallicus, Stace, dans les *Silves* (I, 4, 68), dit de même :  
*... Genus ipse suis, præmissaque retro  
 Nobililas.....*

<sup>3</sup> Tacite, *Annales*, III, 66.

<sup>4</sup> Tacite, *Dialogue sur les Orateurs*, chap. VIII.

<sup>5</sup> Dion Cassius, LII, 25.

<sup>6</sup> Voir sa biographie, chap. I.

<sup>7</sup> *Vie de Commode*, chap. VI : sur son ordre, même des affranchis furent admis dans le Sénat.

<sup>8</sup> Epictète, *Diss.* IV, 1, 33-40.

<sup>9</sup> Voir sa biographie, chap. XI.

<sup>10</sup> Voir sa biographie, chap. XIX.

<sup>11</sup> Dion Cassius, LXXVIII, 13.

descendants plus éloignés devait donc souffrir d'autant moins de difficulté. Dès le milieu du premier siècle, il existait un grand nombre de familles sénatoriales de cette origine<sup>1</sup>. Claude, qui ne se montrait pas, à cet égard, plus exclusif que sous d'autres rapports<sup>2</sup>, ne conféra cependant la grosse bande de pourpre au fils d'un affranchi qu'à la condition de se faire adopter par un chevalier<sup>3</sup>, et l'observance de formalités semblables paraît avoir été fréquente. Néron persista longtemps à ne pas admettre des fils, d'affranchis et refusa l'investiture de charges honorifiques à ceux qu'avaient admis ses prédécesseurs<sup>4</sup>. Plus tard, ils en furent cependant aussi revêtus, quoique l'on dût, en général, leur préférer des compétiteurs de noble race<sup>5</sup>.

Or plus, dans le sénat, le nombre des hommes nouveaux et des parvenus augmentait et celui des sénateurs d'ancienne et noble origine diminuait, plus les anciennes familles crurent avoir le droit de se targuer de leurs vieux arbres généalogiques<sup>6</sup>. D'autre part, la considération du public pour les descendants de races anciennes et glorieuses ne s'amointrit guère. On n'entrait qu'avec vénération dans les maisons où des statues de bronze, rouillées et dégradées par le temps, se dressaient dans les avant-cours, où des peintures ternies, représentant des triomphateurs sur leurs quadriges, couvraient les murs, et les masques des ancêtres, en cire noircie par la fumée, remplissaient les armoires de l'*atrium* d'images sous lesquelles des inscriptions, qu'on montrait aux visiteurs avec de longues baguettes, indiquaient les noms et les titres, ainsi que les faits et gestes de chaque personnage<sup>7</sup>. La tirade versifiée de Juvénal sur le thème, que c'est la valeur personnelle de l'homme, non celle de ses ancêtres qui fait son mérite, pourrait précisément apporter la preuve, s'il en fallait une, qu'un sentiment contraire était généralement répandu dans la société ; et Sénèque qui, dans l'occasion, moralise dans le même sens<sup>8</sup>, non seulement reconnaît d'une manière expresse que, dans la brigue des emplois, la noblesse avait procuré à bien des gens tarés l'avantage sur des hommes nouveaux méritants, mais ajoute qu'il y avait des raisons pour cela<sup>9</sup>. Ainsi, par exemple, Fabius Persicus, consul en 34, et Mamercus Scaurus, mort la même année, ne furent portés aux honneurs qu'en considération de leurs ancêtres ; et Pline, dans son *Panégyrique de Trajan* (chap. 69), fait un mérite à cet empereur d'avoir particulièrement favorisé les rejetons d'anciennes familles dans la nomination aux emplois, ce que Domitien, par crainte et méfiance, n'avait point fait.

Dans toutes les positions, la noblesse était un puissant moyen d'avancement et une forte recommandation. Aussi continua-t-elle à former un grand avantage, bien que l'on attachât peut-être encore plus d'importance à la fortune, déjà regardée comme la plus réelle des bases déterminantes de la condition sociale et du rang<sup>10</sup>. Plusieurs des familles encore florissantes au temps des empereurs se recommandaient effectivement à la vénération par leur ancienneté et la gloire de

---

<sup>1</sup> Tacite, *Annales*, XIII, 27.

<sup>2</sup> *Ibid.*, XI, 24.

<sup>3</sup> Suétone, *Claude*, chap. XXIV.

<sup>4</sup> Le même, *Néron*, chap. XV.

<sup>5</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, III, 14.

<sup>6</sup> Galien, *Prolégomènes*, chap. VIII.

<sup>7</sup> Juvénat, VIII, 1-20.

<sup>8</sup> *De Beneficiis*, III, 28, 2 ; *Lettres*, 44, 5. Il y dit : *Non facit nobilem atrium plenum fumosis imaginibus ; nemo in nostram gloriam vixit, nec quod ante nos fuit nostrum est*, etc.

<sup>9</sup> *De Beneficiis*, IV, 30, etc.

<sup>10</sup> Sénèque, *Remed.*, 16, s : *Ne imagines proavosque respexeris nec patrimonium, cui jam ipsa nobilitas primo loco cessit*.

leur passé. De celles dont les ancêtres siégeaient au sénat depuis Romulus ou Brutus, et qui partant pouvaient se vanter d'une noblesse de huit siècles, il ne restait plus, il est vrai, qu'un très petit nombre, même au premier siècle de l'empire<sup>1</sup>. Cependant, il doit encore avoir existé, à cette époque, plusieurs des familles appelées troyennes, comme issues d'Énée et de ses compagnons, et albaines, d'après le lieu de leur origine, également antérieure à la fondation de Rome, puisqu'on comptait encore une cinquantaine des premières seulement, à la fin de la république<sup>2</sup>. Parmi celles-ci, il faut mentionner tout d'abord les Jules, qui dérivait leur origine d'Énée et faisaient figurer son image, avec celles de Romulus et des rois albains, aux obsèques de chacun de leurs membres<sup>3</sup>. Les Quintilius, desquels descendait Varus, qui périt dans la forêt de Teutobourg, étaient de race albaine. Les Antoines comme les Fabiens appelaient Hercule leur auteur. Les Pisons, de la race calpurnienne, rapportaient leur origine au roi Numa<sup>4</sup>. Cnéus Pison, chef de cette maison sous Tibère, cédait tout au plus le pas à l'empereur, dont il regardait les fils comme bien au-dessous de lui, quant à la naissance<sup>5</sup>. En général, il n'y avait pas manque de généalogies remontant jusqu'aux temps fabuleux, et on trouvait toujours des érudits grecs prêts à en fabriquer<sup>6</sup>. L'empereur Galba, de l'ancienne et noble famille des Sulpicius, fit dresser dans son atrium une table généalogique sur laquelle son origine était ramenée à Jupiter, en ligne paternelle, et à Pasiphaé, l'épouse de Minos, en ligne maternelle<sup>7</sup>. Même ceux qui faisaient bon marché de ces généalogies, vis-à-vis des incrédules, ou s'en moquaient eux-mêmes, croyaient devoir néanmoins prendre la peine de s'en faire les avocats, vis-à-vis du public, et le purent sans se rendre ridicules. Ainsi, Jules César, en prononçant l'oraison funèbre de sa tante Julie, fit sonner qu'elle descendait d'Ancus Marcius, d'une part, et de Vénus, mère d'Iule, de l'autre<sup>8</sup>. Ce ridicule des généalogies postiches n'était pas moins commun en Grèce et en Orient. Celle d'Hérode, par exemple, remontait jusqu'aux Eacides<sup>9</sup>. A Rome, aucune famille, peut-être, n'était aussi riche en glorieux souvenirs que celle des Claudius, dont les commencements dataient des premiers temps de la république, et qui comptait sur la liste de ses ancêtres vingt-huit consulats<sup>10</sup>, cinq dictatures, sept censures, sept grands et deux petits triomphes. Elle pouvait se glorifier d'avoir produit nombre d'hommes et de femmes d'une grande célébrité, fondée sur le bien comme sur le mal dans leurs actes, un orgueil démesuré et une inflexible dureté ayant été de tout temps l'héritage de cette race<sup>11</sup>. La maison de Domitius Aenobarbus, père de Néron, avait aussi, d'après Suétone (*Néron*, I), sept consulats, deux censures et deux triomphes à faire valoir comme titres de famille. L'usage de joindre au nom

---

<sup>1</sup> Tacite, *Annales*, XI, 25.

<sup>2</sup> Denys d'Halicarnasse, I, 85.

<sup>3</sup> Tacite, *Annales*, IV, 9.

<sup>4</sup> Marquardt, *Hist. eq.*, p. 52, adn. 30.

<sup>5</sup> Tacite, *Annales*, II, 43.

<sup>6</sup> Suétone, *Vitellius*, chap. I : *Il existe un ouvrage de Q. Elogius adressé à Q. Vitellius, questeur d'Auguste, où il est dit que les Vitellius remontent à Faunus, roi des Aborigènes, et à Vitellia, révéérée en beaucoup de lieux comme une divinité; qu'ils régnaient sur tout le Latium.* — Vespasien, chap. XII : *Il tourna en ridicule quelques flatteurs qui voulaient faire remonter la maison Flavia jusqu'aux fondateurs de Réate et à un compagnon d'Hercule, dont on voit le monument sur la voie Salaria.*

<sup>7</sup> Le même, *Galba*, chap. II. — Silius Italicus, VIII, 470.

<sup>8</sup> Le même, *César*, chap. VI.

<sup>9</sup> Philostrate, *Vies des sophistes*, II, 1.

<sup>10</sup> Vingt-deux seulement, d'après Mommsen.

<sup>11</sup> Suétone, *Tibère*, chap. I et II.



générique, propre à chaque famille, les noms de ceux avec lesquels on avait des liens de parenté, s'établissent dès la fin du premier siècle, et dans la suite ces séries de noms des hommes hauts placés devinrent de plus en plus imposantes, à mesure qu'elles s'allongeaient<sup>1</sup>.

Mais, c'est évidemment par leurs fortunes princières plutôt que par l'ancienneté de leur noblesse que brillaient la plupart des familles sénatoriales<sup>2</sup>. Aussi disait-on communément une fortune sénatoriale (*patrimonium latilavium*<sup>3</sup>) pour dire une grande fortune. Les plus riches jouissaient d'un revenu annuel de trois et trois quarts à quatre millions de francs de notre monnaie. Une fortune de 300 millions de sesterces donne, au taux de 5 p. 100, ce qui est toutefois en évaluer trop bas l'intérêt annuel, même dans le cas où elle était exclusivement placée en biens-fonds, 15 millions de sesterces, c'est-à-dire une somme qui approche des chiffres ci-dessus indiqués. Pallas et Sénèque avaient cette fortune ; Narcisse et Cn. Lentulus, même 400 millions de sesterces. Il va sans dire pourtant que les possesseurs de 300 millions ne devaient pas être très nombreux ; mais il n'est pas probable non plus qu'ils formassent de rares exceptions. S'il est vrai que la fortune de Sénèque a été qualifiée d'exorbitante<sup>4</sup>, il ne faut pas perdre de vue que ce fut par ses accusateurs. Epirus Marcellus, un des grands parvenus de l'époque, possédait autant que lui<sup>5</sup>, et on ne comprendrait pas que les sénateurs les plus riches du premier siècle et du second eussent eu moins de fortune que ceux du commencement du cinquième, époque à laquelle Olympiodore prête à certains d'entre eux un revenu annuel de plus de quatre millions un quart de francs. Ils n'avaient pas seulement de vastes biens dans toutes les parties de l'Italie<sup>6</sup>, ils possédaient aussi d'immenses terres dans les îles de la Méditerranée et tous les pays d'outre-mer des trois parties du monde alors connu<sup>7</sup>, notamment dans les deux greniers de l'Italie, la Sicile<sup>8</sup> et la Sardaigne<sup>9</sup> ; dans la Cyrénaïque<sup>10</sup> et l'île de Crète, comme Flavius Ursus ; en Asie Mineure<sup>11</sup>, comme Rubellius Plaute, et dans l'Afrique septentrionale<sup>12</sup>, où la moitié de la province appartenait, sous Néron, à six grands propriétaires. Nous avons déjà mentionné la dispense de congé accordée aux sénateurs, pour visiter leurs domaines dans la Gaule narbonnaise. Elle s'appliquait également aux possesseurs de terres en Sicile<sup>13</sup>.

Les vastes districts cultivés par des esclaves enchaînés, les pâturages égalant des provinces et des royaumes en étendue, n'étaient pas une simple façon de

---

<sup>1</sup> L'un des deux consuls de l'an 93-94, par exemple, s'appelait Marcus Lollius Paullinus Valérius Asiaticus Saturninus.

<sup>2</sup> Philon, *Legatio ad Caium*, p. 560.

<sup>3</sup> Pétrone, *Satiricon*, c. 76.

<sup>4</sup> *Sénèque, dont les immenses richesses excédaient la mesure d'une condition privée, travaillait à s'enrichir encore.* (Tacite, *Annales*, XIV, 52.)

<sup>5</sup> Le même, *Dialogue sur les Orateurs*, chap. VIII.

<sup>6</sup> Le même, *Annales*, VI, 17. — Suétone, *Tibère*, chap. XLVIII. — Pline le Jeune, *Lettres*, VI, 19. — *Vie de Marc-Antonin*, chap. XI. — Horace, *Odes*, I, 31 ; III, 16, 33 ; *Epodes*, IV, 13. — Martial, V, 13, 7 ; X, 74.

<sup>7</sup> *Vie des Gordien*, chap. II : [*Gordien Ier possédait, dans les provinces, plus de terres qu'aucun autre homme privé.* — Ammien Marcellin, XXVII, 11, 1. (Probus — *præf. præf.*, a. 368, — *cognitus orbi Romano, per quem universum pene patrimonium sparsa possedit.*)

<sup>8</sup> Sénèque, *Lettres*, 114, 26.

<sup>9</sup> Horace, *Odes*, I, 31, 3.

<sup>10</sup> Stace, *Silves*, II, 6, 67.

<sup>11</sup> Tacite, *Annales*, XIV, 22.

<sup>12</sup> Pétrone, *Satiricon*, c. 117. — Symmaque, *Lettres*, IX, 125.

<sup>13</sup> Dion Cassius, LII, 42. — Tacite, *Annales*, XII, 23.

parler de Sénèque<sup>1</sup>, mais une réalité. Les sénateurs avaient des propriétés partout. Point de lac dans lequel ne se mirât un de leurs palais, ni de golfe que ne dominât une de leurs villas. Les pinacles de leurs splendides habitations couronnaient toutes les hauteurs, dans l'intérieur des terres comme sur les bords de la mer<sup>2</sup>. A Rome même, leurs palais, avec les plantations de pins d'Italie, de platanes et de lauriers, les bains, les portiques, les allées carrossables et les jets d'eau compris dans leurs enceintes, pouvaient se comparer à de grandes villes<sup>3</sup>. Fronton, qui ne comptait point parmi les sénateurs riches, se fit bâtir une salle de bains qui devait coûter 350.000 sesterces où près de 100.000 francs<sup>4</sup>. Chaque grande maison, avec ses milliers d'esclaves et d'affranchis de toutes les nationalités, formait pour elle comme un petit État ; capable de se suffire à lui-même, jusqu'à un certain point, et dont les serviteurs n'étaient pas seulement employés à exploiter toutes les ressources matérielles, pour l'entretien et l'accroissement de la prospérité du domaine, mais satisfaisaient encore à la plupart des besoins pour lesquels l'industrie et les métiers travaillent et déploient leur activité productrice dans le monde moderne. Bien plus, ils y apportaient même à l'embellissement et à l'ennoblissement de l'existence toutes les ressources de l'art et une partie des avantages que la science peut offrir. Indépendamment de ces sujets du domaine, toute grande maison entretenait complètement, ou contribuait à faire vivre, nombre de gens placés sous sa dépendance-, pendant que d'autres devaient à la munificence princière et au patronage des grands seigneurs de cette époque un puissant appui, pour l'avancement dans leur carrière, et maintes personnes, qui avaient vu des jours meilleurs, du soulagement dans leur adversité ou le rétablissement de leur fortune. Ainsi Calpurnius Pison, d'abord banni par Caligula, puis réintégré dans ses biens par Claude, honoré du consulat, et beaucoup enrichi par un héritage qui lui vint de sa mère, avait un état de maison d'une magnificence remarquable et se plaisait à secourir les membres du sénat et de l'ordre équestre qui avaient eu des revers de fortune immérités, ainsi qu'à mettre des hommes du troisième ordre en mesure de payer le cens exigé pour leur admission dans l'ordre équestre. Martial, célébrant la générosité des grands dans un passé qu'il regrette, dit :

*Pisones, Senecasque, Memmiosque  
Et Crispos mihi redde, sed priores* (XII, 38, 8).

Juvénal nomme aussi Cotta parmi les personnages dont il vante la libéralité. Et, soupire encore Martial :

*Ante frequens, sed nunc rarus nos donat amicus.  
Felix, cui comes est non alienus eques* (XIV, 122).

La vie des sénateurs de deuxième et de troisième rang était encore fastueuse. Ils avaient de grandes existences, et une fortune qui, dans leur position, passait pour modique, ne laissait pas que d'être le plus souvent très considérable. D'après Olympiodore, même les sénateurs du second rang jouissaient communément encore d'un revenu annuel que l'on peut évaluer de 1.080.000 à 1.620.000 francs. Comme exemple des rapports de fortune des premiers temps

---

<sup>1</sup> *De Beneficiis*, VII, 10, 5. — Columelle, I, 3, 12 : *beaucoup de gens se résoudraient à manquer de demeure, et à fuir leur domicile, pour éviter les désagréments d'un mauvais voisinage.*

<sup>2</sup> Sénèque, *Lettres*, 89, 20, etc.

<sup>3</sup> *Ibid.*, 114, 9. — Martial, XII, 50.

<sup>4</sup> Aulu-Gelle, XIX, 10, 1.

de l'empire, on peut citer Pline le Jeune, qui, de son propre ave<sup>1</sup>, n'avait pourtant que des ressources modiques (*modicas facultates*). Sa fortune était en majeure partie placée en terres et en vignobles<sup>2</sup>. Il avait en Étrurie, près de Tifernum Tiberinum, des possessions affermées pour plus de 400.000 sesterces<sup>3</sup> ; d'autres en Lombardie, près de Côme, où il vendit au prix de 700.000 sesterces un bien de la valeur de 900.000, qui lui était advenu par héritage<sup>4</sup> ; d'autres dans le Bénévent, avec plusieurs maisons de campagne sur le lac de Côme, ainsi que près de Tusculum (Frascati), de Tibur (Tivoli), de Préneste et de Laurente<sup>5</sup>. Voulant acheter pour 3 millions de sesterces de biens, il dut emprunter de l'argent dans ce but<sup>6</sup>. Il mentionne plusieurs donations faites par lui, telles qu'une de 300.000 sesterces à un particulier, Romanus Firmus, destinée à parfaire la somme dont ce dernier avait besoin pour justifier du cens équestre<sup>7</sup> ; 100.000 pour constituer une dot à Calvina, conjointement avec la remise d'une dette de son père<sup>8</sup> ; des frais de voyage à Martial<sup>9</sup> et un petit bien, de la valeur de 100.000 sesterces, à la nourrice du donateur ; 40.000 sesterces à Metilius Crispus, pour son équipement de centurion ; 50.000 sesterces pour constituer la moitié de la dot de la fille de Quintilien<sup>10</sup> ; puis, à la ville de Côme, la libéralité de la fondation d'une bibliothèque, avec une dotation de 100.000 sesterces pour l'entretien de celle-ci<sup>11</sup>. Indépendamment d'une somme de 1.100.000 sesterces, à laquelle il évalue lui-même le montant de ses dons antérieurs à cette ville, il offrit d'y contribuer, pour un tiers des frais, à l'établissement d'une école<sup>12</sup>, et il y créa un fonds de 500.000 sesterces pour l'éducation d'enfants des deux sexes. Il laissa de plus à la même ville 500.000 sesterces pour la construction et l'embellissement de thermes ; puis, en son propre nom comme en celui de ses affranchis, un capital de 1.866.666 sesterces pour régaler annuellement toute la population<sup>13</sup>. Enfin, il mentionne deux temples construits à ses frais, l'un à Tifernum Tiberinum, l'autre consacré à Cérès, sur un de ses domaines<sup>14</sup>. Une énumération semblable des biens ruraux de Regulus, dans Martial (VII, 39, etc.), n'est pas moins instructive.

Le cens sénatorial d'un million de sesterces, ou environ 262.500 francs, ne peut avoir été qu'un minimum, suffisant peut-être pour faire vivre le titulaire conformément à son rang, mais non pour l'entretien de toute une famille sénatoriale, comme il appert bien des données que nous avons sur les dépenses de Pline le Jeune. Néron accorda à des sénateurs, Vespasien à des consulaires pauvres, des pensions annuelles de 500.000 sesterces, c'est-à-dire de la moitié du cens sénatorial<sup>15</sup>. C'est que les membres du premier ordre étaient, selon

---

<sup>1</sup> *Lettres*, IV, 2.

<sup>2</sup> III, 19 ; VIII, 2.

<sup>3</sup> IV, 1 ; V, 6 ; X, 12.

<sup>4</sup> IX, 6 ; VII, 11.

<sup>5</sup> IX, 7 ; V, 6 ; 11, 17.

<sup>6</sup> III, 19.

<sup>7</sup> I, 49.

<sup>8</sup> II, 4.

<sup>9</sup> III, 21.

<sup>10</sup> VI, 3, 22, 32.

<sup>11</sup> I, 8. — Orelli, 1172 ; Henzen, III, p. 124.

<sup>12</sup> IV, 13 ; V, 7.

<sup>13</sup> Henzen, *l. c.*

<sup>14</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, IV, 1 ; X, 12, et IX, 39.

<sup>15</sup> Suétone, *Néron*, chap. X. — *Vespasien*, chap. XVII.

l'expression de Pline<sup>1</sup>, comme placés en évidence sur une hauteur où tous, les regards se portaient sur eux, ce qui ne leur permettait d'éluder aucune des obligations grandes et multiples résultant de ce que l'on attendait d'eux de toutes parts, sans heurter l'opinion publique, exigeant de ces dignitaires un luxe conforme à leur rang. Déjà Horace s'applaudissait de ne pas être d'une haute naissance, ce qui lui eût imposé un fardeau gênant ; en l'obligeant à s'appliquer aux moyens d'accroître sa fortune, à faire plus de visites, à se pourvoir d'une escorte pour la campagne et les voyages, ainsi qu'à entretenir des chevaux, des voitures et des palefreniers. Un préteur ayant été rencontré sur la route de Tibur, sans autre accompagnement que celui de cinq esclaves, chargés de sa batterie de cuisine, il n'en avait pas fallu davantage pour le couvrir de ridicule. Que le confort de la vie du poète l'emportait sur celui d'un illustrissime sénateur<sup>2</sup> ! Un membre de cet ordre avait, à l'approche du ter juillet, terme principal des déménagements, établi sa demeure provisoire dans un pavillon de campagne, en attendant l'occasion de pouvoir louer à meilleur compte quelque appartement restant vide après terme. Tibère eut à peine connaissance du fait, qu'il lui ôta la bande de pourpre<sup>3</sup>. Quiconque ne paye pour son appartement que 6.000 sesterces de loyer par an, écrivait alors Velleius Paterculus (II, 10, 1.), n'est guère pris pour un sénateur. Or, ce temps était encore relativement, une époque de simplicité ; c'est seulement après Tibère que le luxe, dont les empereurs eux-mêmes furent les premiers à donner l'exemple, fit des progrès à n'avoir plus de bornes, jusqu'à ce que Vespasien ramenât des habitudes d'économie. Les familles sénatoriales, renchérissant les unes sur les autres en faste et en prodigalité, n'aspirant entre elles qu'à se surpasser par la magnificence de leurs palais, de leur état de maison et de leurs escortes, finirent en partie par épuiser même d'immenses ressources, à tel point que beaucoup d'entre elles, de plus en plus criblées de dettes, tombèrent dans l'indigence<sup>4</sup>. Ce qui obligeait les sénateurs à un luxe plus grand encore que rien ne commandait la nécessité d'une vie conforme à leur rang, c'était la carrière honorifique des hautes charges sénatoriales, qui entraînaient d'énormes dépenses, surtout en raison des jeux qu'on y était tenu d'offrir au public. C'était là un objet si coûteux que le cens sénatorial y passait aisément tout entier. Les jeux donnés en l'honneur de la grande déesse Cybèle, à la fin du premier siècle, coûtaient, pour le moins, 100.000 sesterces au préteur, et encore les trouvait-on très mesquins dans ces conditions ; une autre fête lui en coûtait 20.000 ; de sorte qu'une année de préture absorbait peut-être quelquefois la moitié du cens sénatorial, sinon plus encore. Une femme se faisant séparer de son mari avant qu'il n'entrât en charge comme préteur, pouvait s'en féliciter comme d'une bonne affaire, au dire de Martial<sup>5</sup>.

Pendant que, d'une part, les sénateurs étaient tenus à de si grandes dépenses, ils étaient, de l'autre, empêchés et limités, à beaucoup d'égards, dans les moyens d'augmenter leurs revenus. Ils se trouvaient exclus ; non seulement par les convenances sociales, mais par des défenses légales, de toute participation à des affaires industrielles ou de négoce. L'ancienne loi claudienne, rendue du temps de la seconde guerre punique, et qui interdisait à tout sénateur ou fils de

---

<sup>1</sup> *D'être obligé de rester dans cette situation en vue qui le donne en spectacle à tous les regards.* (Pline le Jeune, *Lettres*, II, 12.)

<sup>2</sup> Horace, *Satires*, I, 6, 100.

<sup>3</sup> Suétone, *Tibère*, chap. XXXV.

<sup>4</sup> Tacite, *Annales*, III, 55.

<sup>5</sup> X, 41 ; IV, 67, 5 ; V, 25, 7.

sénateur la possession d'un bâtiment de mer de plus de 300 amphores, cette loi fut confirmée par Jules César. L'édit d'Adrien, défendant à tout sénateur de prendre à ferme des impôts indirects en son propre nom ou sous celui d'une autre personne, ne paraît avoir été que le renouvellement de dispositions analogues déjà antérieurement existantes<sup>1</sup>. S'il fut permis aux membres de cet ordre d'entreprendre des fournitures pour certains jeux, cela ne paraît avoir été fait qu'avec l'intention de rehausser l'éclat de ceux-ci<sup>2</sup>. On pouvait admettre, du reste, que, même sans cet édit, toutes les lois de l'espèce devaient être souvent éludées par le recours à des prête-noms ; mais, légalement, les sénateurs ne pouvaient faire valoir leurs capitaux qu'en les plaçant en terres ou les prêtant à intérêts<sup>3</sup>. Pour montrer combien était générale la transgression du taux d'intérêt licite dans ces sortes d'affaires, il suffit de rappeler qu'en l'an 32, où une crise d'argent mit le gouvernement dans la nécessité d'intervenir, tout le sénat fut en émoi, aucun de ses membres n'étant exempt du reproche de participation à des affaires usuraires<sup>4</sup>. Cette usure était surtout pratiquée dans les provinces. Ainsi Sénèque avait imposé aux Bretons un emprunt de 40 millions de sesterces à gros intérêts, dont le recouvrement brusque et violent fut une des causes du soulèvement de cette province en l'an 60<sup>5</sup>. Mais, il y avait ce privilège pour les sénateurs que des postes rétribués, très lucratifs en partie, leur étaient ouverts dans l'armée, l'administration et les préfetures des provinces, dont les gouverneurs ne s'enrichissaient du reste encore que trop souvent par des exactions, bien que celles-ci ne fussent plus si communes, ni pratiquées avec une publicité aussi scandaleuse que du temps de la république. Le proconsul d'Afrique jouissait d'un traitement annuel d'un million de sesterces. Celui d'un tribun n'était que de 25.000 sesterces. Comme les curateurs des eaux recevaient, d'après Frontin<sup>6</sup>, une rétribution (*mercedem*) et des rations (*cibaria*), les autres curateurs de l'ordre sénatorial étaient sans doute aussi payés. Les sénateurs sans fortune, auxquels il ne convenait pas de prendre du service militaire et qui n'avaient pas les moyens de suivre la carrière dispendieuse des hauts emplois, pouvaient acquérir de la fortune en plaidant en justice, car, bien que les honoraires de la défense y eussent été limités itérativement, par des édits, à 10.000 sesterces<sup>7</sup>, les avocats en vogue n'en gagnaient pas moins beaucoup d'argent. On payait, il est vrai, bien plus largement encore, et ils ne furent que trop nombreux au premier siècle de l'empire, ceux qui abusaient de leur talent pour faire l'infâme métier d'accusateurs dans les procès de lèse-majesté, comme le prouvent, pour ne citer que les noms les plus connus, les grandes richesses des Vibius Crispus<sup>8</sup>, des Éprius Marcellus<sup>9</sup>, des Regulus<sup>10</sup>. Le premier, dont la richesse était proverbiale, possédait 200, le second 300, le troisième près de 60 millions, fortune que ce dernier avait l'espoir de doubler encore.

---

<sup>1</sup> Dion Cassius, LXIX, 16.

<sup>2</sup> *Ibid.*, LV, 10.

<sup>3</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, III, 19, où il dit : *J'ai pourtant quelque argent prêté à intérêts, et je ne me gênerai pas pour emprunter ; je puiserai dans la bourse de ma belle-mère.*

<sup>4</sup> Dion Cassius, LXII, 2.

<sup>5</sup> Tacite, *Annales*, VI, 16.

<sup>6</sup> De Aquis, II, 100, éd. Bucheler.

<sup>7</sup> Tacite, *Annales*, XI, 7, etc. ; XIII, 5. — Suétone, *Néron*, chap. XVII. — Pline le Jeune, *Lettres*, V, 4, 14, 21. — Quintilien, XII, 7, 8, etc.

<sup>8</sup> Martial, IV, 54, 7.

<sup>9</sup> Tacite, *Dialogue sur les orateurs*, chap. VIII.

<sup>10</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, II, 20.

Si les moyens légaux et honorables laissés aux sénateurs pour l'augmentation de leurs revenus ne répondaient pas, en général, à l'énormité des dépenses dont la charge leur incombait, il ne faut pas s'étonner de la gêne extrême, de la profonde indigence même dans laquelle on voyait si souvent retomber tant de familles sénatoriales. Quand Vitellius, qui devint plus tard empereur, fut envoyé par Galba nommé légat consulaire en Germanie, il manquait tellement d'argent, pour ce voyage, qu'il dut engager une perle, détachée d'une boucle d'oreille de sa mère, mettre son palais en location, pour le reste de l'année, et caser dans un appartement loué sa femme et ses enfants, qu'il laissait à Rome. Il ne parvint qu'avec peine et à force d'impudence à se débarrasser des nombreux créanciers qui voulaient le retenir<sup>1</sup>. Les dettes d'Othon s'élevaient, après la mort de Néron, à 200 millions de sesterces<sup>2</sup>. Beaucoup de sénateurs de droit restèrent chevaliers pour se soustraire à la charge. accablante des honneurs sénatoriaux, ou du moins fallut-il souvent user de contrainte pour la leur imposer. Un certain Surdinius Gallus, s'étant retiré en 47 à Carthage, pour ne pas devenir sénateur, fut sommé de revenir et forcé, par ordre de Claude, d'endosser ces chaînes dorées<sup>3</sup>. D'autres chevaliers de rang sénatorial ayant refusé de siéger au sénat, cet empereur les élimina de l'ordre équestre même<sup>4</sup>. Les pétitions de sénateurs demandant à l'empereur des secours ou la grâce qu'il voulût bien accepter leur démission, étaient très fréquentes. En général les empereurs, appartenant eux-mêmes au premier ordre, accordaient assez volontiers ces secours, Tibère notamment, et ne manquaient pas de sollicitude pour la conservation des anciennes familles historiques<sup>5</sup> ; mais ils ne pouvaient, naturellement, suffire à toutes les demandes, à tous les besoins<sup>6</sup>. Leurs procédés à cet égard différaient beaucoup aussi. Auguste, non moins généreux sous ce rapport que dans d'autres cas, porta par exemple ainsi par ses dons, en l'an 4 de notre ère, la fortune de quatre-vingts sénateurs jusqu'à 1.200.000 sesterces<sup>7</sup>. Tibère élimina ceux qui s'étaient appauvris par leurs prodigalités<sup>8</sup>, ou leur permit de donner leur démission<sup>9</sup>, mais il n'accordait des secours qu'à ceux qui se justifiaient de leur appauvrissement auprès du sénat, rigueur qui découragea la plupart d'entre eux, et dont la famille des Hortensius eut surtout à se plaindre<sup>10</sup>. Néron, au commencement de son règne, dota plusieurs familles appauvries de la haute noblesse de traitements d'un demi million de sesterces, chiffre de celui de Valérius Cotta, par exemple, qui avait été son collègue au consulat en 59. Aurelius Cotta et Hatérius Antonin obtinrent également de lui des pensions annuelles, bien que ce fût le gaspillage de leur patrimoine qui avait ruiné ceux-ci<sup>11</sup>. Vespasien aussi se montra très généreux ; il parfit le cens de beaucoup de sénateurs et dota aussi des consulaires pauvres de pensions d'un demi million de sesterces<sup>12</sup>. On rapporte des libéralités semblables d'Adrien<sup>1</sup>. Les empereurs

---

<sup>1</sup> Suétone, *Vitellius*, chap. VII. — Dion Cassius, LXV, 5. — Voir aussi Plutarque, *Galba*, chap. XXII, et Tacite, *Hist.*, II, 59.

<sup>2</sup> Plutarque, *Galba*, chap. XXI.

<sup>3</sup> Dion Cassius, LX, 29.

<sup>4</sup> Suétone, *Claude*, chap. XXIV.

<sup>5</sup> Tacite, *Annales*, II, 37, 48.

<sup>6</sup> *Ibid.*, XII, 52.

<sup>7</sup> Dion Cassius, LV, 13 ; LIII, 2 ; LIV, 17 ; LVI, 41. — Suétone, *Octave*, chap. XLI.

<sup>8</sup> Dion Cassius, LV, 10.

<sup>9</sup> Tacite, *Annales*, II, 48.

<sup>10</sup> *Ibid.*, I, 75 ; II, 38. — Suétone, *Tibère*, chap. XLVII. — Dion Cassius, LVII 10. — Voir aussi Sénèque, *De Beneficiis*, II, 7.

<sup>11</sup> Tacite, *Annales*, XIII, 34. — Suétone, *Néron*, chap. X.

<sup>12</sup> Le même, *Vespasien*, chap. XVII.

accordaient aussi fréquemment des subventions extraordinaires, notamment lors de l'entrée en charge des magistrats et pour les défrayer des jeux qu'ils avaient à donner<sup>2</sup>. Du reste, il paraît avoir été d'usage que les riches sénateurs aussi vinssent en aide, pour l'honneur de leur ordre, à des collègues appauvris. Ainsi, sous Claude, Calpurnius Pison ne manqua pas de déployer également sous ce rapport sa munificence royale<sup>3</sup>. Cet usage se maintint jusque dans les derniers temps de l'empire<sup>4</sup>.

En général, l'assistance mutuelle paraît avoir été reconnue, jusqu'à un certain point, comme une obligation commune à tout le premier ordre. Ainsi, pour les spectacles notamment, des contributions volontaires offertes non seulement par des amis, mais aussi par des collègues, moins directement intéressés, étaient généralement acceptées<sup>5</sup>. La maison d'un homme de qualité venait-elle à brûler, on voyait, dit Juvénal (III, 216, etc.), l'aristocratie en deuil ; le préteur suspendait ses audiences et les contributions, pour aider à la reconstruire, affluaient si abondamment, de toutes parts, que plus d'une fois l'incendié put être soupçonné d'y avoir mis le feu lui-même. Mais les grands n'étaient aussi généreux que lorsqu'il s'agissait d'un de leurs pairs ; quant au pauvre diable, dit le poète :

. . . . . *Nudum et frustra rogantem*  
*Nemo cibo, nemo hospitio tectoque juvabit.*

L'usage de répandre le bénéfice des dispositions testamentaires sur un vaste cercle, avait pris une telle extension que les legs aussi étaient, comme il paraît ; devenus en quelque sorte, pour la plupart des sénateurs, une source régulière de revenus. Enfin, les donations entre mari et femme, prohibées dans les autres cas, étaient admises en faveur de l'intérêt de famille qui s'attachait à l'acquisition ou à la conservation d'un rang et de dignités<sup>6</sup>. Il suffit de rappeler une anecdote de Suétone, pour montrer qu'il n'était pas difficile à des sénateurs, s'ils étaient de haute noblesse surtout, d'améliorer leur état de fortune par un riche mariage. Cet historien rapporte que la seconde femme, aussi belle que riche, du père de l'empereur Galba, s'était formellement offerte et presque imposée à son époux, bien qu'il fût petit et bossu, tant elle était entichée de son ancienne et noble origine<sup>7</sup>.

Les sénateurs étaient limités par la loi julienne dans la faculté de contracter mariage, ainsi que dans celle de l'achat de biens hors d'Italie et dans le droit de voyager sans congé, hors de la péninsule, sauf les exceptions déjà mentionnées pour la Sicile et la Gaule Narbonnaise<sup>8</sup>.

Ce qui, malgré tant de charges onéreuses et de restrictions sensibles, faisait toujours encore de l'admission au sénat le but suprême des visées de l'ambition et continuait à exalter, chez les sénateurs mêmes, le sentiment de leur dignité, c'était avant tout la chance d'arriver à ces charges curules, conservées même après la chute de la république, et auxquelles ils étaient seuls admissibles. Même

---

<sup>1</sup> Voir sa biographie, chap. VII.

<sup>2</sup> *Vie d'Antonin le Pieux*, chap. VIII. — Fronton, *ad Lucium Verum*, 6, 9.

<sup>3</sup> Scholastique de Juvénal, V, 109. — Fronton, *ad Lucium Verum*, 6, 9.

<sup>4</sup> Symmaque, *Lettres*, IV, 67.

<sup>5</sup> Sénèque, *De Beneficiis*, II, 21, 5.

<sup>6</sup> *Digeste*, XXIV, 1, 40.

<sup>7</sup> Suétone, *Galba*, chap. II et suivants.

<sup>8</sup> Pour cette dernière, seulement depuis l'an 50. — Voir Tacite, *Annales*, XII, 23, ainsi que Dion Cassius, LII, 42.

à cette époque où, presque entièrement dépouillées du pouvoir qui s'y attachait et de l'importance qu'elles avaient anciennement, elles ne procuraient plus qu'un vain éclat extérieur, elles apparaissaient encore, même aux plus sensés et aux meilleurs des hommes, -comme de grands honneurs justement enviés. C'est un des phénomènes les plus curieux de la décadence de l'empire et de l'ère néo-latine qui suivit sa chute, que ce qui n'était plus qu'un triste fantôme de l'ancienne grandeur ait pu, pendant des siècles, continuer à passer pour l'équivalent d'une réalité depuis longtemps évanouie, bénéficier de toute la vénération qu'elle inspirait anciennement et exercer un prestige non moins irrésistible. Ce sentiment de respect avait, dans les âmes, des racines si profondes et si indestructibles que, jusqu'à la fin de l'antiquité et même postérieurement encore, le consulat fut estimé la dignité la plus haute à laquelle un sujet pût atteindre. Jusque dans l'âge de décrépitude du monde romain, quand cette charge se trouvait depuis longtemps réduite aux puérités d'une vaine pompe, l'empereur Julien en parla comme d'un honneur équivalant au plus grand pouvoir ; et au sixième siècle encore, où le consulat ne fut plus qu'un mot vide de sens, on le prônait comme, le bien suprême et la première dignité du monde<sup>1</sup>. Il doit paraître ainsi moins étrange que, dans la période du plus grand éclat de l'empire, même un Tacite pût regarder comme le couronnement suprême des efforts humains ce consulat qui n'était pas encore alors complètement dépouillé de toutes ses attributions. Dans ses considérations finales sur la vie d'Agricola, son biographe dit<sup>2</sup> : *Quand il eut obtenu les honneurs du consulat et du triomphe, que pouvait-il attendre de plus de la destinée ?* Est-on curieux de voir, enfin, jusqu'à quel point la vanité de petits esprits pouvait se faire illusion sur l'importance que ces charges avaient conservée et faire accroire aux bonnes gens qu'on était réellement ce qu'on avait l'air d'être ? On en trouve le témoignage le plus saisissant dans la façon dont Pline le Jeune s'exprime au sujet d'une des plus amoindries et des plus insignifiantes, du tribunat.

Il trouvait inconciliable avec la dignité du tribun de paraître en justice comme avocat pendant l'année de ses fonctions. *Tout dépend, il est vrai*, dit-il<sup>3</sup>, *de l'idée qu'on se fait du tribunat, selon qu'on l'envisage comme une vaine ombre, un honneur purement nominal, ou comme un pouvoir inviolable, qu'il n'appartient à personne de limiter, pas même au titulaire. Quand j'étais tribun moi-même, il se peut que j'aie eu tort de me croire quelque chose, mais ayant cette opinion je m'abstins des défenses en justice, d'abord parce qu'il me semblait inconvenant que celui devant lequel tout le monde se lève et auquel tous sont obligés de céder le pas, se tînt debout, pendant que tout le monde est assis ; que celui qui a le droit d'imposer silence à tout assistant fût interrompu dans son discours par la clepsydre ; que celui contre les paroles duquel il n'est même pas permis d'élever des objections, dût écouter des injures, ce qui l'expose à paraître faible, s'il les subit impunément, arrogant s'il en tire vengeance.*

Mais, si les magistratures républicaines avaient perdu, sous la monarchie, la majeure partie de leur ancienne importance, elles avaient d'autre part aussi gagné, à un point de vue différent, eu valeur et en attrait par le fait que leur

---

<sup>1</sup> Julien, *Or.* III, vol. 1, p. 108. — Jornandès, *De Rebus Geticis*, chap. LVII. — Casaubon sur Suétone, *Caligula*, chap. XXVI.

<sup>2</sup> Tacite, *Agricola*, chap. XLIV. — Voir aussi Pline le Jeune, *Lettres*, II, 1.

<sup>3</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, I, 23.



obtention était maintenant une preuve de la grâce impériale<sup>1</sup>, et que celui qu'elle poussait à un degré supérieur se trouvait élevé par là même au-dessus d'une partie de ses collègues dans l'ordre<sup>2</sup> et rapproché du pouvoir suprême. L'ancien cachet républicain de ces charges subissant de plus en plus la nouvelle empreinte monarchique, elles arrivèrent progressivement à ne plus figurer que de simples degrés dans la hiérarchie sociale de l'empire. Une conséquence nécessaire de cette transformation fut que les empereurs purent conférer le rang plus élevé que procurait la charge, sans avoir besoin d'y joindre l'investiture de celle-ci. Ils élevaient au rang consulaire, prétorien, etc., des sénateurs qui n'obtenaient pour cela ni la préture ni le consulat ; ou bien ils faisaient décerner simplement par le sénat les insignes de ces magistratures, même à des personnes qui, non seulement n'étaient pas du sénat, mais n'auraient pu légalement y être admises, telles que des chevaliers, des affranchis, des étrangers même. Ainsi, par exemple, le roi juif Agrippa, petit-fils d'Hérode le Grand, reçut de Claude, qu'il avait fortement obligé, les insignes consulaires, pendant que son frère obtenait les insignes prétoriens. Il est vrai que ces dignités, purement titulaires, n'avaient pas la valeur des charges effectives. Claude, bien qu'il eût reçu de Tibère les ornements consulaires, sollicita vainement le consulat effectif<sup>3</sup>. On vit d'ailleurs les empereurs prodiguer les distinctions de toute espèce, afin de se ménager, le plus possible, les moyens de récompenser le mérite ou l'obséquiosité, et de s'assurer du dévouement du plus grand nombre désénateurs possible, ce qui contribua encore à multiplier les différences de rang. Ainsi la durée du consulat fut réduite d'un an à deux mois, ce qui permit de nommer annuellement douze consuls, nombre qui fut même souvent dépassé. Les consuls des deux premiers mois donnaient le nom à l'année et avaient la préséance sur les autres, appelés consuls mineurs. On comprend combien ce système, artificiellement combiné et gradué, avec ses nombreuses distinctions d'insignes et de titres, de dignités et de décorations<sup>4</sup>, servait le but d'imprimer à l'ambition des sujets une direction favorable à la monarchie.

Ce but fut complètement atteint, comme le montre assez l'importance que même les dignités purement titulaires avaient, aux yeux de ceux qui en furent investis, ou la manière dont on les faisait valoir vis-à-vis des offices réels. Nombre d'inscriptions prouvent quel cas la vanité faisait des premières, et quand Pertinax, pour remédier à l'abus que Commode avait fait, dans la préture, de la promiscuité des simples titulaires avec les magistrats réellement investis de cette charge, fit rendre un sénatus-consulte qui subordonnait les premiers aux seconds, cette mesure lui suscita beaucoup d'ennemis<sup>5</sup>. Cependant il paraît que les fonctionnaires en exercice se montrèrent d'autant plus jaloux de maintenir leur préséance. Il est certain du moins que leurs offices ne perdirent rien de leur

---

<sup>1</sup> Ibid., IV, 8 : *Vous me félicitez de mon élévation à l'augurat, et vous me félicitez avec raison, d'abord parce qu'il est beau d'obtenir, même dans de petites choses, l'estime d'un prince si sage, ensuite parce que le sacerdoce lui-même est antique*, etc. — Voir aussi Tacite, *Annales*, VI, 8 : *Ce n'est pas à nous, d'examiner qui tu places sur nos têtes, ni quels sont tes motifs. A toi les dieux ont donné la souveraine décision de toutes choses ; obéir est la seule gloire qui nous soit laissée*.

<sup>2</sup> Fronton, *ad Lucium Verum*, 6, 2. — Tacite, *Annales*, II, 47.

<sup>3</sup> Suétone, *Claude*, chap. V.

<sup>4</sup> Cependant les insignes dont il s'agit n'étaient portés que dans les grandes occasions. Alexandre Sévère eut l'idée de donner des uniformes distincts aux titulaires de tous les offices, dénomination qui s'appliquait probablement aux préfetures. et aux emplois de sa maison, ainsi qu'à tous les dignitaires des charges curules sans doute), mais il n'y donna pas suite. Voir sa biographie, chap. XVII.

<sup>5</sup> *Vie de Pertinax*, chap. VI.

valeur par la création de tant de nouvelles dignités fictives. Les charges curules continuèrent à former l'objet des plus ambitieux désirs et de la compétition la plus vive<sup>1</sup> ; on n'épargnait, pour y arriver, ni les visites, ni le moyen des lettres de recommandation<sup>2</sup> ; on ourdissait force intrigues, usait de la corruption sous toutes les formes<sup>3</sup> et ne reculait devant aucune bassesse<sup>4</sup>. Nous avons déjà parlé plus haut du trafic d'emplois à la cour<sup>5</sup>. L'acte d'élection était traité, par bien des personnes, comme une affaire très sérieuse<sup>6</sup>. Les élus n'étaient pas moins fiers de leur succès que leurs compétiteurs étaient malheureux, humiliés et pleins de dépit de leur échec<sup>7</sup>. Tibère<sup>8</sup>, au sujet de la proposition de nommer les magistrats pour cinq ans, exprimait la crainte qu'elle ne tournât complètement la tête d'hommes déjà si glorieux de leur nomination à une magistrature annuelle. Pour les hommes nouveaux surtout, le jour où ils obtenaient une charge curule marquait dans la vie comme celui d'un grand événement<sup>9</sup>. L'élu recevait l'accolade de toutes les personnes de connaissance qu'il rencontrait ; ses esclaves lui baisaient les mains ; rentrant chez lui, il trouvait sa maison illuminée ; puis il montait au Capitole pour offrir, en actions de grâces, un sacrifice aux dieux<sup>10</sup>. Le bénéfice de l'élévation- à un degré supérieur, dans la hiérarchie de ces charges, s'étendait à toute la famille du nouveau titulaire. Ainsi une famille ancienne d'ailleurs, mais dont aucun membre n'était encore monté plus haut que la préture, devint de prétorienne une famille consulaire, par l'avènement de son chef au consulat<sup>11</sup>. On parlait de même de mariages consulaires, d'adoptions consulaires<sup>12</sup>. Aulu-Gelle, homme sorti d'une humble condition lui-même, ne manqué jamais, dans ses écrits, d'indiquer scrupuleusement le rang des personnes de qualité de sa connaissance. Il suffit d'ailleurs de regarder cette multitude de monuments sur lesquels emplois, titres et dignités sont énumérés dans un ordre rigoureux, avec la plus minutieuse exactitude, pour se faire une idée de l'importance que l'on attachait aux distinctions de rang. Pline le Jeune (*Lettres*, III, 6) insista même pour que tous les honneurs dont il avait joui fussent indiqués sur le socle d'une statue corinthienne, dont il fit don au temple de Jupiter à Côme. Les inscriptions grecques indiquaient même expressément la parenté avec des consulaires et des sénateurs.

---

<sup>1</sup> Sénèque, *De Beneficiis*, II, 27, 4. — *De Ira*, III, 31, 2.

<sup>2</sup> Sénèque, *De Brev. vitæ*, 20, 1. — Pline le Jeune, *Lettres*, II, 9 ; VI, 6 et 9 ; X, 9. — Martial, XII, 26. — Voir aussi Épictète, IV, 1, 148 ; 7, 23 ; 10, 20.

<sup>3</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, VI, 19 : *Cette décision défendait aux candidats de donner des repas, d'envoyer des présents et de consigner de l'argent. De ces abus, les deux premiers dégénéraient en scandale public; l'autre, quoique secret, n'était pas moins notoire.*

<sup>4</sup> Tacite, *Annales*, IV, 68 : *Latinius Latiaris, Porcius Cato, Pétilius Rufus et M. Opsius, anciens préteurs, se liquent pour le perdre. Ils voulaient le consulat, auquel on n'arrivait que par Séjan, et l'on n'achetait l'appui de Séjan que par le crime.*

<sup>5</sup> Voir aussi Suétone, *Vespasien*, chap. XVI.

<sup>6</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, IV, 25 : *dans les derniers comices on a trouvé sur certaines tablettes de vote beaucoup de plaisanteries, même des grossièretés, et sur une, au lieu des noms des candidats, les noms de leurs protecteurs... De quoi peut-on croire capable dans la vie privée celui qui dans une affaire si importante, dans une occasion si sérieuse, se permet de telles bouffonneries ?*

<sup>7</sup> Sénèque, *Lettres*, 104, 9 ; 73, 3 ; 84, 11.

<sup>8</sup> Tacite, *Annales*, II, 36.

<sup>9</sup> Le même, *De Oratoribus*, c. VII.

<sup>10</sup> Épictète, *Dissert.* I, 19, 24.

<sup>11</sup> Tacite, *Annales*, III, 30.

<sup>12</sup> *Ibid.*, II, 85 ; *Hist.*, I, 48, 73. — Voir aussi de nombreux exemples dans Quintilien, Pline le Jeune, Sénèque, etc.

Le rang et l'état des femmes se réglait sur ceux de leurs maris<sup>1</sup>. Les empereurs confèrent parfois le rang consulaire à des femmes n'ayant pas de personnages consulaires pour époux, surtout à leurs propres parentes ; ou bien ils leur laissent ce rang, même si elles venaient à prendre un mari de condition moindre<sup>2</sup>. Un passage de Dion Cassius (LXXVIII, 13) avait fait penser que des sénateurs pouvaient être dégradés. C'est une erreur. Le personnage dont il y est fait mention, Martius Agrippa, esclave d'abord, puis affranchi, avait ensuite été créé chevalier et revêtu comme tel de l'office *a cognitionibus et ab epistolis* ; pour l'éloigner de ce poste, on le nomma sénateur avec rang prétorien, l'office qu'il occupait étant de ceux qui ne pouvaient être remplis par des sénateurs. Ainsi, loin de le dégrader, on le promut à un rang supérieur, mais en vue d'amener sa destitution, il est vrai.

Outre la grosse bande de pourpre et le droit aux premières places dans tous les spectacles, distinctions qui dataient du temps de la république, les sénateurs en obtinrent sous l'empire beaucoup d'autres, déterminées en partie par la tradition, en partie par des prescriptions légales, et qui varièrent plus ou moins d'âge en âge. Un édit d'Octave qui ne permettait la pourpre, c'est-à-dire un costume tout de pourpre, qu'aux sénateurs et aux dignitaires de l'État, fut déjà transgressé sans façon sous Tibère<sup>3</sup>. L'usage de la litière en ville, interdit par César en 45 av. J.-C., même à une partie des femmes, n'était probablement, dans les premiers temps de l'empire, permis qu'aux sénateurs, comme celui des litières couvertes ne l'était qu'aux femmes de condition sénatoriale<sup>4</sup>. Cependant, Claude conféra à son affranchi Harpocras le droit de se servir de la litière en ville, avec celui d'offrir des spectacles au public<sup>5</sup>.

Du temps de Dion Cassius (LX, 2), empereurs et consulaires se servaient de chaises à porteurs couvertes. Il n'est toutefois guère probable qu'aucune de ces prescriptions fût bien rigoureusement observée. On a déjà vu qu'au troisième siècle, quand l'usage des voitures prit à Rome, les sénateurs eurent le privilège de se servir de carrosses garnis d'argent<sup>6</sup>.

Depuis le commencement du deuxième siècle, figure parmi les qualifications honorifiques des sénateurs l'épithète de très illustre (*clarissimus*), qui fut plus tard également conférée aux femmes de rang sénatorial. Les préambules de Stace montrent qu'elle n'était pas encore usitée sous Domitien. Le premier écrivain qui l'emploie dans ce sens est Pline le Jeune<sup>7</sup> ; la première inscription connue qui la porte<sup>8</sup>, du commencement du règne de Trajan, c'est-à-dire de la même époque, quoiqu'elle se trouve déjà dans un sénatus-consulte, du temps de Claude, dont nous avons une copie faite, à ce qu'il paraît, au temps de Vespasien<sup>9</sup>. Sous les Antonins elle était, sans nul doute, déjà généralement en usage, comme on le voit par Aulu-Gelle<sup>10</sup>.

---

<sup>1</sup> *Digeste*, I, 9. — Voir Naudet, *de la Noblesse*, etc., page 100, etc.

<sup>2</sup> *Ibid.*, 12. — H. A., *Vie d'Héliogabale*, chap. IV. — Dion Cassius, LXXIX, 15.

<sup>3</sup> Dion Cassius, XLIX, 16, et LVII, 13.

<sup>4</sup> *Ibid.*, LVII, 15.

<sup>5</sup> Suétone, *Claude*, chap. XXVIII.

<sup>6</sup> *Vie d'Alexandre Sévère*, chap. XLIII.

<sup>7</sup> *Lettres*, III, 8 ; VII, 33 ; IX, 13, et *Panegyrique*, chap. XC.

<sup>8</sup> Orelli, 784.

<sup>9</sup> *Ibid.*, 345. — Voir Naudet, *de la Noblesse*, p. 72.

<sup>10</sup> I, 2, 1 ; 22, 6 ; XVIII, 10, 1.

## CHAPITRE III. — L'ordre équestre.

Le premier ordre appartenait exclusivement à la capitale de l'empire. Quiconque devenait sénateur cessait en même temps d'être citoyen de toute autre ville<sup>1</sup>. Même les sénateurs d'origine étrangère devaient considérer Rome et l'Italie comme leur patrie, non comme une hôtellerie ou un lieu de résidence temporaire. De là l'ordonnance de Trajan qui enjoint aux candidats briguant les charges curules d'employer le tiers de leur fortune à des achats de terre en Italie<sup>2</sup>, cote que Marc-Aurèle réduisit au quart<sup>3</sup>. Le deuxième ordre au contraire, celui des chevaliers, était répandu dans tout l'empire et tenait la première place dans les villes d'Italie et de province. Des inscriptions de l'époque témoignent hautement de la considération dont y jouissait l'ordre équestre. D'une classe particulièrement distinguée du service militaire, l'ordre équestre s'était transformé, au temps des Gracques, en une classe fondée sur la propriété et comprenant tous ceux qui possédaient 400.000 sesterces dans les conditions, comme il va sans dire, de la naissance libre et descendance d'hommes libres, ainsi que d'une conduite irréprochable et de l'abstention de toute profession réputée déshonnête ou vile<sup>4</sup>. En l'an de Rome 775 encore, on confirma la disposition qu'il ne pouvait y avoir de chevalier que l'homme *qui ingenuus ipse, patre, avo paternoque, fuisset*<sup>5</sup>. Quiconque avait une mauvaise réputation, ou avait subi une condamnation, était expulsé de l'ordre. Ainsi, du temps de Pline l'Ancien, Arellius Fuscus le fut pour un fait de calomnie manifeste<sup>6</sup>. La perte du cens, c'est-à-dire du revenu équestre, chez tout membre de l'ordre, qu'elle fût ou non causée par sa faute, entraînait sa déchéance, et Martial (VIII, 5) a dit :

*Dum donas, Macer, anulos puellis,  
Desisti, Macer, anulos habere*<sup>7</sup>.

De ces vers rapprochons ceux de Juvénal (XI, 42)

*Talibus a dominis post cuncta novissimus exit  
Anulus et digito mendicat Pollio nudos*<sup>8</sup>.

Mais, par suite de la confusion et de la dissolution de tout ordre légal, occasionnées par les guerres civiles, ces dispositions aussi perdirent beaucoup de leur force. Pendant que beaucoup d'anciens chevaliers encouraient, avec la perte du cens, la déchéance de leur ordre, des individus qui pouvaient bien justifier du cens, mais ne remplissaient aucune des autres conditions, s'arrogèrent, sans que l'on songeât à les en empêcher, le bénéfice des distinctions extérieures des chevaliers, notamment l'anneau d'or et un siège dans les places d'honneur des chevaliers au théâtre<sup>9</sup>. En l'an 23 de notre ère, on se vit obligé de confirmer les anciennes dispositions, l'abus étant devenu tel que des cabaretiers portaient souvent la bague d'or. Pendant la censure de Claude, en 47, un chevalier, Flavius Proculus, ne cita pas moins de quatre cents personnes en justice pour le

---

<sup>1</sup> *Digeste*, L, 1, 22, § 5 et suivants.

<sup>2</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, VI, 19.

<sup>3</sup> *Vie de Marc Antonin*, chap. XI.

<sup>4</sup> Juvénal, III, 153.

<sup>5</sup> Pline l'Ancien, *Hist. nat.*, XXXIII, 32.

<sup>6</sup> *Ibid.*, 152.

<sup>7</sup> (*A force de donner des anneaux aux jeunes filles, Macer, tu as fini par n'avoir plus d'anneau.*)

<sup>8</sup> (*Ce qui attend de tels grands seigneurs après qu'ils seront ruinés, c'est de perdre jusqu'à leur anneau ; aussi Pollion a-t-il le doigt nu pour mendier.*)

<sup>9</sup> Juvénal, XI, 42.

fait du port illicite de cette bague<sup>1</sup>. Claude prononça contre des affranchis, qui s'étaient donné des airs de chevaliers, la peine de la confiscation de leurs biens<sup>2</sup>. Aussi paraît-il qu'ils ne se hasardaient pas facilement, sous Néron, à porter la bague chevalière. Mais Domitien, déjà, semble avoir borné ses rigueurs à écarter les intrus des places des chevaliers, dans les spectacles. Du moins Martial, qui parle souvent de cette défense, non seulement n'en mentionne aucune relativement à l'usage de la bague, mais laisse Zoïle, son type de l'affranchi orgueilleux, en faire montre à son aise (II, 37). En effet, les mesures des empereurs contre l'usurpation des honneurs équestres, devaient rester d'autant plus impuissantes qu'ils rendaient illusoire l'application des lois de l'espèce, en conférant sans cesse eux-mêmes l'anneau d'or aux affranchis favorisés, par eux, de la promotion à l'ordre équestre. Ainsi, c'est précisément par cet insigne, qui servait primitivement à distinguer les membres de l'ordre des gens de moindre condition, que s'établit la confusion des chevaliers avec des hommes qui n'étaient même pas libres de naissance (*ingenui*)<sup>3</sup>. Déjà Octave<sup>4</sup> avait honoré de la dignité équestre T. Vinius Philopoëmen, qui avait, dit-on, caché autrefois son patron proscrit ; d'autres affranchis, tels que Ménas<sup>5</sup>, Antoine Musa<sup>6</sup>, Védius Pollion<sup>7</sup>, y furent élevés pareillement. Il s'ensuivit que la bague d'or perdit si complètement son ancienne signification qu'elle n'indiquait plus, sous Adrien, que la condition libre, de père en fils ou par émancipation, des personnes qui la portaient<sup>8</sup>. Aux places des chevaliers, dans les théâtres, s'asseyaient les fils d'entremetteurs, de gladiateurs et de maîtres d'escrime. De l'esclave, qui avait servi de coiffeur à sa maîtresse, l'émancipation et un don de 400.000 sesterces faisaient un chevalier<sup>9</sup>. Ainsi la chevalerie perdit de plus en plus le caractère d'un ordre particulier et se confondit avec la masse. Cette fusion était presque un fait accompli dès la fin du premier siècle. Cependant, postérieurement encore, une partie, de ceux qui jouissaient de l'avantage du cens équestre continuèrent à former, entre eux, un corps distinct, espèce d'anneau intermédiaire entre le premier ordre et le troisième : ainsi les chevaliers pourvus du cheval de l'État (*equus publicus*), à la tête desquels figurait le successeur désigné de l'empereur régnant, pendant que celui-ci était censé le chef du Sénat. L'admission dans ce corps ouvrait la carrière des hauts emplois civils et militaires. Elle pouvait être conférée même à des jeunes gens non encore adultes.

Aux chevaliers les plus distingués par leur naissance et la possession du cens sénatorial, les empereurs accordaient la large bande de pourpre. Ces chevaliers sénatoriaux (*equites illustres, splendidi*) formaient une classe à part, également distinguée des autres par des insignes, plus rapprochée du premier ordre que du second, et qui pouvait même, à la rigueur, être considérée comme appartenant au premier. Elle comprenait non seulement les chevaliers qui aspiraient à s'élever de ce degré supérieur de leur ordre à la dignité du premier, mais aussi ceux qui, possédant les avantages de naissance et de fortune nécessaires pour l'admission au sénat, n'en préféraient pas moins la liberté et les loisirs de la

---

<sup>1</sup> Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 32, etc.

<sup>2</sup> Suétone, *Claude*, chap. XXV.

<sup>3</sup> Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 33.

<sup>4</sup> Suétone, *Octave*, chap. XXVII.

<sup>5</sup> Dion Cassius, XLVIII, 45.

<sup>6</sup> *Ibid.*, LIII, 30.

<sup>7</sup> *Ibid.*, LIV, 23.

<sup>8</sup> Ulpien, *Digeste*, XL, 10, 6. - Tertullien, *De Resurrectione carnis*, c. 57. L'esclave affranchi *et vestis albæ nitore et aurei anuli honore et patroni nomine ac tribu, mensaque honoratur*.

<sup>9</sup> Juvénal, III, 33, etc. — Martial, VII, 64.

condition privée, les beaux revenus d'une profession lucrative, le pouvoir réel dérivant d'un office impérial ou d'une position à la cour, aux vaines pompes et à l'accablant fardeau des charges sénatoriales. L. Annæus Méla<sup>1</sup> est signalé comme tel par Tacite, qui, un peu froissé dans son amour-propre sénatorial, à l'air de blâmer cette conduite ; d'autres, comme Minucius Macrin (sous Vespasien), Anianus Maturius, Térence le Jeune ; sont mentionnés par Pline le Jeune<sup>2</sup>.

Indépendamment de ces trois classes (des simples possesseurs du cens équestre, des membres du corps des chevaliers honorés du cheval de l'État et des chevaliers sénatoriaux), il y avait dans le sein de cet ordre, non moins que dans celui du premier, des gradations nombreuses et variées, selon la fortune, la position sociale et l'origine de ses membres. De vieux militaires, qui, entrés au service comme simples soldats, étaient parvenus, dans leur avancement, jusqu'au premier centurionat de la légion, obtenaient pour retraite les 400.000 sesterces et la dignité équestre ; mais le chevalier de naissance, surtout celui qui pouvait se glorifier d'une longue série d'ancêtres ayant appartenu au même ordre<sup>3</sup>, ne regardait qu'avec dédain ces soldats de fortune et tous ceux qui s'étaient, d'une condition plus humble élevés jusque-là, par la faveur ou par leur mérite. Il croyait, dans sa suffisance, avoir à s'applaudir d'être, comme dit Ovide :

*Non modo militiae turbine factus eques.*

En général, quiconque servait dans l'armée pour y faire sa carrière par l'avancement, obtenait le rang équestre avec le tribunat de la légion, qui parfois aussi n'était conféré que comme un grade purement titulaire, en vue de faciliter l'élévation de rang de la personne qu'on voulait distinguer. C'est ainsi que Martial<sup>4</sup>, par exemple, devint chevalier, et ses vers témoignent assez de tout ce qu'il pouvait y avoir de gêné et d'humiliant, de contraint et de précaire dans la situation de chevaliers manquant des moyens de vivre selon leur rang, trop indolents ou trop peu industriels pour suffire à leurs besoins par l'exercice d'une profession honorable. Ils dépendaient entièrement de l'assistance de quelques riches ou nobles protecteurs, comme lui, qui ne rougissait pas de mendier, continuellement et sous toutes les formes, auprès des Regulus<sup>5</sup>, des Stella<sup>6</sup>, etc., ainsi qu'auprès de l'empereur Domitien<sup>7</sup>. Ses désirs étaient modestes ; il sollicitait, dans l'occasion, le cadeau d'un bon manteau<sup>8</sup>, et il a chanté, dans deux de ses pièces de vers, une belle toge dont le grand camérier impérial, Parthénus, lui avait fait présent, la première fois quand il la reçut neuve, la seconde après qu'elle fut usée<sup>9</sup>. Pendant des années il se prêta, pour trouver son pain quotidien, aux services de client les plus humbles. Sa muse était au service

---

<sup>1</sup> *Petitione honorum abstinuerat per ambitionem præposteram, ut eques romanus consularibus potentia æquaretur, simul acquirendæ pecuniæ brevius iter credebat per procuraciones administrandis principis negotiis (s'était abstenu de briguer les honneurs ; ambitieux à sa manière, et voulant égaler, simple chevalier romain, le crédit des consulaires : il croyait d'ailleurs que l'administration des biens du prince était, pour aller à la fortune, le chemin le plus court).* (Tacite, *Annales*, XVI, 17.).

<sup>2</sup> *Lettres*, I, 14 ; III, 2 ; VII, 25.

<sup>3</sup> *Si iquid id est usque a proavis vetus ordinis heres, Non modo fortunæ munere factus eques.*

Ovide, *Tristes*, IV, 10.

<sup>4</sup> Voir III, 95 ; V, 13, 17 ; IX, 49 ; XII, 26.

<sup>5</sup> Martial, VII, 60.

<sup>6</sup> *Ibid.*, VII, 36, etc.

<sup>7</sup> *Ibid.*, V, 19 ; VI, 10 ; VII, 60 ; VIII, 24.

<sup>8</sup> *Ibid.*, VI, 82.

<sup>9</sup> *Ibid.*, VIII, 28 ; IX, 49.

de qui voulait bien la payer<sup>1</sup>. Un des amis qu'il a chantés le plus, le centurion Pudent, n'atteignit même pas lui-même, paraît-il, au modeste office de primipilaire, qui conférait le rang équestre, but de sa constante ambition<sup>2</sup>. Martial composa aussi des épitaphes pour d'autres centurions<sup>3</sup>. Mais, si d'une part il est certain que ce genre de mendicité n'était pas rare dans l'ordre équestre<sup>4</sup> ; de l'autre les grandes fortunes aussi doivent y avoir été nombreuses, car c'est principalement à cet ordre qu'appartenaient les banquiers<sup>5</sup>, les forts négociants, comme ce Cornélius Senecion, dont parle Sénèque<sup>6</sup>, les fermiers des impôts indirects<sup>7</sup>, les directeurs et les sociétaires des grandes entreprises commerciales et industrielles du temps, ainsi que les chefs des factions du cirque. Parmi les emplois subalternes, le plus considéré, celui des scribes auprès des édiles curules et des questeurs, parfaitement rétribué et donnant beaucoup d'influence, fût aussi quelquefois exercé par des chevaliers, ou servit de titre pour la promotion à l'ordre équestre.

Enfin, cet ordre avait aussi sa noblesse de service, et les brillantes perspectives qu'offrait la carrière des emplois qui lui étaient spécialement réservés par les empereurs étaient, par-dessus tout, ce qui déterminait les mieux doués et les plus ambitieux à le préférer au sénat même. Les descendants des anciennes familles de noblesse équestre, après avoir passé dans l'armée par une filière d'offices subalternes, étaient ensuite nommés à des postes supérieurs de l'administration des finances impériales, tant à Rome que dans les provinces, où on les faisait receveurs généraux des droits du fisc, avec des pouvoirs très étendus et le titre de procureurs (*procuratores*), parfois même chefs suprêmes de toute l'administration provinciale. De là ils étaient promus, depuis le deuxième siècle, aux offices de la maison de l'empereur, qui, au premier, avaient été, comme on l'a vu au livre II, presque généralement remplis par des affranchis. Le bâton de maréchal de cette carrière, c'étaient les hautes préfectures, le gouvernement civil et militaire de Rome et la vice-royauté d'Égypte. Cependant c'était déjà un grand honneur d'être investi d'une charge de procureur, d'autant plus grand qu'elle avait plus d'importance, et quiconque y atteignait procurait par là même la noblesse équestre à sa famille<sup>8</sup>. Il va sans dire, du reste, que des hommes d'humble condition, comme Basseus Rufus, par exemple, sur lequel nous reviendrons au chapitre suivant, arrivaient, par le mérite militaire surtout, encore plus fréquemment à ces hautes positions équestres qu'aux honneurs du sénat.

---

<sup>1</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, III, 21.

<sup>2</sup> Voir Martial : I, 31 et V, 48 ; IV, 13, 29 ; VI, 58 ; VII, 97, 3 ; VIII, 63.

<sup>3</sup> *Ibid.*, I, 93 ; X, 26.

<sup>4</sup> *Ibid.*, IV, 67 ; V, 25. — Scholiaste de Juvénal, V, 109. — Suétone, *Néron*, chap. XII.

<sup>5</sup> Suétone, *Octave*, chap. XXXIX : *Notavitque aliquos (equites) quod pecunias levioribus usuris mutuati graviore fœnore collocassent (Il nota aussi d'infamie quelques chevaliers pour avoir emprunté l'argent à de légers intérêts, et l'avoir replacé à de grosses usures).*

<sup>6</sup> *Lettres*, 101, 1 : *Senecionem Cornelium, equitè romanum splendidum et officiosum noveras : ex tenui principio se ipse promoverat et jam illi declivis erat cursus ad cetera.* — Puis, *Ibid.*, 4 : *Ille qui et mari et terra pecuniam agitabat, qui ad publica quoque, nullum relinquens inexpertum genus quæstus, accesserat,* etc. - Voir aussi *Ibid.*, 19, 5.

<sup>7</sup> Tacite, *Annales*, IV, 6 ; XIII, 50. - Suétone, *Vespasien*, chap. I.

<sup>8</sup> Tacite, *Agricola*, chap. IV : *Utrumque avum procuratorem Cæsarum habuit, quæ equestris nobilitas est (Ses grands-pères furent tous deux procureurs impériaux, ce qui confère le titre de chevalier).*

## CHAPITRE IV. — Le troisième ordre.

### § 1.

Dans l'immense majorité de cet élément de la population de Rome qu'on peut qualifier de troisième ordre, le prolétariat, dont toute l'existence pivotait sur la maxime *du pain et des spectacles*, et que l'immigration des provinces, attirée par l'appât de ces prodigalités, ne cessait pas de renouveler ou d'accroître, était sans doute très prépondérant. D'autre part, le nombre des artisans, industriels et petits marchands, appartenant au même ordre, devait y être d'autant plus borné que non seulement le travail non salarié des esclaves faisait, dans ces branches, à l'industrie des hommes libres une concurrence contre laquelle il était presque impossible de lutter, mais les distributions de blé mettaient même les plus pauvres en état de vivre absolument, ou presque tout à fait, sans travail. Cependant il n'y avait dans cette classe de la population non plus manque de gens aisés et même riches, surtout parmi ceux qui ne dédaignaient pas d'exercer des professions réputées viles ou déshonorantes d'après les idées romaines<sup>1</sup>, mais en partie très lucratives de fait, comme l'entreprise des funérailles<sup>2</sup>, les boulangeries ou les maisons de bains, l'entreprise de travaux et la gestion d'affaires d'établissements publics, la ferme des latrines et vidanges<sup>3</sup>, les ventes publiques, où se faisait la vente à l'encan tantôt d'objets du plus haut prix, tantôt de vieux mobiliers et de toute sorte d'effets<sup>4</sup>. Galiens<sup>5</sup> signale, en termes généraux, comme ayant le plus de chances pour s'enrichir, les gens d'affaires des riches, les fermiers généraux et les négociants importateurs. Cependant la profession de crieur public et commissaire priseur (*præco*) était notamment lucrative<sup>6</sup>, de qui suppose un mouvement d'une rapidité extraordinaire dans les mutations de propriété à Rome. Arronce Evarestes, commissaire priseur, qui joua un rôle dans le désordre occasionné par le meurtre de Caligula, était par sa fortune, au rapport de Josèphe, l'égal des Romains les plus riches de son temps, et avait alors comme il garda longtemps encore assez d'influence pour faire, à Rome, tout ce qu'il voulait. Dans Martial (VI, 8), la main d'une jeune fille est recherchée par dix poètes, sept avoués, quatre tribuns et deux crieurs publics, et le père n'hésite pas à se prononcer pour l'un de ces derniers. Le même poète (V, 56), dans l'intérêt de l'avenir d'un jeune garçon qui doit faire son chemin dans le monde, conseille que l'on se garde surtout de lui faire faire des études classiques

---

<sup>1</sup> Quintilien, I, 12, 17 : *Dicant sine his multi et æquirant, dum a locupletior aliquis sordidæ mercis negotiator et plus voci suæ debeat præco.*

<sup>2</sup> Ou, si l'on veut, des pompes funèbres, *Libitina* (voir plus haut, et Juvénal, III, 31, etc.). Dans le personnel de cette entreprise (*libitinarii*), on distinguait les *dissignatores*, ordonnateurs des funérailles et maîtres des cérémonies, comme aussi des *præcones*, hérauts. Tous les officiers des pompes funèbres étaient, d'après la table héracléenne, exclus des offices municipaux.

<sup>3</sup> Juvénal, *ibid.*, 38 : *Conducunt foricas.* — Voir aussi *ibid.*, VII, 4, et, sur les *foricarii*, Cujas, *Observ.*, 22-34.

<sup>4</sup> Juvénal, III, 33 ; VII, 5, etc.

<sup>5</sup> *Prolégomènes*, chap. XIV, éd. Kuhn, I, p. 38.

<sup>6</sup> Horace, *Satires*, I, 7, 55, etc. — Martial, I, 85. — Josèphe, XIIX, 1, 18. — Cependant il paraît qu'elle ne l'était encore que médiocrement du temps d'Horace, qui dit ailleurs (*Sat.*, I, 6, 86) :

*Si præco parvas aut, ut fuit ipse, coactor  
Mercedes sequer. . . . .*

Les *coactores argentarii* se chargeaient, à leur risque et péril, du recouvrement des fonds et des paiements dans les ventes publiques (*Digeste*, XL, 7, 40, § 8 : *Argentarius coactor, quum pæne totam fortunam in nominibus haberet*), et cela moyennant une commission d'un pour cent en sus du prix de la vente (Cicéron, *Pro Rabir.*, 11, 30).



ou des vers, qu'on le laisse plutôt s'appliquer au luth ou à la flûte, ou bien, s'il a la tête dure, qu'on fasse de lui un commissaire aux ventes ou un entrepreneur de bâtiments. Les musiciens et tous les artistes travaillant pour le luxe ou pour le plaisir du public, étaient en général très largement payés, les acteurs et les danseurs notamment aussi ; on vit même des maîtres d'escrime et des conducteurs de chars du cirque acquérir de grandes fortunes. D'après Juvénal, celle d'un cocher du cirque en renom pouvait faire envie à cent avocats.

Les professions savantes aussi, comme les beaux-arts et les professions techniques, quand elles ne demeuraient pas abandonnées aux esclaves, étaient presque exclusivement embrassées par des personnes appartenant au troisième ordre, de la catégorie de celles du moins qui ne reculaient pas devant des années d'études pénibles, pour s'y préparer, et qui avaient les moyens de se passer, pendant tout ce temps, des gains qu'un simple métier procurait beaucoup plus tôt<sup>1</sup>. Galien<sup>2</sup> mentionne comme les principales branches du savoir et de l'art à acquérir ou à choisir pour profession, la médecine, la rhétorique et la musique, la géométrie et l'arithmétique, la logique, l'astronomie, la grammaire et le droit, auxquels il ajoute encore les arts plastiques et graphiques. Nous avons quelques données sur l'existence et la position sociale que procuraient ces diverses professions. Juvénal en a fait, dans sa septième satire, un tableau très triste, mais qui tombe certainement dans l'exagération, à force de généraliser. Le professorat manquait encore en majeure partie, il est vrai, dans les premiers siècles, d'une existence bien assurée et de la considération extérieure qui s'attache à des fonctions publiques. L'enseignement n'était, au commencement de l'empire, regardé d'aucune façon comme une affaire de l'État ; il ne le devint que dans une mesure très bornée au deuxième siècle, et on n'y reconnut même probablement qu'à cette époque un objet d'intérêt général pour les communes<sup>3</sup>. Vespasien et Adrien confirmèrent aux professeurs certaines immunités<sup>4</sup>. Cependant le nombre des professeurs publiquement institués et rétribués ne paraît avoir été grand ni à cette époque, ni même plus tard, à Rome pas plus qu'ailleurs. Par un rescrit, destiné à faire loi premièrement en Asie, Antonin le Pieux permit d'accorder l'exemption des charges municipales, dans les grandes villes, à dix médecins, cinq rhéteurs et cinq grammairiens ; dans les moyennes, à sept médecins et quatre maîtres ou professeurs, dans les petites, enfin, à cinq médecins et trois maîtres, pour l'enseignement de chacune des deux autres branches<sup>5</sup>. Si ces chiffres représentent, comme il y a lieu de le croire, l'état normal des médecins et du personnel enseignant modes chaires entretenues par l'État, il est clair qu'il ne devait suffire aux besoins nulle part, et que, même abstraction faite de l'instruction élémentaire et des autres branches de l'enseignement général, celui-ci devait en majeure partie reposer sur les leçons particulières de maîtres et professeurs libres. Il y avait cependant des chaires

---

<sup>1</sup> Lucien, *Somn.*, 1.

<sup>2</sup> *Prologomènes*, chap. XIV, éd. Kuhn, I, p. 38.

<sup>3</sup> Pline le Jeune (*Lettres*, IV, 13) dit, au sujet d'une cotisation entre les familles intéressées, pour la rétribution d'un professeur, dans la ville de Côme, où il n'y en avait pas encore : *Totum enim pollicerer, nisi timerem, ne hoc munus meum quandoque ambitu corrumperetur, ut accidere multis in locis video, in quibus præceptores publice conducuntur (Il n'y a qu'un remède à ce mal, c'est de réserver aux parents seuls le choix des maîtres, et de leur inspirer en outre le scrupule d'un choix judicieux en les obligeant à apporter leur contribution).*

<sup>4</sup> *Digeste*, L, 4, 18, § 30 : *Magistris qui civilium munerem vacationem habent, item grammaticis et oratoribus et medicis et philosophis ne hospitem recipent, a principibus fuisse immunitatem indultam et Divus Vespasianus et Divus Hadrianus rescripserunt.*

<sup>5</sup> *Ibid.*, XXVII, 1, 6, § 2.

publiques de grammaire, instituées par les villes, à Rome même, notamment à l'Athénée, bien qu'Aulu-Gelle<sup>1</sup>, qui parle souvent des grammairiens professant dans la capitale, ait omis de mentionner ce fait. Parmi les maîtres particuliers, les uns : donnaient des leçons au domicile 'de leurs élèves, comme le père de Stace par exemple<sup>2</sup>, ou entraient assez souvent aussi, pour un temps, comme précepteurs, dans de grandes maisons ; les autres, et c'est ce que paraissent avoir généralement préféré les plus habiles et les plus doctes, tenaient école et faisaient des cours chez eux<sup>3</sup>. C'étaient probablement presque toujours des personnes de condition modeste qui se vouaient au professorat ; à Rome, notamment des affranchis, des provinciaux et des étrangers, dont Jules César déjà s'était appliqué à y attirer un grand nombre, en leur conférant le droit de cité<sup>4</sup>. Beaucoup d'entre eux étaient originaires des provinces grecques et de l'Orient hellénisé, ce qui s'explique par la faveur toute particulière dont l'enseignement de la langue et de la littérature grecques jouissait à Rome.

La plupart de ces maîtres n'enseignaient point par vocation ; ils ne s'étaient mis à donner des leçons que pour gagner leur vie. Cela résulte déjà d'un fait que, même parmi les grammairiens ou philologues les plus renommés et les plus distingués par leurs travaux, dont il est fait mention à Rome au premier siècle de l'empire, notamment dans Suétone, plusieurs n'étaient arrivés à se tourner vers les études que par l'effet du hasard, ou après avoir mal réussi dans d'autres carrières. Quelques-uns acquièrent, comme esclaves ou affranchis, au service de savants, ou en accompagnant des fils de famille à l'école, le fonds des connaissances dont ils devaient faire leur spécialité plus tard. Le célèbre Orbilius avait commencé par être garçon de bureau auprès d'un magistrat, puis servi, à pied et à cheval, dans l'armée. Un autre professeur encore plus célèbre, Marcus Valérius Probus, de Béryte (Beyrouth) en Syrie, ne s'appliqua aux études linguistiques qu'en désespoir d'obtenir une place d'officier subalterne qu'il avait longtemps sollicitée. Un troisième avait auparavant figuré comme athlète dans les combats du pugilat, un quatrième couru les théâtres et gagné sa vie en prêtant sa collaboration aux farces qu'on y jouait<sup>5</sup>. L'empereur Pertinax, au contraire, fils d'un affranchi, marchand de bois, avait débuté par le professorat, et ce furent les déceptions qu'il y éprouva qui le décidèrent à embrasser l'état militaire, marchepied de sa haute fortune<sup>6</sup>.

Dans l'opinion générale, c'était gagner durement son pain que d'être obligé de tenir école et d'instruire les enfants<sup>7</sup>. Les peines et les déboires étaient grands, les avantages très minces, et peu de ces instituteurs avaient, pour se consoler et se relever dans leur esprit, la conscience de la noble mission d'initier des âmes

---

<sup>1</sup> IV, 1 ; V, 4 ; VI, 17 XIV, 5 et 10 ; XV, 9 ; XX, 10.

<sup>2</sup> *Silves*, V, 3, 176, etc.

<sup>3</sup> Quintilien, I, 2, to : *Nam optimus quique præceptor frequentia gaudet ac majore se theatro dignum putat, at fere minores ex conscientia suæ infirmitatis hæreere singulis et officio fungi quodammodo prædagogorum non indignantur* (Car tout bon maître aime un nombreux auditoire, et se croit digne d'un grand théâtre ; tandis que d'ordinaire les hommes médiocres, par la conscience qu'ils ont de leur faiblesse, s'accommodent assez d'un seul élève, et descendent volontiers au rôle de pédagogues).

<sup>4</sup> Suétone, *César*, chap. XLII. — Le même, *Auguste*, chap. XLII (*peregrinosque omnes, exceptis medicis et professoribus (il chassa tous les étrangers, à l'exception des médecins et des professeurs)*).

<sup>5</sup> Suétone, *Grammairiens illustres*, 19, etc. ; 23, 9, 24, 22 et 18.

<sup>6</sup> Voir sa biographie, chap. I.

<sup>7</sup> *O rem indignissimam ! et quam æquo istud fers animo ; sedere in scholis et pueris præcipere !* (Fragment d'Annius Florus, dans Jahn, *Florus*, p. 43.)

jeunes et candides aux bonnes mœurs et à l'étude de ce que la science et les lettres ont de sacré<sup>1</sup>. L'école s'ouvrait avec ou même dès avant l'aube. Le maître était obligé de se lever plus matin que le forgeron ou le tisserand, puis de respirer les émanations des lampes apportées par les écoliers, et dont la fumée noircissait les bustes d'Homère et de Virgile placés dans la salle<sup>2</sup>. La classe continuait même après midi<sup>3</sup>. Le plus difficile pour le maître, suivant Juvénal, était de ne jamais perdre de vue les mains et le jeu des prunelles de tant de jeunes garçons, sur la moralité desquels son devoir était de veiller comme un père. L'usage du bâton et du martinet paraît, du reste, avoir été un des moyens dont on se servait le plus fréquemment, pour main tenir l'ordre dans la classe. Il y avait, en outre, à compter avec mille prétentions injustes des parents, sur les incroyables exigences, en tout ce qui touchait leurs enfants, et les susceptibilités d'amour propre desquels Orbilius déjà écrivit tout un livre plein de doléances<sup>4</sup>. La poussière de l'école, il est vrai, devait peu incommoder les instituteurs romains, car ils enseignaient dans des salles à demi ou entièrement ouvertes au grand air, sur les plates-formes des maisons où devant celles-ci, du côté de la rue même. De plus, même abs, traction faite des nombreux jours de fête, les vacances d'été doraient quatre mois : l'essentiel, suivant l'idée du temps, étant d'avoir ses enfants bien portants dans cette saison, sans leur infliger le tourment de l'école<sup>5</sup>. Les précepteurs domestiques, les Grecs surtout, se plaignaient beaucoup, et souvent avec raison, sans doute, des traitements indignes et des humiliations de tout genre qu'ils avaient à subir, ainsi que de l'exigüité de leurs appointements, avec lesquels ils parvenaient à peine à suffire au paiement des mémoires du médecin ; du cordonnier et du fournisseur d'habits. Lucien<sup>6</sup> mentionne un salaire de 200 drachmes, avec la table et le logement, comme la rétribution d'un précepteur grec. Les Romains, de leur côté, croyaient avoir à se plaindre de ce qu'on leur préférât, dans les grandes maisons, ces étrangers qui savaient trop souvent, par leurs intrigues et leurs infamies, usurper le rôle des véritables maîtres du logis<sup>7</sup>.

Généralement, l'instruction grammaticale était mal payée à Rome, du moins dans la mesure des prétentions qu'avaient alors les maîtres, probablement un peu plus élevées que celles de leurs confrères d'aujourd'hui. D'après Juvénal<sup>8</sup>, en effet, les honoraires de l'école, par enfant, calculés sur le pied le plus modique, pour une année scolaire de huit mois seulement, comme nous l'avons vu, auraient été de 5 pièces d'or (*aurei*), c'est-à-dire d'environ 435 francs de notre monnaie, ce qui, pour une classe de vingt à trente enfants, devait procurer à l'instituteur un revenu suffisant pour vivre. Or de bons maîtres recevaient certainement plus. Là concurrence était très grande, sans doute, puisque, déjà dans les derniers temps de la république, il y eut parfois, à Rome, jusqu'à vingt écoles de grammaire, toutes plus ou moins fréquentées<sup>9</sup>. Beaucoup d'écoles étaient d'ailleurs dirigées par deux maîtres, qui s'en partageaient les

---

<sup>1</sup> *Quam imperatorum, quam regum est sedere a suggestu præcipientem bonos mores et sacrarum studia litterarum*, etc. *Ibid.*, p. 44.

<sup>2</sup> Juvénal, VII, 222 ; etc.

<sup>3</sup> *Colloq. scholast.*, p. 426.

<sup>4</sup> Suétone, *Grammairiens illustres*, 9.

<sup>5</sup> Martial, X, 62, 12 : *Æstate pueri, si valent, satis discunt (si les enfants se portent bien l'été, ils en savent assez)*.

<sup>6</sup> *De merc. cond.*, 35 et 38.

<sup>7</sup> Lucien, *I. c.*, 17. — Juvénal, III, 69, etc.

<sup>8</sup> VII, 243 (Scholies).

<sup>9</sup> Suétone, *Grammairiens illustres*, 3.

émoluments<sup>1</sup>. Cependant certains professeurs très recherchés acquièrent de la fortune ; Verrius Flaccus, qu'Auguste logea au palais avec toute son école, obtint de lui, pour l'instruction de ses petits-fils, un traitement annuel de 100.000 sesterces ou plus de 26.000 francs<sup>2</sup>. Un autre, Remmius Palémon, tirait de son école un revenu annuel de 400.000 sesterces, et presque autant de sa fortune privée, dont son enseignement avait probablement aussi formé le noyau, mais qu'il s'appliqua à faire valoir et fructifier, en outre, avec autant d'activité que de savoir-faire, par un commerce d'effets d'habillement et la bonne exploitation de ses biens ruraux<sup>3</sup>. Épaphrodite de Chéronée, qui enseigna sous Néron et les empereurs suivants, jusqu'à Nerva, et mourut âgé de soixante-quinze ans, possédait deux maisons à Rome et une bibliothèque de trente mille volumes, comprenant beaucoup d'ouvrages rares et précieux<sup>4</sup>. Cependant des emplois autres que ceux de bibliothécaires publics ne paraissent avoir été donnés, parfois, à des grammairiens qu'à Rome et à Alexandrie ; au secrétariat d'État ou département de la correspondance, ils ne trouvaient à se caser qu'exceptionnellement, dans les postes élevés du moins, comme Hyginus<sup>5</sup> et Denys d'Alexandrie.

Les rhéteurs ou professeurs de l'art oratoire eurent en partie à subir les mêmes désavantages et les mêmes contrariétés que les maîtres élémentaires ou grammairiens. Eux aussi avaient beaucoup à pâtir des exigences absurdes et de la sottise vanité des parents<sup>6</sup>, ainsi que de la polissonnerie des enfants mal élevés<sup>7</sup>, et, comme il y avait forte concurrence dans cette branche également, on ne vit que trop de rhéteurs descendre à des flatteries et à des complaisances indignes de leur profession, pour compléter leur auditoire<sup>8</sup>. Ils avaient de même à supporter des ennuis mortels, à force de faire répéter continuellement des exercices oratoires sur les mêmes thèmes, ou, suivant l'ex-pression de Juvénal, d'être obligés de manger sans cesse du même chou réchauffé. Il arrivait souvent aussi qu'on les payât mal ou refusât net de les payer, ce qui faisait, alors, même d'une chaire de rhétorique une position sociale illusoire et stérile<sup>9</sup>. Cependant rappelons, à leur sujet aussi, que les professeurs de ce temps-là avaient des prétentions plus élevées que ceux du nôtre. En général, les honoraires des rhéteurs étaient supérieurs à ceux des grammairiens<sup>10</sup>. Juvénal<sup>11</sup> parle d'honoraires annuels de 2.000 sesterces, par élève, pour les leçons d'un rhéteur, ce qui ne laisse pas que d'être un assez bon prix. La position d'un professeur d'éloquence n'était pas seulement plus avantageuse, elle était aussi entourée de plus de considération déjà, parce qu'il était chargé d'un enseignement supérieur, auquel participaient, outre les enfants et les adolescents, quelquefois même des hommes faits, et qui avait trait immédiatement aux intérêts de la vie pratique, car la parole facile et abondante, élégante et choisie, était regardée comme un

---

<sup>1</sup> *Digeste*, XVII, 2, 71 : *Duo societatem coierunt ut grammatica docerent, et quod ex eo artificio quæstus fecissent, commune eorum esset.*

<sup>2</sup> Suétone, *Grammairiens illustres*, 17.

<sup>3</sup> Suétone, *Grammairiens illustres*, XXIII.

<sup>4</sup> Suidas, *Épaphrodite*.

<sup>5</sup> Suétone, *Grammairiens illustres*, XX.

<sup>6</sup> Pétrone, *Satiricon*, IV. — Quintilien, II, 4, 16.

<sup>7</sup> Juvénal, VII, 213.

<sup>8</sup> Tacite, *Dialogue sur les Orateurs*, chap. XXIX.

<sup>9</sup> Juvénal, *Sat.* VII, 157, 203.

<sup>10</sup> Le même poète (*Ibid.*, 217) dit de la rétribution de ces derniers :

*Quodcunque est minus est autem quam rhetoris æra.*

(*ce pauvre salaire, plus pauvre que celui du rhéteur*)

<sup>11</sup> *Ibid.*, 186, etc.

élément capital de la bonne éducation, indispensable même, dans beaucoup de positions sociales, pour tous les hauts emplois notamment. Aussi les chaires des professeurs d'éloquence latine et grecque furent-elles, à Rome et ailleurs aussi peut-être<sup>1</sup>, les premières et longtemps les seules qui fussent dotées par l'État. Le traitement qui y était attaché s'élevait à 100.000 sesterces, quadruple de celui d'un tribun militaire, ce qui égalait ces professeurs, pour la rétribution, dans la catégorie des centeniers (*centenarii*), à des fonctionnaires de l'importance du procureur des eaux<sup>2</sup> ou de celui de la province d'Adrumète<sup>3</sup> (en Afrique), par exemple. Le premier titulaire de la chaire créée par Vespasien, l'Espagnol Quintilien, ne devint pas seulement très riche, mais obtint même, comme précepteur des princes, les insignes consulaires<sup>4</sup>. Déjà sous Néron, par suite de ce goût pour la rhétorique dont il faisait parade, beaucoup de maîtres de cet art s'étaient, comme on l'a vu plus haut, élevés d'une condition infime à la dignité sénatoriale et aux plus grands honneurs. Verginius Flavus, un d'entre eux, devint ainsi un homme assez important pour qu'on crût devoir le bannir à la suite de la conjuration de Pison<sup>5</sup>. Dès le premier siècle, mais bien plus fréquemment encore dans le suivant, des rhéteurs célèbres arrivèrent à la position influente de secrétaires de l'empereur, celle du rhéteur Secundus auprès d'Othon, et elle leur servit quelquefois de marchepied pour monter plus haut encore. On comprend ainsi que même des hommes appartenant à l'ordre équestre, dès les premiers temps de l'empire, à l'exemple de Blandus<sup>6</sup>, aient pu faire choix de cette profession. Les promotions de rhéteurs dans cet ordre par les empereurs furent sans doute assez fréquentes aussi, d'après ce que Philostrate<sup>7</sup> rapporte de Denys de Milet, sous Adrien, et d'un nommé Héliodore, sous Sévère probablement. On ne cite aucun grammairien honoré de la même faveur.

Il y avait d'ailleurs à tirer de l'art oratoire, à la barre des tribunaux, encore plus de parti qu'à l'école. Ceux qui avaient le savoir et le talent nécessaires pour le professorat n'étaient pas toujours, il est vrai, également bien doués pour la plaidoirie. Cependant beaucoup de rhéteurs unirent les deux professions, comme Quintilien, ou passèrent de l'une à l'autre, comme on le voit par ce distique de Martial<sup>8</sup> :

*Dum modo causidicum, dum te modo rhetora fingis,  
Et non decernis, Laure, quid esse velis, etc.*

---

<sup>1</sup> Vie d'Antonin le Pieux, chap. XI : *Rhetoribus et philosophis per omnes provincias et honores et salaria detulit* (Il accorde dans toutes les provinces des honneurs et des traitements aux rhéteurs et aux philosophes).

<sup>2</sup> Orelli, 946.

<sup>3</sup> Henzen, 6931.

<sup>4</sup> Juvénal, VII, 186.

<sup>5</sup> Tacite, *Annales*, XV, 71 : *Verginium Flavum claritudo nominis expulit, nam studia juvenum eloquentia fovebat* (Verginius dut son bannissement par ses leçons d'éloquence, qui entretenaient parmi les jeunes gens une émulation suspecte).

<sup>6</sup> Sénèque, *Controverses*, II, préface, p. 116, éd. Bursian : *Habuit et Blandum rhetorem præceptorem qui eques romanus (primus ?) Romæ docuit. Ante illum intra libertinos præceptores pulcherrimæ disciplina continebantur et minime probabili more turpe erat docere quod honestum erat discere.*

<sup>7</sup> *Vies des sophistes*, I, 22, p. 224, et II, 32, p. 273, etc. ; éd. Kayser.

<sup>8</sup> II, 64.

*Indécis sur le choix où tu dois t'arrêter,  
Avocat ou rhéteur, quel parti vas-tu prendre ?  
A suivre une carrière on te voit hésiter,  
Quand il serait pour toi plus que temps de quitter.  
Taurus, crois-moi, c'est trop attendre...*

On vit notamment des avocats préférer, sur leurs vieux jours, les occupations plus tranquilles du professorat<sup>1</sup>. Pour attaquer et défendre en justice il fallait, alors, surtout de la faconde ; une profonde connaissance du droit était moins nécessaire qu'elle ne l'est aujourd'hui. Aussi, même les avocats qui prenaient leur profession le plus au sérieux, s'appliquaient-ils tout particulièrement à l'art oratoire et traitaient-ils plus ou moins l'étude du droit, même en ne la négligeant pas, comme un objet secondaire. Quant à la tourbe des avocats, ainsi appelés à cette époque déjà, et ne voyant dans leur profession qu'un métier, ils n'avaient que leur faconde, sans aucune connaissance du droit ; aussi s'adjoignaient-ils, dans les procès, des hommes de loi, espèce d'avoués dits *pragmatici*, que les parties étaient tenues de payer à part<sup>2</sup> ; mais il paraît que les honoraires de ces derniers étaient maigres et qu'ordinairement les membres du barreau qui ne réussissaient pas comme avocats<sup>3</sup>, faute d'avoir le don de la parole, se décidaient seuls pour l'autre profession, à un déserteur de laquelle s'adressent ces vers de Martial<sup>4</sup> :

*Deseris urbanas, tua prædia, Pannyche, lites,  
Parvaque sed tritæ præmia certa togæ.  
Frumentum, milium, ptisanamque fabamque solebas  
Vendere pragmaticus, nunc, emis agricola.*

La profession d'avocat était, évidemment, le chemin que prenaient de préférence, pour parvenir, les hommes de tête et d'ambition du troisième ordre ; c'est par la toge, ou robe que l'on endossait pour la plaidoirie, que s'élevait le peuple<sup>5</sup>, au sein duquel, Juvénal l'a dit<sup>6</sup> :

*. . . . . tamen ima plebe Quiritem  
Facundum invenies ; solet hic defendere causas  
Nobilis indocti ; veniet de plebe togata  
Qui juris nodos et legum ænigmata solvat.*

Dans le reste de l'Italie et les provinces, c'est la même profession que choisissaient, le plus volontiers, les jeunes gens les mieux doués et les plus désireux de se pousser des classes inférieures, comme Lucien par exemple. Dans la colonie de Pétrone<sup>7</sup>, l'affranchi qui veut donner un état à son fils compte faire de lui, sinon un commissaire-priseur, du moins un homme du barreau. Le fait que la profession d'avocat était la plus honorable des carrières civiles dont pussent faire choix des hommes du troisième ordre, résulte déjà de la circonstance que, de toutes les professions accessibles à ce dernier, elle était aussi la seule que des sénateurs même pouvaient exercer sans déroger.

C'était de plus la seule carrière civile qui offrit à des hommes d'humble naissance le moyen de s'élever, par leur talent et la fortune aidant, jusqu'à la dignité du

---

<sup>1</sup> Quintilien, XII, 11, 4.

<sup>2</sup> Quintilien, XII, 3. — Tacite, *Dialogue sur les orateurs*, chap. XXXI et XXXII.

<sup>3</sup> Quintilien, XII, 3, 9.

<sup>4</sup> XII, 72, 3 : *Tu quittes Rome, le barreau, ton vrai patrimoine, et les minces mais sûrs profits de ta robe usée. Homme de loi, tu vendais couramment froment, millet, orge, fèves. Aujourd'hui, cultivateur, tu les achètes.*

<sup>5</sup> Tacite, *Annales*, XI, 7 : *Cogitaret plebem, quæ toga enitesceret (Que sera-ce du peuple, s'il en est dans cet ordre qui se distinguent au barreau ?)*.

<sup>6</sup> *Satire VIII*, 47 : *. . . . . c'est au fond de la plèbe que tu trouveras le citoyen éloquent, celui qui défend en justice le noble inculte ; il sortira de la plèbe méprisée, le juriste capable de deviner les énigmes des lois.*

<sup>7</sup> *Satiricon*, c. 46.

premier ordre. C'est ainsi, en effet, que Marcellus Éprieus et Vibius Crispus parvinrent à obtenir le consulat et l'amitié des empereurs, la plus haute considération et un grand pouvoir<sup>1</sup>.

Les avocats plaidants célèbres menaient une existence très fastueuse ; leurs noms étaient dans toutes les bouches ; les hommes haut placés et les riches leur faisaient des avances ; des étrangers, ayant entendu parler d'eux dans les municipes et les colonies romaines de leur province, ambitionnaient de faire leur connaissance<sup>2</sup>.

A défaut des avantages du rang et d'un état supérieur, ces avocats, dont les portes étaient littéralement assiégées par les parties<sup>3</sup>, acquéraient du moins de grandes fortunes<sup>4</sup>, et cette manière d'en acquérir était réputée très honorable<sup>5</sup>. Mais, à côté de ces avocats courus et largement rétribués, il y avait naturellement aussi nombre d'avocats sans cause, trop heureux de recevoir dans l'occasion, pour trois ou quatre plaidoyers, quelque chose comme une pièce d'or, parfois encore sujette à une retenue pour les émoluments de l'avoué<sup>6</sup>, quand les clients ne préféraient pas s'acquitter par un envoi en nature de mauvais vin, de fruits confits, de vaisselle en poterie commune ou d'autres cadeaux semblables, envers eux qui, de cette manière, n'arrivaient pas même à gagner leur loyer<sup>7</sup>.

Dans les procès paraissent aussi, mais postérieurement, il est vrai, à côté de l'avocat plaidant (*causidicus*), des *honorarii* et des *pragmatici* ou *jurisperiti*, légistes qu'on lui adjoignait pour le conseiller, ainsi que des avoués (*advocati*, dans l'acception restreinte du mot). Ajoutons qu'il est fait mention de tel procès, en province, dans lequel les honoraires payés à tous ces gens de loi ne dépassaient pas la modique somme de 100 deniers<sup>8</sup>.

Il y avait, certes, encombrement dans la carrière des avocats ; aussi les voyait-on assez généralement recourir à tous les moyens du charlatanisme, pour se faire connaître et se procurer des clients. Les avocats plaidants qui désiraient appeler sur eux l'attention, ne se séparaient jamais d'une grande liasse de papiers ; ils cherchaient à amadouer la clientèle par leur mise soignée, les apparences du luxe, une suite d'esclaves et de clients, entourant leurs chaises à porteur ; parfois même, ils louaient des bagues précieuses, en vue d'amener le client, qui les voyait briller à leurs doigts, pendant la conférence, à leur accorder des honoraires plus élevés<sup>9</sup>.

Ils renvoyaient les personnes qui venaient leur confier leurs procès à des aides, chargés de recevoir préalablement les communications des parties sur l'état de la cause, ou bien ils ne les mandaient chez eux que pour la veille ou la matinée même du jour d'audience, afin de paraître encombrés d'affaires ou de faire admirer leur sagacité et la promptitude avec laquelle ils voulaient avoir l'air de

---

<sup>1</sup> Tacite, *Dialogue sur les Orateurs*, chap. IX, XI, XIII.

<sup>2</sup> *Ibid.*, chap. VI, VII.

<sup>3</sup> Sénèque, *De ira*, III, 37.

<sup>4</sup> Martial, I, 17, 76 ; II, 30 ; VIII, 16, 17.

<sup>5</sup> Quintilien, XII, 7, 10.

<sup>6</sup> Juvénal, VII, 122.

<sup>7</sup> Martial, IV, 46 ; X, 87 ; III, 38, 5.

<sup>8</sup> *Colloq. schol. Labb. Gloss.* II, p. 427. — Sur les actions en recouvrement d'honoraires, voyez *Digeste*, L, 13, 1, § 10-13.

<sup>9</sup> Juvénal, VII, 105-149.

résoudre toutes les difficultés en un clin d'œil<sup>1</sup>. Dans leurs harangues, ils avaient recours aux moyens les moins dignes pour gagner les applaudissements de l'auditoire<sup>2</sup>. Ils soudoyaient des claqueurs, chargés de battre des mains et de les acclamer par des bravos<sup>3</sup>, et se ménageaient l'accompagnement d'une suite nombreuse, en rentrant chez eux du Forum<sup>4</sup>.

Beaucoup d'entre eux, n'atteignant pas leur but, malgré toute la peine qu'ils se donnaient, n'en étaient pas moins obligés de se déclarer insolvables ou d'aller tenter la fortune dans les Gaules ou en Afrique<sup>5</sup>. Naturellement, il y avait assez d'avocats toujours prêts à vendre leur éloquence, au premier venu qui les payait, et à se charger de toute cause quelle qu'elle fût, juste ou injuste<sup>6</sup> ; souvent aussi on stipulât d'avance la somme à payer, à la mode des pirates, comme dit Quintilien<sup>7</sup> et l'expliquent ces vers de Martial<sup>8</sup> :

*Egi, Sexte, tuam pactus duo millia causam,  
Misisti nummos quod mihi mille, quid est ?  
« Narrasti nihil, inquis, et a te perdita causa est. »  
Tanto plus debes, Sexte, quod erubui.*

On comprend, après cela, qu'aux yeux de bien des gens, l'ordre des avocats tout entier passât pour une engeance vénale<sup>9</sup>. Il en fut surtout ainsi du temps de Claude, sous le règne duquel les avocats plaidants firent de brillantes affaires, tandis que les jurisconsultes n'y trouvaient pas de quoi vivre<sup>10</sup>. Ce qui contribua beaucoup aussi à déconsidérer l'ordre, c'est l'habitude de ses membres non seulement d'invectiver la partie adverse, ce qu'ils faisaient souvent à la demande expresse de leurs clients mêmes, mais encore de s'accabler d'injures entre eux<sup>11</sup> ; or le nombre de ces maîtres chicaneurs et aboyeurs était si grand, que les adversaires de la profession purent qualifier de cynique le genre d'éloquence des avocats en général<sup>12</sup>.

La profession médicale s'exerça sous des formes multiples jusqu'aux derniers temps de l'empire ; ce furent peut-être principalement des affranchis<sup>13</sup> et des esclaves qui s'y livraient. Justinien encore permit de demander, pour des

---

<sup>1</sup> Quintilien, XII, 8.

<sup>2</sup> Tacite, *Dialogue sur les Orateurs*, chap. XXVI.

<sup>3</sup> Quintilien, XI, 3, 131. — Pline le Jeune, *Lettres*, II, 14, 4. — Juvénal, XIII, 29-31.

<sup>4</sup> Quintilien, XII, 8, 3.

<sup>5</sup> Juvénal, VII, 129, 147, etc.

<sup>6</sup> Quintilien, XII, 1, 25 ; 7, 7.

<sup>7</sup> Quintilien, XII, 7, 11.

<sup>8</sup> VIII, 17 : *J'ai plaidé ta cause au prix convenu de deux mille sesterces, Sextus : combien m'en as-tu envoyé ? - Mille. - Et pourquoi ? - Tu as fort mal plaidé et, de plus, tu as perdu ma cause. - Raison de plus pour me bien payer, Sextus ; car tu dois me payer ma honte.*

<sup>9</sup> Sénèque, *Lud.*, 12, 3, 54 : *O causidici, venale genus.*

<sup>10</sup> Tacite (*Annales*, XI, 5) dit de ce temps : *Nec quicquam publicæ mercis tam venale fuit quam advocatorum perfidia (Nulle marchandise publiquement étalée ne fut plus à vendre que la perfidie des avocats).*

<sup>11</sup> Quintilien, XII, 9, 10 et 8. — Pline le Jeune, *Lettres*, IV, 8.

<sup>12</sup> Quintilien, XII, 9, 9 : *Ea est enim prorsus canina, ut ait Appius, eloquentia (En effet, c'est, comme dit Appius, ravalier l'éloquence jusqu'au cynisme) ...* — Columelle aussi (I, préface) appelle la *causidicina* (basoche) *caninum studium*. — Voir aussi Lucien, *Le Pêcheur*, 29, et Ammien Marcellin, XXX, 4, qui a longuement fait le portrait des avocats, de son temps.

<sup>13</sup> *Digeste*, XXXVIII, 1, 26 : *Medicus libertus quod putaret, si liberti sui medicinam non facerent, multo plures imperantes* (ce qui doit s'entendre, sans doute, des pratiques, aux ordres desquelles se trouve le médecin) *sibi habiturum, postulabat ut sequerentur se neque opus facerent, id jus est necne ? Respondit jus esse dummodo liberales operas ab iis exigeret, hoc est ut acquiescere eos meridiano tempore et valetudinis et honestatis suæ rationem habere sineret.*



esclaves de l'un ou de l'autre sexe habiles dans cet art, le maximum du prix d'un esclave, c'est-à-dire jusqu'à soixante pièces d'or, tandis que le prix d'un eunuque même était limité à cinquante pièces d'or<sup>1</sup>.

Les médecins libres, à Rome, étaient en majeure partie des étrangers, auxquels Jules César conférait, ainsi qu'aux professeurs, le droit de cité, quand ils s'y établissaient<sup>2</sup>. Les Romains, dit Pline l'Ancien, ne s'occupaient qu'exceptionnellement de l'art de guérir les malades<sup>3</sup>. La plupart de ces médecins étrangers étaient Grecs ou Orientaux, particulièrement des Égyptiens, que l'on appelait souvent tout exprès à Rome, pour le traitement de certaines maladies, endémiques dans leur patrie, telles qu'une éruption contagieuse qui, d'Asie, se répandit dans la capitale, sous le règne de Tibère<sup>4</sup>. Lucien parle aussi de médecins de Damas, en Syrie, qui prétendaient avoir un remède souverain contre la goutte<sup>5</sup>. En général, les patients avaient plus de confiance dans les étrangers<sup>6</sup>. Cependant il y eut aussi des médecins romains notables et courus, surtout parmi les médecins de la cour, dans les premiers temps de l'empire. Vettius Valens, que nous avons déjà nommé comme un des médecins de celle de Claude, appartenait même à l'ordre équestre, auquel furent peut-être souvent aussi promus d'autres médecins de la cour, tels que, par exemple, l'affranchi Antoine Musa, qui avait sauvé, par l'application hardie d'un traitement hydrothérapeutique, Auguste déjà condamné par les autres médecins.

Comme on ne connaissait, dans l'antiquité, ni l'épreuve des examens, ni le principe de la responsabilité des médecins, nombre de gens sans vocation ni instruction spéciale, dès classes inférieures surtout, se mêlaient d'y exercer l'art de guérir, qui devenait très profitable en cas de succès. Cordonniers, charpentiers, teinturiers, forgerons, croque-morts, renonçaient à leurs métiers pour se faire médecins ; ou *vice versa*, ce qui fit dire à Martial<sup>7</sup> :

*Nuper erat medicus, nunc est vispillo Diaulus.  
Quod vispillo facit, fecerat et medicus.*

Les préparateurs d'onguents et de produits pharmaceutiques marquaient déjà comme des personnages parmi tous ces charlatans. Galien assure que la plupart de ceux qui, de son temps, se vouaient à la profession médicale ne savaient même qu'imparfaitement lire<sup>8</sup>, et il recommande à ses collègues de se tenir en garde contre les fautes de grammaire, dans la conversation avec des malades lettrés<sup>9</sup>. L'affluence des adeptes vers cette carrière s'accrut surtout depuis que Thessalus, fils d'un tisserand, et qui avait débuté comme apprenti de son père, mais n'en obtint pas moins un immense succès comme médecin, sous Néron, eut déclaré que six mois étaient un temps suffisant pour acquérir les connaissances médicales nécessaires<sup>10</sup>. Les médecins, dans leurs visites aux malades, étaient

---

<sup>1</sup> Code de Justinien, VII, 7, 1, § 5 ; VI, 43, 3. — Voir aussi Gaupp, *De professoribus et medicis*, p. 16.

<sup>2</sup> Suétone, *César*, chap. LXII. — *Auguste*, chap. LXII.

<sup>3</sup> *Hist. nat.*, XXIX, 17 : *Solam hanc artium græcarum nondum exercet romana gravitas in tanto fructu ; Quiritium paucissimi attigere et ipsi statim ad Græcos transfugæ.*

<sup>4</sup> *Ibid.*, XXVI, 3 : *Advenerantque ex Ægypto genitrice talium vitiorum medici hanc solam operam adferentes magna sua præda.*

<sup>5</sup> Lucien, *Tragodop.*, 265. — Voir aussi Galien, éd. Kuhn, XIV, p. 389 (*de parabilibus*).

<sup>6</sup> Pline, *Hist. nat.*, XXIX, 17.

<sup>7</sup> I, 30 ; VIII, 74 ; I, 47.

<sup>8</sup> Galien, *De libr. propr.*, procœmium, éd. Kuhn, XIX, p. 9.

<sup>9</sup> Le même, *Comm. in Hippocr. epid.*, IV, 9, éd. Kuhn, XVII, 2, p. 146.

<sup>10</sup> Le même, *De meth. med.*

d'ailleurs ordinairement suivis par un essaim d'élèves, dont la présence devenait souvent un véritable tourment pour les malades. Philostrate<sup>1</sup> nous montre Séleucus de Cyzique et Stratoclès de Sidon accompagnés de plus de trente élèves, dans une visite à Philisque malade, et Martial<sup>2</sup> met ces vers dans la bouche d'un patient, incommodé par cet usage :

*Languebam, sed tu comitatus protinus ad me  
Venisti centum, Symmache, discipulis.  
Centum me tetigere manus aquilone gelatæ.  
Non habui febrem, Symmache, nunc habeo.*

Peut-être cette manière d'exercer la profession médicale comme un métier, contribua-t-elle à multiplier le nombre des médecins à spécialités, dont les écrits du temps mentionnent une grande variété, sans compter les simples aides des médecins<sup>3</sup>. Il n'y avait pas seulement des oculistes, pour le traitement des yeux, et d'autres spécialement opérateurs (*clinici chirurgi ocularii*), des dentistes, des médecins pour les maux d'oreilles, des sages-femmes (*medicæ*) pour les accouchements<sup>4</sup> et le traitement des autres maladies qui affectent leur sexe<sup>5</sup>, mais aussi des médecins qui s'occupaient tout spécialement de celui des hernies, des fistules, des maladies de la luette<sup>6</sup>, etc. Martial<sup>7</sup> a précisé quelques-unes de ces spécialités, dans ces vers :

*Eximit aut reticit dentem Cascellius ægrum,  
Infestos oculis uris, Hygine, pilos ;  
Non secat et tollit stillantem Fannius uvam,  
Tristia servorum stigmata delet Eros.  
Enterocelarum fertur Podalirius Hermes,  
etc., etc.*

Les médecins non chirurgiens s'abstenaient généralement, à Rome, d'opérer dans aucun des cas qui sont du domaine de la chirurgie<sup>8</sup>. Il va sans dire qu'il était difficile, dans ces conditions de l'exercice de la médecine, d'établir une ligne de démarcation positive entre le métier et l'art médical.

Les honoraires et revenus des médecins en renom, qui avaient leur clientèle dans l'aristocratie de Rome, étaient fort élevés. Pline mentionne un cas dans lequel une somme de 200.000 sesterces (plus de 54.000 francs) fut stipulée comme récompense pour le médecin réussissant dans sa cure<sup>9</sup>. Galien<sup>10</sup> reçut du

---

<sup>1</sup> *Vie d'Apollonius de Tyane*, VII, 349, éd. Kuhn, p. 162.

<sup>2</sup> V, 9 : *J'étais indisposé : tu vins chez moi, Symmachus, accompagné d'une centaine de tes élèves. Cent mains glacées par l'Aquilon me touchèrent : je n'avais pas la fièvre, Symmachus, je l'ai maintenant.*

<sup>3</sup> Galien, *in Hippocr. epid. VI comm.*, V, p. 507, éd. Kuhn, XVII, 2, p. 229.

<sup>4</sup> Orelli, 4230, 4231.

<sup>5</sup> Martial, XI, 71.

<sup>6</sup> *Digeste*, L, 13, 1, § 3 : *Medicos fortassis quis accipiet etiam eos qui alicujus partis corporis vel certi doloris sanitatem pollicentur, ut puta si auricularius, si fistulæ, vel dentium.* — Scribonius Largus, c. 5, 38 (à C. Jules Calliste) : *Non præterit me, habere te prudentes oculos.*

<sup>7</sup> X, 56, 3 : *Cascellius arrache ou guérit une dent qui fait mal ; tu brûles, Higinus, les poils qui incommodent la vue ; Fannius relève, sans la couper, la luette relâchée ; Éros efface les stigmates des esclaves ; Hermès passe pour le Podalire de ceux qui ont des hernies ; apprends-moi, Gallus, quel est celui qui guérit les éreintés.*

<sup>8</sup> Galien, *Meth. med.*, VI ; éd. Kuhn, X, p. 454, etc.

<sup>9</sup> *Hist. nat.*, XXVI, 4 : *Certum est Manilium Cornutum e prætorii, legatum Aquitanicæ provinciæ, HS CC, elocasse in eo morbo (lichene) eurandum sese ;* puis *Ibid.*, XXIX, 29 : *Notum est ab eodem Charmide unum ægrum ex provincialibus HS ducentis re (?) conductum.*

<sup>10</sup> *De prænot. ad Epig.*, p. 458, éd. Kuhn, XIV, p. 647.

consulaire Boëthus, pour la guérison de sa femme, 400 pièces d'or, soit près de 11.000 francs. Nous avons déjà eu l'occasion de parler des traitements accordés aux médecins de la cour et de la brillante clientèle urbaine de Stertinius. Crinas de Marseille laissa une fortune de 10 millions de sesterces, où plus de 2.700.000 francs, après avoir fait reconstruire les murs de sa ville natale et exécuter, à ses frais, d'autres travaux non moins dispendieux<sup>1</sup>. Le chirurgien Alcon fut condamné par Claude à une amende de 10 millions, somme qu'il regagna cependant en peu d'années, pendant son exil dans les Gaules et après son rappel à Rome<sup>2</sup>. *Ce n'est pas la délicatesse des médecins, dit Pline, qui modère les demandes d'honoraires auxquelles ils savent si bien faire acquiescer les malades, au moment du danger, c'est la concurrence seule*<sup>3</sup>. Le charlatanisme médical se produisait sous toutes les formes, depuis le grave froncement des sourcils, dans les cas les plus simples<sup>4</sup>, jusqu'à la préconisation, de remèdes universels<sup>5</sup> et la mode d'opérer publiquement au théâtre, devant une multitude de spectateurs<sup>6</sup>. Une certaine publicité dans l'exercice de la pratique médicale était, il est vrai, déterminée par les habitudes mêmes de la vie antique. Les médecins faisaient leurs consultations, vendaient et délivraient leurs remèdes, faisaient même leurs opérations dans des échoppes ou boutiques ouvertes sur la rue<sup>7</sup>. Les plus ignorants n'étaient pas les moins soucieux d'en garnir les montres de bottes en ivoire, de ventouses en argent et de couteaux à manches dorés<sup>8</sup>. Épictète dit (III, 23, 27) que les médecins, à Rome, en étaient venus au point d'inviter directement les patients à entrer chez eux. Du reste, les exemples de médecins faisant publiquement, dans de grandes salles, des leçons accompagnées de démonstrations, comme le fit Galien au temple de la Paix et ailleurs, n'étaient probablement pas rares.

La vente des médicaments aussi, que les médecins préparaient en grande partie eux-mêmes, était pour eux une source de profits d'autant plus considérables que, dans l'opinion commune, les remèdes les plus chers devaient être les plus efficaces<sup>9</sup>. Le mode de préparation des médicaments les plus recherchés était sans doute gardé comme un secret<sup>10</sup>.

---

<sup>1</sup> Pline, *Hist. nat.*, XXIX, 8, 9.

<sup>2</sup> *Ibid.*, 22.

<sup>3</sup> *Ibid.*, 21 : *Ne avaritiam quidem arguam rapacisque nundinas pendentibus fati.* — *Digeste*, L, 13, 3 : *Si medicus, cui curandos suos oculos qui iis laborabat, commiserat, periculum amittendorum eorum per adversa medicamenta inferendo compulit, ut ei possessiones suas contra fidem bonam æger venderet (!), incivile factum prætor provinciæ coerceat, remque restitui jubeat.* — *Code Théodosien*, XIII, 3, 8 : *Quos (archiatros) ea patimur accipere, quæ sani offerunt pro obsequiis, non ea quæ periclitantes pro salute promittunt.* Voir aussi *Code de Justinien*, X, 52, 9.

<sup>4</sup> Épictète, III, 10, 15 et ailleurs. — Celse, V, 20, 1 : *Histrionis est parvam rem attollere, quo plus præstitisse videatur.*

<sup>5</sup> Galien, *De theriac. ad Pamphiliانا*, p. 471 ; éd. Kuhn, XIV, p. 305.

<sup>6</sup> Plutarque, *De adulat. et amico*, 32, p. 70.

<sup>7</sup> Épictète, III, 23, 30.

<sup>8</sup> Lucien, *Adversus indoctos*, 29.

<sup>9</sup> Pline, *Hist. nat.*, XXIX, 24 et 28.

<sup>10</sup> Scribonius Largus, c. 23, 97 : *Ad lateris dolorem compositio mirifica, non ignorata quidem ab antiquioribus propter effectus, sed præcipue a Pacchio Antiocho, auditore Philonidis Catinensis, usu illustrata. Fecit enim magnos quæstus ex ea propter crebros successus in vitiis difficillimis. Sed ne hic quidem ulli, se vivo, compositionem dedit. Post mortem autem ejus Tiberio Cæsari per libellum scriptum ad eum ex bibliothecis publicis posita venit in manus nostras, quam antea nulle modo extrahere potuimus, quamvis omnia fecerimus, ut sciremus quæ esset. Ipse enim cluses componebat, nec ulli, suorum committebat ; plura enim quam recipit ipsemet contundi jubebat pigmenta fallendi suos causa.* — Voir aussi Lucien, *Tragodop.*, 270.

Il s'est conservé plus de soixante-dix<sup>1</sup> échantillons de l'espèce de timbres dont on marquait les boccas, et il se trouve, par l'effet du hasard, qu'ils proviennent tous d'oculistes. Cependant, déjà Pline l'Ancien<sup>2</sup> se plaignait d'avoir à constater que la préparation des remèdes, cette affaire capitale en médecine, commençait à être négligée par les médecins, qui, trouvant plus simple d'acheter leurs emplâtres et onguents tout préparés, chez les marchands et fabricants, étaient ainsi souvent trompés par des fournisseurs de mauvaises drogues. On retrouve des plaintes semblables dans Galien<sup>3</sup>. Beaucoup de médecins abusaient de leur profession non seulement pour débiter des cosmétiques<sup>4</sup>, mais aussi pour en imposer par les pratiques d'une prétendue magie et pour composer des poisons<sup>5</sup>. Criton écrivit même un *Traité des cosmétiques* en quatre livres. D'autre part, les médecins s'appliquaient aussi très activement à la recherche et à la préparation de contrepoisons<sup>6</sup>, dont beaucoup de personnes avaient l'habitude de prendre des doses régulièrement, comme préservatif<sup>7</sup>. Andromaque, le premier des deux médecins de ce nom, adressa même à Néron une poésie dans laquelle il célébrait la découverte d'un contrepoison, trouvé par lui.

On comprend qu'une profession qui n'était interdite à personne et dont les adeptes se trouvaient exposés à de si fortes tentations, dût renfermer dans son sein beaucoup d'éléments impurs. Nous avons déjà vu ailleurs qu'on n'épargnait pas aux médecins les accusations d'empoisonnement, ni surtout d'adultère<sup>8</sup>. A ces imputations venaient se joindre d'autres sujets de reproche, en partie déjà mentionnés : l'avidité poussée jusqu'à la rapacité, une humeur querelleuse<sup>9</sup>, une jalousie de métier, que la grandeur du gain qu'il y avait moyen de faire dans la capitale devait y enflammer plus qu'ailleurs<sup>10</sup>, et qui occasionna non seulement des calomnies et des persécutions odieuses, mais des assassinats même<sup>11</sup> et l'expulsion de Rome de plus d'un médecin, celle de Galien entre autres ; enfin, le charlatanisme, l'ignorance, que Galien reproche si souvent à ses confrères, et ce mépris que les gens vivant de la routine ont pour les études scientifiques et la véritable instruction. On blâmait aussi, dans la conduite des médecins, tantôt un excès d'orgueil et de rudesse, qui les faisait détester des malades, tantôt une basse servilité, qui les rendait méprisables<sup>12</sup>.

---

<sup>1</sup> D'après Grottefend, *Philol.*, XIII, 122.

<sup>2</sup> *Hist. nat.*, XXIV, 108.

<sup>3</sup> *De comp. med. sec. gen.*, III, 2, K., XIII, 571. — Voir aussi *De antid.*, 424, K, XIV, 7.

<sup>4</sup> Martial, X, 56, 6.

<sup>5</sup> Pline (*Hist. nat.*, XXIX, 20) dit : *Quid enim venenorum feracius aut unde plures testamentorum insidiæ ?* — Galien, *De facult. simpl.*, X, 131, éd. Kuhn, XII, 251, etc.

<sup>6</sup> Galien, *De theriac. ad Pisonem*, c. 2, éd. Kuhn, XIV, 216.

<sup>7</sup> Le même, *De antidotes* ; I, 6, éd. Kuhn, XIV, 32.

<sup>8</sup> Voir Pline (*Hist. nat.*, XXIX, 20) et Martial (VI, 31) ; qui n'a pas rougi de dire :

*Uxorem, Charideme, tuam scis ipse sinisque,*

*A medico futui : vis sine febre mori.*

*(Ta femme a pour amant ton médecin ; tu le sais, Charidemus, et tu le souffres : tu veux mourir sans fièvre).*

<sup>9</sup> Galien, *De prænot. ad Epig.*, p. 460, K., XIV, 660.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 454, K., XIV, 621.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 451, K., XIV, 602 ; voir aussi *De libr. propr.*, 362, K., XIX, 15.

<sup>12</sup> Galien, *In Hippocr. epidem. comm.*, IV, 9, éd. Kuhn, XVII, 144, etc. ; *De meth. med.*, I, 1, éd. Kuhn, X, p. 4.

Les changements continuels dans les systèmes de médication et les méthodes curatives<sup>1</sup>, parmi lesquelles l'hydrothérapeutique, introduite à Rome par Antoine Musa, sous Auguste, puis sous Néron, par Charmide, médecin marseillais, y revint plusieurs fois à la mode<sup>2</sup>, paraissent avoir été, en partie du moins, déterminés par le vif désir des médecins de faire parler d'eux et d'attirer des patients. Asclépiade de Bithynie, qui, dans les derniers temps de la république, avait commencé par se produire à Rome comme professeur d'éloquence, mais, ne trouvant pas ses leçons assez productives, se jeta ensuite tout à coup sur la médecine, réussit, par une méthode toute nouvelle, principalement fondée sur un bon régime, par son talent de se plier à tous les caprices des patients et par un charlatanisme inouï, à soumettre à ses lois, suivant l'expression de Pline, et à rendre tributaire de sa caisse l'humanité presque tout entière. On eût dit un homme descendu du ciel<sup>3</sup>. Il était redevable d'une grande partie de ce succès à des artifices qu'il qualifiait de magie. Il prétendait connaître des herbes ayant la vertu de dessécher les lacs et les rivières, de forcer toutes les clôtures et serrures, de mettre en fuite les armées ennemies et de procurer l'abondance de toutes choses<sup>4</sup>. En général, la magie venait s'associer à la médecine dans une foule de circonstances, et les médecins y recouraient non seulement par charlatanisme, mais peut-être non moins souvent de très bonne foi ; car la grande majorité des médecins du temps fait, certainement, plus ou moins imbue des énormes superstitions dont la médecine était entachée dans l'antiquité<sup>5</sup>. Galien lui-même n'en était pas exempt. Les principaux exorcistes étaient des Juifs<sup>6</sup>. Ceux-là même qui repoussaient tous les moyens de la magie n'osaient pas trop contester la valeur des calculs astrologiques<sup>7</sup>, que l'on prenait, en Égypte surtout, pour base de la thérapeutique, et que nombre de gens, médecins et non médecins<sup>8</sup>, regardaient comme des auxiliaires indispensables.

L'astrologie aussi était un art profitable, toléré malgré toutes les défenses, tant qu'on s'abstenait de l'étendre à ce qui concernait la personne de l'empereur ou les affaires de l'État. Plus tard, on soumit même les astrologues à un impôt régulier, qualifié de taxe des fous (*βλαξεννόμιον*) à Alexandrie<sup>9</sup>. Des astrologues grecs, orientaux et égyptiens pour la plupart<sup>10</sup>, hantant la cour et les palais des grands, étaient dans la confiance la plus intime de ces derniers, et, figurant comme instigateurs et conseillers dans les entreprises les plus périlleuses, se trouvèrent ainsi fréquemment impliqués dans des procès de haute trahison. L'astrologue Pammène<sup>11</sup>, banni pour avoir eu la main dans des affaires pareilles, recevait de fréquents messages et toutes sortes de demandes d'avis jusque dans

---

<sup>1</sup> Pline, *Hist. nat.*, XXIX, 2 : *Mirumque et indignum protinus subit, nullam artium inconstantiorum fuisse aut etiam nunc sæpius mutari.*

<sup>2</sup> *Ibid.*, 10. — Sénèque, *Lettres*, 53 et 83.

<sup>3</sup> Pline, *Hist. nat.*, XXVI, 12, etc.

<sup>4</sup> Pline, *Hist. nat.*, XXVI, 18.

<sup>5</sup> Cependant Ulpian, liv. VIII, *de omnibus tribunalibus* (*Digeste*, L, 13, 1, § 3), dit qu'un médecin n'est plus à considérer comme tel, *si incantavit, si imprecatus est, si, ut vulgari verbe impostorum utar, exorcizavit. Non sunt ista medicinæ ; genera, tametsi sunt qui hoc sibi profuisse cum prædicatione affirmant.*

<sup>6</sup> Josèphe, *Antiquités Judaïques*, VIII, 2, 5.

<sup>7</sup> Pline, *Hist. nat.*, XXIX, 9. — Voir aussi les *Prognostica de decub. ex math. scientia*, faussement attribués à Galien, dans celui-ci, éd. Kuhn, XIX, 529.

<sup>8</sup> Juvénal, VI, 553, etc.

<sup>9</sup> Suidas et Casaubon à Suétone, *Claude*, chap. XL.

<sup>10</sup> Juvénal, III, 41. — Ammien Marcellin, XXII, 16, 18, etc.

<sup>11</sup> *Chaldæorum arte famosus eoque multorum amicitis innexus.*

son exil, où il touchait annuellement une pension du consulaire P. Antéjus<sup>1</sup>. L'astrologie était, à proprement parler, la forme aristocratique de la divination ; et, quant à la considération dont elle jouissait, aux formes populaires de ces superstitions, à peu près ce que, de nos jours, le somnambulisme, les tables tournantes et les esprits frappeurs, le spiritisme, le psychographe et leurs analogues sont à la divination par la fonte de l'étain, le marc du café, les cartes, etc. Il y avait seulement la différence qu'à cette époque la manière de prédire, que favorisaient exclusivement ou principalement les hautes classes, était également très répandue dans les autres couches de la société, et qu'à côté des prophètes du grand monde, prétentieux et vénérés<sup>2</sup>, on trouvait partout à Rome, mais surtout près du cirque, des astrologues de carrefour, qui prédisaient l'avenir aux bonnes gens pour la bagatelle de deux oboles, par exemple<sup>3</sup>, comme ces autres charlatans qui tiraient des prédictions des traits du visage, de la conformation physique, des lignes de la main (chiromancie), des dés, des vases, des seaux, du fromage et du feu, et évoquaient les esprits. Artémidore<sup>4</sup> qui n'avait qu'une médiocre confiance dans les horoscopes et qu'un souverain mépris pour les espèces plus vulgaires de la divination, ne croyait, lui, qu'à l'interprétation des songes, aux présages fondés sur l'inspection du foie et des entrailles des victimes ; dans les sacrifices aux augures du vol des oiseaux et aux prophéties directement tirées des astres. C'étaient les devins de la rue qui apprenaient au cultivateur l'amélioration du temps<sup>5</sup> ou le résultat de la récolte, au marchand l'issue de l'affaire intéressante pour lui<sup>6</sup>, à l'homme guettant un héritage l'époque de la mort du riche qui lui avait fait une part dans son testament. C'est même sur ce point que les astrologues étaient le plus consultés<sup>7</sup>. Des fiancés se faisaient indiquer par eux le jour le plus propice pour la noce ; des propriétaires disposés à bâtir le plus favorable pour la pose de la première pierre de leur maison, des voyageurs le moment de se mettre en route. On trouve dans Apulée<sup>8</sup> la mention d'une somme de 100 deniers (108 fr. 75 c.) payée pour honoraires d'une consultation de cette dernière espèce.

Parmi les autres professions que mentionnent encore accidentellement les auteurs du temps, l'économie rurale et la navigation ne sauraient avoir occupé une grande partie de la population de Rome. Ce n'est pas que Columelle<sup>9</sup> ne célèbre l'agriculture comme la plus belle de ces professions, préférable à toutes les autres, parmi lesquelles il nomme l'état militaire, l'industrie maritime et le négoce, le prêt à intérêt, le barreau et la clientèle<sup>10</sup>.

---

<sup>1</sup> Tacite, *Annales*, XVI, 14.

<sup>2</sup> Quintilien (*Declam.*, 4, 16) les appelle *sacræ artis antistites*.

<sup>3</sup> Lobeck, *Aglaoph.*, p. 253. — Horace, *Sat.*, I, 6, 141. — Juvénal, VI, 588.

<sup>4</sup> *Onirocr.*, II, 69.

<sup>5</sup> Columelle, XI, 2, 31 : *In iis libris quos adversus astrologos composueram exigebatur id quod improbissime Chaldæi pollicentur, ut certis quasi terminis ita diebus statis æris mutationes respondeant.*

<sup>6</sup> Pétrone, *Satiricon*, c. 76.

<sup>7</sup> Apulée, *Apol.*, 553. — Lucien, *Dialogues des morts*, II, 1. — Galien, *De prænot. ad Epig.*, p : 451, éd. Kuhn, XIV, 604.

<sup>8</sup> *Métamorphoses*, II, 28, etc.

<sup>9</sup> Voir sa préface, 1.

<sup>10</sup> *Militia, mare et negotiatio, fœneratio, causidicina, clientela*. — On lit dans Pétrone (*Satiricon*, c. 83) :

*Qui pelago credit, magno se fœnore tollit,  
Qui pugnas et castra petit, præcingitur auro.*

Juvénal de son côté (VII, 32, etc.) dit :

. . . . . *Dum defluit ætas*

Signalons comme des emplois certainement très recherchés les fonctions subalternes du service auprès des magistratures et des sacerdoces<sup>1</sup>. Elles étaient toutes accessibles aux affranchis, qui en remplissaient la majeure partie. Tous ces emplois étaient donnés à vie et rétribués ; on se les procurait aussi par achat. Les crieurs et les messagers publics étaient les plus humbles de ces officiers subalternes ; les licteurs jouissaient déjà de plus de considération ; mais les mieux placés, sous le triple rapport du rang, de l'influence et de la rémunération, étaient sans contredit les commis (*scribæ*) des questeurs et des édiles curules. Les subalternes des degrés inférieurs joignaient souvent, accessoirement, à leurs fonctions l'exercice d'un métier ou d'un commerce. On trouve des licteurs et des messagers marchands d'habits, d'huile ou de perles, fondeurs de vases, etc. ; il y avait dans leurs rangs des gens qui n'étaient pas sans influence. A un licteur consulaire la corporation des pêcheurs et plongeurs du Tibre crut devoir ériger un monument, pour leur avoir procuré le droit de canotage<sup>2</sup>. On voit aussi figurer même parmi les chevaliers romains des fils de grands licteurs (*lictiores proximi*). Quant aux commis des questeurs et des édiles curules, c'étaient, paraît-il, ordinairement des hommes de naissance libre. Après la guerre civile, Horace lui-même acheta une de ces charges, recherchées même par maint chevalier, comme nous l'avons déjà fait remarquer. La preuve de la considération qui s'attachait à ces places de commis résulte du fait qu'on en voit quelquefois les titulaires investis subsidiairement d'autres charges plus relevées, d'offices militaires et de sacerdoces. Avec la grande pratique des affaires acquise par eux dans un si long exercice de leurs fonctions, ils ne pouvaient manquer d'avoir beaucoup d'influence sur leurs chefs, qui changeaient tous les ans ; il est même certain que souvent les chefs d'emploi se reposaient entièrement sur leurs commis du soin des affaires de leur charge, et comme ceux-ci pouvaient alors prendre des arrêtés de leur autorité propre, notamment en matière de police des marchés et d'administration des caisses publiques, ils ne manquaient pas d'occasions de rendre service non seulement aux villes d'Italie, à celles du voisinage de la capitale surtout, mais à des villes de province plus éloignées même, qui, en témoignage de reconnaissance, leur conféraient souvent des offices honoraires et d'autres distinctions.

C'est vers l'état militaire qu'il y avait peut-être le plus d'affluence d'hommes faits et de jeunes gens des rangs du peuple. La garnison de Rome, formée d'un corps de dix mille prétoriens, mais qui n'avaient pas tous leurs quartiers dans la ville même, et de quatre à six mille soldats des cohortes urbaines, se recrutait exclusivement parmi les hommes libres de naissance ; le corps, organisé militairement aussi, des pompiers (*vigiles*), fort d'environ sept mille hommes, qui faisaient en même temps le service du guet, pendant la nuit, et celui d'une troupe de police, parmi les affranchis. Les simples soldats de la garnison de Rome étaient supérieurs en rang à ceux des légions et mieux payés. Le temps de service était de vingt années dans les cohortes urbaines, de seize dans la garde prétorienne ; la solde, à ce qu'il paraît, de deux deniers par jour dans celle-ci et d'un denier dans celles-là. A cette paye venait s'ajouter l'aubaine de présents très considérables, dans les occasions extraordinaires, comme l'avènement d'un nouvel empereur au trône. Dans ces cas, les gardes recevaient toujours le plus. Ainsi, par exemple, sous Claude, chaque homme de ce corps, après avoir déjà reçu quinze mille sesterces à son avènement, recevait encore une gratification de

---

*Et pelagi patiens et cassidis atque ligonis.*

<sup>1</sup> Mommsen, *De apparitoribus magistratuum Romæ*.

<sup>2</sup> Gruter, 391, 1.

cent sesterces à chaque anniversaire de cette solennité. L'attrait de l'état militaire n'était d'ailleurs pas seulement déterminé par la solde, la perspective de l'avancement et des honneurs militaires, ou le goût pour le métier des armes et l'éclat des armures, mais bien certainement aussi par la considération dont jouissait l'armée et son importance toujours croissante.

Dans une de ses satires, Juvénal fait particulièrement ressortir, entre autres avantages de l'état militaire, l'impunité des violences du soldat à l'égard des gens du civil<sup>1</sup>. Un soldat avait-il frappé un homme en toge, celui-ci non seulement n'osait pas rendre le coup, mais ne se hasardait même pas à porter plainte en justice contre l'homme qui lui avait cassé une dent ou arraché un œil ; car, devant les tribunaux militaires, seuls compétents pour juger les délits des soldats, toute la cohorte prenait aussitôt fait et cause contre le plaignant, si bien que personne n'osait plus témoigner en faveur de ce dernier. Il était effectivement plus facile de trouver un faux témoin contre une personne du civil qu'un témoin véridique contre un soldat. Dans les provinces, naturellement, la brutale arrogance des légions ne le cédait en rien à celle des gardes dans la capitale. Il y a dans *l'Âne d'or*, d'Apulée, un récit très caractéristique pour ces faits<sup>2</sup>. Un soldat légionnaire rencontre sur une grande route, dans la province de Macédoine, un jardinier monté sur un âne. Il lui adresse en latin, sur un ton plein d'arrogance et de superbe une question à laquelle l'autre, ne comprenant pas, est fort embarrassé de répondre. Le soldat, ne pouvant retenir l'insolence dont il était coutumier, suivant l'expression de notre auteur, assène aussitôt un grand coup de bâton sur la tête du jardinier, qu'il met en sang et jette à bas de son âne. Le jardinier s'excuse humblement. Le soldat, persistant dans sa violence, veut lui arracher son âne ; le jardinier a recours aux supplications, puis, le soldat n'y répondant que par des menaces brutales, se ranime, le jette à terre et le roue de coups à son tour, jusqu'à ce que son adversaire prend le parti de contrefaire le mort ; ne lui voyant plus donner aucun signe de vie ; l'autre lui enlève ses armes et se sauve dans la ville la plus proche ; où il se cache chez un ami. Le soldat arrive dans la même ville ; et somme ses camarades de le venger. Ils s'entendent pour accuser le jardinier, auprès des autorités, de s'être approprié un vase d'argent du gouverneur. On découvre sa retraite, et on le jette en prison, pour lui faire expier ses méfaits par le supplice.

L'engagement dans la garde, le corps le plus favorisé, était, comme il va sans dire, le plus recherché, mais aussi le plus difficile à obtenir ; on n'y admettait probablement que des hommes d'élite, pour la force et la taille, dont la mesure était fixée à 5 pieds 10 pouces, au minimum<sup>3</sup>.

Dans les commencements de l'empire, toute la garnison de Rome était formée exclusivement de levées fournies par Rome et l'Italie<sup>4</sup> ; plus tard, on recourut aussi, pour les compléter, à des provinces, telles que l'Espagne, la Macédoine et le Norique, dont les habitants ne tranchaient pas trop sur les Romains, par l'aspect extérieur et les mœurs. Sévère fut le premier qui, adoptant, au grand mécontentement des Romains, un nouveau mode d'avancement dans le service,

---

<sup>1</sup> Juvénal, *Satires*, XVI, 7-34.

<sup>2</sup> *Métamorphoses*, IX, p. 203, etc.

<sup>3</sup> Dosithée, *Adriani sent.*, § 2.

<sup>4</sup> Tacite, *Annales*, IV, 5 : *Tres urbanæ, novæ prætoriarum cohortes, Etruria ferme Umbriaque delectæ, aut veterè Latio et coloniis antiquis romanis (Trois cohortes urbaines et neuf prétoriennes, levées en général dans l'Étrurie, l'Ombrie, le vieux Latium, et dans les plus anciennes colonies romaines)*.



ouvrit pour l'avenir la garde même aux vétérans des légions de toutes les provinces, mesure qui attira dans la capitale une multitude de soldats de tous les pays, à l'air sauvage et de mœurs aussi rudes que leurs idiomes. Il en résulta que la partie la plus belliqueuse de la jeunesse italienne, exclue de plus en plus du service militaire dans la capitale, où cette carrière lui avait été réservée jusque-là, se tourna en masse vers le métier de gladiateurs et de brigands<sup>1</sup>.

Le sujet capable entrant au service comme simple soldat terminait ordinairement sa carrière militaire par le centurionat, lorsqu'il n'avait pas la chance plus rare d'avancer jusqu'au tribunat d'une légion ou à la préfecture d'un détachement de cavaliers ; mais il ne pouvait jamais monter plus haut. Cependant, même des hommes du troisième ordre réussissaient aussi quelquefois, à la faveur de protections et de bonnes recommandations, à se faire admettre d'emblée comme centurions dans l'armée, position déjà considérable et très recherchée par conséquent<sup>2</sup>. De là on pouvait, avec du bonheur, du mérite ou de la protection, s'élever par degrés jusqu'à la dignité sénatoriale, bonne fortune qui paraît toutefois avoir été très rare dans les deux premiers siècles de l'empire, ou du moins il y avait possibilité d'arriver à l'ordre équestre, et même, comme nous l'avons déjà fait observer, d'atteindre aux plus hautes positions accessibles à des chevaliers. Justus Catonius, centurion en premier dans une légion de Pannonie, en l'an 14, mourut, en 43, gouverneur militaire de Rome<sup>3</sup>. Pertinax, qui finit par être empereur, avait obtenu le centurionat par la recommandation du consulaire Lollius Avitus, s'éleva promptement, après s'être distingué dans la guerre contre les Parthes, à divers offices équestres de plus en plus considérables, dans l'armée, la flotte et l'administration, et, par cette filière, jusqu'à la dignité sénatoriale et au consulat<sup>4</sup>. Basseus Rufus aussi, dont nous avons déjà mentionné l'humble naissance, et qui avait grandi sans éducation, à l'époque des Antonins<sup>5</sup>, commença sa carrière comme centurion, devint tribun du corps des pompiers de Rome, et, après avoir avancé jusqu'au tribunat d'une cohorte des gardes, successivement procureur ; impérial en Espagne, dans le Norique, la Belgique et les deux Germanies. Il passa ensuite chef de l'administration des finances impériales, préfet des greniers de céréales, vice-roi d'Égypte, enfin gouverneur militaire de Ronce, et obtint finalement aussi les insignes consulaires. Toute sa carrière officielle est inscrite sur les socles de trois statues, que le sénat lui fit ériger en divers endroits à Rome<sup>6</sup>.

## § 2.

Enfin, il doit y avoir eu, à Rome, une masse de gens vivant exclusivement ou subsidiairement, en y joignant le gagne-pain d'une autre profession, de ce qu'on appelait des services de client<sup>7</sup>. Or cette clientèle est un phénomène si

---

<sup>1</sup> Dion Cassius, LXXIV, 2.

<sup>2</sup> *Nempe si mihi maximus imperator vitem, id est centum homines regendos tradidisset, non mediocris honor habitus mihi videretur ; cedo si praefecturam, si tribunatum, nempe idem honos, nisi quod merces amplior.* (Fragm. de P. Ann. Florus dans Jahn, éd. de Florus, p. XLIV.)

<sup>3</sup> Tacite, *Annales*, I, 29. — Dion Cassius, XL, 18. — Sénèque, *Lud.*, 13, 4.

<sup>4</sup> *Vie de Pertinax*, chap. I.

<sup>5</sup> Dion Cassius, LXXI, 5.

<sup>6</sup> Orelli, 3574 ; Henzen, III, p. 372.

<sup>7</sup> Tacite (*Histoires*, I, 4), dans le tableau qu'il fait des dispositions du public de la capitale, après la mort de Néron, y distingue cinq classes : 1° *patres*, 2° *primores equitum* ; 3° *pars populi integra et*

caractéristique pour la Rome d'alors, qu'il mérite une, attention particulière. Elle n'avait guère conservé que le nom de la clientèle primitive. Celle-ci avait le caractère d'un lien pieux et sacré ; la nouvelle, celui d'un simple louage de services. Le client des anciens temps de la république était un fidèle adhérent, et même, comme nous le montre Ennius, un confident de son patron ; que celui-ci assistait de ses conseils, secourait efficacement, protégeait et représentait ; le client du temps de l'empire ne fut plus qu'un comparse, maigrement rétribué et traité avec mépris, dans la séquelle de son maître ou roi.

La diminution du nombre des petits propriétaires aisés, l'appauvrissement de la masse et la concentration : des fortunes dans les mains. d'une oligarchie, avaient opéré ce changement, sans doute.

Dans les derniers temps de la république, la clientèle avait pourtant encore gardé quelque chose de son ancien caractère : témoin ce que rapporte Horace de la relation entre le consulaire L. Marcius Philippe et Voltéjus Ménas. Le premier attire le second, dont la manière d'être lui avait plu, dans sa maison, après des informations portant que c'était un homme de condition fort modeste, il est vrai, mais sans reproche, jovial du reste et de la société duquel un homme surchargé d'affaires pouvait se promettre un commerce agréable et du bon temps. Dans cet espoir, le consulaire fait de Ménas un commensal journalier et son compagnon de voyage, pendant qu'il s'applique à lui procurer, par une donation accompagnée d'un prêt, une existence modeste, mais bien assurée<sup>1</sup>. Cet intérêt personnel du patron pour le client, toutefois, et mutuel en tant que celui-ci le payait de retour, s'évanouit peu à peu, à mesure que le nombre des clients se multipliait dans chaque maison, des rapports plus superficiels s'établissaient entre eux et leur patron. On voyait se développer de plus en plus l'usage, de tradition républicaine, que tout homme de marque s'entourât d'une suite, dont la grandeur et l'importance répondaient à sa qualité et à sa fortune et missent, en même temps, celles-ci en relief ; d'une suite qui remplît chaque matin son atrium et lui fit partout escorte en public, en un mot destinée à rendre son apparition aussi imposante et brillante que possible. Comme, avec le temps, cet usage se généralisa tellement que tout homme dans les affaires, même avec peu de fortune, se voyait en quelque sorte obligé d'entretenir, dans l'intérêt du maintien de son crédit, un certain nombre de clients, pour le cortège de sa chaise à porteurs<sup>2</sup>, la clientèle, dès les premiers temps de l'empire, devint une condition pour vivre. Il arriva ainsi, avec la répugnance marquée des Romains pour les petites professions honnêtes, mais laborieuses, qu'une multitude d'indigents se mirent, pour un menu salaire, à la disposition des riches et des grands, dont ils formaient ou contribuaient à renforcer l'escorte ou la cour<sup>3</sup>. On leur accordait, pour une série déterminée de services, une indemnité fixe, consistant principalement en une pitance ou une pension alimentaire.

Le mode de rémunération des clients est un point très difficile à résoudre et très mal éclairci, sur lequel on ne sait rien de bien positif pour les temps antérieurs au règne de Domitien. Les sportules qu'ils recevaient peuvent s'entendre de repas donnés ou de rations fournies en nature, aussi bien que d'une pension alimentaire, forme qui paraît avoir été substituée aux précédentes déjà du temps

---

*magnis domibus adnexa, clientes libertique damnatorum et exulum, 4° plebs sordida ac circo ac theatris sueta, 5° miles urbanus.*

<sup>1</sup> Horace, *Épîtres*, I, 7, 46, etc.

<sup>2</sup> Juvénal, VII, 144, etc.

<sup>3</sup> Manilius, V, 61, etc.

de Columelle, né au commencement du premier siècle de l'ère chrétienne, puisque cet auteur les appelle *mercenarii salutatores* et qualifie de *quotidianum tributum* leurs visites journalières, ou peut-être sous Néron, mais indépendamment de la fausse conclusion tirée par le savant Becker d'un passage de Suétone<sup>1</sup>, passage qui s'applique uniquement aux festins publics ou banquets populaires organisés par la munificence des empereurs. On ne saurait donc fonder sur ces témoignages une affirmation générale du fait. Cependant la pension alimentaire ne devait pas, nécessairement, exclure quelques grands repas donnés, de temps en temps, pour régaler les clients en masse. Il est seulement certain qu'il y eut, sous Domitien, suppression temporaire du salaire en argent, rétablissement de l'usage de fournir aux clients la pension quotidienne en nature, ce qui faisait peu leur affaire, parce que la nourriture était généralement mauvaise, et qu'avec l'argent, qu'on leur donnait autrefois, ils, s'étaient arrangés de manière à fournir également à leurs autres besoins. Aussi, le bruit du retrait de ce salaire (*sportularum fabula*) et du mécontentement excité par la mauvaise chère qui le remplace, fait-il rebrousser chemin, dans Martial<sup>2</sup>, à un pauvre hère qui, venu d'Espagne à Rome, dans l'espoir d'y trouver bonne aubaine, apprend au pont Milvien la terrible nouvelle ; mais la suppression fut courte et, dès avant la fin du premier siècle, la sportule en argent était redevenue le salaire régulier des clients<sup>3</sup>. Elle était ordinairement de 100 quadrants ou 10 sesterces par jour, eu voyage, quand, par exemple, le client suivait son patron à Bales, comme en ville. Elle paraît avoir, cependant, varié quelquefois selon la qualité, la fortune du patron, ou la nature des services du client. Nombre de clients étaient aux gages. de plusieurs patrons ; mais beaucoup de ceux-ci payaient fort final<sup>4</sup>.

Ce fut sans doute la concurrence entre les clients qui déprima de plus en plus leur salaire, déjà si maigre, et rendit leur condition de plus en plus mauvaise en général. Au temps de Martial et de Juvénal, les clients se plaignaient de la lésinerie et de la dureté des grands, ainsi que des mauvais procédés de ces derniers à l'égard de leurs humbles amis<sup>5</sup> ; tandis qu'ils portaient aux nues la générosité et l'affabilité des Memmius et des Pison, des Cotta et des Sénèque du bon vieux temps<sup>6</sup> : avec raison ou à tort, comme ce n'est que trop souvent le cas dans ces jérémiades sur les temps passés ? point que nous ne déciderons pas, d'autant moins qu'à un contemporain de ces hommes, tant célébrés sous ce rapport, la situation des clients en général apparaissait déjà comme assez misérable<sup>7</sup>.

Indépendamment de la rémunération régulière, qu'elle consistât en argent ou en nature, les clients avaient, nous le répétons, un casuel de bonnes aubaines de circonstance. Telle était, par exemple, la faveur d'une invitation à la table du patron, quand il y avait une place à donner dans un moment où il éprouvait quelque léger remords d'avoir longtemps et par trop négligé son pauvre client.

---

<sup>1</sup> Néron, chap. XVI : *Publicæ coenæ ad sportulas redactæ (Il réduisit les festins publics à de simples distributions de vivres)*.

<sup>2</sup> III, 30, 60, 7 et 14.

<sup>3</sup> Martial, IV, 26 ; VI, 88.

<sup>4</sup> Il ne faut pas confondre, toutefois, avec la sportule des clients celle des convives, également mentionnée par Juvénal (I, 100 à 117), c'est-à-dire le cadeau en argent qu'il paraît avoir été d'usage de faire à Rome, même aux personnes de qualité et de haut rang qu'on invitait à sa table.

<sup>5</sup> Juvénal, V, 108-113.

<sup>6</sup> Martial, XII, 36, 8. — Voir aussi IV, 40, 1.

<sup>7</sup> Columelle, préface au livre I, 9 et 12.

Pareille récompense de longs services, plus commune autrefois, au temps d'Horace encore, était grandement appréciée de part et d'autre<sup>1</sup>. Les clients recevaient aussi parfois un cadeau, tel qu'un manteau usé, une toge déjà passée deux ou trois fois à la lessive, voire même quelques milliers de sesterces<sup>2</sup>, ou quelques arpents de terre<sup>3</sup>, comme récompense finale de services continués pendant de longues années. Le petit bien microscopique donné à Martial, et dont il nous a laissé la description<sup>4</sup>, était probablement aussi le don de quelque patron. D'autres jugeaient plus utile à leurs intérêts de faire des vieux clients hors de service les inspecteurs de leurs biens, et parfois cette faveur tombait, comme dit Columelle<sup>5</sup>, sur quelque mercenaire, qui se refusait à continuer son service quotidien, sans pourtant entendre goutte à l'affaire dont on lui confiait la gestion. Souvent le patron logeait le client gratis<sup>6</sup>. Il paraît que celui-ci pouvait aussi parfois compter encore sûr l'aide du patron, sous forme d'un prêt, d'une caution, de l'assistance en justice, ou de sa protection dans d'autres cas, et n'était pas toujours déçu dans son attente<sup>7</sup>. Mais, à tout prendre, les ressources de la clientèle n'aboutissaient qu'à un bien maigre résultat. Beaucoup de clients n'étaient jamais nourris que d'espérances et de promesses, et pour deux ou trois que la visite de l'atrium d'un grand fait réellement vivre, dit Martial (III, 38, 11), il y en a une multitude que la faim rend blêmes.

Le maigre salaire qui, comme on l'a vu, était, au temps de ce poète, habituellement de 10 sesterces par jour, devait être gagné par une suite de services pénibles, dont le plus fastidieux, mais le plus essentiel, était de faire chaque jour, avec l'aube, une visite au seigneur ou roi ; un atrium journellement rempli de monde étant, nous l'avons déjà fait remarquer, de rigueur pour l'air d'une maison respectable<sup>8</sup>. Les visites du matin se faisaient, en général, dans la première et la deuxième heure du jour. Mais, comme les clients étaient tenus d'être exacts, qu'ils aimaient mieux attendre à la porte que d'arriver trop tard et avaient, d'ailleurs, souvent un long chemin à faire, ils étaient ordinairement obligés de se mettre en route dans l'obscurité, dès avant le point du jour<sup>9</sup>, et n'avaient même souvent pas le temps de dormir leur souïl, ni même de bien achever leur digestion<sup>10</sup>. *Quand la lueur des astres commence à devenir incertaine*, dit Juvénal (*Sat.*, V, 19), *le pauvre client s'arrache à son sommeil et s'habille avec tant de hâte qu'il oublie de nouer les cordons de ses chaussures, de peur que l'armée des visiteurs n'ait terminé son défilé avant qu'il arrive*. Martial (X, 74) surtout ne tarit pas en plaintes à ce sujet ; il dit qu'il ne demande,

---

<sup>1</sup> Juvénal, V, 12-18.

<sup>2</sup> Martial, X, 11, 6.

<sup>3</sup> Juvénal, IX, 59 :

*Quantum erat exhausti lumbos donare clientis*

*Jugeribus paucis ! . . . . .*

*(T'aurait-il coûté beaucoup d'offrir quelques arpents à un client dont tu fatigues les reins ?)*

<sup>4</sup> Martial, XI, 18.

<sup>5</sup> Préface au livre I, 12.

<sup>6</sup> *Digeste*, VII, 8, 2 (Ulpien, livre XVII, *ad Sabin.*), § 1. — *Ibid.*, IX, 3, 5 (Ulpien, livre XXIII, *ad edictum*), § 1.

<sup>7</sup> Martial, II, 32 ; X, 18.

<sup>8</sup> Sénèque (*Lettres*, 22, 7) dit : *Nudum erit latus ? incomitata lectica ? atrium vacuum ?*

<sup>9</sup> *Non resalutantes video nocturnus amicos (Tantôt ce sont des amis qui viennent, le soir, me rendre la visite que je leur ai faite le matin)*, dit Martial, X, 70, 5.

<sup>10</sup> Stace, *Silves*, IV, 9, 48

*Quod si quum bene mane semicrudus*

*Illatam tibi dixero salutem.*

pour prix de ses petits vers, que d'avoir la nuit pour dormir. L'impossibilité d'arriver à l'accomplissement de ce souhait, comme, en général, les tracasseries et les misères sans fin d'un service si mal rétribué, finit par le chasser de Rome. C'est dans son pays seulement qu'il retrouva du repos et du sommeil<sup>1</sup>. Une autre corvée, très incommode pour le client, résultait de l'étiquette, qui ne lui permettait de paraître devant son patron que dans le costume d'apparat et de fête des Romains, la toge, espèce de robe ou de manteau de drap très chaud et très lourd. De moins, en moins portée à Rome, depuis le commencement de l'empire, elle ne tarda pas à devenir le vêtement distinctif des clients, bien qu'elle formât, d'ailleurs, un article de dépense considérable pour des pauvres<sup>2</sup>. C'est dans cette tenue maudite qu'ils se mettaient ordinairement en course, comme nous l'avons dit, dès avant l'aube, alors qu'on ne voyait encore dans les rues que les boulangers, criant leurs pains, et leurs premiers chalandes, les petits écoliers, se rendant à l'école<sup>3</sup>, la lampe à la main, ou, par-ci par-là, un rôdeur de nuit, revenant de quelque orgie prolongée. Aucun temps ne dispensait le client de remplir ce devoir ; ni les sifflements de l'aquilon, ni la grêle, ne devaient le retenir, ni même la neige tombante, empêchement admis dans toute autre condition, pour excuser pleinement qui manquait de se rendre à une invitation acceptée<sup>4</sup>. Il y avait en outre la boue des rues<sup>5</sup>, l'énormité des distances<sup>6</sup>, d'autant plus que la plupart des clients avaient plusieurs visites quotidiennes à faire ; puis, quand les rues commençaient à s'animer de la bruyante agitation du jour, des obstacles à chaque pas, sans parler des dangers dont les piétons étaient menacés, notamment de la part des voitures pesamment chargées<sup>7</sup>. Le renouvellement quotidien de toutes ces tribulations devait, semble-t-il, suffire pour dégoûter bien des gens de ce genre de vie. Aussi, dans Martial (VII, 39), un client, fatigué de ces visites matinales de tous les jours, feint-il d'avoir la goutte.

La visite ou salutation du matin était l'obligation la plus importante des clients. Aussi les appelait-on *salutatores* ou *togati*, d'après, leur costume ; mais la plupart d'entre eux étaient occupés de leur service une grande partie du jour, ou même jusqu'à la soirée, tenus, comme on l'a déjà dit, de faire cortège à leur maître, partout où il se produisait en public. Ils devaient précéder ou suivre sa chaise à porteurs ou sa litière<sup>8</sup>, l'accompagner dans ses visites<sup>9</sup>, finalement,

---

<sup>1</sup> Martial, III, 4 ; XII, 68.

<sup>2</sup> Martial (XII, 18, 5) l'appelle *sudatrix toga*. Voir aussi IX, 100, et X, 96, 11, où il dit : *Quatuor hic æstate togæ pluresve teruntur* (Ici on use dans un été quatre toges et plus).

<sup>3</sup> Martial (XII, 57, 4) dit :

. . . . . *Negant vitam*

*Ludimagistri mane, nocte pistorum.*

(Comment tenir, dis moi, avec les maîtres d'école le matin, les boulangers la nuit)

Voir aussi Juvénal, VII, 225, et ces vers de Martial, XIV, 223

*Surgite : jam vendit pueris jentacula pistor,*

*Cristatæque sonant undique lucis aves.*

(Levez-vous ! déjà le pâtissier vend aux enfants leurs déjeuners : on entend résonner de toutes parts le chant du coq porte crête dont la voix vous annonce le jour).

<sup>4</sup> Sénèque (*De beneficiis*, IV, 30, 3) dit : *Ad cœnam quia promisi ibo, etiamsi frigus erit : non quidem, si nives cadant.*

<sup>5</sup> Juvénal, III, 247.

<sup>6</sup> Martial, I, 108 ; V, 22.

<sup>7</sup> Le même, V, 22, 7. — Juvénal, III, 243, etc.

<sup>8</sup> Martial, II, 18, 5 ; III, 46.

<sup>9</sup> Ibid., IX, 100, 3 :

*Deinde hærerere tuo lateri, præcedere sellam,*

*Ad vetulas tecum plus minus ire decem.*

peut-être même vers la dixième heure du jour, aux thermes d'Agrippa, tandis qu'eux-mêmes auraient été fort aises de prendre leur bain aux thermes de Titus, à une demi-heure de chemin de là<sup>1</sup>. Ils étaient chargés de lui frayer le passage dans la foule, au besoin même à l'aide de gros mots et de coudoiements<sup>2</sup>. Le patron allait-il à la campagne ou en voyage, ils étaient obligés de se tenir prêts à occuper la place vide dans sa voiture<sup>3</sup>. Lui plaisait-il de faire lecture des vers qu'il avait composés, ils donnaient, en se levant et par leurs gestes admiratifs, le signal des applaudissements à l'auditoire<sup>4</sup>, comme les claqueurs de nos théâtres parisiens ; s'il parlait en justice, la cohue en toge éclatait encore en bravos<sup>5</sup>. Toujours dévoués et soumis<sup>6</sup>, ils étaient là pour louer tout ce qu'il disait ou faisait, ce qui n'empêchait pas le patron, dans les grandes circonstances, d'enrôler encore d'autres claqueurs à gages, hors du cercle de ses clients<sup>7</sup>. Sénèque<sup>8</sup> raconte à ce sujet une anecdote assez piquante. Chez Célius, qui était extrêmement irascible dînait un jour un client d'une patience à tonte épreuve, lequel, à force de dire toujours oui, réussit à éviter toute dispute, jusqu'à ce que Célius lui-même, fatigué de cette approbation continuelle, finit par s'écrier : *Contredis-moi donc une bonne fois, pour marquer au moins que nous sommes ici deux interlocuteurs !*

Ajoutons que les services exigés des clients n'étaient pas toujours sans péril ; car ils durent parfois se prêter comme instruments à la perpétration de desseins et de complots qui, découverts ou déjoués, devenaient funestes à quiconque y avait participé. Ainsi Junia Silana obligea deux de ses clients, Iturius et Calvisius, à se porter accusateurs d'Agrippine ; mais, ce plan ayant échoué, tous les deux furent envoyés en exil<sup>9</sup>.

Les clients avaient d'ailleurs à subir les plus grandes humiliations non seulement de la part de leur maître, mais aussi de celle de ses esclaves. Columelle<sup>10</sup> appelle leur métier l'oisellerie mensongère du visiteur à gages, qui voltige sur le seuil du puissant patron pour conjecturer d'après les on-dit comment a dormi son roi. Car à leurs questions, sur ce qui se passe dans l'intérieur du palais, les esclaves dédaignent de répondre, et souvent, repoussé par le chien de garde enchaîné à la porte, le pauvre client n'a d'autre parti à prendre que de rester couché la nuit devant cette porte inhospitalière. Les visiteurs avaient-ils une affaire pressante, pour laquelle il leur importait de ne pas se laisser éconduire par les prétextes

---

(attaché à tes côtés, ou précédant ta chaise, je t'accompagne chez dix ou douze veuves)

<sup>1</sup> Martial, III, 36.

<sup>2</sup> Ibid., III, 46 ; C. in Pisonem, 122 :

. . . . . Nec enim tibi dura clientum  
Turba rudisve placet, misero quæ freta labori  
Nil nisi summoto novit præcedere vulgo.

<sup>3</sup> Horace, *Épîtres*, I, 7, 75.

<sup>4</sup> Martial, X, 10.

<sup>5</sup> Ibid., VI, 48 :

Quod tam grande sophos clamai tibi turba togata,  
Non tu, Pomponi, coma disertæ tua est.

(Bien qu'une foule de parasites à longue toge te prodigue les applaudissements les plus vifs, ce n'est pas toi, Pomponius, c'est ton souper qui est éloquent).

<sup>6</sup> Ibid., XI, 24.

<sup>7</sup> Quintilien, XI, 3, 131. — Pline, *Lettres*, II, 14, 4. — Juvénal, XIII, 29-31.

<sup>8</sup> *De Ira*, III, 8, 6.

<sup>9</sup> Tacite, *Annales*, XIII, 19-21.

<sup>10</sup> Préface au livre I, 9.

ordinaires que le maître n'était pas à la maison<sup>1</sup>, qu'il était à se faire raser ou occupé à recueillir solennellement la chevelure d'un esclave favori, auquel on venait de la couper pour la première fois : ils étaient obligés de recourir aux moyens de la corruption auprès de la domesticité et, de cette manière, maint tribut, prélevé sur le salaire durement gagné de clients beaucoup plus pauvres que ces petits-maîtres d'esclaves, venait grossir les épargnes de ceux-ci<sup>2</sup>. Même après avoir réussi à se glisser par la porte entr'ouverte<sup>3</sup>, les clients avaient encore à surmonter, dans l'intérieur de la maison, l'insolence d'autres esclaves plus huppés, tels que l'huissier introducteur (*nomenclator*), ou le valet de chambre<sup>4</sup>, pour arriver à être enfin reçus. Ordinairement, le maître de la maison ne descendait le matin qu'à prendre acte de la salutation de cette troupe de visiteurs, qu'on faisait défiler devant lui dans un ordre déterminé, et n'ouvrait pas même la bouche pour répondre à leurs compliments<sup>5</sup>. Que de personnages, dit Sénèque<sup>6</sup>, encore tout endormis, par suite de la fatigue. d'une orgie de la veille, n'ouvriront qu'à demi les lèvres ; quand on leur aura soufflé mille fois le nom du visiteur, et n'apostropheront qu'avec des bâillements pleins de mépris ces malheureux, qui s'arrachent à leur propre sommeil, en attendant qu'un heureux de la terre ait fini le sien ! C'était déjà bien de la condescendance que le maître daignât seulement se rappeler le nom de son humble visiteur<sup>7</sup>. Le client, de son côté, ne pouvait se permettre d'aborder le patron qu'avec le plus profond respect, ni de l'appeler autrement que Seigneur et roi, s'il ne voulait pas s'attirer sa disgrâce et encourir la perte de la récompense espérée, comme on le voit par ces vers de Martial :

*Cura te non nossem, dominum regemque vocabam,  
Nunc bene te novi, jam mihi Priscus eris*<sup>8</sup>,

*Mane salutavi vero te nomine casu,  
Nec dixi dominum, Cæciliane, meum.  
Quanti libertas constet mihi tanta, requiris ?  
Centum quadrantes abstulit illa mihi*<sup>9</sup>.

De longues années de service n'apportaient pas le moindre changement dans ces rapports<sup>10</sup>, et il n'était rien dont on se consolât, à Rome, plus facilement que de la perte d'un client<sup>11</sup>.

---

<sup>1</sup> Martial, V, 22.

<sup>2</sup> Juvénal, III, 184-189.

<sup>3</sup> Sénèque, *De beneficiis*, VI, 34, 1.

<sup>4</sup> Le même, *ad Serenum*, 14, 1 : *Ostiarum difficultatem, nomenclatoris superbiam, cubicularii supercilium*.

<sup>5</sup> Juvénal, *loc. cit.*

<sup>6</sup> *De brev. vitæ*, 14, 4.

<sup>7</sup> Pétrone, *Satyrique*, c. 44.

<sup>8</sup> I, 113

*Priscus, avant de te connaître,  
Je t'appelais mon roi, mon maître ;  
Maintenant que je te connais,  
Tu ne seras pour moi que Priscus désormais*

<sup>9</sup> VI, 88.

*Un matin, par hasard, je t'ai salué simplement par ton nom, Cécilianus, et sans te dire : Mon maître. Tu me demandes combien me coûte une liberté si grande. Elle m'enlève cent quadrants.*

Voir en outre sur le même sujet : II, 68, et IX, 92.

<sup>10</sup> Martial, III, 36.

<sup>11</sup> Juvénal, III, 125.

Mais nulle part les clients n'étaient traités d'une façon plus humiliante qu'à la table même de leur patron. Juvénal s'est étendu sur la description d'un de ces repas, dans sa 5<sup>e</sup> satire. Il est possible qu'il en ait trop chargé de couleurs certaines parties, mais la concordance avec Martial et d'autres auteurs garantit la fidélité de l'ensemble du tableau. En effet, dans beaucoup de maisons, les clients, de même que les autres commensaux de condition inférieure, notamment les affranchis, étaient, en tous points, autrement traités que le maître et les convives ses égaux. Les mets, la boisson, le couvert et le service, tout était différent pour les uns et les autres, et on n'épargnait rien pour faire sentir aux clients, de toutes les manières, la distance entre eux et les invités auxquels on voulait faire honneur. Martial<sup>1</sup> revient continuellement sur cette inégalité, que mentionne aussi Suétone, dans la Vie de César<sup>2</sup>. Dans Pline le Jeune (*Lettres*, II, 6), un homme, dont il blâme les façons sordides, fait servir trois sortes de vins à sa table, l'une pour lui et les convives privilégiés, une autre pour les amis dont il faisait moins de cas (*minoribus amicis*), c'est-à-dire les clients, la troisième pour les affranchis. Pline, lui-même, traitait tous ses invités sur un pied d'égalité parfaite. Lucien<sup>3</sup> rapporte des faits semblables, sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure.

Le maître de la maison buvait dans des coupes précieuses ; mais si l'on en confiait une pareille au client, c'est qu'il y avait près de lui un gardien pour compter les pierres fines, dont elle était ornée, et regarder, sur les doigts du pauvre convive ; ou bien ce, dernier ne recevait qu'un vase en terre, quelquefois même fêlé. Tandis que la fleur de la jeunesse de l'Asie Mineure était affectée au service de la personne du maître, il faisait servir le client par quelque valet de pied africain, fin nègre à main osseuse, qu'on eût été fâché de rencontrer la nuit sur la grande route. C'est en vain que le pauvre appelle les esclaves ; ils sont ennuyés d'avoir à servir un vieux client, mécontents de le voir couché sur un sofa et se mêlant de leur donner des ordres, à eux, obligés de se tenir debout derrière lui. Ils lui présentent du pain moisi et dur comme la pierre, en réservant pour le maître le bon pain de froment, blanc et tendre. Le client ose-t-il toucher à ce pain, on lui dit : Veux-tu bien ne prendre, pour te garnir la panse, que ce qu'il y a dans ton panier ? Au maître on sert un poisson magnifique, avec des asperges de grosseur phénoménale et l'huile la plus fine, au client un mauvais poisson du Tibre et de l'huile qui sent la lampe. Il ne peut se permettre d'inviter le maître à boire ; pour peu qu'il ouvre la bouche, sans avoir été interpellé, il risque de se faire mettre à la porte ; mais il faut qu'il se prête, en toute circonstance, comme cible aux outrageants sarcasmes du maître de la maison et de ses convives<sup>4</sup>.

Quelque grande qu'apparaisse déjà, dans ces relations, la distance entre les clients et le patron, elle ne fit qu'augmenter avec le temps, soit par suite de la concurrence, qui déprima la valeur des services de la clientèle, soit,

---

<sup>1</sup> III, 60, et IV, 85, où le maître de la maison s'appelle Pontique ; puis I, 20, VI, 11, et X, 49.

<sup>2</sup> Au chap. XLVIII.

<sup>3</sup> Voir entre autres : *De merc. cond.*, 26.

<sup>4</sup> Voir, outre la satire V de Juvénal, l'ode à Pison (v. 104), dans la maison duquel, exceptionnellement :

. . . . . *Nullius subitō affert injuria risus,*

tandis qu'en général (v. 113) :

*Nec quisquam vero pretium largitur amico*

*Sed miserum parva stipe fociat, ut pudibundos*

*Exercere sales inter convivia possit.*



particulièrement depuis le deuxième siècle, par l'influence toujours croissante des exemples de l'Orient, qui rendirent de plus en plus générale la servile humilité des petits, vis-à-vis des grands.

Cependant la disparition de l'ancienne noblesse devait d'autant moins entraîner l'abandon des maigres avantages de la clientèle, qu'ils dérivèrent non de la naissance, mais de la fortune du patron, et que, pour chaque famille qui s'éteignait, on envoyait, continuellement, surgir de nouvelles, non moins favorisées sous le rapport de la richesse, de l'influence et du rang. On ne saurait admettre que le nombre des familles sénatoriales, à Rome, ait été, au deuxième siècle et au troisième, moindre qu'au premier. Or l'affaiblissement de la clientèle, quoi qu'en ait dit le savant Marquardt, n'aurait pu résulter que du déclin de l'institution du sénat même, sans que nous prétendions dire, pour cela, qu'à aucune époque de l'empire tout, homme puissant et riche ne pût avoir de nombreux clients, sans être sénateur.

Déjà dans Épictète, dont les mentions accidentelles de la salutation du matin<sup>1</sup> s'accordent entièrement avec celles de Martial et de Juvénal, on voit les grands de Rome se laisser baiser la main par des solliciteurs<sup>2</sup>. Les relations de Lucien ajoutent des traits nouveaux aux précédents, bien que les rapports de la situation des clients et leur manière de vivre n'eussent pas sensiblement changé, quant au fond. D'après lui encore, ils se lèvent à minuit, courent par toute la ville, sont éconduits à la porte du maître par des esclaves et obligés de se laisser appeler chiens, flatteurs, etc.<sup>3</sup> Mais les réceptions des grands de Rome, décrites dans *Nigrin*, portent déjà un fort cachet oriental<sup>4</sup>. Ils se pavanent dans des vêtements de pourpre, étendent les doigts, pour faire voir leurs bagues, et font généralement étalage d'une pompe outrée et sans goût. Ceux qui les approchent doivent s'estimer trop heureux d'avoir obtenu la faveur d'un regard muet du maître et d'une parole de quelqu'un de sa suite, se chargeant de suppléer à son silence. Les plus orgueilleux de ces patrons souffrent même que l'on se prosterne devant eux, à peu près comme c'était la mode chez les Perses ; ils tiennent à ce que l'on s'incline de loin dès qu'on les aperçoit, en signe d'humilité, et que le corps en témoigne par une attitude conforme ; il est de rigueur qu'on leur baise la poitrine ou la main droite, faveur enviée par, tous ceux qui n'en sont pas honorés. La récompense de toutes ces bassesses, dont l'usage paraît s'être maintenu, d'après Ammien Marcellin<sup>5</sup> et Claudien<sup>6</sup>, jusque dans les derniers temps de l'empire, était quelque régal ignominieux, dans lequel les convives, souvent obligés de s'enivrer, malgré eux, et amenés à divulguer leurs secrets

---

<sup>1</sup> *Diss.*, IV, 37.

<sup>2</sup> *Ibid.*, III, 24, 49.

<sup>3</sup> Lucien, *Nigrin*, 22.

<sup>4</sup> *Ibid.*, 21, etc.

<sup>5</sup> XXVIII, 4, 10 : *Il en est qui, lorsqu'à bras ouverts on vient les saluer, refusent la tête avec le geste d'un taureau qui menace des cornes, ne livrent aux étreintes de leurs clients et amis que leurs mains ou leurs genoux, et croient rendre ces gens-là trop heureux encore.*

<sup>6</sup> Dans ses diatribes contre les deux ministres d'Arcadius, il dit de Rufin (I, 442) :

*Illa manus . . . . .*

*Cujus se totiens submitit ad oscula supplex*

*Nobilitas . . . . .*

et de l'eunuque Eutrope (II, 66) :

*. . . . . Advolvi genibus, contingere dextram*

*Ambitus . . . . .*

Dans l'*Éloge* de leur rival, Stilicon (II, 152, etc.), ministre d'Honorius, il s'étend au contraire sur la condescendance de son protecteur.

dans la jaserie de l'ivresse, rentraient finalement chez eux avec des imprécations contre le festin, la lésinerie de l'hôte et les mépris dont on les avait accablés. On les voyait se soulager, aux coins des rues, de ce qu'ils avaient bu et mangé de trop, ou s'engager dans des rixes devant des maisons mal famées. Le lendemain, ils étaient alités pour la plupart et obligés de faire venir le médecin, ceux du moins qui avaient le temps d'être malades, loisir qui n'était pas donné à tous.

La plupart des gens qui se prêtaient à cette indigne obséquiosité étaient, il est vrai, de basse condition, des gens à manteaux troués, comme dit Juvénal (V, 130). Parmi eux on remarquait, au commencement de l'empire, aussi des soldats. Il fallut que Claude leur défendit expressément d'aller faire leurs salutations dans les maisons sénatoriales<sup>1</sup>. Cependant il paraît, d'après Lucien<sup>2</sup>, que, même de son temps, des soldats figuraient encore dans ces visites. Mais, en outre, bien des gens, qui avaient vu des jours meilleurs, étaient obligés par des revers de fortune à se réfugier dans la clientèle, pour vivre. On voyait même des hommes bien élevés, comme Martial et l'auteur de l'apologie envers de Pison, réduits par l'indigence à se mêler à la troupe grossière faisant le service de clients, dans les grandes maisons. Nous pouvons en croire l'apologiste de Pison, quand il nous dit que celles où l'on s'appliquait à ne choisir pour clients que des hommes ayant reçu de l'éducation, étaient d'heureuses exceptions, parmi lesquelles il compte tout d'abord la maison de son protecteur. Tous les adhérents de celui-ci étaient versés dans quelque art, ou quelque science, et toujours pleins du désir de s'instruire. Pison ne se serait point accommodé d'une vile troupe de clients balourds et grossiers, ne sachant faire autre chose que courir en avant de leur maître et lui faire place dans la foule. Aussi, sa maison n'était-elle pas de celles où l'on dédaignait l'ami humble et foulait orgueilleusement aux pieds le client.

La clientèle avait d'ailleurs ses inconvénients pour les patrons aussi, surtout dans les premiers temps, où les clients étaient encore un peu plus que des gens d'escorte salariés. A plus d'un maître, le va et vient continuel de cette tourbe ne laissait aucun moment de loisir ; le patron, suivant la maxime d'Horace<sup>3</sup>, se sauvait par une porte de derrière, pendant que les clients attendaient dans l'atrium, ce que Sénèque<sup>4</sup>, toutefois, trouvait plus inhumain que de les renvoyer simplement. Les clients importunaient sans cesse le patron de plaintes au sujet de leurs affaires, ou de leurs supplications de mendiants<sup>5</sup> ; par leurs cancans, ils ébruitaient les secrets de sa maison<sup>6</sup> ; à sa table, ils se comportaient mal ; souvent même il s'élevait des rixes entre eux et les affranchis<sup>7</sup>. Aux Saturnales et au nouvel an, ils apportaient de petits cadeaux, tels que des serviettes ; de petites cuillers, des bougies de cire, du papier, une corbeille, avec des prunes de Damas ; mais ce n'étaient là, comme dit Martial (V, 18), que des hameçons, avec lesquels ils espéraient pêcher des dons plus considérables. Le pauvre, ajoute le même poète (V, 19, 14), ne saurait être plus généreux, avec son ami riche, qu'il l'est en ne lui faisant jamais de cadeau. Souvent toutefois, les présents faits en retour ne répondaient pas à l'attente des clients ; il était rare qu'un patron fit sonner pour eux ses pièces d'or. Au lieu d'une quittance de son loyer annuel, dont il espérait la remise, le client ne recevait parfois qu'un flacon de vin, un

---

<sup>1</sup> Suétone, *Claude*, chap. XXV.

<sup>2</sup> *Pro lapsu in salutando*, 16.

<sup>3</sup> *Épîtres*, I, 5, 31.

<sup>4</sup> *De brev. vit.*, 2, 4 ; 14, 4.

<sup>5</sup> Martial, IV, 88, 4 (*querulus cliens*).

<sup>6</sup> *Ibid.*, VII, 62, 4 (*niger obliqua garrulitate cliens*).

<sup>7</sup> Juvénal, V, 25, etc.

lièvre ou une pièce de volaille<sup>1</sup>. Les esclaves, de leur côté, détournent beaucoup, ou bien ils viennent en troupe apporter les cadeaux et demander chacun un pourboire<sup>2</sup>. Huit porteurs trapus, raconte Martial (VII, 53), avaient, à l'occasion des Saturnales, remis chez lui une foule d'objets ne valant guère ensemble plus de 30 sesterces ; un seul aurait été bien moins en peine de lui porter cinq livres d'argent. Du reste, le pauvre était tenu de s'extasier sur le cadeau du riche, tandis que sa propre offrande n'était que trop souvent dédaigneusement jetée à l'écart. Au sujet de ces fêtes, pendant lesquelles il était d'usage de régaler les clients en corps, Lucien reproduit, presque mot pour mot, le chapitre des lamentations de Juvénal sur la manière indigne dont les clients étaient traités et servis, à la table du patron ; seulement il reconnaît qu'eux aussi, par leur conduite, donnaient fréquemment sujet à des plaintes<sup>3</sup>.

L'emploi du mot *Domine*, Seigneur, — que l'usage du théâtre classique, depuis le siècle de Louis XIV, a rendu familier aux oreilles françaises —, était surtout de rigueur, pour accentuer le profond respect que les clients ne devaient jamais manquer de témoigner à leurs patrons, en leur adressant la parole. Si personne n'en a fait mention avant Martial, cela tient uniquement, sans doute, à ce que personne ne s'était encore étendu comme lui sur toutes les particularités de ces relations ; car nous voyons déjà le patron qualifié de roi dans Horace<sup>4</sup> et dans Columelle<sup>5</sup>.

### § 3.

Il importe de rappeler ici une dernière fois, avant de conclure, que la population de Rome était devenue, dans toute la force du terme, un amalgame de toutes les nationalités, surtout par suite de l'introduction continuelle d'une masse d'esclaves, amenés dans la capitale de toutes les parties de l'empire, comme des pays barbares, et que l'affranchissement de beaucoup d'entre eux poussait, chaque année, par milliers dans les rangs du troisième ordre.

Encore aujourd'hui, les tombes d'affranchis forment l'immense majorité des tombes qui bordent, des deux côtés, les voies militaires aux portes de Rome. Une mesure d'Auguste, limitant au maximum, assez large comme on voit, de cent le nombre des esclaves auxquels un particulier pouvait donner la liberté par son testament, fait juger des proportions qu'avait gagnées, dès lors, ce mouvement d'émancipation, qu'il n'entendait favoriser d'aucune manière. Il faut tenir compte ensuite de l'immigration, continuelle aussi, d'une multitude de sujets libres de toutes les provinces, mais particulièrement de celles du midi et de la partie orientale de l'empire, dont les flots inondaient Rome et y disputaient, de plus en plus, le terrain aux enfants de la capitale. Rome, d'après les plaintes de ces derniers, au commencement du deuxième siècle de notre ère, était devenue une ville grecque. Cependant la moindre partie de ces intrus de langue hellénique étaient réellement originaires de la Grèce même ; la grande majorité

---

<sup>1</sup> Lucien, *Cronosolon*, 15, etc.

<sup>2</sup> *Ibidem*.

<sup>3</sup> Lucien, *Cronosolon*, 17, etc. ; *Ep. Saturn.*, 1, 22, 4, 38.

<sup>4</sup> *Épîtres*, 1, 7, 87, où il est dit :

. . . . . *Rexque paterque*

*Audisti coram, nec verbo parcius absens.*

<sup>5</sup> Préface au livre I, 9. — Voyez en outre Martial, I, 112 ; II, 32, 8 ; II, 68 ; VI, 88 ; IX, 92.

des immigrants avaient eu pour patrie l'Asie Mineure et l'Orient ; il semblait, comme dit Juvénal (III, 58, etc.), que tout l'Oronte (le fleuve principal de la Syrie) s'était transvasé dans le Tibre. Quelques renseignements sur les Juifs de Rome peuvent donner la mesure du nombre des Orientaux vivant dans cette capitale. Une ambassade du roi des Juifs, Hérode, fut accompagnée chez Auguste, au rapport de l'historien Josèphe (A. J., XVII, 11, 1), qui n'avait guère ici de raison pour exagérer les chiffres, comme il le fait assez souvent ailleurs, par huit mille de ses coreligionnaires, établis à Rome ; et, en l'an 19 après J.-C., quatre mille affranchis, en âge de porter les armes, furent condamnés à la déportation en Sardaigne, comme infectés de superstitions égyptiennes et judaïques<sup>1</sup>. Or, pendant que l'immigration du dehors persistait ainsi toujours, l'élément foncièrement romain et de naissance libre ne faisait que décroître, surtout par suite du mélange incessant avec le sang d'étrangers non libres, et la population de la ville prit, de plus en plus, la physionomie bigarrée d'une masse chaotique, formée des éléments les plus hétérogènes amalgamés par des fusions et des croisements innombrables<sup>2</sup>.

Précisément les affranchis d'origine étrangère étaient souvent en possession de grandes richesses, acquises par eux, soit au service des grandes maisons<sup>3</sup>, où notamment les Grecs et les Orientaux savaient se rendre indispensables, ainsi que se faire aimer ou craindre, soit dans des entreprises industrielles et mercantiles, affaires en grande partie concentrées dans les mains de ces fils actifs et adroits des pays du Levant. L'opulence des affranchis, on le répète, était devenue proverbiale, dès le commencement de l'empire<sup>4</sup>. Les miroirs devant lesquels se paraient leurs filles coûtaient plus d'argent que n'en avaient reçu en dot de l'État, dans les anciens temps, les filles des hommes ayant le mieux mérité de la patrie<sup>5</sup>. Par leur luxe sybaritique, les affranchis rivalisaient avec les plus grands et les plus nobles personnages ; ce que Sénèque (*Lettres*, 86, 7) dit des bains des affranchis le prouve. La trivialité de leurs mœurs, la bassesse de leurs sentiments, leur ignorance et leurs façons brutales provoquaient d'autant plus la risée et le mépris. Eux, autrefois élevés dans la crainte du fouet, qui avaient dû s'appliquer à dissimuler, à l'aide de mouches, les vestiges de stigmates antérieurs, ou les faire extirper de leur épiderme par des médecins discrets<sup>6</sup>, trouvaient maintenant leur plus grande jouissance à faire sentir à d'autres, valant mieux qu'eux, tout le poids de leur orgueil de parvenus.

Le riche affranchi était, à cette époque, le véritable type du parvenu commun, effronté, vantard, comme le Zoïle dont Martial a fait le représentant de cette classe à Rome, ou le Trimalchion de Pétrone dans la colonie. Le premier porte à ses doigts des bagues presque aussi lourdes que les anneaux qu'il avait naguère à ses jambes ; il fait le malade, uniquement pour se donner la satisfaction de montrer aux personnes qui viennent le voir les coussins ; recouverts de housses de vraie pourpre et d'écarlate, qu'il a fait venir d'Égypte ; il change de toilette

---

<sup>1</sup> Tacite, *Annales*, II, 85.

<sup>2</sup> Dion Cassius, LVI, 33. — Tacite, *Annales*, IV, 27 : *Minore in dies plebe ingenua (la population libre diminuait chaque jour)*.

<sup>3</sup> Déjà Démétrius, l'affranchi de Pompée, doit avoir laissé 4.000 talents, d'après Plutarque, *Vie de Pompée*, chap. II.

<sup>4</sup> Sénèque, *Lettres*, 27, 5 : *Calvisius Sabinus nostra memoria fuit dives et patrimonium habebat libertini et ingenium : nunquam vidi hominem beatum indecentius*. — Martial, V, 13, 6 ; III, 31 ; IV, 5. Dans ses épigrammes, Didyme et Philomèle aussi sont des affranchis.

<sup>5</sup> Sénèque, *Q. N.*, I, 17, 10.

<sup>6</sup> Martial, II, 29 ; VI, 64, 26 ; X, 56, 6.

onze fois pendant un repas ; il se régale des mets et des vins les plus exquis, pendant qu'il fait servir à ses convives les plats les plus ordinaires, avec un vin détestable ; s'il s'endort à table, ils sont obligés d'écouter ses ronflements, dans un respectueux silence, et ne peuvent s'inviter à boire que par signes<sup>1</sup>.

Le pouvoir de leurs confrères à la cour ne contribua pas peu, sans doute, à relever la haute idée que ces gens avaient d'eux-mêmes, une partie de l'éclat de ce pouvoir se réfléchissant sur la classe entière. Aussi n'était-il pas rare que leurs fils et petits-fils, comme on l'a déjà fait remarquer, s'élevassent aux plus hautes positions des deux ordres supérieurs. Déjà du temps de Néron, beaucoup de familles équestres, et même des familles sénatoriales, descendaient de pareils ancêtres. Mais à côté de ce plat orgueil, dont faisaient parade de ci-devant esclaves enrichis, on trouve aussi parfois l'expression d'une fierté plus noble, chez l'homme libre, né dans une humble sphère, mais capable et ayant pleine conscience de sa force, vis-à-vis d'une aristocratie inepte et corrompue.

Les danses et les chants impudiques de l'Espagne, dit Juvénal (XI, 162-176), ne sont pas à leur place dans une maison modeste, mais bons pour les somptueux palais des riches.

Les dés et l'adultère, regardés par les petits comme infâmes, sont chez les grands comme des brevets d'amabilité et de savoir-vivre. *Dans le plus bas peuple*, dit le même poète, *vous trouverez des hommes diserts ; ce sont eux qui conduisent les procès du noble ignorant ; du peuple sortent ceux qui débrouillent les écheveaux du droit et les énigmes des lois, ainsi que la jeunesse exercée au métier des armes, toujours prête à courir sur l'Euphrate, ou à se ranger autour des aigles qui surveillent les Bataves domptés ; tandis que ceux qui n'ont à faire valoir d'autres titres que leur incommensurable généalogie d'aïeux, ressemblent à des statues sans bras, comme celles d'Hermès* (VIII, 39-55) ; *c'est que, dans les hautes positions, le bon sens est rare* (VIII, 73).

Mais par quels degrés s'opéra l'élévation progressive de ces éléments plus vigoureux des couches inférieures de la population, pendant que, d'un autre côté, les éléments énervés des classes supérieures descendaient peu à peu jusqu'au fond ? Comment et par quelle suite ininterrompue de vicissitudes et de transitions les trois ordres parvinrent-ils à s'absorber ainsi, jusqu'à un certain point, mutuellement et à tour de rôle ? Voilà ce que l'incohérence des faibles données qui nous ont été transmises sur l'état social de cette époque ne permet de reconnaître que d'une manière très imparfaite.

---

<sup>1</sup> Martial, II, 16, 42 ; III, 29, 82 ; V, 79 ; XI, 37.

## LIVRE IV – LE COMMERCE DE SOCIÉTÉ.

Nous avons déjà, précédemment, indiqué l'influence des usages de l'ancienne société romaine sur les formes que prit l'étiquette de la cour impériale, ainsi que la réaction de celle-ci sur les usages de la société nouvelle, à laquelle elle ne tarda pas à donner le ton. Il y eut là, certainement, une mutualité, dont il n'est toutefois possible de distinguer qu'imparfaitement les effets, sur lesquels on est même en partie réduit à des conjectures : La description des rapports entre les clients et leurs patrons peut, en raison des analogies multiples qu'ils offraient avec ceux qui s'établirent entre les courtisans et la personne de l'empereur, donner le mieux une idée des mœurs de la cour. Mais l'examen de la conduite des supérieurs avec leurs inférieurs ne permet, naturellement, que de saisir une des faces de la sociabilité du temps et d'acquérir une notion très incomplète du caractère général de ses formes. D'ailleurs, les devoirs (*officia*) qu'imposaient les rapports de société étaient de nature très diverse, et nul, les hommes haut placés moins que personne<sup>1</sup>, à moins de se retirer tout à fait du monde, ne pouvait impunément se dispenser de les remplir. La fixité que prit l'étiquette de la cour, en se développant de plus en plus, contribua, comme nous l'avons déjà dit, non seulement à multiplier ces devoirs, mais encore à les régler plus exactement.

Dans les grandes maisons comme à la cour, le temps des réceptions, pour les clients comme pour les autres visiteurs, était limité aux deux premières heures de la matinée. Cet usage répondait à la division généralement adoptée pour l'emploi de la journée chez les Romains, habitués à vaquer en plein jour au soin de toutes leurs affaires, qui se terminaient, dans l'après-midi, par le repas principal, de sorte qu'ils n'avaient que l'aube pour s'acquitter d'une grande partie de leurs obligations sociales. Aussi, une multitude offrant le plus bizarre mélange et dont on entendait les pas résonner sur le sol, affluait-elle chaque matin, dès le crépuscule, vers les grands palais de la ville<sup>2</sup>. Les clients de la maison, et parmi eux bien des gens affublés d'une toge malpropre et portant des chaussures rapiécetées<sup>3</sup>, se pressaient et tapageaient dès l'aube, dans l'avant-cour, quelquefois en tel nombre qu'ils encombraient la rue et barraient presque le chemin aux passants<sup>4</sup>. Tantôt des porteurs en manteaux rouges, dans une tenue

---

<sup>1</sup> Horace (*Satires*, I, 6, 93 à 96), dit :

. . . . . *Meis (parentibus) contentus, honestos  
Fascibus et sellis nollem mihi sumere.*

Et plus loin, au vers 100, il ajoute :

*Nam mihi continuo major quærenda foret res  
Atque salutandi plures,* etc. . . . .

<sup>2</sup> Il y avait foule chez Sénèque, *cætus sabutantium*, suivant l'expression de Tacite (*Annales*, XIV, 56). Le même dit, dans le *Dialogue sur les orateurs*, chap. VI : *Quid enim dulcius... quam videre plenam semper et frequentem domum suam concursu splendidissimorum hominum ?* — Dans Sénèque (*De beneficiis*, VI, 34, 4) on lit : *Ad quemcunque istorum veneris, quorum salutatio concutit urbem* (*Ainsi, quand vous visiterez quelqu'un de ces personnages dont le lever met la ville en émoi*) — Voir aussi Plutarque, *De amicorum multitudine*, 3, p. 94.

<sup>3</sup> Juvénal, III, 147, etc. ; V, 137.

<sup>4</sup> Sénèque, *ad Marciam*, 10, 1, dit : *Excluserum clientium turba referta vestibula* (*vestibules encombrés de clients qu'on repousse*) ; le même, *Lettres*, 84, 12 : *Illa tumultuosa rixa salutantium limina* ; *De beneficiis*, VI, 34, 4 : *Obsessos ingenti frequentia vicis et commeantium in utramque partem catervis itinera compressa* (*même quand vous verriez les rues assiégées par la foule, quand vous rencontreriez ce flux et ce reflux d'adulateurs qui se heurtent en sens contraire*).

semblable à celle des soldats, amenaient au pas de course, dans sa litière à rideaux fermés, un homme riche, qui y continuait son sommeil du matin, sous la protection d'une escorte de ses clients<sup>1</sup>. On entendait le cri bien connu du licteur<sup>2</sup>, annonçant l'arrivée d'un consul, et aussitôt la foule de se ranger, devant les officiers munis de faisceaux qui le précèdent, pour faire place au haut dignitaire en toge galonnée de pourpre. Là, on voyait le pauvre savant grec, qui, solliciteur d'une place de précepteur dans la grande maison, s'imposait les frais d'une toilette au-dessus de ses moyens, en s'efforçant d'accommoder la couleur et la façon de son accoutrement au goût du grand homme à la faveur duquel il venait se recommander<sup>3</sup> ; ou bien, à l'époque de Marc-Aurèle surtout, le philosophe grec, avec sa longue barbe et son manteau de bure, en instance auprès d'un esclave, pour obtenir la grâce d'une invitation à table<sup>4</sup> ; on voyait aussi le chevalier, le sénateur même, briguant, celui-ci le consulat<sup>5</sup>, celui-là un tribunat de légion<sup>6</sup> : en un mot tout cet essaim de gens, attirés par l'espoir de quelque faveur pour eux, que Plutarque compare avec les mouches dans une cuisine. A la porte se tenait, armé d'une baguette de jonc, le portier, dont il fallait ordinairement acheter les bonnes grâces, et que les gens raisonnables, dit Sénèque<sup>7</sup>, considéraient comme le fermier du péage d'un pont, pendant que d'autres, assez malavisés pour vouloir forcer le passage, se commettaient sottement avec lui par des voies de fait. Quant aux petites gens, on les éconduisait rudement, en leur fermant la porte au nez<sup>8</sup>.

L'*atrium*, espèce de cour découverte, qui apparaît, dès le premier siècle, entourée de portiques, et destinée aux réceptions, était, dans les grandes maisons, généralement assez vaste pour contenir une multitude de visiteurs<sup>9</sup>. Il y avait des bancs pour les personnes qui attendaient<sup>10</sup>. Les proportions grandioses et la magnificence de ces localités spacieuses, élevées et resplendissantes de marbres de toutes les couleurs, les séries sans fin de figures d'ancêtres<sup>11</sup>, une nombreuse domesticité coquettement parée, tout s'y réunissait pour imposer au visiteur non accoutumé à tout ce faste, et pour l'intimider. Là, il fallait absolument, pour être reçu, entrer en négociation avec les esclaves et les affranchis influents de la maison, afin de les gagner<sup>12</sup> ; l'huissier (*nomenclator*), chargé d'appeler les noms des personnes admises, prétendait avoir besoin, pour l'exercice de ces fonctions, de longues listes écrites<sup>13</sup>, bien que, généralement,

---

<sup>1</sup> Sénèque, *De beneficiis*, VI, 28, 5 : *Quo te penulati isti in militum quidem non vulgarem modum subornati, quo, inquam, isti efferunt ?* — Voir aussi Juvénal, III, 239, et Martial, IX, 22, 9 ; XIV, 219.

<sup>2</sup> *Solemnis ille lictorum et prænuatius clamor (l'un et l'autre croyait entendre résonner encore à ses oreilles le cri solennel du licteur annonçant sa présence)*, dit Pline dans son *Panégyrique de Trajan*, 61. — Juvénal (III, 126) et Martial (X, 10) nous montrent des consuls et des préteurs s'associant à la salutation du matin. — Rappelons aussi ces vers de Stace (*Silves*, 1, 2, 232) :

*Omnis honos, cuneti veniunt ad limina fasces,  
Omnis plebeio teritur prætexta tumultu.*

<sup>3</sup> Lucien, *De merc. cond.*, c. X.

<sup>4</sup> Le même, *Nigrin*, 24, et *Le Pécheur*, 34.

<sup>5</sup> Martial, XII, 26. — Epictète, *Dissert.* IV, 10, 20.

<sup>6</sup> Juvénal, VII, 90, etc.

<sup>7</sup> *Ad Seren.*, 14, 2. — Voir aussi *De ira*, III, 37, 2.

<sup>8</sup> Epictète, *Manuel*, 33, 13.

<sup>9</sup> Vitruve, VII, 5, 1.

<sup>10</sup> Dion Cassius, LVIII, 5, à propos de la salutation de Séjan, lorsqu'il fut élevé au consulat.

<sup>11</sup> Martial, I, 55, 5 ; II, 90, 5.

<sup>12</sup> Sénèque, *ad Seren.*, 14, 1. — Epictète, *Dissert.* I, 30, 7.

<sup>13</sup> Sénèque, *De beneficiis*, VI, 33, 4, demande à ce sujet : *Istos tu libros quos vix nomenclatorum complectitur aut memoria, aut manus, amicorum existimas esse ? (Vous vous imaginez que ces*

on ne choisît, pour ce poste, que des gens doués d'une excellente mémoire<sup>1</sup>. Comme à la cour, les visiteurs étaient divisés en catégories<sup>2</sup>. En général, les réceptions, chez les plus hauts personnages et les puissants du jour, ressemblaient beaucoup à celles de la cour impériale. A la porte de Séjan, on faisait queue tout comme devant le palais de l'empereur, par suite de la crainte de chacun de n'être aperçu que trop tard, ou même de ne pas être remarqué du tout<sup>3</sup>. Des sénateurs présentaient leurs hommages aux clients du ministre, attachaient le plus grand prix à la connaissance de ses huissiers. et de ses affranchis<sup>4</sup>, et s'accommodaient de leur insolence comme de leur faveur<sup>5</sup>. Non seulement les visites de politesse, desquelles l'usage de cette époque faisait une obligation beaucoup plus stricte que celui de nos jours, mais encore nombre de solennités exigeant la présence d'invités, avaient habituellement lieu de grand matin ; de là aussi, pour tout ce monde, l'obligation de se lever dans la nuit, pour ne pas arriver trop tard<sup>6</sup>.

Parmi ces solennités comptait, notamment, le jour où l'adolescent revêtait la toge virile, cette date marquant son entrée dans : un âge plus mûr et légitimant sa participation future aux actes de la vie publique<sup>7</sup> ; puis il y avait les fiançailles<sup>8</sup> et les noces<sup>9</sup> ; enfin, les solennités à l'entrée en charge des magistrats. S'il est certain, pour les consuls du moins, que celles-ci avaient lieu au point du jour, il est probable qu'il en était de même pour les prêteurs et autres dignitaires<sup>10</sup>. Certaines cérémonies, comme par exemple les convois

---

*livres auxquels la mémoire ou la main des nomenclateurs suffit à peine, sont remplis des noms de vos amis ?)*

<sup>1</sup> *Aliena memoria salutamus*, dit Pline, *Hist. nat.*, XXIX, 19.

<sup>2</sup> Sénèque, *De beneficiis*, VI, 33, 4 : *Non sunt isti amici, qui agmine magno januam pulsant, qui in primas et secundas admissiones digeruntur* (Ce ne sont pas des amis, ceux dont la foule assiege votre porte, qui sont admis aux premières et aux secondes entrées) ; puis *Ibid.*, 34, 1 : *Consuetudo ista vetus est regibus regesque simulantibus, populum amicorum describere. Est proprium superbiae magno aestimare introitum ac tactum sui liminis et pro honore dare ut ostio suo propius adsedeas, ut gradum prior intra domum ponas, in qua deinceps multa sunt ostia quæ receptos quoque excludunt* (C'est une vieille coutume des rois et de ceux qui les imitent d'enregistrer tout un peuple d'amis. Il appartient à leur fol orgueil d'attacher un grand prix au droit d'entrer chez eux et même de toucher le seuil de leur maison, et d'accorder comme un honneur la faculté d'être admis, soit le plus près de leur porte, soit le premier dans l'intérieur, où il y a d'ailleurs plusieurs autres portes, que ceux même qui sont entrés par la première ne peuvent franchir). — Dion Cassius (LXXVI, 5) parle exactement de même des audiences chez Plautien.

<sup>3</sup> Dion Cassius, LVIII, 5.

<sup>4</sup> Tacite, *Annales*, VI, 8.

<sup>5</sup> Galien, Philostrate (*Apollonius de Tyane*, IV, 41, 182), Symmaque (*Lettres*, VIII, 41), S. Jérôme (*Lettres*, 43, 2) et Sidoine Apollinaire (*Lettres*, I, 9), nous ont laissé des mentions concordantes sur la salutation du matin et les allures des solliciteurs, jusqu'à la fin de l'empire d'Occident. — Un solliciteur, dit S. Orience, court la ville jusqu'aux heures les plus avancées de la nuit, se lève au point du jour et s'endort devant la porte du riche, à moins qu'il ne réussisse à se faire ouvrir, en gagnant le portier, ou que le licteur, irrité de ses cris, ne le chasse de la porte avec des coups.

<sup>6</sup> Dans Suétone (*Octave*, chap. 78) on lit : *Si vel officii, vel sacri causa maturius evigilandum esset* (quand un devoir ou un sacrifice l'obligeait à se lever de bonne heure). — Symmaque encore, dans ses *Lettres* (I, 23), dit : *Certe antelucano somno induleris, ut detur aliquod tempus officii*.

<sup>7</sup> Suétone, *Claude*, chap. 2, dit de ce prince : *Togæ virilis die circa mediam noclem sine solemnibus officio lectica in Capitolium latus est* (lorsqu'il prit la toge virile, il fut porté en litière au Capitole, vers le milieu de la nuit, sans aucune solennité). Si, dans ce cas, on procéda à la cérémonie sans même attendre l'aube, ce qui en effaçait le caractère solennel, ce ne pouvait être qu'avec l'intention d'humilier Claude.

<sup>8</sup> Festus, éd. Muller, p. 343. — Sénèque, *De beneficiis*, IV, 39, 3. — Stace, *Silves*, IV, 9, 48.

<sup>9</sup> *Ibid.*, I, 2, 229. — Juvénal, II, 132.

<sup>10</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, I, 5, 11 ; II, 1, 8 ; IV, 17, 6 ; VI, 15, 3 ; IX, 37. — Martial, IV, 78, ainsi que X, 70, 9. — Ammien Marcellin, XXVI, 1, 1.



funèbres<sup>1</sup>, n'avaient lieu qu'à des heures plus avancées du jour. L'accomplissement de ces devoirs, prenant quelquefois la journée entière, faisait perdre beaucoup de temps aux personnes ayant des relations de société quelque peu étendues.

*Il est curieux*, dit Pline le Jeune (*Lettres*, I, 9), *comme à Rome on fait bien, on croit du moins bien faire son bilan de chaque jour, et comme le compte n'y est plus dès que l'on envisage l'œuvre de plusieurs journées collectivement. Demandez à quelqu'un ce qu'il a fait dans la journée, il vous répondra : J'ai vu revêtir un jeune homme de la toge virile, j'ai assisté à des fiançailles où à une noce ; tel m'a invité à me joindre à lui pour sceller son testament, tel à l'assister en justice, un troisième, prié de l'accompagner à une séance de conseil. Toutes ces choses-là paraissent nécessaires le jour où on les a faites ; l'importance s'en réduit à néant, quand on songe qu'elles reviennent tous les jours, et l'on en sent d'autant plus le néant que l'on a quitté Rome.* Les séances (*consilia*) dont Pline parle ici n'étaient autres que celles du préteur, ou du préfet de la ville<sup>2</sup>, ou des édiles<sup>3</sup>, etc. Les obligations sociales énumérées dans ce passage, à titre d'exemples, pouvaient bien être de celles qui prenaient toute la journée ; mais il y en avait bien d'autres plus gênantes et faisant perdre plus de temps encore car il faut considérer que, dans ces occasions, l'habit de fête était le plus souvent de rigueur, comme aussi lorsqu'on était prié d'assister à la rédaction d'actes et de testaments, et que, de plus, les distances entraînaient presque toujours de longues courses, dans une si grande ville<sup>4</sup>. Outre les testaments, que les témoins signaient à la file, en ajoutant chacun à son nom le mot *signavit*, et pour l'ouverture desquels la présence des personnes qui y avaient apposé leur sceau redevenait également nécessaire<sup>5</sup>, nombre d'autres actes avaient besoin d'être revêtus de la signature et du sceau de plusieurs témoins, pour acquérir de la validité. L'ordre ou la suite dans laquelle on les apposait au document, dépendait du rang des signataires et du plus ou moins d'égards que l'on avait pour eux<sup>6</sup>.

Il y avait ensuite à souhaiter la fête de l'anniversaire du jour de naissance, des visites aux malades<sup>7</sup> et des visites de condoléances<sup>8</sup> à faire. On était obligé de comparaître à un procès, d'appuyer une candidature<sup>9</sup>, de féliciter le candidat heureux au sujet de sa nomination<sup>10</sup>, de donner la conduite à un fonctionnaire

---

<sup>1</sup> Sénèque, *De tranq. an.*, 14, 4.

<sup>2</sup> *Lettres*, I, 20, 12 ; XI, 6, 1.

<sup>3</sup> Juvénal, III, 162.

<sup>4</sup> *Tantôt ce sont des amis qui viennent, le soir, me rendre la visite que je leur ai faite le matin. Je les félicite, sans jamais recevoir d'eux pareille félicitation. Tantôt c'est ma signature qu'il me faut aller donner sur la colline consacrée à Diane : aujourd'hui c'est la première, demain c'est la cinquième heure qui me réclame. Puis c'est un consul qui me retient, ou bien un préteur, quand ce n'est pas une procession qui revient ; sans compter un poète qu'il faut souvent entendre toute la journée. D'ailleurs, peut-on se refuser à recevoir un avocat, un rhéteur ou un grammairien qui viennent vous consulter ?* Martial, X, 70, 3. — Voir aussi Plutarque, *De amic. mult.*, 6.

<sup>5</sup> *Digeste*, XXIX, 3, 4-7.

<sup>6</sup> Juvénal, III, 82 :

..... me prior ille

*Signabit fultusve toro meliore recumbet.*

(*Quelqu'un signera avant moi sur les contrats, se verra mieux placé que moi à table*)

<sup>7</sup> Horace, *Épîtres*, II, 2, 65-70 ; *Satires*, I, 9, 17.

<sup>8</sup> Pline le Jeune (*Lettres*, IV, 2, 4), dit de Regulus, après la mort de son fils : *Convenitur ad eum mira celebritate (Cependant maintenant qu'il l'a perdu, il le pleure follement).*

<sup>9</sup> Sénèque, *De brev. vitæ*, 7, 7.

<sup>10</sup> Épictète, *Diss.*, I, 19, 24.

partant pour la province<sup>1</sup>. On avait promis à tel avocat, à tel professeur d'éloquence d'assister à sa plaidoirie ou à son cours, ou bien accepté l'invitation d'un poète, pour la lecture du dernier produit de sa muse. Juvénal (III, 9) considère ces lectures, qui se renouvelaient quelquefois tous les jours pendant des semaines, au printemps et en été, comme un des fléaux de Rome, après les écroulements de maisons et les incendies continuels.

Dans toutes les occasions pareilles, on attendait, conformément à l'usage, non seulement l'assistance des amis et clients, mais celle de quiconque avait les moindres rapports avec les personnes intéressées<sup>2</sup>. Le désir de célébrer les fêtes, notamment, en aussi grande compagnie que possible, ainsi que de témoigner de la reconnaissance pour les hommages qu'on recevait, comme pour le dérangement qu'on occasionnait, développa l'usage, qui paraît avoir existé à Rome dès le commencement du deuxième siècle, de faire un cadeau en argent à tous ceux qui y prenaient part.

Dans ce tourbillon de relations sociales, il était difficile de vivre pour soi, et les natures portées au recueillement aimaient à se réfugier des flots et des tempêtes de Rome dans le silence et la solitude de la campagne ; pas toutes ne parvenaient à secouer les chaînes dont elles ressentaient si douloureusement le poids; les écrits de Sénèque, par exemple, contiennent, presque à chaque page, des lamentations sur les incommodités et le vide de la vie dans la capitale. C'était là toutefois le véritable élément de l'oisiveté affairée, qui y fleurit plus que dans aucune autre ville et prit un immense développement. Le nombre des gens qui passaient leur vie dans l'accomplissement de formalités dépourvues de sens et en vaines démonstrations de politesse était exorbitant, dès le commencement de l'ère impériale; ils formaient une classe à part<sup>3</sup>, dont l'étrangeté sautait aux yeux, et on les qualifiait spécialement du nom d'Ardélions, qui ne paraît avoir été inventé pour eux qu'à cette époque. On ne connaît pas l'origine de ce nom peut-être était-il celui d'une personne ayant primitivement créé le type du genre. *Il existe à Rome*, dit un poète qui écrivait sous Tibère, *un peuple d'Ardélions, toujours prêt à courir partout, toujours affairé dans son oisiveté, se mettant hors d'haleine pour une bagatelle, s'occupant de tout et n'aboutissant jamais à rien ; se donnant beaucoup de mal et ne réussissant qu'à importuner tout le monde au plus haut degré*. Sénèque<sup>4</sup> compare ces oisifs à mille affaires qui se démenaient dans les maisons, dans les théâtres et sur les places publiques, à des fourmis parcourant, sans dessein ni but, un arbre dans toute sa hauteur, de la racine au faite et du faite à la racine. Ce sont les gens dont la vie est l'inaction perpétuelle sans repos, qui n'ont jamais rien à faire, mais ont toujours l'air de personnes affairées ; les gens que le jour qui se lève pousse hors de leur maison, sans but

---

<sup>1</sup> Suétone, *César*, chap. LXXI.

<sup>2</sup> Ce que dit Cicéron (*pro Murena*, 33, 69) : *Qua in civitate rogati infimorum hominum filios prope de nocte ex ultima sæpe urbe deductum venire solemus (nous consentons volontiers à accompagner sur leur prière les fils des hommes les plus obscurs, au lever du soleil, et d'un bout de la ville à l'autre)*, s'appliquait assurément encore jusqu'à un certain point au temps de l'empire.

<sup>3</sup> Manilius (V, 61), dont le cinquième livre paraît avoir été composé sous Tibère, la caractérise ainsi :

*Solertes animos, velocia corpora finget,  
Atque agilem officio mentem curasque per omnes  
Indelassato prosperantia corda vigore.  
Instar erit populi, totaque habitabit in urbe,  
Limina pervolitans unumque per omnia verbum  
Mane salutandi portans communis amicus.*

<sup>4</sup> *De tranq. an.*, 12.

déterminé, et qui ne sortent que pour grossir la foule. Si, les arrêtant à leur porte, vous leur demandez : *Où allez-vous ? quels sont vos projets ?* ils vous répondront : *Le fait est que je n'en sais rien ; mais je veux faire quelques visites, entreprendre quelque chose.* On se sent de la pitié pour eux, en les voyant courir comme s'il s'agissait d'éteindre le feu d'un incendie, tant ils heurtent les passants, se précipitent à corps perdu dans la rue et bousculent tout le monde. Et pourquoi donc courent-ils ? pour faire une visite qui n'est jamais rendue, pousse rejoindre au convoi funèbre d'un inconnu, pour assister aux débats judiciaires du procès de quelque plaideur enragé, ou aux fiançailles d'une femme qui se remarie souvent. Quand, après avoir parcouru toute la ville pour les motifs, les plus futiles, ils finissent par regagner leurs pénates, ils vous jurent qu'ils ne se rappellent plus du tout pourquoi ils étaient sortis, ni même où ils ont été ; ce qui ne les empêche pas de recommencer le lendemain, de plus belle, leurs courses vagabondes. Il y avait même des vieillards qui, n'épargnant le seuil d'aucune porte, se traînaient chaque matin de rue en rue, tout haletants, le corps en nage et le visage humide des baisers de toute la ville de Rome<sup>1</sup> ; des vieillards à cheveux blancs ; ayant passé la soixantaine, qui, battant tous les jours le pavé de tous les quartiers de la capitale, faisaient à chaque dame leur salutation du matin, se présentaient à l'entrée en charge de chaque tribun ou consul, remontaient dix fois par jour la rue conduisant au palais, et avaient constamment à la bouche les noms des courtisans le plus en crédit. Passe encore, ainsi conclut Martial, pour un jeune homme de faire ce métier ; mais il n'est assurément rien de plus hideux qu'un vieil Ardélion<sup>2</sup>.

Plus d'un siècle après, Galien décrit ainsi l'emploi que les gens de Rome faisaient habituellement, comme il l'assure, de leur journée. *De grand matin, dit-il<sup>3</sup>, chacun fait des visites, puis une foule de monde se porte au Forum pour y assister aux débats judiciaires, une foule plus grande encore aux spectacles, des conducteurs de chars et des pantomimes ; bon nombre aussi passent leur temps en amourettes, aux dés, dans les bains, à boire ; ou en s'adonnant à d'autres jouissances matérielles, jusqu'à ce que le soir tout le monde se retrouve dans les festins, où les divertissements ne consistent pas en musique et en conversations sérieuses, mais en orgies libertines qui se prolongent souvent jusqu'au lendemain matin.*

Mais, quelque nombreux que fussent à Rome les Ardélions ; on conçoit que la grande majorité de ces visiteurs, qui parcouraient sans cesse les rues, dans les premières heures de la matinée, n'étaient pas poussés simplement par un vague besoin de s'agiter ou le désir de tuer le temps, mais par l'envie d'un lucre et d'avantages quelconques. Au fond, cette envie était bien réellement le mobile principal de l'agitation bruyante et sans répit dont rues et palais étaient remplis tous les jours ; c'était la chasse universelle de ce que l'on regardait comme le souverain bien, ou plutôt comme l'unique bien, clef de tout, en ce qu'il procurait rang, qualité, honneurs et considération : celle de l'argent, divinité suprême qu'adorait et servait tout le monde, comme le déclare avec tant d'ironie Juvénal, dans sa première satire :

*Quanda quidem inter nos sanctissima divitiarum*

---

<sup>1</sup> Martial, VIII, 44.

<sup>2</sup> *Ibid.*, IV, 78. — *Turpis ille qui vivendo lassus citius quara laborando inter ipsa officia conlapsus est (Honte à celui qui, plus tôt lassé de vivre que de travailler, a succombé au milieu de ces occupations)*, dit Sénèque, *De brevitate vitæ*, 20, 2.

<sup>3</sup> *Meth. med.*, I, 1, éd. Kuhn, X, 3.

*Majestas, etsi funesta Pecunia templo  
Nondum habitas, nullas nummorum ereximus aras*<sup>1</sup>.

Tout se faisait et l'on obtenait tout avec de l'argent<sup>2</sup>.

Le profond égoïsme, le matérialisme grossier, avaient beau se cacher sous le voilé des formes les plus subtiles du raffinement et de la politesse, personne, à moins d'être aveugle ou complètement ébloui, ne pouvait s'y tromper. Ce n'était pas un secret à Rome, tout le monde le sachant, que précisément les plus attentifs et les plus empressés des officieux, ou gens de courtoisie, n'avaient pas d'autre état que celui de chasseur d'héritages, guettant, avec une tension d'esprit continuelle, la mort des personnes qu'ils comblaient de leurs témoignages d'amitié et de respect ; que, ne se contentant pas toujours de recourir aux calculs des astrologues ; pour être fixés d'avance sur l'époque de l'événement qu'ils désiraient, ils ne s'appliquaient peut-être même que trop souvent à gagner des médecins, pour le hâter à l'aide du poison<sup>3</sup>.

Rien n'est plus caractéristique pour Rome, en ce temps-là, rien ne jette un jour plus vif sur l'odieux mensonge de toute cette vie de formes, que la grande échelle sur laquelle la captation s'y exerçait, comme un métier. C'est un phénomène dont on ne retrouverait probablement l'analogie à aucun autre âge de l'histoire. Le choix de cette voie précisément pour arriver au but désiré, voie qui n'était pas celle des chevaliers d'industrie et des intrigants spéculatifs seuls, tenait au fait, sans exemple et contraire à toutes les lois naturelles, des progrès inouïs du célibat et au manque d'enfants dans les classes supérieures, à cette époque. Déjà sous la république le mariage était regardé comme une charge, que le citoyen n'assumait que par devoir, pour se mettre en règle envers l'État. Le temps des guerres civiles avait complètement sapé et perdu les mœurs, avec la destruction des liens sociaux, déjà bien relâchés, et la restauration tentée par Auguste dut se borner à la surface, toutes ses mesures n'étant dirigées que contre les symptômes extérieurs d'un mal dont il ne pouvait se flatter d'extirper les racines. Vainement il s'était efforcé d'encourager et de favoriser le mariage, par des récompenses et des distinctions accordées aux gens mariés et aux pères et mères de famille, ainsi que par des peines édictées contre les célibataires et les gens mariés dépourvus d'enfants ; car aucun avantage n'égalait à leurs yeux celui de pouvoir librement disposer de leur héritage<sup>4</sup>, et leur condition, passant depuis longtemps pour la plus douce et la plus exempte de soucis, n'en était que plus enviée et plus prisée. Aussi, au temps d'Auguste déjà, la captation d'héritages était-elle devenue un art, systématiquement pratiqué d'après

---

<sup>1</sup> *Que la magistrature sacrée cède le pas à cet individu arrivé hier dans notre ville avec ses pieds blancs de poussière ; car sainte entre toutes est la majesté de l'argent.*

<sup>2</sup> Juvénal, *Satire* I, 112. — Déjà Pline l'Ancien, *Hist. nat.*, XIV, 5, disait : *Postquam senator tenu legi coeptus, judex fieri censu, magistratum ducemque nihil magis exornare quam census, postquam coepere orbitas in summw auctoritate et potentia esse, captatio in quæstu fertilissimo ac sola gaudia in possidendo, pessum iere vitæ pretia omnesque a maximo bono liberales dictæ artes in contrarium cecidere ac servitute sola prolici coeptum. Hanc alius alio modo et in aliis adorare, eodem tamen habendique ad spes omnium tendente voto ; passim vero etiam egregii aliena vitia quam bona sua colere malle.* — Voir aussi Galien, *Meth. med.*, I, 1, éd. Kuhn, X, 2 et III, 2, éd. Kuhn, p. 172.

<sup>3</sup> Pline, *Hist. nat.*, XXIX, 20, dit de la médecine de son temps : *Quid enim venenorum feracius, aut unde plures testamentorum insidiæ ?* — Voir aussi Lucien, *Dialogues des Morts*, 7.

<sup>4</sup> Tacite, *Annales*, III, 25 : *Nec ideo conjugia et educationes liberum frequentabantur, prævalida orbitate (Cette loi [Papia Poppea] ne faisait pas contracter plus de mariages ni élever plus d'enfants, on gagnait trop à être sans héritiers).*

Certaines règles<sup>1</sup>, ayant ses expressions techniques, et dans lequel on distinguait entre les praticiens consommés et les novices. Déjà à cette époque la satire avait fait un de ses thèmes favoris des relations entre les captateurs de testaments et les riches sans héritiers naturels. Dans une des pièces de vers les plus spirituelles d'Horace, Ulysse, demandant à l'ombre de Tirésias comment il pourrait le mieux rétablir sa fortune ; compromise par les prodigalités des prétendants à la main de Pénélope, reçoit de lui le conseil de s'appliquer à la captation d'héritages, avec les instructions nécessaires. Or, celles-ci comprennent déjà presque tout ce que l'on trouve aussi dans les rapports des écrivains postérieurs, sur l'usage des artifices par lesquels les chasseurs d'héritages cherchaient à s'assurer leur proie difficile à saisir, tout en évitant de se compromettre, comme au sujet de la manière dont les riches, de leur côté, s'appliquaient à nourrir des espérances qu'ils n'entendaient jamais réaliser, afin de tirer de cette position, pour eux-mêmes ; le plus d'avantage possible. Il n'était presque rien qu'ils ne fussent en mesure d'attendre ou même d'exiger de leurs flatteurs, depuis les petites attentions jusqu'aux services les plus marqués, imposant de véritables sacrifices. On les comblait de présents<sup>2</sup>, on leur envoyait des friandises de toute espèce, les plus beaux fruits, de la pâtisserie, du poisson, du gibier, du vin vieux<sup>3</sup>. Les chasseurs d'héritages arrivaient à dépenser ainsi des sommes considérables, souvent en pure perte, ce qui autorisait parfaitement Martial' à cette raillerie :

*Nil tibi legavit Fabius, Bithynice, cui tu  
Annua, si memini, millia sena dabas*<sup>4</sup>.

La santé des riches formait l'objet de la plus tendre sollicitude<sup>5</sup>. Tombaient-ils malades, on leur prodiguait les soins les plus attentifs<sup>6</sup>. Pour eux force prières et sacrifices étaient adressés aux dieux, les murs des temples se couvraient d'ex-voto, on interrogeait les devins ; on allait jusqu'à promettre de sacrifier, pour le cas de leur rétablissement, des éléphants et des hommes<sup>7</sup>. La maison d'un ami leur plaisait-elle, il y offrait le logement gratis<sup>8</sup>. Un incendie venait-il les frapper, leur perte était aussitôt plus que couverte par des souscriptions volontaires<sup>9</sup>. Avaient-ils un procès, on accourait à l'envi pour les défendre<sup>10</sup>, et il fallait que leur affaire fût bien désespérée pour qu'ils n'eussent pas gain de cause<sup>11</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir Sénèque (*De beneficiis*, VI, 38, 3), où il dit : *Arruntium et Haterium et ceteros, qui captandorum testamentorum artem professi sunt* (Un Arruntius, un Aterius et les autres qui s'exercent à capter les testaments).

<sup>2</sup> Martial, IV, 56.

<sup>3</sup> Horace, *Satires*, II, 5, 12 ; *Épîtres*, I, 1, 78. — Ovide, *Art d'aimer*, II, 271. — Martial, V, 39 ; VI, 27, 9 ; IX, 48. — Juvénal, IV, 18 ; VI, 38-40 et 97.

<sup>4</sup> IX, 10. *Fabius, à qui tu donnais annuellement six mille sesterces, si je m'en souviens bien, ne t'a rien légué, Bithynicus.*

<sup>5</sup> Horace, *Satires*, II, 5, 93.

<sup>6</sup> Ovide, *Art d'aimer*, II, 319, etc. — Épictète, *Dissert.* IV, 1, 148.

<sup>7</sup> Martial, XII, 90. — Pline, *Lettres*, II, 20. — Juvénal, XII, 98, etc.

<sup>8</sup> Martial, XI, 83.

<sup>9</sup> Juvénal, III, 221.

<sup>10</sup> Horace, *Satires*, II, 5, 27, etc.

<sup>11</sup> Tacite, *Annales*, XIII, 52 : *Silvanum magna vis accusatorum circumsteterat, reus illico defendi postulabat, valuitque pecuniosa orbitale et senecta, quam ultra vitam eorum produxit quorum ambitu evaserat* (Silvanus était assailli par une foule d'accusateurs. Ceux-ci demandaient du temps pour faire venir des témoins ; l'accusé voulait se justifier à l'instant même. Il l'emporta, parce qu'il était riche, sans héritiers, et vieux ; vieillesse qui ne l'empêcha pas de survivre à ceux dont la brigue l'avait sauvé).

Faisaient-ils des vers, les produits de leur muse étaient hautement admirés<sup>1</sup> ; on se pressait à l'auditoire pour écouter leurs lectures<sup>2</sup> ; on allait au-devant de toutes leurs fantaisies et on avait, pour leurs faiblesses, les ménagements les plus délicats<sup>3</sup>. Les femmes prêtaient volontiers l'oreille à leurs propositions<sup>4</sup>. Leur atrium se remplissait chaque matin d'un essaim de visiteurs de qualité. Martial, dans un de ses vers (IX, 100, 4), mentionne, parmi les services que le patron exige de ses clients, aussi l'obligation de l'accompagner tous les jours chef une dizaine de vieilles femmes. On voit de grand matin, dit Juvénal (III, 128, etc.), tel prêteur presser le licteur, qui marche devant lui, de doubler le pas. Pourquoi cette hâte ? C'est qu'il craint d'être devancé par un collègue chez dame Modia ou Albine. Mais, s'il n'était déjà pas facile de primer tant de rivaux et de satisfaire à tous les caprices d'un riche gâté, il était plus difficile encore de colorer cette infatigable obséquiosité de l'apparence d'une amitié désintéressée. On se montrait plein de sollicitude pour tout ce qui pouvait prolonger ses jours ; on souhaitait des héritiers du sang à celui qui n'avait pas d'enfants<sup>5</sup> ; on testait en sa faveur, naturellement dans la supposition de la réciprocité. Les dispositions, ainsi prises avec une arrière-pensée de captation, paraissent avoir été fréquentes, puisqu'on crut devoir multiplier les articles de loi qui les infirment<sup>6</sup>.

Assez généralement, d'ailleurs, les captateurs d'héritages se soumettaient à cette honteuse et dégradante servitude avec des chances de succès très incertaines ; car ceux dont ils espéraient hériter non seulement leur survivaient souvent, mais les jouaient peut-être plus souvent encore, ne visant, eux, qu'à exploiter le dévouement d'amis si désintéressés, sans les dédommager autrement de leurs sacrifices qu'en les leurrant toujours de la perspective de leur testament<sup>7</sup>. Pour amener la générosité de leurs excellents amis à des efforts suprêmes, il ne leur coûtait pas de tester peut-être trente fois dans l'année<sup>8</sup>. Ils feignaient des maladies et des infirmités<sup>9</sup> ; ils affectaient de tousser<sup>10</sup>. Pline<sup>11</sup> raconte que Jules Vindex lui-même, qui entreprit si courageusement de délivrer l'empire romain de la tyrannie de Néron, ne dédaigna pas, pour amadouer des chasseurs d'héritage, d'user d'un médicament ayant la propriété de causer une pâleur artificielle au visage. Quelquefois aussi, un grand maître en artifices pareils réussissait-il, même sans être riche, à se procurer par ces moyens tous les avantages de la position d'un riche sans enfants. Ses biens immenses en Afrique, les navires marchands expédiés pour son compte de Carthage, les armées d'esclaves, etc., dont il parlait sans cesse, n'étaient qu'autant de hâbleries<sup>12</sup>. Bien des gens applaudissaient à cette manière de duper les renards<sup>13</sup>. Par contre aussi, qui voulait éviter de devenir suspect de captation d'héritage, était obligé de garder la plus grande réserve vis-à-vis des riches sans

---

<sup>1</sup> Horace, *Satires*, II, 5, 74.

<sup>2</sup> Suidas, *art. Cornulus*, peut-être d'après Élien.

<sup>3</sup> Martial, XII, 40.

<sup>4</sup> Horace, *Satires*, II, 5, 75. — Pétrone, *Satiricon*, c. 140.

<sup>5</sup> Martial, XI, 55.

<sup>6</sup> *Digeste*, XXX, 64. — Gaius, au livre XV (*ad edictum provinciale*) dit : *Captatorum scripturæ simili modo neque in hereditatibus, neque in legatis valeant*. — Voir aussi Lucien, *Dialogues des Morts*, 8.

<sup>7</sup> Martial, XI, 67 ; XII, 73.

<sup>8</sup> *Ibid.*, V, 39.

<sup>9</sup> Sénèque, *De brev. vit.*, 7, 3.

<sup>10</sup> Martial, II, 26.

<sup>11</sup> *Hist. nat.*, XX, 160.

<sup>12</sup> Pétrone, *Satiricon*, c. 117.

<sup>13</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, VIII, 18.

postérité. Pline le Jeune regardait même comme inconvenant de leur faire le moindre cadeau<sup>1</sup>.

Les écrivains de toutes les époques de l'empire s'accordent sur l'immense développement qu'avaient prises manœuvres. Ce qu'ils disent paraîtrait fabuleux, sans la parfaite conformité de leurs récits. Toutefois, il ne faut pas oublier que ceux-ci, comme presque tous les écrits de ce temps, ne sont pas exempts d'une certaine exagération déclamatoire, qui s'y glisse en partie sans intention. *Dans cette ville*, écrivait, sous Néron, Pétrone<sup>2</sup>, qui transfère à Crotona la pratique usitée à Rome, *on ne se livre pas aux études, l'éloquence n'y trouve point de place, ni l'honnêteté ni la pureté des mœurs n'y prospèrent ; mais tous les hommes que vous y verrez, quels qu'ils soient, sont divisés en deux partis : ils jettent l'hameçon ou ils se le laissent jeter. Dans cette ville, personne ne reconnaît des enfants ; car celui qui a des héritiers de son sang n'est ni invité aux festins, ni admis à aucune réjouissance ; exclu de tous les avantages de la société, il vit obscurément, confondu avec les gens couverts d'opprobre. Ceux au contraire qui ne se sont jamais mariés et n'ont pas de proches parents, parviennent aux plus grands honneurs et passent seuls pour être des hommes parfaits, sans tache même. Vous verrez une ville qui ressemble à un champ : en temps de peste, sur lequel il n'y a que des cadavres et des corbeaux qui les déchirent en lambeaux*. Ce qui prouve que cette description n'était nullement un fantôme de l'imagination, ce sont les plaintes que l'on entendit, vers la même époque (en l'an 63), dans le sénat, au sujet d'adoptions simulées, par lesquelles des hommes sans postérité se procuraient, subrepticement, les prérogatives de pères de famille. *Les gens sans enfants*, récriminait-on, *ne sont-ils pas déjà bien assez favorisés ; eux qui n'ont qu'à attendre, sans avoir besoin de se déranger seulement, la faveur et les honneurs que l'on est toujours prêt à leur offrir, à titre gratuit et sans charges ?*<sup>3</sup> Bien plus, Sénèque, qui parle souvent avec beaucoup d'amertume de la captation d'héritage<sup>4</sup>, dont il fut toutefois, par parenthèse, accusé lui-même par ses ennemis<sup>5</sup>, put, dans une de ses Consolations, adressée à une mère qui avait perdu son fils unique de la plus belle espérance, lui parler ainsi : *Pour vous appliquer une consolation qui peut sembler très difficile à admettre, mais n'en est pas moins une dans ce cas, sachez que la privation d'enfants donne, dans notre ville, plus d'influence qu'elle n'en retire, et que l'isolement qui résulte de leur perte conduit la vieillesse, qu'il semblait priver de ses appuis naturels, si sûrement au pouvoir, que bien des pères, feignant de l'inimitié contre leurs fils ou reniant leurs enfants, se mettent artificiellement dans la position des gens sans postérité*<sup>6</sup>. Pline l'Ancien aussi appelle la captation d'héritage la plus profitable de toutes les industries, outre que la condition des gens sans postérité était honorée et considérée au plus haut point<sup>7</sup>. Tacite dit que cette condition avait le privilège de procurer la jouissance d'un pouvoir égal dans les bons comme dans les mauvais jours<sup>8</sup>, et il ne manque pas d'invoquer la circonstance qu'elle ne donnait pas d'avantages en Germanie, comme une

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, V, 1.

<sup>2</sup> *Satiricon*, c. 116.

<sup>3</sup> Tacite, *Annales*, XV, 19.

<sup>4</sup> Ainsi dans ses *Lettres*, 19, 4, 68, 4, 95, 44 ; *De beneficiis*, IV, 20,3 ; VI, 38, 3.

<sup>5</sup> Tacite, *Annales*, XIII, 42, dit de lui : *Romæ testamenta et orbos velut indagme ejus capi (Rome, où il surprenait les testaments et attirait dans ses pièges les vieillards sans héritiers)*.

<sup>6</sup> Sénèque, *A Marcie*, 19, 2.

<sup>7</sup> *Hist. nat.*, XIV, 5.

<sup>8</sup> *Annales*, I, 73.

preuve de la pureté de mœurs des peuples de cette contrée<sup>1</sup>. Pline le Jeune, voulant faire concevoir la plus haute idée des vertus civiques d'un de ses amis, rapporte que son mariage a été largement béni d'enfants et l'a, de plus, rendu grand-père, à une époque où les avantages de la privation de postérité, ajoute-t-il, font le plus souvent déjà considérer même un fils unique comme une charge par son père<sup>2</sup>. Les gens sans postérité étaient invités par les riches, flattés par les grands, gratuitement assistés par les orateurs du barreau ; un enfant venait-il à leur naître, ils perdaient du coup amis et influence<sup>3</sup>. Sous Marc-Aurèle encore, la captation d'héritage formait, dans le tableau de la situation morale de Rome, une des ombres qui, frappaient le plus les yeux de l'étranger<sup>4</sup> ; et il n'est guère probable qu'il y ait eu du changement, à cet égard, dans la période suivante et les derniers temps de l'empire<sup>5</sup>.

Nous avons cru nécessaire de nous arrêter si longtemps à cet objet, non seulement parce qu'une anomalie aussi choquante et qui avait tant frappé l'esprit des contemporains ne pouvait être omise dans un tableau des mœurs de l'époque, mais aussi parce qu'elle montre le revers de la médaille de ces parades de courtoisie si bien réglées, ce que ces formes valaient au fond, avec les convoitises et les fins honteuses qu'elles servaient.

L'usage de se réunir pour la récréation et même pour le traitement des affaires sérieuses, dans des lieux publics tels que ce qu'on appelait des stations<sup>6</sup>, sur les places et les cours<sup>7</sup>, aux thermes, dans les temples<sup>8</sup>, les bibliothèques<sup>9</sup> et les boutiques des libraires<sup>10</sup>, rendez-vous des personnes lettrées, ou dans celles des barbiers et des débitants de drogues<sup>11</sup>, comme les gens du commun, donnait à ce commerce de société un air de ressemblance avec la sociabilité italienne du temps moderne. Seulement la pratique de cet usage était encore bien plus large dans l'ancienne Rome, tant à cause de la manière de vivre des anciens, qu'en raison de la multiplicité et de la grandeur de leurs établissements publics, dont l'accès n'était refusé à personne. Sur la pelouse du Champ-de-Mars, une multitude innombrable se livrait constamment à tous les exercices du corps ; on y allait à cheval et en voiture, on s'y exerçait aux jeux du ballon et du cercle, au maniement des armes et à la lutte ; on se livrait à la natation dans les eaux jaunes du Tibre, qui le bordait, et les applaudissements des spectateurs formaient la récompense de la vigueur et de l'agilité déployées dans ces exercices<sup>12</sup>. Aux heures plus avancées de la journée, on se retrouvait dans les

---

<sup>1</sup> *De moribus German.*, c. XX.

<sup>2</sup> *Lettres*, IV, 15.

<sup>3</sup> Plutarque, *De amore prolis*, c. IV. — Stace (*Silves*, IV, 7, 33) a cependant fait ressortir le malheur du manque de postérité. — Voir aussi Épictète, *Diss.* IV, 1, 148.

<sup>4</sup> Lucien, *Nigrin*, 17. — Voir aussi *Adv. indoctos*, 19, et, sur les progrès de la même pratique en Grèce, *Dialogues des Morts*, 5-9.

<sup>5</sup> Ammien, XIV, 6, 22 ; XVIII, 4, 22.

<sup>6</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, I, 13, 2 ; II, 9, 5. — Juvénal, XI, 4.

<sup>7</sup> Martial, VII, 27, 11, dit :

*Te convivium, te forum sonabit,  
Ædes, compita, porticus, tabernæ.*

<sup>8</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, V, 1. — Le *porticus Quirini* dont parle Martial (XI, 1) n'est autre que celui du temple de Quirinus.

<sup>9</sup> Martial, XII, *proœmium*.

<sup>10</sup> Aulu-Gelle, V, 4, 1 ; XIII, 31, 1 ; XVIII, 4, 1.

<sup>11</sup> S. Jérôme (*Lettres*, 50, 5) encore parle de l'habitude de *garrere per angulos et medicorum tabernas*.

<sup>12</sup> Strabon, V, p. 236. — Horace, *Odes*, I, 8, 3 ; 12, 8 ; *Art poétique*, 379. — Ovide, *Art d'aimer*, III, 383 ; *Ode sur Pison*, 165 ; etc.



promenades publiques entre des haies de buis, sous les ombrages des allées de lauriers et de platanes, ou dans les portiques, richement décorés de statues, d'images et de tapis somptueux. Les affaires de la journée terminées enfin, avant que l'on ne se mit à table pour le repas principal, l'usage des bains quotidiens réunissait des milliers d'hommes dans les salles et les galeries des thermes, larges, élevées et resplendissantes d'une magnificence royale. Martial décrit ainsi la vie d'un homme de loisir :

*Sed gestatio, fabulæ, libelli,  
Campus, porticus, umbra, virgo, thermæ,  
Hæc essent lova semper, hi labores*<sup>1</sup>.

Il va sans dire que les spectacles aussi servaient de rendez-vous pour la causerie.

Il n'est jamais fait mention d'invitations à des soirées indépendantes des festins, et comme ceux-ci, remplissant entièrement les heures de loisir du jour tombant et du soir, se prolongeaient jusque dans la nuit, il ne peut y avoir eu de ces réunions qu'exceptionnellement. On appelait cercle (*circulus*) toute réunion de personnes se tenant debout, ou assises en rond, pour causer entré elles. Quand le principal interlocuteur se plaçait au milieu du cercle, celui-ci prenait le nom de corona<sup>2</sup>. Dans les festins il était d'usage d'offrir aux invités un choix aussi riche que possible de divertissements et de récréations, qui devaient naturellement varier beaucoup suivant le goût, les fantaisies et l'éducation de l'amphitryon. Pétrone n'a certainement pas beaucoup exagéré dans sa description des réjouissances grossières dont de riches affranchis régalaient leurs hôtes, des incongruités et des ridicules qui faisaient de leurs fêtes un thème de moquerie pour la société de meilleur ton. Il est vrai que la scène de son banquet de Trimalcion n'est pas à Rome ; mais il est dans la nature des choses qu'elles devaient s'y passer semblablement chez le même monde. D'autre part Plutarque<sup>3</sup> a spécifié, parmi les divertissements d'usage ; ceux qu'il croit devoir recommander le plus pour amuser des hôtes d'un esprit cultivé et d'un goût épuré. La conversation dont il parle a lieu à Chéronée, mais tout, même abstraction faite de la dédicace à Sossius Sénécion, est de nature à faire supposer qu'il s'agissait, là aussi, d'une mode romaine, ou du moins commune à Rome et, à la Grèce. Il y mentionne aussi des passe-temps d'un genre plus extraordinaire, comme la représentation dramatique de dialogues de Platon, mode encore peu répandue, qui venait seulement de prendre naissance à Rome, et ce qu'il appelle, sans autre explication, **τὸν ζψδιογδύφων ἀγώνα**, espèce de défi entre artistes, sans doute, s'appliquant en société à pétrir d'une pâte molle

---

<sup>1</sup> V, 20, 8 : *La promenade, la conversation, la lecture, le Champ-de-Mars, les portiques, les ombrages, les eaux vierges, les thermes ; voilà les seuls lieux, les seuls travaux qui nous plairaient.*

<sup>2</sup> Quintilien, XII, 10, 74. — Apulée, *Métamorphoses*, II, p. 120. — Mentionnons encore les qualifications suivantes des divers genres de réunions : Juvénal, XI, 4, dit : *Convictus, thermæ, stationes, omne theatrum* ; Martial, VII, 97 : *Convivia, forum, rodes, compita*, etc. ; Caton, dans Quintilien, VI, 3, 105 : *Qui in sermonibus, circulis, conviviis, item in concionibus ridicule commodeque dicet* ; Tite-Live, XLIV, 22 : *In omnibus circulis atque etiam (si diis placet) conviviis sunt, qui exercitus in Macedoniam durant (Dans tous les cercles, et même, je puis le dire, à toutes les tables, il y a des gens qui règlent la marche des troupes en Macédoine)* ; Cicéron, *pro Balbo*, c. 26 : *More hominum invident, in conviviis rodant, in circulis vellicant (Comme tous ceux que possède l'envie, ils le déchirent dans des repas, le décrient dans des cercles)* ; le même ; *ad Atticum*, II, 18, t : *Sermo in circulis duntaxat et conviviis est liberior quam fuit (un incroyable abandon dans les réunions domestiques et à table).*

<sup>3</sup> *Quæst. conviv.*, VII, 8, 4.

des figures plastiques, sous les yeux de la compagnie. Peut-être les représentations des Homéristes chez Trimalcion, dans Pétrone, n'étaient-elles rien d'extraordinaire. On faisait aussi la lecture de poésies épiques, même à table, par imitation de l'exemple des grands, qui se plaisaient quelquefois à faire chanter, devant leurs convives, des vers des poètes anciens, mais surtout d'Homère ; quelquefois aussi le maître de la maison lisait des vers ou de la prose de sa propre composition<sup>1</sup>. A ces divertissements d'autres, parlant davantage aux sens, venaient se joindre. Dans les orgies du temps ; de belles Andalouses exécutaient leurs danses fameuses au son de la flûte et avec l'accompagnement de castagnettes, au milieu d'un chœur de chansons obscènes ; des baladins et des bouffons débitaient leurs mots grivois, et des mimes jouaient des scènes à faire rougir jusqu'aux esclaves d'un maître tenant au respect de sa maison<sup>2</sup>.

Dans les maisons de bon ton on faisait paraître des pantomimes et jouer des scènes de comédies et de tragédies, de la nouvelle comédie attique surtout. En général, on peut dire qu'avec les lectures les divertissements les plus fréquents étaient ceux que procurait la musique vocale, chorale ou instrumentale. On abusait des chœurs et des airs chantés, de la lyre et de la flûte, souvent jusqu'à mettre aux abois les convives. Aussi Martial trouvait-il que le meilleur repas était un repas sans musique :

*Quod optimum sit, quæritis, convivium ?  
In quo choraules non erit.*<sup>3</sup>

C'est que les dîners même les plus simples et les plus modestes se passaient rarement sans le hors-d'œuvre de quelque musique, déclamation ou lecture<sup>4</sup>.

La conversation dans les sociétés de Rome, à cette époque, était, sous plus d'un rapport, d'autre nature, et elle y avait une tout autre portée que dans aucune ville de l'Europe moderne, comme offrant seule le moyen de faire circuler une multitude de nouvelles et d'avis, pour la propagation desquels il n'existait pas d'organe spécial ; car le *Moniteur* quotidien, journal officiel du temps (*acta diurna*) ; ne contenait sur les affaires publiques que ce que le gouvernement jugeait à propos de publier, c'est-à-dire absolument rien sur la plupart des faits et questions brillantes à l'ordre du jour ; sur d'autres, il ne présentait à dessein que des versions propres à les dénaturer, se bornant d'ailleurs à un résumé succinct du peu qu'il communiquait sans réticence et relatait conformément à la vérité.

---

<sup>1</sup> Becker, *Gallus*, III, 203, etc.

<sup>2</sup> Athénée, XI, p. 464 E ; XIV, 613 D. — Voir aussi Sénèque (*ad Seren.*, 11, 3), où on lit : *Eadem causa est cur nos mancipiorum nostrorum urbanitas in dominos contumeliosa delectet, quorum audacia ita demum sibi in convivas jus facit, si cœpit a domino. — Pueros quidam in hoc mercantur procaces et illorum impudentiam acuunt ac sub magistro habent, qui probra meditare effundunt, nec has contumelias vocamus sed argutias (Par la même raison, nous sommes charmés, tout offensantes qu'elles soient pour nous, des saillies de nos esclaves, dont la témérité assure son droit sur les convives en commençant par le chef de la maison — On achète même pour cela de jeunes esclaves à l'humeur espiègle, on aiguise leur impudence, on leur donne des maîtres pour apprendre à débiter des sottises réfléchies que nous qualifions, non pas d'offenses, mais de gentilleses).*

<sup>3</sup> IX, 77, 5 : *Vous demandez quel est le meilleur festin ? c'est celui où il n'y a pas de joueur de flûte.*

<sup>4</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, I, 15, écrit à un ami, qui aurait pu dîner chez lui sans cérémonie : *Audisses comædum, vel lectorem, vel lyristen, vel (quæ mea liberalitas) omnes. At tu apud nescio quem ostrea, vulvas, echinos, Gaditanas maluisti (Vous auriez entendu un comédien, ou un lecteur, ou un joueur de lyre, ou même, admirez ma générosité, tous ces artistes. Mais vous avez préféré, chez je ne sais qui, des huîtres, de la fressure, des oursins, et des danseuses de Gadès).* — Voyez aussi *ibid.*, IX, 17 et 40, ainsi que Martial, V, 78.

On y trouvait en outre des bulletins de la cour, annonces des événements de famille du grand monde, faits divers de la ville, etc.<sup>1</sup>. L'opinion publique comprimée se manifestait de temps à autre, comme il arrive encore de nos jours à Rome, par des affiches placardées à des colonnes ou à des statues<sup>2</sup>, dans la promptitude et l'ardeur du public à saisir les allusions que des acteurs hardis s'aventuraient à faire sur la scène, quelquefois même par des clameurs ou des démonstrations du peuple réuni au spectacle, même en présence des empereurs, qui permettaient en ce lieu une licence tolérée dans nul autre. Mais ces faibles et rares manifestations, sournoisement improvisées, piquaient naturellement la curiosité plus qu'elles ne pouvaient la satisfaire ; et l'exclusion sévère de toute publicité d'une capitale où confluaient précisément, sans cesse, les nouvelles du monde entier, et où se décidaient les destinées de ce monde, ne pouvait avoir d'autre effet que de multiplier à l'infini, dans cette ville bavarde et glosant sur tout, pour nous servir des épithètes dont Tacite qualifie Rome<sup>3</sup>, les conjectures, les bruits, les contes inventés à plaisir et les fables, et d'y tenir la curiosité et l'imagination constamment en éveil.

Le nouvelliste de profession, d'après le portrait qu'en a fait Martial (IX, 35), sait ce que le roi Pacore décide dans le palais. des Arsacides, connaît au juste la force des armées opérant sur le Rhin et sur le Danube, est en mesure de révéler, avant la rupture du cachet, le contenu de la dernière dépêche reçue de l'armée de Dacie, et signale d'avance le laurier qui doit annoncer la victoire. Il sait combien de fois il a plu pendant l'année dans-la haute Égypte, combien il est arrivé de navires des ports d'Afrique, quel poète remportera la couronne au prochain concours du Capitole. *Gardez votre talent pour vous*, dit à la fin le poète ; *vous pouvez venir dîner chez moi aujourd'hui, mais à la condition expresse de ne rien me conter de nouveau*. Il y avait aussi des femmes, se prétendant informées de tout ce qui se passait dans le monde entier, recueillant aux portes les bruits du jour, ou en faisant naître et circuler elles-mêmes, se vantant d'avoir aperçu les premières la comète qui menaçait le roi des Parthes, et nullement embarrassées de faire des contes sans fin sur toutes les inondations et tous les tremblements de terre survenus dans l'extrême Orient<sup>4</sup>.

Si les propos concernant de pareils sujets n'étaient pas défendus, il fallait par contre la plus grande circonspection dans la tentative de toute conversation ayant quelque peu trait à la politique Intérieure ou extérieure du gouvernement, sous ce régime de compression du despotisme le plus absolu, dans le voisinage immédiat de la cour impériale. Martial, dans une autre pièce de vers (X, 48), où il parle d'une réunion de six amis, conviés à un repas frugal, exprime le désir qu'on

---

<sup>1</sup> Hubner (*De senatus populi romani actis*, p. 41-58) a recueilli, par ordre chronologique, les fragments qui nous en restent.

<sup>2</sup> Suétone, *César*, chap. LXXX ; *Octave*, chap. LXX ; *Tibère*, chap. LII ; *Néron*, chap. XLV. — Tertullien, *ad Nation.*, I, 17 : *Festivos libellos, quos statuæ sciunt et illa obliqua nonnunquam dicta... quæ circi sonant.*

<sup>3</sup> Il dit (*Annales*, XIII, 6) : *Igitur in urbe sermonum avida, quemadmodum princeps, vixseptemdecim annos egressus, suscipere eam molem aut propulsare posset, quod subsidim in eo qui a femina regetur, num prælia quoque et oppugnationes urbium et cetera belli per magistratos administrari possent, anquirebant* (Rome est avide d'entretiens; elle se demandait "comment un prince à peine âgé de dix-sept ans pourrait soutenir un pareil fardeau ou s'en délivrer. Qu'attendre d'un enfant gouverné par une femme ? Ses précepteurs dirigerai-ils aussi les combats, les sièges et toutes les opérations de la guerre ?) ; et (*Histoires*, II, 91) : *Apud civitatem cuncta interpretantem funesti ora nis loto acceptum est, quod*, (Dans une ville où tout s'interprète, on regarda comme d'un sinistre augure) etc.

<sup>4</sup> Juvénal, VI, 102, etc.

n'apporte pas à cette fête une franchise dont on pourrait se repentir le lendemain. *Que mes invités, dit-il, s'entretiennent des bleus et des verts du cirque ; car je ne veux pas que nos libations fassent traduire personne sur le banc des accusés.* Ce morceau se trouve dans un livre de poésies dont la publication n'est pas antérieure au règne de Nerva, ce qui prouve, que la contrainte ne disparut pas entièrement des rapports de société, même sous les règnes des meilleurs princes. *Le bonheur de penser librement et de pouvoir dire sans crainte ce que l'on pense,* suivant l'expression de Tacite (*Histoires*, I, 1), n'a jamais pu se réaliser complètement dans la capitale de l'empire.

On peut, d'après cela, se faire une idée du cauchemar qui devait opprimer Rome à ces époques néfastes du terrorisme impérial, où l'on ne se contentait pas de faire d'un mot, lâché sans mauvaise pensée, dans l'intimité du tête-à-tête, ou dans un moment d'expansive hilarité sous l'influence du vin, l'objet d'une délation contre l'étourdi auquel il était échappé, comme du temps de Tibère, par exemple<sup>1</sup>, alors qu'on ne reculait devant aucune ruse pour faire jaser ceux dont on avait résolu la perte, et leur faire ensuite payer de la vie un moment d'imprudente confiance. L'espionnage et la mouchardise coupaient court à toutes les conversations, empêchaient en quelque sorte partout de parler et d'écouter. *Nous eussions, dit Tacite (Agricola, 2), perdu avec l'usage de la parole jusqu'à la mémoire, s'il avait dépendu de nous d'oublier aussi bien que de nous taire.* Or, dans son compte rendu des procès de lèse-majesté, qui serpentent comme un fil rouge à travers l'histoire de ce temps, le grand historien n'a flétri que ces délateurs haut placés, sur lesquels étaient fixés les regards du monde contemporain, et qui exerçaient leur infâme métier dans l'espoir de hautes faveurs, d'avancement ou d'autres avantages ; il a dédaigné de caractériser l'action non moins funeste des espions et mouchards soudoyés, se glissant à l'ombre et furetant partout. Nous n'avons que des indices fortuits du développement qu'avait pris l'organisation de cette police secrète, peut-être copiée sur celle des rois de Perse, comme tant d'autres institutions de l'empire romain. D'après Dion Cassius (LII, 37), Mécène avait cru devoir donner à Auguste l'avis que, s'il y avait nécessité absolue d'entretenir des espions et des mouchards dans tout l'empire, pour être informé de ce qui y avait besoin de réglementation où de réforme, il devait se garder cependant de trop se fier aux rapports de ces gens, dont les délations étaient souvent dénuées de tout fondement et inspirées par les mobiles les plus odieux. Le même historien a mis dans la bouche de Livie des avertissements semblables (LV, 18). Les espions aux termes de ce passage, dénoncent souvent des innocents par haine, ou soudoyés par des ennemis de leurs victimes ou pour se venger du refus de celles-ci de leur donner de l'argent ; et ils incriminent les gens non seulement pour le mal fait ou l'intention d'en faire, mais pour une simple parole, voire même pour avoir gardé le silence, ri ou pleuré, comme témoins d'un mot risqué. Claude s'était fait adresser par ses mouchards, pour les semonces que son office de censeur l'autorisait à faire, des rapports détaillés sur les affaires privées et de famille de nombre de personnes, toutes probablement membres des deux premiers ordres. Il était, du reste, très mal informé par ces agents<sup>2</sup>. Dans la guerre civile, après la

---

<sup>1</sup> Sénèque, *De beneficiis*, III, 26 : *Sub Tiberio Cæsare... excipiebatur ebriorum sermo, simplicitas jocantium (Sous Tibère... on recueillait les mots échappés à l'ivresse, à l'abandon de la plaisanterie).*

<sup>2</sup> Suétone, *Claude*, chap. 16 : *Plures notare conatus, magna inquisitorum negligentia sed majore dedecore innocios repperit, quibuscumque cœlibatum, aut orbitatem, aut egestatem objiceret, maritos, patres, opulentes se probantibus ; eo quidem, qui sibimet vim ferro intulisse arguebatur,*

mort de Néron, l'empereur Othon, qui avait donné le commandement de la flotte à son affranchi Moschus, le chargea aussi d'observer de près la conduite des classes supérieures<sup>1</sup>. Cette haute police de l'État avait d'innombrables ramifications aux degrés inférieurs, jusque dans les rangs de l'armée.

*C'est en se laissant aller trop promptement à la confiance, dit Épictète<sup>2</sup>, qu'à Rome des imprudents tombent dans les pièges des soldats. Un militaire en habit civil s'assied à côté de vous et commence à parler mal de l'empereur ; vous, de votre côté, prenant l'initiative de ces propos, de la part de votre voisin, pour un gage de sa sincérité, vous dites à votre tour ce que vous pensez, et il en résulte que l'on vous met aux fers et vous jette en prison.* Ceci a été, selon toute probabilité, écrit sous Adrien, duquel on sait qu'il employait à toutes les fonctions de police, et notamment à celles de la police secrète, dans tout ce que l'acception de ce mot comporte, un corps spécial de troupes, appelées les fourrageurs (*frumentarii*), espèce de maréchaussée ou gendarmerie, que l'on retrouve affectée au même service dans la suite<sup>3</sup>. Nous avons déjà fait remarquer, que ce prince entretenait des espions jusque dans les maisons de ses amis. En général, l'abus de la police secrète paraît avoir été poussé, sous son règne, à un point qui en faisait un terrible fléau. Aristide<sup>4</sup>, dans un éloge du successeur d'Adrien, dit qu'à son avènement tout l'empire se trouvait oppressé et asservi par la crainte, des espions aux aguets circulant sans cesse et partout dans les villes, pour écouter tout ce qui se disait ; il ajoute que la suppression complète du raisonnable et légitime usage de la franchise avait réduit le monde à l'impossibilité de penser et de parler librement, chacun tremblant devant son ombre. C'est de cette crainte que le nouvel empereur avait délivré les âmes, en leur rendant la liberté. Naturellement, la police secrète n'était nulle part aussi nombreuse et aussi active que dans la capitale. Dans Philostrate, Apollonius de Tyane appelle Rome une ville où il n'y a que des yeux et des oreilles pour tout ce qui est ou même n'est pas, et dans laquelle il ne faut jamais songer à des innovations dans l'État, à moins d'avoir grandement le désir de la mort, les gens raisonnables et circonspects croyant devoir y hésiter même devant les choses licites<sup>5</sup>. C'étaient, nous l'avons déjà dit, indubitablement les classes supérieures que la police secrète était chargée d'observer avec le plus de vigilance. Caracalla déclara les, soldats qu'il employait à ce triste métier responsables envers lui seul ; nul, autre que lui ne pouvait les faire punir. Il s'ensuivit qu'ils lui rapportaient tout jusqu'aux moindres détails, et qu'ils purent exercer sur les sénateurs la domination la plus arbitraire<sup>6</sup>. Le biographe d'Alexandre Sévère fait un mérite à ce prince de n'avoir confié le soin des informations à prendre sur les personnes qu'à des hommes sûrs et discrets, que personne ne savait employés à ces fins.

---

*inlæsum corpus veste deposita ostentante (Il aurait voulu atteindre plus de coupables ; mais, grâce à l'extrême négligence de ses espions, il essuya l'insigne affront de ne rencontrer que des innocents. Ceux auxquels il reprochait ou le célibat, ou la stérilité de leurs femmes, ou l'indigence, prouvaient qu'ils étaient mariés, pères et riches. Il y en eut même un que l'on accusa de s'être frappé pour se donner la mort. Il ôta ses habits et fit voir qu'il n'avait aucune blessure).*

<sup>1</sup> Tacite, *Histoires*, I, 87 : *Moschus, ad observandam honestiorum fidera, minister datus (Moschus conserva l'intendance de la flotte, avec une inspection secrète sur des hommes plus honorables que lui).*

<sup>2</sup> *Dissert.* IV, 13, 5.

<sup>3</sup> Dion Cassius, LXXVII, 17, et Marquardt, *Manuel de l'antiquité romaine*, III, p. 391.

<sup>4</sup> Orat. IX, *εἰς Βασιλέα*, qui s'applique évidemment à Antonin le Pieux, comme l'a établi Masson dans les *Collect. hist. ad Aristid. vit.*, éd. Dindorf, III, p. LVIII-LXI.

<sup>5</sup> Philostrate, *Vie d'Apollonius de Tyane*, VIII, 348 ; IV, 185.

<sup>6</sup> Dion Cassius, LXXVII, 17.

L'empereur disait lui-même qu'il suffirait de l'appât d'un lucre pour gâter tous ces agents<sup>1</sup>.

Bien que l'activité et le pouvoir de ces espions et mouchards, se glissant à l'ombre, fussent limités sous des princes doux et cléments, tels que les Antonins surtout, il va sans dire cependant que des conversations libres sur des matières politiques, dans des cercles nombreux ou des lieux publics, ne furent jamais, en aucun temps, possibles à Rome sous l'empire. Du reste, mille considérations, même abstraction faite de la crainte des oreilles dressées partout pour la délation, recommandaient la plus grande réserve de langage dans cette capitale, que Tacite appelle une ville où l'on apprend tout et ne tait rien<sup>2</sup>. L'ébruitement des secrets dangereux n'était pas toujours un effet de la malveillance ; l'indiscrétion, la curiosité et l'imprudence faisaient déjà bien assez de mal, à elles seules. Sénèque<sup>3</sup> attribue ces cancans au besoin qu'éprouvait de s'occuper le désœuvrement des oisifs, si nombreux à Rome. *De là vient, dit-il, la plus affreuse de toutes les turpitudes, la mouchardise et l'espionnage, appliqués à tout ce qui touche aux affaires publiques et aux secrets des particuliers, ainsi que la prétention de savoir une foule de choses, que l'on ne pouvait ni écouter ni communiquer sans danger.* On remarquera la circonspection avec laquelle Sénèque s'exprime ici, sur un sujet auquel il ne lui arrive d'ailleurs que cette seule fois, peut-être, de faire allusion, dans ses nombreux écrits. La grande extension des clientèles et la multitude de gens appartenant à la domesticité des grandes maisons, doivent être mentionnées comme la circonstance qui favorisait le plus ces cancans. On reprochait aux clients<sup>4</sup>, et bien plus encore aux esclaves, dont l'arme la plus dangereuse était la langue, cette funeste habitude du bavardage. Divulguer un secret de leurs maîtres leur faisait plus de plaisir que de vider un flacon de vin de Falerne volé, et il n'y avait pas de crime qu'ils ne leur imputassent, pour se venger des corrections qu'ils avaient reçues. Un homme riche ne pouvait pas avoir de secret. *Si ses esclaves se taisent, dit Juvénal<sup>5</sup>, ses chevaux et ses chiens parleront ; les pilastres de sa porte et le marbre des murs de sa maison auront des oreilles ; il a beau fermer les fenêtres, boucher toutes les fentes et éteindre la lumière, éloigner tout le monde de sa chambre à coucher, le plus proche cabaretier n'en saura pas moins le lendemain, dès avant l'aube, ce qu'aura fait son riche voisin, au deuxième chant du coq.*

Il ne pouvait manquer ainsi que la connaissance des faits de toute espèce concernant des personnes ne se répandît promptement dans les cercles de leur entourage et ne fournît constamment à ses entretiens des matières nouvelles, qu'il saisissait avidement. A côté de la mauvaise habitude des cancans, l'amour du scandale et la calomnie étaient à l'œuvre. Déjà Cicéron (*Pro Cael.*, 16, 38) avait dit qu'il était difficile d'échapper aux mauvaises langues, dans une ville aussi médisante, et saint Jérôme<sup>6</sup> crut devoir répéter ses paroles près de cinq siècles plus tard. C'étaient naturellement les rapports entre personnes des deux sexes,

---

<sup>1</sup> *Vie d'Alexandre Sévère*, chap. XXIII. — Sur les espions dont était entouré le César Gallus à Antioche, voyez Ammien, XIV, 1, 6.

<sup>2</sup> *Annales*, XI, 27 : *In civitate omnium para et nil reticente.*

<sup>3</sup> *De tranquill. an.*, 12.

<sup>4</sup> Martial, VII, 62, 4.

<sup>5</sup> IX, 102-129. — Voir aussi Martial, II, 82.

<sup>6</sup> *Lettres*, 127, 3 : *Difficile est in maledica civitate et in urbe in qua orbis quondam populus fuit palmaque vitiorum (vitosorum ?) si bonestis detraherent puraque ac munda macularent, non aliquam sinistri rumoris fabulam contrahere.* — Voir aussi *ibid.*, 43, 2, ce passage : *Deinceps itur in verba, sermo teritur, lacerantur absentes, yta aliena describitur et mordentes invicem consumimur invicem.*

de quelque nature qu'ils fussent, qui prêtaient le plus à la médisance ; elle était, dit Properce (II, 32, 36), pour les belles comme une espèce de châtiment, auquel les exposait fatalement leur beauté et contre lequel il proteste par ces vers :

*Sed tu non debes inimicæ credere linguæ.  
Semper formosis fabula pœna fuit.*

Aussi, les autres poètes du temps ne tarissent-ils pas plus que lui en doléances sur l'acharnement avec lequel elle poursuit les amoureux. Dans toutes les rues, sur toutes les places, on entendait conter leur histoire ; à toutes les tables joyeuses, elle défrayait la gaieté des convives

*Nequitiam vinosa tuam convivia narrant :  
Narrant in multas compita secta vias*<sup>1</sup>.

Dans son épithalame sur le mariage de Stella avec Violantilla, Stace<sup>2</sup> dit : *La ville a donc enfin de ses yeux vu ces embrassements dont elle parlait depuis si longtemps*. Les femmes surtout mettaient une ardeur particulière à s'enquérir des moindres détails d'une aventure galante<sup>3</sup>. Mais les cancans de la ville ne se bornaient naturellement pas à ce qui est du domaine des amours. Un homme riche venait-il à mourir soudain, sans avoir fait de testament<sup>4</sup>, une personne sans fortune donnait-elle un grand festin, on ne faisait qu'en jaser à tous les dîners, aux thermes, aux stations, aux théâtres<sup>5</sup>. Ou bien on s'entretenait de palais et de maisons de campagne, on critiquait la danse d'un célèbre pantomime<sup>6</sup>. Les spectacles, avant tout, fournissaient une matière inépuisable à la conversation. On connaît généralement les efforts des empereurs pour amuser le peuple par les spectacles, et, quelque gigantesques qu'en fussent les apprêts, ils eurent un succès plus colossal encore. La passion pour la scène, l'arène et le cirque, ressemblait à une épidémie, qui gagnait également les classes supérieures. *La passion pour les gladiateurs et les chevaux de course*, dit Tacite dans son *Dialogue sur les orateurs* (chap. 29), composé vers la fin du premier siècle, *s'était tellement emparée des esprits qu'elle n'y laissait guère de place pour une culture plus noble*. Ce sujet, avec les remarques sur le temps<sup>7</sup>, défrayait habituellement la conversation ; même entre gens du meilleur monde, quand elle venait à languir<sup>8</sup>. Épictète<sup>9</sup> recommande de parler peu et sans billevesées ; de ne point causer des jeux de gladiateurs, des courses de chars et des combats d'athlètes, ni de la bonne chère, fonds banal de toutes les conversations ; d'éviter surtout de jaser sur le compte des personnes, tant pour les louer ou les blâmer que dans le but de faire des comparaisons entre elles. C'est indiquer les principaux lieux communs de la conversation vulgaire ; et

---

<sup>1</sup> Ovide, *Amours*, III, 1, 17 (*Dans les bachiques banquets, on se raconte tes folies ; on les répète dans chaque carrefour*). — Voir aussi Horace, *Épodes*, II, 8, et Properce, II, 20, 21, etc. ; III, 20, 28 ; 25, 1.

<sup>2</sup> *Silves*, I, 2, 27-31.

<sup>3</sup> Juvénal, VI, 403, etc.

<sup>4</sup> Le même, I, 145, etc.

<sup>5</sup> Juvénal, XI, 1-5. — Pline le Jeune (*Lettres*, VIII, 18), après avoir rapporté tout ce qui se disait en ville de la mort et du testament de Domitius Tullus, termine par ces mots : *Habes omnes fabulas urbis (Voilà tout ce qu'il y a de nouveau à Rome)*.

<sup>6</sup> Horace, *Satires*, 11, 6, 70.

<sup>7</sup> Sénèque, *Lettres*, 23, 1, écrit : *Putas me tibi scripturum, quam humane nobiscum hiems egerit, quæ et remissa fuit et brevis, quam malignum ver sit, quam præposterum frigus, et alias ineptias verba quærentium ?* — *Ibid.*, 67, 1 : *Ut a communibus initium faciam, ver aperire se cœpit*, etc. — Voir aussi Juvénal, IV, 88, etc.

<sup>8</sup> Horace, *Satires*, 11, 6, 44 ; *Épures*, I, 18, 19.

<sup>9</sup> *Manuel*, 33, 2 ; *Dissert.* III, 16, 4.

Martial, dans son portrait connu du petit-maître romain de l'époque, touche au même sujet, quand il dit : *Vous êtes un homme charmant, Cotile, au dire de bien des gens ; mais qu'est-ce qu'un homme charmant ? Un homme qui a les boucles de sa chevelure arrangées avec art ; qui exhale toujours le parfum de l'huile de cannelle et d'autres essences, qui fredonne les mélodies des danses alexandrines et espagnoles, qui meut ses bras satinés en cadence comme un danseur, qui passe sa journée entre les chaises des dames et a toujours un mot à glisser dans l'oreille d'une de ses voisines, qui écrit des billets doux et lit ceux d'autrui, qui se garde bien de jamais toucher le coude de son voisin ; enfin, qui connaît infailliblement la jeune fille objet de votre flamme, court de festin à festin et sait par cœur la généalogie du plus noble coursier du cirque. Que dites-vous ? Voilà donc, Cotile, ce que c'est qu'un homme charmant ? S'il en est ainsi, Cotile, je conviens qu'il n'est pas aisé de mériter ce titre*<sup>1</sup>.

Dans les festins, un des premiers devoirs de l'amphitryon était de fournir à ses convives l'occasion de parler sur des sujets qui leur fussent non seulement familiers, mais agréables. Plutarque<sup>2</sup> s'est longuement étendu sur cet art de diriger la conversation par des questions adroitement posées, qu'il désigne comme un élément capital du savoir-vivre. Il donne de nombreux exemples de ces questions d'à-propos concernant des fonctions glorieusement remplies, une audience accordée par l'empereur, les progrès de fils occupés à faire leurs études, les choses agréables arrivées à des amis ou, ce qui est plus politique encore, les humiliations et les défaites essuyées par les ennemis de l'interlocuteur auquel on s'adresse. Les personnes les plus possédées de la manie de raconter leurs aventures étaient, dans son opinion, celles qui avaient fait de longs voyages maritimes dans des pays lointains et peu connus. Épictète, de son côté, mentionne les histoires interminables du militaire enchanté de vous parler à tout propos de ses exploits en Mœsie, et revenant sans cesse à son exorde : *Je t'ai déjà raconté, camarade, comment j'escaladai ces hauteurs*, etc.<sup>3</sup> Si l'amateur de chasse trouvait le plus de plaisir aux questions sur ses chiens, l'amateur de gymnastique à celles touchant les concours du gymnase, si le dévot, l'homme fervent pour le culte, aimait à raconter comment il avait pu heureusement accomplir, par la grâce des dieux, telle ou telle œuvre, à l'aide de songes et de sacrifices, on était toujours sûr de plaire aux vieilles gens, en leur procurant l'occasion de raconter des histoires sur un sujet quelconque<sup>4</sup>.

L'art de donner un festin joyeux et animé par des jouissances intellectuelles était estimé très haut dans l'antiquité, chez les Romains comme chez les Grecs, et des auteurs considérables ont cru devoir prendre la peine de laisser des instructions *ad hoc*<sup>5</sup>. Contrairement à l'habitude des riches de donner des fêtes somptueuses dans des salles pouvant contenir trente tables<sup>6</sup>, Varron établit comme règle que le nombre des convives ne devait strictement varier qu'entre celui des Grâces et celui des Muses ; sans jamais dépasser ce dernier<sup>7</sup>, et qu'il importait avant tout de les choisir de manière à rendre possible une conversation générale entre eux<sup>8</sup>. Dans les festins réunissant de petits cercles d'hommes distingués par leur

---

<sup>1</sup> Martial, III, 63.

<sup>2</sup> *Qu. conviv.*, II, 1, 1, 2

<sup>3</sup> *Dissert.* I, 25, 15.

<sup>4</sup> Plutarque, *Qu. conviv.*, II, 3, 8.

<sup>5</sup> Martial, IX, 77.

<sup>6</sup> Plutarque, *Qu. conviv.*, V, 5, 2, 9.

<sup>7</sup> Aulu-Gelle, XIII, 11.

<sup>8</sup> Plutarque, *Qu. conviv.*, I, 1, 5, 4.



esprit et leur éducation, les causeries intimes avaient naturellement le plus de chance<sup>1</sup>, et on y trouvait d'autant plus de plaisir que l'on s'y instruisait sans s'en douter<sup>2</sup>. C'est là que la vive originalité des méridionaux pouvait se déployer le plus librement et que se faisaient le mieux valoir la grâce et la facilité avec laquelle ils manient la parole, leur talent de conteurs aimables et légers, mais surtout, ce qui était le plus hautement apprécié, cet esprit prompt et incisif dont le sel, ne se produisant que dans l'enceinte des murs de la capitale<sup>3</sup>, était l'orgueil de tous les vrais enfants de Rome, si bien qu'ils en revendiquaient comme leur apanage le caractère essentiel et distinctif, en le désignant sous le nom d'urbanité<sup>4</sup>. L'heureux mortel doué de cet esprit voyait sa société recherchée à l'envi par les puissants du jour, qui se l'arrachaient dans les portiques et les théâtres comme pour leurs festins<sup>5</sup>. Il est vrai que l'excès des récitations d'œuvres musicales et théâtrales, et d'autres divertissements, faisaient souvent tort à la conversation chez certaines personnes, trop habituées à faire de leur salle à manger l'usage d'une scène ou d'un auditoire<sup>6</sup> ; mais, offerts dans la juste mesure, ces intermèdes avaient certainement l'avantage d'imprimer une direction bien déterminée aux entretiens. Ainsi, par exemple, les lectures d'œuvres poétiques, à table, y amenaient ces conversations sur les questions les plus délicates, en matière de critique et de goût<sup>7</sup>, auxquelles des dames aussi prenaient un si vif intérêt<sup>8</sup>.

En général, il ne faut pas juger de la mode d'offrir aux convives, dans les festins, des jouissances intellectuelles, mais surtout artistiques, d'après l'exagération qu'on y mettait et l'abus qui s'en faisait. Cette mode est plutôt une preuve de plus que la société de l'époque s'entendait, comme nulle autre, au raffinement des jouissances. Le désir de donner à la conversation de table une valeur intellectuelle et un intérêt supérieur était d'ailleurs évidemment très répandu, puisque même les Trimalcions s'y appliquaient par inclination, à leur manière. Des conversations sur des sujets du domaine de la science, de la littérature et de l'art, en temps et lieu, devaient former le dessert le plus agréable pour une société de gens instruits et de goût<sup>9</sup>, et même des hommes communs et sans culture, dit Plutarque, éprouvaient le besoin d'une distraction intellectuelle, après le repas, et y satisfaisaient en proposant et s'appliquant à deviner des énigmes ou à résoudre d'autres problèmes de l'espèce<sup>10</sup>. Il est vrai que, souvent

---

<sup>1</sup> Cicéron, *ad Famil.*, IX, 24, 3, dit : *[Remissio animorum] maxime sermone efficitur familiari, qui est in conviviis dulcissimus, ut sapientius nostri para Græci : illi σύμψια aut σύνδειπνα, id est comotationes aut concenationes, nos convivía, quod tutu maxime simul vivitur ([les délassements d'esprit] c'est à table que la causerie devient plus intime et qu'il y a plus d'épanchement. En quoi la langue latine a l'avantage sur celle des Grecs : ce qu'ils appellent σύμψια, σύνδειπνα, mots qui ne présentent que l'idée de boire et manger ensemble).*

<sup>2</sup> Martial, XII, *proœm.* : *Bibliothecas, theatra, convictus, in quibus studere se voluptates non sentiunt (Ces bibliothèques, ces théâtres, ces réunions où, sans y prendre garde, l'on s'instruit en s'amusant).*

<sup>3</sup> Juvénal, IX, 10, dit :

. . . . . *Conviva joco mordente facetus  
Et salibus vehemens intra pomœria natis,  
(joyeux convive, tu racontais des histoires salées, tu éclatais de saillies de la meilleure tradition nationale)*

<sup>4</sup> Quintilien, VI, 3, 17.

<sup>5</sup> Martial, VII, 76 ; X, 97, 10.

<sup>6</sup> Plutarque, *Qu. conviv.*, I, 4, 3, 1.

<sup>7</sup> Perse, I, 30-40, *obs. de Jahn*, p. 85, etc.

<sup>8</sup> Juvénal, VI, 433, etc.

<sup>9</sup> Plutarque, *De sanit. præc.*, 20, p. 133 E.

<sup>10</sup> Le même, *Qu. conviv.*, V, préface, 5.

aussi, des philosophes et des savants, des grammairiens surtout, ne pouvaient résister à la tentation de s'engager dans des dissertations et des discussions à perte de vue sur des questions difficiles et abstraites, au grand déplaisir des autres convives, incapables de les suivre sur ce terrain<sup>1</sup>. Il y avait aussi des gens étudiant des traités et suivant des cours de philosophie, dans le seul but d'exciter l'admiration du sénateur qu'une bonne fortune pouvait leur donner pour voisin à table<sup>2</sup>, ou d'émerveiller les convives par l'énumération de tous les auteurs ayant écrit sur une forme de conclusion<sup>3</sup>. Bien qu'on se moquât beaucoup du ridicule de pareilles manies, elles ne devaient pas paraître alors aussi déplacées qu'elles le seraient aujourd'hui ; car, à cette époque, comme en général dans l'antiquité, l'instruction et la culture intellectuelle se poursuivaient et s'acquéraient bien plus directement que de nos jours dans les rapports familiers du commerce de société, par la communication et l'échange des idées et des résultats de la conversation. En outre, ce genre d'application studieuse surtout portait alors à multiplier les occasions de ces banquets de philosophes et de savants, qui étaient effectivement ce qu'ils avaient la prétention d'être, une sorte de réunions académiques<sup>4</sup> ; mais, n'ayant à parler ici que du commerce de société proprement dit, dans les cercles des gens du monde, nous ne pourrions nous étendre davantage sur les réunions qui offraient un caractère particulier, sans sortir des limites de notre sujet.

— Il nous reste à faire quelques observations sur une des formes du langage de courtoisie dont il a déjà été fait mention au livre précédent. La généralité de l'usage du tutoiement est, comme on sait, particulière au latin, qu'elle distingue de toutes les langues modernes. Cependant un des termes de courtoisie dont on se sert aujourd'hui le plus dans la conversation, est d'origine romaine. Nous voulons parler du mot *dominus*, au vocatif *domine*, seigneur ; maître (*κύριος* en grec), auquel répondent plus ou moins, à divers degrés, les mots sire, monsieur en français, *signor* en italien, *señor* et *don* en espagnol, *sir*, *mister*, en anglais, *herr* en allemand, etc. —

Au temps de la république, l'apostrophe domine ne sortait, selon toute probabilité, que très rarement de la bouche d'un homme libre ; on n'en faisait qu'exceptionnellement usage à cette époque. Mais sous l'empire l'emploi de cette apostrophe se multiplia, sans pourtant se répandre aussi généralement que de nos jours. On y attachait plutôt, alors, le sens d'un témoignage formel de respect ou de déférence vis-à-vis de supérieurs, de politesse dans les rapports avec des inférieurs et des subalternes, ou bien de considération particulière entre égaux, membres d'une même famille et autres personnes liées d'affection.

L'usage des enfants d'appeler leur père *domine*, dans certaines occasions, pourrait bien avoir été très ancien et s'être, conservé comme, un hommage en tout conforme au principe et à la nature de la puissance paternelle. Cependant Auguste, qui mettait le plus grand soin à écarter de sa personne l'emploi de toute parole pouvant faire soupçonner, chez lui, la prétention de vouloir habituer les Romains à le traiter comme leur prince, poussa cette affectation jusqu'à défendre absolument, même à ses fils et à ses petits-fils, de l'appeler *domine*, ne fût-ce qu'en plaisantant<sup>5</sup>. Comme preuve du fait que l'usage de cette apostrophe

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, I, 1, 5, 4. — Lucilius, *Epigr.*, 28, etc. — Jacobs, *Anthologie*, II, p. 35.

<sup>2</sup> Épictète, *Diss.* I, 26, 9.

<sup>3</sup> *Ibid.*, II, 19, 8.

<sup>4</sup> Voir Lehrs, *De Aristarchi stud. Homer.*, p. 213-219.

<sup>5</sup> Suétone, *Octave*, chap. 53.

persista dans beaucoup de maisons, il suffirait, toutefois, de rappeler cette épigramme assez mordante de Martial :

*A servo scis te genitum, blandeque fateris,  
Quum dicis dominum, Sosibiane, patrem*<sup>1</sup>.

Mais les témoignages à l'appui ne manquent pas<sup>2</sup>. Il est possible que, même dans les anciens temps, la femme aussi appelât son mari *domine*<sup>3</sup> ; mais, sur ce point, on, ne trouve que peu d'exemples confirmatifs à citer. On appelait toujours *domina*, madame, la femme mariée à laquelle on voulait faire honneur.

La même qualification n'était pas moins usitée entre frères, entre parents et enfants, comme entre personnes de qualité intimement liées. Sénèque dit, en parlant de son frère, *dominus meus Gallio* ; Fronton, en parlant du sien, *domino fratre meo*. Fronton appelle de même *domine* son gendre Aufidius Victorin ; *domine frater*, un ami, Squilla Gallicanus, et *mi domine fili carissime*, Arrius Antonin, jeune parent de l'empereur Antonin le Pieux. Marc Aurèle et Lucius Verus s'écrivent entre eux dans les mêmes termes, et le premier à son maître Fronton : *Have mi domine magister*. On a retrouvé des inscriptions tumulaires où le mot *dominus* est appliqué même à des enfants morts très jeunes. Ainsi par exemple : *domino filio Amantio, qui vixit ann. VI, m. II, d. XV*<sup>4</sup> ; *filio et domino meo, vixit ann. IX*<sup>5</sup>, etc. Le christianisme ne changea rien à cette coutume. D'autre part, le païen Symmaque encore, qui vécut sous Théodose, écrit à sa fille : *domina filia*<sup>6</sup>. Les amoureux, enfin, se traitaient aussi réciproquement de *dominus* et *domina* (maîtresse), langage qu'Ovide prête même aux héros des temps mythologiques<sup>7</sup>.

L'empereur Tibère ayant dit, dans un discours prononcé au sénat, qu'un bon prince devait être le serviteur de ce corps, ajouta, en s'adressant directement aux sénateurs, *et je me flatte d'avoir toujours, en vous ; comme par le passé, de bons, équitables et dévoués seigneurs*<sup>8</sup>. Dans une adresse de l'armée au sénat, après la mort d'Aurélien, on lit : *Hunc et inter deos referte, sancti domini*<sup>9</sup>. Claude crut devoir exagérer la condescendance, dans l'intérêt de sa popularité, au point d'interpeller de même, aux jeux de gladiateurs, les assistants qu'il voulait animer à la gaieté<sup>10</sup>. Les artistes, en se recommandant sur la scène ou ailleurs à la faveur du public, l'appelaient aussi *domini*, et Néron, qui singeait les manières des joueurs de luth jusque dans les moindres détails<sup>11</sup>, ne manquait jamais de dire, pour se le concilier dès le début : *Messeigneurs, veuillez bien m'écouter favorablement* !<sup>12</sup>

Il était aussi d'usage, du temps de cet empereur déjà, de saluer de même, en les rencontrant, les personnes dont on ne se rappelait pas le nom, mais envers

---

<sup>1</sup> I, 82 :

*Tu naquis d'un esclave, et n'en fais pas mystère  
Quand du nom de patron tu désignes ton père.*

<sup>2</sup> Voir Orelli, 4359, et Letronne, *la Statue vocale*, p. 244.

<sup>3</sup> Digest., XXIV, 1, 57.

<sup>4</sup> Fabretti, *Inscr. ant.*, p. 582, 167.

<sup>5</sup> Renier, *Inscriptions de l'Algérie*, 583.

<sup>6</sup> *Lettres*, VI, 40, 67.

<sup>7</sup> *Héroïdes*, 13, 145 ; 15, 18 ; 118 ; 164 ; 176 ; *Métamorphoses*, IX, 465.

<sup>8</sup> Suétone, *Tibère*, chap. 29.

<sup>9</sup> *Vie d'Aurélien*, chap. 41.

<sup>10</sup> Suétone, *Claude*, chap. 21.

<sup>11</sup> Tacite, *Annales*, XVI, 4.

<sup>12</sup> Dion Cassius, LXI, 20.

lesquelles on tenait à faire acte de politesse<sup>1</sup> : ainsi même des esclaves ; comme on le voit par ce distique de Martial :

*Quum voco te dominum, noli tibi, Cinna, placere ;  
Sæpe etiam servum sic resaluto tuum*<sup>2</sup>.

Dans Épictète, des médecins et des devins sont souvent traités de domine par les gens qui viennent les consulter, tandis que dans Aulu-Gelle, sans doute par la raison que cet usage moderne du mot dont il s'agit rencontrait des scrupules chez les archéologues, les professeurs et les savants sont qualifiés plutôt de magister, magister optime, philosophe, *philosophorum amplissime*, etc., quand ils ne sont pas directement interpellés par leur nom.

En général, nous le répétons, ce qui paraît caractériser l'emploi du mot domine sous l'empire romain, c'est l'intention marquée de politesse qu'il implique toujours, chez les anciens, et qui le rendait moins banal que la majeure partie de ses équivalents modernes<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Sénèque, *Lettres*, 3, 1.

<sup>2</sup> V, 57 :

*Lorsque je t'appelle mon maître, Cinna, garde-toi d'en tirer vanité ;  
car souvent je qualifie mon esclave du même titre.*

<sup>3</sup> Ce que l'on a écrit de mieux sur cette apostrophe se trouve dans Lipsius, *Excurs. ad Taciti Annales*, II, 87 P ; ouvrage auquel nous renvoyons finalement ici.

## LIVRE V — LES FEMMES.

Si la peinture des mœurs et des rapports sociaux de cette époque a dû rester jusqu'ici d'autant plus défectueuse que l'on n'a eu, pour arrêter les traits de la composition, qu'une base de données fortuites, incohérentes, et ne présentant souvent les choses que sous un de leurs aspects, cette observation s'applique encore plus à ce qui concerne la vie des femmes, cette partie de notre sujet étant celle dont il est le plus difficile de gagner un aperçu général. Par le fait, la majeure partie des renseignements du temps sur elles, parvenus jusqu'à nous, ne se rapportent qu'aux femmes des classes supérieures.

Les jeunes Romaines ne restaient pas longtemps demoiselles ; à peine sorties de l'enfance, on les fiançait et les mariait. Les vœux et les soucis des mères, des proches, des gouvernantes et des bonnes d'enfants, les superstitions multiples qui s'attachent à tous les moments critiques du développement de cet âge, toutes ces préoccupations et manifestations d'une tendre sollicitude n'éclataient pas, dans ce temps-là, avec moins de vivacité que de nos jours. La mère adressait à la divinité ses plus ferventes prières pour que la beauté surtout, ce précieux don du ciel, fût départie à sa petite<sup>1</sup>. On attachait au cou des enfants, pour faciliter la dentition, des dents de cheval et de sanglier<sup>2</sup> ; on recourait à toute sorte de moyens, comme à l'usage d'innombrables amulettes, contre l'ensorcellement par des imprécations ou par le mauvais œil. Quand la petite en avait assez du ballon et de la poupée<sup>3</sup>, elle venait s'asseoir, dans une religieuse attente, aux pieds de la vieille gouvernante, dont la bouche ne tardait pas à la fasciner par ce début traditionnel : *Il y avait une fois un roi et une reine*. Mais ce n'est pas seulement par cette conformité du point de départ que le conte merveilleux à l'usage de l'enfance, à Rome, ressemblait aux histoires populaires du même genre qu'on lui raconte aujourd'hui, au près du foyer domestique ; il était aussi conçu de manière à transporter l'imagination enfantine en plein dans la région des merveilles fantastiques et brillait de couleurs non moins chatoyantes. Parmi ses héroïnes non plus ne manquait la fille du roi, d'une beauté ineffable. Là aussi elle était la cadette de trois princesses, jalousée par ses aînées moins belles et en butte à leurs mauvais tours, mais finissant généralement par épouser le plus beau des poursuivants, pendant que les deux autres sœurs expiaient leurs infamies par une mort épouvantable.

Tous nous connaissons le serrement des cœurs du petit cercle, au moment où la fille du roi est astreinte à remplir ses trois grandes tâches, ainsi que le bonheur

---

<sup>1</sup> Juvénal, X, 289 :

*Formam optat modico pueris, majore puellis*

*Murmure, quum Veneris fanum videt anxia mater*

*Usque ad delicias votorum*

(*La beauté pour ses enfants, c'est ce que demande à voix basse pour ses fils, à voix plus nette pour ses filles, la mère venue inquiète au temple de Vénus, et trouvant de la douceur à faire des vœux*)

<sup>2</sup> Pline, *Hist. nat.*, XXVIII, 78.

<sup>3</sup> Ovide, dans les *Métamorphoses* (X, 262), mentionne les ballons de couleur parmi les jouets de prédilection des petites filles (*pictæ pillæ, grata puellis munera*). Sur les poupées (*papi, pupæ*), voyez Lactance, *Instit.*, lib. II, c. 4, 13, 14, et S. Jérôme, *Lettres*, 128, 1. — Il va sans dire que beaucoup de jeux, comme ceux de la balle et des osselets, servaient aussi à l'amusement des garçons. — Voyez sur les passe-temps de ceux-ci en particulier : Horace, *Satires*, I, 3, 247 ; Perse, III, 48 ; Sidoine Apollinaire, *Épîtres*, III, 3.

du soulagement avec lequel les petites poitrines respirent en apprenant comment elle réussit à s'acquitter de chacune, avec l'aide secourable d'êtres surnaturels. Sa méchante maîtresse lui enjoignant d'achever jusqu'au soir. le triage d'un énorme tas de grains à ensemer, des fourmis viennent faire la besogne pour elle. Les roseaux de la rive du fleuve lui soufflent le moyen de se procurer des flocons de la toison dorée des brebis sauvages, et l'aigle va puiser pour elle l'eau merveilleuse de la source gardée par des dragons<sup>1</sup>.

Venaient ensuite les années où il devenait nécessaire de songer à l'instruction. Les petites filles apprenaient à faire l'ouvrage de leur sexe, notamment à filer et à tisser ; car, à cette époque encore, les vêtements pour l'usage de la famille étaient confectionnés avec l'aide de la maîtresse de la maison, ou du moins sous sa direction, partout où l'on tenait au respect de l'ancien usage et des bonnes mœurs.

On sait par Suétone (*Octave*, 64) que les filles et les petites-filles d'Auguste étaient tenues de filer et de tisser, et que l'empereur ne portait d'ordinaire que des vêtements sortant de leurs mains ou de celles de sa femme et de sa sœur. Si, même dans le demi-monde de cette époque, des affranchies ayant reçu une éducation distinguée s'appliquaient à ces travaux domestiques, comme par exemple la maîtresse de Tibulle<sup>2</sup>, on peut admettre que les bonnes ménagères le faisaient généralement. Si, d'autre part, déjà Columelle<sup>3</sup> se plaint de l'insouciance et de la paresse de la plupart des femmes, trop adonnées à leurs plaisirs pour veiller à ce qu'on file et tisse chez elles, il s'ensuit que ces soins domestiques, quelque négligés qu'ils fussent peut-être, n'en étaient pas moins comptés parmi les devoirs d'une maîtresse de maison. Des épitaphes en témoignent aussi, jusque dans les derniers temps de l'empire<sup>4</sup>. On a même retrouvé des tombeaux de femmes avec un métier à tisser, gravé sur la pierre.

Quant à l'instruction nécessaire pour la culture de l'esprit, les filles des classes supérieures la recevaient sans doute à domicile, dans la famille même, et les gens de condition médiocre seuls envoyaient, chaque matin de bonne heure, leurs enfants à l'école, où le *magister*, ce croque-mitaine de la jeunesse<sup>5</sup>, les tenait sous une rigoureuse discipline. Là aussi, les modèles des deux littératures du temps, les œuvres des poètes surtout, figuraient parmi les objets de l'enseignement<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Voyez la notice sur la fable d'Amour et Psyché.

<sup>2</sup> I, 3, 85. — Voir aussi Properce, I, 3, 41 ; III, 6, 15.

<sup>3</sup> XII, préface, 9.

<sup>4</sup> Orelli, 4639 et 4860. — *Anthol. lat.*, éd. Meyer, 1376, avec cet éloge d'une femme : *Lanifica, præclara fide, pietatis alumna*. — Tertullien, dans ses *Exhortations à la charité*, chap. XII, spécifie comme le but du mariage les objets suivants : *Domum administrandam, familiam regendam, loculos, claves custodiendas, lanificium dispensandum, victum procurandum, curas domesticas (une maison à gouverner, des serviteurs à conduire, des magasins et des clefs à garder, des ouvrages de laine à distribuer, des dépenses auxquelles il faut veiller...)*. On voit que rien ne manque à ce programme. — Voyez, en outre, Symmaque, *Lettres*, VI, 67 et 79 ; ainsi qu'Ausone, II, 3 ; XVI, 2.

<sup>5</sup> *Invisum pueris, virginibusque caput (tête odieuse aux jeunes garçons et aux petites filles)* Martial, IX, 69.

<sup>6</sup> C'est sans doute à l'enseignement scolaire qu'Ovide fait allusion dans ces deux vers des *Tristes* (II, 369) :

*Fabula jucundi nulla est sine amore Menandri*

*Et solet hic pueris virginibusque legi.*

(*Il n'est pas une pièce du divin Ménandre qui ne soit basée sur l'amour, et pourtant on le donne à lire aux jeunes garçons et aux jeunes filles.*)

Souvent les mères lisaient elles-mêmes Homère et Virgile avec leurs filles ; mais, ordinairement, c'étaient des précepteurs que l'on chargeait de diriger en particulier l'instruction des garçons et des filles<sup>1</sup>, malgré le danger de liaisons fâcheuses pouvant résulter, parfois, de l'intimité de rapports entre certains maîtres et leurs élèves du sexe, danger dont Suétone<sup>2</sup> cite un exemple, concernant, il est vrai, chose non moins grave, une femme mariée. On s'appliquait tout particulièrement à perfectionner les jeunes filles dans l'art de la musique et de la danse.

*Discant cantare puellæ,*

dit Ovide dans l'*Art d'Aimer*<sup>3</sup>, et s'il ajoute un peu plus loin :

*Quis dubitet quin scire velim saltare puellam,*

ce n'est pas uniquement des jeunes affranchies qu'il entend parler, car ce talent d'agrément passait, à Rome, pour un complément de bonne éducation non moins indispensable que l'autre. Bien qu'il y eût aussi des hommes faisant profession de la musique et même de la danse, c'est chez les femmes et les jeunes filles qu'on appréciait naturellement le plus ces deux talents<sup>4</sup> qui, dans l'opinion de

---

Les tragédies et les poèmes épiques avaient aussi leur place dans le programme des études, suivant cette tirade de Martial (VIII, 3, 13) :

*An juvat ad tragicos soccum transferre cothurnos*

*Aspera vel paribus bella tonare modis,*

*Prælegat ut tumidus te rauca voce magister*

*Oderit et grandis virgo bonusque puer.*

*(Serait-ce que tu voudrais échanger le brodequin contre le tragique cothurne, ou bien chanter la guerre et ses fureurs en hexamètres ronflants, pour avoir l'avantage d'être déclamé d'une voix enrouée par un pédant boursoufflé, et pour faire la désolation de quelque fille déjà grande ou de quelque pauvre écolier ?)*

Sous Honorius, Claudien, *De nupt. Honorii et Mariæ*, 232, dit de la fiancée de cet empereur :

*..... Latios nec volvere libros*

*Desinit aut Graios, ipsa genetrice magistra,*

*Mæonius quæcunque senex aut Thracius Orpheus,*

*Aut Mitylenæo modulatur pectine Sappho.*

Enfin, plus, tard encore, un poète chrétien, Claude Marius Victor (*Ep. ad Salmonem*, dans Wernsd, *Pœtæ min.*, III, p. 108), se scandalise, en ces termes, de l'usage qui permet toujours à des vierges chrétiennes la lecture des poètes du paganisme :

*..... Paulo et Salomone relicto*

*Quod Mato cantatur Phœnissæ et Naso Corinnæ,*

*Quod plausum accipiunt lyra Flacci aut scena Terenti,*

*Nos horum, nos causa sumus. ....*

<sup>1</sup> Pline le Jeune (*Lettres*, V, 16) dit de la fille de Fundanius, morte à l'âge de 14 ans : *Ut nutrices, ut pædagogos, ut præceptores, pro suo quemque officio diligebat ! quam studiose, quam intelligenter lectitabat ! ut parce custoditeque ludebat ! (Et ses nourrices, ses pédagogues, ses maîtres, avec quel tact elle donnait à chacun l'affection qui convenait à sa condition. Quelle application, quelle intelligence dans ses lectures ! Quelle retenue, quelle réserve, dans ses jeux !)*

<sup>2</sup> Q. Cæcilius Epirota, *Tusculi natus, libertus Attici equitis romani, ad quem sunt Ciceronis epistolæ, cum filiam patroni nuptam M. Agrippæ doceret, suspectas in ea et ob hoc remotus.* (*Grammairiens illustres*, 16.)

<sup>3</sup> III, 315 : (*C'est une chose charmante qu'un chant agréable*) — Ibid., 349 : (*Qui peut douter que j'exige dans une jeune beauté le talent de la danse ?*)

<sup>4</sup> Horace, *Satires*, I, 10, 98, dit :

*Demetri teque Tigelli*

*Discipularum inter jubeo plorare cathedras,*

*(Démétrius, et toi, Tigellius, je vous envoie gémir au milieu des fauteuils de vos écolières !)*

Stace<sup>1</sup>, ne devaient pas tarder à procurer un mari à sa belle-fille, dont il fait ainsi l'éloge

*Sic certe formæque bonis animique meretur  
Sive chelyn complexa ferit, seu voce paterna  
Discendum Musis sonat et mea carmins flectit ;  
Candida seu molli diducit brachia motu ;  
Ingenium probitas, artemque modestia vincit.*

L'art de la danse consistait surtout dans un balancement cadencé du haut du corps et des bras, et si les danses nationales, qui ont généralement conservé ce caractère, ne sont pas ce qui contribue le moins, de nos jours encore, à donner aux Romaines, dans la démarche et le port, la grâce qui les distingue, peut-on douter qu'il n'en ait été de même dans l'antiquité ? La noblesse de la démarche était un des avantages dont on faisait alors le plus de cas, chez les femmes. Ovide, d'ailleurs, n'est pas le seul qui l'ait dit, dans ce vers :

*Est et in incessu pars non temnenda decoris*<sup>2</sup>.

Même sur une épitaphe du temps de la république<sup>3</sup>, on loue une femme d'avoir été *sermone lepido, turc auteur incessu commodo*. Outre le chant, on apprenait aux jeunes filles à jouer des instruments à cordes, dont quelques-uns, cependant, étaient réprouvés par des juges plus sévères, comme énervant et surexcitant trop<sup>4</sup>, de même que certaines danses grecques<sup>5</sup>. Telles étaient aussi parfois appelées à montrer publiquement leur talent de cantatrices. Dans les grands jours de prière et de fête religieuse, des chœurs de neuf vierges de famille noble chacun, marchaient par trois, en tête de la procession, chantant des hymnes. Aux obsèques d'Auguste, les mélodies funèbres devaient même être chantées par des enfants de l'un et de l'autre sexe appartenant aux premières familles<sup>6</sup>. Horace, dans une de ses odes (IV, 6, 41-44), se flatte de l'espoir que plus d'une femme se souviendra un jour du temps où, jeune fille, elle apprenait et répétait les hymnes de la composition de ce poète. Du reste, il paraît qu'il était assez commun de trouver des jeunes filles et des femmes sachant mettre elles-mêmes en musique les textes des poètes et les chanter, avec accompagnement de luth, talent dont Pline le Jeune (*Lettres*, IV, 19) crut devoir faire honneur à sa femme non moins que Stace à sa belle-fille.

C'est au milieu d'occupations et d'amusements pareils que l'enfant grandissait et se formait jusqu'à l'âge de nubilité, qui imposait aux parents le devoir de déployer toute leur sollicitude pour assurer l'avenir de leur fille, par un sortable

---

<sup>1</sup> *Silves*, III, 3, 63.

<sup>2</sup> *Art d'aimer*, III, 299 : (*il est dans la démarche une grâce qui n'est point à dédaigner*)

<sup>3</sup> Orelli, 4848.

<sup>4</sup> *Psalteria et spadicas etiam virginibus probis recusanda* (*le luth et le spadix, que les jeunes filles elles-mêmes devraient s'interdire*) dit Quintilien, I, 10, 31.

<sup>5</sup> Horace, *Odes*, III, 6, 22, dit :

*Motus doceri gaudet Ionicos*

*Matura virgo . . . . .*

(*La vierge nubile se réjouit d'apprendre les danses Ioniques . . . . .*)

<sup>6</sup> *Canentibus neniam principum liberis utriusque sexus* (*en faisant exécuter les chants funèbres par les fils et les filles des principaux citoyens*), Suétone, *Octave*, 100. — Dans ses *Tristes*, II, 23, Ovide dit même :

*Ipse quoque Ausonias matresque nurusque*

*Carmina turrigeræ dicere jussit Opi.*

(*César lui-même a prescrit aux matrones et aux jeunes épouses de chanter des vers en l'honneur de Cybèle couronnée de tours*)



et heureux mariage. Les jeunes filles atteignaient la majorité, nécessaire pour contracter, un engagement matrimonial, avec l'accomplissement de la douzième année<sup>1</sup>, et l'on peut admettre qu'elles se mariaient généralement entre leur treizième et seizième ou dix-septième année. Cela résulte clairement, du moins pour l'Italie, d'une multitude d'inscriptions de cette époque, païennes et chrétiennes. Il en était sans doute de même en Grèce et dans l'Asie, hellénisée ; mais il y a lieu de croire que les filles se mariaient encore plus jeunes en Égypte et en Afrique, tandis qu'elles devaient attendre plus longtemps dans les provinces du nord et du nord-ouest de l'empire. En Italie même, il y a des exemples d'enfants mariées dès avant l'âge de douze ans, mais elles ne devenaient, dans ce cas, épouses légitimes que du moment où elles atteignaient cet âge<sup>2</sup>. Ainsi Octavie, la fille de Claude et de Messaline, étant, quand elle périt assassinée, en 62 après J.-C., dans sa vingtième année<sup>3</sup>, n'avait que sept ans quand on la fiança, en l'an 49, et onze lorsqu'on la maria, en 53 après J.-C., au jeune Néron, âgé de seize ans<sup>4</sup>. Une femme arrivée à l'âge de vingt ans, sans être devenue mère, était déjà passible des peines décrétées par Auguste contre le célibat et le manque d'enfants. La dix-neuvième année révolue pouvait donc être considérée comme la dernière limite pour contracter mariage, dans une condition normale. Les inscriptions, plus rares, qui accusent chez les femmes un nombre d'années supérieur, à l'époque de leur hyménée, outre qu'il est possible qu'elles concernent en partie des veuves, se rapportent en général à des filles appartenant aux classes moyennes et inférieures, où le manque de dot, l'indigence même, peuvent avoir formé obstacle à l'établissement matrimonial.

Dans cette question, la volonté des parents était sans doute souveraine et d'un poids décisif pour la fille, bien que le consentement de celle-ci fût nécessaire pour la fiancer et la marier<sup>5</sup>. L'inexpérience de son jeune âge déjà, même abstraction faite du mode d'intervention si impératif de la puissance paternelle, ne permet guère d'admettre qu'il en fût autrement. Aussi, la conclusion d'un mariage n'était-elle certes très souvent que l'affaire d'un simple accord entre les deux familles. Une lettre de Pline le Jeune donne quelques indications sur les points regardés, dans les bonnes familles des classes supérieures, comme les plus déterminants pour le choix d'un gendre. Son ami Junius Mauricus l'avait prié de lui proposer un mari pour la fille d'un frère, Arulénus Rusticus. Pline désigne un de ses propres amis plus jeune que lui, Minucius Acilianus, qui ne devait guère avoir moins de trente ans, peut-être même plus que cet âge, puisqu'il avait déjà rempli des fonctions de préteur. Il était natif de Brescine, une des villes de la haute Italie dans lesquelles on tenait encore aux bonnes mœurs de l'ancien temps : Son père comptait parmi les notabilités de l'ordre équestre ; sa grand-mère était une femme d'une profonde austérité ; son oncle, un excellent homme : en un mot, il n'y avait, dans toute la famille, rien absolument qui pût offusquer Mauricus. Le recommandé, suivant le portrait de Pline, était un

---

<sup>1</sup> Une épitaphe, chez Mommsen (*I. R. N.* 1603), porte :

*Bis mihi jam senos ætas compleverat annos,  
Spemque dabat thalami conjugiumque (mihi).*

<sup>2</sup> Plutarque, *Parallèle de Lycurgue et de Numa*, 4, 2. — Pomponius (*Digeste*, XXIII, 2, 4) dit positivement : *Minorem annis duodecim nuptam tunc legitimam uxorem fore apud virum quum explesset duodecim annos*. — Voir aussi Tertullien, *De virgine velanda*, 11.

<sup>3</sup> Tacite, *Annales*, XIV, 64.

<sup>4</sup> *Ibid.*, XII, 9 et 58.

<sup>5</sup> Mais, dit Ulpien (*Digeste*, XXIII, 1, 12) : *Quæ patris voluntati non repugnat ; consentire intelligitur. Tunc auctor solum dissentendi a patre licentia filiæ conceditur, si indignum moribus vel turpem sponsum ei pater eligat.*

homme, de beaucoup d'activité ; d'une grande énergie et cependant d'une modestie exemplaire. Il avait une noble figure, tout l'extérieur d'un bel homme, le teint frais et coloré de la santé, une prestance sénatoriale, autrement dit un air des plus distingués. *Ce sont*, poursuit l'auteur de la lettre<sup>1</sup>, *de ces qualités qu'il ne faut pas dédaigner, car elles constituent en quelque sorte le prix dû à la chasteté d'une jeune fille. Je ne sais pas si je dois ajouter que le père est possesseur d'une très belle fortune ; car, en ne songeant qu'à la personne à qui je propose un gendre, je pourrais presque me croire obligé de me taire sur ce point ; mais, quand je considère l'état de nos mœurs et de nos institutions politiques, ainsi que le poids dont y pèse tout, particulièrement la fortune, il me semble, d'autre part, que je ne saurais pourtant passer cette question sous silence. C'est qu'en effet, lorsqu'on pense aux enfants à venir et surtout à l'éventualité d'une postérité nombreuse, il faut absolument faire entrer ce point aussi en ligne de compte, dans le choix d'un époux.* Or, bien avant Pline, Horace<sup>2</sup> avait dit :

*Scilicet uxorem eum dote fideaque et amicos  
Et genus et formant regina Pecunia donat.*

Et s'écria de même Juvénal<sup>3</sup> :

*Quis gener hic placuit censu minor atque puellæ  
Sarcinulis impar ! . . . . .*

Leur époque ne fut rien moins que l'âge d'or du sentiment.

Souvent les filles étaient fiancées encore enfants<sup>4</sup>. Vipsanie Agrippine, fille d'Agrippa et de Pomponia, fut, dès sa première année, promise à Tibère<sup>5</sup>. Une des filles de Séjan, mise à mort après la chute de son père, sur un sénatus-consulte, avait été fiancée à un fils de Claude, Drusus, qui périt peu de jours après les fiançailles, étouffé par une poire ; tous les deux étaient encore des enfants<sup>6</sup>. Claude, qui avait d'abord promis sa fille Octavie, déjà mentionnée plus haut, à L. Silanus, la fiança en 49 à Néron ; le mariage fut toutefois, comme on l'a vu, reculé jusqu'à ce que Néron eût seize ans<sup>7</sup>. Tout se négociait ordinairement par voie d'intermédiaires<sup>8</sup>. La langue latine n'a point de terme spécial pour la demande en mariage. Les jeunes aspirants, ou ceux qui venaient demander pour eux, ne s'adressaient pas à la jeune fille, mais à ses parents ou tuteurs. Nous avons déjà vu que les fiançailles étaient célébrées comme une

---

<sup>1</sup> Pline, *Lettres*, II, 14.

<sup>2</sup> *Épîtres*, I, 6, 36 : (*La richesse est une reine qui donne à la fois une femme avec une dot, du crédit, des amis, de la naissance et de la beauté*)

<sup>3</sup> III, 161 : *Quel pauvre a-t-on couché sur un testament ou choisi comme assesseur aux édiles ?*

<sup>4</sup> Dion Cassius, LIV, 16. — Voyez aussi Suétone, *Octave*, 34. — Voici dans le *Digeste* (XXIII, 1, 14) l'avis de Modestin à cet égard : *Iu sponsalibus contrahendis ætas contrahentium definita non est, ut in matrimoniis ; quapropter et a primordio ætatis sponsalia effici possunt, si modo fieri ab utraque persona intelligatur, id est, si non sint minores quam septem annis.*

<sup>5</sup> Cornélius Népos, *Atticus*, chap. XIX.

<sup>6</sup> Tacite, *Annales*, V, 9. — Dion Cassius, LVIII, 11. — Suétone, *Tibère*, 61, et *Claude*, 27.

<sup>7</sup> Tacite, *Annales*, XII, 3, 9 et 58. — Dans Juvénal (III, 111), le jeune fiancé (*sponsus levis adhuc*) paraît logé dans la maison du beau-père.

<sup>8</sup> Ulpien (*Digeste*, XXIII, 1, 18) dit à ce sujet : *In sponsalibus constituendis parvi refert, per se et coram, an per internuntium vel per epistolam, an per alium hoc factum sit, et fere plerumque conditiones interpositis persouis expediuntur.*

grande fête<sup>1</sup> ; mais elles ne changeaient rien dans les rapports entre les futurs époux et ne leur procuraient guère l'occasion d'apprendre à se connaître mieux qu'auparavant<sup>2</sup>.

Les idées du temps ne plaçaient pas les fiancés dans une condition à part. Ni les Romains ni les Grecs n'ont jamais partagé le sentiment, si vivement exprimé dans les mœurs germaniques, qui prête à la fiancée : une espèce d'auréole, en consécration du changement d'état de la vierge, appelée à passer de cette condition à celle d'épouse. Entre autres cadeaux de circonstance, le fiancé faisait présent à sa future, en gage de sa fidélité, d'une simple bague en fer, sans l'ornement de la moindre pierre fine ; mais il ne recevait pas même de bague d'elle en retour<sup>3</sup>.

Ce n'était pas la fiancée même qui s'engageait, c'étaient les personnes sous la puissance desquelles elle se trouvait.

A l'approche des noces, toute la maison n'était occupée et préoccupée que de l'achat des bijoux et des parures nuptiales, du trousseau, ainsi que du choix, de la composition et de l'équipement de la domesticité destinée à suivre la jeune femme dans sa nouvelle demeure. Pline le Jeune (*Lettres*, V, 16) mentionne la garde-robe, les perles et les pierreries comme des objets à fournir par le père de la fiancée. Le même (*ibid.*, IV, 32), à l'occasion de la noce d'une fille de Quintilien, lui envoie 50.000 sesterces, pour que, dit-il, sa toilette et sa suite répondent à la condition du mari<sup>4</sup>. La jeune fille disait adieu à son passé, en vouant ses poupées et autres jouets aux divinités qui avaient protégé son enfance<sup>5</sup>.

Venait enfin le jour où la mère se chargeait de parer sa fille, pour l'importante cérémonie<sup>6</sup>. La partie principale de la parure de noce consistait en une pièce

---

<sup>1</sup> Cicéron, *ad Quint. fr.*, II, 6. — Festus, éd. M., p. 343. — Sénèque, *De beneficiis*, IV, 39, 3. — Pline le Jeune, *Lettres*, I, 9. — Suétone, *Auguste*, 53 (*in turba sponsaliorum die vexatus*). — Tertullien, *De idol.*, 16.

<sup>2</sup> Sénèque, *De matrini.* — Dans S. Jérôme, *ad Jovinian.*, I, p. 190, etc. (Haase, 111, p. 429), on lit : *Adde quod nulla est uxoris electio, sed qualiscumque obvenerit, habenda. Si iracunda, si fatua, si deformis, si foetida, quodcumque vitii est, post nuptias discimus. Equus, asinus, bos et vilissima mancipia, vestes quoque et lebetes, sedile ligneum, calix et urceolus fictilis probantur prius et sic emuntur : sola uxor non ostenditur, ne ante displiceat quam ducatur.*

<sup>3</sup> Sur ces cadeaux, voyez *Digeste*, XVI, 3, 25 : *Die sponsaliorum aut postea res oblatas puellæ*, etc. ; *Vie de Maximin le Jeune*, chap. I : *Desponsata illi erat Junia Fadilla... manserunt autem apud eam arræ regiæ... monolinum de albis novem, reticulum de prasinis undecim, dextrocherium cura costula de hyacinthes quatuor præter vestes, auratas et omnes regias, cæteraque insignia sponsaliorum (Il avait été fiancé à Julia Fadilla... elle conserva les cadeaux princiers... un collier de neuf perles blanches, une résille de onze émeraudes, un bracelet avec quatre hyacinthes au fermoir, et en outre des vêtements brochés d'or, tous d'une classe vraiment royale, ainsi que les autres ornements nuptiaux).* — Voir aussi *Code de Justinien*, V, 1-3, et *Code Théodosien*, III, 5 ; enfin, sur la bague des fiançailles en particulier, Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 12 ; Juvénal, VI, 25 ; *Digeste*, XXIV, 1, 36, 1.

<sup>4</sup> Sénèque, *De matrim.*, éd. Haase, III, 429, dit : *Honoranda nutrix ejus (uxoris) et gerula, servus paternus et alumnus et formosus assecla et procurator calamistratus et in longam securamque libidinem exsectus spado*, etc.

<sup>5</sup> *Veneri donatæ a virgine pupæ* (ce que fait Vénus des poupées que lui consacrent les jeunes filles), Perse, II, 70.

<sup>6</sup> Claudien, sous Honorius, décrit ainsi cette toilette :  
*Ac velut officiis trepidantibus, ora puellæ  
Spe propiore tori mater solertior ornat  
Adveniente provo, vestesque et cingula comit  
Sæpe manu, viridique angustat jaspide pectus,  
Substringitque comam gemmis, et colla monili  
Circuit, et baccis onerat candentibus aunes.*

d'étoffe carrée et couleur de feu, que l'on posait sur la tête et rabattait derrière et des deux côtés, de manière à ne laisser que le visage de la fiancée à découvert<sup>1</sup>.

Dès le point du jour, les demeures des deux fiancés se remplissaient d'amis, de parents et de clients<sup>2</sup>, qui servaient en même temps de témoins à la signature du contrat de mariage. Il fallait alors dix témoins, comme plus tard encore. Les deux maisons étaient splendidement illuminées, surtout l'atrium, dans lequel on ouvrait les armoires renfermant les images des ancêtres<sup>3</sup>, et que l'on ornait de tentures en tapisserie, de couronnes et de ramée verte<sup>4</sup>. Une dame, chargée de conduire la fiancée, joignait les mains du couple, qui s'approchait alors de l'autel, pour y offrir un sacrifice aux dieux, auxquels on sacrifiait également dans les temples. Les rues où devait passer le cortège nuptial étaient encombrées d'une foule curieuse. Il paraît qu'on y dressait même quelquefois des tribunes, pour plus de commodité<sup>5</sup>. Anciennement, on attendait, pour conduire la fiancée dans la maison de son époux, le moment où l'étoile du soir apparaissait au firmament ; cet usage était tombé, mais toujours encore la fiancée était menée à la lueur des flambeaux au domicile conjugal<sup>6</sup>. Il y a même lieu de croire qu'on illuminait quelquefois les maisons sur son passage. On allumait des feux de joie aux environs, comme cela se voit encore aujourd'hui, lors des fêtes célébrées dans les grandes maisons, à Rome<sup>7</sup>. Le son des flûtes se mêlait aux chants d'allégresse. On élevait la fiancée en triomphe, pour lui faire franchir le seuil de sa nouvelle maison, et, à moins que le repas de noce n'eût déjà été servi dans la maison de ses propres parents, la fête se terminait par un festin dans celle du jeune époux, à côté duquel la mariée prenait place et se tenait couchée à table<sup>8</sup>. Auguste avait cherché à modérer par une loi le luxe de ces repas ; elle portait que la dépense pour la noce et les fêtes qui s'ensuivaient ne devait pas dépasser 9.000 sesterces, somme tellement exigüe qu'on a peine à croire que cette disposition ait été jamais observée<sup>9</sup>. Les frais de ce festin, abstraction faite de ce que l'on dépensait pour régaler la foule et en distributions d'argent aux clients,

---

<sup>1</sup> *Segmenta et longos habitus et flammea sumi* (Des garnitures en or, de longues robes, le voile rouge du mariage), Juvénal, II, 129.

<sup>2</sup> Stace, *Silves*, II, 1229, etc. — Juvénal, II, 132.

<sup>3</sup> Sénèque, *Controv.*, VII, 21, p. 222, Burs. : *Indicit festum diem, aperire jubet majorum imagines.*

<sup>4</sup> Stace, *Silves*, 236. — Juvénal, VI, 239. — Lucain, *préface*, II, 354. — Claudien, *Noces d'Honorius et de Marie*, 206, etc. — Apulée, *Métamorphoses*, IV, 81 : *Consensu parentum, tabulis etiam maritus nuncupatus, ad nuptias officio frequenti cognatorum et affinium stipatus, templis et ædibus publicis victimas immolabat. Domus tota lauris obsita, tædis lucida, constrepebat hymenæum. Tunc me gremio suo mater infelix tolerans mundo nuptiali decenter ornabat* (Déjà le titre de mon époux lui était conféré par l'aveu de ma famille et par les actes publics. Entouré d'un nombreux cortège de parents et d'alliés, il préludait à notre union, en offrant dans tous les temples des sacrifices aux dieux. Notre maison, tapissée de laurier, resplendissait des feux, résonnait des chants d'hyménée. Ma pauvre mère, tenant sa fille sur ses genoux, ajustait ma parure nuptiale). Cette description ne contient évidemment que ce qui était généralement usité. — Voir aussi Tacite, *Annales*, XI, 27.

<sup>5</sup> On ne saurait du moins donner une autre explication de ce vers de Juvénal (VI, 79) :

*Longa per angustos figamus compita vicos.*

(Dressons de longs tréteaux dans les rues étroites)

<sup>6</sup> *Præluxere faces, velarunt flammea vultus* (On a porté devant eux les flambeaux; le voile nuptial a couvert leurs visages). Martial, XII, 42, 3.

<sup>7</sup> Tel est du moins le sens probable de ces expressions de Stace (*Silves*, 231) : *Effulgent compita flammis.*

<sup>8</sup> *Gremio jacuit nova nupta mariti* (l'époux tient la nouvelle mariée sur ses genoux), Juvénal, II, 120. — Voir aussi Tacite, *Annales*, XI, 29, et Dion Cassius (XLVIII, 44), sur le repas de noce, lors du mariage d'Auguste avec Livie.

<sup>9</sup> Aulu-Gelle, II, 24.

étaient encore augmentés par l'usage d'offrir également un présent en argent aux convives, en reconnaissance de l'honneur fait par eux à la maison, usage qui, selon toute probabilité, existait déjà au deuxième siècle de notre ère, à Rome<sup>1</sup>. Les couples qui désiraient s'épargner l'ennui de ces fêtes bruyantes et la charge des grandes dépenses, célébraient leur mariage dans la retraite d'un séjour champêtre ; ce qui leur procurait, en outre, l'avantage d'échapper aux nombreuses et gênantes invitations à une suite de, festins, dont on accablait d'ordinaire les nouveaux mariés, pour leur faire honneur. Ce qu'Apulée raconte de son mariage devait se pratiquer de même à Rome, dans les cas semblables<sup>2</sup>.

L'entrée dans le mariage, vu la grande jeunesse des femmes, devait en général être pour elles comme le brusque saut d'une condition de dépendance 'absolue à une liberté illimitée, un soudain et immense élargissement de l'horizon de leur existence. En effet, il y a lieu d'admettre, ne fût-ce que par analogie avec l'usage observé présentement dans les pays du Midi, qu'à Rome aussi les filles non mariées étaient tenues dans un séquestre assez rigoureux, partout où l'on tenait aux bonnes mœurs. Il y a même quelques témoignages positifs de ce fait<sup>3</sup>. D'autre part, il est vrai, Martial (X, 98, 3) mentionne la présence d'une jeune fille à un festin, et Ovide, dans ses Tristes<sup>4</sup>, dit, à propos des représentations du théâtre et même de celles des mimes :

*Nubilis hos virgo, matronaque virque puerque  
Spectat, et e magna parte senatus adest.*

Mais il est permis de croire qu'en général ce n'était pas l'usage de conduire les jeunes filles à ces spectacles.

Naguère, encore claquemurées dans l'espace étroit d'une chambre d'enfants, les filles des nobles maisons se voyaient ainsi, tout à coup, transportées dans un monde de jouissances sans bornes à leurs yeux, ainsi que tout rempli de merveilles, de splendeurs et d'attraits pour elles. Traditionnellement, la coutume et les mœurs ne les excluaient. pas plus de cette variété infinie de plaisirs et de divertissements, qui leur étaient offerts, incessamment et à profusion, par ce monde nouveau, qu'elles ne les protégeaient contre les tentations et les dangers multiples qu'il renfermait aussi d'autre part. Dans leur intérieur, les femmes tenaient une place qui leur donnait une grande, indépendance. L'ancien droit qui avait, en ce qui concerne la famille, conféré, chez les Romains ; au maître de la maison, le pouvoir le plus absolu sur tous les siens, s'étant peu à peu relâché, dans le cours des siècles ; et à la fin complètement détraqué, la loi avait

---

<sup>1</sup> Il est difficile d'admettre qu'il fût appliqué aux noces du temps de Juvénal, malgré le vers 128 de sa première satire, car il n'aurait pu se dispenser, semble-t-il, d'en faire mention dans cet autre passage de la sixième, vers 202, etc. :

*Ducendi nulla videtur*

*Causa nec est quare cenam et mustacea perdas*

*Labente officio crudis donanda*

(*Pourquoi perdre un dîner et ces masepains qu'on distribue vers la fin de la noce aux convives gavés ?*)

<sup>2</sup> Voici textuellement ce passage (*Apol.*, 539) : *Quippe ita placuerat, in suburbana villa potius ut conjungeremur, ne cives denuo ad sportulas convolarent : quum haud pridem Pudentilla de suo quinquaginta millia nummum in populum expunxisset ea die, qua Pontianus uxorem duxit et hic puerulus toga est involutus. Præterea ut convivii muftis ac molestis supersederemus, quæ ferme ex more novis maritis obeunda suut.*

<sup>3</sup> Comme celui de Varron *ap. Non.*, 247, 18 (Ehler, *satire Ménippée*, II, 2) : *Virgo de convivio abdicatur ideo, quod majores nostri virginis acerbæ aures Veneris vocabulis imbui noluerunt.*

<sup>4</sup> II, 501 : (*A ce spectacle viennent pourtant la jeune fille, la mère de famille, le mari, les enfants ; la majeure partie du sénat y assiste*)

complété l'émancipation des femmes en leur attribuant la propriété de leurs apports. Dans ce qu'on appelait le mariage libre, devenu, sous l'empire, la forme ordinaire du mariage, la dot seule se réunissait à la fortune du mari, dont les droits étaient sujets à des restrictions, même à cet égard ; la femme conservait la propriété de tous ses autres biens, tant mobiliers qu'immobiliers, dont le mari n'avait même pas en droit l'usufruit. Aussi abusait-on étrangement de l'inviolabilité de ces biens, insaisissables dans les cas de banqueroute frauduleuse. Quand le mari, suspendant ses paiements, avait disposé du restant de sa propre fortune en faveur de sa femme, avant de s'être déclaré lui-même insolvable, les créanciers perdaient tout recours sur ces biens<sup>1</sup>.

Souvent les femmes riches avaient leur homme d'affaires ou procureur attitré, qui était naturellement aussi jusqu'à un certain point leur confident. Des inscriptions parvenues jusqu'à nous en témoignent. Il s'en est trouvée une à Sestinum, dans l'Ombrie, décernée à une dame du nom de Pauline, *ob merita ejus*, par un certain Petronius Justus, son ami et procureur<sup>2</sup>. Une autre du grammairien Pudens, procureur de Lépida, qui, fiancée d'abord à L. César, devint ensuite la femme de P. Sulpicius Quirinus et fut exécutée en l'an 203, est très originale<sup>4</sup>.

Ces amis et serviteurs dévoués des dames, *absurdes et insipides* dans la société des hommes, mais *rusés et parfaits jurisconsultes* auprès des femmes, étaient le sujet de propos moqueurs déjà du temps de Cicéron<sup>5</sup>. Ces relations paraissent le plus scabreuses, quand l'élu, jeune et bel homme, remplissait en même temps, auprès de la dame, le rôle de sigisbée. Il est déjà question du *beau procureur* dans un petit roman criminel de l'école des rhéteurs du temps, rapporté par Sénèque<sup>6</sup>. Le type du procureur frisé<sup>7</sup> apparaît, à la même époque,

---

<sup>1</sup> Apulée, *Apol.*, 523, dit : *Nam cum undique versum tabulis flagitaretur et quasi insanus ab omnibus obviis teneretur, Pax, inquit ; negat posse dissolvere ; anulos aureos et omnia insignia dignitatis abjicit ; cum creditoribus depascitur. Pleraque tamen rei familiaris in nomen uxoris callidissima fraude confert ; ipse egens, nudus, sed ignominia sua tectus reliquit Rufino huic, non mentior, HS tricies devorandum.* — Stewech. ajoute : *Fraudem istius Rufini norunt quoque nostri temporis mercatores, quos videmus uxores domum ducere dote lautiore interdum quam vel maritus accipere dignus sit, vel socer potens persolvere*, etc. — Voir aussi *Digeste*, XLII, VIII (IX) : *Quæ in fraudem creditorum facta sunt, ut restituantur ; ibid.* (dans Ulpien, livre LXXIII, *ad edictum*), § 14 : *Si, quum mulier fraudandorum creditorum consilium iniisset, marito suo eidemque debitori in fraudem creditorum acceptum debitum fecerit dotis constituendæ causa, locum habet hæc actio.* — Voir en outre *ibid.*, 17, § 2 ; 18 ; 25, § 1.

<sup>2</sup> *Bull. de l'Inst.*, 1856, p. 141, 4.

<sup>3</sup> Tacite, *Annales*, III, 22.

<sup>4</sup> Elle porte, d'après Orelli, 639

*Procurator eram Lepidæ moresque regebam.*

*Dum vixi mansit Cæsar's illa nurus.*

*Philologus discipulus*

<sup>5</sup> Voici le portrait qu'il fait d'Ébutius, homme d'affaires de la veuve Césennia (*Pro Cæc.*, 5, 14) : *Quam personam jam cotidiana e vita cognoscitis, mulierum adsentatoris, cognitoris viduarum, defensoris nimium litigiosi, contriti ad regiam, inepti ac stulti inter viros, inter mulieres periti juris et callidi, hanc personam imponite Æbutio* (Juges, vous connaissez un de ces personnages si communs dans le monde, complaisant des femmes, sollicitateur des veuves, chicaneur de profession, amoureux de querelles et de procès, ignorant et sot parmi les hommes, habile et entendu avec les femmes : voilà Ébutius).

<sup>6</sup> A savoir : *Mortua quidem uxore, ex quo filium habebat, durit aliam ; sustulit ex ea filium. Habebat procuratorem in domo speciosum. Cum frequenter essent jurgia novercæ et privigni jussit eum emigrare. Ille trans parietem habitationem conduxit. Rumor erat de adulterio procuratoris et matris familiæ.* — Le mari ayant été ensuite assassiné, le soupçon tomba naturellement sur le procureur (Sénèque, *Controv.*, VII, 20, éd. Bursian).

<sup>7</sup> *Procurator calamistratus* (Sénèque, *De matrim.*, éd. Haase, III, 429)

dans le personnel formant la suite de la femme, envers lequel le mari est obligé de se montrer plein d'égards. Ce personnage ne discontinue pas de faire figure dans l'entourage des femmes riches, jusque dans les derniers temps de l'empire<sup>1</sup>. *Quel est*, demande Martial (V, 61) à un mari complaisant, *ce damoiseau bouclé quine bouge pas des côtés de votre femme, quia continuellement quelque chose à lui chuchoter à l'oreille et toujours le bras droit passé autour de son siège ? Il s'occupe des affaires de votre femme, me dites-vous ; eh ! c'est bien des vôtres qu'il se mêle, homme candide que vous êtes.*

Il est dans la nature des choses que des femmes, dans une position aussi indépendante, devaient souvent prendre les rênes du gouvernement de toute la maison et arriver ainsi à dominer leur époux, dans toute la force du terme. Horace (*Odes*, III, 24, 19), dans sa description des mœurs primitives des Scythes, relève, comme un trait caractéristique, que chez eux la femme ayant de la fortune ne domine pas son mari. *Vous me demandez*, dit Martial<sup>2</sup>, *pourquoi je ne veux pas épouser une femme riche ? C'est que je n'ai nullement envie de devenir la très humble servante de ma propre épouse.* Juvénal<sup>3</sup>, aussi, ne connaissait rien d'insupportable comme une femme riche. Il paraît même que les mariages de pure comédie, auxquels des hommes sans fortune et sans vergogne se prêtaient pour de l'argent, n'étaient pas rares ; ils offraient le moyen d'é luder les lois contre le célibat et de jouir, en ménageant ainsi les dehors, d'une liberté d'autant plus grande<sup>4</sup>. Disons, en passant, que déjà chez les Grecs et les Romains la pantoufle était le symbole de la domination de la femme sur le mari<sup>5</sup>.

La position des Romaines, dans la société, n'était pas moins indépendante que dans l'intérieur de la maison. Même anciennement, sous la république, elles ne furent jamais assujetties au même frein que les Grecques mariées, dont la plus grande ambition était que l'on parlât d'elles le moins possible entré hommes, soit en bien, soit en mal, et qui voyaient dans le seuil de la maison, une barrière, qu'elles ne pouvaient se permettre qu'exceptionnellement de franchir sans danger pour leur réputation. Bien que, dans l'ancienne Rome aussi, les vertus domestiques fussent seulement ou principalement appréciées chez la matrone, l'usage ne l'y avait cependant jamais exclue de la société et des endroits publics. Les femmes ne craignaient pas de s'y montrer, elles fréquentaient les spectacles

---

<sup>1</sup> Saint Jérôme, qui a emprunté ce type, avec beaucoup d'autres, à Sénèque, dit dans une de ses *Lettres* (54, 13) : *Nec procurator calamistratus, nec formosus collactaneus, nec candidus et rubicundus assecla adherant lateri tuo* ; puis (ibid., 79, 9) : *Non ambulet juxta te calamistratus procurator, non histrio fractus in feminam, non cantoris diabolici venenata dulcitus, non juvenis volsus et nitidus.*

<sup>2</sup> XIII, 12. — Voir aussi ibid., XII, 75, 6, où il dit :

*Horum delicias superbiamque  
Et fastus querulos, Avite, malo  
Quam dotis mihi quinquens ducena.*

(Voilà ceux, mon cher ami, dont les douces faveurs, les dédains, les caprices sont préférables à une dot d'un million de sesterces.)

<sup>3</sup> VI, 460, et 136, etc.

<sup>4</sup> Sénèque, éd. Haase, III, p. 434 : *Nam quid de viris pauperibus dicam, quorum in nomen mariti ad eludendas leges quæ contra cœlibes latae sunt pars magna conducitur ? Quomodo potest regere mores et præcipere castitatem et mariti auctoritatem tenere qui nupsit ? — S. Jérôme, *Lettres*, 10 : *Unde et pauperes eligunt, ut nomen tantum virorum habere videantur, qui patienter rivales sustineant : si mussitaverint, illico projiciendi.**

<sup>5</sup> Voir Jahn, à propos d'un passage de Perse (V, 169, p. 207).

et elles assistaient aux festins<sup>1</sup>. Avec la dissolution de l'ancien régime de la famille et la disparition de l'austérité des mœurs, prévalut de plus en plus la tendance des femmes à s'affranchir de toute contrainte extérieure, et, déjà au commencement de l'empire, c'est à peine s'il y avait encore des barrières arrêtant quelque peu les Romaines dans le rayon d'influence de leur position sociale.

Les rapports du rang et de la condition des femmes, les titres, privilèges et distinctions auxquels elles pouvaient prétendre, n'étaient pas moins exactement réglés pour elles que pour les hommes<sup>2</sup>, comme on l'a vu.

La femme de rang sénatorial eut formellement droit, sous les Sévères, à la qualification de très illustre (*clarissima*), qui lui était probablement déjà accordée beaucoup plus tôt, par courtoisie. Si, comme il va sans dire, l'état et le rang de la femme se réglaient ordinairement sur la position du mari, les empereurs conféraient cependant quelquefois le rang consulaire, auquel se rattachaient aussi pour elles, comme il paraît, les insignes de cette dignité, même à des dames qui n'étaient pas mariées avec des personnages consulaires<sup>3</sup>, ou bien, mais très rarement, ils le leur laissaient, quand même elles épousaient, en se remariant, un homme d'un rang inférieur<sup>4</sup>. Héliogabale éleva au rang consulaire une esclave carienne, mère de son favori Hiéroclès<sup>5</sup>. Il paraît que les distinctions accordées aux dames consulaires étaient très grandes, puisqu'il y eut doute sur le point de savoir si même un personnage du rang des préfets aurait le pas sur elles, ce qu'Ulpien n'affirme pas très clairement<sup>6</sup>.

Lors de l'admission d'une femme dans cette première classe de la hiérarchie nobiliaire féminine, une espèce de chapitre de dames, du premier ordre sans doute (*conventus matronarum*), probablement le même que celui dont Suétone fait déjà mention, dans sa Vie de Galba (au chapitre V<sup>7</sup>), s'assemblait solennellement. Héliogabale faisait régler par ce sénat de femmes une foule de questions d'étiquette : comme, par exemple, de savoir quel devait être le costume des femmes, suivant leur rang ; laquelle devait avoir le pas sur les autres, laquelle

---

<sup>1</sup> *Quem enim Romanorum pudet uxorem ducere in convivium, aut cujus materfamilias non primum locum tenet ædium atque in celebritate versatur ?* (Cornélius Népos, préface, 8.)

<sup>2</sup> Naudet, *De la noblesse*, p. 101.

<sup>3</sup> D'Héliogabale, son biographe (chap. IV) dit : *Fecit et senaculum, id est mulierum senatum, in quo ante fuerat conventus matronarum solemnibus duntaxat diebus, et si unquam aliqua matrona consularis conjugii ornamentis esset donata : quod veteres imperatores affinibus detulerunt, et his maxime quæ nobilitatos viros non habuerunt, ne innobilitatæ remanerent* (Il installa également sur le Quirinal un mini-Sénat, c'est-à-dire un Sénat de femmes, là où s'étaient tenues autrefois des réunions de matrones, mais uniquement en des occasions solennelles et s'il arrivait que l'une d'entre elles ait reçu les ornements du mariage consulaire ; les anciens empereurs accordaient ceux-ci à leurs parentes, et spécialement à celles qui n'avaient pas épousé un noble, pour éviter qu'elles ne perdent leur rang).

<sup>4</sup> Ulpien, livre II, de censibus (*Digeste*, I, 9, 12) : *Nuptæ prius consulari viro impetrare solent a Principe, quamvis perraro, ut nuptæ iterum minoris dignitatis viro, nihilominus in consulari maneant dignitate ; ut scio Antoninum Augustum Juliæ Mammææ consobrinæ sum indulsisse.*

<sup>5</sup> Dion Cassius, LXXIX, 15.

<sup>6</sup> Ce jurisconsulte dit, livre LXII, *ad edictum* (*Digeste*, I, 9, 1) : *Consulari feminæ utique consularem virum præferendum nemo ambigit. Sed vir præfectorius an consulari feminæ præferatur videndum. Putem præferri, quia major dignitas est in sexu virili ;* puis § 1 : *Consulares autem feminas dicimus consularium uxores ; adjicit Saturninus etiam matres, quod nec usquam relatum est, nec usquam receptum.*

<sup>7</sup> En ces termes : *[Agrippina] in conventu matronarum correpta jurgio atque etiam manu pulsata.... a matre Lepidæ ([Agripinne] mit si bien tout en jeu pour le séduire, que la mère de Lepida lui en fit des reproches dans un cercle de femmes).*



marcher au-devant de l'autre pour le baiser ; à quelle espèce de voiture et d'attelage (de chevaux, d'ânes, de mulets ou de bœufs) chacune avait droit, à qui d'entre elles serait permis l'usage de la chaise à porteurs, des chaises garnies d'argent ou d'ivoire en particulier, ou bien celui des chaussures ornées d'or et de pierreries<sup>1</sup>. L'historien de cet empereur traite ces sénatus-consultes de ridicules. Cependant le biographe d'Aurélien dit que ce dernier crut devoir rendre aux femmes leur sénat, en y assignant les premières places aux dames qui avaient été revêtues de dignités sacerdotales<sup>2</sup>. Il semblerait, d'après un passage du même auteur, que cette assemblée aussi eut à s'occuper du costume<sup>3</sup>.

Le mariage procurait aux jeunes femmes des hautes classes, qu'il délivrait de l'isolement et de la dépendance où vivait la jeune fille dans la maison paternelle, une liberté presque illimitée. Des impressions sans nombre venaient les assaillir de toutes parts, souvent jusqu'à les enivrer et brouiller entièrement leurs idées. La jeune femme s'entendait saluer avec respect, même par son mari, du nom de *domina* (donna, madame)<sup>4</sup>, usage qui persista dans les temps chrétiens<sup>5</sup>. Des centaines de mains n'attendaient, pour se remuer, qu'un signe de sa part. Sa volonté, dans ce petit monde que formait toute grande maison avec ses domaines étendus, ses légions d'esclaves, sa nombreuse séquelle de clients et de subalternes, décidait de leur fortune, dans le bon ou le mauvais sens, souvent même de leur vie ou de leur mort<sup>6</sup>. Aussi les clients ne l'appelaient-ils pas seulement madame, mais souvent reine (*regina*), comme il appert d'une dédicace de Martial à Polla Argentaria, veuve de Lucain<sup>7</sup>.

La jeune dame voyait autour d'elle les jeunes gens et les hommes à cheveux gris, les savants et les braves, les hommes de mérite et ceux de grande naissance briguer à l'envi ses bonnes grâces<sup>8</sup>. Quels que fussent ses titres à la prétention d'être admirée, beauté, esprit, talent, instruction, elle était sûre d'un brillant succès. Dans les cercles où l'introduisait le mariage, la vanité et la coquetterie trouvaient leur pleine et entière satisfaction ; l'intrigue, son terrain le plus favorable ; la passion, les excitations les plus fortes ; la galanterie, des ressources inépuisables, pour varier ses plaisirs ; et l'ambition, les plus grandes perspectives. Combien ne vit-on pas de femmes de noble maison s'asseoir en secondes noces sur le trône impérial !

Nous ne manquons, il est vrai, ni de données sur des faits significatifs, ni d'appréciations générales des contemporains, pour juger de l'état des mœurs des

---

<sup>1</sup> *Vie d'Héliogabale*, chap. IV.

<sup>2</sup> *Vie d'Aurélien*, XLIX : *Quæ sacerdotia senatu auctore meruissent (celles qui auraient, avec l'accord du Sénat, obtenu des sacerdoces)*.

<sup>3</sup> *Ibid.* : *Calceos mulleos et cereos et albos et hederaceos viris omnibus tulit, mulieribus reliquit (Il interdit à tous les hommes l'usage de chaussures rouges, jaunes, blanches ou d'un vert couleur de lierre, mais il les toléra pour les femmes)*.

<sup>4</sup> Sénèque, *De matrini*. — S. Jérôme, éd. Haase, III, 429 : *Vocanda domina, celebrandus natalis ejus*, etc. — Épictète, Manuel, 40. — *Digeste*, XXXII, 41 (Scævola) : *Uxorem et filiam communem heredes instituit ; et uxoris fidei commisit in hæc verba : peto a te, domina uxor, ne*, etc. — Voir aussi Ovide, *Tristes*, IV, 3, 9 ; V, 5, 1. — Suétone, *Claude*, 39. — Orelli, 2663. — Renier, *Inscript. de l'Algérie*, 624.

<sup>5</sup> De Rossi, *Inscriptions chrétiennes* ; 78 (344) : *Dominæ conjugii Tigridi*.

<sup>6</sup> Juvénal, VI, 212 ; etc.

<sup>7</sup> Martial, X, 64 :

*Contigeris, regina, meos si forte libellos, etc.*

*(ma reine, si mes livres te tombent sous la main,...)*

<sup>8</sup> *Nihil tutum est in quod totius populi vota suspirant : alius forma, alius ingenio, alius facetiis, alius liberalitate sollicitat : aliquo modo vel aliquando expugnatur quod undique incessitur.* (Sénèque, éd. Haase, III, p. 420.)

femmes, aux diverses époques de la période qui nous occupe. Les appréciations sont, généralement et sans exception, défavorables ; cependant, il faut avouer qu'elles réveillent de la défiance par cette rigueur absolue même, qui fait hésiter à les admettre sans critique. Ainsi, au rapport d'un homme de la gravité et de l'autorité de Pline l'Ancien, c'en était fait de la chasteté à Rome, depuis l'époque de la censure de M. Messalla et de C. Cassius<sup>1</sup>. A la profonde et terrible subversion de toutes les idées morales, qui fut l'effet le plus désastreux des longues guerres civiles, il n'y avait, d'abord, possibilité d'apporter remède qu'extérieurement. Quand, en l'an 18 avant notre ère, Auguste fulminait contre le célibat, ou se récriait au sénat contre l'inconduite des femmes<sup>2</sup>, les déclamations pathétiques d'Horace<sup>3</sup>, comme les plaintes élégiaques de Propertius<sup>4</sup>, s'accordaient avec les plaisanteries les plus risquées d'Ovide<sup>5</sup>, sur ce point que la vertu des femmes était, de leur temps, chose introuvable à Rome.

Des plaintes semblables se renouvellent continuellement, dans les temps postérieurs. Sénèque loue sa mère de ne pas s'être ravalée par l'impudicité, le plus grand mal du siècle, au niveau de la majorité des femmes<sup>6</sup>. Quiconque, dit-il dans un autre passage<sup>7</sup>, ne s'est pas fait remarquer par une liaison galante, ou ne fait pas une rente à quelque femme mariée, est méprisé des dames et regardé comme un amateur de servantes. Quand Vespasien prit les rênes du gouvernement, la licence et la luxure avaient, au rapport de Suétone<sup>8</sup>, envahi la société, par suite du manque de lois pénales répressives, auquel le nouvel empereur se mit en devoir de suppléer de son mieux<sup>9</sup>. Tacite<sup>10</sup> loue en Germanie ce contraste avec Rome que l'on n'y rit pas du vice et que séduire, ou se laisser séduire, ne s'y appelle pas suivre l'esprit du temps. Si un Martial<sup>11</sup> se permet de dire qu'il n'y a, pas à Rome une femme qui ne se donne

*Quæro diu totam, Safroni Rufe, per urbem,  
Si qua puella neget ; nulla puella negat,*

<sup>1</sup> *Hist. nat.*, XVII, 245 : *M. Messallæ, C. Cassii censorum lustro, a quo tempore pudicitiam subversam Piso gravis auctor prodidit.*

<sup>2</sup> Dion Cassius, LIV, 16.

<sup>3</sup> *Odes*, III, 6, 17 etc. ; 24, 20.

<sup>4</sup> II, 6, 25 ; 32, 49 etc. ; III, 12, 17 ; 13, 23

*Hoc genus infidum nuptarum, hic nulla puella,  
Nec rida Euadne, nec pia Penelope.*

(on ne trouve plus de constance ni dans l'épouse ni dans l'amante ; on ne sait plus aimer comme Pénélope, ni demeurer fidèle comme Evadné).

<sup>5</sup> Comme dans *les Amours*, par exemple, I, 8, 43 :

*Ludunt formosæ, casta est quam nemo rogavit :  
Aut, si rusticitas non vetat, ipsa rogat.*

(Jeunes beautés, jouissez de vos charmes, celle-là seule est chaste dont personne n'a voulu).

Et *ibid.*, III, 19, mais surtout III, 4, 37 :

*Rusticus est nimium quem lædit adultera conjux,  
Et notos mores non satis urbis habet.*

(C'est n'être qu'un sot que de s'offenser de l'adultère de sa femme : c'est ne pas connaître assez les mœurs de la ville).

<sup>6</sup> *Consolations à Helvie*, 16, 3, et à *Marcie*, 24, 3.

<sup>7</sup> *De beneficiis*, I, 9, 3.

<sup>8</sup> *Vespasien*, chap. XIII.

<sup>9</sup> *Gravibus senatus decretis libido feminarum coercita* [le sénat rendit, contre les dissolutions des femmes, plusieurs décrets sévères] (Tacite, *Annales*, II, 85) ; et ailleurs : *Auctor fuit senatui decernendi ut quæ se alieno servo junxisset ancilla haberetur.*

<sup>10</sup> *De Mor. Germ.*, chap. XIX.

<sup>11</sup> IV, 71 : *Depuis longtemps, Sophronius Rufus, je cherche dans Rome entière une jeune fille qui refuse ; et jamais un refus !*

il faut, quelque largement qu'on fasse la part de l'exagération que comporte ce genre de plaisanterie, admettre pourtant un fond de réalité qui le motivait, et les descriptions obscènes de la sixième satire de Juvénal, bien que la charge y soit poussée jusqu'à la bouffonnerie, devaient nécessairement aussi se fonder sur maint exemple du genre de turpitudes qu'il signale. Marc Aurèle se vit obligé de prendre des mesures contre la luxure des femmes et des jeunes gens de la noblesse<sup>1</sup>. Dion Cassius (LXXVI, 16), consul, après la publication des lois rendues par Septime Sévère contre l'adultère, trouva sur les registres l'inscription de trois mille plaintes formées pour pareille cause. Dans l'antiquité déjà les cornes avaient, dans le langage symbolique, la même signification qu'aujourd'hui, y servant aussi à désigner le malheur des maris trompés<sup>2</sup>.

Bien des témoignages de contemporains, comme ceux que nous venons de rapporter, peuvent, il est vrai, ne reposer que sur des observations passagères, superficielles, ou purement individuelles, et n'avoir été souvent que l'expression d'un moment d'humeur, d'un dépit ou d'autres fâcheuses impressions. Il est évident aussi qu'on 1, a beaucoup visé à l'effet, en les chargeant des couleurs dans lesquelles se complaisaient des esprits imbus de la rhétorique du temps ; mais il n'y a pas non plus, d'autre part, manque de faits et de symptômes desquels il faut bien conclure à des progrès très alarmants de la corruption. Rappelons avant tout la frivolité coupable, engendrée et entretenue par la facilité du divorce, la légèreté avec laquelle se faisaient et se défaisaient les mariages<sup>3</sup>. Si Sénèque<sup>4</sup> dit qu'il y avait des femmes qui comptaient leurs années non d'après les consulats, mais d'après leurs maris, et Juvénal<sup>5</sup>, que beaucoup de femmes, ne se faisant pas scrupule de divorcer, avant même que la ramée verte, ornant la porte à leur- entrée dans la maison nuptiale, ne fût desséchée, arrivaient ainsi jusqu'à compter huit maris en cinq ans ; si Tertullien<sup>6</sup> encore assure que les femmes de son temps ne se mariaient, en quelque sorte, que pour se ménager l'occasion de divorcer, ce sont là évidemment des exagérations, amères ou badines ; mais il n'en fallait pas moins que la réalité fut bien triste, pour qu'elle conduisît naturellement à des exagérations pareilles.

Il ne faut pas oublier que l'esclavage aussi exerçait à Rome, comme partout, la plus déplorable influence sur la moralité conjugale. Si c'était là une des raisons qui avait fait, de tout temps, juger avec beaucoup d'indulgence l'infidélité des maris, il était naturel aussi que, par suite des fâcheux progrès constatés dans le sens du relâchement des mœurs et de l'émancipation des femmes, celles-ci prétendissent de plus en plus à jouir de la même liberté que les hommes, ou prissent du moins la violation de la foi conjugale par leurs maris pour excuse de

---

<sup>1</sup> *Histoire Auguste, Vie de Marc Antonin*, chap. XXIII.

<sup>2</sup> Saumaise, sur Tertullien, *De pall.*, p. 301, etc.

<sup>3</sup> Suétone, *César*, chap. XLIII : *Diremit nuptias prætorii viri, qui digressam a marito post biduum statim duxerat, quamvis sine probri suspicione (Il déclara nul le mariage d'un ancien préteur qui avait épousé une femme séparée depuis deux jours seulement d'avec son mari, et cela sans qu'il y eût soupçon d'adultère).* — Le même, *Tibère*, chap. XXXV. *Alium et quæstura removit, quod uxorem pridie sortitionem ductam postridie repudiasset (Il destitua un questeur pour avoir répudié le lendemain du tirage au sort une femme qu'il avait épousée la veille).*

<sup>4</sup> *De Beneficiis*, III, 16, 2.

<sup>5</sup> *Satires*, VI, 223.

<sup>6</sup> *Apologétique*, 6. — Voir aussi Martial, VI, 7 :

*Aut minus, aut certe non plus tricesima lux est,*

*Et subit decimo jam Telesilla viro.*

*(trente jours au plus, moins peut-être, se sont écoulés et Thelesina en est déjà à son dixième époux).*

leurs propres déportements<sup>1</sup>. Il y avait sans doute aussi, pour elles, une tentation dans la certitude de trouver toujours à choisir, parmi leurs esclaves, des amants soumis et discrets, et tout porte à croire que les liaisons de l'espèce n'étaient nullement de rares exceptions<sup>2</sup>. *Votre femme*, est-il dit dans une épigramme de Martial (XII, 58), *vous appelle un coureur de servantes, lorsqu'elle est elle-même un tendron de porteurs de litière ; vous n'avez mutuellement rien à vous reprocher*.

Mais les femmes étaient encore exposées à d'autres influences corruptrices de la nature la plus pernicieuse. N'appuyons pas trop sur les effets démoralisants de certaine littérature ; cependant, on est fondé à considérer comme des symptômes d'une effrayante dépravation des productions comme les élégies et l'*Art d'aimer* d'Ovide, qui surpassent peut-être en immoralité, du fond plus encore que de la forme, tout ce qui a été écrit dans ce genre. On peut attribuer une influence plus dépravante encore que celle de la littérature à la licence déployée dans les œuvres et les décorations de l'art. Déjà Properce<sup>3</sup> se plaignait des images et peintures murales qui pervertissaient les femmes et les jeunes filles, à force de blesser leurs yeux candides. Mais le pis, sans contredit, c'étaient les fascinations des spectacles et les excitations des festins, signalés les uns et les autres par Tacite<sup>4</sup>, comme les deux plus grands dangers menaçant l'innocence et la pureté des mœurs.

La passion pour les spectacles est une des faiblesses qui ont été le plus reprochées aux Romaines de cette époque.

*Utque magis stupeas, ludos Paridemque reliquit,*

dit Juvénal d'une dame du temps<sup>5</sup>. Stace aussi impute à l'amour des spectacles la répugnance de sa femme à quitter Rome, quand il lui dit<sup>6</sup> :

*Cur hoc triste tibi ? Certe lascivia cordi  
Nulla nec aut rapidi mulcent te prœlia circi,  
Aut intrat sensus clamosa turba theatri.*

---

<sup>1</sup> Juvénal, *Satires*, VI, 281 :

*Olim convenerat, inquit,  
Ut faceres tu quod velles, nec non ego posseni  
Indulgere mihi.  
(Il avait été convenu, que tu ferais ce que tu voudrais et que j'aurais le droit de vivre à ma guise).*

<sup>2</sup> Pétrone, c. XLV, mentionne : *Dispensatorem Glyconis, qui deprehensus est, cum dominam suam delectaretur* (l'intendant de Glycon, qui s'est fait pincer pendant qu'il était en train de comblér d'aise sa maîtresse). — Citons aussi c. CXXVI, ainsi que ces vers de Martial (VI, 39) :

*Pater ex Marulla, Cinna, factus es septem  
Non liberorum : namque nec tuus quisquam,  
Nec est amici filiusve vicini,  
Sed in grabatis tegetibusque concepti  
Materna produunt capitibus suis furta.  
(Sept fois Marulla t'a rendu père, mais tu n'as pas, Cinna, un seul enfant de race libre : car aucun d'eux n'est de toi, ni d'un ami, ni d'un voisin ; tous conçus ou sur des grabats, ou sur des nattes, trahissent par leur physionomie, les infidélités de leur mère).*

<sup>3</sup> II, 6, 27-34. — Voir. aussi Sénèque, *Controv.*, V, 33, p. 250, éd. Schott, et Raoul-Rochette, *Peinture antique*, p. 263, etc.

<sup>4</sup> Germanie, c. XIX : *Ergo sæptæ pudicitia agunt, nullis spectaculorum illecebris, nullis conviviorum irritationibus corruptæ* (Aussi vivent-elles sous la garde de la chasteté, loin des spectacles qui corrompent les mœurs, loin des festins qui allument les passions).

<sup>5</sup> *Satires*, VI, 87 : *Je vais t'étonner plus encore, elle a renoncé aux Jeux et à Pâris*.

<sup>6</sup> *Silves*, III, 5, 15.

Cette passion ne dérivait pas seulement de la curiosité, mais aussi, comme dit Ovide dans un passage connu, du désir des femmes de se montrer. Comparant, dans *l'Art d'aimer* (I, 93-100), l'affluence de toutes ces femmes parées au théâtre à des fourmilières, ou à des essaims d'abeilles, il termine par ce vers

*Sic ruit in celebres cultissima femina ludos*<sup>1</sup>.

Jamais elles ne se paraient plus richement et avec plus de soin que pour les spectacles<sup>2</sup> : n'était-ce pas en ces lieux d'étalage de ce qu'il y avait de plus éblouissant dans les magnificences de la Rome impériale, qu'elles étaient sûres de trouver le plus grand et le plus brillant cercle d'admirateurs ? Si de graves historiens comme Tacite et Dion Cassius n'ont pas dédaigné de mentionner le manteau tissu d'or dans lequel l'impératrice Agrippine parut à la représentation d'un combat naval sur le lac Fucin, pièce à grand spectacle dont les splendeurs firent tellement sensation que Pline l'Ancien aussi crut devoir en parler<sup>3</sup>, on peut se figurer avec quelle curiosité les femmes se regardaient et s'examinaient mutuellement, quels efforts de toilette elles faisaient pour paraître avec le plus d'éclat possible. Ce n'était quelquefois, il est vrai, qu'un éclat d'emprunt. A Rome, où la manie du *far figura*, si profondément enracinée dans le caractère italien, trouvait le plus d'aliment, où il y avait des milliers de gens voulant paraître supérieurs à leur condition, tout était à louer, jusqu'à ces bagues que de rusés avocats passaient à leurs doigts, quand ils se chargeaient de la défense d'un client, afin d'obtenir de lui des honoraires plus élevés<sup>4</sup>. Parmi les objets que les dames dont la cassette était vide louaient ainsi, pour se montrer au théâtre, Juvénal nomme des effets d'habillement, des coussins, une vieille duègne, une femme de chambre blonde et tout le personnel d'escorte<sup>5</sup>. La chaise à porteurs, après que l'on en avait retiré les brancards, servait de siège à l'amphithéâtre<sup>6</sup>.

Par la présence de tant de femmes, les spectacles gagnaient naturellement aussi un puissant attrait pour la jeunesse masculine. Properce (II, 19, 9) se réjouit de la détermination de Cynthie d'aller à la campagne, où elle ne court aucun risque d'être pervertie par les spectacles, et Ovide recommande ceux-ci comme particulièrement propices aux intrigues d'amour. Au théâtre et à l'amphithéâtre, les hommes, depuis le temps d'Auguste, durent, il est vrai, se contenter de promener leurs regards sur les rangs de sièges supérieurs, exclusivement assignés aux dames ; mais, au cirque, elles étaient assises au milieu des hommes. *C'est un endroit*, » dit Juvénal<sup>7</sup>, *bon pour les jeunes gens d'âge à faire chorus avec les clameurs du public, à engager des paris à outrance et à se*

---

<sup>1</sup> *On voit des femmes brillamment parées courir aux spectacles où la foule se porte.*

<sup>2</sup> Tertullien, *Des spectacles*, chap. XXV : *Imo in omni spectaculo nullum magis scandalum occurrit, quam ipse ille mulierum et virorum, accuratior cultus. Ipsa consensio, ipsa in favoribus aut conspiratio aut dissensio inter se de commercio scintillas libidinum conflatullant. Nemo denique in spectaculo ineundo (quidquam ?) prius cogitat nisi videri et videre (quel scandale plus criant dans tous ces spectacles que le luxe des parures, que ce mélange des sexes assis sur les mêmes degrés, que ces cabales prenant parti pour ou contre, réunion où s'allument les feux de la concupiscence ? Ajoutez à cela que la première pensée qui conduit au théâtre, c'est de voir et d'être vu).* — Dans un conte d'Apulée (*Métamorphoses*, VI, 16), Vénus demande de l'huile cosmétique, parce que, dit-elle, *me necesse est indidem delitam theatrum deorum frequentare (je veux m'en servir avant de paraître au théâtre de l'Olympe)*. — Voir aussi Plutarque, *Consol. ad uxorem*, chap. IV, p. 619.

<sup>3</sup> *Hist. nat.*, XXXIII, 3, 63. — Tacite, *Annales*, XII, 56. — Dion Cassius, LX, 33.

<sup>4</sup> Juvénal, *Satires*, VII, 143.

<sup>5</sup> *Ibid.*, VI, 350.

<sup>6</sup> Ditticus, *De cathedris feminarum romanarum*, p. 14, etc.

<sup>7</sup> *Satires*, XI, 201 etc.

*pavaner aux côtés d'une jeune femme parée.* C'est là surtout qu'on se liait facilement, à la faveur de l'intérêt égal qu'on prenait au spectacle et des nombreux petits services que l'on était à même de rendre à sa voisine, comme de lui arranger son coussin, de lui procurer un escabeau, de l'éventer et de la protéger, le cas échéant, contre les importuns<sup>1</sup>. Ovide, qui trace pour tout cela des règles minutieuses, nous a également transmis des échantillons des sujets de conversation du cirque. On estimait heureux le conducteur de char auquel s'intéressait là belle voisine ; qu'on eût voulu être à sa place ! Faisait-il réellement si chaud ? La chaleur que l'on ressentait n'était-elle pas plutôt l'effet d'une flamme intérieure, etc.<sup>2</sup> ?

L'amour du théâtre avait toutefois aussi son côté bien grave et parfois même tragique. On ne saurait trouver des couleurs trop fortes pour dépeindre ce qu'il y avait d'affreux dans l'influence démoralisante des spectacles. Le cirque, où des cohues populaires, échauffées jusqu'au délire par l'entraînement de parti, tempêtaient les unes contre les autres, n'offrait d'ailleurs que des scènes beaucoup moins alarmantes pour l'innocence que le théâtre et l'amphithéâtre. Sur la scène régnaient la comédie de polichinelle, l'atellane et la farce (*mimus*), pleines d'obscénités grossières et non déguisées, auxquelles se complaisait la foule, et, au degré supérieur ; pour l'amusement du beau monde, le ballet pantomime, où l'on ne craignait pas d'aller jusqu'aux dernières limites, dans la représentation de sujets des plus graveleux pour la plupart, mais où l'on s'étudiait aux plus grands raffinements de la sensualité, pour l'excitation des nerfs les plus relâchés ou les plus blasés<sup>3</sup>.

Quant aux ravages profonds que devait nécessairement causer dans les âmes, en amortissant toute sensibilité, l'habitude des scènes d'égorgeement et de torture de l'arène, on n'y peut songer sans frémir. C'est à cette école que les femmes apprenaient cette cruauté envers leurs esclaves des deux sexes de laquelle il y aurait à citer plus d'un exemple révoltant<sup>4</sup>. Cependant pas toutes n'avaient, il faut le croire, l'habitude de fréquenter les spectacles, bien que les auteurs du temps n'aient fait nulle part aucune mention expresse de dames qui, par principes, se fussent abstenues d'y aller, et que Martial ait pu dire à ses contemporaines, avides de mauvaises lectures :

*Ne legeres partem lascivi, casta, libelli  
Prædixi et monui : tu tamen, ecce, legis.  
Sed si Panniculum spectas et calta Latinum,  
Non sunt hæc mimis improbiora, lege*<sup>5</sup>.

Pour les jeunes filles bien élevées, il va sans dire qu'on ne les conduisait pas au spectacle, puisque même des hommes jeunes, mais d'une direction d'esprit sérieuse, évitaient celui des pantomimes<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Ovide, *Art d'aimer*, I, 135, etc.

<sup>2</sup> Le même, *Amours*, III, 2.

<sup>3</sup> Cyprien, *ad. Donat.*, p. 5, éd. d'Oxford : *Quæ pudica forsitan ad spectaculum matrona processerat, de spectaculo revertitur impudica.* — Lactance, *Institut.*, XX, 6, 30.

<sup>4</sup> Voir Becker, Gallus, II, 3, 151, etc. — *Digeste*, I, 6, 2 : *Divus quoque Hadrianus Umbriciam quamdam matronam in quinquennium relegavit, quod ex levissimis causis ancillas atrocissime tractasset.*

<sup>5</sup> Martial, III, 86 : *Je t'ai prévenue et avertie, femme chaste, de ne pas lire cette partie libertine de mon petit livre ; et pourtant tu la lis. Mais, si malgré ta chasteté, tu vas voir Panniculum et Latinus, mes vers ne sont pas plus indécents que leurs mimes : lis-les donc.*

<sup>6</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, VII, 24.

L'intérêt que les femmes prenaient aux spectacles s'étendait également aux artistes qui y paraissaient. Des athlètes, des cochers du cirque, des gladiateurs<sup>1</sup>, faisaient ainsi fortune, ces derniers même auprès des dames du plus grand monde, pour lesquelles le maniement du fer avait un irrésistible attrait ; aussi, tout ferrailleur célèbre, fût-il personnellement laid, leur apparaissait-il sous les traits d'un Hyacinthe. S'agissait-il de se faire enlever par un gladiateur, les grandes dames, d'après Juvénal<sup>2</sup>, ne craignaient même plus le mal de mer ; et, ce qui semblait le plus étonnant, dans une pareille détermination, on les trouvait même prêtes à renoncer au plaisir des spectacles. Les artistes dramatiques, les chanteurs, les musiciens, n'étaient généralement pas moins aimés des dames, qui se laissaient quelquefois entraîner par la passion pour eux aux plus grandes folies<sup>3</sup> ; on prétendait même que ces virtuoses vendaient leurs faveurs très cher<sup>4</sup>. Les instruments de célèbres joueurs de guitare étaient achetés à des prix exorbitants par leurs adoratrices, gardés par elles, comme un bien précieux et couverts de tendres baisers. Une dame d'une des plus nobles maisons procéda, d'après Juvénal<sup>5</sup>, à un sacrifice solennel pour apprendre si un joueur de guitare, alors en vogue, remporterait la couronne au prochain concours qu'aurait-elle pu faire de plus, ajoute le poète, si son mari ou son fils était tombé dangereusement malade ?

Mais la faveur la plus générale et la plus haute était celle dont jouissaient les danseurs du ballet-pantomime, auxquels hommes et femmes faisaient à l'envi les plus grandes avances<sup>6</sup>. C'étaient pour la plupart de beaux jeunes gens, qui acquéraient, dans l'exercice de leur profession, tous les avantages de l'agilité la plus rare et de la grâce la plus séduisante. Déjà, en l'an 22 ou 23 de notre ère, on vint à bannir d'Italie tous les pantomimes, pour faire trêve aux dissidences factieuses qu'ils excitaient dans le public et au scandale de leurs relations avec des femmes, de grandes dames sans doute, parce qu'il serait impossible autrement de bien comprendre l'intérêt de la mesure<sup>7</sup>. Le beau Mnester, le plus choyé des pantomimes sous Claude, comptait parmi les dames dont il possédait la faveur, Poppée l'ancienne, la plus belle femme du temps ; devenu ensuite, bien malgré lui pourtant, l'amant de Messaline, cette liaison le conduisit à la mort<sup>8</sup>.

Nous avons déjà dit que Domitien, par jalousie, fit assassiner en pleine rue le pantomime Pâris ; à la place où ce dernier était tombé, ses nombreux

---

<sup>1</sup> *Quadrigarii, scenici, xystici, arenarii* (Tertullien, *Des spectacles*, chap. XXII).

<sup>2</sup> *Satires*, VII, 78-113.

<sup>3</sup> Suétone, *Octave*, chap. XLV : *Histrionum licentiam ita compescuit, ut Stephanionem togatarium, cui in puerilem habitum circumtonsam matronam ministrasse compererat, per trina theatra virgis cæsum relegaverit* (Il réprima avec tant de rigueur la licence des histrions, qu'il fit battre de verges sur trois théâtres, Stéphanion, et l'exila ensuite, parce qu'il avait appris que cet acteur se faisait servir par une matrone, vêtue en jeune garçon, et rasée autour de la tête, comme un esclave). — *Hist. Auguste, Vie de Pertinax*, chap. XIII : *Circa uxoris pudicitiam minus curiosus fuit, quum palam citharædum illa diligeret* (Il ne s'intéressa pas beaucoup à la fidélité de sa femme, qui pourtant le trompait ouvertement avec un citharède).

<sup>4</sup> *Satires*, VI, 73-77. — Voir aussi Martial, XIV, 215.

<sup>5</sup> *Satires*, VI, 379-397.

<sup>6</sup> Sénèque, *Qu. nat.*, VII, 32, 3 : *Privatum urbe tota sonat pulpitem, in hoc viri, in hoc feminæ tripudiant, mares inter se uxoresque contendunt, uter det latus illis* (Rome entière retentit des danses auxquelles se livrent les deux sexes sur des théâtres privés. Le mari, la femme, se disputent chacun leur partenaire).

<sup>7</sup> Dion Cassius, LVII, 21, et Tacite (*Annales*, IV, 14), qui parle d'un bannissement des histrions en l'an 23.

<sup>8</sup> Dion Cassius, LX, 22 ; 28 ; 31. — Tacite, *Annales*, XI, 4 ; 36.

admirateurs répandirent des fleurs et des parfums. La rumeur publique trouva même un rapport entre le meurtre ultérieur de Domitien et la passion de sa femme pour Pâris ou un autre pantomime<sup>1</sup>. Marc-Aurèle supporta avec plus de stoïcisme les amours de Faustine, qui, d'après les bruits de la ville, avait aussi des faveurs pour ces artistes<sup>2</sup>. Galien reconnut la passion de la femme d'un certain Juste, pour un autre pantomime du nom de Pâris, au même symptôme qui, jadis, avait fait reconnaître au médecin Érasistrate D'amour d'Antiochus pour Stratonice. Ne parvenant à découvrir dans l'état physique de la malade aucune cause qui pût expliquer ses insomnies, il en conclut à une profonde affection morale, et le changement subit qu'il observa dans son teint, son regard et son pouls, quand fut prononcé le nom de ce danseur, lui procura toute certitude sur la nature du mal<sup>3</sup>.

A côté des tentations des spectacles, Tacite a nommé celles des festins ; mais il n'est pas possible que, même dans les plus mauvais jours, les orgies auxquelles il pensait aient jamais été, si générales que des femmes n'eussent pu s'y soustraire, ni par conséquent que l'influence des festins ait été, à beaucoup près, aussi profonde et aussi pénétrante que celle des spectacles. A ces banquets, tirant à l'orgie, on recevait, il est vrai, des impressions semblables à celles avec lesquelles on revenait du théâtre ; car la musique, les danses et des scènes dramatiques formaient, à table aussi, le programme ordinaire des divertissements. De chastes oreilles y étaient blessées par des chansons grivoises<sup>4</sup> et des parades obscènes<sup>5</sup> ; des yeux pudiques, offensés par le spectacle des danses fameuses de Syriennes et d'Andalouses, qui, paraît-il, ne le cédaient pas, sous le rapport de la mollesse voluptueuse et de la licence, dans le genre pantomime, aux pires des représentations des almées de l'Égypte<sup>6</sup>.

Mais, abstraction faite de ces excitations des sens, les festins pouvaient encore devenir funestes à la vertu des femmes, en ce qu'ils offraient aux hommes, pour se rapprocher d'elles, l'occasion la plus favorable, avidement recherchée par eux et dont ils ne manquaient pas de profiter de leur mieux<sup>7</sup>. Dans un de ses poèmes les plus hardis, Ovide raconte la séduction de la belle femme d'un mari imbécile, sous le déguisement de l'aventure de Pâris et d'Hélène, noms d'emprunt conventionnel qui reviennent dans le récit de toutes les histoires d'adultère du temps, comme on le voit déjà par Cicéron<sup>8</sup>. Or chaque trait de celle d'Ovide est emprunté aux réalités de l'époque, ce qui donne à sa narration un intérêt vivant très remarquable. Ainsi, la conduite de l'amoureux, au dîner, répond entièrement à ces préceptes du même poète :

---

<sup>1</sup> Suétone, *Domitien*, chap. III et X.- Dion Cassius, LXVII, 3. — Aurelius Victor, *Césars*, 11, 7 ; *Épitomé*, 11, 1.

<sup>2</sup> *Hist. Auguste, Vie de Marc Antonin*, chap. XXIII.

<sup>3</sup> Galien, *De prognosi ad Epiq.*, p. 457, K. XIV, 631.

<sup>4</sup> Quintilien, *Inst. or.*, I, 2, 8 : *Omne convivium obscenis canticis strepit, pudenda dictu spectantur (Ils sont témoins de nos amours et de nos passions les plus infâmes ; il n'est point de repas qui ne retentisse de chants obscènes)* ; comme, par exemple, les *vasa adulteriis cœlata* mentionnés par Pline l'Ancien (*Hist. nat.*, XIV, 140).

<sup>5</sup> Plutarque, *Qu. conv.*, VII, 3, 4, 4.

<sup>6</sup> Juvénal, XI, 162, etc.

<sup>7</sup> Ovide, *Art d'aimer*, I, 229 etc.

<sup>8</sup> *Nam M. Luculli uxorem Memmius suis sacris initiavit. Menelaus ægre id passus divortium fecit. Quamquam ille pastor Idæus Menelaum solum contempserat, hic noster Paris tam Menelaum quam Agamemnonem liberum non putavit (Memmius ayant initié la femme de M. Lucullus à ses propres mystères. Ménélas se fâche et divorce. Mais le pasteur d'Ida n'avait outragé qu'un des deux frères. Le Pâris d'aujourd'hui s'en est pris à la fois à Ménélas et à Agamemnon).* (*Ad Atticum*, I, 18, 5.) Voir aussi Martial, I, 62, 5, et Lucille, *Épigr.*, 9 (*Anthologie de Jacobs*, III, 30.)



*Et modo suspiras, modo pocula proxima nobis  
Sumis ; quaque bibi tu quoque parte bibis.  
Ab quoties digitis, quoties ego tecta notavi  
Signa supercilio pæne loquente dari*<sup>1</sup>.

*Verba superciliis sine voce loquentia dicam,  
Verba leges digitis, verba notata mero*<sup>2</sup>.

*Quæ tu reddideris, ego primus pocula sumam,  
Et qua tu biberis, bac ego parte bibam*<sup>3</sup>.

*Fac primus rapias illius tacta labellis  
Pocula ; quaque bibet parte puella, bibas*<sup>4</sup>.

La belle sent les regards hardis de son admirateur se porter fixement sur elle. Il soupire, il prend la coupe dont elle s'est servie et l'approche de ses lèvres, du côté où celles de sa bien-aimée viennent d'en toucher le bord ; il lui fait signe de l'œil et du doigt, il trace avec du vin sur la table des lettres sympathiques ; il lui raconte des histoires d'amour dans la transparence desquelles perce l'aveu de sa propre passion ; il va jusqu'à faire semblant d'être gris, pour voiler ce qu'il pouvait y avoir de compromettant dans sa témérité<sup>5</sup>. Du reste, l'ancien usage, pour les femmes, de s'asseoir à table, avait passé dès le commencement de l'empire ; elles prirent l'habitude de s'y étendre couchées comme les hommes<sup>6</sup>.

Nous ignorons jusqu'à quel point il y avait, en dehors des festins, d'autres réunions de société proprement dites pour les deux sexes. On n'en trouve qu'une seule mention dans Tacite<sup>7</sup>, mais elle est susceptible d'être interprétée dans un autre sens. D'ailleurs, les hommes ne manquaient pas d'occasions pour se rapprocher des femmes dans les endroits publics, où celles-ci se donnaient rendez-vous pour la promenade, particulièrement dans les nombreux portiques érigés autour des places, ornées de plantations formant des espèces de jardins ou de parcs<sup>8</sup>. Là il pouvait très bien arriver qu'au lieu du page, que l'on attachait souvent à la personne de la dame, pour la garder, et qui était quelquefois un eunuque<sup>9</sup>, l'adorateur se chargeât du service de tenir le parasol<sup>10</sup>. Du reste, il n'est guère probable que des femmes de qualité touchassent souvent de leurs pieds délicats le noir pavé de basalte des rues ; habituellement, elles sortaient en

---

<sup>1</sup> Pontiques, 17, 75-90.

<sup>2</sup> Amours, I, 4, 19 : *Sans que je recoure à la parole, l'expression de mes sourcils t'expliquera ma pensée ; tu la liras sur mes doigts, tu la liras aussi dans quelques gouttes de vin répandues sur la table.*

<sup>3</sup> Ibid., 31 : *Lorsque tu appelleras sur la tête de ton mari tous les maux qu'il mérite, exige qu'il boive lui-même le vin qu'il t'aura versé ; puis, tout bas, demande à l'esclave le vin que tu préfères.*

<sup>4</sup> Art d'aimer, 1, 575 : *Empare-toi le premier de la coupe qu'ont touchée ses lèvres, et du côté où elle a bu, bois après elle.*

<sup>5</sup> Ovide, Pontiques, 16, 241, etc. ; 225, etc. ; 17, 75-90.

<sup>6</sup> Valère Maxime, II, 1, 2 : *Feminæ cum viril cubantibus sedentes cœnitabant ..... Quod genus severitatis ætas nostra diligentius in Capitolio quam in domibus suis conservat, videlicet quia magis ad rem pertinet deorum quam mulierum disciplinam contineri (Dans les repas les hommes avaient l'habitude de se tenir couchés et les femmes d'être assises ..... Ces mœurs sévères, notre âge les conserve avec plus de soin au Capitole que dans les maisons particulières. C'est probablement que les déesses ont à cœur plus que les femmes le maintien de la discipline).*

<sup>7</sup> Annales, XVI, 34 : *Illustrium virorum feminarumque cœtus frequentes egerat ([Thraséas] avait réuni un cercle nombreux d'hommes et de femmes distingués).*

<sup>8</sup> Ovide, Art d'aimer, 1, 67 etc. ; III, 387 etc. ; Remèdes d'amour, 627. — Properce, II, 23, 5 ; III, 32, 11.

<sup>9</sup> Comme Bagoas, d'après le nom seul, dans Ovide, Amours, II, 2.

<sup>10</sup> Ovide, Art d'aimer, II, 209 ; voir aussi Amours, III, 11, 17.

chaise à porteurs ou en litière<sup>1</sup> ; la litière couverte notamment était, paraît-il, une distinction des femmes de sénateurs, bien que l'usage de ces véhicules, ainsi que les ordonnances qui s'y rapportent, ait certainement varié avec le temps, et que ces dernières aient dû être souvent enfreintes<sup>2</sup>. César avait limité cet usage aux femmes mariées et aux matrones ayant passé la quarantaine, ainsi qu'à certains jours<sup>3</sup>. Domitien l'interdit aux femmes de mauvaise vie<sup>4</sup>. La rigidité, en fait de mœurs, exigeait que les rideaux fussent complètement fermés, ces litières se trouvant en butte aux regards des curieux, partout où elles se montraient<sup>5</sup> ; mais les maris insistant sur l'observance de cette règle, dit Sénèque<sup>6</sup>, passaient auprès des femmes pour des butors, leurs épouses pour des victimes, dignes de compassion, de la tyrannie conjugale.

Il y avait, dans la position indépendante des femmes, une forte tentation pour secouer les chaînes que la nature et les mœurs leur avaient imposées, aspirer à des avantages refusés à leur sexe et choisir des occupations inconciliables avec la véritable vocation de celui-ci. Ces répugnantes excentricités que Juvénal en particulier se complaît tant à décrire, ne sauraient avoir été fréquentes en aucun temps : nous voulons parler de ces femmes se livrant à la gymnastique, ou à l'escrime ; dans la tenue des gladiateurs<sup>7</sup>, ou passant la nuit dans des orgies à boire à l'envi avec les hommes<sup>8</sup>, ou les femmes processives rédigeant elles-mêmes leurs plaintes et mémoires pour l'action judiciaire<sup>9</sup>. Juvénal ne traite-t-il pas lui-même expressément d'exceptions toutes ces vellétés d'émancipation, lorsqu'il fait dire à Laronie, dans une autre de ses satires<sup>10</sup> :

*Luctantur paucae, comeduat colyphia paucae ?*

Les femmes novellistes, qui se faisaient remarquer par le vif intérêt qu'elles prenaient aux affaires du monde entier, et dont il a déjà été question plus haut, étaient cependant plus nombreuses. Elles savaient vous renseigner, jusque dans les moindres détails, sur les pays les plus lointains ; non seulement elles recueillaient les bruits aux portes ou en faisaient naître de toute sorte mais elles

---

<sup>1</sup> Juvénal, VI, 349, dit à ce sujet :

*Jamque eadem summis pariter minimisque libido,  
Nec melior silicem pedibus quæ conterit atrum  
Quam quæ longorum vehitur cervice Syrorum.  
(Grandes dames ou plébéiennes, toutes se valent ; celle qui marche à pied sur le pavé boueux n'a pas moins de vices que celle qui se fait porter sur les épaules de ses longs Syriens).*

<sup>2</sup> Dion Cassius, LVII, 15. — Lipsius (*Elect.*, I, 8) mentionne des exemples de femmes qui, sans être de condition sénatoriale, firent, à des époques diverses, usage de la litière.

<sup>3</sup> Suétone, *César*, chap. 43.

<sup>4</sup> Le même, *Domitien*, chap. 8.

<sup>5</sup> Plutarque, *de Curiositate* ; chap. XIII, p. 522 A.

<sup>6</sup> *De Beneficiis*, I, 9, 3 : *Rusticus, inhumanus ac mati moris et inter matronas abominanda conditio est, si quis conjugem suam in sella prostare vetuit et vulgo admissis inspectoribus perspicuam ferri undique (Il n'y a qu'un rustre, un homme grossier et de mauvaise compagnie, perdu d'honneur chez les matrones, qui puisse vouloir l'empêcher de se donner en spectacle dans une litière découverte, exposée aux regards de tous les curieux).* — *De remed.*, 16, 7, éd. Haase, p. 457 : *Duc (uxorem)... non quam in patente sella circumlatam per urbem populus ab omni parte asque quam maritus inspexerit.*

<sup>7</sup> Juvénal, VI, 246-267 ; voir aussi 421. — Martial, VII, 67.

<sup>8</sup> Juvénal, VI, 429 etc. — Sénèque, *Lettres*, 95, 20. *Non minus pervigilant, non minus potant, et oleo et mero viros provocant ; æque invitis ingesta visceribus per os reddunt et vinum omne vomitu remetiuntur*, etc.

<sup>9</sup> Juvénal, VI, 242-245.

<sup>10</sup> Le même, II, 53 : *Peu de femmes luttent, peu de femmes mangent les boulettes de viande des athlètes.*

prenaient résolument et gardaient hautement la parole vis-à-vis de militaires du rang le plus élevé, ou faisaient à quiconque les rencontrait dans la rue le récit des derniers tremblements de terre, des inondations les plus récentes, en un mot, de tout ce qui s'était passé, quelque part que ce fût<sup>1</sup>. Chez les personnes douées d'une organisation supérieure, l'ambition prenait naturellement son vol plus haut. Il était dans la nature des choses que les grandes dames prissent, directement ou indirectement, une influence décisive sur la marche des événements, et le désir d'arriver au pouvoir ou de faire valoir leur crédit ne peut avoir été que très commun chez elles. On sait que la destinée du monde romain a été maintes fois déterminée par les femmes, que plus d'une impératrice gouvernait au nom de son époux, ou avait du moins une part considérable au gouvernement. Auguste lui-même, qui fut un des plus grands politiques de tous les temps, prenait souvent conseil de la prudence de sa femme, et on se racontait, à Rome, qu'il ne conférait jamais avec Livie sur une affaire importante, sans s'y être préparé d'avance par écrit, ce qu'il faisait toutefois aussi avec d'autres personnes<sup>2</sup>. Mais l'influence des dames de la noblesse, des amies de l'impératrice notamment, et de toutes les femmes ayant des relations suivies avec la cour, était sans doute aussi très grande et avait des ramifications au loin. Cette influence se montrait naturellement le plus efficace dans les nominations aux offices et, emplois, grands et petits, à Rome comme dans les provinces. Sénèque<sup>3</sup> loue sa tante maternelle d'être sortie de sa réserve ordinaire jusqu'à faire valoir son crédit en faveur de sa nomination à la questure. Gessius Florus devint procureur de Judée par sa femme Cléopâtre, amie de l'impératrice Poppée<sup>4</sup>. Le sophiste Philisque obtint la chaire d'éloquence à Athènes par l'impératrice Julia Domna<sup>5</sup>. Les femmes ambitieuses, quand leurs relations personnelles se trouvaient insuffisantes, exploitaient leurs fils, dont elles ne se gênaient pas de mettre à contribution l'éloquence et la fortune, dans l'intérêt de leurs propres visées ou de celles d'autrui<sup>6</sup>. Dans les provinces, on voyait les femmes des gouverneurs assister aux exercices des troupes, se mêler aux soldats, entourées de centurions, comme Plancine<sup>7</sup> et Cornélie, la femme de Calvisius Sabinus, gouverneur de Pannonie<sup>8</sup> ; elles prenaient part aux affaires, et les provinciaux étaient obligés de présenter leurs hommages à deux cours, souvent aussi de subir des exactions doubles. Il paraît même, d'après Tacite<sup>9</sup>, que ces exemples n'étaient pas rares du tout.

---

<sup>1</sup> Le même, VI, 398-412.

<sup>2</sup> Suétone, *Octave*, chap. 84.

<sup>3</sup> *A Helvie*, 19, 2.

<sup>4</sup> Josèphe, *Antiquités judaïques*, XX, 11, 1.

<sup>5</sup> Philostrate, *Vies des sophistes*, II, 30.

<sup>6</sup> Sénèque, *à Helvie*, 14, 2.

<sup>7</sup> Tacite, *Annales*, II, 55 : *Nec Plancina se intra decora feminis tenebat, sed exercitio equitum, decursibus cohortium interesse (Plancine, de son côté, oubliant les bienséances de son sexe, assistait aux exercices de la cavalerie, aux évolutions des cohortes).*

<sup>8</sup> Dion Cassius, LIX, 18.

<sup>9</sup> *Annales*, III, 33 : *Non imbecillum tantum et imparem laboribus sexum, sed si licentia adsit, sævum, ambitiosum, potestatis avidum : incedere inter milites, habere ad manum centuriones ; præsedisse nuper feminam exercitio cohortium (Plancina), decursu legionum. Cogitarent ipsi quotiens repetundarum aliqui arguerentur, plura uxoribus objectari ; his statim adhærescere deterrimum quemque provincialium, ab his negotia suscipi, transigi ; duorum egressus coli, duo esse prætoria, pervicacibus magis et impotentibus mulierum jussis, quæ Oppiis quondam aliisque legibus constrictæ, nunc vinclis exsolutis domos, fora, jaco exercitum regerent (Leur sexe n'était pas seulement faible et incapable de soutenir la fatigue : il devenait, quand on le laissait faire, cruel, ambitieux, dominateur. Elles se promenaient parmi les soldats ; les centurions étaient à leurs ordres. [Plancine] avait présidé naguère aux exercices des cohortes, à la revue des légions.*

Il n'était guère possible que les femmes restassent étrangères au mouvement littéraire, d'autant moins qu'elles tenaient, dans les classes supérieures du moins, ordinairement une certaine instruction classique de leur éducation de jeunesse<sup>1</sup>. Pour Martial (XII, 97), la femme accomplie doit être riche, noble, instruite et chaste. Stace<sup>2</sup> appelle la femme de Lucain, Polla Argentaria, savante et douée d'un beau génie. Cependant ce goût pour l'instruction était, chez les femmes, souvent aussi plus affecté que réel, suivant Ovide, qui dit dans l'*Art d'aimer* :

*Sunt tamen et doctæ, rarissima turba, puellæ,  
Altera non doctæ turba, sed esse volunt*<sup>3</sup>.

Or, bien que ce poète assure continuellement qu'il n'entend parler que d'affranchies et d'un certain monde, pour désarmer les ressentiments excités par son livre, il ne faut pas s'y méprendre cependant : c'est bien au fond les femmes en général, telles qu'il les connaissait et qu'elles lui paraissaient être, qu'il a peintes là et partout dans ses vers.

On sait avec quelle vivacité les tendances littéraires se faisaient valoir, dans les deux premiers siècles, et combien le dilettantisme poétique notamment était répandu dans la société bien élevée. Les femmes qui ne participaient pas activement elles-mêmes à ces tendances, s'y intéressaient au moins pour le compte de leurs maris ou de leurs amis, des succès desquels elles se montraient fières. Pline le Jeune loue sa femme d'avoir contracté le goût des lettres par amour pour lui. Non seulement elle lisait et relisait ses livres, elle les apprenait même par cœur. Faisait-il une lecture, elle écoutait derrière un rideau, attentive à toutes les marques d'approbation des auditeurs. Faisait-il un plaidoyer en justice, elle s'absorbait dans l'attente du résultat, et des messagers, échelonnés tout le long du chemin du tribunal à sa demeure, lui annonçaient, de minute en minute, la disposition des assistants, leurs murmures d'applaudissement et leurs bravos. Elle chantait ses poésies d'après des mélodies composées par elle-même, avec accompagnement de guitare, ce qu'aucun musicien, nous dit Pline<sup>4</sup>, mais l'amour seul, le meilleur des maîtres, lui avait appris. Le talent de s'exprimer avec élégance et facilité était probablement aussi très répandu chez les femmes de condition<sup>5</sup>, et si elles ne se hasardaient pas à livrer à la publicité leurs essais

---

*Le sénat savait que, dans tous les procès de concussion, la femme était la plus accusée. C'était à l'épouse du gouverneur que s'attachaient d'abord les intrigants d'une province ; elle s'entremettait des affaires, elle les décidait. A elle aussi on faisait cortège en public ; elle avait son prétoire, et ses ordres étaient les plus absolus, les plus violents. Enchaînées jadis par la loi Oppia et par d'autres non moins sages, les femmes, depuis que ces liens étaient rompus, régnaient dans les familles, dans les tribunaux et jusque dans les armées).*

Juvénal aussi dit, dans sa huitième satire (vers 128) :

*. . . . . Si nullum in conjugum crimen*

*Nec per conventus et cuncta per oppida curvis*

*Unguibus ire parat, nummos captura Celæno ; etc.*

*(..... si ta femme est sans reproches et ne songe pas à courir les chefs-lieux et les villes, comme une Celano aux ongles crochus, pour accrocher de l'argent .....).*

<sup>1</sup> Quintilien, *Inst.*, I, 6, dit : *In parentibus vero quam plurimum eruditionis esse optaverim. Nec de patribus tantum loquor* (Pour ce qui est des parents, je voudrais en eux beaucoup de savoir ; et ici je ne parle pas seulement des pères).

<sup>2</sup> *Silves*, II, 7, 83.

<sup>3</sup> II, 281 : *Il y a pourtant quelques femmes instruites, mais elles sont bien rares ; les autres ne savent rien et veulent paraître savantes.*

<sup>4</sup> *Lettres*, IV, 19.

<sup>5</sup> Ovide, *Art d'aimer*, III, 479 :

*Munda sed e medio consuetaque verba, puelle,*

littéraires, ils passaient cependant sous les yeux d'amis. Pline raconte avoir eu ainsi communication des lettres de la femme d'un auteur de ses amis, si bien écrites qu'on eût cru entendre Plaute et Térence en prose. Il doute même qu'elles soient réellement d'elle, en ajoutant que, s'il en était pourtant ainsi, l'achèvement de son éducation faisait le plus grand honneur au mari, qu'elle avait épousé toute jeune<sup>1</sup>, observation qui ne jette pas précisément un jour très favorable sur l'instruction donnée aux jeunes filles. La manie de se servir du grec au lieu du latin, ou du moins d'émailler la conversation de phrases jolies ou tendres dans l'idiome grec, paraît avoir été très fréquente aussi chez le beau sexe. On peut, dit Juvénal<sup>2</sup>, passer cela aux femmes, tant qu'elles sont jeunes, mais chez des matrones de soixante-huit ans, c'est insupportable. Le grec était la langue favorite des amoureux, au temps de Lucrece<sup>3</sup> déjà. Il était naturel que les femmes, dans un temps où foisonnait le dilettantisme poétique, fissent des vers grecs et latins ; non moins, que les femmes poètes aimassent à s'entendre comparer à Sapho, avec laquelle Martial, par exemple, met en parallèle Sulpicie et Théophile<sup>4</sup>. Sur le colosse de Memnon sont gravées trois poésies, en dialecte éolien et dorien, d'une certaine Julia Balbilla, qui le visita à la suite de l'impératrice Sabine, femme d'Adrien<sup>5</sup>. *Les trois pièces*, dit Letronne<sup>6</sup>, *annoncent toutes un talent poétique assez remarquable, mais en même temps une affectation de grammairien poussée à l'extrême... Balbilla devait être un bas-bleu du temps, fort entichée de sa noblesse, un porte suivant la cour, dont les productions devaient être fort goûtées de l'empereur et de l'impératrice, si l'on en juge de la peine qui a été prise de graver sur la pierre si dure du colosse et presque toujours en caractères grands et profondément creusés les trois pièces échappées de sa veine abondante et facile, mais pédantesque et prétentieuse.* On a trouvé devant la porte de Saint Pancrace, à Rome, le socle d'une statue qui lui avait été décernée, avec une inscription grecque. Le choix des dialectes susmentionnés paraît, à Letronne, inspiré par le goût du temps pour les archaïsmes, d'après la comparaison avec la colonne de Hérode Atticus ; mais il pourrait bien aussi n'avoir été qu'une conséquence de l'imitation de Sapho.

Quand les femmes ne faisaient pas elles-mêmes des vers, elles critiquaient ceux des autres. Juvénal regarde ces femmes critiques comme pires encore que celles qui aimaient trop le vin. A peine attablées, elles s'engageaient aussitôt dans leurs conversations esthétiques sur Virgile et Homère, en s'appliquant à établir la balance entre les perfections de l'un et de l'autre. Le flux de leurs paroles courait si vite que personne ne trouvait plus un mot à placer ; c'était comme le tintement sans fin de bassins d'airain sur lesquels on frappe, ou de sonnettes agitées. Leurs autres parades d'érudition n'étaient pas moins insupportables,

---

*Scribite ; sermonis publica forma placet.*

*Ah ! quotiens dubius scriptis exarsit amator,*

*Et nocuit forme barbara lingua bonæ !*

*(Faites qu'il espère et craigne en même temps, et qu'à chaque refus ses espérances s'accroissent et ses craintes diminuent. Vos réponses doivent être d'un style pur, mais simple et familier: les termes usités sont ceux qui plaisent le plus. Que de fois une lettre alluma dans un cœur un amour jusque-là hésitant et douteux !)*

<sup>1</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, I, 16, 6 : *Qui uxorem, quam virginem accepit, tam doctam politamque reddiderit* (Pour avoir su donner à sa femme, qu'il a épousée, si jeune, tant de culture et de finesse).

<sup>2</sup> VI, 185 etc. — Martial, X. 68.

<sup>3</sup> IV, 1160, etc.

<sup>4</sup> X, 35, 15 et VII, 69. — Voir aussi Lucien, *De mercede cond.*, 36.

<sup>5</sup> C. I. Gr., 4725, 27, 29, 30 et 31.

<sup>6</sup> *Recueil des inscriptions*, II, p. 350.

lorsqu'elles savaient, par exemple, débiter des citations de vieux livres oubliés, ou ignorés de leurs maris, qu'elles avaient toujours un traité de grammaire ouvert devant elles, qu'elles corrigeaient en puristes les expressions de leurs amies et ne laissaient pas passer la moindre faute de langage à leurs maris, qu'elles se donnaient, en un mot, le ridicule des *Femmes savantes*. *Il ne faut pas*, dit Juvénal, *qu'une femme ait toute l'encyclopédie dans sa tête, ni qu'elle comprenne absolument tout dans les livres*<sup>1</sup>. Martial aussi mentionne parmi les souhaits de bonheur de sa vie celui d'épouser une femme non pas trop savante (II, 90, 9), et, dit-il ailleurs ;

*Quæris cur nolim te ducere, Galla ? Diserta es.  
Sæpe solæcismum mentula nostra facit*<sup>2</sup>.

C'était toutefois contre l'application des femmes à la philosophie qu'on s'élevait le plus. Ceux qui, fidèles aux anciennes idées romaines, désapprouvaient cette tendance d'une manière absolue, alléguaient les uns que les femmes ne se livraient à cette étude qu'afin de briller<sup>3</sup>, les autres l'impossibilité qu'elles ne devinssent pas arrogantes et hardies outre mesure, si, au lieu de passer leur temps à filer et à tisser à la maison, elles s'habituèrent à converser toujours avec les hommes, à étudier des discours, à parler science et à ergoter<sup>4</sup>.

Les partisans de l'opinion contraire ou voulaient que l'instruction philosophique des femmes fût limitée à la morale, déclarée par eux indispensable comme étant également la base de la vertu féminine<sup>5</sup>, ou bien, allant beaucoup plus loin, conseillaient de joindre, d'après la méthode de Socrate, à l'étude de la philosophie celle des mathématiques et de l'astronomie, un esprit nourri des idées et images les plus sublimes leur paraissant devoir être inaccessible aux vanités, à la superstition et aux folies, parce qu'une femme sachant les mathématiques attrait honte de danser et qu'une femme connaissant le charme des dialogues de Platon et de Xénophon mépriserait les exorcismes et la magie<sup>6</sup>.

En effet, ces sciences exactes paraissent avoir été quelquefois pratiquées par les femmes, à côté de la philosophie, non pas toujours à l'avantage de leur grâce et de leur amabilité cependant<sup>7</sup>. Mais des natures profondément sérieuses durent souvent, sans doute, chercher et trouver dans les doctrines des sages des moyens de consolation dans l'adversité. Il paraît que Livie, à la mort de son fils Drusus, en trouva dans les paroles du stoïcien Arée<sup>8</sup>. Un autre stoïcien qui vécut à la même cour, Athénodore de Cane, eut la permission de dédier un de ses

---

<sup>1</sup> *Satires*, VI, 434-456, où le scholiaste ajoute : *Statilium Messalinam insectatur, quæ post quatuor matrimonia diverso exitu soluta posttrerno Neroni nupsit. Post quem interemptum et opibus et forma et ingenio plurimum viguit. Consectata est usum eloquentiæ usque ad studium declamandi.*

<sup>2</sup> XI, 19 : *Tu me demandes, Galla, pourquoi je ne veux pas t'épouser ? C'est que tu es puriste, et que ma mentule fait souvent des solécismes.*

<sup>3</sup> Sénèque, *Consolations à Helvie*, 17, 4 : *Utinam quidem virorum optimus, pater meus, minus majorum consuetudini deditus, voluisset te præceptis sapientiæ erudiri potius quam imbui !... propter istas quæ litteris non ad sapientiam utuntur sed ad luxuriam instruuntur, minus te indulgere studiis passus est (Plût au ciel que, moins attaché aux usages de ses ancêtres, ce père, le meilleur des époux, n'eût pas borné à une légère teinture votre étude de la philosophie... L'exemple des femmes, pour qui les lettres sont un moyen de corruption plutôt que de sagesse, força mon père à modérer votre passion pour l'étude).*

<sup>4</sup> Musonius Rufus, *exe. e manuscr. Flori* ; Jean Damascène, dans Stobée, *Florileq.*, éd. Meineke, IV, 222, 38, etc.

<sup>5</sup> Stobée, *ibid.*, et p. 216.

<sup>6</sup> Plutarque, *Conjug. præc.*, c. XVIII, p. 145.

<sup>7</sup> Voir à ce sujet ce que Plutarque (*Pompée*, chap. LV) dit de Cornélie, femme de ce dernier.

<sup>8</sup> Sénèque, à *Marcie*, 4 et 5.

écrits à Octavie, sœur d'Auguste<sup>1</sup>. L'impératrice Julia Domna aussi, quand les intrigues du favori Plautien l'eurent brouillée avec son mari Septime Sévère, se tourna vers la philosophie et les occupations scientifiques<sup>2</sup>. Elle s'entoura de mathématiciens et de sophistes<sup>3</sup>, et ce fut à son instigation que Philostrate, qui faisait partie de ce cercle, écrivit le roman d'Apollonius de Tyane<sup>4</sup>. Galiens<sup>5</sup> mentionne une dame de ses amies, du nom d'Arria, tenue en grande estime par les empereurs Septime Sévère et Caracalla, pour la profondeur de ses études en philosophie, sa connaissance de la doctrine platonicienne notamment. Mais, chez la plupart des femmes, ces occupations aussi n'étaient qu'un simple amusement. Au temps d'Épictète les dames, à Rome, avaient fait leur lecture favorite de la *République de Platon*, parce que l'abolition du mariage et la communauté des femmes y sont déclarées, dans une certaine mesure, la condition fondamentale de l'État idéalisé ; elles pensaient y trouver l'excuse de leurs propres écarts<sup>6</sup>, et il y eut des philosophes qui les confirmaient dans cette opinion<sup>7</sup>. Quand l'exemple de Marc-Aurèle rendit générale l'application aux études de la philosophie et des sciences, les femmes de qualité aussi attachèrent à leur entourage, moyennant rétribution, des philosophes, des rhéteurs et des grammairiens grecs d'un extérieur vénérable, avec de longues barbes grises, lesquels avaient, entre autres, l'obligation d'escorter la litière de la dame, mêlés au reste de la domesticité. Mais ce n'est guère ailleurs qu'à table, ou pendant leur toilette, qu'elles trouvaient le temps d'écouter des dissertations philosophiques ; et si, par hasard, au milieu d'une tirade sur la chasteté, la femme de chambre venait à leur glisser le billet d'un amant, elles ne prenaient que le temps d'interruption nécessaire pour écrire la réponse, puis continuaient à écouter très attentivement. On emmenait les philosophes même en voyage. Dans ce cas, il pouvait, il est vrai, leur arriver d'être quelquefois, après avoir attendu longtemps à la pluie, emballés dans la dernière voiture avec un danseur, un cuisinier ou un coiffeur. Lucien raconte qu'une dame riche et de qualité, ayant un jour confié à la garde spéciale d'un vieux stoïcien à son service, sa chienne maltaise favorite, celle-ci, qui était grosse, mit bas, pendant la route, sur le manteau du pauvre philosophe<sup>8</sup>.

C'est les femmes qu'atteignit le plus profondément et emporta surtout le mouvement religieux, qui avait déjà commencé au premier siècle de notre ère, gagna beaucoup plus de terrain et d'intensité au deuxième, puis vint à son apogée au troisième et au quatrième. Le paganisme se trouva réduit à tenter de suprêmes efforts pour se maintenir, par une régénération, vis-à-vis de l'esprit nouveau, dont le souffle, parti de l'Orient, remplissait le monde de sa puissance toujours croissante. Il s'agissait de remplacer la croyance éteinte au polythéisme grec et romain, qui s'en allait en fumée, et cette recherche faisait saisir avidement toute forme d'adoration de la divinité qui paraissait offrir les éléments d'un culte positif. Toutefois ce n'était pas dans une seule religion, mais dans un mélange, un véritable pot-pourri, des religions et des cultes les plus hétérogènes que le paganisme crut devoir chercher le salut. Les cultes orientaux étaient le

---

<sup>1</sup> Plutarque, *Poplicola*, c. XVII, extr.

<sup>2</sup> Dion Cassius, LXXV, 15.

<sup>3</sup> Philostrate, *Vies des sophistes*, II, 30.

<sup>4</sup> Le même, *Apollonius de Tyane*, éd. K., p. 3, 2.

<sup>5</sup> *De theriac. ad Pisonem*, p. 458, K., XIV, p. 218.

<sup>6</sup> Épictète, *Fragments*, 53, éd. Dubner.

<sup>7</sup> Lucien, *les Fugitifs*, 18.

<sup>8</sup> Lucien, *De merc. cond.*, 36 et 32.

plus à la mode. Leurs pompes étaient faites pour impressionner vivement les sens ; leur rituel compliqué imposait à la simplicité. Les croyants trouvaient le caractère d'une révélation supérieure dans leurs symboles, leurs miracles et leurs mystères ; la tendance mystique, à la communion intime avec la divinité y trouvait pleine satisfaction. Si ces cultes répondaient ainsi précisément le mieux aux besoins de l'âme féminine, ils devaient encore plus de prestige à leur promesse de conduire, par les voies de la pénitence et de l'expiation, à la purification, la sainteté et une félicité plus haute, dans un autre monde. Le penchant pour l'ascétisme était une conséquence naturelle de la dissolution des mœurs et du débordement général de la licence ; la faiblesse morale, qui induisait dans le péché, s'imaginait pouvoir aussi se délivrer de celui-ci par des mortifications extérieures. Ainsi, notamment chez le sexe faible, malgré les avertissements de Plutarque (*Conjug. præc.*, 19), le désir de trouver, dans certains exercices religieux, une consécration, des consolations ou le pardon, s'enflammait jusqu'à la passion. Dans les femmes, les dieux de l'Orient avaient leurs plus ferventes adoratrices ; les prêtres de ceux-ci, leurs ouailles les plus crédules, les plus aveuglément soumises et les plus libérales de leurs dons. Tantôt elles se laissaient persuader, par une bande vagabonde de prêtres mendiants de la grande mère des dieux, que le mauvais air du mois de septembre leur donnerait la fièvre, si elles ne se procuraient l'absolution par un cadeau de cent œufs, moyennant lequel on promettait de détourner l'influence maligne dont elles étaient menacées, en la faisant passer dans leurs vêtements ; tantôt aussi, par ordre du prêtre, elles se plongeaient trois fois, de grand matin, dans le Tibre, charriant de la glace, et se traînaient à genoux, à peine vêtues et toutes tremblantes de froid et d'angoisses, sur un espace indiqué. Tantôt elles allaient en Égypte chercher de l'eau du Nil, quand elles avaient reçu en songe, d'Isis, l'ordre d'en arroser son temple<sup>1</sup>. La grande déesse Isis *au million de noms* était, dans tout le monde romain, celle que les femmes invoquaient le plus généralement et avec le plus d'ardeur, comme la divinité tutélaire, de la grâce de laquelle elles attendaient surtout leur salut. On voyait des masses de dévotes se rendre en pèlerinage dans ses temples, nombreux à Rome depuis le milieu du premier siècle, affublées des vêtements de lin de rigueur, participant tout échevelées, deux fois par jour, aux chœurs chantés en l'honneur de la déesse, se faisant asperger d'eau du Nil, observant les jeûnes et suivant toutes les autres prescriptions d'abstinence qu'il plaisait aux prêtres de leur imposer. Y manquaient-elles, ces prêtres, moyennant bonne rétribution, intercédèrent pour la pécheresse, auprès d'Osiris, et par le sacrifice d'un gâteau, ou d'une oie grasse, les dieux courroucés se laissaient apaiser<sup>2</sup>.

Il n'est pas étonnant, d'après cela, que les temples d'Isis, si fréquentés par les femmes, fussent aussi devenus le foyer de tant d'abus, des lieux où s'accomplissaient toute espèce d'infamies. Les prêtresses, les prêtres, tous les serviteurs qui y fonctionnaient, étaient généralement suspectés de faire le vil métier d'entremetteurs, ce qui déconsidéra tout à fait ce culte. Un fait qui eut lieu en l'an 19 après Jésus-Christ, à Rome, donne une idée de ce qui ne se passait que trop souvent dans l'intérieur de ces temples. Un chevalier, Décius Mundus, avait longtemps, mais toujours en vain, poursuivi de ses propositions galantes une dame noble, nommée Pauline, d'une irréprochable chasteté, mais très adonnée au culte d'Isis. Les prêtres du temple où elle allait d'habitude,

---

<sup>1</sup> Juvénal, VI, 511, etc.

<sup>2</sup> Juvénal, VI, 532, etc. — Tibulle, I, 3, 23, etc.



gagnés par une somme de 5.000 deniers, lui firent accroire que le dieu Anubis désirait une entrevue avec elle pendant la nuit. Ce fut naturellement Mundus qui parut sous le masque du dieu. Tibère ayant eu connaissance de cet attentat, outre qu'il bannit le principal coupable, fit endurer aux prêtres le supplice de la croix, démolir le temple et, jeter l'image de la déesse dans le fleuve<sup>1</sup>. D'ailleurs non seulement les temples d'Isis, mais tous les temples hantés par des femmes étaient décriés comme des lieux de séduction ; il n'y en avait pas un, dit Juvénal (IX, 22-26), où des femmes ne se prostituassent, et, à part l'exagération, il y a pourtant, certes, aussi un fond de vérité dans les rapports des auteurs chrétiens, stigmatisant les temples, bois et autres lieux sacrés du paganisme, non seulement comme des foyers d'adultère et de débauche, mais comme les théâtres de crimes affreux<sup>2</sup>.

Properce (II, 19, 16) accuse les temples, aussi bien que les théâtres, de l'infidélité de sa Cynthie, tandis qu'Ovide recommande les uns et les autres, ainsi que les portiques, aux chercheurs d'aventures galantes, et nomme aussi le sabbat des Juifs parmi les fêtes qu'ils ne doivent pas négliger de courir<sup>3</sup>. Il existe de nombreux témoignages de l'extrême et toujours croissante expansion que le judaïsme avait, dès lors, prise dans le monde occidental, et il paraît certain qu'il comptait plus de prosélytes parmi les femmes que parmi les hommes. L'impératrice Poppée semble avoir été du nombre. Josèphe la nomme comme une zélée protectrice des Juifs, car, dit-il, elle craignait Dieu<sup>4</sup>. Ce fut probablement la raison pour laquelle, après sa mort, son corps ne fut point brûlé, mais embaumé, comme on faisait pour les rois étrangers, et déposé dans le sépulcre de la famille Julienne<sup>5</sup>. La première mesure de rigueur contre les Juifs fut prise en l'an 19, à l'occasion et par suite de l'intervention déjà mentionnée du pouvoir dans les désordres du culte d'Isis. 4.000 affranchis, en âge de porter les armes, furent, comme nous l'avons dit, envoyés en Sardaigne contre les bandes de brigands de cette île, comme infectés de superstitions égyptiennes ou judaïques. Il paraîtrait qu'une escroquerie, dans laquelle figurait comme dupe une dame de qualité romaine, du nom de Fulvie, adonnée au judaïsme, fut ce qui détermina cette persécution, dans l'origine du moins. Ses précepteurs, appartenant à cette religion, l'avaient engagée à envoyer à Jérusalem une

---

<sup>1</sup> Josèphe, *Antiquités judaïques*, XVIII, 3, 4.

<sup>2</sup> Minucius Felix (*Octavius*, p. 67, Muralt, p. 37), dit : *Ubi autem magis a sacerdotibus quam inter aras et delubra conducuntur stupra, tractantur lenocinia, adulteria meditantur ? Frequentius dehique in ædituorum cellulis quam in ipsis lupanaribus flagrans libido defungitur.* — De même Tertullien : *Si adjiciam.... in templis adulteria componi, inter aras lenocinia tractari, in ipsis plerumque ædituorum et sacerdotum tabernaculis, sub iisdem vittis et apicibus et purpuris thure flagrante libidinem expungi (Si j'ajoutais... c'est dans les temples que se concertent les adultères, que c'est entre les autels que se traitent les marchés infâmes, que c'est le plus souvent dans les cellules mêmes des gardiens du temple et des prêtres, sous les bandelettes, les bonnets et la pourpre, que la passion s'assouvit), etc. (Apologétique, chap. XV) ; puis, dans un autre passage, il fait parler ainsi l'Idolâtrie personnifiée : *Sciunt luci mei et mei montes et vivie aquæ ipsaque in urbibus templa quantum evertendæ pudicitiaë procurernus.... sciunt homines venenarii, sciunt magi, quot pellicatus ulciscar, quot rivalitates defendam, quot custodes, quot delatores, quot conscios auferam. Sciunt etiam obstetrices quot adulteri conceptus trucidantur (Je procure mainte occasion à l'adultère. Mes bois sacrés, mes montagnes, mes eaux vives, et aussi les temples des villes, savent combien j'aide à ruiner la pudicité... Sans parler des tragédies, les empoisonneurs, les magiciens, savent combien de séductions je venge, combien de rivalités j'écarte, combien de gardiens, de délateurs, de complices je supprime. Elles savent aussi, les sages-femmes, combien de conceptions adultères sont immolées).* (*De pudicitia*, chap. V.)*

<sup>3</sup> *Art d'aimer*, I, 75, etc.

<sup>4</sup> Josèphe, *Antiquités judaïques*, XX, 8, 11 ; 11, 1.

<sup>5</sup> Tacite, *Annales*, XVI, 6.

contribution pour le temple, puis escamoté cette offrande pieuse<sup>1</sup>. Sous Domitien, vers l'époque des années 88 à 90, Martial (IV, 4) se moquait de la mauvaise haleine causée par le jeûne des femmes qui célébraient le sabbat. D'après Dion Cassius (LXVII, 14), nombre de personnes furent alors poursuivies pour le fait de leur conversion au judaïsme, et les unes livrées au supplice, les autres dépouillées de leurs biens. Cependant les Grecs et les Romains, dans ce temps-là, confondaient sans doute encore très souvent le christianisme avec le judaïsme. L'accusation d'athéisme, sur laquelle, le consul Flavius Clément fut condamné à mort, et sa femme Domitilla au bannissement à Pandateria, avait été élevée contre les deux religions. Peut-être Clément et Domitilla professaient-ils effectivement le christianisme, comme peut-être aussi Pomponia Grécina, femme du consul Plautius, accusée en l'an 58, sous Néron, d'être imbue de superstitions étrangères, et remise au jugement de son mari, mais acquittée par lui. Cette dernière vécut longtemps, mais d'une vie abreuvée de continuel chagrins, dit Tacite<sup>2</sup>, car elle passa dans une profonde mélancolie, sans jamais quitter les vêtements de deuil, les quarante années qui suivirent le meurtre de sa parente Julie, fille de Drusus (en l'an 44). Quant à Domitilla, l'église catholique reconnaît deux martyres et saintes de ce nom. Cependant on manque entièrement de données positives sur les progrès que le christianisme avait faits dans les premiers siècles, parmi les femmes des classes supérieures. On sait seulement que Mammée, femme qui, elle aussi, vivait dans la crainte de Dieu, suivant l'expression d'Eusèbe<sup>3</sup>, fut une protectrice d'Origène<sup>4</sup>, qui lui-même n'en a rien dit toutefois. Ajoutons que la découverte d'un tombeau dans les catacombes de Calixte, avec des inscriptions païennes des Céciliens, non loin du mausolée de Cécilia Métella, paraît confirmer que sainte Cécile, suppliciée sous Alexandre Sévère, était de la famille noble des Métellus<sup>5</sup>.

Si les femmes se montrèrent alors, sur le domaine de la religion, comme les étoiles guidant vers la foi<sup>6</sup>, elles étaient particulièrement aussi non moins accessibles à toutes les superstitions nouvelles que tenaces dans leur attachement aux anciennes. Une seule des innombrables formes de la superstition qui, infestant et dominant alors, la société, tiraillaient la crédulité publique dans tous les sens, avait un plus grand nombre d'adeptes parmi les hommes : nous voulons parler de l'astrologie, dont les prédictions, inspirant et dirigeant les entreprises les plus grandes et les plus périlleuses, n'ont pas exercé sur les destinées du monde une médiocre influence, à cette époque. Non pas que cette manière de lire dans l'avenir, si caractéristique pour ce temps et qui était surtout grandement en vogue dans la haute société, n'ait été également très goûtée chez les femmes. Auprès d'elles aucun astrologue, dit au contraire Juvénal (VI, 553-591), ne passe pour un génie, s'il n'a subi au moins une condamnation. Les plus célèbres étaient ceux qui, impliqués dans un grand procès politique, avaient été longtemps aux fers et n'étaient parvenus qu'à obtenir, à la dernière extrémité, la grâce d'une commutation de peine, sous la forme de l'exil dans une île sauvage. Il y avait même des femmes elles-mêmes très fortes en astrologie et n'entreprenant pas la moindre des choses sans consulter préalablement leur calendrier. Telles, attendant leurs couches,

---

<sup>1</sup> Josèphe, *Antiquités judaïques*, XVIII, 3, 5. — Voir aussi Tacite, *Annales*, II, 85.

<sup>2</sup> *Annales*, XIII, 32.

<sup>3</sup> *Hist. ecclés.*, VI, 19.

<sup>4</sup> Suidas, à l'art. *Origène*.

<sup>5</sup> Voir aussi De Rossi, *Roma sotterranea christiana*.

<sup>6</sup> Strabon, I, 7, p. 297.

s'arrangeaient même de façon à ce qu'un Chaldéen se tînt prêt sur un observatoire du voisinage, où on avait soin de l'avertir, par un coup frappé sur un disque de métal, du moment de la naissance de l'enfant, à lui tirer aussitôt son horoscope<sup>1</sup>.

Mais c'est par-dessus tout la magie, avec ses jongleries et ses mystifications, son délire, ses crimes et ses atrocités, qui avait la grande vogue chez les femmes. Ce genre de superstition aussi subit, avec l'influence croissante du mysticisme de l'Orient, dans le cours de cette période, une transformation complète, et les magiciens du deuxième siècle diffèrent essentiellement de ceux des premiers temps de l'empire. A ceux-ci appartenaient tout particulièrement les sorcières auxquelles croyait le bas peuple. C'étaient des femmes décriées et abhorrées, exerçant des professions équivoques, surtout le métier d'entremetteuses. Elles savaient préparer des onguents et des cosmétiques rendant la beauté, ainsi que d'autres médicaments, ayant plus ou moins d'affinité avec le poison ; généralement aussi elles aimaient beaucoup le vin<sup>2</sup>. Toutefois, leurs pratiques avaient un air trop misérable et portaient trop le cachet de la mendicité, pour leur procurer beaucoup d'accès auprès des classes instruites de la société, bien qu'il fût impossible de leur fermer entièrement la porte des femmes, chez lesquelles la croyance aux vertus du philtre était surtout extrêmement répandue ; si bien que Plutarque lui-même n'a pas cru pouvoir se dispenser d'en parler dans un de ses écrits<sup>3</sup>, adressé à un couple des plus distingués sous le rapport de l'éducation. Mais le prestige de la magie s'accrut et le nombre des personnes qui y croyaient se multiplia extrêmement, quand elle prit les formes qui convenaient à l'esprit du temps. Les philosophes du naturalisme se mirent à exercer la magie, et les magiciens se piquèrent de professer la philosophie du naturalisme. Les uns et les autres, puisant aux sources primitives de la plus haute sagesse, qui coulaient, disait-on, en Orient, se formaient dans les écoles des bords du Nil, de l'Euphrate et du Gange. Suivant Apulée<sup>4</sup>, la multitude était même, en général, tentée de soupçonner de magie tous les philosophes indistinctement, et non tout à fait à tort. Dans son *Philopseudès*, Lucien met en scène un Libyen, qui fait des cures par la sympathie, un Babylonien ou Chaldéen, qui guérit par la magie et conjure les serpents, un Syrien de la Palestine exorcisant les démons et les expulsant du corps des possédés<sup>5</sup>, un magicien arabe et même un sorcier hyperboréen. Aux sorcières d'autrefois, qui s'enivraient et servaient d'intermédiaires dans la débauche, succédèrent, à Rome, de pieux et saints thaumaturges, les uns personnellement originaires de l'Orient, d'autres ayant du moins séjourné bien des années dans les catacombes d'Égypte<sup>6</sup>, ou même été jugés dignes de l'admission dans la communauté des brahmines : des hommes exempts de passions humaines, dédaignant la nourriture et les boissons terrestres, vêtus de longues robes blanches en toile de lin<sup>7</sup>, vénérables dans leur extérieur et hôtes bien vus dans les palais des grands.

---

<sup>1</sup> Sextus l'Empirique, 739, 29, copié par Hippolyte, *Réfutat.*, IV, 4.

<sup>2</sup> Horace, *Épodes*, 5. — Ovide, *Amours*, 1, 8. — Properce, IV, 5. — Martial, IX, 29. — Lucien, *Dial. meretr.*, 4.

<sup>3</sup> *Conj. præc.*, 5 et 48.

<sup>4</sup> *Apol.*, 448.

<sup>5</sup> Voir aussi Josèphe, *Antiquités judaïques*, VIII, 2, 5.

<sup>6</sup> Lucien, *Philopseudès*, 34.

<sup>7</sup> Lucien, *Philopseudès*, 16. — Voir aussi Apulée, *Métamorphose*, II, 39, et Philostrate, *Apollonius de Tyane*, I, 8.

Bref, si les sorcières, qui les avaient précédés, ressemblent à celles de notre moyen âge, ces magiciens de l'époque subséquente se rapprochent singulièrement des grands cophtes du siècle dernier. Leur pouvoir magique était également interprété par leurs partisans comme provenant de la sainteté de leur vie même, attendu que celui qui parvient à triompher des désirs de la nature humaine se rapproche de l'image des dieux et parvient à accomplir ainsi des prodiges, avec leur aide. Eux aussi durent peut-être la plus belle partie de leur succès aux femmes, qu'ils s'efforçaient particulièrement de gagner. Ils prenaient le plus grand soin de leur extérieur. Alexandre d'Abonotique était, d'après le portrait de Lucien, un bel homme, d'une remarquable prestance, ayant la figure remplie de dignité, la peau blanche, la barbe bien cultivée, le regard plein de feu et d'ardeur, la voix douce, mais pourtant sonore ; indépendamment de ses propres cheveux, il portait une perruque très artistement arrangée, qui faisait paraître sa tête comme naturellement encadrée d'une profusion de boucles ondoyantes. Il se présentait vêtu d'une tunique blanche, garnie de pourpre, et d'un manteau blanc par-dessus, une faucille à la main, en signe de sa descendance de Persée, dont il se prétendait issu. La faveur des femmes lui échut partout, et cela, comme l'assure Lucien, au su et même d'après le désir des maris ; cette faveur du beau sexe n'étant du reste, sans doute, pas simplement envisagée par lui comme un but, mais aussi comme un moyen de fortifier sa position<sup>1</sup>. Peut-être aurions-nous appris des choses semblables sur Apollonius de Tyane, si celui-ci avait également eu pour biographe un Lucien. Mais Philostrate se borne à rapporter épisodiquement, comme un bruit, que son héros passait pour avoir eu l'amour d'une femme belle et beaucoup admirée à Séleucie, en Cilicie ; que cette dame, après avoir éconduit d'autres soupirants, se serait donnée à lui uniquement par le désir d'être bénie d'une postérité d'enfants parfaits, comme il fallait l'attendre de la nature divine d'un père doué d'avantages surnaturels, qui l'élevaient au-dessus de l'humanité. Il paraît que le sophiste Alexandre, dit Péloplaton, qui fut lui-même un homme d'une beauté remarquable, était issu de cette liaison. Mais Philostrate<sup>2</sup>, comme de juste, déclare qu'il ne pense pas que ces bruits méritent créance.

Si nous nous sommes jusqu'ici particulièrement occupé des faiblesses et des folies, des écarts et des vices des femmes, cela tient à ce que les contemporains eux-mêmes se sont généralement étendus de préférence sur ce chapitre, et rarement arrêtés à des vertus qui, fuyant l'éclat et ne prêtant pas à la satire ou aux exercices de la rhétorique, n'offraient, en partie du moins, aux lettrés qu'un thème assez ingrat, à ce point de vue. Cependant, les portraits d'épouses et de mères qui furent *la lumière de leur maison*<sup>3</sup> en ce temps-là, ne manquent pas absolument. Le recueil des lettres de Pline le Jeune fait notamment connaître toute une galerie de nobles et excellentes femmes. L'histoire aussi a conservé plus d'un lumineux exemple de grandeur d'âme et d'héroïsme donné par des femmes, précisément à des époques n'offrant, prises en général, que le tableau repoussant de la plus profonde abjection et de la plus basse servilité. A ces époques néfastes des plus grands excès du terrorisme impérial, alors que la persécution s'étendait même aux femmes, allant jusqu'à leur demander compte des larmes qu'elles versaient au souvenir des leurs, victimes de cet affreux despotisme<sup>4</sup>, ce furent les femmes qui, plus d'une fois, donnèrent aux hommes

---

<sup>1</sup> Lucien, *Alexandre*, 3, 11, 39, 42.

<sup>2</sup> *Vies des sophistes*, II, 5,

<sup>3</sup> *Φῶς τῆς οἰκίας*, *lumen domus*. C. I. Gr., III, 6184.

<sup>4</sup> Tacite, *Annales*, VI, 10.

l'exemple du courage, de la fidélité et du dévouement poussé jusqu'au sacrifice. Quand elles ne parvenaient pas à sauver les leurs, à force de prières, elles mouraient avec eux<sup>1</sup>. Des mères suivaient leurs fils, des épouses leurs maris dans l'exil<sup>2</sup>. L'inscription d'un monument sépulcral taillé dans la roche, à Cagliari, raconte une touchante histoire. Un certain Cassius Philippe ayant été relégué dans l'île de Sardaigne, qui servait alors de lieu de déportation<sup>3</sup>, sa femme Atilia Pomptilla l'y avait suivi. Le mari tomba malade, peut-être par suite de l'insalubrité du climat ; la femme, nouvelle Alceste, se dévoua pour lui à la mort et mourut en effet, après vingt et un ans de mariage, heureuse d'avoir conservé la vie à son époux<sup>4</sup>. Parmi tant de femmes dont l'héroïsme aurait dû faire rougir le sexe fort, celle qui eut dans son lot la plus haute gloire, fut cette sublime Arrie, qui présenta le poignard, dont elle venait de se percer le sein, à son mari hésitant, avec ces mots immortels : *Tiens, Pétus, cela ne fait point souffrir*. Pline le Jeune (*Lettres*, III, 16) rapporte d'autres traits non moins mémorables de la magnanimité de cette femme sublime. Son mari et son fils se trouvaient simultanément atteints d'une maladie qui faisait craindre pour leurs jours. Le fils, l'espoir de ses parents, mourut et Arrie le fit ensevelir sans que Pétus en apprît rien. A toutes ses questions elle répondait, avec une tranquillité d'esprit feinte : *Il va mieux, il a dormi, il a pris de la nourriture*. Quand ensuite ses larmes, trop longtemps retenues, menaçaient d'éclater en sanglots, elle quittait la chambre et s'abandonnait à sa douleur, pour retourner, dès que la nature était satisfaite, avec des yeux sans pleurs et un air parfaitement calme, auprès du chevet de Pétus. Jouer ainsi le rôle d'une mère rassurée, après la perte du fils, dit Pline, ce fut plus grand que l'exemple qu'elle donna plus tard à son époux du mépris de la mort. La cause de la condamnation de Pétus avait été sa participation au complot du légat Scribonien contre l'empereur Claude, en Illyrie (42 ans après J.-C.). Scribonien fut mis à mort ; Pétus, fait prisonnier et conduit à Rome. Arrie supplia vainement qu'on lui permit de s'embarquer avec lui ; elle se déclarait prête à prendre, à bord du navire, la place de l'esclave servante dont on ne refuserait pas, sans doute, d'accorder l'assistance à un homme de son rang. Ayant essuyé un refus, elle loua une barque de pêche, dans laquelle elle suivit le navire. A la femme de Scribonien, que Claude fit comparaître et interroger comme témoin, elle dit : *Vous voulez que je vous écoute, vous qui vivez encore, après que Scribonien a été immolé dans votre giron ?* Son gendre, la conjurant de se conserver, dit entre autres : *Voulez-vous donc que votre fille meure avec moi, si je dois périr ?* Sa réponse fut : *Si elle a vécu toujours en aussi parfaite harmonie avec vous que moi avec Pétus, oui*. Cette réponse ne pouvait que rendre les siens de plus en plus inquiets à son sujet ; on l'entoura d'une surveillance plus attentive. S'en apercevant, elle dit : *Vous n'atteindrez rien ; vous pouvez seulement me rendre la mort plus acerbe ; vous ne pouvez m'empêcher de mourir*. A ces mots, elle se leva précipitamment de sa chaise et se heurta le front contre le mur avec une telle force qu'elle tomba. Rappelée à la vie, elle reprit : *Je vous avais bien dit que je saurais trouver le chemin de la mort, fût-ce par les extrémités de la violence, si vous m'empêchez de la chercher par une voie plus douce*. Sa fille, Arrie la jeune, voulut, suivant l'exemple de sa mère, partager le sort de son époux Thrasée, condamné à mort en l'an 66 ; mais il parvint à la

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, XV, 64 ; XVI, 10, etc., 30, etc.

<sup>2</sup> Le même, *Histoires*, I, 3.

<sup>3</sup> *C. I. Gr.*, III, 5757. — On ne sait point à quelle époque ; peut-être en l'an 19, sous Tibère.

<sup>4</sup> Une épitaphe en vers grecs dans l'*Anthologie grecque*, IV, p. 256 (epigr. adeop. 658), témoigne d'un autre dévouement pareil.

persuader de la nécessité de ménager sa vie, pour ne pas enlever à leur fille l'unique soutien qui lui restât<sup>1</sup>. Cette fille aussi, du nom de Fannie, se montra digne de sa mère et de son aïeule. Deux fois, sous Néron (en l'an 66) et sous Vespasien, elle accompagna dans l'exil son mari, Helvidius Priscus ; après qu'on l'eut mis à mort, elle subit le bannissement une troisième fois, pour l'amour de lui. Hérennius Sénécion, ami d'Helvidius, écrivit la vie de celui-ci et fut mis en accusation pour ce fait, sous Domitien. Elle avoua, spontanément, qu'elle avait engagé Sénécion à l'écrire et lui avait remis, à cet effet, les papiers de son mari ; mais elle nia toute complicité de la part de sa mère, et ni le danger de sa situation, ni les menaces, ne purent lui arracher plus d'aveux. Hérennius fut livré au supplice, Fannie exilée, après avoir subi la confiscation de ses biens. Quant au livre qui avait été le corps du délit, bien que le sénat l'eût défendu et en eût ordonné la destruction, elle en sauva et garda soigneusement un exemplaire, qu'elle emporta dans son exil<sup>2</sup>. Il paraît que sa mère Arrie fut bannie avec elle, puisque Pline le Jeune mentionne le retour simultané de toutes les deux, après la mort de Domitien<sup>3</sup>. Il la dépeint comme une femme aussi pleine d'amabilité et de grâce que digne de vénération. Quelle est, demande-t-il, si elle vient à décéder, la femme que les maris pourront encore représenter comme modèle à leurs femmes ?

Ces données, nous l'avons déjà dit, concernent presque généralement des femmes lancées dans les hautes régions de la société, dont elles ne sauraient même offrir une image complète, la cause de l'incohérence et du mode fragmentaire de la transmission des faits, qui, ne montrant pas toutes les faces des choses-, ne permettent d'en saisir que très imparfaitement les rapports. Pour ce qui regarde les femmes du temps dans les couches moyennes et inférieures de la société, c'est à peine si l'on trouve à recueillir sur ce sujet, dans la littérature de l'époque, quelques indications éparses et fugitives. Il ne s'est conservé, pour l'étude de la vie privée des femmes appartenant à ces classes, que des pierres tumulaires, sur lesquelles les maris survivants font assez généralement l'éloge de leurs vertus. Une fois pourtant, il est vrai, un veuf ne recule pas devant l'expression d'un aveu fait avec une franchise naïve dans l'épithaphe de sa femme, conçue en ces termes : *Le jour de sa mort, j'ai témoigné ma reconnaissance aux dieux et aux hommes*<sup>4</sup>. Dans le long panégyrique inscrit sur le tombeau d'une autre défunte, on dit expressément que, d'après la nature même des choses, les épithaphe des femmes doivent se ressembler beaucoup<sup>5</sup>. *Comme l'éloge de toutes les braves femmes*, porte littéralement l'inscription dont il s'agit, *se formule d'ordinaire en termes simples et semblables, attendu que les vertus départies aux femmes par la nature, et qu'elles gardent le mieux en s'observant elles-mêmes, n'ont pas besoin de l'attrait piquant de la variété, mais qu'il suffit, pour les femmes, de justifier toutes également une bonne réputation par leur conduite passée ; comme, de plus, il est difficile, pour elles, d'acquérir une renommée sortant de cette ligne, leur vie n'étant pas sujette à tant de vicissitudes, il faut nécessairement qu'elles s'appliquent aux vertus regardées comme l'attribut général de leur sexe, de peur que l'inobservance de l'un des justes commandements auxquels elles doivent obéir ne flétrisse toutes leurs autres qualités. Aussi, ma très chère mère a-t-elle joui d'une réputation d'autant*

---

<sup>1</sup> Tacite, *Annales*, XVI, 34.

<sup>2</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, VII, 19.

<sup>3</sup> *Ibid.*, IX, 13.

<sup>4</sup> Orelli, 4636 (Rome).

<sup>5</sup> *Ibid.*, 4860 (Rome).

*plus belle qu'elle a égalé en modestie, probité, chasteté, obéissance, application aux travaux domestiques (lanificio), soin et fidélité, toutes les honnêtes femmes, de manière à ne le céder en rien à aucune d'elles.* Cette manière d'envisager le rôle et la condition des femmes est, à tout prendre, celle qui paraît avoir partout et toujours prédominé dans les cercles de la classe moyenne. On peut donc bien se permettre de fonder quelques appréciations sur le rapprochement de ces inscriptions tumulaires, malgré la diversité des lieux et l'incertitude des dates, souvent aussi difficiles à déterminer que l'état et la condition des personnes en cause. Si, du reste, les inscriptions ne disent évidemment pas toujours la vérité sur les défunt(e)s, elles servent du moins à faire ressortir les qualités que l'on estimait le plus chez les femmes. On leur faisait honneur de n'avoir été mariées qu'une fois (*univiræ*), ce qui, vu les conditions de jeunesse dans lesquelles avait lieu le premier établissement de presque toutes les femmes, ainsi que la légèreté avec laquelle on divorçait et se remariait, n'était évidemment pas la règle<sup>1</sup>. Un affranchi de la maison impériale dit à l'éloge de sa femme qu'elle a donné un magnifique exemple par sa chasteté et nourri ses fils du lait de son propre sein<sup>2</sup>. Il est douteux, cependant, que cette pratique maternelle ait pu jamais n'être qu'une exception rare, même dans les hautes classes, d'après ce qui semble résulter d'Aulu-Gelle, où Favorinus, tout en faisant aux mères un long sermon pour les persuader à nourrir elles-mêmes leurs enfants, ne généralise pas son reproche. Il demeure toutefois étrange qu'à Rome la plupart des nourrices du temps fussent d'origine étrangère et barbare<sup>3</sup>. Souvent on trouve dans les inscriptions tumulaires l'ex-pression simple et touchante de l'accord le plus intime entre les deux époux. Il en est une qui porte : *Ci gisent les ossements d'Urbilie, femme de Primus ; morte à vingt-trois ans, chérie de tous les siens, elle était pour moi plus que ma vie*<sup>4</sup>. Une autre est ainsi conçue : *A ma très chère épouse, avec laquelle j'ai vécu dix-huit ans sans le moindre sujet de plainte, sous l'impression de regrets qui me font jurer de ne jamais prendre une autre femme*<sup>5</sup>.

Un monument érigé à un mari par sa veuve porte une inscription dans laquelle des tours de phrase semblables reviennent souvent : *Ce que j'espérais, y est-il dit, de mon époux après ma mort, j'ai dû moi-même, infortunée, le faire maintenant auprès de ses cendres*<sup>6</sup>. Sur le mausolée d'un couple d'affranchis, le nom de la femme, décédée la première, est simplement accompagné de ces mots : *J'attends mon mari*<sup>7</sup>. La courte mais belle oraison contenue dans ces mots : *Jamais elle ne m'a fait éprouver de chagrin que par sa mort*<sup>8</sup> ; ou bien :

---

<sup>1</sup> Voir Orelli, 2,742 (ou Fabretti, 31, LIX, concernant la femme d'un centurion) ; 4,530, épitaphe de celle d'un affranchi de Marc-Aurèle ; Gruter, 748, 4 ; 1,141, 1 ; *Bull. de l'Inst.*, 1862, p. 220 (*univiriæ... virginali suæ, pro castitate*), inscription trouvée à Pouzzoles. — *Inscriptions de l'Algérie*, 1,987 : *D. m. Geminia ingenua univira, conservatrix, dulcissima mater, omnium hominum parens, omnibus subveniens, innocens, castissima, præstans, rarissima, v. annis LXXXI*, etc. — *Anthologie grecque*, IV, 252, adesp. 641, 5. — Letronne, *Recherches*, p. 374. — Tertullien, *Exhortation à la chasteté*, 13 ; sur la monogamie, 1, 7. — *Histoire Auguste, les trente Tyrans*, chap. XXXII. — S. Jérôme, *adv. Jovin*.

<sup>2</sup> Orelli, 2,677.

<sup>3</sup> Aulu-Gelle, XII, 1 et 17 (*externæ et barbaræ nationis*).

<sup>4</sup> Marini, *Insc. Alb.*, p. 100 (Rome).

<sup>5</sup> Orelli, 4,623 (Pise).

<sup>6</sup> Henzen, 7,388 (Bénévent). — Ou bien : *Ego tu mi quod facere debuisti, mi qui faciat nescio*. (*Bull. de l'Inst.*, 1862, p. 62.)

<sup>7</sup> Orelli, 4,662 (Narbonne).

<sup>8</sup> Orelli, 4,626, etc. (Rome et Pola).

*Jamais elle ne m'a causé la moindre peine*<sup>1</sup> ; *jamais je n'ai entendu d'elle une parole blessante*<sup>2</sup>, a été d'un usage si fréquent qu'elle a passé pour ainsi dire à l'état de formule stéréotype. Un veuf dit que, s'il dépendait de lui d'honorer sa femme selon ses mérites, son épitaphe devrait briller en lettres d'or<sup>3</sup>. Un autre, verbeux jusqu'au burlesque, exhale sur la tombe de sa femme tout le chapitre de sa douleur, dans ce bavardage : *A la plus vertueuse des épouses et la plus soigneuse des ménagères, objet de tous les regrets de mon âme, après 18 ans 3 mois et 13 jours de mariage. J'ai vécu avec elle sans qu'elle me donnât aucun sujet de plainte, mais maintenant je suis bien forcé de venir me plaindre auprès de ses mânes et demander au dieu des enfers qu'il me rende l'épouse qui a vécu avec moi en si bonne harmonie jusqu'au jour du destin, ou te prier toi-même, Mévie Sophé, d'obtenir, s'il y a des esprits décédés sans retour, que je ne sois pas obligé d'endurer plus longtemps une si cruelle séparation. Passant étranger, que la terre te soit légère ; si tu ne dégrades rien à ce tombeau ; mais si quelqu'un s'avisait d'y commettre une dégradation, qu'il ne puisse jamais être reçu en grâce par les dieux, que l'enfer même le repousse et que le séjour de cette terre lui soit dur et pénible*<sup>4</sup>. Souvent, non seulement les jours, comme dans l'inscription ci-dessus, mais les heures mêmes, complétant l'indication de l'âge de la personne défunte ou de la durée du mariage, sont ainsi marquées en chiffres, ce qui accuse un temps où l'on faisait religieusement attention aux heures de la naissance et des événements importants de la vie, pour les faire entrer dans la base des calculs astrologiques<sup>5</sup>. La précision, dans ces détails chronologiques, concourt à prouver combien s'était propagée cette superstition. Une veuve recommande son-mari défunt aux dieux infernaux et les prie de permettre à son esprit de la favoriser de ses apparitions, aux heures de la nuit<sup>6</sup>.

Les monuments qui font l'éloge des vertus domestiques des femmes portent souvent qu'elles étaient bonnes conseillères, administraient bien leur fortune et s'occupaient beaucoup du travail de la laine. *Ci gît, lit-on sur un sarcophage, Amymone, femme de Marcius ; elle était bonne et belle, fileuse, infatigable, pieuse, réservée, économe, chaste et bonne ménagère*<sup>7</sup>. Une autre épitaphe résume plus brièvement la vie passée de la défunte, en ces mots : *J'étais Anicie Glycère ; c'est en dire assez de ma vie ; j'ai fait mes preuves en rendant un bon mari content de moi*<sup>8</sup>. Nous laissons de côté les inscriptions chrétiennes des temps postérieurs<sup>9</sup>.

Il est à regretter, pour la raison déjà indiquée, que ces inscriptions contiennent si peu de renseignements sur l'individualité des personnes. Si elles étaient plus

---

<sup>1</sup> Henzen, 7,385 (Rome).

<sup>2</sup> Orelli, 4,530 (Rome).

<sup>3</sup> Henzen, 7,386.

<sup>4</sup> Orelli, 7,382 (Rome).

<sup>5</sup> Pline le Jeune, dans ses *Lettres* (II, 20), raconte que Regulus ayant demandé à Véranie malade : *Quo die, qua hora nata esset ? Ubi audivit, componit vultum, intendit oculos, movit labra, agitai digitos, computat, nihil nisi ut diu miseram exspectatione suspendat. Habes, inquit, climactericum tempus, sed evades (Il s'assied tout près de son lit, lui demande le jour, l'heure de sa naissance. A peine a-t-il entendu la réponse, qu'il compose son visage, tient les yeux fixes, remue les lèvres, compte sur ses doigts, sans rien dire, après avoir longuement tenu en suspens l'esprit de la pauvre malade : Vous êtes, dit-il, dans votre année critique, mais vous en réchapperez).*

<sup>6</sup> Orelli, 4,775 (Rome).

<sup>7</sup> Orelli, 4,639 (Rome).

<sup>8</sup> *Ibid.*, 4,649 : *Anicia P. J. Glycera fui. Dixi de mea vita satis. Fui probata, quæ viro placui bouc, qui me ab imo ordine ad summum perduxit honorem.*

<sup>9</sup> Voir pour celles-ci De Rossi, *Inscr. chrét.*, 62, 98 et 99.



explicités à cet égard, elles feraient tomber sur la vie des femmes, à cette époque, de bien autres lumières que l'histoire et la peinture des mœurs ; car l'histoire, embrassant de haut les destinées du monde, ne conserve le portrait de l'individu, pour le transmettre à la postérité, qu'autant que les circonstances ou sa propre valeur l'ont élevé au-dessus du niveau de la masse, tandis que le peintre des mœurs, en s'appliquant à fondre dans son cadre une multitude de traits isolés, parvient difficilement, même avec le plus grand amour de la vérité, à s'affranchir complètement, dans la conception comme dans l'exposé de son sujet, de l'influence de ses idées personnelles.

## LIVRE VI — LES SPECTACLES.

### CHAPITRE PREMIER. — Des spectacles en général.

La description, aussi complète que possible, des spectacles du temps est indispensable pour l'esquisse d'un tableau de l'état de civilisation du monde romain, sous l'empire. Non seulement elle donne le mieux la mesure du grandiose des aspects de Rome à cette époque, mais elle est caractéristique, au plus haut degré et sous une foule de rapports, pour l'état intellectuel et moral de cette métropole de l'univers.

Les spectacles, primitivement introduits surtout pour ajouter à la solennité des fêtes célébrées en l'honneur des dieux, perdirent de bonne heure presque entièrement ce caractère religieux. Dans la dernière période de la république déjà, ils étaient devenus le moyen le plus sûr de capter la faveur populaire. Aussi, les empereurs ne négligèrent-ils pas de s'en servir pour entretenir le peuple en bonne humeur. Dion Cassius raconte qu'Auguste ayant adressé, un jour, au pantomime Pylade des reproches, au sujet de sa rivalité acharnée contre un de ses confrères, Pylade ne craignit pas de répondre : Il y va de ton intérêt, César, que le peuple s'occupe de nous (LIV, 17). Or, indépendamment de l'intérêt qu'avaient les empereurs d'imprimer cette direction à l'esprit de la foule, la magnificence des spectacles était pour eux la meilleure manière de gagner les cœurs de cette multitude. Caligula lui-même était arrivé ainsi à une certaine popularité<sup>1</sup>, et si le souvenir de Néron se conserva si longtemps dans la mémoire du peuple que l'on ne voulut pas croire à sa mort, qu'il y eut encore, trente ans après, des gens espérant et désirant le voir revenir, et que plus d'un faux Néron put spéculer sur cette croyance superstitieuse<sup>2</sup>, ce fut principalement, sans doute, sous l'impression qu'on avait gardée de la magnificence des spectacles donnés par cet empereur. Mais, bientôt ceux-ci ne dépendirent plus du bon gré des puissants dominateurs du monde, ces réjouissances étant devenues absolument nécessaires à la Rome impériale. Le prolétariat avait la prépondérance dans la capitale, et cette populace était plus brutale, plus intraitable et plus corrompue que celle de nos grandes métropoles des temps modernes, parce qu'il n'y eut jamais, nulle part, un rassemblement de l'écume de toutes les nations tel qu'à Rome, où l'oisiveté, dans laquelle croupissait la masse, rendait celle-ci doublement dangereuse. Déjà le gouvernement avait dû se charger de pourvoir à son entretien par ses grandes et régulières distributions de grains ; il s'ensuivit qu'il fallut également prendre à tâche de l'amuser. *Le pain et les jeux*<sup>3</sup> ne furent bientôt plus regardés comme une grâce du pouvoir, mais comme un droit du peuple ; chaque nouveau gouvernement était, bon gré,

---

<sup>1</sup> Josèphe, *Antiquités judaïques*, XIX, 1, 15.

<sup>2</sup> Suétone, *Néron*, chap. 67, avec la note de Casaubon. — On sait que les chrétiens attendaient aussi le retour de Néron, mais comme la venue de l'Antéchrist.

<sup>3</sup> *Panem et circenses*. Il faut croire que cette locution était devenue proverbiale ; car elle se retrouve non seulement dans un passage de la satire X de Juvénal (vers 81), mais encore chez deux autres écrivains du deuxième siècle, littéralement la même. — Voir Dion Chrysostome, *Or.* XXXII, p. 370, 18 M, et Fronton, qui dit formellement (*Princip. hist.*, 5, 11) : *Populum romanum duabus præcipue rebus annona et spectaculis teneri*.

mal gré, obligé d'accepter la succession de ses prédécesseurs, et on vit les meilleurs princes rivaliser avec les plus détestables pour la magnificence et le grandiose de ces fêtes. Auguste les surpassa tous par la fréquence, la variété et la splendeur des spectacles de son règne, et les ordonnances multiples et circonstanciées qu'il rendit, à ce sujet, témoignent de l'importance qu'y attachait le fondateur de la monarchie<sup>1</sup>. L'avare Vespasien bâtit le Colisée, le plus grand amphithéâtre du monde<sup>2</sup>, et fit d'énormes dépenses en spectacles<sup>3</sup>. Titus de même<sup>4</sup>. Trajan fut peut-être l'empereur qui mit le plus de zèle à satisfaire la passion des Romains pour les spectacles. *Il faut*, dit un écrivain postérieur<sup>5</sup>, *mettre sur le compte de la sagesse politique de ce prince de n'avoir jamais manqué d'attention même pour les danseurs et les autres artistes de la scène, du cirque et de l'arène, parce qu'il savait bien que le peuple romain tient surtout à deux choses, au pain et aux spectacles ; que l'excellence d'un gouvernement ne se révèle pas moins dans le souci des passe-temps que dans celui des choses sérieuses, la négligence étant, il est vrai, bien plus préjudiciable à l'endroit de celles-ci, mais mécontentant davantage quand ceux-là en souffrent ; que le peuple est, à tout prendre, moins avide de largesses en argent que de spectacles ; enfin, que les distributions d'argent et de blé suffisent bien pour contenter les individus, homme par homme, mais qu'il faut les spectacles pour le contentement du peuple en masse*. Le stoïcien Marc-Aurèle lui-même dut se résoudre à donner de magnifiques spectacles et ordonna qu'en son absence il fût pourvu aux réjouissances du peuple par les plus riches sénateurs<sup>6</sup>. La cupidité de Septime Sévère non plus ne l'empêcha d'y consacrer des sommes énormes<sup>7</sup>. Tibère seul fait ici également exception ; il ne pouvait, en effet, mieux afficher son souverain mépris pour la plèbe qu'en s'abstenant tout à fait de donner des spectacles<sup>8</sup>. D'autres se contentèrent, à l'instar de Tibère aussi<sup>9</sup>, de réprimer le luxe excessif par des ordonnances dont le renouvellement fréquent montre assez le peu d'efficacité. Ainsi firent Auguste<sup>10</sup>, Nerva<sup>11</sup>, Antonin le Pieux<sup>12</sup> et Marc-Aurèle<sup>13</sup>.

Les spectacles gagnèrent aussi, sous l'empire, une importance nouvelle, résultant de ce qu'ils offraient au peuple la seule et unique occasion de s'assembler en masse et de manifester son humeur, ses antipathies et ses sympathies, ses vœux, ses prières et ses griefs, en présence du souverain. Le défaut absolu de toute autre publicité donnait d'autant plus de poids à ces manifestations, pour lesquelles il y avait là une tolérance, absente de tout autre lieu. Les salutations d'usage, à l'arrivée des empereurs et d'autres grands

---

<sup>1</sup> Suétone, *Auguste*, chap. 43 à 45.

<sup>2</sup> D'après une expertise du travertin employé à la construction de ce monument, ce qui en restait en 1756 valait encore près de 17 millions de francs. (Barthélemy, *Voyage en Italie*, 1801, p. 385.)

<sup>3</sup> Dion Cassius, LXVI, 10.

<sup>4</sup> *Ibid.*, LXVI, 25. — Suétone, *Titus*, chap. 7.

<sup>5</sup> Fronton, *Princip. hist.*, 5, 11.

<sup>6</sup> *Vie de Marc-Aurèle*, chap. 23 ; voir aussi chap. 7 et 17.

<sup>7</sup> Hérodien, III, 8, 6-10.

<sup>8</sup> Suétone, *Tibère*, chap. 47.

<sup>9</sup> *Ibid.*, chap. 34 : *Ludorum ac munerum impensas corripuit, mercedibus scenicorum recisis paribusque gladiatorum ad certum numerum redactis (Il réforma la dépense des jeux et des spectacles, en restreignant le salaire des acteurs et en fixant le nombre des couples de gladiateurs)*.

<sup>10</sup> Dion Cassius, LIV, 2 et 17.

<sup>11</sup> *Ibid.*, LXVIII, 2.

<sup>12</sup> *Vie d'Antonin le Pieux*, chap. 12.

<sup>13</sup> *Vie de Marc-Aurèle*, chap. 11 et 27.

personnages, rentrent dans cette catégorie. On sait quel prix les hommes d'État attachaient, déjà sous la république, à l'accueil qui leur était fait au théâtre, quelle était la joie de Cicéron quand il avait la chance de recevoir au spectacle, ou pendant un combat de gladiateurs, une de ces chères ovations que n'avait même pas troublée le moindre coup de sifflet<sup>1</sup>.

Exceptionnellement, pareil honneur échut aussi à un grand poète. Un jour, pendant la récitation de vers de Virgile, au théâtre, tout le peuple se leva et en salua l'auteur, qui y assistait, aussi respectueusement qu'il avait l'habitude de le faire pour Auguste lui-même<sup>2</sup>. Sous les empereurs, ces salutations, bien qu'il puisse ne pas avoir été sans exemple que l'on en adressât également à de simples particuliers<sup>3</sup>, n'étaient, à l'exception du donateur de la fête ; auquel s'appliquait probablement l'invocation mentionnée par Pline le Jeune dans une de ses lettres<sup>4</sup>, sans doute usitées qu'avec la famille impériale et les favoris déclarés de l'empereur. Le peuple rassemblé accueillait alors les illustres ou augustes personnages en se levant en masse de ses sièges et battant des mains. Auguste, cependant, crut devoir exprimer son mécontentement de voir honorer de cette façon ses petits-fils, encore enfants<sup>5</sup>. On agitait des mouchoirs (*oraria*), et Aurélien en fit même distribuer en cadeau au peuple, à cet effet<sup>6</sup>. Les acclamations étaient accompagnées de l'hommage de surnoms honorifiques<sup>7</sup> et de compliments, en partie stéréotypes, souvent répétés, ou même chantés d'après certaines modulations, comme il était d'usage<sup>8</sup> encore du temps de Cassiodore (*Var.*, I, 31).

Les empereurs, de leur côté, profitaient aussi volontiers de l'excellente occasion, que leur offraient les spectacles, pour converser personnellement avec le peuple et chercher à gagner son affection par de bonnes grâces et de la condescendance. Plus ils avaient souci de leur popularité, plus ils s'appliquaient à paraître souvent aux spectacles donnés soit par eux-mêmes, soit par d'autres personnages. Tibère, lui aussi, y venait souvent au commencement de son règne<sup>9</sup> ; mais il ne garda pas longtemps cette habitude<sup>10</sup>. Ce n'était pas moins le désir du peuple que l'empereur prît part à ses réjouissances. Auguste, toutes les fois qu'il allait au spectacle, ne s'y occupait de rien d'autre, soit, dit Suétone, pour éviter le blâme qu'avait encouru Jules César, en y employant son temps à lire des dépêches ou des requêtes, ainsi qu'à y répondre, soit véritablement par amour du spectacle même, pour lequel il avait un goût que, loin de s'en cacher, il avoua mainte fois hautement<sup>11</sup>. Marc-Aurèle, de même que César, avait l'habitude de lire au spectacle, d'y donner des audiences et même des

---

<sup>1</sup> Cicéron, *ad Atticum*, I, 16, 11 ; II, 19, 3 ; XIV, 2 ; *pro Sext.*, chap. LIV, etc. — Properce, III, 18, 18. — Lipsius, *Electa*, II, 10.

<sup>2</sup> Tacite, *Dialogue des orateurs*, chap. 13.

<sup>3</sup> Sénèque, *Lettres*, 29, 12.

<sup>4</sup> *Propitium Cæsarem, ut in ludicro aliquo precabaniur (ils réclamaient, comme dans un spectacle, la protection de César pour l'un ou pour l'autre et quelquefois pour tous deux)* (VI, 5).

<sup>5</sup> Suétone, *Auguste*, chap. LVI.

<sup>6</sup> Voir sa biographie, chap. XLVIII.

<sup>7</sup> Comme par exemple dans Plutarque, *Othon*, chap. III. — Voir aussi Tacite, *Histoires*, I, 72.

<sup>8</sup> Tacite, *Annales*, XVI, 4 (*plebs... urbis... personabat certis modis plausuque composito [La populace de Rome ... faisait entendre des acclamations notées et applaudissait en mesure]*), — Dion Cassius, LXXIII, 2.

<sup>9</sup> Dion Cassius, LVII, 11. — Tacite, *Annales*, I, 54.

<sup>10</sup> Suétone, *Tibère*, chap. 47.

<sup>11</sup> Suétone, *Auguste*, chap. 45. — *Neque ipse abhorrebat talibus studiis et civile rebatur misceri studiis vulgi.*

signatures, ce qui lui attira mainte raillerie du populaire<sup>1</sup>. Néron, dans les commencements, regardait les jeux, couché, par les fenêtres d'une loge entièrement fermée ; plus tard du balcon (*podium*) ouvert<sup>2</sup>, avec un lorgnon fait, d'une émeraude taillée, parce qu'il était myope<sup>3</sup>. Mais, dans la suite une loge impériale fut établie, par ordre de Domitien probablement. Pline le Jeune<sup>4</sup> loue Trajan, d'avoir supprimé cette loge au grand cirque, quand on en acheva la construction. *Vos concitoyens*, dit-il, *vous verront ainsi comme vous les verrez vous-même ; on aura désormais le bonheur d'apercevoir ; non pas seulement la loge du prince, mais le prince en personne, publiquement assis au milieu de son peuple*.

Les historiens et les biographes font souvent sonner la condescendance, la bonté, les prévenances mêmes des empereurs pour le peuple, aux spectacles. Il est peu de souverains dont ils rapportent le contraire. Le plaisir que, dans sa brutalité, Claude trouvait aux égorgements de l'arène, fut trouvé choquant même à Rome ; mais, comme ce prince était plein d'affabilité au spectacle, y accordait tout ce que l'on désirait et s'y servait le moins possible de l'office des hérauts, dans ses communications et ses répliques, mais les faisait écrire sur des tablettes et circuler ainsi dans l'assemblée, on le loua beaucoup<sup>5</sup> de cette manière, évidemment plus populaire que l'organe du héraut, de s'entretenir avec le public. Il faisait avec les doigts, comme les gens du peuple, le compte des pièces d'or qu'allaient recevoir en prix les vainqueurs, et se mettait en devoir d'animer le public à la gaieté, en le traitant de messeigneurs et le régaland de force plaisanteries de très mauvais goût<sup>6</sup>. Titus aussi allait au-devant de tous les désirs du public, prenait parti avec les assistants pour tel genre de gladiateurs et raillait le parti contraire de la parole et du geste, comme eût fait un homme du peuple, mais sans que la majesté impériale ou l'équité envers les combattants en souffrît jamais<sup>7</sup>. Domitien, au contraire, se montrait souvent impérieux et rude au spectacle ; on ne pouvait se hasarder à y prendre parti contre ses gladiateurs<sup>8</sup>. Trajan rétablit la liberté antérieure et se montra bon polir le peuple, à tous égards<sup>9</sup>. Adrien mettait plus de rigueur dans ses façons et, le peuple s'étant avisé un jour de lui adresser une réclamation avec impétuosité, il lui fit, comme Domitien, imposer silence par le héraut, sans daigner y répondre<sup>10</sup>. L'affranchissement d'un cocher, qui n'était pas de ses gens, lui ayant été demandé dans une autre circonstance, il refusa net, par écrit<sup>11</sup>.

Les vœux émis par le peuple et agréés par les empereurs avaient trait, tout d'abord et principalement, aux spectacles mêmes. Ce que demandaient les spectateurs, c'était tantôt la représentation de telle pièce ou telle espèce de

---

<sup>1</sup> *Vie de Marc Antonin*, chap. XV.

<sup>2</sup> Suétone, *Néron*, chap. 11.

<sup>3</sup> Pline, *Histoire naturelle*, XXXVII, 64.

<sup>4</sup> *Panegyrique*, chap. 51.

<sup>5</sup> Dion Cassius, LX, 13.

<sup>6</sup> Suétone, *Claude*, chap. 11.

<sup>7</sup> Le même, *Titus*, chap. 11.

<sup>8</sup> Suétone, *Domitien*, chap. 10 et 13.

<sup>9</sup> Pline le Jeune, *Panegyrique*, chap. 33.

<sup>10</sup> Dion Cassius, LXIX, 6.

<sup>11</sup> *Ibid.*, 16.

combat<sup>1</sup>, l'entrée en champ clos de gladiateurs célèbres<sup>2</sup>, ou le congé d'un champion qui avait combattu vaillamment<sup>3</sup>, tantôt l'affranchissement d'un acteur ou d'un conducteur de char, gens en majeure partie de condition servile, tantôt la grâce d'un criminel condamné à combattre avec les bêtes féroces<sup>4</sup>. On sollicitait ainsi des empereurs, et naturellement aussi des ordonnateurs (*editores*) de la fête, le don de la liberté, même pour des sujets appartenant à d'autres maîtres, et mainte fois le peuple réussit à leur arracher le consentement à ses désirs, comme on le voit par Suétone<sup>5</sup>. On présentait en outre au souverain, clans ces occasions, des requêtes de la nature la plus diverse, les réponses négatives étant rares et l'exception dans ces cas<sup>6</sup>. Aux jeux triomphaux donnés en l'an 9 après Jésus-Christ, les chevaliers sollicitèrent pourtant en vain d'Auguste l'abolition d'une loi sévère, qui venait d'être rendue sur le mariage<sup>7</sup>. Lors d'une grande disette de l'an 32, les réclamations du peuple se manifestèrent au théâtre, plusieurs jours de suite, avec une véhémence insolite vis-à-vis de l'empereur<sup>8</sup>. Tibère ayant fait transporter dans son palais une statue de Lysippe, l'athlète avec le fer à racler, qu'Agrippa avait fait poser devant ses thermes, le peuple en demanda, au théâtre aussi, la restitution, avec force tapage, et Tibère rendit la statue, bien qu'elle lui plût singulièrement<sup>9</sup>. Caligula, pareillement prié par le peuple au cirque, peu de temps avant l'assassinat qui, mit fin à ses jours, d'alléger les charges de l'impôt, était au contraire entré dans une telle fureur qu'il fit saisir et mettre à mort les auteurs principaux des vociférations qui l'indignaient<sup>10</sup>. Palfurius Sura ayant obtenu, sous Domitien, qui l'avait éliminé du sénat, le prix du discours au grand concours du Capitole, toute l'assemblée fut unanime pour demander sa réintégration ; mais elle perdit son temps<sup>11</sup>. Ces clameurs de la multitude, réunie au spectacle, étaient si bien reconnues pour l'expression des désirs du peuple, que Titus, avant d'être empereur, pendant qu'il avait le gouvernement militaire de Rome, crut devoir, pour justifier l'exécution de personnes qui lui étaient suspectes, aposter dans la foule, au théâtre, des gens chargés d'y demander leur mort<sup>12</sup>. Sous Galba, le peuple ne cessa pas de demander de même, au cirque et au théâtre, le supplice de Tigellin, jusqu'à ce que l'empereur eût commandé la tranquillité par un édit<sup>13</sup>. C'est

---

<sup>1</sup> Tacite (*Histoires*, I, 32) dit : *Dissono clamore cædem Othonis poscentium, ut si in circo ac theatro ludicrum aliquod postularent* (demandant par des cris confus la mort d'Othon et le supplice des conjurés, comme ils auraient demandé au cirque ou au théâtre un spectacle de leur goût).

<sup>2</sup> Comme par exemple dans Suétone, *Caligula*, chap. 30, où on lit : *Cumque Tetrinius latro postularetur, et qui postulerent, Tetrinius esse ait* (On accusait devant lui un voleur nommé Tetrinius. il dit que ceux qui en demandaient la condamnation étaient eux-mêmes des Tetrinius).

<sup>3</sup> *Missio sæpe viris magno clamore petita est* [les spectateurs, à diverses reprises, demandèrent à grands cris quartier pour ces gladiateurs]. Martial, *Livre des spectacles*, 29, 3.

<sup>4</sup> Fronton, *ad Marcum Cæsarem*, II, 4, 4 : *Eos qui bestias strenue interfecerint, populo postulante ornatis aut manumittitis ; nocentes etiam homines aut scelere damnatos, sed populo postulante conceditis*.

<sup>5</sup> Tibère, chap. 47. — Voir aussi Paul, *Digeste*, XL, 9, 17 : *Si privatus coactus a populo manumiserit, quamvis voluntatem accommodaverit, tamen non erit liber ; nam et Divus Marcus prohibuit ex acclamatione populi manumittere*.

<sup>6</sup> Josèphe, *Antiquités judaïques*, XIX, 1, 4.

<sup>7</sup> Dion Cassius, LVI, 1.

<sup>8</sup> Tacite, *Annales*, VI, 13.

<sup>9</sup> Pline, *Histoire naturelle*, XXXIV, 62.

<sup>10</sup> Josèphe, *Antiquités judaïques*, XIX, 1, 4.

<sup>11</sup> Suétone, *Domitien*, chap. 13.

<sup>12</sup> Le même, *Titus*, chap. 6.

<sup>13</sup> Plutarque, *Galba*, chap. 17.

notoirement aussi au cirque et à l'amphithéâtre, qu'éclata surtout l'animosité contre les chrétiens, dans les siècles suivants.

Mais, ce n'étaient pas uniquement les suppliques et les griefs du peuple qui se produisaient dans les spectacles ; il paraît qu'une certaine latitude y était ordinairement aussi laissée à son humeur railleuse, libre de s'y tourner non seulement contre des particuliers connus et impopulaires<sup>1</sup>, mais souvent contre la personne de l'empereur même. Jusque dans les derniers temps de l'antiquité<sup>2</sup>, il n'était pas rare que le cirque retentît d'injures et d'imprécations contre le dominateur du monde<sup>3</sup>, la difficulté qu'il y avait à découvrir les coupables y tranquillisant les individus, comme là conscience de sa force numérique y rassurait la masse contre le danger des conséquences d'une pareille témérité.

On profitait aussi des spectacles pour organiser de véritables démonstrations politiques. Déjà dans les derniers temps de la république il y en avait eu de semblables, à l'occasion de la procession d'images des dieux, par laquelle s'ouvraient les jeux du cirque<sup>4</sup>. Quand, en l'an 40 avant Jésus-Christ, on désirait vivement, à Rome, la fin de la guerre des triumvirs avec Sextus Pompée, l'image de Neptune, que le brave marin révérait comme son dieu tutélaire, fut accueillie au cirque avec des applaudissements, et quand, par suite de cet incident, elle ne reparut pas le lendemain dans la procession, un tumulte s'ensuivit<sup>5</sup>.

La perte du grand camérier Cléandre, tout-puissant à la cour de Commode, fut préparée par une démonstration très bien organisée au cirque. Une troupe de jeunes garçons, conduite par une virago de haute taille et d'un aspect terrible, se précipita dans la lice, pendant un entr'acte, et se répandit en imprécations sauvages contre cet homme odieux ; le peuple fit chorus avec elle et, dans

---

<sup>1</sup> Juvénal, V, 3, scolie : *Per ludos quibus primum (Sarmentus) in XIV ordinibus sedit, hæc in eum a populo dicta sunt :*

*Aliud scriptum habet Sarmentus, aliud populus voluerat.*

*Digna dignis : sic Sarmentus habeat crassas compedes.*

*Rustici ne nihil agatis, aliquis Sarmentum alliget.*

*Digeste*, XLVII, 10, 7, § 8 : *Atrocior injuria fit... tempore, si ludis et in conspectu.* — Voir aussi *Ibid.*, 9, § 1.

<sup>2</sup> Ammien Marcellin, XVI, 10, 13 : *(Constantius) sæpe quum equestres ederet ludos, dicacitate plebis oblectabatur, nec superbæ nec a libertate coalita desciscentis, reverenter modum ipse quoque debitum servans ([Constance] en présidant les jeux équestres, prit grand plaisir aux saillies du peuple, qui sut s'interdire les écarts sans renoncer à ses habitudes de liberté. Le prince lui-même observait un juste milieu entre la roideur et l'oubli de son rang).* — Cassiodore, *Var.*, I, 27 : *Quidquid illic (in circo) gaudenti populo dicitur, injuria non putatur. Locus est qui defendit excessum. Quorum garrulitas si patienter accipitur, ipsos quoque principes ornare monstratur.*

<sup>3</sup> Tertullien, *Des spectacles*, 16 : *Circo quid amarius, ubi ne principibus quidem aut civibus suis parcunt.* — Le même, *Ad nat.*, I, 17 : *Illa obliqua nonnunquam dicta in concilio et maledicta quæ circi sonant.* — *Histoire Auguste, Macrin*, chap. 12 : *Unde etiam in circo, quum favor publicus in Diadumenum semper fuisset, acclamatum :*

*Egregius forma juvenis,*

*cui pater haud Mezentius esset.*

(C'est ce qui explique qu'un jour où la faveur populaire s'était manifestée au cirque en faveur de Diadumène, on ait entendu cette exclamation :

*C'est un jeune homme d'une remarquable beauté,*

*Qui ne mériterait pas d'avoir pour père un Mézence).*

<sup>4</sup> Cicéron (à Atticus, XIII, 44, 1) écrivait vers l'an de Rome 709 : *Suaves tuas litteras ! Etsi acerba pompa. Verum tamen scire omnia non acerbum est, vel de Cotta. Populum vero præclarurn, quod propter malum vicinum ne Victoriæ quidem ploditur. Brutus apud me fuit, cui quidem valde placebat me aliquid ad Cæsarem. Adnueram, sed pompa deterret.*

<sup>5</sup> Dion Cassius (XLVIII, 31), dont le rapport sur ce point est certainement plus exact que celui de Suétone (*Auguste*, chap. 16).

l'effervescence toujours croissante qui en résulta, la multitude courut jusqu'à la villa de l'empereur, qu'elle contraignit à lui livrer le favori<sup>1</sup>.

A l'époque où, sous le même règne, Pertinax, qui devint plus tard empereur, avait déjà attiré sur lui l'attention générale, un cheval de course de ce nom, du parti des Verts, favorisés par Commode, remporta la victoire. Les Verts s'étant mis tous à crier : *c'est Pertinax !* Les Bleus répondirent à l'envi : *Oh ! plutôt aux dieux que ce fût lui !*<sup>2</sup> Ces explosions du sentiment populaire, au cirque, avaient lieu, tantôt sans préparation apparente, tantôt réellement par l'effet d'une de ces impulsions inexplicables sous lesquelles de grandes masses subissent, tout à coup, un de ces entraînements qui les portent, avec une force irrésistible, à des manifestations unanimes ou à une action collective<sup>3</sup>. Dion Cassius rapporte comme témoin du fait, en l'an 196 de notre ère, pendant la guerre civile entre Septime Sévère et son compétiteur Albin, avec quelle merveilleuse unanimité une multitude innombrable faisait retentir le cirque de ses lamentations sur la guerre et de ses vœux pour le rétablissement de la paix. Cet historien crut y voir en quelque sorte l'effet d'une inspiration céleste, sans laquelle, dit-il, *tant de myriades d'hommes n'auraient certainement pas commencé à proférer tous en même temps le même cri, comme un chœur bien exercé, ni tous répété exactement les mêmes mots, d'un bout à l'autre, comme une phrase apprise par cœur*<sup>4</sup>. Or, Dion mentionnant encore plusieurs autres démonstrations du même genre, qui eurent lieu de son temps, cela seul prouve assez combien elles étaient fréquentes<sup>5</sup>. Quant à celles qui s'improvisaient au théâtre, sous la forme d'allusions au présent, tirées de passages de la pièce qu'on jouait, il en sera question plus loin.

La présence des empereurs et d'autres grands personnages, au spectacle, obligeait les spectateurs à garder un décorum en partie fort gênant<sup>6</sup>, soumis, dès les premiers temps de l'empire, à la règle de prescriptions formelles, qui subirent toutefois des modifications, avec les changements de règne. Ainsi, notamment les citoyens romains ne pouvaient paraître à ces représentations que dans leur costume de fête et de cérémonie, la toge, si importune pendant les chaleurs de l'été, qu'elle semblait faite pour dégoûter entièrement du spectacle les gens qui tenaient à leurs aises<sup>7</sup>. Déjà Auguste, qui travaillait à rétablir partout l'ancien usage ; jusque dans le costume, ordonna aux édiles de n'admettre au cirque que des spectateurs revêtus de la toge<sup>8</sup>. Commode, en dispensant plus tard de cette

---

<sup>1</sup> Dion Cassius, LXXII, 13. — Hérodien, I, 12.

<sup>2</sup> Dion Cassius, LXXIII, 4.

<sup>3</sup> *The common susceptibilities, common inspiration and common spontaneous impulse of a multitude, effacing for the time each man's separate individuality.* (Grote, *Histoire de la Grèce*, V, p. 260, etc.)

<sup>4</sup> Dion Cassius, LXXV, 4.

<sup>5</sup> Ainsi *Ibid.*, LXXVI, 2, et LXXVII, 10.

<sup>6</sup> Quintilien, VI, 3, 63 : *Equus romanus ad quem in spectaculo bibentem cura misisset Augustus qui ei diceret : ego, si prandere volo, domam abeo.... tu enim, inquit, non times, ne locum perdas.*

<sup>7</sup> Juvénal, XI, 203, dit :

*Nostra bibat vernum contracta cuticula solem  
Effugiatque togam . . . . .*

(*Nous quittons la toge et allons offrir notre vieille peau aux rayons du soleil printanier*)

<sup>8</sup> *Negotium ædilibus dedit, ne quem posthac paterentur in foro circove nisi positis laceruis togatum consistere (il chargea les édiles de veiller à ce qu'à l'avenir nul citoyen ne parût dans le forum ou dans le cirque, sans avoir déposé le manteau qui couvrait sa toge).* Suétone, *Auguste*, chap. 40.



tenue, alla contre la coutume<sup>1</sup>. Les deux ordres supérieurs étaient obligés de paraître dans le costume de leur ordre, les fonctionnaires dans leur habit officiel, qu'ils quittaient seulement lors du deuil public pour la mort d'un empereur<sup>2</sup>. En été, Auguste permettait que l'on vînt au théâtre sans chaussures ; Tibère retira cette permission, mais Caligula l'accorda de nouveau et permit aussi pour la première fois, en l'an 37, aux sénateurs de porter des chapeaux thessaliens, pour se garantir du soleil. C'est dire qu'ils étaient, auparavant, obligés de rester découverts<sup>3</sup>. Par le mauvais temps, on pouvait jeter un manteau par-dessus la toge, mais à la condition de l'ôter à l'arrivée de grands personnages<sup>4</sup>. Domitien, un jour de forte averse au spectacle, ne permit à personne de sortir, ni de changer de manteau<sup>5</sup>. Cet empereur alla jusqu'à renouveler des prescriptions en partie tombées en oubli. Il interdit derechef l'usage des vêtements de diverses couleurs, toléré par ses prédécesseurs<sup>6</sup>. Cependant il paraît qu'outre les robes blanches, on permettait aussi celles d'écarlate et de pourpre<sup>7</sup>. Les parasols étaient également permis, comme les chapeaux à larges bords<sup>8</sup>. Le maintien des ordonnances réglementaires, ainsi que de l'ordre et de la tranquillité pendant les jeux, incombait au préfet ou gouverneur civil de la capitale, qui les faisait respecter, au besoin avec l'aide des postes militaires établis à cet effet, et pouvait d'ailleurs interdire l'entrée des spectacles aux contrevenants et aux fauteurs d'agitation<sup>9</sup>.

Déjà dans les temps anciens de la république romaine, les dépenses pour les réjouissances publiques atteignaient des sommes considérables d'après nos idées actuelles. Pour la fête principale du mois de septembre, qui se célébrait depuis 364 avant Jésus-Christ et durait quatre jours, dont les trois premiers étaient affectés à des représentations scéniques et le dernier aux courses de chars (jeux romains), il y avait une allocation de 200.000 as ou près de 54.000 francs sur les fonds de l'État, somme qui ne fut point augmentée jusqu'à la seconde guerre punique<sup>10</sup>. Les autres jeux publics étaient aussi défrayés par l'État. Mais, les prétentions s'élevant peu à peu, l'on finit par exiger des donateurs de fêtes un luxe pour lequel les dotations, qui y étaient affectées, devinrent bientôt tellement insuffisantes que les édiles furent obligés d'y joindre des subventions considérables, de leurs propres deniers, ou de recourir à la bourse de leurs amis. Beaucoup d'entre eux se ruinèrent ainsi, tandis que la plupart des autres ne parvenaient à fournir à ces dépenses qu'avec le produit des exactions commises par eux aux dépens des alliés et dans les provinces. Au milieu du deuxième

---

<sup>1</sup> *Contra consuetudinem jussit spectatores pænulatos non togatos ad munus convenire (il contraignit les spectateurs, contrairement à l'habitude, à venir aux jeux revêtus non pas de la toge mais du manteau)*. Vie de Commode, chap. 16.

<sup>2</sup> Dion Cassius, LXXII, 21. — Voir aussi *Vie de Commode*, chap. XVI.

<sup>3</sup> Dion Cassius, LIX, 7.

<sup>4</sup> Suétone, *Claude*, chap. 6.

<sup>5</sup> Dion Cassius, LXVII, 8.

<sup>6</sup> *Herbarum fueras indutus, Basse, colores,  
Jura theatralis dum siluere loci.  
Quæ postquam placidi censoris cura renasci  
Jussit et Oceanum certior audit eques,  
Non nisi vel coccô madida vel murice tincta  
Veste nites et te sic dare verba putas.*

(Martial, VIII, 23.)

<sup>7</sup> Martial, V, 8 ; XIV, 31 et 137 ; IV, 2.

<sup>8</sup> *Ibid.*, XIV, 28, etc.

<sup>9</sup> *Digeste*, I, 12, 1, § 13, etc.

<sup>10</sup> Mommsen, *Histoire romaine*, I, 3, p. 449.

siècle avant Jésus-Christ, de brillants jeux de gladiateurs coûtaient 30 talents, soit plus de 176.000 francs<sup>1</sup>. Cette somme paraît faible pourtant, en comparaison de la prodigalité inouïe que l'on déploya dans les spectacles vers la fin de la république. Il n'est guère probable que la magnificence des jeux donnés par les Scaurus, les Pompée, les Jules César, ait jamais été surpassée, même sous l'empire. Milon dissipa trois héritages en spectacles, pour apaiser la populace<sup>2</sup>. Sous l'empire, on éleva le tarif des sommes à payer, par le trésor de l'État pour les jeux publics, dont la durée avait été beaucoup allongée, il est vrai, dans l'intervalle. D'après un document authentique de l'an 51 de notre ère, elles atteignaient 760.000 sesterces (plus de 206.000 francs) pour les jeux romains, 600.000 sesterces (plus de 163.000 francs) pour les jeux plébéiens, 380.000 sesterces (plus de 103.000 francs) pour les jeux apollinaires, et 10.000 sesterces (environ 2.700 francs seulement) pour les jeux augustaux, nouvellement institués<sup>3</sup>. Cependant, ces chiffres ne suffisent nullement pour donner la mesure de l'ensemble des dépenses, ce que les magistrats ordonnateurs y ajoutaient échappant à tout calcul. Nous n'avons que des renseignements épars et d'époques différentes sur ces contributions supplémentaires, comme en général sur les dépenses énormes faites pour les jeux par des particuliers, de leur poche. Quand Hérode de Judée institua, en l'honneur d'Auguste, un spectacle solennel, qui devait revenir tous les quatre ans, il reçut en cadeau de cet empereur et de Livie tout ce qui était nécessaire pour la dotation de cette fête, le tout formant une valeur estimée à 500 talents ou près de 2.948.000 francs<sup>4</sup>. Il est vrai qu'Hérode, lors de son séjour à Rome, avait fait lui-même un présent de 300 talents à Auguste, mais celui-ci n'avait pas tardé à y répondre par le don de la moitié du produit des mines de l'île de Chypre<sup>5</sup>. Au commencement de l'empire, de bons jeux de gladiateurs, d'une durée de trois jours, pouvaient, dans une ville moyenne d'Italie, revenir à 400.000 sesterces ou près de 109.000 francs<sup>6</sup>.

La ville de Pisaure (Pesaro) fut gratifiée d'un legs de 600.000 sesterces, pour donner tous les cinq ans un spectacle de gladiateurs<sup>7</sup> avec les intérêts de cette somme, devant, au taux de 5 p. 100, produire à cette fin 150.000 sesterces, au bout de chaque période quinquennale. Un sénatus-consulte de l'an 27 défendit à qui ne possédait pas au moins 400.000 sesterces de donner des jeux de gladiateurs<sup>8</sup> ; mais cette mesure n'avait pour but que d'écartier de pareilles entreprises les spéculateurs intéressés sans fortune. A Rome, la fête de la grande mère des dieux, quand le préteur n'y consacrait pas plus de 400.000 sesterces, ou 28.000 francs de sa poche, avait très pauvre mine<sup>9</sup>. On aurait une

---

<sup>1</sup> Polybe, XXXII, 4, 5.

<sup>2</sup> Cicéron, *Pro Milone*, chap. XXXV.

<sup>3</sup> Mommsen, *Corp. Inscr. lat.*, d'après les *Fasti Antiatini*, p. 317 b.

<sup>4</sup> Josèphe, *Antiquités judaïques*, XVI, 5, 1.

<sup>5</sup> *Ibid.*, 4, 5.

<sup>6</sup> Pétrone, *Satiricon*, c. XLV.

<sup>7</sup> Orelli, *Inscr. lat.*, 81.

<sup>8</sup> Tacite, *Annales*, IV, 63.

<sup>9</sup> Martial dit à ce sujet :

*Constatura fuit Megalensis purpura centum*

*Millibus, ut nimium musera parca dares.*

*(Il était préteur, et la présidence des jeux mégalésiens devait lui coûter cent mille sesterces, en mettant vos largesses au plus bas.)*

(X, 41.)

*Prætor ait : Scis me Scorpo Thalloque daturum,*

*Atque utinam centum millia sola darem.*

mesure pour l'ensemble des dépenses affectées aux jeux prétoriens, durant les deux premiers siècles de l'empire, si, dans la biographie d'Adrien<sup>1</sup>, l'indication de la somme que ce prince reçut, pour cet emploi, de Trajan, n'était pas douteuse comme elle l'est, sous le rapport de l'exactitude. Aurélien eut de Valérien, pour couvrir la dépense des jeux qu'il avait à donner au cirque, pendant son consulat, indépendamment des effets de garde-robe, des tapis et des animaux nécessaires pour ses sacrifices, 5 millions de sesterces, soit environ 1.360.000 francs, plus 300 pièces d'or et 3.000 deniers d'argent, pour les largesses au peuple et les cadeaux destinés aux combattants<sup>2</sup>. Les jeux de sept jours que Symmaque organisa, lors de la préture de son fils, passaient pour avoir coûté 2.000 livres d'or, ou environ 2.284.000 francs. Cependant Symmaque n'était pas compté parmi les sénateurs les plus riches, comme ce Maximus qui aurait une autre fois, à ce que l'on prétend, dépensé dans le même but une somme double<sup>3</sup>. Les dépenses du consulat aussi s'élevaient, en ce temps-là, à cause des spectacles, obligatoires dans la circonstance, à plus de 2.000 livres d'or ; mais les empereurs y contribuaient en général pour la plus forte part<sup>4</sup>. Justinien aussi employa, lors de son consulat de l'an 521, dans lequel il renchérit en magnificence sur tous les précédents consulats d'Orient ; 288.000 sous d'or (*solidi*), soit environ 4.540.000 francs, en spectacles et en présents<sup>5</sup>.

A part les spectacles impériaux, dont les charges étaient supportées par les provinces, c'est-à-dire par tout l'empire, l'écrasante obligation de procurer au peuple de Rome ces divertissements dispendieux pesait presque en entier sur l'ordre sénatorial, pour lequel les subventions déjà mentionnées de l'État n'allégeaient cette charge que dans une mesure relativement très faible. Elle avait tout à fait le caractère d'un mot frappant l'aristocratie, en faveur du prolétariat, et poussé, séculièrement, jusqu'à la dernière limite de ce qu'on pouvait exiger d'une classe dont les membres étaient continuellement obligés d'acheter rang, titres et tout cet éclat extérieur que procurent des places honorifiques par un luxe de dépenses qui ruina mainte ancienne famille noble, à moins qu'ils ne trouvassent moyen d'y suffire avec l'aide de subventions impériales, ou l'assistance d'autres membres du même ordre. Dans les premiers siècles, il paraît que l'éclat des dignités et offices sénatoriaux n'avait pas cessé de passer, aux yeux du grand nombre, pour un dédommagement suffisant du poids de si lourdes charges, et que relativement peu de sénateurs, ou de

---

*(Prétor lui répond : Tu sais que je dois en donner à Scopus et à Thallus, et plutôt aux dieux que j'en eusse seulement cent mille à donner !)*

(IV, 67.)

Ailleurs (V, 25) il demande s'il ne vaudrait pas mieux doter un pauvre du cens équestre :

*Quam non sensuro dare quadringenta caballo,*

*Aureus ut Scorpi nasus ubique micet ?*

*(prodiguer quatre cent mille sesterces pour une statue équestre qui n'en sentira rien, et pour qu'on voie briller partout le nez doré de Scopus ?)*

<sup>1</sup> Elle porte, au chapitre III : *Prætor factus est, Sura bis, Serviano iterum Coss, quum HS iterum vicies ad ludos edendos a Trajano accessit.* — Sans le mot *iterum*, qui pourrait n'avoir été répété dans la phrase que par mégarde, on aurait déjà une somme assez ronde (*vicies*), de 544.000 francs environ.

<sup>2</sup> *Vie d'Aurélien*, chap. XII.

<sup>3</sup> Olympiodore, dans Photius, I, p. 63.

<sup>4</sup> Procope, *Histoire secrète*, chap. XXVI. — La livre d'or est ici calculée à 1.142 francs, comme on voit.

<sup>5</sup> Marcellin, *Com. chron.* : *Fainosissimum hunc consulatum Justinianus omnium Orientalium consulatu profecto munificentius his liberalitatibus edidit. Nam CCLXXXVIII milia solidorum in populum, inque spectacula sive in spectaculorum machinam distributa, XX leones, XXX pardos, exceptis aliis feris, in amphitheatro simul exhibuit.*

personnes pouvant aspirer à cette qualité, cherchaient à se soustraire aux conditions vraiment accablantes des honneurs de leur ordre. Mais, dans la suite, le nombre des récalcitrants s'accrut d'autant plus, sans doute, que ces offices étaient dépouillés de tout pouvoir réel et avaient subi un amoindrissement qui en réduisait l'importance à l'obligation de donner des spectacles. Vint un temps où il y eut manque d'amateurs pour des titres et dignités si chèrement achetés. Déjà Constantin fut obligé de contraindre les candidats, qui cherchaient à se soustraire aux honneurs de la préture par la fuite, à l'acceptation de cette charge<sup>1</sup>, et peut-être ne fut-il pas le premier qui dut recourir à de pareilles mesures de rigueur.

Une série d'édits impériaux régla, au quatrième siècle, le choix pour la préture et la questure, dont les titulaires, à Rome et à Constantinople, étaient chaque fois désignés par le sénat, pour les dix années à venir, parmi la totalité de ses membres ayant atteint l'âge de vingt-cinq ans, et détermina les motifs d'excuse valables pour la dispense de ces charges. On arrêta, pour les différentes prétures, le minimum des sommes à dépenser en spectacles. Une loi de l'an 340 établit ainsi le tarif,, pour les trois prétures alors existantes à Constantinople : *Flavialis*, 25.000 *folles* pour la dotation des jeux et 50 livres d'argent pour largesses et cadeaux ; *Constantiniana*, 25.000 *folles* et 40 livres ; *Triumphalis*, 15.000 *folles* et 30 livres<sup>2</sup>. Ceux qui se dérobaient sans motifs plausibles à cette obligation, n'avaient pas seulement à supporter les frais des spectacles, dont le fisc se faisait l'ordonnateur en leur nom, dans ce cas, mais étaient en outre passibles de l'amende d'une fourniture considérable de grains aux magasins de la capitale. L'obligation de pourvoir aux spectacles d'usage, passait même aux héritiers d'un préteur élu, mort sans avoir pu entrer en charge<sup>3</sup>.

Il n'est plus guère possible de déterminer exactement, pour aucune époque, le nombre de jours occupés par les jeux dans le cours de l'année, attendu que même le temps des jeux annuellement célébrés par l'État était sujet à certaines variations, et qu'à plus forte raison les jeux extraordinaires échappaient aux prévisions. Les calendriers des fastes de l'empire, parvenus jusqu'à nous, ne donnent une idée à peu près exacte que du temps réclamé par les fêtes de l'État<sup>4</sup>. Sous la république, on comptait sept spectacles annuels, qui, sous Auguste, duraient ensemble soixante-six jours, à savoir : les jeux romains, quinze jours, depuis la mort de César même seize (du 4 au 19 septembre) ; les plébéiens, quatorze (du 4 au 17 novembre) ; ceux de Cérès, huit (du 12 au 19 avril) ; d'Apollon, huit (du 6 au 13 juillet) ; de la grande mère Cybèle, sept (du 4 au 10 avril) ; de Flore, six (du 28 avril au 3 mai) ; du triomphe de Sylla, sept (du 26 octobre au 1<sup>er</sup> novembre). De ces soixante-six jours, quatorze étaient affectés aux jeux de l'hippodrome, deux à l'épreuve des chevaux de course, deux aux festins qui accompagnaient les sacrifices ; les quarante-huit autres aux représentations scéniques. Dans les jeux publics de l'ère républicaine ne paraissaient, ordinairement, point de gladiateurs. Toutes les fêtes que nous venons d'énumérer, à l'exception de la dernière, existaient encore au quatrième siècle ; seulement la durée en avait été réduite. Le nombre des jeux, après la chute de la

---

<sup>1</sup> Zosime, II, 38.

<sup>2</sup> Le *folles* étant, comme monnaie de compte, probablement l'équivalent du solidus, 25.000 *folles*, d'après la métrologie de Hultsch, représenteraient environ 394.000 francs.

<sup>3</sup> *Code Théodosien*, VI, 14, avec les notes de Gothofredus.

<sup>4</sup> Mommsen, *Corp. Inscr. lat.*, p. 377, etc.

république, ne s'accrut que médiocrement d'abord. Jusqu'à l'an 4 avant J.-C., les seuls qui vinrent s'y ajouter, furent les jeux de la Vénus mère (*genitrix*), qui duraient onze jours (du 20 au 30 juillet), dont quatre pour le cirque, et la fête de Mars (12 mai), qui ne durait qu'un jour, également fêté au cirque. Sous Auguste, fut introduite une seconde fête de Mars, d'un seul jour aussi, tombant le 1<sup>er</sup> août ; puis, sous Tibère, la fête en l'honneur d'Auguste, d'une durée fixée d'abord à huit et plus tard à dix jours, portant les dates du 3 au 12 octobre ; toutes les deux se passaient également en jeux du cirque. Dans la suite, il est vrai, le nombre des jours de fête solennisés par des jeux, après avoir été porté ainsi à quatre-vingt-sept, sous Tibère, fut considérablement augmenté, à l'occasion d'événements divers, comme la célébration de victoires, la consécration de temples, les anniversaires de la naissance des empereurs entre autres, et, bien que Nerva, dont l'exemple fut suivi par Septime Sévère et Macrin, l'eût de nouveau réduit, il paraît qu'il n'en alla pas moins toujours en croissant, dans les intervalles.

D'après une donnée, qui manque un peu de clarté cependant, il semblerait avoir été de 135 jours sous Marc-Aurèle. Du moins cet empereur fixa-t-il à 230 le nombre des jours d'audience des tribunaux<sup>1</sup>. Vers le milieu du quatrième siècle, celui des jours de fête atteignit même 175, dont 10 étaient solennisés par des jeux de gladiateurs, 64 au cirque et 101 au théâtre. Mais précisément les combats de gladiateurs et de bêtes féroces, qui ne figurent même pas dans les calendriers antérieurs, et dont la durée est limitée, dans celui auquel nous empruntons ces derniers chiffres, à 10 jours en décembre, comme on vient de le voir, doivent, à en juger d'après les nombreuses mentions de ces combats offertes par les monuments de la littérature et de l'art à Rome, y avoir été très fréquents, à toutes les époques de l'empire, bien qu'il n'eût point été donné suite à l'idée d'Alexandre Sévère de porter ce nombre à 30 jours, qu'il voulait répartir sur toute l'année<sup>2</sup>. C'est une raison de plus pour croire que les spectacles extraordinaires aussi furent toujours, relativement, très nombreux. Or, ces derniers duraient quelquefois des semaines et même des mois entiers. Ainsi Titus donna, pour l'inauguration de l'amphithéâtre Flavien, en l'an 80, une fête de cent jours ; Trajan, pour la célébration du second triomphe de Dacie, en l'an 106, une de cent vingt-trois. Tous les grands spectacles commençaient avec l'aube et duraient, en grande partie du moins, jusqu'au coucher du soleil<sup>3</sup>.

Dans l'origine, les jeux du cirque étaient réputés les plus marquants, ce qui les faisait réserver pour le couronnement de toute fête populaire. Vers la fin de la république, les combats de gladiateurs, dans lesquels on déployait, alors déjà, une magnificence et une prodigalité sans bornes, étaient le plus en faveur auprès de la multitude<sup>4</sup>. Mais quand, au plus tard dans les commencements de l'empire,

---

<sup>1</sup> *Vie de Marc Antonin*, chap. X.

<sup>2</sup> *Vie d'Alexandre Sévère*, Chap. XLIII.

<sup>3</sup> Déjà Celse (*De re med.*, I, 3) dit : *Qui vero toto die in vehiculo vel in spectaculis sedet.*

<sup>4</sup> Cicéron, *Pro Sextio*, 50, 106 : *Tribus locis maxime significari populi Romani iudicium ac voluntas potest, concione, comitiis ludorum gladiatorumque consessu (tous les citoyens sont animés du même esprit ; les assemblées, les comices, les spectacles, sont les lieux où l'opinion et la volonté nationales se manifestent avec le plus d'évidence)*. — *Ibid.*, 59 : *Equidem existimo nullum tempus esse frequentioris populi quam illud gladiatorum, neque concionis ullius, neque vero ullorum comitiorum (Je ne pense pas que, dans aucune assemblée, dans aucune élection, il y ait eu nulle part une plus grande foule qu'à ces combats de gladiateurs)*. — Enfin, *Ibid.*, 58, 124 : *Id autem spectaculi genus quod omni frequentia atque omni genere hominum celebratur, quo multitudo maxime delectatur (De tous les genres de spectacle, c'est celui où le peuple se porte avec le plus d'ardeur ; c'est celui qui attire le plus la multitude)*.

l'organisation des partis du cirque fut devenue complète, l'intérêt qu'on prit à leur rivalité acquit la prédominance sur tous les autres. Les jeux de la scène, bien qu'ils eussent également conservé beaucoup d'attrait sous l'empire, ne venaient cependant qu'en troisième ligne, après les précédents et ceux de l'amphithéâtre. De même que le peuple, les empereurs ont, évidemment et sans contredit, attaché le plus d'importance aux deux premiers genres de spectacles, dans lesquels on employait des moyens si prodigieux pour le divertissement des masses. On en trouve la preuve dans les médailles, que l'on peut envisager comme une espèce de documents empreints d'un caractère public, lesquels, à défaut d'autres événements dignes d'être enregistrés, perpétuent très souvent le souvenir de pareils actes de la munificence impériale. On y voit indiqués ou rappelés des travaux de construction et des jeux de l'amphithéâtre et du cirque, jamais des constructions de théâtres, ni des représentations scéniques. Aux jeux séculaires, celles-ci attiraient les spectateurs, au Champ de Mars, pendant trois jours et trois nuits ; cependant les médailles frappées, sous l'empereur Philippe, en commémoration du jubilé millénaire de Rome, n'y font pas la moindre allusion, tandis qu'un lion, un hippopotame et diverses espèces de gibier rappellent les chasses qui eurent lieu à cette occasion.

Indépendamment de ces trois principaux genres de spectacles, les luttes d'athlètes et des représentations musicales s'étaient, déjà sous la république, introduites de la Grèce à Rome. Elles étaient tantôt mises en scène dans des fêtes périodiques spéciales, dont il sera question plus loin, tantôt unies à d'autres spectacles. Dans les grandes fêtes magnifiquement dotées, on avait soin de pourvoir encore à plus de variété par divers moyens subsidiaires, tels que des feux d'artifice, les exercices des danseurs de corde, des jongleurs, des équilibristes, et d'autres semblables. Les exemples témoignant de l'usage fait, aux jeux, de ces divertissements accessoires ne manquent pas<sup>1</sup>. Une célébration des jeux romains, sous Carin et Numérien, fit grande sensation, par la multitude de scéneries toutes nouvelles qui y trouvèrent place et que l'on vit, plus tard, reproduites en image, sous le portique d'une écurie au mont Palatin. Elles peuvent donner une idée de la variété de ces divertissements extraordinaires offerts au public comme hors d'œuvre. Un baladin dansait, chaussé de cothurnes, sur une corde si fine, qu'il n'en paraissait absolument rien dans l'air ; un acrobate escaladait un mur à pic, en se sauvant devant un ours, excité par ses taquineries ; des ours figuraient comme acteurs dans une pièce ; cent trompettes exécutaient une fanfare et des bandes de cent musiciens chacune jouaient sur différentes espèces de flûtes mille pantomimes et athlètes produisaient leurs talents. La scène était artistement pourvue de tous les appareils et engins nécessaires pour opérer des changements à vue et produire des effets pyrotechniques, sans parler de divers autres spectacles, qui ajoutaient encore à cette variété<sup>2</sup>. De même, à la fête du consul Flavius Mallius Théodore, chantée par Claudien, on vit, indépendamment de courses de chars, de combats d'athlètes, de chasses aux bêtes, de pièces de théâtre et de représentations lyriques de divers genres, des jongleurs qui s'élevaient dans les airs, comme des oiseaux, et y formaient entre eux des pyramides, au sommet desquelles se

---

<sup>1</sup> *Unde et pueri quos in ludis videmus ea parte qua cernunt stantes, cernui . vocantur ; ut etiam Varro in ludis theatralibus docet.* (Servius, *Æn.*, X, 894.) — *Nos quoque vidimus Athanatum nomine, prodigiosæ ostentationis, quingenario thorace plumbeo indutum, cothurnisque quingentum pondo calciatum per scenam ingredi.* (Pline, *Hist. nat.*, VII, 83.)

<sup>2</sup> Preller, *Mythologie des Romains*, p. 415 de l'original allemand, dont une traduction française vient de paraître toutefois.

balançait un jeune garçon ; puis des changements à vue artificiellement ménagés sur la scène, un feu d'artifice brûlant sans rien endommager et une régates sur l'eau<sup>1</sup>.

Des illuminations splendides faisaient aussi très souvent partie du programme des fêtes, ce qui n'a rien d'étonnant, puisque l'usage des lumières, des lampes et des torches, dans les solennités religieuses et autres, n'avait rien d'insolite à Rome, ni dans l'antiquité en général<sup>2</sup>. Très anciennement déjà, lors des spectacles, le Forum et le comice avaient été illuminés avec des lampes en plein jour, sans préjudice des décorations d'un autre genre<sup>3</sup>. L'usage de laisser les fêtes se prolonger dans la nuit, moyennant un éclairage artificiel, ne s'est, selon toute probabilité, établi que postérieurement, d'abord pour la fête de Flore, dont les extravagances devaient cadrer le mieux avec une fête de nuit<sup>4</sup>. Lors des jeux floraux de l'an 32 après J.-C., le préteur L. Séjan fit reconduire chez eux les spectateurs par cinq mille esclaves, chargés d'éclairer leur chemin<sup>5</sup>. Les jeux séculaires, qu'Auguste rétablit en l'an 17 avant J.-C., duraient aussi toute la nuit, suivant l'antique usage. Auguste défendit à la jeunesse des deux sexes d'assister à ces spectacles nocturnes autrement qu'en compagnie de personnes d'un âge plus mûr<sup>6</sup> ; et, pendant le jubilé millénaire de Rome, en l'an 248, le peuple resta, suivant le rapport des chroniqueurs, trois nuits de suite sans prendre de repos<sup>7</sup>. Il se pourrait aussi que l'on eût l'habitude d'illuminer lors des saturnales, pendant lesquelles l'usage des lumières, qui, vers l'époque du solstice d'hiver, comme de nos jours à la fête de Noël, avait le caractère symbolique d'une célébration du jour qui reprend, était général. A la fête des saturnales de l'an 90, ordonnée par Domitien, on fit descendre, à la nuit tombante, au milieu de l'amphithéâtre un cercle de flammes, dont la vive clarté permit de continuer les jeux<sup>8</sup>. La fête quadriennale introduite, en l'an 60, par Néron, paraît avoir été, dès l'origine, pareillement étendue aux nuits. A l'objection de la crainte qu'il n'en résultât du désordre, on répondit qu'avec un aussi brillant éclairage, rien d'illicite ne pourrait s'y dérober aux yeux<sup>9</sup>. Du reste, les spectacles de nuit, en général, n'étaient probablement pas rares à Rome, sous l'empire, puisque, même dans les autres villes d'Italie, la mention d'illuminations accompagne souvent celle des spectacles. Caligula fit une fois jouer la nuit des pièces de théâtre, pendant la représentation desquelles toute la ville fut éclairée<sup>10</sup>. La course de chars, dans les jardins de Néron, où des chrétiens enduits de poix furent brûlés en guise de torches, paraît avoir été aussi un spectacle de nuit<sup>11</sup>. Domitien ordonna même des combats nocturnes d'animaux et de gladiateurs, avec éclairage<sup>12</sup>. C'est sans doute également à un spectacle de nuit que fait allusion ce distique de Martial<sup>13</sup> :

---

<sup>1</sup> *Vie de Carin*, chap. XIX.

<sup>2</sup> Claudien, *De Fl. Mall. Theod. cons.*, 279, etc.

<sup>3</sup> *Romanis ludis forus olim ornatu luceruis*. (Lucilius, *Satires*, I, 23.) — Voir aussi Cicéron, *Verr.*, II, 1, 22, 58 ; *Ibid.*, 54, 141.

<sup>4</sup> Ovide, *Fastes*, V, 361, etc.

<sup>5</sup> Dion Cassius, LVIII, 19.

<sup>6</sup> Suétone, *Auguste*, chap. 31.

<sup>7</sup> S. Jérôme, *Chronique*.

<sup>8</sup> Stace, *Silves*, I, 6, 85, etc.

<sup>9</sup> Tacite, *Annales*, XIV, 20, etc. ; XVI, 5.

<sup>10</sup> Suétone, *Caligula*, chap. 18.

<sup>11</sup> Tacite, *Annales*, XV, 44.

<sup>12</sup> Suétone, *Domitien*, chap. 4. — Dion Cassius, LXVII, 8.

<sup>13</sup> *Livre des spectacles*, 25 : *Cesse de t'étonner, Léandre, d'avoir été épargné par les flots pendant tes courses nocturnes : ce sont les flots de César.*

*Quod, Leandre, tibi nocturna pepercerit. unda,  
Desine mirari : Cæsaris unda fuit.*

Sous l'empire,, comme déjà sous la république<sup>1</sup>, un régal en masse et des largesses aux spectateurs accompagnaient assez souvent les spectacles. Depuis que ceux-ci duraient des jours entiers, il est probable qu'il y avait régulièrement, vers midi, un entr'acte, pendant lequel on s'éloignait pour prendre son repas, quand on n'était pas traité sur les lieux mêmes, au théâtre et au cirque. Des esclaves faisaient alors partout la ronde, avec des paniers remplis de comestibles ou d'énormes plats, sous le poids desquels ils chancelaient. On distribuait aussi des jetons donnant droit à des vivres et à des rafraîchissements. Il ne pouvait manquer d'arriver assez souvent, dans ces occasions, qu'une partie du public s'exhalât en plaintes sur l'indiscrete et empiétante gourmandise des voisins<sup>2</sup>. Dans les grandes fêtes durant plusieurs jours, on réservait même des journées entières, exclusivement pour donner des festins en règle à tout le monde. A la fête de Flore, où l'usage de ces distributions de comestibles, encore mentionnées vers l'an 247 de notre ère<sup>3</sup>, se maintint le plus longtemps, une large pâtée de purée de haricots et de pois suffisait pour contenter le peuple<sup>4</sup> ; mais dans les fêtes données par les empereurs, le menu était plus délicat, comme il va sans dire.

Aux saturnales de l'an 90, les domestiques impériaux, tous jeunes, beaux et en riche livrée, répartis sur tous les points de l'amphithéâtre pour servir, y furent, si l'on en croit la description de Stace, aussi nombreux que les spectateurs mêmes. Tels apportaient des nappes blanches et des paniers garnis de mets exquis, tels autres, des vins vieux à profusion. Femmes et enfants, gens du peuple, chevaliers et sénateurs, tous mangeaient réunis aux mêmes tables comme une famille ; l'empereur lui-même daigna prendre part au repas, et le plus pauvre se sentait heureux d'être là son convive<sup>5</sup>. Caligula, à un de ces banquets, voulut bien, dans un moment de bonne humeur, envoyer sa propre portion à un chevalier, qu'il voyait manger avec un appétit hors ligne, et favoriser un sénateur dans la même disposition d'un billet de sa main, qui le nommait prêteur hors cadre<sup>6</sup>. Parfois, on jetait aussi aux spectateurs toute sorte de cadeaux, notamment des masses de fruits et d'autres comestibles : ainsi, à la fête déjà mentionnée des saturnales de l'an 90, où il plut, le matin, des figues, des dattes, des noix, des prunes, de la pâtisserie, du fromage et des gâteaux ; le soir, du gibier ailé, voire même des faisans et des poules de Numidie<sup>7</sup>. Souvent aussi on jetait à la foule des jetons procurant, comme nos billets de loterie, à ceux qui les ramassaient, des gains portant sur des objets divers, en partie d'un certain prix. On possède encore quelques jetons de l'espèce, parvenus jusqu'à nous. Domitien, à une fête où la majeure partie des gains étaient tombés, le premier jour, sur les places du troisième ordre, crut devoir réserver exclusivement, le lendemain, cinquante jetons par ordre pour les places, des sénateurs et celles des chevaliers<sup>8</sup>. A une très grande fête, que Néron ordonna, pour la consécration d'une durée éternelle de l'empire romain, on jeta, jour par jour, au public, mille

---

<sup>1</sup> Cicéron, *De officiis*, II, 16, 55.

<sup>2</sup> Martial, I, 11 ; 26 ; V, 49.

<sup>3</sup> Par Dion Cassius (LXVIII, 22).

<sup>4</sup> Perse, V, 180. — Voir aussi Horace, *Satires*, II, 3, 182.

<sup>5</sup> Stace, *Silves*, I, 6, 28, etc. — Voir aussi Suétone, *Domitien*, chap. 4.

<sup>6</sup> Suétone, *Caligula*, chap. 18.

<sup>7</sup> Stace, *Silves*, I, 6, 9, etc. ; 65, etc.

<sup>8</sup> Suétone, *Domitien*, chap. 4.



oiseaux de toute espèce ; puis, des lots faisant gagner des objets de valeur très inégale, comme par exemple toute sorte d'ustensiles de ménage, des bons de blé, des vêtements, de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, des perles, des tableaux, des animaux de trait, des bêtes féroces apprivoisées ; finalement, jusqu'à des navires, des maisons de rapport et des biens de campagne<sup>1</sup>. Titus, à l'inauguration de l'amphithéâtre Flavien, fit jeter aux assistants des lots semblables<sup>2</sup>. À une fête d'Héliogabale, il y eut un lot bon pour dix ours, d'autres faisant gagner dix muscardins, dix têtes de salade, dix livres d'or, etc.<sup>3</sup>, en un mot de tout ce que l'on peut imaginer, excepté des porcs, parce que la croyance de l'empereur lui défendait d'en manger<sup>4</sup>. Il va sans dire qu'il y avait, dans toutes ces occasions, une terrible presse, et que les choses ne s'y passaient jamais sans voies de fait ou batteries. Les cas de mort d'hommes ne devaient même, évidemment, pas être rares. Les gens prudents s'éloignaient avant le commencement de cet acte de la fête ; ils savaient que des objets de très mince valeur y revenaient souvent fort cher<sup>5</sup>. Quelquefois aussi des spéculateurs achetaient d'avance, à forfait, des personnes qui ne craignaient pas cette mêlée, tout ce qu'elles pouvaient y attraper<sup>6</sup>. Dans les temps postérieurs de l'empire, on livra plusieurs fois au peuple des centaines de pièces de gibier vivant, en partie exotiques. Il en est fait mention, pour la première fois, à propos d'une fête donnée par le premier Gordien, quand il était encore édile ; mais c'est dans la célébration du triomphe de l'empereur Probus sur les Germains et les Blemmyes que ce divertissement fut repris sur la plus grande échelle. Le cirque avait été changé en forêt, au moyen d'arbres plantés ou fichés en terre. On y introduisit des milliers d'autruches, de cerfs de sangliers ; de moutons sauvages, d'antilopes et d'autres animaux à ramure, avec tout ce qu'il avait été possible de trouver et de nourrir de gibier des autres espèces ; puis, on laissa entrer le peuple, et l'on permit à chacun d'en prendre et d'en garder autant qu'il pourrait en saisir<sup>7</sup>.

Il est à peine besoin de dire que les grandes fêtes, Célébrées avec une magnificence inaccoutumée, faisaient affluer vers les lieux où se tenaient les spectacles, non seulement toute la population de Rome, mais, en outre, des masses d'étrangers, venus de près et de loin. Déjà sous la république, les spectacles réunissaient dans la métropole une grande partie de la population de l'Italie<sup>8</sup> et des curieux de tous les pays, depuis que Rome était devenue le centre du monde<sup>9</sup>. Aux jeux par lesquels fut célébré le triomphe de Jules César, l'affluence des étrangers fut telle qu'il fallut les loger, pour la plupart, sous des baraques et des tentes, dressées dans les rues ; et que nombre d'hommes, entre autres deux sénateurs, périrent écrasés par la foule<sup>10</sup>. Auguste, lors des grands

---

<sup>1</sup> Le même, *Néron*, chap. 11.

<sup>2</sup> Dion Cassius, LXVI, 25.

<sup>3</sup> *Vie d'Héliogabale*, chap. XXII.

<sup>4</sup> Hérodien, V, 6.

<sup>5</sup> Sénèque, *Lettres*, 74, 8.

<sup>6</sup> *Digeste*, XVIII, 1, 8, § 1 (Pomponius, libro IX, *ad Sabinum*) : *Aliquando tamen et sine re venditio intelligitur, veluti quum quasi alea emitur : quod fit quum captus piscium, vel avium, vel missilium emitur ; emptio enim contrahitur, etiamsi nihil inciderit, quia spei emptio est, et quod missilium nomine eo casu captum est, si evictum fuerit, nulla eo nomine ex emptio obligatio contrahitur, quia id actum intelligitur.*

<sup>7</sup> *Hist. Auguste, Les trois Gordiens*, chap. III ; *Probus*, chap. XIX.

<sup>8</sup> Cicéron, *Verr.*, I, 18, 54 : *Frequentia totius Italiae comitorum ludorum censendive causa (cette foule innombrable venue de toute l'Italie pour les comices, pour les jeux et pour le cens).*

<sup>9</sup> Dion Cassius, LXXVIII, 26.

<sup>10</sup> Suétone, *César*, chap. 39.

spectacles donnés par lui, avait soin d'établir des postes armés sur divers points de la ville, pour empêcher les vols avec effraction et le brigandage dans les rues désertes<sup>1</sup>. A la représentation d'un combat naval, ordonnée par lui, on vit, comme dit Ovide<sup>2</sup>, accourir les hommes et les femmes de l'Orient et de l'Occident. Rome devenait, dans ces circonstances, un lieu de rendez-vous pour le monde entier. Dans une description poétique des spectacles donnés lors de la fête d'inauguration de l'amphithéâtre Flavien par Domitien, on dit qu'il n'était pas un peuple, étranger ou barbare, qui n'eût fourni son contingent de spectateurs. On y voyait le laboureur venu du pied des Balkans, le Sarmate nourri de lait de cavale, l'habitant de la région des sources du Nil et l'hôte des bords de l'Océan. A côté de Sabéens et d'Arabes figuraient des Sicambres, les cheveux noués en chignon sur le sommet de la tête, et des nègres à laine crépue. Leurs idiomes si divers se confondaient dans l'unanimité du cri par lequel tous saluaient l'empereur comme le père de la patrie<sup>3</sup>.

On voit, d'après cela, quels moyens prodigieux on déployait pour l'amusement de la population de Rome. Il est vrai que cette population était blasée sur les grandeurs comme nulle autre ne le fut jamais : Les générations d'alors n'avaient pas oublié que, par ce même cirque, dans une longue suite de processions triomphales, depuis, des siècles, les rois vaincus des pays les plus lointains avaient été promenés comme sujets de Rome, les richesses du monde entier, exhibées comme la propriété du peuple roi. A lui était échu l'héritage de ce grand passé, le monde continuait à lui obéir, les prodiges lui étaient familiers, tous les jours il voyait des choses qui pouvaient paraître incroyables, et le plus grand des prodiges de l'ancien et du nouveau monde, la ville éternelle, ne l'avait-il pas constamment sous les yeux. Cependant, l'effet produit par les spectacles ne devait pas toucher les masses seules, qu'ils avaient pour premier but d'amuser. Qui aurait pu résister à des impressions capables de surexciter, d'égarer et d'enivrer les sens, ainsi que de lâcher le frein aux passions à un si haut degré ? Elles remplissaient l'atmosphère de la vie intellectuelle, à Rome, d'une contagion dont les avantages d'une haute culture de l'esprit, d'une condition sociale privilégiée même, étaient impuissants à neutraliser les influences, auxquelles le beau sexe aussi n'était que trop accessible. On respirait l'intérêt passionné pour les jeux du cirque, de la scène et de l'arène, en quelque sorte avec l'air dans lequel on vivait ; c'était l'une des maladies propres à la grande ville et dont le principe y était déjà, pour ainsi dire, inoculé à l'enfant dans le ventre de sa mère<sup>4</sup>. Mais, quelque pernicieux que fussent en général les effets que l'on pouvait attribuer à l'influence des spectacles sur la moralité des classes supérieures mêmes, il n'en est pas moins difficile, cela se comprend, pour ne pas dire impossible, de les spécifier. Mais, il importe de mentionner ici un fait qui parle assez haut, il faut en convenir, pour faire reconnaître très clairement jusqu'où pouvait aller cette influence démoralisante ; nous voulons parler de la participation directe, comme acteurs, d'hommes et même de femmes de la noblesse, ainsi que de plusieurs empereurs, aux jeux du théâtre, de l'arène et du cirque. Il est vrai que divers mobiles concouraient à rendre possible une pareille déviation de la règle traditionnelle des bonnes mœurs et des lois : l'appauvrissement et la dégradation d'une partie des classes supérieures, notamment, ainsi que la contrainte exercée sur les esprits par certains

---

<sup>1</sup> Le même, *Auguste*, chap. 43.

<sup>2</sup> *Art d'aimer*, I, 173.

<sup>3</sup> *Livre des spectacles*, 2.

<sup>4</sup> Tacite, *Dialogue des orateurs*, chap. XXIX.

empereurs ; mais ces causes ne suffisent pas pour expliquer complètement ce phénomène inouï ; et déjà la part active que les empereurs prenaient aux représentations prouve surabondamment qu'il y avait, jusque dans les sphères les plus élevées de la société, pour les jeux, une passion dégénérée en véritable manie, qui ne se laissait arrêter par aucune des barrières que lui opposaient les anciennes mœurs et les lois. Si plusieurs empereurs ne mirent pas seulement leur amour-propre à se distinguer dans les arts de la scène, de la danse, de la musique, de l'hippodrome et de la gladiature, mais se complurent même à faire admirer, en petit comité comme en public, la virtuosité qu'ils y avaient acquise ; si Néron parcourut la Grèce comme un artiste de profession, si Commode transféra son domicile du palais à l'école des gladiateurs, si Caracalla n'eut pas honte de faire lui-même publiquement, en livrée bleue, le cocher au cirque, il ne saurait évidemment plus rester le moindre doute sur ce fait que même des personnes de la plus haute naissance étaient poussées à se ravalier ainsi par des mobiles tous empreints du caractère d'une passion irrésistible.

Il est vrai que, déjà sous Auguste, la gladiature était, assez souvent, la dernière ressource pour les libertins ruinés des deux ordres supérieurs<sup>1</sup> ; cependant il est certain qu'une dégradation pareille était encore, alors, une excentricité beaucoup plus rare chez les membres du premier ordre que chez ceux du deuxième. Ce n'est aussi qu'exceptionnellement qu'il y eut, de la part des empereurs, une contrainte exercée, directement ou indirectement, sur des chevaliers et des sénateurs, pour les forcer à se donner en spectacle. Abstraction faite du désir de quelques princes de rendre moins choquant leur propre début sur la scène, en poussant, de tout leur pouvoir, à la plus large imitation de leur propre exemple, il est possible. aussi qu'un pareil rabaissement des classes supérieures ne fût rien moins que désagréable au Césarisme, en raison de sa haine contre l'aristocratie, de sa politique de nivellement et de son faible pour la populace. Or rien ne devait chatouiller plus agréablement l'esprit de celle-ci même, que de voir les descendants des plus nobles races prostituer leur personne, pour son amusement, à l'instar de criminels, d'esclaves et de vils soudards. Cependant, on peut affirmer de la plupart des empereurs, ou que cette direction était loin d'entrer dans leurs vues, ou qu'elle fut tempérée, chez eux, soit par des égards pour la tradition et la loi, soit par ce qu'exigeaient les convenances dans leurs rapports avec les classes supérieures. Jules César, il est vrai, fit, à cet égard aussi, parade de son dédain de maître absolu pour les honneurs rendus à la condition sociale. Aux jeux qu'il fit donner au cirque, de jeunes hommes de la noblesse se disputaient le prix de la course, des chars<sup>2</sup>. La contrainte et des récompenses déterminèrent le chevalier Laberius à se produire sur la scène<sup>3</sup>, et d'autres à paraître dans l'arène<sup>4</sup>. Mais peu de temps après sa mort, une résolution du sénat, en 38 avant Jésus-Christ, défendit aux chevaliers et aux sénateurs de paraître dans l'arène et sur la scène<sup>5</sup> ; cependant on usa de tolérance pour la transgression de ce sénatus-consulte<sup>6</sup> et, en l'an 10 après

---

<sup>1</sup> Horace, *Épîtres*, I, 8, 36. — Properce, IV, 8, 25. — Sénèque, *Lettres*, 87 ; 9 ; 99, 11 — Tacite, *Annales*, XIV, 14 : *(Nero) nobilium familiarum posteros egestate venales in scenam deduxit ([Néron] dégrada les fils de plusieurs nobles familles, en traînant sur la scène leur indigence vénale)*. — Voir aussi la satire VIII (183) de Juvénal, qui décrit les mœurs du temps de Néron.

<sup>2</sup> Suétone, *César*, chap. 39.

<sup>3</sup> Voir surtout Juvénal, VIII, 183, etc.

<sup>4</sup> Dion Cassius, XLIII, 23. — Suétone, *César*, au dit chapitre. — Voir aussi Dirksen, *Tab. Heracl.*, p. 97, etc.

<sup>5</sup> Dion Cassius, XLVIII, 43. — Suétone, *Auguste*, chap. 43, et *Tibère*, chap. 35.

<sup>6</sup> Dion Cassius, LI, 22 ; LIII, 21. — Suétone, *Néron*, chap. 4.

Jésus-Christ, il fut même expressément permis aux chevaliers de combattre comme gladiateurs<sup>1</sup>.

Tibère, nature profondément aristocratique, méprisait la populace plus encore qu'il ne haïssait la noblesse ; toute intention de ravalier les classes supérieures, de quelque manière que ce fût, pour l'amour du bas peuple, était loin de sa pensée ; aussi, maintint-il rigoureusement le sénatus-consulte et punit-il les contrevenants de l'exil<sup>2</sup>. Des chevaliers ayant paru comme acteurs aux jeux de Drusus, il en manifesta hautement son déplaisir<sup>3</sup>. Aux spectacles de Caligula, au contraire, on vit des chars conduits par des hommes de rang sénatorial<sup>4</sup>, et l'empereur fit combattre, comme gladiateurs, beaucoup de chevaliers<sup>5</sup> et même des membres du sénat<sup>6</sup>, ne fût-ce que pour les punir de s'être produits antérieurement sur la scène et dans l'arène, ou lorsqu'ils lui étaient dénoncés comme l'ayant fait. Il paraît que Claude eut sérieusement la volonté de faire cesser ce scandale<sup>7</sup>, et même qu'il y parvint. Mais, sous Néron, le premier empereur qui monta lui-même sur la scène, cette manie reprit et atteignit son apogée. Aucune considération de rang ni de famille, ni la fortune, ni une réputation sans tache, ne pouvaient alors préserver de l'infamie d'une prostitution sur la scène et dans l'arène, vis-à-vis du bon plaisir impérial<sup>8</sup>. Vitellius rendit un nouvel édit, plein de vigueur, contre ce rabaissement de la dignité équestre<sup>9</sup> ; Domitien même s'appliqua du moins en apparence, au maintien de la dignité du rang et, quoiqu'il donnât aux combats contre les animaux l'encouragement de son propre exemple<sup>10</sup>, il n'en alléguait pas moins le reproche d'y avoir participé, comme prétexte, pour l'exécution d'Acilius Glabirion<sup>11</sup>.

Les empereurs suivants, jusqu'à Commode, sont ceux de la part desquels une contrainte, pour forcer des membres des deux premiers ordres à se produire en spectacle, est le moins admissible. Un homme mal famé, de rang sénatorial, n'en put pas moins dire à Marc-Aurèle qu'il voyait investis de la préture beaucoup d'hommes qui avaient combattu avec lui dans l'arène<sup>12</sup>, et Sévère, demander au sénat, pour excuser Commode d'avoir participé aux combats de l'amphithéâtre, si aucun de ses membres n'avait des goûts de gladiateur, sinon dans quel autre but donc quelques-uns d'entre eux avaient fait emplette de boucliers fins et de casques dorés<sup>13</sup>. Et pourtant l'arène passait pour plus dégradante encore que le cirque et le théâtre<sup>14</sup>. Caracalla faisait un cas particulier de Priscillien, parce qu'il

---

<sup>1</sup> Dion Cassius, LVI, 25.

<sup>2</sup> Suétone, *Tibère*, chap. 35.

<sup>3</sup> Dion Cassius, LVII, 14.

<sup>4</sup> Suétone, *Caligula*, chap. 18.

<sup>5</sup> *Ibid.*, chap. 30. — Dion Cassius, LIX, 10.

<sup>6</sup> Dion Cassius, LIX, 13.

<sup>7</sup> *Ibid.*, LX, 7.

<sup>8</sup> Suétone, *Néron*, chap. 12, où il y a cependant une exagération manifeste dans les mots *quadringentos senatores*, comme l'avait déjà fait remarquer Lipsius, et probablement aussi dans le nombre des chevaliers (*sexcentos equites*). — Tacite, *Annales*, XIV, 14 ; XV, 32. — Dion Cassius, XLIX, 17.

<sup>9</sup> Tacite, *Histoires*, II, 62.

<sup>10</sup> Suétone, *Domitien*, chap. 19. — Juvénal, IV, 99, etc.

<sup>11</sup> Dion Cassius, LXVII, 14.

<sup>12</sup> *Hist. Auguste, Vie de Marc Antonin*, chap. XII.

<sup>13</sup> Dion Cassius, LXXV, 8.

<sup>14</sup> Juvénal, VIII, 197, dit :

*Res haud mira tamen citharcedo principe mimus  
Nobilis. Hæc ultra quid exit nisi ludus ?...*

excellait par sa vaillance dans le combat contre les bêtes féroces<sup>1</sup>. Mais il est clair, nous le répétons, que le reproche principal de cette participation infamante des classes supérieures aux jeux des spectacles ne retombe pas, si l'on excepte le temps de Néron, sur les empereurs mêmes. C'est préciser en termes non équivoques le vrai caractère de ce symptôme effrayant de la démoralisation, propagée par ces fêtes merveilleuses et comme apprêtées par un pouvoir magique, dont l'éclat frappait et séduisait l'esprit des hommes de ce temps avec un entraînement irrésistible.

## CHAPITRE II. — Le Cirque.

Le vallon oblong et resserré qui s'étend entre les revers, presque parallèles, de l'Aventin et du Palatin, apparaît comme un théâtre formé tout exprès par la nature pour des luttes de vitesse et, particulièrement, pour des courses de chars. Dès les temps les plus anciens, les citoyens avaient l'habitude de se coucher, avec femmes et enfants, sur le gazon des pentes de ces collines, quand, à l'occasion des fêtes, rares alors, on leur donnait, en cet endroit, le spectacle d'une de ces courses ou d'un pugilat ; c'était là aussi que la légende avait placé le théâtre de l'enlèvement des Sabines par les premiers Romains. Avec l'accroissement de l'importance de la ville naissante et de sa puissance, on vit augmenter aussi les splendeurs et la solennité du culte. Les fêtes des dieux indigènes ainsi que celles des dieux étrangers reconnus par l'État, ordinairement terminées par quelque réjouissance au cirque, devinrent de plus en plus fréquentes en même temps qu'elles se régularisaient ; mais, indépendamment de ces fêtes tombant sur des jours fixes, les occasions extraordinaires qui réunissaient le peuple au cirque, se multiplièrent aussi. Déjà les rois y avaient fait établir des sièges pour la commodité du public. Les estrades en bois furent remplacées, avec le temps, par des bâtiments en pierre, jusqu'à ce qu'à la fin on y vit succéder le marbre au tuf et la riche dorure à la simple peinture en couleur. Le grand cirque, depuis que Jules César en acheva la construction, figura parmi les plus somptueux édifices de Rome. Il avait, d'après la description qu'en a laissée Denys d'Halicarnasse (III, 68), une longueur de 3 stades et demi (645 mètres) et une largeur de 4 plèthres (400 pieds grecs ou 424 mètres). L'hippodrome était bordé d'un fossé de plus de 3 mètres de large et d'une profondeur égale ; des arcades à trois étages superposés l'entouraient. Dans l'intérieur de ces arcades les rangs de sièges s'élevaient en amphithéâtre. Les gradins inférieurs seuls étaient en marbre, les degrés supérieurs en bois, et l'on s'en tint, dans la construction de ceux-ci, à l'emploi de la charpente, en grande partie du moins, puisqu'il y est fait mention d'écroulements jusque dans les derniers temps de l'empire. Sous Antonin le Pieux un de ces accidents coûta la vie à plus de 4.400 spectateurs ; sous Dioclétien et Maximin il paraît même, au dire des biographes de ces empereurs, qu'il y eut 13.000 victimes d'une catastrophe pareille. Les tribunes du grand cirque, au temps de César, présentaient une longueur totale de 8 stades, ou 1.473 mètres, et un développement sur lequel il y avait place pour 150.000 spectateurs. L'accroissement de la population et la passion

---

*(Mais faut-il s'étonner, en un temps où le prince se fait joueur de cithare, qu'un noble se fasse mime ?...)*

Sénèque, Qu. n., VII, 32 : *Deinde quum sub persona diu trita frons est, transitur ad galeam (Le front usé par le masque mimique, on court ensuite aux lieux de prostitution).*

<sup>1</sup> Dion Cassius, LXXVIII, 21.

toujours aussi croissante pour les jeux du cirque y déterminèrent, à plusieurs reprises, des constructions nouvelles et l'élargissement des anciennes. C'est par Néron que la première grande reconstruction paraît avoir été entreprise, à la suite du terrible incendie de l'an 64, qui éclata au cirque et le détruisit probablement presque-en entier. Ce prince fit aussi combler le fossé qui entourait l'hippodrome et profita de l'espace, qu'il gagna ainsi, pour augmenter le nombre des places<sup>1</sup>, que Pline l'Ancien dit avoir été de 250.000, déjà sous le règne de Titus<sup>2</sup>. Une nouvelle reconstruction, également à la suite d'un incendie, fut commencée par Domitien, puis continuée et achevée par Trajan<sup>3</sup>. Parmi les restaurations et les agrandissements postérieurs, quelques-uns seulement ont été mentionnés à l'occasion dans les écrits du temps. Toutes ces reconstructions avaient fini par porter, au quatrième siècle, le nombre des places à 385.000.

Les tribunes les plus basses et les plus voisines de la lice étaient affectées aux sénateurs, celles du degré immédiatement supérieur aux chevaliers ; toutes les autres étaient abandonnées au troisième ordre. Il n'y avait point, au cirque, de places séparées pour les femmes, comme aux autres spectacles ; elles y étaient assises au milieu des hommes. L'empereur et sa famille avaient leurs places auprès des sénateurs ; là se trouvaient aussi les loges que plusieurs empereurs se firent construire.

L'ornement principal de cet édifice, magnifiquement aménagé sous tous les rapports, ainsi que richement décoré, c'était l'obélisque qu'Auguste y avait fait ériger, au milieu de l'hippodrome, et auquel Constance en joignit un second, plus grand encore<sup>4</sup>. Extérieurement, tout le cirque était entouré d'un vestibule à corridors, dans lequel étaient pratiqués les portes d'entrée et les escaliers, disposés de telle façon que des milliers de personnes pussent entrer ou sortir commodément et sans qu'il y eût pressé. Ce vestibule contenait en outre des boutiques, des magasins d'étalage, des salles pour la conversation et toute sorte d'établissements à l'usage du public, avec les logements des entrepreneurs, ou débitants au dessus. Aussi régnait-il toujours là une animation aussi bruyante que variée, mais dont les allures n'étaient rien moins que décentes. Des marchands y détaillaient leurs denrées, et ce sont leurs échoppes qui paraissent avoir surtout alimenté les commencements du grand incendie néronien<sup>5</sup> ; les gargotes y fumaient<sup>6</sup> ; des baladins y faisaient leurs farces devant une tourbe de spectateurs du plus bas peuple<sup>7</sup> ; des astrologues de carrefour<sup>8</sup>, du temps d'Ennius déjà, et d'autres devins conseillaient les gens simples, répondaient à leurs questions et calculaient pour eux avec de petits cailloux, sur des tables, les

---

<sup>1</sup> Pline, *Hist. nat.*, VIII, 7, 21.

<sup>2</sup> *Ibid.*, XXXVI, 24, 101.

<sup>3</sup> Tel paraît du moins être le sens d'un passage de Pausanias (V, 12, 4), bien que cela ne soit pas très clairement exprimé.

<sup>4</sup> Il se trouve maintenant sur la place du Latran ; l'autre, sur la place del Popolo.

<sup>5</sup> *Initium in ea parte circi ortum, quæ Palatino Caelioque montibus contigua est ; ibi, per tabernas, quibus id mercimonium inerat, quo flamma alitur, simul cœptus ignis et statim validus ac vento citatus longitudinem circi corripuit* (Le feu prit d'abord à la partie du Cirque qui tient au mont Palatin et au mont Célius. Là, des boutiques remplies de marchandises combustibles lui fournirent un aliment, et l'incendie, violent dès sa naissance et chassé par le vent, eut bientôt enveloppé toute la longueur du Cirque). Tacite, *Annales*, XV, 38.

<sup>6</sup> *Popa Licinius nescio quis de circo* (un je ne sais quel Licinius établi dans le grand cirque). Cicéron, *Pro Milone*, chap. XXIV.

<sup>7</sup> *Triviales ex circo ludios*. Suétone, *Auguste*, chap. 74.

<sup>8</sup> *De circo astrologos*. Cicéron, *Div.*, I, 58, 132.

chances de l'avenir<sup>1</sup> ; des filles de mauvaise vie, dont il y avait là toujours foule, et parmi elles beaucoup de Syriennes et d'autres Orientales, dans les costumes de leur pays<sup>2</sup>, y exécutaient leurs danses lascives, au sors du tambourin, des cymbales et des castagnettes.

*Deliciæ populi, magno notissima circo,  
Quintia, vibratas docta movere nates,  
Cymbala cura crotalis, pruriginis arma, Priapo  
Ponit et adducta tympana pulsa manu*<sup>3</sup>.

Les spectacles du cirque avaient, comme tous les autres spectacles, singulièrement gagné, dans le cours des siècles, sous le rapport de la longueur, de la variété et des magnificences de la mise en scène. Au cirque, les principaux furent de tout temps les courses de chars. En outre de celles-ci, il s'y tenait des courses entre cavaliers, qui, à l'imitation d'un ancien exercice romain, passaient en voltigeant, pendant la course même, de leur cheval sur un autre. C'est probablement aux jeux du cirque aussi que l'on voyait ces autres tours de force et d'adresse, dont il est souvent fait mention, d'écuyers couchés ou debout sur leurs chevaux, pendant la course, ou sautant par-dessus des quadriges. Des boxeurs, des coureurs et des lutteurs s'y produisaient également, dans les premiers temps et même plus tard encore, à l'époque où déjà ces luttes avaient lieu d'ordinaire dans les stades, construits *ad hoc*. Ainsi, par exemple, il y eut, en l'an 44 de notre ère, un combat d'athlètes au cirque. C'est là que, du temps de la république, de jeunes citoyens organisaient des combats simulés et d'autres spectacles militaires, dans lesquels il paraissaient en armure complète. Sous l'empire, la mise en scène des représentations de ce genre fut plus souvent opérée par des détachements de troupes, tant d'infanterie que de cavalerie. D'autres spectacles encore étaient donnés, au cirque, par l'ordre équestre, qui paraissait, dans ces occasions, réparti entre les six escadrons (*turmæ*) dont il était composé, sous la conduite d'autant de chefs, ayant à leur tête le prince de la jeunesse, lequel, ordinairement, n'était autre que l'héritier du trône, on n'en saurait douter, dans sa plus riche tenue de fête. De même, les jeunes fils des familles nobles se montraient publiquement comme acteurs, au cirque, dans le jeu dit de Troie, qu'Auguste remit en honneur, avec d'autres vieilles coutumes tombées en désuétude, et qui fut repris plusieurs fois sous les empereurs de la famille de César, dont on connaît la prétention de descendre d'Énée. Des jouvenceaux, de famille sénatoriale principalement, auxquels venaient se joindre aussi les princes de la maison impériale, y exécutaient des manœuvres d'équitation, couverts d'armes étincelantes et rangés suivant leur âge, par détachements ; comprenant les uns les jeunes garçons, jusqu'à onze ans probablement, les autres les adolescents jusque vers dix-sept. Les combats d'animaux et de gladiateurs mêmes, qui, depuis le commencement de l'empire, avaient lieu ordinairement dans l'arène de l'amphithéâtre, étaient aussi quelquefois donnés au cirque, surtout les représentations à grand spectacle.

---

<sup>1</sup> *Plebeium in circo positum est et in aggere fatum*, dit Juvénal, VI, 588.

<sup>2</sup> *Ad circum jussas prostare puellas*, dit Juvénal, III, 65. — *Hist. Auguste, Vie d'Héliogabale*, chap. 26 : *Omnes de circo, de theatro, de stadio et omnibus locis et balneis meretrices (Il rassemble dans un bâtiment public toutes les prostituées du cirque, du théâtre, du stade et de tous les lieux possibles, y compris les bains)*.

<sup>3</sup> *Priap. 26. (Anthologie latine, éd. Meyer, 1642.)* — Dans les hippodromes grecs les choses se passaient de même, mais avec moins d'indécence, comme il appert d'un passage de Dion Chrysostome (*Or.*, XX. p. 264, M).

Des jeux du cirque proprement dits, dont nous venons de faire mention, aucun, quel qu'en fût d'ailleurs l'éclat, emprunté à la qualité des personnes qui y paraissaient, ou la magnificence d'aspect, n'eut jamais, il s'en faut de beaucoup, une vogue comparable à celle des fameuses courses de chars. L'amour de ce spectacle, qui exerçait une fascination si extraordinaire sur les masses, ne dérivait pas, comme autrefois dans les jeux sacrés des Grecs, de l'intérêt que l'on portait aux personnes qui se disputaient le prix de la -course, ni, comme dans nos courses modernes, de celui qu'on prenait aux chevaux en lice, mais particulièrement de la circonstance que l'on prenait fait et cause, dans un sens ou dans un autre, pour ce qu'on appelait alors les factions, auxquelles chevaux et conducteurs appartenaient. A mesure que la passion pour l'hippodrome grandit et se répandit, l'intérêt pour ces derniers en particulier dut naturellement aussi croître, et, bien qu'il ne se manifestât, dans l'origine, qu'à l'occasion des chevaux, ne pas tarder à prendre un caractère de sympathie personnel et direct.

Dans l'ancien temps, les citoyens avaient tantôt participé aux courses de chars avec leurs attelages et leurs esclaves seulement, tantôt même conduit en personne leurs chars dans l'hippodromes la couronne que l'on y gagnait étant réputée assez honorable pour qu'on la déposât sur le cercueil des vainqueurs, après leur mort<sup>1</sup>. Mais, plus tard, l'opinion imprima également une tache, pour le citoyen, à cette manière de prostituer sa personne, pour l'amusement du public. Le conducteur de chars ne passa pourtant jamais pour infâme comme l'acteur de la scène et le gladiateur ; mais, ce métier difficile et périlleux était tombé dans le domaine des gens de peu, des affranchis et des esclaves, qui arrivaient quelquefois à gagner la liberté par leurs victoires. La loi mit cependant une digue à ces affranchissements, en disposant que les esclaves dont le peuple aurait exigé l'émancipation de l'ordonnateur des jeux, ne seraient pas libres pour ce fait<sup>2</sup>. D'ordinaire, les récompenses consistaient soit en palmes et en couronnes, soit en prix d'une somme d'argent, ou bien, suivant une habitude des temps postérieurs, en habits riches et somptueux. Par la libéralité des donateurs de fêtes et la concurrence des partis, dont chacun cherchait à s'attacher les virtuoses du genre, les conducteurs arrivaient assez souvent à faire des fortunes considérables. Le cocher Scopus, qui acquit une grande célébrité sous Domitien, gagna une fois, pour prix de ses victoires, dans l'espace d'une seule heure, au rapport de Martial (X, 74), quinze bourses remplies d'or, et le revenu d'un autre conducteur de chars, du parti des rouges, égalait, d'après l'estimation de Juvénal<sup>3</sup>, ceux de cent avoués. Quelquefois aussi, les cochers avaient les moyens de, prendre eux-mêmes un intérêt dans la direction des partis. Plus tard, leurs revenus augmentèrent encore dans une forte mesure, et, au quatrième siècle, on se plaignait des prodigalités du temps, qui faisaient tomber dans leurs mains, à titre de récompenses, des domaines entiers<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Pline, *Hist. nat.*, XXI, 7 : *Inde illa XII tabularum lex : qui coronam parit ipse pecuniave ejus, virtutis suæ ergo duitor ei.* — Cassiodore, *Var.*, III, 5 1.

<sup>2</sup> *Digeste*, XL, 9, 17.

<sup>3</sup> Dans la satire VII, vers 112, il dit :

*Si libet, hinc centum patrimonia causidicorum*

*Parte alia solum russati pone lacernæ.*

*(Qu'on mette d'un côté l'avoir de cent avocats, d'un autre celui du seul Lacerta, le jockey à la casaque rouge)*

<sup>4</sup> Libanius, édition Reiske, II, 190, 12.



Les conducteurs de chars n'étaient pas, d'ailleurs, inféodés à une faction, mais changeaient souvent de parti<sup>1</sup>. Aussi, le cocher Scirtus fit-il preuve de constance en passant douze années (de 766 à 778 de Rome) au service des blancs<sup>2</sup>. Comme nous l'avons dit, les héros de l'hippodrome attiraient l'attention et excitaient l'intérêt du public pour leur personne même au plus haut degré. Des acclamations et des vœux pour leur succès, les accueillait et les accompagnaient dans la lice, et, bien que l'on ait tout lieu de croire que là, comme au théâtre, ces applaudissements étaient parfois achetés<sup>3</sup> par des suborneurs intéressés, les conducteurs de chars en renom ne manquaient jamais d'un grand nombre de partisans et d'amis franchement dévoués, qui les suivaient partout où ils se montraient en public<sup>4</sup>. Martial a chanté, dans deux poésies<sup>5</sup>, Scorpis ; *la gloire du cirque en émoi, les délices de Rome et l'objet de ses applaudissements*, après, que la mort l'eut prématurément enlevé à l'âge de vingt-sept ans ; or les oisifs habitués du portique de Quirinus ne commencèrent à s'occuper des dernières épigrammes du poète, de l'aveu de celui-ci même, qu'après qu'ils en eurent assez des conversations et des paris engagés au sujet du fameux Scorpis et du coursier Incitatus<sup>6</sup>. L'étranger, visitant Rome vers le milieu du deuxième siècle de notre ère, était frappé de la multitude de statues représentant les cochers du cirque, dans leur costume original<sup>7</sup>, et, encore aujourd'hui, nombre de monuments de tout genre montrent que tous les arts se réunissaient pour éterniser le souvenir de leur gloire et de leurs victoires. L'intérêt qu'ils inspiraient, jusque dans les régions les plus élevées de la société, ne tenait pas seulement à la participation des hautes classes au mouvement des factions, mais aussi au goût passionné de ces classés principalement pour l'art de conduire les voitures, passion que des censeurs indulgents pardonnaient d'ailleurs volontiers à la jeunesse. Des jeunes gens de la plus haute noblesse non seulement guidaient leurs chevaux eux-mêmes sur les grandes routes, mais ne dédaignaient pas d'enrayer de leurs propres mains, ni de verser de l'orge dans les mangeoires, et tous juraient, à l'envi des cochers et des muletiers, par Épone, la déesse des chevaux<sup>8</sup>. Vitellius, qu'on avait vu souvent, dans sa jeunesse, étriller les chevaux dans les écuries du parti des bleus<sup>9</sup>, gagna la faveur de Caligula et de Néron, par son application fervente à l'art de conduire les voitures<sup>10</sup>, art que le premier de ces deux princes cultivait en amateur et dans lequel le second chercha même à briller comme virtuose<sup>11</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir, entre autres inscriptions, Henzen, 6197.

<sup>2</sup> *Ibid.*, 7419.

<sup>3</sup> Les seuls témoignages positifs du fait ne datent pourtant que des dernières époques de l'empire. Saint Jérôme, le premier, dit (*Lettres*, 83) : *Favorem populi in aurigarum morem pretio redimere*. — Voir aussi Symmaque, *Lettres*, VI, 42.

<sup>4</sup> Pline, *Hist. nat.*, XXIX, 5, dit : *Nullus histrionum equorumque trigarii comitator egressus*.

<sup>5</sup> X, 50 et 53.

<sup>6</sup> *Ibid.*, XI, 1.

<sup>7</sup> Lucien, *Nigrin*, 29.

<sup>8</sup> Juvénal, VIII, 146, etc. S'il ajoute, au vers 163, *fecimus et nos hoc juvenes*, c'est assez dire que ce qui, de la part du consul Latéran, était inconvenant, on le trouvait très excusable chez des jeunes gens. — Suétone (*Néron*, chap. 4) dit de Domitius, père de cet empereur, qu'il était *aurigandi arte in adolescentia clarus*. — La sévérité du jugement porté par Tacite (*Annales*, XIV, 14) sur ces goûts de Néron (*fœdum studium*) s'explique quand on songe au contraste qu'ils forment avec les devoirs d'une aussi haute position.

<sup>9</sup> Dion Cassius, LXV, 5.

<sup>10</sup> Suétone, *Vitellius*, chap. 4.

<sup>11</sup> Dion Cassius, LIX, 5 ; LXI, 17.

Parmi les favoris de Caligula figurait le conducteur de chars Eutychès, de la faction des verts, auquel il fit, après une orgie, un cadeau de 2 millions de sesterces<sup>1</sup>, et pour les chevaux duquel les prétoriens furent employés à construire des écuries<sup>2</sup>. Lucius Verus<sup>3</sup>, Commode<sup>4</sup>, Caracalla et Geta<sup>5</sup>, Héliogabale<sup>6</sup>, eurent tous aussi plus ou moins de préférences pour cet art et les virtuoses qui y brillaient. Héliogabale en particulier choisit ses favoris parmi ces derniers, et éleva la mère du principal d'entre eux, Hiéroclès, de la condition d'esclave au rang consulaire. Il n'est pas étonnant dès lors, mais dans la nature des choses, que les cochers du cirque, se voyant aussi généralement reconnus et traités comme personnes d'importance, se fissent remarquer par leur impudence et leur effronterie. Dès le commencement de l'empire s'était établi l'abus de les laisser, probablement à certains jours, rôder dans la ville et y commettre, sous le prétexte de la farce ; jusqu'à des escroqueries et des vols, ce qui fut ensuite défendu sous Néron<sup>7</sup>. Mais, des mesures isolées étaient naturellement impuissantes à contenir le débordement d'une licence effrénée, lequel, même abstraction faite des faveurs prodiguées à ces gens par les empereurs, rien que la conscience d'être devenus indispensables ne pouvait que ranimer et surexciter constamment chez eux.

Les meilleurs chevaux de course venaient des provinces, bien que l'on se livrât aussi à l'industrie chevaline en grand dans quelques districts de l'Italie, notamment dans les vastes pâturages de la Pouille et de la Calabre<sup>8</sup>. Les élèves les plus estimés y étaient ceux du pays des Hirpins.

En général, Pline assure que les chevaux d'Italie ne le cédaient à ceux d'aucun autre pays dans les courses de chars avec un attelage de trois. La Sicile, où dès le commencement de l'empire, avec les progrès de la dépopulation, les champs de blé s'étaient de plus en plus transformés en pâturages<sup>9</sup>, possédait d'immenses haras. Encore à l'époque où le pape Grégoire le Grand voulut faire vendre tous les chevaux qui se trouvaient dans cette île, sur les domaines de l'Église, le nombre de quatre cents, qu'il s'agissait d'y retenir, parut une bagatelle, qui n'entra pas en considération dans le prix de la vente<sup>10</sup>. Les coursiers de la Sicile étaient aussi réputés des meilleurs. Parmi les chevaux des autres provinces, ceux d'Afrique, notamment les races croisées de sang espagnol, étaient également renommés pour leur vitesse. Diore Chrysostome<sup>11</sup> mentionne aussi les chevaux de Mysie comme supérieurs à ceux de Thessalie. Au troisième siècle et au quatrième, c'étaient au contraire les chevaux de la Cappadoce<sup>12</sup> et de l'Espagne qui tenaient le premier rang. A cette époque,

---

<sup>1</sup> Suétone, *Caligula*, chap. 55.

<sup>2</sup> Josèphe, *Ant. Jud.*, XIX, 4, 4. — Il ne faut pas confondre cet Eutychès avec un de ses confrères (Gruter, 340, 4), un mime et d'autres artistes du même nom (Orelli, 2625 et 2645). On connaît aussi plusieurs cochers et gladiateurs qui, de même, portaient tous le nom de Félix.

<sup>3</sup> *Hist. Auguste, Vie de Verus*, chap. 6.

<sup>4</sup> *Vie de Commode*, chap. 2.

<sup>5</sup> Hérodien, III, 10.

<sup>6</sup> *Vie d'Héliogabale*, chap. 6.

<sup>7</sup> Suétone, *Néron*, chap. 16.

<sup>8</sup> Le scoliaste de Juvénal, I, 155, dit : *(Tigellinus) saltibus in Apulia et Calabria comparatis quum studiose equos aleret quadrigarios, amicitiam Nerouis nactus, primus illum ad studium circensium movit.* — Voir aussi Varron, *R. R.*, II, 7, 1.

<sup>9</sup> Strabon, VI, 2, 6, p. 273. — Voir aussi Cicéron, *Verr.*, II, 1, 10, 28.

<sup>10</sup> Voir Gregorovius, *Histoire de Rome au moyen âge*, II, 64 (en allemand).

<sup>11</sup> Éd. Dindorf, I, 57, 29.

<sup>12</sup> *Itiner. Hierosol.*, éd. Pinder et Parthey, p. 273. — *Code Théodosien*, XV, tit. X, 1 : *Unde veniunt equi curules.*

Antioche, l'opulente capitale de la Syrie, avec son cirque, dont les jeux étaient célèbres entre tous<sup>1</sup>, ne reculait ni devant les difficultés, ni devant les frais qu'entraînait l'énormité de la distance, pour faire courir, dans son hippodrome, les nobles animaux nourris sur les bords du Tage et du Guadalquivir<sup>2</sup>. Elle avait cependant à proximité les haras de la Cappadoce ; mais, peut-être ceux-ci étaient-ils alors exclusivement impériaux. L'âge voulu pour faire courir les chevaux dans l'hippodrome était de trois ans<sup>3</sup>, suivant d'autres, de cinq<sup>4</sup>. Il va sans dire que le prix de ces animaux était souvent très élevé<sup>5</sup>, et que l'on apportait grand soin à la reproduction, pour laquelle on recherchait notamment des coursiers ayant déjà remporté des victoires<sup>6</sup>. Amateurs et connaisseurs étaient au courant des noms, de l'origine et de la souche, de l'âge, des états de service et des exploits des plus fameux chevaux du cirque ; ils en savaient les généalogies par cœur et avaient mainte anecdote à raconter sur l'intelligence de ces animaux et la méthode appliquée à leur dressage. Ainsi, par exemple, il arriva, suivant Pline<sup>7</sup>, aux jeux séculaires donnés par l'empereur Claude, qu'un conducteur de char du parti des blancs ayant fait une chute, dès le commencement de la course, ses chevaux prirent la tête et s'y maintinrent, malgré tous les efforts des autres compétiteurs, firent spontanément tout ce qu'ils auraient pu faire sous la direction du guide le plus expérimenté, remportèrent la victoire et s'arrêtèrent d'eux-mêmes au but. Aux courses des quadriges, les plus fréquentes de toutes, le meilleur cheval était toujours employé comme cheval de main de gauche ; comme il fallait une grande agilité pour tourner la borne, la victoire dépendait surtout de la vitesse et du bon dressage de ce cheval, sur lequel se portait, en conséquence, presque toute l'attention des spectateurs<sup>8</sup>.

Les noms des chevaux de l'espèce étaient dans toutes les bouches ; on les acclamait hautement dans l'hippodrome, de même que les cochers<sup>9</sup> ; la foule, au cirque, savait très exactement si le cheval en lice était Passerinus ou Tigris, et Martial, malgré toute la vogue qui finit par s'attacher à ses poésies, n'avait pas, à Rome, plus de notoriété que le coursier Andrémon. Il existe encore des monuments avec la figure de ce cheval et celles d'autres coursiers fameux. Souvent la passion pour les chevaux de race dégénérait en véritable manie. On prétend que Caligula s'était mis en tête de nommer consul l'étalon Incitatus. La veille du jour où il devait courir, on donnait aux soldats la consigne d'empêcher que l'on ne fit aucun bruit dans le voisinage, pour que son repos ne fût point troublé. Épictète<sup>10</sup> raconte qu'un spectateur, ayant vu son cheval favori distancé

---

<sup>1</sup> *Descriptio Orbis*, dans Mai, *Cl. auct.*, III, 396, où l'on trouve ce paysage : *Habes ergo Antiochiam in ludis circensibus eminentem ; similiter et Laodiciam et Tyrum et Berytum et Cæsaream. Et Laodicia mittit aliis civitatibus agitato resoptimos*, etc.

<sup>2</sup> Symmaque, *Lettres*, IV, 62.

<sup>3</sup> Columelle, VI, 29, 4, dit : *Certaminibus autem expleto triennio (recte domatur equus)*.

<sup>4</sup> Pline, *Hist. nat.*, VIII, 42, 162.

<sup>5</sup> Végèce, *R. Vet. Præf.*, 10 : *Quum mancipia sæpe vilioribus pretiis quam equi vendantur aut muli*.

<sup>6</sup> Columelle, III, 9, 5 : *Sacrorum certaminum studiosi perniciosissimarum quadrigarum semina diligenti observatione custodiunt et spem futurarum victoriarum concipiunt, propagata sobole generosi armenti (Aussi les amateurs des combats sacrés conservent avec une scrupuleuse attention la race des coursiers rapides qui traînent les chars, et nourrissent l'espoir de victoires futures en propageant l'espèce de leurs généreux animaux)*.

<sup>7</sup> *Hist. nat.*, VIII, 160.

<sup>8</sup> *Digeste*, XXXI, 65, 1 : *Quadrigæ legatum equo postea mortuo perire quidem ita credunt, si equus ille decessit, qui demonstrabat quadrigam*.

<sup>9</sup> Dion Cassius, LXXII, 1, 4.

<sup>10</sup> *Diss.* I, 11, 27

dans la lice, s'enveloppa de son manteau et s'évanouit. Le cheval ayant repris la tête contre toute attente, il fallut asperger d'eau cet homme impressionnable pour lui faire recouvrer ses sens. Néron pensionna des chevaux de course émérites, réformés par suite de leur grand âge. On rapporte des faits semblables de Lucius Verus et de Commode.

Les donateurs des fêtes n'étant qu'exceptionnellement en état de suffire aux besoins des jeux du cirque avec leurs gens et leurs propres chevaux, des associations de capitalistes et de grands propriétaires d'esclaves et de haras se chargeaient de la fourniture et de l'équipement des uns et des autres. Comme il y avait ordinairement quatre chars se disputant le prix de la course, il se forma aussi quatre sociétés pareilles, dont chacune fournissait respectivement un char pour chaque course, et, depuis que chars et conducteurs prirent des couleurs diverses pour signes distinctifs, elles adoptèrent chacune sa couleur, pour se distinguer également entre elles, d'où on les appela partis ou factions. A la tête de chacune il y avait un ou plusieurs directeurs, appartenant d'ordinaire à l'ordre équestre, comme en général tous les chefs des grandes entreprises et compagnies, à Rome. Cependant, on l'a déjà fait remarquer, même de simples cochers s'élevèrent à des positions pareilles. Les ordonnateurs des jeux étaient obligés de s'entendre sur la fourniture des chevaux, des voitures et des hommes avec ces sociétés, dont les prétentions variaient naturellement, selon les circonstances. Après que Néron eut, dès le début de son règne, tellement amplifié les jeux du cirque, qu'ils remplirent des journées entières, les directeurs des partis ne voulurent plus consentir au louage de leur personnel pour des jeux d'une durée moindre, et se mirent à traiter avec la dernière arrogance les propositions des consuls et des prêteurs. En l'an 54, le prêteur Aulus Fabricius, n'ayant pas voulu se rendre à leurs exigences déraisonnables, fit paraître en lice des chars attelés de chiens dressés, au lieu de chevaux. Cette démonstration amena bien le parti des rouges et celui des blancs à céder, mais les bleus et les verts se rendirent seulement lorsque Néron eut fixé les prix lui-même. On raconte de Commode que, s'il avait tant multiplié les jeux du cirque, c'était pour enrichir les directeurs des partis. Il n'était probablement pas rare que les partis reçussent, de ce côté, des subventions et des dons. Ainsi le premier Gordien, n'étant encore que simple particulier, leur distribua cent chevaux de Cappadoce et autant de Sicile, pour l'acceptation desquels il fallut une permission de l'empereur, et Symmaque leur fit présent, à chacun, de cinq esclaves, à l'occasion des jeux donnés pour la questure de son fils. On ne mentionne qu'un seul exemple de spectacles donnés, en l'an 6 de notre ère, par les directeurs des partis à leurs propres frais, et, comme il paraît, de concert avec des pantomimes ; cependant, ce fait peut s'être renouvelé souvent, comme tendent à le faire penser plusieurs mentions postérieures de spectacles donnés par des artistes de cette dernière catégorie<sup>1</sup>.

Le personnel très nombreux des factions du cirque se composait en partie d'esclaves, en partie d'hommes libres salariés ; il ne comprenait pas seulement les gens nécessaires au service des haras, des écuries et du manège, mais encore bon nombre d'artisans, d'artistes et d'employés de genres différents. Dans des actes et des registres du temps figurent, comme au service de ces partis, des charrons, des cordonniers, des tailleurs, des ouvriers travaillant en perles, ainsi que des médecins, des instructeurs dans l'art de conduire, des facteurs, des concierges et des administrateurs, qui tous, souvent aussi,

---

<sup>1</sup> Dion Cassius, LVI, 27.

passaient du service d'une faction à celui d'une autre. Les écuries des quatre partis se trouvaient ensemble dans la neuvième région, probablement au pied du Capitole et près du cirque de Flaminius<sup>1</sup>. Elles avaient été, comme les cirques, en partie du moins, construites par des empereurs. Vitellius notamment avait, dans la courte durée de son règne, dépensé de fortes sommes à de pareilles constructions. Il paraît aussi que l'aménagement intérieur de ces écuries était d'une magnificence vraiment impériale, puisque Caligula se plaisait à passer une grande partie de son temps dans celles des verts et même à y prendre ses repas. Mais, ce qui touche les rapports des factions du cirque avec le fisc et avec l'administration municipale, de Rome n'est point éclairci. Les couleurs distinctives des partis étaient le blanc, le rouge, le vert et le bleu. Dans l'origine, les deux premières avaient été seules en usage ; depuis quand, on l'ignore ; car, il n'y a pas de mention contemporaine de cet arrangement antérieure au dernier siècle avant Jésus-Christ. Peut-être que le vert et le bleu ne vinrent s'y joindre qu'au commencement de l'empire. Domitien introduisit, en outre, deux nouvelles couleurs, la pourpre et l'or, qui avaient peut-être seulement le caractère d'une livrée impériale, et paraissent d'ailleurs avoir été bientôt abandonnées ; du moins n'en est-il plus jamais question dans la suite. Les verts et les bleus avaient, dès l'établissement de l'empire, éclipsé les deux autres partis plus anciens ; mais ils finirent par s'associer, les blancs avec les verts, et les rouges avec les bleus, sans toutefois jamais cesser entièrement d'exister comme partis distincts. Il y avait quatre couleurs au neuvième siècle encore, à Constantinople ; mais un auteur du douzième parle des factions comme d'une chose passée.

La fièvre de l'esprit de parti, dans la population de Rome et de Constantinople, pour les couleurs des factions du cirque, est un des phénomènes les plus significatifs et les plus curieux de l'ère impériale. Elle eut pour effet de partager la masse du peuple romain, à commencer par les maîtres du monde, jusque dans les bas-fonds du prolétariat et de la tourbe des esclaves, d'abord en quatre et plus tard en deux camps. Il n'y a rien de plus caractéristique pour l'état anormal des rapports politiques du temps que la concentration de l'intérêt général sur une pareille misère ; rien ne fait aussi clairement ressortir les progrès de la décadence intellectuelle et morale de Rome. Le gouvernement voyait sans doute avec plaisir l'agitation des partis tourner dans ce sens ; il n'était pas fâché de voir les passions des masses aller à la dérive, dans une direction où elles pouvaient se donner un libre cours, sans danger apparent pour le trône ; elle paraît avoir été favorisée même par les meilleurs princes, et l'on ne mentionne, de la part d'aucun d'eux, une tentative de remédier au mal. Bien au contraire, plusieurs des empereurs prirent eux-mêmes parti dans ces querelles, aussi ouvertement que possible : ainsi Vitellius<sup>2</sup> et Caracalla<sup>3</sup> pour les bleus ; Caligula<sup>4</sup>, Néron<sup>5</sup>, Lucius Verus<sup>6</sup>, Commode<sup>7</sup>, Héliogabale<sup>8</sup> pour les verts, qui, dans les premiers temps de l'empire, paraissent avoir eu le plus souvent le

---

<sup>1</sup> Outre celui-ci et le grand cirque, il y en eut plusieurs autres, dont les seuls connus furent ceux de Néron et de Caracalla.

<sup>2</sup> Suétone, *Vitellius*, chap. 7. — Dion Cassius, LXV, 5.

<sup>3</sup> Dion Cassius, LXXVII, 10, et LXXVIII, 8.

<sup>4</sup> Suétone, *Caligula*, chap. 55. — Dion Cassius, LIX, 14.

<sup>5</sup> Suétone, *Néron*, chap. 26. — Dion Cassius, LXIII, 6. — Plinie, *Hist. nat.*, XXXIII, 90. — Martial, XI, 33.

<sup>6</sup> *Hist. Auguste, Caracalla*, ch. 4 et 6.

<sup>7</sup> Dion Cassius, LXXII, 17.

<sup>8</sup> *Ibid.*, LXXIX, 14.

dessus. Cela est du moins certain pour le temps de Juvénal<sup>1</sup>. Le poète Martial aussi était un partisan des verts<sup>2</sup>. Il est vrai qu'après la chute de l'empire d'Occident, Théodoric crut nécessaire de les prendre sous sa protection, pour les soutenir contre les bleus<sup>3</sup> ; mais à Constantinople, ces derniers, constamment favorisés par les empereurs depuis Justinien, reprirent carrément l'avantage.

Les empereurs ne se contentaient pas, d'ailleurs, d'attiser le feu, dans ce mouvement des partis du cirque, en s'y intéressant eux-mêmes ; on les vit parfois aussi comprimer et terroriser la partie adverse sans défense, de la façon la plus violente et la plus brutale. Dans le peuple, les factions pouvaient compter sur de nombreux adhérents et sur une influence dont les ramifications s'étendaient au loin, par la raison déjà qu'elles avaient une organisation bien arrêtée, disposaient de sommes considérables, occupaient et faisaient vivre une multitude de gens, et ne négligeaient certainement aucun moyen pour gagner du terrain et s'affermir. Mais un point bien plus important encore, c'était la distinction des quatre couleurs en elle-même, faite comme exprès pour le besoin de la masse de prendre parti, pour ou contre, dans toute rivalité qui se produit sous ses yeux. Ce qu'il lui faut, c'est un cri de guerre, personne ne s'inquiétant de quoi il s'agit au fond. Il n'y avait relativement que peu de connaisseurs, avec leurs adhérents, qui pussent réellement s'intéresser aux chevaux et au mérite des cochers ; mais les couleurs passionnaient tout le monde. Chevaux et conducteurs de chars changeaient ; les couleurs restaient. Pendant cinq siècles, le cri de guerre, dont elles donnaient comme le signal, se perpétua d'une génération à l'autre, au sein d'une population qui s'abrutissait de plus en plus, et, bien que le tumulte et des excès fussent l'accompagnement, ordinaire de tous les spectacles, le cirque principalement était devenu le théâtre de scènes d'un caractère sauvage et parfois même sanglantes.

Peu importait que le monde fût gouverné par un Néron ou par un Marc-Aurèle, que les frontières de l'empire fussent menacées par les barbares ou que ceux-ci fussent repoussés par les armées romaines ; dans la capitale de l'empire, la question de savoir si la victoire serait aux bleus ou aux verts avait toujours la même importance pour tout le monde, grands et petits, hommes libres et esclaves, hommes et femmes, et c'est de ce côté que se dirigeaient une foule d'espérances et d'appréhensions. Les esclaves n'étaient pas seulement admis aux spectacles, fait dont témoignent expressément plusieurs passages d'auteurs contemporains<sup>4</sup> ; ils y prenaient parti avec le reste du public.

Dans Pétrone, par exemple, on voit ceux de Trimalcion se prononcer et parier pour les verts<sup>5</sup>. Il y a tout lieu de croire que les adhérents des factions portaient les couleurs de celles-ci, au cirque du moins, bien que Martial seul y ait fait allusion dans ces vers :

*Lacernæ coccineæ.*

*Si veneto prasinove faves, cur coccina sumes ?*

*Ne fias ista transfusa sorte vide* (XVI, 131).

---

<sup>1</sup> *Satires*, XI, 97.

<sup>2</sup> VI, 46, et XI, 33.

<sup>3</sup> Cassiodore, I, 20 et 27.

<sup>4</sup> Ainsi Horace, *Épîtres*, I, 14, 14 ; Columelle, I, 8, 2 ; Ulpien, *Digeste*, XI, 3, 1, 5 ; Vénuléjus, *ibid.*, XXI, 1, 65.

<sup>5</sup> *Satiricon*, chap. XL.

L'usage de la distinction des couleurs dans les jeux du cirque, en province, est également attesté par les mosaïques de Lyon et d'Italica, ainsi que par des inscriptions<sup>1</sup>. Quand le christianisme eut détrôné les anciens dieux, en l'honneur desquels avaient été institués les jeux du cirque, les factions n'en continuèrent pas moins à s'y disputer la prééminence. Les chrétiens, non plus que les païens, ne se laissèrent dissuader de la fréquentation des spectacles par les sermons de leurs prédicateurs. Ils objectaient qu'il ne fallait pas dédaigner les récréations offertes aux hommes par la bonté divine. Ils invoquaient même les saintes écritures, en alléguant que puisque Élie était monté au ciel dans un char, l'art de conduire les chars ne pouvait être un péché<sup>2</sup>. Léon le Grand encore se plaignait amèrement, devant ses ouailles, de ce que ces odieux spectacles fussent un aimant qui attirait plus de monde que les sépulcres des saints martyrs, dont la protection avait pourtant sauvé la ville de l'horrible destruction dont la menaçaient les hordes d'Attila<sup>3</sup>. Cependant, le délire des factions atteignit son point culminant, non à Rome, mais à Constantinople, où, bien que les deux factions plus faibles n'eussent pas cessé d'exister, la partie véritable n'était plus qu'entre les verts et les bleus. Dans cette dernière capitale, où la discorde prenait, de temps en temps du moins, une couleur religieuse et politique, elle redoubla de violence, dans son délire, et remplit l'empire de séditions. On prodiguait sa fortune, souffrait la torture et la mort, ou commettait même des crimes pour l'amour de son parti ; l'intérêt de parti l'emportait sur les liens de la parenté et de l'amitié, la maison et la patrie, la religion et la loi. La contagion de ce mouvement vertigineux gagna même les femmes, qui ne fréquentaient pas alors de spectacles ; c'était une manie générale poussée jusqu'à la démence. La sédition, connue sous le nom de révolte de Nica, qui éclata en 532 au cirque, à Constantinople, aurait coûté le trône et la vie à Justinien, sans la présence d'esprit de sa femme Théodora et la fidélité de Bélisaire. Trente mille personnes y perdirent, dit-on, la vie.

Il est trop rarement fait mention, par les contemporains, du cirque de Rome et des partis qui s'y étaient formés pour qu'il soit possible de poursuivre, dans leur enchaînement, les causes dont l'action successive, peu apparente dans les commencements, porta finalement le mal à ce degré d'énormité monstrueux. Nous pouvons seulement conclure de symptômes isolés à la gradation que suivirent les progrès du mal. Nous savons, par exemple, que dès le dernier siècle de la république, lors des funérailles d'un cocher nommé Félix, de la faction des rouges, un de ses partisans se précipita sur le bûcher, au moment où l'on y déposa le corps du défunt. Pline l'Ancien rapporte ce fait d'après l'indicateur public, source nullement suspecte dans le cas dont il s'agit. On pourrait croire que l'homme dont il parle ne fût qu'un pauvre fou ; mais Pline ajoute que le parti contraire, pour amoindrir la gloire qui devait en rejallir sur l'artiste décédé, représenta ce suicide comme la suite d'un étourdissement, causé par l'odeur des parfums employés dans la crémation, lorsqu'il paraît certain pourtant que 'ce parti n'aurait pas manqué d'en chercher la cause dans une aliénation mentale, s'il y avait eu moyen de trouver quelque crédit pour cette version. Mais, quoi qu'il en soit de ce fait isolé, il n'est pas possible que l'organisation des partis ait eu dès lors, ni même au temps d'Auguste, le grand développement qu'elle présente un demi-siècle plus tard. Ovide a choisi le cirque pour théâtre d'une de

---

<sup>1</sup> Gruter, 339, 4 = C. I. G., 6803

*Factionis Venetæ Fusco sacravimus aram*, etc.

<sup>2</sup> P.-E. Muller, *De gen. ævi Theodos.*, II, p. 59, adn. o.

<sup>3</sup> Gregorovius, *Histoire de Rome au moyen âge*, I, 197.

ses élégies ; il regarde la course, à côté de sa bien-aimée ; il parle de la troupe à diverses couleurs qui s'élançe hors des barrières<sup>1</sup>, mais l'intérêt que lui-même et la jeune femme prennent à la représentation se porte sur la personne d'un conducteur de char, non sur une couleur<sup>2</sup>. Horace, qui fait souvent mention de l'engouement de ses contemporains pour le théâtre et les gladiateurs, n'a que peu de mots pour le cirque, dans ses vers, et n'y parle jamais des factions ; mais, dans le cours du premier siècle de notre ère, en partie sous l'impression de l'intérêt passionné qu'y prirent les Caligula, les Néron, les Vitellius, le mouvement des factions gagna de l'intensité. Nous avons déjà mentionné la passion de Caligula pour les verts, poussée si loin qu'il fit, si l'on peut en croire Dion Cassius (LIX, 14), empoisonner des chevaux et des cochers du parti opposé. Déjà dans son enfance, Néron s'attira une réprimande de son précepteur, à force de bavarder continuellement des jeux du cirque. Ayant une fois, bien que ce sujet de conversation lui fût interdit, proféré vis-à-vis de ses condisciples des lamentations sur le malheureux sort d'un cocher des verts qui avait été traîné par ses chevaux, cet élève plein d'espérance, de nouveau grondé par son maître, trouva pour excuse qu'il avait entendu parler d'Hector traîné par Achille autour des murs de Troie<sup>3</sup>. Empereur, il ne se contenta pas de montrer la plus grande partialité pour les verts, mais se produisit lui-même avec cette couleur au cirque, où la lice fut, dans cette occasion, sablée de vert de gris, lors des spectacles qu'il offrit au roi des Parthes, Tiridate. Il arrivait aussi parfois qu'on parsemait le cirque d'éclats ou lamelles de pierre spéculaire<sup>4</sup>. Vitellius, qui, comme nous l'avens dit, n'avait pas dédaigné de faire le service de palefrenier auprès des bleus, paraît avoir été redevable de sa promotion au gouvernement de la Germanie inférieure à un homme puissant à la cour de Galba, T. Vinius, auquel il était attaché par les liens du parti dont ils étaient tous les deux. Parvenu au trône il brigua bassement, au cirque, la faveur du bas peuple, par les avances qu'il fit au parti en vogue<sup>5</sup>, ce qui ne l'empêcha pas, cependant, de faire mettre à mort des gens du peuple, qui avaient invectivé les bleus, manifestation qu'il interpréta comme un témoignage de leur mépris pour son auguste personne et comme trahissant l'espoir d'une révolution prochaine<sup>6</sup>. Malgré la neutralité que gardèrent ses successeurs, le développement de l'esprit de parti marcha naturellement de front avec celui de la fièvre générale pour les spectacles, et cette passion qui, déjà vers la fin du premier siècle de notre ère, dominait si complètement les esprits, qu'elle n'y laissait aucune place pour une culture plus noble, était bien faite pour remplir de graves soucis quiconque réfléchissait. On n'entendait plus la jeunesse parler d'autre chose, à la maison comme dans les salles des cours d'enseignement, et les professeurs se croyaient eux-mêmes obligés de prendre part à ces conversations<sup>7</sup>.

Même dans les cercles d'hommes à l'esprit cultivé, les bleus et les verts formaient un sujet de conversation à la mode, par cela même qu'il n'avait point de côté politique compromettant<sup>8</sup>. Ce fut la période d'éclat de l'empire que celle où les intérêts les plus chers du peuple romain pouvaient se résumer dans la

---

<sup>1</sup> *Evolat admissis discolor agmen equis*. Ovide, A. III, 2, 78.

<sup>2</sup> *Ibid.*, 67, etc. — Voir aussi *Art d'aimer*, I, 145.

<sup>3</sup> Suétone, *Néron*, chap. 22.

<sup>4</sup> Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 162.

<sup>5</sup> Tacite, *Histoires*, II, 91.

<sup>6</sup> Suétone, *Vitellius*, chap. 14.

<sup>7</sup> Tacite, *Dialogue des Orateurs*, chap. 29, après la mort de Domitien sans doute.

<sup>8</sup> Martial, X, 48, livre publié sous Nerva.



fameuse devise, *panem et circenses*, mots probablement sortis de la bouche de quelque homme d'État du temps, sinon d'un empereur même. A cette époque, sous le règne de Trajan, des observateurs impartiaux s'étonnaient de voir qu'au cirque tant de milliers d'hommes se laissassent captiver, non par l'agilité des chevaux et l'art des écuyers, mais par le charme d'un simple chiffon de telle ou telle couleur. Or il suffisait peut-être d'un échange des couleurs, pendant la course, pour que l'intérêt et la faveur du public prissent également le change et que les personnes qui ne croyaient reconnaître et n'applaudissaient chevaux et cochers que de loin, les abandonnassent aussitôt. Il paraît, du reste, que l'échange des couleurs n'était pas sans exemple<sup>1</sup>. Encore si cet engouement pour une misérable tonique n'avait existé que chez la populace ! Mais des hommes sérieux même ne pouvaient se rassasier de la jouissance que leur procurait un divertissement pareil, et Pline le Jeune<sup>2</sup>, auquel nous empruntons ces considérations, éprouvait quelque satisfaction d'être lui-même au-dessus de ces futilités. Si les verts venaient à perdre au cirque, écrivait Juvénal<sup>3</sup>, à cette époque ou peu de temps après, Rome serait dans la même consternation et le même abattement qu'après la bataille de Cannes. Marc-Aurèle, élevé à la cour d'Adrien, crut devoir une reconnaissance particulière à son gouverneur de l'avoir préservé du ridicule de devenir un partisan des verts ou des bleus<sup>4</sup>. Cet aveu de l'empereur renferme sans doute une allusion à son corégent Lucius Verus, qui n'était pas seulement un amateur passionné des jeux du cirque en général, au sujet desquels il entretenait une correspondance très étendue avec des amis de province, mais aussi un très chaud partisan des verts, pour lesquels il affichait sa partialité de la manière la plus inconvenante, ce qui lui attira souvent des avanies de la part des bleus, même en présence de Marc-Aurèle<sup>5</sup>. Fronton lui-même, le grave précepteur des deux princes, ne fut point garanti, par ce pédantisme magistrat qui lui était naturel, de cette manie devenue comme épidémique ; il était, comme on pouvait s'y attendre, du même bord que son auguste élève et même une chagrine très douloureuse ne put le retenir de la fréquentation du cirque<sup>6</sup>. Dans une description de Rome, composée vers le même temps par un auteur grec, habitué de ces spectacles, celui-ci fait ressortir, comme des traits caractéristiques pour cette capitale, l'agitation du cirque, les statues érigées aux conducteurs de chars, les conversations à ce propos, dans les rues et sur les places, ainsi que la propagation d'une véritable hypomanie, qui s'était emparée de beaucoup d'hommes d'apparence très respectable<sup>7</sup>. S'il n'a pas aussi fait mention des partis, c'est que la portée de cette agitation factice pouvait, on le comprend, échapper à un observateur étranger. Avec l'extrême pénurie de rapports du troisième siècle, le cirque et les factions qui y rivalisaient, à cette époque, n'y forment aussi que rarement et accessoirement l'objet d'une mention. Nous n'en savons un peu plus long que par la transmission de certains détails du temps de Caracalla, qui n'eut point de vergogne de conduire lui-même son char dans l'hippodrome, sous les yeux du public<sup>8</sup>. Un jour même, des invectives ayant été lancées contre un conducteur de char de son propre parti,

---

<sup>1</sup> Témoin ce passage de Vell. Longus, *De orthographia* : *Inversis armis gladiatores pugnas non est dicendum, sed versis hoc est transmutatis, sed nec inversis pannis agitasse aurigas sed versis.*

<sup>2</sup> *Lettres*, IX, 6.

<sup>3</sup> XI, 197, etc.

<sup>4</sup> Marc Antonin, *Commentaires*, I, 5.

<sup>5</sup> *Hist. Auguste, Vie de Lucius Verus*, chap. 6.

<sup>6</sup> Fronton, *Ad amicos*, II, 3.

<sup>7</sup> Lucien, *Nigrin*, 29.

<sup>8</sup> Dion Cassius, LXXVII, 10.

celui des bleus, il remplit le cirque d'une scène de tumulte sauvage, de violences et de meurtre, en donnant à la garde l'ordre de faire main basse sur tous ceux qui avaient crié<sup>1</sup>. Un siècle et demi plus tard, Ammien Marcellin décrit les mœurs de Rome à une époque où le délabrement intérieur de l'empire était arrivé à son comble, et où les dangers, qui le menaçaient du côté de l'Orient comme de celui de l'Occident, prenaient un aspect de plus en plus sinistre. Or, chose assez bizarre, lui aussi, que la passion des Romains pour le cirque remplit tellement de stupéfaction et de mépris, néglige de parler des manœuvres des factions. Pour la masse, le cirque était à la fois un temple, une demeure, un lieu de rendez-vous et le but de tous les désirs. Partout on voyait des groupes dans la plus grande animation s'entretenir des courses ; des hommes d'âge, protestant de leur longue expérience, y juraient par leurs rides et leurs cheveux gris que c'en était fait de l'empire, si l'issue venait à différer de leurs prédictions. Les jours où il y avait fête au cirque, le peuple affluait vers l'hippodrome dès avant l'aube ; bien des gens passaient même, les nuits à veiller dans l'attente de cet événement, l'esprit tendu et plein d'anxiété. Il n'y avait rien de curieux comme de voir cette foule innombrable suivre toutes les phases de ces luttes dans un état d'agitation fébrile. Or la superbe noblesse, dans les cercles de laquelle les messagers annonçant un nouveau début de cochers et de chevaux étaient reçus comme jadis les Dioscures, quand ils apportèrent la nouvelle du triomphe de Rome sur les Tarquins, n'y prenait pas un intérêt moins vif<sup>2</sup>. Un siècle et demi plus tard encore, à une époque où l'empire se trouvait depuis longtemps brisé par les flots de la migration des peuples et où le roi des Goths, Théodoric, gouvernait à Rome, les mêmes passions séculaires continuaient d'agiter le cirque. Théodoric accorda souvent aux Romains le passe-temps de leurs spectacles favoris, ce qui lui valut d'être salué par eux des noms de Trajan et de Valentinien, empereurs dont il avait pris les règnes pour modèle du sien<sup>3</sup>. Son secrétaire intime, le savant Cassiodore, s'étonnait de trouver au cirque une agitation beaucoup plus grande qu'à tous les autres spectacles<sup>4</sup>. Le vert gagne l'avance, une partie du peuple se morfond ; le bleu la reprend, voilà qu'une autre partie se désole. On se passionne pour le triomphe d'une chose qui ne rapporte rien, on retombe dans la douleur ou le chagrin sans avoir éprouvé la moindre perte qui le motive ; on apporte aux plus vaines disputes la même ardeur que s'il s'agissait de repousser un danger menaçant la patrie. Toujours encore, comme par le passé, les jeux du cirque bannissaient de la société la gravité morale et le, sérieux, occasionnaient les plus sottes querelles, détruisaient toute probité et formaient une source permanente de dissentiments et de discordes.

Ainsi la rivalité des couleurs survécut à l'empire d'Occident et ne finit à Rome qu'avec les jeux du cirque même. Ce fut le roi des Goths Totila qui, le dernier, en 549, fit courir des chars dans cette ville, déjà bien dépeuplée et bien appauvrie<sup>5</sup>.

Pour donner de l'échelle grandiose sur laquelle les hauts fonctionnaires de Rome organisaient d'habitude, déjà dans les premiers temps de l'empire, les jeux qu'ils avaient à donner au cirque, il est une source de renseignements de beaucoup

---

<sup>1</sup> Hérodien, IV, 6.

<sup>2</sup> Ammien Marcellin, XIV, 6, 26 ; XXVIII, 4, 11 et 29. — Voyez aussi Symmaque, X, 29 et 25 : *Exspectantur quotidie nuntii, qui appropinquare urbi munera promissa confirmant ; aurigarum et equorum lama colligitur ; omne vehiculum, omne navigium scenicos artifices advexisse jactatur.*

<sup>3</sup> Exc. Valesii, 60. (Ammien, éd. Wagner et Erfurdt, I, p. 620.) — Cassiodore, *Chronicon*, 519. — Voir aussi Gregorovius, *Histoire de Rome au moyen âge*, I, 286-295.

<sup>4</sup> Cassiodore, *Var.*, III, 57, ainsi que I, 27 et 30-33.

<sup>5</sup> Gregorovius, I, 436.

postérieure, la correspondance encore existante de Symmaque, qui vivait à la fin du quatrième siècle, au sujet des préparatifs pour les jeux par lesquels il célébra la préture de son fils. En effet, il n'est guère probable que les sénateurs de Rome, dans les trois siècles antérieurs, le cédassent en richesse princière et en amour du faste princier, à leurs descendants de l'époque du règne de Théodose, mais il y a tout lieu de présumer qu'il n'y eut dans les apprêts des uns et des autres, pour leurs spectacles, guère de différence, à part celle qu'il pouvait y avoir dans les mesures à prendre pour l'acquisition de l'effectif nécessaire en hommes et en chevaux. Au commencement de l'empire, il paraît que l'entreprise de ces fournitures était l'affaire des partis, tandis que Symmaque, d'après ce qui résulte du moins de ses lettres, dut se charger directement lui-même d'acheter ou de louer les chevaux, comme d'engager les cochers. Si d'ailleurs Symmaque, nous l'avons déjà fait observer ailleurs, n'était pas précisément un des sénateurs les plus riches de son temps et que les spectacles donnés par son fils peuvent avoir été beaucoup surpassés par l'éclat d'autres fêtes, il est certain, néanmoins, que ces spectacles firent grande sensation et donnent la mesure de jeux d'une magnificence extraordinaire.

Quintus Aurelius Symmaque, dont le palais dominait Rome de la hauteur que couvrent aujourd'hui les jardins désolés de la Villa Casali, avait été revêtu des plus hautes charges de l'État et fut, sous tous les rapports, un des hommes les plus éminents de son temps. De concert avec un certain nombre d'amis, unis de tendance avec lui, il appliqua tous ses efforts au soutien de la cause, déjà perdue, du paganisme contre le christianisme victorieux. Ces efforts tendaient à ressusciter la littérature classique, en même temps que les croyances du polythéisme, avec lequel les spectacles avaient la liaison la plus intime ; et, par cela même que ceux-ci étaient abhorrés des chrétiens, comme une abomination de l'idolâtrie, Symmaque dut précisément regarder comme un devoir sacré de maintenir debout, de toutes ses forces, une institution si importante pour sa religion en péril, d'autant plus qu'il était personnellement investi de deux des plus hauts sacerdoces. D'autres motifs, d'un intérêt temporel, devaient encore stimuler son zèle : une haute idée de ce qui convenait à la dignité du peuple romain, le souci de la grandeur de sa maison et le désir de ne pas rester en arrière de ses pairs<sup>1</sup>. Aussi employa-t-il tous les moyens dont sa grande influence, sa fortune toujours considérable, et ses relations étendues lui permettaient de disposer, pour surpasser encore, si possible, dans la célébration de la préture de son fils, l'attente que l'éclat de jeux précédemment donnés par lui avait fait concevoir au public<sup>2</sup>. Il fit venir d'Espagne presque exclusivement les chevaux nécessaires pour les Jeux du cirque. Il ne pouvait être difficile à un homme posé comme il l'était d'obtenir l'usage de la poste impériale pour ses agents. Une lettre de remerciements à Stilicon, qui avait contribué à lui procurer cette faveur, prouve qu'il l'avait obtenue<sup>3</sup>. Nombre de ses agents se rendirent donc en Espagne, munis de fonds considérables<sup>4</sup>, d'états descriptifs et de lettres adressées aux possesseurs des meilleurs haras, parmi lesquels sa correspondance nomme Eupraxius, Pompéja et Fabianus, aux meilleurs connaisseurs de chevaux, chargés de les assister dans le choix à faire, et de plus bien recommandés à l'appui de personnages influents et des autorités en

---

<sup>1</sup> Symmaque, *Lettres*, IV, 60 ; IX, 132.

<sup>2</sup> *Ibid.*, IV, 58-60 ; V, 82.

<sup>3</sup> Symmaque, *Lettres*, IV, 6. — Voir aussi VII, 48, 105, etc. ; IX, 22.

<sup>4</sup> *Ibid.*, IV, 9, 20 ; 4, 60, 9, 18, etc. ; 12, 6, 5, 83 ; 7, 82, 105, etc. ; 23.

Espagne<sup>1</sup>. Symmaque croyait nécessaire de tenir compte de l'amour du public pour le changement<sup>2</sup>, et ses agents avaient ordre de faire choix des meilleurs coursiers, parmi les races de toutes les provinces.

Le grand soin recommandé dans le choix fit traîner en longueur une affaire qui demandait naturellement déjà beaucoup de temps. Il pouvait donc arriver que l'hiver survenant interrompît la navigation et partant aussi le transport en Italie. Pour ce cas, Symmaque avait écrit à un ami habitant le midi de la France, pour le prier d'héberger et de nourrir dans ses écuries, pendant les trois ou quatre mois de l'hiver, les chevaux achetés et l'autoriser, s'il se trouvait dans le pays d'Arles même des chevaux de course éprouvés, à en faire également l'acquisition<sup>3</sup>. Mais, avec un transport de si longue durée, il était à prévoir que des maladies et d'autres accidents pussent réduire considérablement le nombre des chevaux<sup>4</sup> ; aussi des offres d'éleveurs d'Italie furent-elles également acceptées<sup>5</sup>.

A cause de l'état défectueux et de l'irrégularité des communications par mer, les cochers, bien qu'il n'y ait qu'à les faire venir de Sicile, firent aussi beaucoup de soucis à Symmaque. Aussitôt que son agent sicilien l'eut informé de leur départ de cette île, il manda à son gendre, qui vivait près du golfe de Naples, d'envoyer des gens de confiance le long de la côte jusqu'à Salerne, avec la mission de les recevoir au débarqué. Un ami commun était chargé, en outre, de les pourvoir de tout le nécessaire et de préparer les moyens pour la continuation de leur voyage par mer, jusqu'à Rome. Mais le temps s'écoulant sans que l'on apprît rien de leur arrivée, Symmaque demanda l'aide d'un fonctionnaire pour s'enquérir le long de la côte de ce qu'ils étaient devenus. On ne nous dit pas si, après toutes ces démarches, le navire arriva en temps opportun<sup>6</sup>.

L'approche de fêtes pour lesquelles se faisaient des préparatifs aussi gigantesques, remplissait toute la ville de Rome d'une émotion fébrile. Les conversations, les disputes et les paris sur l'issue des courses mises en expectative ne tarissaient pas<sup>7</sup>. On allait jusqu'à interroger les devins, à ce sujet<sup>8</sup>, et à consulter des sorciers, auxquels on attribuait le pouvoir d'accélérer

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, IV, 63 (à Eupraxius) : *Fas sit dicere : Equorum curulium copia non egemus ; sed incitat nos præturæ mora ad desiderium muneris largioris. Si ergo dulcis est, ut adsolet, mandati mei executio, quatuor ex grege Laudacianorum quadrigas, quas tua defloret electio, ad me opto deduci, cum primum mare navigatio verna patefecerit. Credo mireris, ut non potius de gregibus tuis postulem, qui potissimos Iberorum nobilitate prævertunt. Fastidium uniformis spectaculi patitur civitas, cujus satietas mihi varietate vincenda est.*

<sup>2</sup> *Ibid.*, VII, 48.

<sup>3</sup> Symmaque, *Lettres*, IX, 20 et 24.

<sup>4</sup> *Ibid.*, V, 56 (à Salluste) : *Quadrigis quatuor gratuitas auxisti numerum comparatum. Ex illis equos undecim superstites cæteris prosecutorum cura perd uxit. Nec longo intervallo pars succubuit traditorum.*

<sup>5</sup> *Ibid.*, 82 (à Helpidius) : *Nam cum de Hispaniis copiam equorum spes certa mihi promittat, hos quos de proximo polliceris, securior diligentia debet excerpere.*

<sup>6</sup> *Ibid.*, VI, 42 et 33. La première de ces deux lettres, qui est la plus ancienne en date, commence ainsi : *Eusebii nuper litteras sumsi, quibus aurigas... missos ad Campaniam nuntiavit.* — Voici le commencement de la seconde : *Si qua adhuc de Siçilia speramus incerta sunt. Nam, cum litteræ Eusebii nuntiaverint, dudum circi et scenæ artifices navigasse, etiam nunc de adventu eorum rumor in operto est.*

<sup>7</sup> Juvénal, XI, 201. — Martial, XI, 1, 14. — Tertullien, *Des spectacles*, chap. XVI.

<sup>8</sup> Toutefois la seule mention que l'on ait de ce fait se trouve dans Tzetzes (*Chil.* XIII, *hist.* 497, 479).

ou de paralyser la course des chevaux<sup>1</sup>. Le fait est qu'on attachait des clochettes aux chevaux, pour les garantir contre l'ensorcellement<sup>2</sup>.

Le jour si ardemment désiré était-il venu enfin, les routes se remplissaient déjà de curieux quelques heures avant l'aurore. Caligula, avant été une fois dérangé dans son sommeil, au milieu de la nuit, par le bruit de la foule affluant vers le cirque, ordonna de la disperser à coups de bâton et, dans la bagarre qui s'ensuivit, périrent vingt membres de l'ordre équestre, autant de femmes mariées et une multitude de gens du commun<sup>3</sup>. Sous Claude et Néron, les chevaliers et les sénateurs obtinrent des sièges à part et naturellement d'un accès facile, tandis que la tourbe des gens du troisième ordre ne parvenait à gagner ses places ; malgré le grand nombre des avenues, qu'à travers la presse d'une épouvantable cohue ; car, avec la curiosité de cette population immense pour les spectacles, il n'y avait, dans les premiers siècles de l'empire du moins, jamais assez de places. La possession de deux solides esclaves de Mœsie, sous la protection desquels on pût se procurer sans péril une bonne place, était, au temps de Trajan, un des principaux souhaits des personnes peu aisées<sup>4</sup>. Il paraît aussi qu'on vendait, pour l'usage du public, au cirque même, des coussins grossièrement rembourrés de jonc (*tomentum circense*)<sup>5</sup>. Vu l'impossibilité de couvrir le cirque tout entier d'une tente, il n'y avait pas d'autre abri contre le soleil que des chapeaux et des ombrelles, contre le vent et la pluie, que de grands manteaux. Le cirque n'en était pas moins très couru, même par les femmes, qui, bravant la foule, la chaleur et la poussière, s'y montraient en grande toilette, et dont la présence donnait au spectacle un attrait de plus pour les hommes, au milieu desquels elles prenaient place, comme nous l'avons déjà dit.

Les jeux du cirque étaient précédés d'une solennité religieuse. Une grande procession, avec nombre d'images des dieux, descendait du Capitole, traversait le forum décoré pour la fête, puis, en prenant à droite et passant entre les boutiques du quartier toscan, le *velabrum* et le marché aux bœufs, pour faire ensuite son entrée au cirque par la grande porte du milieu et, finalement, le long de l'hippodrome, le tour des colonnes terminales. Le magistrat ordonnateur des jeux la conduisait, lorsque c'était un préteur ou un consul, debout sur un char élevé, dans le costume d'un général triomphateur, drapé des larges plis flottants de la toge de pourpre brodée d'or, par-dessus la tunique à palmes également brodées, le sceptre d'ivoire avec l'aigle à la main, pendant qu'un esclave de l'État tenait au-dessus de sa tête une énorme couronne de feuilles de chêne, en or et garnie de pierreries. Il paraît que ses enfants aussi prenaient place dans le même char ou montaient les chevaux qui le traînaient, suivant l'étiquette adoptée pour le triomphe. Une bande de musiciens et une partie de l'escorte, formée en colonne, précédaient le véhicule, qu'entourait une troupe de clients en toges blanches. Auguste, lors d'une indisposition, se fit porter en tête du cortège dans une litière, pour ne pas perdre le bénéfice de l'honneur qui lui était dû. La procession avançait au son des flûtes et des trompettes ; les images des dieux étaient les unes portées sur des brancards et sur des trônes, les autres

---

<sup>1</sup> Arnobe, 1, 53. — S. Jérôme, *Vie d'Hilarion*, chap. VIII. — Végèce, *De arte veterin.*, V (III), 73 (74). — Ammien Marcellin, XII, 3, 3 ; XVIII, 1, 27. — Cassiodore, III, 51. — Voir aussi Gothofredus, dans le *Code Théodosien*, IX, 16, 11 ; Lobeck, *Aglaoph.*, p. 223.

<sup>2</sup> Jahn, *Columbarium de la Villa Pamphili*, p. 48.

<sup>3</sup> Suétone, *Caligula*, chap. 26.

<sup>4</sup> Juvénal, IX, 142.

<sup>5</sup> Martial, XIV, 160. — Sénèque, *De vitæ brev.*, 25, 2.

promenées sur des chars somptueux, richement décorés et, traînés par des mulets, des chevaux et des éléphants ; ces chars avaient pour ornements les attributs de chaque divinité ; les collèges de prêtres et des corporations religieuses en formaient la nombreuse escorte. Le cérémonial de la procession était arrêté jusque dans les moindres détails, avec la minutie pédantesque du culte romain, et la moindre dérogation aux règles établies suffisait pour annuler toute la solennité. Il fallait alors recommencer les jeux. Or, comme il dépendait entièrement de ceux qui trouvaient leur compte à ces reprises d'en ramener la nécessité à plaisir, en contrevenant au cérémonial, Claude prit le parti de limiter à un seul jour la durée des jeux du cirque ; dans ces cas de renouvellement, ce qui coupa court en quelque sorte à cet abus. La foule assemblée recevait le cortège triomphal en se levant, avec des battements de mains et des acclamations ; et, de même que l'on voit encore aujourd'hui en Italie, lors des processions dans lesquelles on promène les images des saints, nombre d'assistants invoquer leur patron céleste et se recommander à sa bienveillance tutélaire, de même, à cette époque, les campagnards acclamaient Cérés, les soldats Mars, les amoureux Vénus, et n'étaient souvent peut-être même pas éloignés d'interpréter le branlement d'une figure divine sur son char, comme un signe de tête à leur adresse. Cependant, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, les sympathies politiques et les vœux de la population éclataient aussi, quelquefois, dans ces occasions. Celles-ci y prêtaient d'autant mieux qu'aux processions dont il s'agit, outre les images des dieux, on portait aussi celles des empereurs et de membres de leurs familles, notamment de ceux auxquels avaient été décernés les honneurs divins dont on était alors si prodigue ; ou d'autres personnes encore à la mémoire desquelles on voulait particulièrement rendre hommage. On comprend quelles graves et lugubres pensées devaient revenir à l'esprit de l'homme méditatif, aux temps du règne d'un Titus ou d'un Trajan, quand il voyait repasser sous ses yeux les figures des hommes si beaux et des femmes si belles de la famille des Césars, et que ses regards se portaient sur les traits dans lesquels s'exprimait si bien le génie du grand Jules, sur l'air de profondeur impénétrable de la physionomie d'Auguste, et sur la beauté sans tache de la femme qui le gouvernait, sur le superbe Germanicus et la magnanime Agrippine, son héroïque épouse, sur tant d'autres portraits encore, et finalement sur la plus touchante de ces figures, celle du jeune Britannicus, dont la tendre adolescence, si riche d'espoir, avait succombé au plus odieux des assassinats. Tout cela pouvait impressionner vivement ; mais la masse, le gros des spectateurs ne voyait, eux, dans cette éternelle procession, qu'ils avaient déjà vue tant de fois et qui les désespérait par sa lenteur solennelle, qu'une cérémonie interminable ; aussi la comparait-on à une préface ennuyeuse.

Pour déterminer la direction de la course, on avait érigé, aux deux extrémités arrondies de l'espace à parcourir, trois colonnes ou bornes de forme conique et pratiqué au milieu, entre ces deux lignes terminales, dans toute la longueur de l'hippodrome, un mur bas (*spina*) sur le massif duquel se dressaient les deux obélisques déjà mentionnés plus haut, et qui était surmonté, en outre, de colonnes, de statues des dieux et d'objets moindres consacrés aux divinités. Quand, et c'était là probablement le nombre auquel on se bornait le plus souvent, quatre chars entraient en lice pour se disputer le prix de la course, ils s'élançaient des quatre portes les plus rapprochées du mur à la droite de celui-ci, parcouraient la lice jusqu'aux colonnes terminales de l'extrémité opposée et, après en avoir fait le tour, revenaient par la gauche du mur au point de départ de la course. Avaient-ils ainsi arpenté sept fois consécutivement l'hippodrome,

sur toute sa longueur, dans les deux sens, en allant et revenant, le vainqueur était celui qui franchissait le premier, à la fin du septième tour, une ligne tracée par terre avec de la craie, près de l'entrée. Afin que les spectateurs pussent, à tout instant, se rendre compte du nombre de tours déjà faits, on avait placé sur le mur de séparation entre les colonnes terminales, à une hauteur suffisante, sept dauphins avec autant de boules ovales, que l'on avait soin de descendre successivement après chaque tour.

Le nombre des courses, de sept tours chacune, variait. Dans les premiers temps de l'empire encore, le programme, ordinairement, comprenait de dix à douze courses par jour. En l'an 37, Caligula ordonna, pour la première fois, lors de l'inauguration d'un temple érigé à la mémoire d'Auguste, une suite de vingt courses pour le premier jour et de vingt-quatre pour le second.

Ce nombre, avec lequel le spectacle remplissait toute la journée, du matin au soir, ne tarda pas à devenir la règle, et depuis Néron même, comme il paraît, une règle fixe, ne comportant une réduction que dans les fêtes secondaires : à celle de Carna et de Lorius par exemple, où l'on se bornait à douze courses<sup>1</sup>. Le nombre de vingt-quatre courses fut dépassé dans des spectacles extraordinaires, comme lorsqu'il y avait coïncidence de deux fêtes sur un même jour. Ainsi au quatrième siècle, l'anniversaire de la naissance de Trajan et celui de la victoire de Constantin sur Licinius tombant tous les deux le 8 septembre, et les deux anniversaires de la naissance de Nerva et de Constance II, le 8 novembre, on solennisa la réunion de ces deux fêtes en doublant aussi, c'est-à-dire portant à quarante-huit, le nombre des courses<sup>2</sup>. Pour trois autres jours de fête, particulièrement tenus en honneur, on admit respectivement trente et trente-six courses, à savoir : trente pour le 13 novembre (*Jovis epulum*) et pour le 25 décembre (*natalis invicti, id est Solis*), qui devint plus tard la fête du Christ, trente-six pour le 22 octobre (*Judorum Solis dies extremus*)<sup>3</sup>. Cependant, il faut croire que l'on abrégait, au besoin, la durée de chaque course, quand il y en avait plus de vingt-quatre, ce nombre ne devant pas laisser beaucoup de marge dans une journée même des plus longues, lorsqu'il s'agissait de courses pleines.

Les courses ordinaires se faisaient avec des attelages de deux ou quatre, plus rarement de trois chevaux. Les débutants commençaient par s'essayer avec deux chevaux, témoin cette épitaphe :

*Hoc rudis aurigæ requiescunt ossa sepulcro  
Nec tamen ignari flectere lora manu.  
Jam qui quadrijugos auderem scandere currus  
Et tamen a bijugis non removerer equis*<sup>4</sup>.

Mais les virtuoses se disputaient le prix de la course avec des chars attelés de six, sept et huit chevaux<sup>5</sup>. Néron parut même, à Olympie, avec un attelage de dix chevaux, avec lequel il remporta le prix, bien que l'issue de la course n'eût été rien moins qu'heureuse<sup>6</sup>. Les chars, dont nombre d'images, que nous a

---

<sup>1</sup> D'après les *Fastes* de Philocala, *C. I. L.*, p. 334, etc.

<sup>2</sup> Mommsen, *C. I. L.*, p. 387, etc.

<sup>3</sup> Aussi d'après les *Fastes* de Philocala.

<sup>4</sup> *Anthologie latine*, éd. Meyer, 1428 : *Eulycheti aurigæ ann. XXII Flavius Rufinus et Semp. Diofanos servo b. m. f.*

<sup>5</sup> Henzen, 6179 et 7429 (p. 509).

<sup>6</sup> Et *quamvis id ipsum in rege Mithridate carmine quodam suo reprehendisset (quoique, dans une de ses pièces de vers, il eût blâmé le roi Mithridate de l'avoir fait)* fait observer Suétone, *Néron*, chap. 24. — Mithridate, s'il faut en croire Appien (XII ; 112), allait même à seize chevaux, et un

légérées l'antiquité, font connaître la forme, étaient petits et très légers. Dans les quadriges, l'attelage préféré pour les courses, les chevaux étaient tous les quatre attelés de front, le meilleur servant, comme nous l'avons déjà dit, de cheval de main à la gauche, tandis que ceux du milieu avaient le cou passé sous le joug. Les conducteurs se tenaient debout sur leur char, vêtus d'une tunique courte sans manches, étroitement serrée au haut du corps, coiffés d'un bonnet en forme de casque, lequel, couvrant aussi le front et les joues, servait à les garantir, jusqu'à un certain point, dans le cas d'une chute. Ils tenaient le fouet à la main, et leur large ceinture portait un couteau pour couper les rênes, au besoin, précaution d'autant plus nécessaire qu'elles étaient ordinairement attachées à la ceinture du cocher. Les tuniques, comme certainement aussi les chars et tout le harnachement, étaient d'une des quatre couleurs distinctives. Parmi les médicaments que l'on employait pour guérir les blessures provenant de ces chutes, Pline l'Ancien mentionne les excréments du sanglier, administrés soit à l'extérieur, soit même en potions. Il paraît que Néron lui-même usa du remède suivant la dernière formule<sup>1</sup>.

Au moment de l'ouverture du spectacle, un bruit sourd, semblable au mugissement des vagues de la mer, parcourait la foule agitée. Les yeux de tous étaient fixés sur les barrières des portes d'entrée, derrière lesquelles se tenaient les attelages, en trépignant et soufflant d'impatience, dans l'attente de la course. Le magistrat présidant à la fête, du haut d'un balcon, pratiqué au-dessus de l'entrée principale, donnait le signal du départ, en jetant un mouchoir blanc dans la lice<sup>2</sup>. Si déjà Ennius<sup>3</sup> avait vu et décrit le peuple attendant le signal du consul au cirque, près de quatre siècles plus tard, un auteur chrétien, Tertullien, auquel ce spectacle païen semblait un péché damnable et le mouchoir comme un symbole de Lucifer, précipité du ciel<sup>4</sup>, décrivit encore en termes identiques l'attitude de ce même peuple. On entendait soudain craquer les verrous ; toutes les barrières s'ouvrant au même instant, les chars s'élançaient dans l'hippodrome et d'immenses clameurs, s'élevant de tous côtés, remplissaient l'air. Bientôt, un épais nuage de poussière enveloppait les chars lancés, quelque peine que l'on se donnât, sans doute, pour arroser convenablement le sol<sup>5</sup>. Les conducteurs, le corps fortement penché en avant, excitaient leurs chevaux par des cris.

La distance qu'ils avaient à parcourir, en mesurant quatorze fois la lice, était d'environ 7 ½ kilomètres ; chaque course ne pouvait donc guère durer moins d'une demi-heure. Les cochers expérimentés savaient ménager les forces de leurs coursiers pour le dernier tour, qui était décisif, et reprenaient alors aisément l'avance sur les novices qui, après les avoir dépassés d'abord, s'efforçaient vainement, à la fin, de stimuler à grands coups de fouet l'ardeur expirante de leurs chevaux épuisés. Souvent il arrivait aux conducteurs de tomber eux-mêmes et d'être entraînés par leurs chevaux ; mais la difficulté principale, le plus grand danger de ces courses, était dans le tour de la borne du

---

camée, décrit dans le *Recueil* de Caylus (I, t. 371, 1), représente un conducteur avec une palme, sur un char attelé de vingt chevaux.

<sup>1</sup> *Hist. nat.*, XXVIII, 237.

<sup>2</sup> Silius Italicus, XVI, 315, etc. — Voir aussi, dans les Pères de l'Église, Lactance, VI, 20, et Grégoire Nyssen., *De vita Mos.*, au commencement.

<sup>3</sup> Dans Cicéron, *De div.*, I, 48.

<sup>4</sup> *Des spectacles*, chap. XVI.

<sup>5</sup> Frontin, *De aquis*, 97, dit : *Circus maximus ne diebus quidem ludorum circensium nisi æditium aut censorum permisso irrigabatur : quod durasse etiam postquam res ad curatores transiit sub Augusto apud Atejum Capitonem legimus.*



fond, qu'il y avait à faire sept fois. Dans les efforts suprêmes qu'on y faisait pour tourner avec la moindre perte de terrain possible, les chars étaient souvent lancés les uns contre les autres, ou se heurtaient contre la borne même ; les suivants se renversaient aussitôt sur l'obstacle qui leur barrait le chemin, et, dans un clin d'œil, on ne voyait plus qu'un abatis tout ensanglanté d'hommes, d'animaux et de débris, couchés par terre pêle-mêle.

Mais le spectacle le plus curieux, c'étaient, comme l'a fait observer avec justesse un auteur chrétien<sup>1</sup>, les spectateurs eux-mêmes. Les tribunes et rangs de sièges, disposés en amphithéâtre, à une grande hauteur et sur un espace immense, à perte de vue, étaient couverts d'une mer mouvante de centaines de milliers d'hommes, et toute cette multitude, animée d'un intérêt passionné, voisin du délire. Plus la course approchait de son terme, plus on voyait croître l'anxiété, les craintes ou la rage, se manifester la jubilation, ou éclater la pétulance du public. Ne perdant pas un moment les yeux, les spectateurs battaient des mains et criaient à tue-tête, bondissaient sur leurs sièges, se penchaient en avant, agitaient leurs mouchoirs et leurs vêtements, excitaient les chevaux de leur parti par des clameurs, étendaient en gesticulant les bras vers la lice, grinçaient les dents, menaçaient de la mine et du geste, se querellaient, proféraient des invectives, ou se délectaient dans la jouissance de leur triomphe. Le premier char atteignait-il enfin le but, la jubilation des gagnants, à laquelle se mêlaient les jurons et les imprécations des perdants, retentissait au loin, comme un tonnerre ; sur les rues désertes de Rome, où elle annonçait la fin de la lutte aux personnes restées à la maison<sup>2</sup>, et, arrivait encore à l'oreille du voyageur, quand il avait déjà la ville loin derrière lui<sup>3</sup>.

Bien que les courses durassent ordinairement depuis l'aube jusqu'au soir, avec quatre pauses, dont la principale avait lieu vers l'heure de midi<sup>4</sup>, pendant laquelle beaucoup de spectateurs s'absentaient probablement, le peuple ne s'en lassait pas, malgré l'ardeur du soleil ou les giboulées, mais persistait à suivre jusqu'au bout, avec la même ardeur infatigable, son spectacle favori.

Le vallon jadis si magnifiquement orné et si plein de vie, ainsi que de bruit, entre l'Aventin et le Palatin, est maintenant une des parties les plus désolées, les plus mornes et les plus désertes de l'ancienne Rome. Sur le mont Palatin se trouvent les vastes ruines des palais impériaux, sur l'Aventin quelques églises et couvents isolés s'élèvent au-dessus des vignes et des jardins. Des masses de décombres,, provenant de la ruine des temples et des palais qui, jadis, embellissaient aussi ce dernier, ont glissé sur ses pentes jusque dans la vallée. Au milieu de cette triste solitude, il y a un champ de repos, d'un aspect pauvre, misérable, dépourvu même de clôture : c'est le cimetière des Juifs. Le fond du vallon est arrosé par le ruisseau de Marrana, sur les deux bords duquel on n'entend que le murmure et le bruissement causés par le vent, qui se joue dans une épaisse forêt de roseaux poussant à plus de hauteur d'homme. *Sic transit gloria mundi*.

---

<sup>1</sup> Lactance, *Inst. div.*, VI, 20, 32.

<sup>2</sup> Sénèque, *Lettres*, 83, 7. — Juvénal, XI, 197.

<sup>3</sup> Ratilius Numatianus, *It.*, 201, etc.

<sup>4</sup> De là la distinction en *antemeridianum et pomeridianum spectaculum*, dans S. Augustin (*Confessions*, VIII, 6), et déjà dans Cicéron (*l'Orateur*, 47, 157), qui recommande cette dernière locution en ces termes : *Pomeridianas quadrigas quam postmeridianas libentius dixerim (J'aime mieux pomeridianas quadrigas, que postmeridianas)*.

## CHAPITRE III. — L'Amphithéâtre.

Dans les jeux du cirque, le grand public des spectateurs, échauffé par l'esprit de parti, prenait un si vif intérêt au spectacle, qu'il y participait en quelque sorte comme acteur et que, là, un luxe de moyens comparativement médiocre suffisait pour tenir le peuple en haleine. Il était d'autant plus difficile d'occuper son désœuvrement et de, satisfaire sa curiosité dans les autres spectacles, auxquels il assistait dans une attitude plus passive. C'est à l'amphithéâtre qu'on faisait les plus grands efforts dans ce but. Quelque émouvants que fussent déjà de leur nature les spectacles qu'on y donnait, on était encore obligé de recourir à des décorations d'une magnificence vraiment féerique, à une succession de surprises et de changements à vue continuels, ainsi qu'à tout le charme de l'infini, du bizarre et du monstrueux, pour remplir et dépasser l'attente, ou du moins répondre aux prétentions du public, dans une capitale aussi exigeante et aussi blasée. C'est dans l'arène des amphithéâtres qu'avaient lieu, sous l'empire, pour la célébration de chaque fête, ces fameux combats de gladiateurs et de bêtes féroces, où le sang coulait à flots, mais qui, plus anciennement, se donnaient au cirque ; c'est dans la même arène, submergée, qu'on organisait en outre, à grands frais, les prodigieuses représentations nautiques connues sous le nom de naumachies.

### § 1. — Origine et propagation des amphithéâtres.

L'usage des jeux de l'amphithéâtre, comme on le verra bientôt, avait de longtemps précédé la conception du genre d'édifices auquel ils empruntèrent leur dénomination collective, et dont il faut commencer par dire un mot ici. De faibles commencements ces jeux étaient arrivés, dans le cours des siècles, à affecter des proportions de plus en plus grandioses. Il fallut alors, dans l'intérêt de la commodité des spectateurs et pour complaire à leurs fantaisies, songer à des dispositions nouvelles et à des embellissements qui marchèrent de front avec la mode des spectacles de l'espèce. Dans les derniers temps de la république, le peuple se pressait encore sur des échafaudages de bois, élevés à la hâte au Forum<sup>1</sup>, jusqu'à ce qu'on eut l'idée de pourvoir à ses aises par l'appropriation d'un bâtiment spécial. L'architecture hellénique fournit les éléments de la combinaison et du perfectionnement de l'édifice à construire.

En passant de l'hémicycle du théâtre grec à la circonférence du cercle entier, renfermant une arène elliptique, on constitue, l'amphithéâtre, qu'Ovide encore appelle *structum utrinque theatrum*<sup>2</sup>. En l'an 53, C. Scribonius Curion fit dresser, au rapport de Pline l'Ancien, deux théâtres mobiles en bois, placés l'un contre l'autre. Dans la matinée, on donnait sur tous les deux des représentations de jeux scéniques, puis on les faisait tourner sur leurs pivots avec tous les spectateurs ; les deux hémicycles de bois se rejoignaient de manière à former le cercle, et, les deux scènes disparaissant, on donnait le même jour, après midi, dans l'amphithéâtre ainsi improvisé, des jeux de gladiateurs<sup>3</sup>. Le premier

---

<sup>1</sup> Vitruve, X, préface 3 : *Nec solum id vitium in ædificiis sed etiam in muneribus, quæ a magistratibus foro gladiatorum scenisque ludorum dantur, quibus nec mora neque exspectatio conceditur, sed necessitas finito tempore perficere cogit.*

<sup>2</sup> *Métamorphoses*, XI, 25.

<sup>3</sup> Ces théâtres mobiles n'ont rien d'in vraisemblable. Les Romains avaient des moyens techniques très puissants et très perfectionnés. Ainsi l'érection d'un obélisque dans la Rome pontificale, en

amphithéâtre véritable de Rome fut peut-être celui que Jules César y construisit en bois, en l'an 44 avant J.-C. Un autre, bâti en pierre par Statilius Taurus, quinze ans plus tard, disparut probablement dans l'incendie néronien. Néron encore ne fit reconstruire au Champ de Mars qu'un amphithéâtre en bois. La dernière période décennale du premier siècle de notre ère seulement vit l'achèvement du colossal amphithéâtre des Flaviens, dans les ruines duquel nous admirons encore le débris le plus imposant de tout un monde écroulé.

Cependant, à mesure que tout subit l'influence et reçut l'empreinte de la civilisation romaine, la mode des spectacles de l'amphithéâtre se répandit aussi loin que s'étendait la domination du grand empire. De Jérusalem à Séville, de la Bretagne insulaire à l'Afrique septentrionale, il n'était certainement pas une ville considérable dont l'arène ne fût ensanglantée, tous les ans, par de nombreuses victimes. Outre les mentions qu'en ont faites incidemment les auteurs anciens, des monuments divers, mais surtout les ruines des amphithéâtres mêmes, dans les pays qui étaient alors des provinces de l'empire, permettent de suivre jusqu'à un certain point le mouvement de propagation de ces spectacles.

Ils étaient naturellement le plus communs en Italie, dans le pays qui possède encore aujourd'hui beaucoup plus de ces ruines que tous les autres. Il n'y avait là guère de petite ville ; quelque chétive et pauvre qu'elle fût, où l'on ne vît se produire, de temps en temps, quelques gladiateurs ambulants, ou qui ne se divertit à voir tuer des sangliers et des ours. Dans les localités plus importantes, on ne craignait pas de faire, pour ces spectacles, des dépenses qui doivent nous paraître excessives, en comparaison de celles que comportent chez nous, avec nos idées, ces réjouissances populaires. Souvent ils duraient deux<sup>1</sup>, trois<sup>2</sup>, quatre<sup>3</sup> jours et plus encore : jusqu'à huit jours<sup>4</sup> à Préneste, par exemple.

On n'y chassait et tuait pas seulement des taureaux, des cerfs, des lièvres, des sangliers et des ours, espèces communes dans l'Apennin, mais aussi des panthères<sup>5</sup> et des autruches<sup>6</sup>, que le peuple appelait plaisamment *des moineaux d'outre-mer*, et Pline l'Ancien dit que l'on voyait déjà de son temps, dans les municipes, les bestiaires avec des armures d'argent, luxe qui, un siècle auparavant, avait fait grande sensation dans les spectacles donnés à Rome par Jules César<sup>7</sup>. Dans les petites localités réputées chétives et pauvres, on faisait combattre trois<sup>8</sup> ou quatre<sup>9</sup>, dans celles de plus d'importance, vingt<sup>10</sup>, trente<sup>11</sup> et jusqu'à cinquante<sup>12</sup> paires de gladiateurs.

A Pompéji, un certain A. Clodius Flaccus, investi pour la seconde fois du duumvirat, qui était la plus haute dignité municipale de l'endroit, fournit seul

---

1586, comme au dix-neuvième siècle encore celle de l'obélisque de la place de la Concorde, fut regardée comme une difficile et mémorable entreprise par les ingénieurs mêmes, tandis que personne des contemporains n'a pris la peine de nous dire comment on procéda pour dresser les obélisques, si nombreux pourtant, de l'ancienne Rome.

<sup>1</sup> Mommsen, *I. R. N.*, 1501 (Bénévent).

<sup>2</sup> Cicéron, à *Atticus*, II, 8, 2 (Antium). — *I. N.*, 6036 (Minturne). — Pétrone, *Satiricon*, XLV.

<sup>3</sup> *I. N.*, 4060 (Capoue) ; 2578 (Pouzzoles).

<sup>4</sup> Cicéron, à *Atticus*, XII, 2.

<sup>5</sup> *I. N.*, 4678 (Allifæ) ; 5789 (Amiternum). — Pline, *Lettres*, VI, 31 (Vérone).

<sup>6</sup> *I. N.*, 2569 (Cumes).

<sup>7</sup> *Hist. nat.*, XXXIII, 49.

<sup>8</sup> *I. N.*, 6036 (Minturne).

<sup>9</sup> *Ibid.*, 2560 (Cumes) ; 5789 (Amiternum).

<sup>10</sup> *Ibid.*, 4768 (Allifæ). — Henzen, 6151 (Tibur, en 184 après J.-C.).

<sup>11</sup> *I. N.*, 4768.

<sup>12</sup> *Ibid.*, 2627 (Capoue).

pour les jeux, entre autres dons de sa munificence, trente paires d'athlètes et cinq de gladiateurs ; plus, conjointement avec son collègue, trente-cinq autres paires de gladiateurs, avec tout ce qu'il fallait pour des combats de taureaux et une tuerie d'ours, de sangliers et d'autres animaux<sup>1</sup>. Des mentions de l'espèce ont été gravées sur les socles de statues et sur d'autres monuments commémoratifs, ainsi que sur des mausolées, pour transmettre à la postérité le souvenir et l'éloge de la magnificence et de la libéralité des donateurs de fêtes. Ces inscriptions montrent quels efforts communes et particuliers faisaient, dans ces occasions, pour que leur ville y paraît avec le plus d'éclat possible<sup>2</sup>. Or, on jugeait de l'éclat des fêtes d'après le nombre d'hommes qui y étaient immolés. Sur le piédestal d'une statue, érigée en l'an 249 à un citoyen qui avait rempli toutes les charges et donné de magnifiques spectacles, on lit : *Il a fait paraître en quatre jours, à Minturne, onze paires de gladiateurs qui n'ont cessé le combat qu'après que la moitié d'entre eux, tous des plus vaillants de la Campanie, furent restés sur le carreau ; il a de plus fait traquer à outrance dix terribles ours ; vous vous en souvenez bien, nobles concitoyens*<sup>3</sup>.

Après l'Italie, ce sont les Gaules et l'Afrique septentrionale qui présentent le plus d'amphithéâtres, et c'est sans doute dans ces provinces, comme en Espagne, que les combats de gladiateurs étaient le plus répandus. Dans les pays septentrionaux, où les amphithéâtres manquent entièrement, ces jeux doivent avoir été plus rares, mais uniquement par la raison que là une population clairsemée, la pauvreté et la rudesse des habitants, ainsi que l'isolement des villes romaines, formaient encore plus généralement obstacle à la propagation des usages romains.

C'est seulement en Grèce que l'instruction plus avancée et les mœurs plus polies du peuple opposèrent positivement à l'introduction des jeux de gladiateurs une résistance assez forte pour empêcher que cette mode n'y devînt jamais aussi générale que dans les provinces d'Occident.

Cependant on ne tarda pas à s'y habituer, même en Orient. On y avait déjà vu ce que peut l'habitude, à l'époque où le roi Antiochus Épiphanes monta le premier des jeux de gladiateurs, en Syrie et probablement aussi en Grèce. Dans les commencements, l'effroi l'emportait sur le plaisir qu'on y trouvait ; mais, à force de multiplier les représentations, dans lesquelles on se borna d'abord à ne faire durer les combats que jusqu'au premier sang, puis jusqu'à la chute du premier homme dans l'arène, ce prince fit tant que le public y prit goût et que des volontaires ne tardèrent même pas à s'offrir comme champions, pour un modique salaire<sup>4</sup>. Les jeux de gladiateurs furent plus facilement trouvés en Grèce quand, après la soumission de cette contrée, ses relations avec la métropole conquérante se furent multipliées comme aussi devenues plus intimes, et qu'avec le temps les mœurs romaines se naturalisèrent de plus en plus en Grèce. Le foyer de cette propagande d'influences étrangères était, dans le pays même, Corinthe ressuscitée par César sous la forme d'une colonie romaine. Comme il y avait peu de l'esprit hellénique dans le caractère de cette colonie et de sa population, il était naturel que les jeux de gladiateurs trouvassent leur meilleur terrain précisément dans une riche et opulente cité maritime et marchande, où s'agitait, on n'en peut douter, une populace nombreuse et

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, 2378.

<sup>2</sup> *I. N.*, 40470 (*munus... secundum dignitatem coloniae*). — Voir aussi 5789.

<sup>3</sup> *Ibid.*, 6036.

<sup>4</sup> Tite-Live, XLI, 20.

corrompue. Aussi cette ville est-elle la seule de la Grèce qui ait possédé réellement un amphithéâtre, mais non toutefois avant le deuxième siècle de notre ère. Les ruines en subsistent encore. Ce genre de spectacles fut également introduit à Athènes, parce qu'on y était jaloux de ne rester, pour quoi que ce fût, en arrière des Corinthiens<sup>1</sup>.

Ils y avaient pénétré du temps de Dion Chrysostome<sup>2</sup>, qui vécut sous Nerva et Trajan. Mais, si Philostrate fait adresser aux Athéniens par Apollonius de Tyane, sous Néron déjà, une lettre de réprimande au sujet des jeux de gladiateurs donnés chez eux<sup>3</sup>, il anticipe et commet un anachronisme, ou plutôt il invente pour le besoin de son roman biographique. Un fait certain, c'est que, sous le règne de Trajan, ces spectacles n'étaient plus rares en Grèce, bien qu'il y eût quelques localités, comme Rhodes par exemple, qui les repoussaient encore. Plutarque<sup>4</sup> recommandé aux hommes aspirant à la direction des affaires publiques, dans leurs communes, d'en bannir les combats de gladiateurs, ou, s'ils voyaient l'impossibilité d'arriver à une suppression complète, de les restreindre du moins et de : tenir tête à la masse demandant ces spectacles. Mais ses lamentations sur la trivialité des riches qui ne reculaient pas, dans le choix des moyens vils, devant cette ignoble complaisance même, pour se faire une position plus influente dans leur ville, et corrompaient ainsi le peuple, montrent bien qu'il désespérait lui-même de voir fructifier ses conseils<sup>5</sup>. Toujours ce ne fut, en Grèce, que la lie du peuple qui prit goût à ces réjouissances barbares. Quant aux gens bien élevés, ils y étaient, comme il paraît, unanimes pour les condamner. De même que Plutarque<sup>6</sup>, Dion Chrysostome, Lucien<sup>7</sup> et d'autres parlent avec horreur des jeux de la gladiature, qu'ils appellent une coutume brutale, bestiale, meurtrière et non moins détestable en ce qu'elle enlève au pays ses hommes les plus vaillants. On rapporte que le philosophe Démonax, à l'époque même où les Athéniens crurent devoir adopter aussi ce spectacle, leur dit de commencer plutôt par renverser l'autel qu'ils avaient élevé à la Pitié<sup>8</sup>.

Les jeux de gladiateurs eurent beaucoup moins de peine à leur chemin dans les provinces de l'Asie Mineure, auprès d'une population mixte d'origine semi orientale, et plus encore dans l'Orient proprement dit, la Palestine exceptée. Dans l'Asie Mineure Strabon déjà connaissait un amphithéâtre à Nysa en Carie ; un autre fut construit, en l'an 79, à Laodicée sur le Lycus. Alexandrie en Égypte aussi eut son amphithéâtre, déjà sous le règne d'Auguste. Nous reviendrons à la fin du chapitre sur le nombre et l'importance monumentale des édifices de ce genre, dans les différentes parties de l'empire romain, en procédant à l'énumération des débris qui en restent.

---

<sup>1</sup> Lucien, *Démonax*, 57.

<sup>2</sup> *Orat.* XXXI, éd. Dindorf, p. 380.

<sup>3</sup> *Apollonius de Tyane*, IV, 21.

<sup>4</sup> *Præc. ger. rep.*, c. XXX, 4.

<sup>5</sup> *Ibid.*, V, 14, et XXIX, 1 ; *De cupid. divit.*, V.

<sup>6</sup> *Non posse suaviter vivi*, XVII, 6, et *De esu carniæ*, II, 3.

<sup>7</sup> *Anacharsis*, chap. XXXVII.

<sup>8</sup> Lucien, *Démonax*, 57.

## § 2. — Jeux de la gladiature.

Les combats de gladiateurs, originaires de l'Étrurie<sup>1</sup> et de la Campanie, où il paraît même qu'ils formaient ; dans les grands festins, un des divertissements dont on régalaient les convives<sup>2</sup>, étaient primitivement inconnus dans le Latium. Outre certains passages de Valère Maxime, de Nicolas Damascène et de Tertullien, qui se fonde sur l'autorité de Suétone, une peinture représentant des jeux de gladiateurs, dans un tombeau à Tarquinies<sup>3</sup>, atteste qu'ils étaient en usage chez les Étrusques. Enfin, le mot *lanista*, qui, dans la langue de ce peuple, signifiait bourreau<sup>4</sup>, et le personnage également étrusque de Charon, qui figurait avec Mercure, le conducteur des âmes, aussi parmi les masques de l'amphithéâtre<sup>5</sup>, militent en faveur de la même thèse.

A Rome, ces jeux n'apparaissent pour la première fois que près de cinq siècles après la fondation de cette ville. Jusqu'à la dernière période de la république, on n'y recourut que pour polir la célébration d'obsèques, sans jamais les faire servir, comme les courses et les représentations scéniques, dans les fêtes données par l'État. Rares d'abord, ces combats devinrent de plus en plus fréquents dans la suite. A mesure qu'ils se multiplièrent, on renchérit sur la magnificence des apprêts de ce genre de spectacles, et on y prodigua la vie des hommes. C'est en l'an 490 de Rome (264 avant notre ère), lors des obsèques de Brutus Pérus, que ses fils, Marc et Dèce, firent les premiers combattre trois paires de gladiateurs sur le marché aux bœufs<sup>6</sup>. Ces jeux grandirent tellement, en moins d'un demi-siècle, que l'on vit aux prises vingt-deux paires, de combattants au Forum, lors des funérailles de Marc-Émile Lépidus, dès l'an de Rome 538 (216 avant notre ère) ; vingt-cinq à celles de Marcus Valérius Lévinus (an de Rome 554, ou 200 avant notre ère), et soixante aux obsèques de P. Licinius (an de Rome 577, ou 183 avant notre ère). Dans l'année de Rome 580 (174 avant J.-C.) ; il y eut plusieurs petits jeux de gladiateurs, éclipsés par celui que donna T. Flaminin pour solenniser les funérailles de son père, et dans lequel soixante-quatorze hommes combattirent trois jours de suite<sup>7</sup>. Un jeu de même durée de trente paires, que, suivant Plinius l'Ancien<sup>8</sup>, G. Térence Lucain fit combattre au Forum., en mémoire d'un aïeul maternel qui l'avait adopté, paraît se rapporter au sixième siècle de l'ère datant de la fondation de Rome, sinon, comme le pense Mommsen, au commencement du septième. Toujours est-il que l'ardeur avec laquelle on brigua la faveur de la plèbe et les manœuvres des démagogues poussèrent les donateurs de fêtes à se surpasser de plus en plus.

Jules César acheta, pour les spectacles qu'il avait l'intention de donner comme édile, en l'an de Rome 689 (65 avant J.-C.), tant de gladiateurs que ses adversaires en prirent ombrage, et qu'un sénatus-consulte, rendu sur cette proposition, défendit à tout particulier d'en avoir plus d'un certain nombre. Or, bien que cette mesure obligeât César à réduire de beaucoup l'effectif de la troupe qu'il voulait

---

<sup>1</sup> Henzen, *Explicatio musivi Borghesiani*, dans les *Dissertationi della pontif.*, Acad. Rom. di archeol., XII, p. 74 (1852).

<sup>2</sup> Strabon, V, 4, p. 250, C.

<sup>3</sup> Canina, *Etruria maritima* ; tav. 85 ; Micali, *Storia dell' Italia*, etc., p. 53.

<sup>4</sup> Isidore de Séville, *Orig.*, X, p. 247.

<sup>5</sup> Dion Cassius, LXXII, 19. — Tertullien, *Apologétique*, chap. XV.

<sup>6</sup> Valère Maxime, II, 4, 7. — Tite-Live, *Épitomé*, 16.

<sup>7</sup> Tite-Live, XXIII, 30 ; XXXI, 50 ; XXXIX, 46 ; XLI, 28.

<sup>8</sup> *Hist. nat.*, XXXV, 52.

employer à ses fêtes, il n'en fit pas moins combattre encore trois cent vingt paires<sup>1</sup>.

Auguste, en l'an de Rome 732 (22 avant J.-C.), décréta que les préteurs ne pourraient donner des jeux de gladiateurs que deux fois par an, ni y faire combattre chaque fois plus de cent vingt hommes<sup>2</sup>. Dans les spectacles offerts par des particuliers cependant, il ne paraît pas que cent paires aient été, à cette époque déjà, une chose insolite.

*Heredes Staberi summam iucidere sepulcro,  
Ni sic fecissent, gladiatorum dare centum  
Damnati populo paria atque epulum arbitrio Arri.*

Ce témoignage d'Horace<sup>3</sup> est, au surplus, confirmé par celui de Perse (IV, 48), dans les deux vers suivants :

*Dis igitur genioque ducis centum paria ob res  
Egredie gestas indico . . . . .*

Tibère se crut même obligé de fixer un maximum du nombre de paires admissible<sup>4</sup>, pour les jeux des particuliers sans doute, puisque, pour les jeux publics, le maximum avait déjà été fixé par son prédécesseur. Aux spectacles donnés par Auguste, pendant son règne, avaient combattu dix mille hommes en tout, d'après sa propre indication<sup>5</sup>. Il paraît qu'on n'en vit pas moins dans l'arène aux seules fêtes données à Rome par Trajan, en l'an 106 de notre ère, après la soumission des pays du Danube, et qui durèrent quatre mois<sup>6</sup>. Les spectacles dus à des particuliers étaient parfois tout aussi grandioses. Le premier Gordien, dans l'année de son édilité, donna mensuellement un jets de gladiateurs, dans lequel ne parurent jamais moins de cent cinquante, quelquefois même jusqu'à cinq cents paires de combattants<sup>7</sup> ; d'où l'on peut conclure à une réquisition totale de quatre à cinq mille hommes dans l'année.

Avec le nombre des gladiateurs on vit s'élargir le plan et se compliquer les apprêts des jeux. Déjà au deuxième siècle avant Jésus-Christ on évaluait, d'après ce qui a été dit plus haut, les frais d'un brillant jeu de gladiateurs à 30 talents ou plus de 184.000 fr.<sup>8</sup> A celui que Jules César donna comme édile, l'attirail nécessaire était d'argent<sup>9</sup> ; à un autre, donné par Néron, il était d'ambre<sup>10</sup>, ou du moins en marqueterie d'ambre. Plus l'empire prenait d'extension et conquérait de pays nouveaux, moins on regardait aux distances dans la réquisition des hommes qu'on traînait à home pour se procurer le spectacle de les voir s'entre-égorger dans l'arène. Sous la république, on y avait vu combattre des Samnites et des Gaulois, habitants de provinces et districts limitrophes, ou des Thraces venus d'une côte relativement peu éloignée ; sous l'empire, on y amena des sauvages tatoués de l'île de Bretagne<sup>11</sup>, de blonds Germains des contrées rhénanes et des bords du Danube, des Suèves et des

---

<sup>1</sup> Suétone, *César*, chap. X. — Plutarque, *César*, chap. V.

<sup>2</sup> Dion Cassius, LIV, 2.

<sup>3</sup> *Satires*, II, 3, 84.

<sup>4</sup> Suétone, *Tibère*, chap. XXXIV (*paribusque gladiatorum ad certum numerum redactis*).

<sup>5</sup> *Monument d'Ancyre*, éd. Franz et Zumpt, tab. IV, 31.

<sup>6</sup> Dion Cassius, LXVIII, 15.

<sup>7</sup> *Les trois Gordiens*, chap. III.

<sup>8</sup> Polybe, XXXII, 4, 5.

<sup>9</sup> Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 3, 14.

<sup>10</sup> *Ibid.*, XXXVII, 3, 45.

<sup>11</sup> Dès 47 avant J.-C., d'après Dion Cassius, LX, 30.

Daces<sup>1</sup>, des Maures basanés, tirés des bourgades de l'Atlas, des nègres de l'Afrique intérieure et des nomades de quelque steppe de la Russie actuelle. Ainsi combattirent, après le triomphe de Probus, trois cents paires de gladiateurs, parmi lesquels figuraient des Blemmyes, des Germains, des Sarmates et des brigands de l'Isaurie<sup>2</sup>. Au quatrième siècle, on mentionne aussi des Saxons parmi les combattants de l'amphithéâtre<sup>3</sup>. Le sort d'une partie des captifs, appartenant aux tribus les plus diverses, qui figurèrent dans le cortège triomphal d'Aurélien, avait été probablement aussi d'être égorgés dans l'arène<sup>4</sup>.

Avec l'emploi de gladiateurs issus des pays étrangers, on vit s'introduire également l'usage de leurs armes, de leurs costumes et de leurs diverses manières de combattre, comme par exemple celui des petits boucliers ronds des Thraces, des grands boucliers carrés des Samnites, des cottes de mailles des Parthes<sup>5</sup> et des chars de combat des Bretons. Aux spécialités d'armement et de combat propres à chaque peuple on imagina d'ajouter des inventions de pure fantaisie, pour varier de plus en plus le spectacle. Les gladiateurs parurent couverts des armures et munis des armes les plus disparates, avec lesquelles on les faisait combattre homme contre homme ou en troupes (*gregatim*). Ils se livraient aussi des batailles en règle, où se mêlaient des milliers d'hommes parfois, et après lesquelles le sol était jonché de cadavres. On vit même des batailles navales, célèbres dans l'histoire ; représentées exactement comme elles avaient eu lieu, tantôt sur de grandes pièces d'eau, tantôt dans l'arène submergée de l'amphithéâtre.

Mais à la fin ni l'émotion produite par ces combats sanglants, ni même le merveilleux éclat de la mise en scène ne suffirent plus pour chatouiller les nerfs émoussés d'une haute société complètement avilie et d'une populace abjecte ; il fallut recourir aux inventions les plus étranges, les plus extravagantes et les plus monstrueuses pour rendre plus palpitants ces spectacles, dignes d'un peuple de cannibales. Domitien joignit des tueries d'animaux aux jeux de gladiateurs qu'il donnait la nuit ; les épées y étincelaient à la lumière des lampes et des candélabres<sup>6</sup>. Aux Saturnales de l'an 90, il fit combattre des nains et des femmes<sup>7</sup>. A l'un des spectacles, que Néron donna à Pouzzoles au roi des Parthes, Tiridate, on ne vit paraître que des nègres des deux sexes et de tout âge<sup>8</sup>. Il n'était pas rare, d'ailleurs, que des personnes du sexe combattissent dans l'arène, même des femmes de haute naissance<sup>9</sup>, comme en 64 sous le règne de Néron ; aussi fallut-il, en l'an 200 encore, rendre une défense qui leur interdisait d'y paraître<sup>10</sup>.

Les gladiateurs étaient soit des criminels condamnés, des prisonniers de guerre ou des esclaves, soit des engagés volontaires. La condamnation d'un homme à mourir par le glaive des gladiateurs, ou par la dent des bêtes féroces, constituait

---

<sup>1</sup> Dès l'an de Rome 725, d'après le même, LI, 27.

<sup>2</sup> *Vie de Probus*, chap. XIX.

<sup>3</sup> Symmaque, II, 46.

<sup>4</sup> *Vie d'Aurélien*, chap. XXXIII.

<sup>5</sup> Voir les descriptions qu'en a données Ammien, XXIV, 4, 15 ; 6, 8 ; puis XXV, 1, 12. — Henzen (*Expl. mus. Borgh.*) a parfaitement reconnu une armure parthe sur le bas-relief de Torlonia.

<sup>6</sup> Suétone, *Domitien*, chap. IV. — Dion Cassius, LXVII, 8.

<sup>7</sup> Dion Cassius, *ibid.* — Stace, *Silves*, I, 6, 51, etc.

<sup>8</sup> Dion Cassius, LXIII, 3.

<sup>9</sup> *Ibid.*, LXI, 17, et LXVI, 25. — Tacite, *Annales*, XV, 32. — *Livre des spectacles*, 6 b.

<sup>10</sup> Dion Cassius, LXXV, 16. — Voir aussi Nicolas Damascène, dans *Athénée*, IV, p. 154 A.



une aggravation de la peine capitale prononcée, contre lui<sup>1</sup>. La seconde de ces deux formes du supplice n'était appliquée qu'aux personnes n'ayant pas droit de citoyens romains<sup>2</sup>, et, suivant une pratique adoptée dans les temps postérieurs de l'empire, à des gens de bas étage<sup>3</sup>. Mais la simple condamnation à l'internement dans une école de gladiature n'était pas absolument un arrêt de mort ; car il restait, dans ce cas, aux criminels les chances d'obtenir au bout de trois ans, avec la baguette (*rudis*), qui tenait lieu de fleuret moucheté, la dispense de reparaître dans l'arène, et au bout de cinq ans, avec le chapeau, leur affranchissement complet. On n'infligeait ces peines que pour des crimes tels que le brigandage à main armée<sup>4</sup>, l'assassinat, des actes incendiaires, le sacrilège<sup>5</sup>, la mutinerie dans les rangs de l'armée<sup>6</sup>. Cependant le bon plaisir impérial franchissait aussi parfois cette limite des dispositions de la loi, quand on manquait d'hommes pour l'arène. De pareils actes d'arbitraire ont été surtout vivement reprochés à Caligula<sup>7</sup>, à Claude<sup>8</sup> et à Néron<sup>9</sup>. Le nombre des prétendus criminels, figurant dans les arènes de l'époque, est d'ailleurs si grand qu'il inspire des doutes sur la justice des arrêts qui les avaient condamnés. Ainsi le roi des Juifs Agrippa fit une fois paraître dans celle de Béryte quatorze cents malheureux, tous accusés d'avoir mérité la mort<sup>10</sup>, et Adrien en fit combattre trois cents dans une autre circonstance<sup>11</sup>. Cependant il paraît qu'assez souvent aussi on gracia des condamnés d'après le désir du peuple, s'intéressant à eux pour le courage dont ils avaient fait preuve dans le combat, ou pour quelque autre motif<sup>12</sup>. Les prisonniers de guerre, à l'issue d'une campagne heureuse, étaient également transportés par centaines dans les écoles impériales de gladiature, les spectacles de l'amphithéâtre offrant la plus belle occasion de se débarrasser d'eux.

Ainsi les Bretons faits prisonniers furent exterminés en masse, à Rome, lors des jeux triomphaux de l'an 47 de notre ère<sup>13</sup>, et l'on voua au même sort, en les livrant aux amphithéâtres des provinces, après la fin de la guerre de Judée, ce qui restait des prisonniers juifs, dont bon nombre (2500 suivant Josèphe) venaient d'être immolés à Césarée, dans les jeux<sup>14</sup>. Les Bructères vaincus, que *leur perfidie ne permettait pas d'employer au service militaire, ni leur sauvagerie d'utiliser comme esclaves*, furent jetés en si grand nombre aux bêtes féroces,

---

<sup>1</sup> Ulpien, *in collat. leq. mos.*, XI, 7 ; Paul, *Sent. rec.*, V, 17, § 3, c. 1 ; *Code Théodosien, ad. l. Fab.*, 9, 19.

<sup>2</sup> Voir aussi Dion Cassius, LX, 28.

<sup>3</sup> Paul, *Sent. rec.*, V, 23, § 1, 15, 16, 17 ; fr. 3, S 5. — Ulpien, IX, *de off. proc.* (*Digeste*, XLVIII, 8, S.12). — Marcién, II, *Reg.* (*Ibid.*, XLIX, 19, 3.)

<sup>4</sup> Callistrate, liv. VI, *de cognit.* (*Digeste*, XLVIII, 28, § 15, aux mots *Nonnulli etiam ad bestias hos damnaverunt.*)

<sup>5</sup> Quintilien, *Declam.*, 9, 21 : *In ludo fui... morabar inter sacrilegos, incendiarios et homicidas.* — Voir aussi le *Livre des spectacles*, 7, 7 à 10.

<sup>6</sup> *Hist. Auguste, Vie de Claudien*, chap. XI.

<sup>7</sup> Dion Cassius, LIX, 10.

<sup>8</sup> Suétone, *Claude*, chap. XIV : *In majore fraude convictos legitimam pœnam supergressus ad bestias condemnavit (il condamnait aux bêtes ceux qui étaient convaincus de fraudes exorbitantes).*

<sup>9</sup> Le même, *Néron*, chap. XXXI.

<sup>10</sup> Josèphe, *Antiquités judaïques*, XVII, 7, 5.

<sup>11</sup> *Vie d'Adrien*, chap. XVII. — Voir aussi surtout cela Tacite, *Annales*, XII, 56.

<sup>12</sup> Fronton, *ad Marcum Cæsarem*, II, 4 : *Qui bestias strenue interfecerint, populo postulante ornatis aut manumittitis, nocentes etiam homines aut scelere damnatos ; sed populo postulante conceditis.* — Suétone, *Néron*, chap. XII : *Neminem occidit ne noxiorum quidem.*

<sup>13</sup> Dion Cassius, LX, 30.

<sup>14</sup> Josèphe, *Guerre des Juifs*, VI, 9, 2 ; VII, 2 ; 1 et 3, 1.

qu'elles se lassèrent du carnage. Comprend-on, après de pareilles atrocités, le langage de panégyristes félicitant hautement l'empereur d'avoir fait tourner cette grande extermination des ennemis de l'empire à l'amusement du peuple, *le plus beau triomphe que l'on pût imaginer* !<sup>1</sup> Constantin le Grand encore ne procédait pas autrement.

Dans les armées d'esclaves des grands, sur la fin de la république, il n'y avait probablement pas manque de gladiateurs déjà formés en bandes. Ils servaient à leur maître de gardes du corps et de bravi<sup>2</sup>, ou étaient employés aux spectacles qu'il donnait à ses frais ; souvent aussi il les prêtait et les louait pour des jeux donnés par autrui. On voit Cicéron s'informer avec beaucoup d'intérêt d'une bande achetée en 56 avant Jésus-Christ par son ami Atticus ; il avait appris que ces gladiateurs se battaient admirablement, et que, si Atticus avait pu se résoudre à les donner à louage, deux spectacles l'eussent fait rentrer dans son argent<sup>3</sup>. Plusieurs des grands de cette époque avaient des écoles de gladiateurs qui leur appartenaient en propre, notamment à Capoue, où ils en faisaient élever et dresser des centaines. C'est à Capoue que se trouvait l'école (*ludus*) de C. Aurelius Scaurus (an de Rome 648 = 106. av. J.-C.)<sup>4</sup>, ainsi que celle de Lentulus, où 200 gladiateurs avaient comploté leur évasion, et de laquelle Spartacus, avec 70 de ses camarades, s'était échappé à main armée<sup>5</sup> ; enfin, l'école de Jules César<sup>6</sup>, qui, d'après Suétone<sup>7</sup>, se fit soumettre le plan d'une semblable à Ravenne.

Dans la guerre contre Catilina, on eut l'idée d'interner les gladiateurs de Rome à Capoue et dans d'autres municipes<sup>8</sup>, Catilina comptant sur eux, au dire de Cicéron, *bien qu'ils fussent mieux pensants que bien des patriciens*<sup>9</sup>, éloge qui doit paraître très équivoque, accompagné d'une pareille mesure.

Nous avons déjà vu qu'en l'an 65 avant J.-C., comme la multitude de gladiateurs achetés de tous côtés par César inquiétait ses adversaires politiques, un sénatus-consulte limita, pour les particuliers, la possession de gladiateurs à un maximum<sup>10</sup>. Mais, dans la suite, Caligula permit d'outrepasser cette limite<sup>11</sup>, à laquelle avait trait probablement aussi un rapport adressé, par Domitien au sénat, et dont Pline le Jeune a fait mention<sup>12</sup>. Pour le reste, rien ne paraît avoir changé sous l'empire, quant au régime de la possession de gladiateurs par des particuliers, à cela près que, dans la ville même, l'usage de sortir avec un pareil cortège était tombé sans doute. Cependant Néron ne s'en départit point, et Tacite présente Junius Blésus, qui commandait les légions de Pannonie, entouré de ses gladiateurs, au camp, en l'an 14<sup>13</sup>. Nous les voyons toujours figurer en grand nombre parmi les esclaves des maisons opulentes ; on cite même des femmes qui en possédaient, comme par exemple une certaine Hécatée, dans l'île

---

<sup>1</sup> *Panégyrique*, VIII, 23, 3 ; VI, 12, 3.

<sup>2</sup> Dion Cassius, XXXIX, 7, etc. — Cicéron, *Pro Sulla*, 19, 54 ; *Pro Sext.*, 39, 85.

<sup>3</sup> Cicéron, à *Atticus*, IV, 46 et 8 a.

<sup>4</sup> Valère Maxime, II, 3, 2.

<sup>5</sup> Florus, III, 8 (III, 20).

<sup>6</sup> Jules César, *Bell. civ.*, I, 14.

<sup>7</sup> *César*, chap. XXXI.

<sup>8</sup> Salluste, *Catilina*, chap. XXX, 7.

<sup>9</sup> Cicéron, *Catilinaires*, II, 12 ; *Pro Sext.*, 4, 9.

<sup>10</sup> Suétone, *César*, chap. X.

<sup>11</sup> Dion Cassius, LIX, 14.

<sup>12</sup> *Panégyrique de Trajan*, chap. LIV (*relatio de ampliando numero gladiatorum*).

<sup>13</sup> *Annales*, XIII, 25 ; I, 22, etc.

de Thasos<sup>1</sup>. Comme toute autre propriété, ils passaient de main en main<sup>2</sup>, par achat, vente et enchère, et formaient parfois même une propriété indivise entre plusieurs copropriétaires<sup>3</sup>. Suétone nous montre Caligula faisant adjuger, dans une de ces enchères, 13 gladiateurs à un personnage prétorien, pour une somme de 9 millions de sesterces<sup>4</sup>.

Dans le premier siècle de l'empire déjà, le droit des maîtres de vendre leurs esclaves pour l'arène était illimité ; ainsi, comme on l'a déjà vu, Vitellius, exaspéré par la pruderie de son esclave favori Asiaticus, l'avait vendu à un chef de gladiateurs ambulants<sup>5</sup>. Adrien fut le premier qui défendit toute vente non motivée d'une esclave à un entremetteur ou d'un esclave mâle à une école de gladiature<sup>6</sup> ; Marc-Aurèle rendit une défense pareille, touchant la vente d'esclaves pour les combats avec les bêtes féroces<sup>7</sup>, acte qu'antérieurement déjà une loi pétronienne avait fait dépendre d'une sentence de juge. On n'est pas fixé, toutefois, sur l'époque à laquelle fut promulguée cette loi antérieure. Si le récit bien connu de l'histoire du lion d'Androcle, dans Aulu-Gelle, est exact, cette loi devait déjà exister du temps de Tibère, car Androcle dit de son maître : *Is me statim rei capitalis damnandum dandumque ad bestias curavit*. Mais il est possible aussi qu'Aulu-Gelle ait prêté gratuitement le régime en vigueur de son vivant à l'époque de ce règne. A part cette limitation de l'autorité pénale des propriétaires d'esclaves, on ne voit pas qu'il y ait eu d'autres restrictions à l'emploi et à l'exploitation de leurs talents pour la gladiature. Les jurisconsultes examinèrent, au deuxième siècle, la question de savoir s'il y avait présomption de vente ou de location dans un contrat d'après lequel il y aurait eu, par exemple, à payer vingt deniers au maître, pour l'emploi d'un gladiateur, si celui-ci se tirait du combat sain et sauf ; mille, s'il y était tué ou mutilé<sup>8</sup>. Les esclaves, cherchant à se soustraire aux peines encourues par eux, pour un détournement ou quelque autre délit, en s'offrant eux-mêmes pour combattre les animaux dans les spectacles de l'arène, devaient, d'après un édit d'Antonin le Pieux, être rendus à leurs maîtres, qu'ils eussent ou n'eussent pas encore pris part à ces combats<sup>9</sup>. On rapporte comme un exemple de la dureté de Macrin, qu'il destinait, sans autre forme de procès, aux combats de la gladiature les esclaves fugitifs que l'on parvenait à saisir<sup>10</sup>. L'affranchissement délivrait les esclaves ayant servi comme gladiateurs de l'obligation de reparaître dans l'arène, tandis que les affranchis des autres catégories n'en restaient pas moins en partie obligés de continuer leur service habituel auprès de leurs anciens maîtres<sup>11</sup>. Cependant il paraît que même des affranchis combattirent souvent encore, dans l'arène, pour complaire au désir de leurs patrons, et que le public faisait plus de cas de ces volontaires que des esclaves dans le métier de gladiateur<sup>12</sup>. Du reste,

---

<sup>1</sup> C. I. G., 2164.

<sup>2</sup> Dion Cassius, LIX, 14.

<sup>3</sup> C. I. G., 2511, et *Add.*, II, p. 1028.

<sup>4</sup> *Caligula*, chap. XXXVIII.

<sup>5</sup> Suétone, *Vitellius*, chap. XII. — Voir aussi Pétrone, *Satiricon*, XLV.

<sup>6</sup> *Hist. Auguste, Vie d'Adrien*, chap. XVIII.

<sup>7</sup> *Digeste*, XLVIII, 8, 11 : *Servo sine iudicio ad bestias dato non solura qui vendidit poena, verum et qui comparavit, tenebitur*. — Voir aussi Wallon, *Histoire de l'esclavage*, III, p. 61.

<sup>8</sup> Gaius, *Institutes*, III, § 146.

<sup>9</sup> *Digeste*, XI, 4, l. V. — Wallon, III, p. 245.

<sup>10</sup> *Vie de Macrin*, chap. XII.

<sup>11</sup> Callistrate, livre III, edict. monitor. — *Digeste*, XXXVIII, 1, 38.

<sup>12</sup> Pétrone, *Satiricon*, XLV, dit : *Et ecce habituri sumus munus excellente in triduo, die festa, familia non lanistitia, sed plurimi liberti (N'allons-nous pas avoir dans trois jours une fête*

il n'est pas douteux qu'on faisait aussi la presse d'hommes libres pour ce métier sanglant. Déjà au commencement de l'empire, on se plaignait des riches qui, abusant de l'inexpérience des jeunes gens pour les tromper d'une manière infâme, faisaient enfermer à l'école des gladiateurs les plus beaux sujets et les plus propres au service militaire<sup>1</sup>.

Les engagements volontaires d'hommes libres paraissent avoir été fréquents, à toutes les époques de l'empire, et n'étaient certainement pas rares dans les derniers temps de la république même. Parmi les atellanes du temps figure *l'Engagé (Auctoratus)* de Pomponius, ainsi qu'une autre pièce intitulée *le Butor engagé (Bucco auctoratus)*. Dans un document de la même période, un citoyen de Sassina fait don à sa ville natale d'un lieu de sépulture, du bénéfice duquel il n'exclut que les gens qui se seraient engagés comme gladiateurs, pendus eux-mêmes ou déshonorés par l'exercice d'une profession vile<sup>2</sup>. Il pouvait bien aussi, quelquefois, arriver qu'un motif n'ayant rien d'ignoble palissât dans une école de gladiateurs, sous l'empire de la fatalité, un malheureux dépourvu de tout autre moyen d'existence. Cependant, l'homme qui s'engage pour rendre les derniers honneurs à son père (*auctoratus ob sepeliendum patrem*<sup>3</sup>), et le gladiateur par enthousiasme guerrier (*vir fortis gladiator*<sup>4</sup>) ; qui figurent parmi les thèmes sur lesquels on déclamaient alors et revenait sans cesse, avec une complaisance frisant la senti-mentalité de certains littérateurs que l'on voit s'étendre, de nos jours, sur les vertus dès dames aux camélias, n'existaient probablement guère dans la réalité. L'histoire du Scythe qui, dans Lucien<sup>5</sup>, se décide à combattre comme gladiateur pour 10.000 drachmes, afin de sauver un ami d'une grande détresse, paraît être également de cette famille romanesque. Car une bonne partie, sinon la grande majorité des gens qui prêtaient le terrible serment exigé des gladiateurs engagés volontaires ; de se laisser frapper de verges, brûler au vif et immoler par le fer<sup>6</sup>, étaient des hommes désespérés ou abjects, pour lesquels il n'y avait plus de place dans une société bien réglée. Or, cette formule n'était pas une vaine phrase ; car il paraît qu'en effet les gladiateurs nouvellement enrôlés étaient obligés de subir, pour leur début dans l'arène, une épreuve de leur constance, en se laissant passer aux verges<sup>7</sup>. Cependant, le nombre de ceux que la passion pour le métier des armes amenait seille chez les gladiateurs, ne laissait pas d'être assez considérable aussi, et ceux-là certainement n'étaient point de la lie du peuple<sup>8</sup>. Quand Septime Sévère commença à recruter dans les provinces la garde prétorienne, dans laquelle les Italiens seuls avaient eu jusque-là le privilège de servir, tout ce qui, dans la jeunesse d'Italie, se sentait propre au métier des armes se jeta en masse dans la gladiature, ou s'adonna au

---

*magnifique, un combat où figureront non seulement des gladiateurs, mais un grand nombre d'affranchis*). — Voir aussi Dion Cassius, LX, 30.

<sup>1</sup> Sénèque, *Controv.*, V, 33.

<sup>2</sup> Mommsen, *C. I. L.*, 1418.,

<sup>3</sup> Quintilien, *Declam.*, 9 et 302.

<sup>4</sup> Calpurnius, 50.

<sup>5</sup> *Toxaris*, 58.

<sup>6</sup> Lipsius, *Saturn.*, II, 5.

<sup>7</sup> Sénèque, *Lud.*, chap. IX, 3 : *Quis contra hoc S. C. deus factus dictus (fictus ?) pictusve fuerit, eum dedi larvis etproxim munere inter novos auctoratos ferulis vapulare placet*. — Tertullien, *ad mart.*, chap. V : *Alii inter venatorum taureas scapulis patientissimis inambulaverunt*. — Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, V, 1. *Passio S. Felicit. et Perp.*, chap. XVIII, 33 : *Ad hoc populus exasperatus flagellis cos vexari pro ordine venatorum postulavit*.

<sup>8</sup> Tertullien, *ad mart.*, chap. V : *Quot otiosos adfectatio armorum ad gladium locat ?*

brigandage de grand chemin. Deux siècles auparavant déjà le poète Manilius<sup>1</sup> avait dit :

*Nunc caput in mortem vendunt et funus arenæ,  
Alque bostem sibi quisque parat, cum bella quiescunt.*

La gladiature doit, positivement, avoir eu beaucoup d'attrait pour les braves de tempérament ; car elle avait ses avantages, ses profits et sa gloire. Les vainqueurs étaient largement récompensés<sup>2</sup> ; des gladiateurs éprouvés pouvaient élever des prétentions très hautes, et Tibère paya cent mille sesterces à des gladiateurs émérites leur coopération à l'un de ses spectacles<sup>3</sup>. Les pièces d'or que recevaient les vainqueurs leur étaient présentées sur des plateaux (*lances* ou *disci*), comme on le voit par la mosaïque des jeux du cirque de Lyon<sup>4</sup>, et le don de ces plateaux, qui étaient souvent d'un grand prix<sup>5</sup>, entrait dans la récompense. Les armées riches et magnifiquement ornées, les casques surmontés de panaches ondoyants, de plumes de paon<sup>6</sup> et d'autruche<sup>7</sup>, les habits de couleurs éclatantes et brodés d'or<sup>8</sup>, les rameaux de palmier et les chaînes d'honneur des vainqueurs<sup>9</sup> ne devaient pas manquer non plus de produire leur effet. On trouve encore dans le musée bourbonien, à Naples, beaucoup de ces armes de gladiateurs, provenant surtout des fouilles de Pompéji<sup>10</sup>. Elles sont en partie travaillées avec beaucoup d'art et ornées de ciselures en relief, et comprennent non seulement des casques, avec ou sans visière, et des glaives, mais aussi des baudriers, des brassards et des cuissards, ainsi que d'autres pièces d'armure.

Les héros de l'arène n'étaient pas, à Rome, moins populaires que ceux de l'hippodrome ; comme ceux-ci, ils ne vivaient pas seulement dans la bouche du peuple, mais avaient leurs disciples, leurs admirateurs et leurs émules dans les régions plus élevées de la société. Plusieurs empereurs même, comme Titus<sup>11</sup>, Adrien<sup>12</sup> et d'autres encore, s'appliquèrent à se rendre habiles dans le maniement des armes de la gladiature, bien que Commode fût le seul qui alla jusqu'à se produire publiquement dans les combats de l'arène<sup>13</sup>. Domitien se

---

<sup>1</sup> IV. 523. — Voir aussi Dion Cassius, LXXIV, 2.

<sup>2</sup> Suétone, *Claude*, chap. XII.

<sup>3</sup> Le même, *Tibère*, chap. VII. — *Néron*, chap. XXX : *Spiculum myrmillonem triumphalium virorum patrimoniis ædibusque donavit* (*Il donna au gladiateur Spiculus les biens et les maisons de citoyens qui avaient eu les honneurs du triomphe*).

<sup>4</sup> Et aussi dans Juvénal, VI, 204. — L'auteur du *Livre des spectacles* (26, 9) dit de l'empereur, à propos de son refus de laisser partir deux vaillants gladiateurs avant que le sort du combat ne fût décidé : *Quod licuit, lances donaque sæpe dedit*.

<sup>5</sup> *Digeste*, XII, 1, 11 ; XXX, 51 ; XVI, 3, 26, § 2.

<sup>6</sup> Scoliaste de Juvénal, III, 158. — Lucilius, *Sat.*, 3, 22.

<sup>7</sup> Pline, *Hist. nat.*, X, 1, 2.

<sup>8</sup> Voir le Scoliaste de Juvénal, VIII, 207, et, parmi les monuments, la mosaïque de Borghèse.

<sup>9</sup> Parmi les objets de la succession de Commode que Pertinax fit vendre, le biographe de ce dernier, au chap. VIII, cite : *Arma gladiatoria gemmis auroque composita et machæras Herculeas et torques gladiatorias* (*Casques et armes de gladiateurs rehaussés de gemme et d'or, des épées dignes de celles d'Hercule et des colliers de gladiateurs*).

<sup>10</sup> Le musée des Antiques de Madrid et d'autres collections en possèdent également. — Voir aussi Adr. de Longpérier, *Revue archéologique*, VIII, planche 165, et le monument de Marc-Antoine Exochus, dans Fabretti, *col. Traj.*, 256.

<sup>11</sup> Dion Cassius, LXVI, 15.

<sup>12</sup> *Vie d'Adrien*, chap. XIV : *Gladiatoria quoque arma traclavit* (*Il savait se servir des armes des gladiateurs*).

<sup>13</sup> *Vie de Commode*, chap. VIII et XI. — Voir aussi *Clodius Albinus*, chap. VI, et Dion Cassius, LXXII, 17, etc.

plaisait à la chasse des bêtes féroces, sur l'Albanum<sup>1</sup> et son exemple ne resta pas sans imitation<sup>2</sup>. Lucius Verus mena de front, en Syrie, la chasse et les exercices de la gladiature<sup>3</sup>, et l'on fit un reproche à Didius Julianus de son habileté dans ces derniers<sup>4</sup>. A l'instar de Caligula<sup>5</sup>, Caracalla et Geta, n'étant encore que Césars, frayaient avec des gladiateurs et des cochers du cirque<sup>6</sup>. Ce dilettantisme avec, les armes de la gladiature était d'ailleurs un goût que l'empire avait hérité de la république. Cicéron<sup>7</sup> cite, d'après Lucilius, un certain Quintus Vélocius comme un bon Samnite<sup>8</sup>, et Jules César préposa des chevaliers et des sénateurs romains à la direction des exercices de ses gladiateurs<sup>9</sup>. Il y eut même des femmes qui supportaient bravement la pression de la visière du casque et des autres pièces de l'armure sur leurs formes délicates, et qui s'essoufflaient à porter, avec l'observation de toutes les poses et règles prescrites par l'escrime, d'après le commandement du professeur, des coups d'estoc et de taille contre un poteau<sup>10</sup>. Les bonnes fortunes des gladiateurs n'étaient pas bornées au cercle des femmes de leur condition<sup>11</sup> ; le fer, comme nous l'avons déjà dit, avait pour les plus grandes dames un irrésistible attrait, qui leur faisait voir un hyacinthe dans chaque combattant de l'arène<sup>12</sup>. Les gladiateurs étaient chantés par les poètes<sup>13</sup> ; ils voyaient briller leurs portraits sur des vases<sup>14</sup>, des lampes<sup>15</sup>, des verres<sup>16</sup> et des chatons de bagues<sup>17</sup>, à la montre de tolites les boutiques ; des oisifs s'amusaient à griffonner, avec du charbon ou des clous, leurs exploits sur tous les murs<sup>18</sup>. A Rome et dans les provinces les artistes étaient sans cesse occupés à orner les théâtres, les

<sup>1</sup> Suétone, *Domitien*, chap. XIX.

<sup>2</sup> Juvénal, IV, 99.

<sup>3</sup> Vie de Marc-Antonin, chap. VIII : *Verus armis se gladiatoris et venatibus exercuit (Verus s'adonna aux combats de gladiateurs et aux exercices de la chasse)*.

<sup>4</sup> Vie de Didius Julianus, chap. IX : *Quod armis gladiatoris exercitus esset (Il se serait exercé aux armes des gladiateurs)*.

<sup>5</sup> Dion Cassius, LIX, 5. — Suétone, *Caligula*, chap. LIV.

<sup>6</sup> Dion Cassius, LXXVI, 7.

<sup>7</sup> *De oratore*, III, 23, 86. — Voir aussi *Pro Sext.*, IV, 9.

<sup>8</sup> Gladiateur armé comme l'étaient les Samnites.

<sup>9</sup> Suétone, *César*, chap. XXVI.

<sup>10</sup> Juvénal, VI, 246, etc.

<sup>11</sup> Martial, V, 24, 10 : *Hermes cura laborque ludiarum (Hermès est l'objet de l'amour et de la jalousie des femmes de théâtre)*.

<sup>12</sup> Juvénal, VI, 78-113. — Pétrone, chap. CXXVI : *Arenarius aliquas accendit, aut perfusus pulvere mulio, aut histrio (L'une se consume pour un gladiateur, l'autre pour un muletier tout couvert de poussière, ou pour un acteur)*. — Plutarque, *Galba*, chap. IX, 1. — Vie de Marc-Antonin, chap. XIX : *Faustinam, Marci uxorem, quum gladiatores transire vidisset, unius ex his amore succensam (Faustine, épouse de Marc, voyant un jour défilier des gladiateurs, se pris de passion pour l'un d'eux)*. — *Ibid.* : *Satis constat apud Cajetam condiciones sibi nauticas et gladiatorias elegisse (Il est patent qu'à Gaète Faustine rechercha la fréquentation des marins et des gladiateurs)*.

<sup>13</sup> Martial, V, 24.

<sup>14</sup> On voit au musée de Leyde beaucoup de rétiaires (espèce de gladiateurs) et de représentations de spectacles, sur des pots de terre rouge. (*Revue archéologique*, IX, p. 71.)

<sup>15</sup> Sur les lampes destinées à éclairer les tombeaux, les figures de gladiateurs reviennent fréquemment. — Voir Henzen, *Expl. mus. Borgh.*, p. 82. — La *Revue archéologique* (XVI, 371) mentionne une de ces lampes, trouvée à Constantine. La collection d'antiques de Madrid, enfin, en comprend une autre sur laquelle on voit le combat d'un gladiateur avec quatre sangliers.

<sup>16</sup> Pour les verres, voyez Henzen. — Trimalcion, dans Pétrone (chap. LII), avait *in poculis Hermerotis pugnas et Petraitis [J'ai sur des coupes le combat d'Herméros et de Pétracte]* (ou peut-être *Tetroitis* lequel pourrait bien être, dans ce cas, le *Tetroitès* de Pompéji, dont on mentionne le combat avec *Prudès*, autre gladiateur).

<sup>17</sup> Pour les gravures sur pierres fines, voyez Lippert, *Dactyliotheque*.

<sup>18</sup> Horace, *Satires*, II, 7, 96. — On trouve à Pompéji des cloisons, des colonnes et des murs couverts de pareils griffonnages.

tombeaux, les palais et les temples de sculptures, de mosaïques et de peintures qui devaient porter, et ont, en effet, transmis à la postérité les noms à beaucoup de gladiateurs<sup>1</sup>. L'usage d'exposer publiquement des images de jeux de gladiateurs remonte au temps de la république, et date en particulier d'un certain L. Térence Lucain, qui exposa son tableau dans le bois de Diane<sup>2</sup>.

On s'explique très bien, ainsi, non seulement la propagation du goût pour ce métier, sanglant, mais aussi que ce goût pût aller jusqu'à la passion. Le danger n'y formait, pour des hommes audacieux, qu'un attrait de plus ils pouvaient espérer de sortir d'une suite de combats heureux, avec la liberté et de la fortune. S'il y en eut beaucoup aussi qui, après avoir obtenu leur congé, étaient réduits à gagner leur vie en mendiant et vagabondant dans les rues, comme prêtres de Bellone<sup>3</sup>, d'autres, plus favorisés par le destin, terminaient leurs jours comme propriétaires d'une bonne et belle maison de campagne<sup>4</sup>, pendant que leurs fils avaient des places de chevaliers au théâtre<sup>5</sup>. Les gladiateurs finirent sans doute aussi par trouver, sans trop de difficulté, moyen de passer dans des carrières plus honorables, bien que la nomination de Sabinus au commandement des Germains, gardes du corps de Caligula, fût certainement une exception<sup>6</sup>. N'affirmait-on pas, d'après un bruit du temps, que l'empereur Macrin avait été gladiateur<sup>7</sup> ? Ainsi la note d'infamie que la loi avait attachée à cette profession s'effaça jusqu'à un certain point ; et, avec la participation active de personnes des classes supérieures aux combats de l'arène, condescendance qui affaiblit le sentiment de ce qu'il y avait de vil, au fond, dans le métier de gladiateur, les barrières qui séparaient du reste de la société des hommes autrefois méprisés et repoussés par elle, tombèrent de plus en plus.

Avec la masse de gladiateurs qu'il fallait chaque année, pour les spectacles, en Italie et dans les provinces, le trafic d'esclaves aptes à cette profession ne pourrait manquer d'être une spéculation très lucrative.

*Et fellator es et lanista. Miror  
Quare non habeas, Vacerra, nummos,*

---

<sup>1</sup> Plusieurs bas-reliefs, à Pompéji, représentent des scènes de gladiateurs. Quant au bas-relief de Torlonia, avec des scènes de combats d'animaux, Henzen le suppose, avec assez de vraisemblance, originaire du théâtre de Marcellus.

La plus belle mosaïque du genre est celle de Borghèse, extraite du parquet d'une villa de Tusculum, et éditée par Henzen. — Il en existe aussi en Allemagne, à Augsbourg (avec des scènes de jeux du cirque) et près de Trèves, ainsi qu'à Bignor, dans le comté de Sussex en Angleterre. (*Archæol. Britann.*, XVIII, 1, p. 203.) Celle de Reims, découverte en 1860, est du temps de Caracalla à Constantin ; elle reproduit surtout des chasses d'animaux.

<sup>2</sup> Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 52.

<sup>3</sup> Scoliaſte de Juvénal, VI, 105 : *Qui ut requiem gladiatoræ haberet, bellonarium se fecerat*

<sup>4</sup> Juvénal, III, 158.

<sup>5</sup> Horace, *Épître I*, 1, 5 :

..... *Vejanius amis*

*Herculis ad postera fixis latet abditus agro.*

(*Véianius, ayant suspendu ses armes à la porte d'Herculès, se cache au fond des champs*)

<sup>6</sup> Josèphe, *Antiquités Jud.*, XIX, 1, 15. — Cependant Suétone (*Caligula*, chap. LV) dit : *Threces quosdam Germani corporis custodibus præposuit (Il mit à la tête de sa garde germane quelques gladiateurs threces)*.

<sup>7</sup> *Vie de Macrin*, chap. IV.

dit Martial<sup>1</sup>. Mais quelque peu déshonorant qu'il fût de louer ou de vendre des gladiateurs, pour les hommes des hautes classes, qui en possédaient des bandes nombreuses, l'exercice professionnel de cette espèce de traite n'en était pas moins réputé infâme<sup>2</sup>. Ces trafiquants, maîtres d'escrime pour la plupart, étaient les uns sédentaires, les autres ambulants<sup>3</sup>.

Non seulement ils achetaient et vendaient des gladiateurs, mais se chargeaient aussi de former et de lancer ceux d'autrui, comme il va sans dire moyennant une indemnité ; pour l'entretien et l'instruction des hommes qui leur étaient confiés, ou une part dans le bénéfice des représentations<sup>4</sup>. Ils faisaient métier de louer eux-mêmes leurs gens à des entrepreneurs de jeux, ou bien ils donnaient des spectacles pour leur propre compte, en faisant payer une entrée, ce qui passait toutefois également pour un profit sordides<sup>5</sup>. Les bandes de cette sorte doivent avoir été nombreuses à Rome, déjà sous le règne d'Auguste : cela résulte du fait que ; lors de la disette des années 6 à 8 de notre ère, qui motiva l'expulsion des étrangers et des trafiquants de familles d'esclaves, on trouve ces bandes expressément nommées sur la liste des bannis<sup>6</sup>.

Il ne paraît pas qu'il y eût des écoles de gladiature à Rome, antérieurement à l'empire, puisque les conjurés, dans le complot contre Jules César, avaient dû réunir leurs gladiateurs, sous le prétexte d'exercices, au théâtre de Pompée<sup>7</sup>. Mais probablement déjà Caligula en eut une à Rome<sup>8</sup>. Ce fut toutefois Domitien qui fonda et fit construire les quatre écoles impériales, connues sous les noms de la Grande École, de l'école Gauloise, de celle des Daces et de celle des Bestiaires, où l'on formait aux combats contre les animaux : toutes les quatre bâties après l'achèvement de l'amphithéâtre Flavien, autour duquel elles paraissent avoir figure ; un hémicycle, sur le mont Célius. Elles comprenaient des bâtiments spacieux, parmi lesquels on cite l'arsenal, la forge des armuriers et la chambre mortuaire (*armamentarium, samiarium, spoliarium*), et avaient un nombreux personnel d'administration, notamment de maîtres d'escrime, de médecins, de comptables et d'inspecteurs des bâtiments ou des établissements auxiliaires. Le directeur général était un procureur pris dans l'ordre équestre. On avançait à ce poste soit des officiers en retraite, notamment des tribuns de légions<sup>9</sup>, soit des fonctionnaires de l'ordre administratif<sup>10</sup>, jusqu'à des hommes ayant déjà précédemment figuré à la tête de l'administration fiscale de toute une province<sup>11</sup>. C'était un marche-pied pour les hauts emplois de finance, en particulier pour celui d'administrateur de l'impôt sur les successions. Même la place de procureur adjoint d'une école impériale était encore un emploi

---

<sup>1</sup> XI, 66, 3. — Le nom d'un certain Marcus Tullius Olympus, *negotiator familiaræ gladiatorice*, figure sur une inscription arlésienne. — Voyez Gruter, 333, 3, et Millin, *Voyages dans le Midi*, III, 610.

<sup>2</sup> *Tables héracléennes*, chap. VIII, ligne 49 : *Quive lanistaturam fecerit*.

<sup>3</sup> Suétone, *Vitellius*, chap. XII : *lanistæ circumforaneo*.

<sup>4</sup> Tel paraît du moins être le sens d'inscriptions comme celle de la *Familia gladiat. (C.) Salvi Capitonis* (*I. R. N.* 736), où sont énumérés des gladiateurs appartenant à différents maîtres.

<sup>5</sup> Tacite, *Annales*, IV, 62 : *Ut qui... in sordidam mercedem id negotium quævisset (Aussi n'était-ce pas ... un sordide intérêt, qui lui avait suggéré cette entreprise)*.

<sup>6</sup> Suétone, *Auguste*, chap. XLII : *Lanistarum familæ*. — Dion Cassius, LV, 26.

<sup>7</sup> Dion Cassius, XLIV, t6. — Horace, *Art poétique*, 32 ?

<sup>8</sup> Pline, *Hist. nat.*, XI, 144 : *Viginti gladiatorum paria in Caii principis ludo fuere ; in his duo omnino qui contra comminationem aliquam non conniverent*. — *Ibid.*, 245 : *Studioso Threci in Caii Cæsaris ludo notum est dexteram fuisse proceriorem*. — Voir aussi Josèphe, *Antiquités Jud.*, XIX, 4, 3.

<sup>9</sup> Henzen, 6520, 6158.

<sup>10</sup> Gruter, 411, 1.

<sup>11</sup> Henzen, 6947.



considérable<sup>1</sup>. Hors de Rome aussi il y avait des écoles impériales de gladiature, dont trois nous sont connues : celles de Capoue<sup>2</sup>, de Préneste<sup>3</sup> et d'Alexandrie. Cette dernière existait déjà sous Auguste<sup>4</sup>. Elles avaient chacune son administration distincte, comme d'autres encore peut-être.

Mais, en général, le nombre des gladiateurs impériaux n'était pas assez grand dans les provinces pour nécessiter, dans chaque école, la surintendance spéciale d'un procureur attitré.

Le gouvernement de toutes les familles de gladiateurs de la Gaule, de l'Espagne, de la Germanie, de l'île de Bretagne et de la Thrace reposait dans la main d'un fonctionnaire unique, ainsi que celui des familles de toute l'Asie Mineure et de l'île de Chypre<sup>5</sup>. Ces officiers faisaient sans doute, de temps en temps, des tournées dans leur ressort, pour prendre les mesures nécessaires, notamment aussi pour le choix du contingent d'élite requis pour les spectacles à Rome<sup>6</sup> ; aussi devaient-ils entretenir une correspondance suivie avec les procureurs de la capitale.

Il est probable qu'en leur absence des procureurs adjoints se chargeaient de l'expédition des affaires courantes, dans chaque province. Les gouverneurs n'avaient le droit de requérir des gladiateurs et des bestiaires que dans la circonscription de leur province même ; pour le transport de ces gens d'une province à l'autre, il fallut, depuis le troisième siècle du moins, une permission impériale<sup>7</sup>. En l'an 57 déjà, un édit de Néron avait défendu aux magistrats et procureurs des provinces de donner, de leur autorité propre, des spectacles de gladiateurs, de combats d'animaux ou de tout autre genre<sup>8</sup> ; mais il y a lieu de croire que cette première défense n'était pas restée longtemps en vigueur.

A Rome même, le nombre des gladiateurs impériaux fut très considérable dans tous les temps. Ceux qui, d'après Josèphe<sup>9</sup>, accoururent en masse au camp, avec les pompiers (*vigiles*) et les gens de la flotte (*classarii*), après le meurtre de Caligula, ne peuvent avoir été que des gladiateurs impériaux.

Après la mort de Néron, Othon renforça son armée de deux mille de ces gladiateurs<sup>10</sup> ; et deux siècles plus tard, sous Gordien III, on n'en comptait pas moins ; que l'empereur Philippe fit combattre tous, à la fête millénaire de la fondation de Rome<sup>11</sup>. Ils figurèrent pour mille deux cents hommes dans une procession solennelle de l'empereur Gallien<sup>12</sup>, pour mille six cents dans le

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, 6524.

<sup>2</sup> *Vie de Didius Julianus*, chap. VIII.

<sup>3</sup> Tacite, *Annales*, XV, 46. Cette école ayant eu une garde de soldats, il faut en conclure que c'était une école impériale.

<sup>4</sup> Gruter, 389, 7 ; Henzen, 6158.

<sup>5</sup> Gruter, 402, 4.

<sup>6</sup> *Digeste*, XLVIII, 19, 31 (Modestinus, libro III, *de pœnis*) : *Ad bestias damnatos favore populi præsces dimittere non debet, sed si ejus roboris vel artificii sint, ut digne populo Romano exhiberi possint, Principem consulere debet.* § 1 : *Ex provincia auctor in provinciam transduci damnatos sine permissu principis non licere Divus Severus et Antoninus rescripserunt.* — Il s'agit ici de combats contre les animaux ; mais ces dispositions devaient naturellement aussi s'appliquer aux gladiateurs.

<sup>7</sup> Comparez le passage précité avec Dion Cassius, LXXVI, 10.

<sup>8</sup> Tacite, *Annales*, XIII, 31.

<sup>9</sup> *Antiquités Jud.*, XIX, 4, 3.

<sup>10</sup> Tacite, *Histoires*, II, 11.

<sup>11</sup> *Hist. Auguste, Vie de Gordien III*, chap. XXXIII.

<sup>12</sup> *Vie de Gallien*, chap. VIII.

cortège triomphal d'Aurélien<sup>1</sup>. Or, comme les gladiateurs impériaux entretenus tant en Italie que dans les provinces, pouvaient être promptement réunis à Rome, rien n'y était plus facile que d'en faire paraître tel nombre que l'on désirait, dans les occasions extraordinaires.

On peut se faire une idée de l'organisation de ces écoles de gladiateurs, par une esquisse de la Grande École sur un fragment, parvenu jusqu'à nous, d'un plan de la ville de Rome, gravé dans le marbre, du temps des Sévères ; et bien mieux encore depuis la découverte qu'une place de Pompéji, dans laquelle on avait cru d'abord reconnaître un quartier de soldats ou un marché, contient, en réalité, les restes d'une école de gladiateurs, comme le prouvent surabondamment les casques à visière qu'on y a trouvés<sup>2</sup>. Là, comme à l'école de Rome mentionnée plus haut, il y a un espace rectangulaire (de 473 pieds de long sur 139 de large) entouré de portiques. Plus de soixante-dix colonnes d'ordre dorique de 11 pieds de haut, en maçonnerie, finement marbrées, peintes en rouge et cannelées dans leur partie supérieure, y sont encore debout. Dans tout le pourtour, ce portique est bordé d'une suite de petites pièces carrées, de 10 à 12 pieds de côté chacune, sans fenêtres et s'ouvrant sur la colonnade, au nombre de soixante-six en tout, comme il paraît : c'étaient là les cellules des gladiateurs. Il y avait de plus un étage supérieur. Les murs et les colonnes étaient couverts d'inscriptions et de dessins, relatifs à la gladiature. Le mur extérieur offrait, entre autres particularités, l'affiche d'un jeu de gladiateurs. Deux peintures, représentant des trophées d'armes de gladiateurs, se sont conservées. On les voit actuellement au musée Bourbonien.

Pour tenir en bride des bandes entièrement ou du moins en partie formées de criminels et de prisonniers de guerre, c'est-à-dire d'hommes désespérés et capables de tout, il fallait naturellement un régime de fer, appuyé des mesures les plus vigoureuses. Hors de l'arène, les gladiateurs étaient complètement désarmés, tenus dans une claustration plus ou moins sévère et gardés par des soldats dans les écoles impériales. Il en était déjà ainsi sous la république, du temps de Spartacus<sup>3</sup>. La discipline était maintenue avec la rigueur la plus barbare, comme l'indique assez le serment rapporté plus haut, que l'on exigeait des gladiateurs lors de leur engagement. Outre les peines de la flagellation et de la marque avec un fer rouge, appliquées aux mutins, on les chargeait de chaînes. Dans une cellule de l'école d'escrimé de Pompéji, on a trouvé quelques squelettes ayant les fers aux pieds. Ces malheureux ont été enterrés vifs, sous la pluie de cendres qui les enveloppa peu à peu. Le régime des gladiateurs ne différait qu'en un point de celui des criminels condamnés. On était plein d'attention et de sollicitude pour le bien-être physique des premiers. Les écoles particulièrement furent toutes établies dans des localités renommées pour leur salubrité, comme l'étaient Capoue, avec son climat paradisiaque, Préneste, avec l'air si pur de ses montagnes, Ravenne et Alexandrie, où les vents de mer tempéraient la chaleur de l'été. Le régime alimentaire tendait aussi à favoriser, chez les gladiateurs, un développement extraordinaire des muscles ; on les

---

<sup>1</sup> *Vie d'Aurélien*, chap. XXXIII.

<sup>2</sup> Bechi, *Mus. Borb.*, V, tav. XI (1829), et Carrucci, *Bull. Nap.*, N. S. I., p. 99, etc.

<sup>3</sup> Appien, *Bell. civ.*, I, 88. — Pour s'armer, ses compagnons avaient dû voler des épées à Capoue (Velleius Paterculus, II, 30, 5), ou se munir de bâtons et de poignards enlevés à des voyageurs (Appien), ou se forger eux-mêmes des armes (Florus, 11, 8). Les suicides de gladiateurs racontés par Sénèque (*Lettres*, LXX, 17), furent commis sans armes par des hommes qui étaient parvenus à tromper la vigilance de leurs gardiens. — Voir également le récit de l'évasion de quatre-vingts gladiateurs à Rome, dans Zosime, I, 88.

engraissait en quelque sorte<sup>1</sup> ; la préparation des mets et les rations qu'on leur délivrait étaient soumises à des prescriptions réglementaires<sup>2</sup>. C'est ainsi, dit Sénèque<sup>3</sup>, qu'ils mangeaient et buvaient ce qu'ils devaient restituer plus tard sous forme de sang. Des chirurgiens éprouvés guérissaient leurs blessures<sup>4</sup>, et des médecins surveillaient minutieusement leur diète<sup>5</sup>.

De même que les esclaves, et particulièrement ceux de la maison impériale, eurent souvent la permission de former entre eux des associations ou collèges<sup>6</sup>, il était aussi permis aux gladiateurs de s'associer pour le culte de leurs divinités tutélaires et peut-être même à d'autres fins. Il paraît y avoir eu d'ailleurs des liens de camaraderie entre les gladiateurs des différentes armes<sup>7</sup>, qui avaient aussi chacune, comme il va sans dire, ses maîtres particuliers<sup>8</sup>.

Les novices dans la gladiature (*tirones*) commençaient à s'exercer, avec des fleurets mouchetés, contre un mannequin de paille ou un poteau. Les armes dont on faisait ensuite usage, pour l'exercice, étaient plus pesantes que les armes de combat. Peut-être les armes d'un si grand poids, que l'on a trouvées à l'école de Pompéji, ne servaient-elles que pour l'exercice. Les écoles avaient une espèce d'organisation militaire. Les noms sonores et propres, à capter la faveur du public étaient bien accueillis, et ceux qui avaient déjà été portés par des gladiateurs célèbres, volontiers repris par leurs successeurs. Les Triumphus, les Carpophore, les Pacidéjanus et d'autres noms encore se retrouvent sur des inscriptions et des médailles d'époques différentes. Un Pacidéjanus s'était fait un nom du vivant de Lucilius, qui dit de lui :

..... *Optumu multo*

---

<sup>1</sup> Lipsius, *Saturn.*, II, chap. XIV. — Pline, *Hist. nat.*, XVIII, 72 : *Antiquissimum in cibis hordeum, sicut apparet... et gladiatorum cognomine, qui hordearii vocabantur*. Cependant, il se pourrait que ce ne fût là qu'un sobriquet faisant allusion à leur apparence vermeille et bouffie, dans le sens où l'emploie aussi Suétone, lorsqu'il dit, dans ses *Rhétteurs célèbres*, chap. II : *Ordearium eum rhetorem appellat, deridens ut inflatum ac levem et sordidum*. — D'après Galien, les gladiateurs de Pergame mangeaient journellement force purée de haricots, avec de l'orge mondé. — Dans S. Cyprien, *Lettres*, 2, on lit : *Impletur in succum cibis fortioribus corpus, ut arvinæ toris moles robusta pinguescat, ut saginatus in pœnam carius pereat*.

<sup>2</sup> Tacite, *Histoires*, II, 88 : *Singulis ibi militibus Vitellius paratos cihos ut gladiatoribus saginam dividebat (Vitellius y distribuait à chaque soldat, comme à des gladiateurs qu'on engraisse, des viandes apprêtées)*.

<sup>3</sup> *Lettres*, 37, 2.

<sup>4</sup> Voir les prescriptions de divers chirurgiens, pour le traitement des blessures de gladiateurs, dans Scribonius Largus, *De comp. medic.*, 102, 203, 207, 208, et Pline, *Hist. nat.*, XXVI, 635.

<sup>5</sup> Il y avait même, dans les écoles de gladiature, des frotteurs spéciaux (*unctores*), pour opérer les frictions, dont la médecine des anciens aimait tant à faire usage.

<sup>6</sup> Mommsen, *De collegiis*, p. 102, 108 ; 78, 25. — Le plus connu de ces collèges est celui qu'avaient formé des gladiateurs de l'empereur Commode, *Collegium Salvani Aureliani* (Orelli, 2566). Henzen, 7209, mentionne encore un *Collegium venatorum Deensium, qui ministerio arenario funguntur (id est qui in amphitheatro pugnare solent)*, et (*ibid.*, 7210) un *Collegium venatorum Pollentinorum*.

<sup>7</sup> Borghesi, *Bull. Nap.*, I, p. 95, rapporte l'inscription suivante : *D. M. Macedoni Thr. tiro. Alexandrin. ben. mer. fec. armatura Thræcum universa. Vixit ann. XX, mens. VIII, dieb. XII*. — Voir aussi Orelli, 2571 : *Huic Delicatus coarmio fecit (scilicet monumentum)*.

<sup>8</sup> *Doctor Thræcum* (I. R. N., 6902) ; *Doctor myrmillonum* (Muratori, 2019, 6) ; *Doctor secutorum* (Fabretti, 234, 613) ; *Doctor sagittariorum* (*Ibid.*, 616) ; *Magister Samnitium* (Cicéron, *De orat.*, III, 23). — On appelait *dictata* les commandements du professeur d'escrime, à l'école. — Tertullien, *Ad mort.*, chap. 1, dit : *Et gladiatores perfectissimos non tantum magistri et præpositi sui sed etiam idiotæ et supervacui quique adhortantur de longinquo, ut sæpe de ipso populo dictata sugesta profuerint*. — S. Jérôme, *Lettres*, 48, 112 : *Delicata doctrina est, pugnanti ictus dictare de muro*.

### *Post homines natos gladiator qui fuit unus*<sup>1</sup>.

Un homonyme de ce gladiateur paraît avoir marqué au temps d'Horace, qui crut devoir également l'honorer d'une mention<sup>2</sup>.

Quand les novices avaient soutenu publiquement leur première épreuve, dans un combat sérieux, on leur délivrait, comme il paraît, une plaque de forme rectangulaire, avec la date de leur début, espèce de marque distinctive qu'ils portaient probablement au cou<sup>3</sup>. Ultérieurement, une suite de combats les poussait, dans leur arme, à des grades plus élevés, auxquels était probablement uni un commandement sur les simples gladiateurs<sup>4</sup>. Ils passaient ainsi vétérans<sup>5</sup> et, finalement, obtenaient leur congé avec la remise de la baguette<sup>6</sup>. Cependant, on voyait aussi des gladiateurs, retirés du service de l'arène, y faire leur rentrée pour de bons gages, ou fonctionner comme professeurs.

Il y avait, certainement, nombre de gladiateurs qui n'auraient échangé leur profession contre aucune autre. Parmi les gladiateurs impériaux, dit Épictète<sup>7</sup>, il en est beaucoup qui sont mécontents quand on ne les laisse pas combattre dans l'arène. Ils adjurent les dieux et pressent les procureurs de leur permettre de se produire. Sous le règne de Tibère, alors que les jeux étaient rares, Sénèque entendit un mirmillon se plaindre d'être condamné à perdre ainsi ses plus belles années<sup>8</sup>. Les gladiateurs avaient leur point d'honneur professionnel ; ils regardaient comme une honte de combattre avec des collègues reconnus moins forts qu'eux<sup>9</sup>. Une bravoure sauvage et la certitude que l'attachement à la vie était le dernier de leurs titres à la pitié des spectateurs, les remplissaient d'un souverain mépris de la mort<sup>10</sup>. Les blessures les plus graves ne leur arrachaient pas le moindre cri<sup>11</sup>. Épuisés par la perte de leur sang, ils faisaient encore demander à leurs maîtres s'ils devaient cesser le combat ou mourir<sup>12</sup> ; les moins braves même savaient garder une certaine dignité en succombant<sup>13</sup>. Employés par les chefs de parti dans les guerres civiles, ce qui arriva mainte fois encore sous l'empire, ils ont le plus souvent combattu et même fait, campagne vaillamment. On les a vus porter jusqu'au sacrifice le dévouement à la personne du maître qui les engraisait pour l'arène. Quand, après la bataille d'Actium, princes et peuples se détournèrent de la cause perdue de Marc-Antoine, les

---

<sup>1</sup> Cicéron, *Tusculanes*, IV, 21, etc.

<sup>2</sup> *Satires*, II, 7, 97.

<sup>3</sup> Il y a du moins lieu de croire que tel était l'usage des marques appelées *tesseræ consulares*, bien que Mommsen (*C. I. L.*, p. 195) ait élevé des objections contre cette version, généralement adoptée depuis le seizième siècle. Il est cependant difficile d'y admettre pour l'adjectif *spectatus* un autre sens que celui d'un homme qui a débuté.

<sup>4</sup> *Prima* ou *summa* et *secunda rudis*. — Voir Orelli, 2573-2575, ainsi que Dion Cassius, LXXII, 22. — Boissieu, *Inscript. de Lyon*, p. 7, etc. — Henzen, 6189. — Boissieu traduit les mots ci-dessus par *premier baguettier ou baguettier maître, titre que prenaient les professeurs lanistes, suivant leur rang et leur habileté*.

<sup>5</sup> Dans le *Colleg. Silvani Aureliani* (Orelli, 2566), la première décurie se compose entièrement de vétérans de six armes différentes ; dans la deuxième ne figure qu'un seul vétéran, qui la commande ; dans les autres, les novices prédominent, seulement.

<sup>6</sup> Les *victores* (Orelli, 2570 ; I. R. N., 2627) paraissent être au fond identiques avec les *rudiarii*. — Voir aussi Suétone, *Tibère*, chap. VII.

<sup>7</sup> *Dissert.*, I, 29, 37.

<sup>8</sup> Sénèque, *De provid.*, 4, 4.

<sup>9</sup> *Ibid.*, 3, 4.

<sup>10</sup> Sénèque, *Dial.*, II, chap. XVI, 2.

<sup>11</sup> Cicéron, *Tusculanes*, II, 20, 46.

<sup>12</sup> *Ibid.*, II, 17, 41.

<sup>13</sup> *Ibid.* et Sénèque, *Lettres*, 30, 8.

gladiateurs qu'il avait fait réunir à Cyzique, pour fêter les victoires sur lesquelles il comptait, lui restèrent fidèles : Ils se mirent en route de leur propre mouvement, avec la détermination de pénétrer jusqu'à lui en Égypte, sans se laisser arrêter par les remontrances, ni par les obstacles. N'ayant pu, néanmoins, forcer le passage, et désespérant de la possibilité de rejoindre leur maître, ils lui envoyèrent un message, avec la prière de venir les trouver lui-même en Syrie, et ne renoncèrent à son drapeau qu'à défaut de toute réponse de sa part<sup>1</sup>. C'est contre ces mêmes gladiateurs qu'Hérode prêta son appui à Didius, légat d'Auguste<sup>2</sup>.

Mais malheur à celui que poursuivait, au milieu de cette société abrutie, abjecte et misérable, le regret d'un passé heureux, d'une patrie lointaine<sup>3</sup> ! La vie pour lui devenait un insupportable tourment ; il désirait et cherchait la mort, comme le seul bonheur auquel il pût encore aspirer. En pareil cas, la surveillance la plus rigoureuse ne servait à rien. Quand on croyait avoir retiré à ces malheureux tous les moyens de se suicider, ils n'en poursuivaient l'accomplissement de leur dessein fatal que d'une manière plus héroïque. On n'a, comme il va sans dire, que des rapports isolés sur de pareils exemples ; mais il ne s'ensuit pas que ceux-ci fussent rares. On peut se faire une idée des horreurs qui se passaient dans ces affreuses tanières, sans qu'il en transpirât rien, d'après un rapport d'Asinius Pollion à Cicéron, sur les forfaits du questeur Balbus, à Gadès. Ce monstre fit enterrer et brûler vif, dans l'école des gladiateurs, un soldat de Pompée et citoyen romain, Fadius, qui, cédant à la force, avait combattu deux fois comme gladiateur, mais refusait obstinément de s'engager pour l'arène<sup>4</sup>. Sénèque<sup>5</sup> parle, comme d'un fait récent, de deux suicides héroïques de bestiaires. L'un des deux, que l'on menait dans l'arène, assis sur une charrette entre deux gardes, fit semblant d'être vaincu par le sommeil, et laissa ainsi de plus en plus pencher la tête, jusqu'à ce qu'il parvint à la glisser dans les interstices de la roue, qui lui rompit le cou en tournant, ce qui s'explique très bien avec la hauteur des roues dont sont, encore aujourd'hui, munies les charrettes romaines. Les conspirations, les mutineries, les évasions à main armée, étaient probablement encore assez fréquentes dans les écoles de gladiateurs, bien qu'il ne s'y retrouvât plus de Spartacus. La tentative des gladiateurs de Préneste de se mettre en liberté causa, en l'an 611, de vives inquiétudes à Rome, mais fut déjouée par la vigilance du poste militaire qui avait la consigne de les surveiller<sup>6</sup>. A Rome même, sous le règne de l'empereur Probus, quatre-vingts gladiateurs réussirent à s'évader, et l'on ne parvint qu'avec

---

<sup>1</sup> Dion Cassius, LI, 7.

<sup>2</sup> Josèphe, *Antiquités Jud.*, XV, 6, 7 ; *Bell. Jud.*, I, 20, 2. — Voyez aussi sur les gladiateurs de L. Antoine, Appien, *Bell. Civ.*, V, 30, 33 ; Suétone, *Auguste*, chap. XIV ; sur ceux de D. Brutus et l'occupation du Capitole, Velleius Paterculus, II, 58, 2 ; Appien, *Bell. Civ.*, III, 49 ; sur ceux d'Othon, Tacite, *Histoires*, II, 12, 23, etc., 34, etc., 43 ; sur ceux de Vitellius, *ibid.*, III, 57, 76, etc. ; sur les armements postérieurs de gladiateurs, *Hist. Auguste, Vie de Didius Julien*, chap. VIII, et Hérodiën, VII, 11. — Marc-Aurèle forma d'eux le corps des *Obsequentes*. (Voir sa biographie, chap. XXI et XXIII.)

<sup>3</sup> Quintilien, *Decl.*, IX, 7 : *Namque et ratura redit in extremis tristis præteritæ voluptatis recordatio, et mihi cura generis conscientia, cum fortunæ conscius aliquando fulgor, cum liberales artes, cum omnia quondam honestiora munerario meo, domus, familia, amici ceteraque nunquam videnda in ultima mortis exspectatione succurrerent tenenti servilia arma et ignominiosa morte perituro*, etc.

<sup>4</sup> Cicéron, *ad fam.*, X, 32.

<sup>5</sup> *Lettres*, 70, 20.

<sup>6</sup> Tacite, *Annales*, XV, 46.

beaucoup de peine à triompher de leur résistance<sup>1</sup>. Symmaque mentionne en passant, dans une de ses lettres, un événement bien plus horrible encore que tous les faits déjà signalés. Une partie de ces intrépides Saxons qui s'aventuraient, à cette époque, sur de petites barques, de la mer du Nord dans l'Océan, et répandaient, comme pirates, la terreur sur les rivages, des Gaules, par leurs descentes accompagnées de pillage, étaient tombés entre les mains des Romains. Un certain nombre d'entre eux devaient paraître comme gladiateurs aux jeux de Symmaque. Mais, dès le premier jour, vingt-neuf de ces prisonniers s'étaient mutuellement étranglés de leurs propres mains<sup>2</sup>.

Les jeux de gladiateurs étaient annoncés au public au moyen d'affiches, que les donateurs de la fête faisaient peindre en couleur, par des écrivains (*scriptores*) attitrés, sur les murs des maisons particulières et des édifices publics, voire même sur ceux des mausolées bordant des deux côtés la grande route, devant les portes des villes ; aussi, certaines épitaphes contiennent-elles une prière, à l'adresse de ces écrivains, de respecter le tombeau. Il s'est conservé plusieurs affiches de l'espèce en divers endroits de Pompéji, comme par exemple celle-ci : *La famille des gladiateurs de l'édile A. Suetlius Curius combattra le 31 mai à Pompéji. Il y aura une chasse d'animaux, et on sera parfaitement à l'abri, sous un toit de tenture*<sup>3</sup>. Sur d'autres affiches, on promettait en outre de bien arroser, pour obvier à l'excès de la poussière et de la chaleur. Au lieu d'une indication de date précise, il y a une fois : *Quand le temps le permettra* ; une autre fois : *Incessamment*. Ces affiches donnaient souvent les noms des principaux champions, rangés par paires, suivant l'ordre dans lequel ils devaient combattre les uns contre les autres, et, en pareille circonstance, les donateurs de la fête, afin de piquer sans cesse la curiosité du public, avaient soin, d'habitude, de répartir sur tous les jours de la fête l'entrée en scène de nouvelles paires de gladiateurs galon n'avait pas encore vus. On faisait aussi de ces listes (*libelli*) des copies, que l'on vendait dans les rues et envoyait au dehors<sup>4</sup>. La veille du spectacle, on donnait publiquement aux gladiateurs et aux bestiaires ce qu'on appelait le festin gratuit ; on les y régalaient avec la plus grande munificence de mets exquis et d'excellentes boissons. Il était permis aux curieux d'y assister. Pendant qu'à ce banquet les abrutis du métier se livraient à la ripaille, sans le moindre souci du lendemain, on voyait pourtant aussi d'autres de ces malheureux prendre congé des leurs, recommander leurs femmes à des amis, donner la liberté à leurs esclaves ; comme où voyait des chrétiens, condamnés à verser leur sang dans l'arène pour leur foi, célébrer dans ce repas une dernière agape.

Le spectacle commençait par une marche de parade des gladiateurs, en grande tenue, à travers l'arène. Peut-être le salut à l'empereur : *Ave, Cæsar imperator ; morituri te salutant*, dont il est fait mention dans une circonstance analogue, était-il le salut d'usage. On invitait alors le donateur de la fête à examiner les armes. Une espèce d'épées de gladiateurs, des plus tranchantes, portait le nom du fils de libère, Drusus, qui, suivant un penchant inné pour la cruauté, avait l'habitude de procéder à cet examen avec une rigueur extrême<sup>5</sup>. Marc-Aurèle, au contraire, ne permettait de combattre qu'avec des armes émoussées<sup>6</sup>. On

---

<sup>1</sup> Zosime, I, 71.

<sup>2</sup> Symmaque, *Lettres*, II, 46.

<sup>3</sup> *Museo Borb.*, I, *rel. dei scavi*. — Garrucci, *Bull. Napo.*, 1853, p. 115.

<sup>4</sup> On voit le dessin d'un *libellus* de l'espèce dans Garrucci, *Graffiti di Pompeji*, pl. X, p. 66.

<sup>5</sup> Dion Cassius, LVII, 13. — Voir aussi Lipsius, *Exc. ad Tac.*, III, 37.

<sup>6</sup> *Hist. Auguste, Vie de Marc Antonin*, chap. XI. — Dion Cassius, LXXI, 29.

commençait par un combat simulé, dans lequel on lançait notamment aussi des javelots, et qui avait même lieu quelquefois, comme il paraît, avec accompagnement de musique.

Le son lugubre des trompes donnait ensuite le signal du combat avec les armes tranchantes, et une lutte plus sérieuse s'engageait, au milieu des fanfares de trompettes et de cors, ainsi que des modulations aiguës des fifres et des flûtes<sup>1</sup>. On voit figurer des bandes de musiciens sur beau-coup d'anciennes images, représentant des jeux de gladiateurs. Les scènes les plus variées se succédaient, sans interruption, dans cette mêlée. Les Rétiaires, figures à demi nues, se mouvant avec une prodigieuse agilité, presque sans armure défensive et munis seulement d'un filet, d'un trident et d'un poignard, s'avançaient isolément ou en troupe. Tantôt poursuivis par les *secutores*, légèrement armés d'un casque à visière, d'un bouclier et d'une épée, tantôt voltigeant eux-mêmes, comme un essaim, autour des Gaulois et des Mirmillons, gladiateurs pesamment armés, qui les attendaient à demi accroupis et la visière baissée, ils cherchaient à les envelopper de leur filet, pour porter ensuite, avec le trident ou le poignard, le coup mortel à leurs adversaires. Les Samnites, couverts de grands boucliers carrés de hauteur d'homme, croisaient leurs petites épées, courtes et droites, avec les sabres des Thraces, mieux équipés, mais seulement munis d'un petit bouclier rond. Les hommes d'armes (Hoplites), tout bardés de fer comme des chevaliers du moyen âge, visaient, en portant leurs coups, aux joints et au défaut de la cuirasse, dans l'armure de l'adversaire. Les cavaliers se ruaient les uns contre les autres, armés de longues lances ; les Essédaires combattaient du haut de chars de combat bretons, dont les attelages étaient dirigés par un guide, qui se tenait debout à côté du champion. On distinguait encore diverses autres espèces de gladiateurs, mais les mentions qui les concernent sont trop rares et trop superficielles pour donner une idée précise de leur équipement et de leur manière de combattre<sup>2</sup>.

L'un des deux champions était-il vaincu en combat singulier, et à la merci de son adversaire, le donateur de la fête abandonnait, ordinairement, aux spectateurs le soin de décider s'il fallait ou non tuer le malheureux. Le gladiateur blessé, demandant grâce pour sa vie, levait un doigt<sup>3</sup>. Les spectateurs consentaient-ils à lui accorder sa grâce, ils agitaient leurs mouchoirs ou levaient aussi le doigt peut-être. Du moins voit-on sur un bas-relief, découvert depuis peu à Cacillargues et représentant le combat d'un Samnite avec un Rétiaire, quatre spectateurs, dont une femme ; qui tous lèvent le pouce. Le pouce tourné, au contraire, équivalait à l'ordre de porter le coup mortel. De vaillants et fiers champions déclinaient bien, quelquefois, l'intervention du public, en signifiant du geste que leurs blessures étaient sans gravité ; c'étaient là ceux auxquels on s'intéressait le plus, tandis que les poltrons ne faisaient qu'irriter le peuple, qui ressentait comme une offense la crainte de la mort chez un gladiateur<sup>4</sup>. On poussait au combat, avec des fouets et des fers rouges, les hésitants et les

---

<sup>1</sup> Juvénal, III, 35.

*Quondam cornicines et municipalis arenæ  
Perpetui comites . . . . .*

Voir aussi C. I. G., 3675.

<sup>2</sup> Pour de plus amples détails sur le costume et l'équipement des gladiateurs de toutes les armes, nous renvoyons à l'annexe n° 1.

<sup>3</sup> Perse, scolie, V, 119. — Garrucci, *Graffiti*, pl. XI. — Voir aussi le monument de Scaurus, *Mus. Borb.*, XV, tav. 27, etc.

<sup>4</sup> Sénèque, *De ira*, I, 2, 5. — Lactance, *Inst. div.*, VI, 20.

timides. Des rangs des spectateurs courroucés on entendait crier partout : Tuez, le fouet, le fer chaud ! Pourquoi celui-ci aborde-t-il si timidement le glaive ? Pourquoi celui-là craint-il tant d'achever son adversaire ? Ou cet autre meurt-il de si mauvaise grâce ? Auguste avait défendu les spectacles dont le programme, n'admettant pas que l'on fit grâce aux gladiateurs blessés, voulait que le combat durât jusqu'à ce que l'un des deux champions fût étendu sur la place<sup>1</sup>. Mais on voit par une inscription de Minturne, de l'an 249<sup>2</sup>, que cette défense ne fut pas observée partout, ni en tout temps. Il paraît même, que, très souvent, on se hâtait d'opposer au vainqueur, pour remplacer l'homme mis hors de combat, un autre adversaire, désigné par le sort, et ainsi de suite un troisième ou même un quatrième<sup>3</sup>. Dans les pauses du combat, on retournait avec des pelles la terre ensanglantée de l'arène<sup>4</sup>, sur laquelle des esclaves noirs répandaient ensuite du sable frais<sup>5</sup>. Les morts étaient recueillis par des hommes portant le masque de Mercure, dieu des enfers. D'autres, sous le masque du démon étrusque Charon, venaient, avec des fers rouges, s'assurer de la vérité, si la mort, chez l'un ou l'autre de ces malheureux, n'eût été que feinte. Des bières étaient prêtes pour les cadavres, qu'elles servaient à transporter à la chambre mortuaire, par la porte de la déesse de la Mort. Là, on achevait ceux dans lesquels il restait encore une étincelle de vie.

Bien qu'il dût se former, à l'amphithéâtre aussi, des partis parmi les spectateurs, ils n'y ont jamais pris une importance qui approchât de celle des factions du cirque, soit que l'intérêt de parti fût déjà complètement absorbé par celles-ci, soit qu'il manquât aux partis de l'amphithéâtre, avec la base des corporations, les éléments d'organisation nécessaires.

Indépendamment des adhérents particuliers de tels célèbres et vaillants gladiateurs, il y avait, à l'amphithéâtre, des partis tenant pour les différentes armes de la gladiature, ou du moins un antagonisme entre les personnes qui étaient pour les grands boucliers, autrement dit les Mirmillons et les Samnites, et les partisans des petits boucliers, c'est-à-dire des Thraces. Ces partis aussi avaient des ramifications dans toutes les classes de la société. Dans Quintilien, un professeur d'éloquence, auquel on demande s'il est pour Théodore ou pour Apollodore, répond : *Je suis pour les petits boucliers*<sup>6</sup>.

Les empereurs, eux-mêmes s'intéressaient à ce mouvement, comme à celui du cirque. Caligula<sup>7</sup> et Titus<sup>1</sup> favorisaient le petit bouclier ; Domitien, le grand<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Suétone, *Auguste*, chap. XLV. — Le même, *Néron*, chap. IV : *(Domitius) ..... munus etiam gladiatorium (dédit), sed tanta sævitia ut necesse fuerit Augusto clam frustra monitum edicto coercere ([Domitius] ..... y joignit aussi un spectacle de gladiateurs, mais il y apporta tant de barbarie qu'Auguste, qui lui en avait déjà fait secrètement d'inutiles reproches, jugea nécessaire de l'en blâmer par un édit).*

<sup>2</sup> Mommsen, *I. R. N.*, 4063.

<sup>3</sup> Lipsius, *Saturn.*, II, chap. XIV. — Pétrone, chap. XLV (*Tertiarius*).

<sup>4</sup> Martial, II, 75, 5.

*Nam duo de tenera, puerilia corpora, turba,  
Sanguineam rastris quæ renovabat humum, etc.  
(Deux enfants, munis de râteaux,  
Renouvelaient l'arène : en rugissant de joie)*

<sup>5</sup> Pétrone, chap. XXXIV : *Duo Æthiopes cura pusillis utribus, quales solent esse qui arenam in amphitheatro spargunt (Alors entrent deux Éthiopiens à la longue chevelure, munis de petites outres comme celles dont se servent ceux qui arrosent l'amphithéâtre).*

<sup>6</sup> *Parmularius sum* (II, II, 1).

<sup>7</sup> Suétone, *Caligula*, chap. XXIII, LIV et LV (*Myrmillonum armaturas recidit — Il diminue l'armure des mirmillons*).



Aussi Martial, en bon courtisan, ne se fit-il pas faute de dire du mal du petit bouclier (*parma*), dans ces vers, par exemple :

*Hæc quæ sæpe solet vinci, quæ vincere raro* (Souvent vaincue, et rarement victorieuse - XIV, 213.)

ou bien

*Vincenti parmæ cura sua turba favet* (Les clameurs frénétiques des partisans d'un gladiateur victorieux - IX, 69.)

L'impartialité ne reparut à l'amphithéâtre qu'avec Trajan<sup>3</sup>. Marc-Aurèle<sup>4</sup> se félicitait d'être resté également étranger aux deux partis.

De grands combats de masses, pour lesquelles l'arène de l'amphithéâtre n'offrait pas un espace suffisant, avaient lieu en divers autres endroits ; mais ces spectacles, naturellement, étaient rares. Jules César, lors des jeux par lesquels il célébra son triomphe, fit représenter une bataille au cirque, où l'on avait établi deux camps pour la circonstance, après avoir fait enlever les colonnes terminales. Cinq cents fantassins, trois cents cavaliers et vingt éléphants, surmontés de tours garnies d'hommes armés, y combattirent de chaque côté<sup>5</sup>. En l'an 7 avant Jésus-Christ, un combat sur une grande échelle fut représenté en l'honneur d'Agrippa (mort en l'an 12), dans les clos (*septa*) qu'il avait fait construire<sup>6</sup>. A un spectacle donné par Agrippa de Judée, à Béryte en Syrie, il y eut aussi sept cents hommes d'engagés de chaque côté<sup>7</sup>. Claude, après la conquête de l'île de Bretagne, en l'an 44 de notre ère, fit représenter au champ de Mars, avec une exactitude parfaite, la prise et le sac d'une ville de cette contrée, ainsi que l'acte de la soumission des chefs qui y commandaient<sup>8</sup>. Lui-même y présida, drapé du manteau de général. En 57, Néron ordonna, dans l'arène de l'amphithéâtre, un combat sur une moindre échelle, entre deux troupes de fantassins en nombre égal<sup>9</sup>, et Domitien, lors des jeux de son triomphe, en fit représenter de plus de conséquence, avec mêlée de cavaliers et de fantassins<sup>10</sup>.

---

<sup>1</sup> Le même, *Titus*, chap. VIII (*Stadium armatures Threcum præ se ferens — Il affectait une préférence pour les gladiateurs thraces*).

<sup>2</sup> Suétone, *Domitien*, chap. X : *Patrem familias, quod Thraecem myrmilloni parem, munerario imparem dixerat, detractum e spectaculis in harenam, canibus obiect, cum hoc titulo: Impie locutus parmularius* (Un père de famille avait dit au spectacle qu'un Thrace valait un mirmillon, mais qu'il était inférieur à celui qui donne les jeux, il le fit arracher du milieu des spectateurs et déchirer par les chiens, avec cet écriteau: Partisan des porte-bouclier, à la langue impie).

<sup>3</sup> Pline le Jeune, *Panégyrique*, chap. XXXIII (*Securus favor, libera studia — Quelle liberté dans les suffrages publics, quelle sécurité dans les préférences*).

<sup>4</sup> *Comment.*, I, 5.

<sup>5</sup> Voir Appien, *Bell. civ.*, II, 102 ; Dion Cassius, XLIII, 23 ; Suétone, *César*, chap. XXXIX, et Pline, *Hist. nat.*, VIII, 22, qui rapportent toutefois diversement le fait.

<sup>6</sup> Dion Cassius, LV, 8.

<sup>7</sup> Josèphe, *Antiquités Jud.*, XVII, 7, 5. — Les mots *consummatio gladiatorum*, dans le passage précité de Pline l'Ancien, paraissent également s'appliquer à des combats pareils.

<sup>8</sup> Suétone, *Claude*, chap. XXI.

<sup>9</sup> Dion Cassius, LXI, 9.

<sup>10</sup> *Ibid.*, LXVII, 8.

### § 3. — Combats d’animaux, bestiaires et pantomimes de l’amphithéâtre.

La première chasse d’animaux connue, à Rome, fut celle qu’y donna, en l’an 568 de la fondation de cette ville, ou 486 avant J.-C., c’est-à-dire environ quatre-vingts ans après l’introduction des jeux de gladiateurs, Marcus Fulvius Nobilior, le vainqueur de l’Étolie<sup>1</sup>. Mais on avait, auparavant déjà, vu des criminels déchirés par les bêtes féroces<sup>2</sup>. Plus tard, ces spectacles qui, sous la république, se donnaient le plus souvent au grand cirque, comme il arriva quelquefois encore dans les temps postérieurs, devinrent fréquents et furent montés avec une magnificence de plus en plus grande. Tantôt on se bornait à montrer seulement les animaux, tantôt on les chassait et les tuait, en les faisant combattre alternativement entre eux et avec des hommes. Ceux-ci, généralement connus sous le nom de bestiaires, n’étaient pas seulement des condamnés pour crimes et des prisonniers de guerre, mais en partie des gens loués expressément pour ces représentations, ou des engagés volontaires<sup>3</sup>, et ce métier, bien qu’il ne fût pas réputé moins infâme que la gladiature, avait aussi son charme particulier<sup>4</sup>. Il y avait des troupes ou familles de bestiaires comme il en existait de gladiateurs<sup>5</sup>. On ouvrit, pour l’éducation des premiers, comme pour celle des seconds, des écoles spéciales, et l’une des quatre écoles impériales bâties par Domitien était, exclusivement ou principalement, destinée à former des bestiaires. Dans un sens plus restreint cependant, cette dénomination paraît n’avoir été communément appliquée qu’aux criminels condamnés à combattre avec les animaux ; aussi faisait-on de leur bravoure dans l’arène moins de cas que de celle des plus mauvais et plus vulgaires gladiateurs<sup>6</sup>, et le goût pour les combats dans lesquels ils figuraient comme acteurs était-il taxé de barbare<sup>7</sup>. Vêtus ordinairement d’une simple tunique, parfois avec une écharpe autour du bras droit, ou des bandages aux jambes<sup>8</sup>, sans casque, bouclier ni cuirasse, ils n’avaient pour arme que la lance, munie d’une pointe à crochets sur la mosaïque de Borghèse, ou bien aussi, mais plus rarement, l’épée. On distinguait des bestiaires, et appelait chasseurs (*venatores*), une classe plus relevée et mieux armée d’hommes adonnés volontairement, sans doute, ainsi que formés, par l’éducation et l’exercice, à cette profession<sup>9</sup>. Les Parthes étaient justement renommés pour l’habileté avec laquelle ils savaient tuer les animaux à coups de flèches, talent dont leur roi Tiridate donna personnellement des preuves au public italien<sup>10</sup>, et qui, dans la suite, détermina Commode à se faire enseigner les secrets de cet art par des Parthes, pendant que des Maures lui apprenaient celui de se servir de la lance à leur manière<sup>11</sup> ; aussi les chasseurs de l’arène, comme on le voit par les

---

<sup>1</sup> Tite-Live, XXXIX, 22.

<sup>2</sup> Valère Maxime, II, 7, 13, etc. — Tite-Live, *Épitomé*, 51 ; le même, XXVI, 2.

<sup>3</sup> Sénèque, *Lettres*, 87, 9 : *Hic. . . cum maxime dubitat utrum se ad gladium locet an ad cultrum*. — Voir aussi Apulée, *Métamorphoses*, IV, 72. — Symmaque, *Lettres*, V, 59. — Claudien, *Cons. Mall.*, 293.

<sup>4</sup> Ulpien, lib. VI, *ad Edict.* (*Digeste*, III, 1, § 6), suivant lequel était déchu du droit d’actionner *et qui operas suas ut cum bestiis depugnaret locaverit*. — Tertullien, *ad mart.*, V : *Certe ad feras ipsas adfectione descendunt, et de morsibus et cicatricibus formosiores sibi videntur*.

<sup>5</sup> Henzen, 6178.

<sup>6</sup> Pétrone, chap. XLV.

<sup>7</sup> Suétone, *Claude*, chap. XXXIV.

<sup>8</sup> Comme, par exemple, dans le *Bull. Nap.*, IV, tav. 1.

<sup>9</sup> On en voit sur le bas-relief de Torlonia.

<sup>10</sup> Dion Cassius, LXIII, 3.

<sup>11</sup> Hérodien, I, 15.

monuments, empruntaient-ils souvent aux Parthes leur armement, et les imitaient-ils même dans l'emploi du cheval. Outre ces archers (*sagittarii*)<sup>1</sup>, on distingue, comme des spécialités relatives aux combats de taureaux, les *taurocentæ* et les *taurarii*<sup>2</sup>, ainsi que les *succursores* ou *successores*, dont l'emploi paraît avoir été de harceler le taureau, tout en fuyant devant cet animal<sup>3</sup>.

Quand on représentait des combats d'animaux conjointement avec d'autres jeux, on commençait ordinairement par les premiers, et cela dès l'aurore<sup>4</sup>. Dans Martial (VIII, 67), les chasses (*venationes*), qui faisaient partie des jeux floraux, n'étaient pas terminées à la cinquième heure du jour. Avec l'accroissement territorial de l'empire romain les chasses avaient grandi sans cesse, à mesure que chaque pays nouvellement conquis envoyait à Rome ses animaux les plus rares et les plus sauvages. L'introduction de ce genre de spectacles y datait d'une époque où le territoire africain de Carthage était déjà tombé sous la dépendance des Romains, bien qu'il ne fût réduit en province romaine que quarante ans plus tard. Les animaux sauvages de cette contrée furent les premiers d'espèces étrangères à l'Europe et demeurèrent, pendant plus d'un siècle, les seuls de ces espèces que l'on vit au cirque. Déjà pour la première chasse mentionnée plus haut, on avait pu réunir un si grand nombre et une telle variété de lions et de panthères, que le spectacle, dans la pensée de Tite Live, ne devait pas avoir beaucoup à envier aux grandes véneries du temps d'Auguste. Dix-sept ans après ce premier spectacle, en l'an 585 de Rome ou 169 avant J.-C., parurent, ce qui montre bien la splendeur croissante de ces fêtes, dans les jeux donnés au cirque par les édiles curules Scipion Nasica et P. Lentulus, soixante-trois animaux d'Afrique, comprenant des panthères, des léopards et probablement aussi des hyènes, avec quarante ours et plusieurs éléphants. Déjà Plaute avait vu, dit-il, des autruches *parcourir le cirque comme au vol*. A part ces animaux exotiques, on chassait au cirque des chevreuils, des lièvres et des cerfs, des sangliers, des ours et des buffles, provenant des forêts de la Pouille et de la Lucanie, des marais Pontins et de l'Apennin, et il n'est pas douteux que souvent tout le spectacle dut se borner à la chasse de ces animaux indigènes. A la fête de Flore, qui eut depuis l'an de Rome 571 (183 avant J.-C.) un caractère fixe, il était même de règle de ne chasser absolument que du gibier inoffensif.

Les spectacles, au dernier siècle de la république, témoignent assez du fait que la puissance romaine s'étendait, dès lors, aux contrées les plus lointaines du monde connu, et qu'il n'y avait plus rien d'impossible pour elle. Les treize années écoulées de 58 à 46 avant J.-C. montrent une succession rapide de trois spectacles d'une magnificence inouïe, dans lesquels on présenta au peuple des animaux qui, jusque-là, devaient être à peine connus à Rome, même de nom, et dont la capture était sujette à d'énormes difficultés : ainsi les monstres du Nil, le crocodile et l'hippopotame, aux fêtes de Scaurus en l'an 58 ; puis une espèce de singe africain, que l'on n'avait jamais vu auparavant et qui n'a jamais été revue depuis, le rhinocéros et le lynx de la Gaule, aux véneries de cinq jours que Pompée donna, en l'an 55, pour l'inauguration de son théâtre ; enfin, la girafe,

---

<sup>1</sup> Mommsen, *I. R. N.*, 737.

<sup>2</sup> *Ibid.*, 2378.

<sup>3</sup> Henzen, *Mosaïque de Borghèse*, p. 151.

<sup>4</sup> Suétone, *Claude*, chap. XXXIV : *Bestiariis... adeo delectabatur ut etiam prima luce ad spectaculum descenderet (Il avait tant de plaisir à voir les bestiaires, qu'il se rendait à l'amphithéâtre dès le point du jour, et qu'à midi, il restait assis pendant que le peuple allait dîner)*. — Lucien, *Toxaris*, chap. LVIII.

aux véneries, de cinq jours aussi, que César organisa, en l'an 46, pour la célébration de ses triomphes. Il est vrai que, même au moyen âge, on revit en Europe quelques girafes, données en cadeau par des émirs d'Égypte à des princes chrétiens : en dernier lieu celle qui fut envoyée, en 1486, à Laurent de Médicis ; mais, depuis cette époque jusqu'au dix-neuvième siècle, il n'en vint plus, et Buffon dut se contenter d'en donner la description, sans accompagnement de figure<sup>1</sup>. Le premier hippopotame venu en Europe, depuis l'antiquité, fut probablement celui dont, il y a quelques années, le jardin zoologique de Londres fit sonner si haut l'acquisition<sup>2</sup>. Toute l'influence d'un consul d'Angleterre auprès du pacha d'Égypte avait à peine suffi pour obtenir cet animal, dont la capture occupa tout un détachement de troupes, et dont le transport, du Nil Blanc au Caire seulement, fut une affaire de cinq à six mois. Or, ces deux animaux, si rares et si curieux pour la science, avaient reparu plusieurs fois dans la suite à Rome, où l'on était en mesure d'en montrer, beaucoup plus que de nos jours, et même d'en tuer pour l'amusement du public. Commode, au rapport de Dion Cassius, témoin oculaire du fait, tua de sa main, en un jour, cinq hippopotames et, en différents autres jours, deux éléphants, une girafe et quelques rhinocéros. Le tigre même, bien qu'il eût paru tout à fait impossible à Varron de jamais le prendre vivant, fut amené à Rome dès l'année 11 avant J.-C., et plus tard on revit assez souvent des tigres, sauvages et même apprivoisés, dans cette capitale.

Ce que l'on rapporte du nombre, de la diversité des espèces d'animaux, réunis pour les grands spectacles, paraît incroyable. Dion Cassius (XLIII, 22), sans doute, a raison quand il relève l'exagération dont tous ces chiffres étaient empreints ; mais, quoi que l'on en rabatte, et fût-ce la moitié, ils n'en restent pas moins énormes. Sous ce rapport, il est vrai, les jeux de Pompée et de César ne furent pas surpassés, ni même égalés, dans la suite. Aux premiers figurèrent, dit-on, 17 ou 18 éléphants, de 500 à 600 lions et 410 autres animaux d'Afrique ; aux seconds, 400 lions et 40 éléphants. Mais les rapports des historiens de l'empire aussi accusent des chiffres de 100, 200 et jusqu'à 300 lions, de 400 à 500 autres animaux d'Afrique et d'autant d'ours, sans parler d'un nombre souvent bien plus grand encore d'espèces communes, montrés ou chassés à un seul spectacle ; et de pareils témoignages, nous le répétons, ne sont pas rares du tout. Avec les animaux que l'on réunissait alors à Rome, pour l'objet d'une seule grande fête, on doterait, richement, aujourd'hui, tous les jardins zoologiques de l'Europe. Au rapport d'Auguste lui-même, qui trouvait particulièrement plaisir au spectacle d'une multitude et d'une grande variété d'animaux rares ou peu connus<sup>3</sup>, on en tua, des espèces d'origine africaine seulement, environ 3.500 dans les jeux donnés par lui<sup>4</sup>. A la fête de cent jours que donna Titus, en l'an 80 de notre ère, pour l'inauguration de l'amphithéâtre Flavien, il paraît que 5.000 animaux sauvages, de toute espèce, furent montrés en un jour<sup>5</sup>, et que l'on n'en tua pas moins de 9.000, tant apprivoisés que sauvages, dans tout le cours des fêtes<sup>6</sup>. Aux fêtes ordonnées en l'an 106 par Trajan, pour la célébration de son second

---

<sup>1</sup> [C'est de nos jours seulement que, par suite de l'établissement de relations beaucoup plus suivies avec l'Égypte, la girafe a reparu dans les principaux jardins zoologiques de l'Angleterre et du continent.]

<sup>2</sup> [Le Jardin des Plantes, à Paris, en a également reçu un depuis.]

<sup>3</sup> Aurelius Victor, *Épitomé* I, 25.

<sup>4</sup> *Marbres d'Ancyre*.

<sup>5</sup> Suétone, *Titus*, chap. VII. — Eutrope, VII, 21.

<sup>6</sup> Dion Cassius, LXVI, 25.

triomphe de Dacie, et qui durèrent quatre mois, on en compta même 11.000<sup>1</sup>. Cette vogue des spectacles d'animaux ne fut, du reste, pas tout à fait sans utilité pour l'histoire naturelle et l'anatomie, même à cette époque, ainsi que l'atteste Galien. Elle servait naturellement aussi l'art ; en offrant aux artistes de grandes facilités pour les-études d'après nature<sup>2</sup>.

Comme il y eut, sous l'empire, des véneries tant à Rome que dans toutes les autres grandes cités et même dans beaucoup de petites villes, il faut supposer que l'on s'occupait continuellement, pour la fourniture des animaux nécessaires, d'organiser des chasses sur la plus grande échelle, non-seulement dans les provinces, mais même au-delà des frontières de l'empire, pour le compte des empereurs comme pour celui des particuliers. Dans cette dernière catégorie figuraient, avec les donateurs de fêtes, aussi des trafiquants d'animaux<sup>3</sup>. L'empereur Macrin avait été, dit-on, lui-même chasseur de profession en Afrique<sup>4</sup>. Ces chasses, continuant pendant des siècles, eurent pour effet, dans beaucoup de contrées, de refouler les bêtes féroces de plus en plus au fond des steppes et des déserts, et de faire gagner ainsi du terrain à l'agriculture et à la civilisation. Elles servirent à transformer, dans l'Afrique septentrionale, les repaires des lions et des panthères en pâturages pour le bétail<sup>5</sup>, tout comme elles avaient déjà permis, du temps d'Auguste, aux tribus, nomades jusque-là, des terres si fertiles qui s'étendent de Carthage aux Colonnes d'Hercule, de tourner leur activité vers le labour<sup>6</sup>. Ces populations, devenues agricoles, y exterminèrent peu à peu tous les éléphants et délivrèrent, de même, les champsensemencés de l'Égypte des ravages causés par les hippopotames, qui venaient encore fréquemment y paître la nuit, au sud de la préfecture. de Saïs, du vivant de Pline<sup>7</sup>, mais se trouvaient déjà généralement refoulés en Nubie au quatrième siècle<sup>8</sup>. Cependant, si le butin de ces chasses diminuait en Afrique, les ressources des contrées asiatiques, en animaux sauvages, demeuraient inépuisables. Encore au temps d'Ammien (XVIII, 7, 4), d'innombrables lions rôdaient entre les massifs de roseaux et les jungles de la Mésopotamie, et l'Hyrcanie regorgeait de tigres et d'autres bêtes féroces (XXIII, 6, 50). Les rois et les satrapes de la Perse avaient de grands parcs d'animaux<sup>9</sup>. Gratien aimait à chasser dans ces parcs<sup>10</sup>. Dioclétien<sup>11</sup> et Théodose<sup>12</sup> reçurent des présents d'animaux. des rois de Perse. A la frontière de l'empire romain, on percevait un droit d'entrée sur les animaux destinés pour les spectacles, notamment sur les lions, les panthères et les léopards<sup>13</sup>. Symmaque<sup>14</sup> parle aussi d'un droit de port de 2 ½ p. 100 sur les ours, mais dont les donateurs de fêtes de rang sénatorial

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, LXVIII, 15.

<sup>2</sup> Voir Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 10.

<sup>3</sup> Symmaque, *Lettres*, V, 62 (*ursorum negotiatores*).

<sup>4</sup> Voir sa biographie, chap. IV.

<sup>5</sup> *Anthol.*, éd. Jacobs, IV, 202.

<sup>6</sup> Strabon, II, 5, 34, p. 131 C.

<sup>7</sup> *Hist. nat.*, XXVIII, 121.

<sup>8</sup> Ammien Marcellin, XXII, 15, 24. — Themistius, *Orat.* X, p. 140 a.

<sup>9</sup> Philostrate, *Apollonius de Tyane*, I, XXVIII, éd. K, p. 20. — Ammien, XXIV, 5, 1.

<sup>10</sup> Ammien, XXXI, 10, 19.

<sup>11</sup> *Panég.*, I, 10.

<sup>12</sup> *Ibid.*, XII, 22.

<sup>13</sup> Ælius Marcién mentionne un rescrit des empereurs Marc-Aurèle et Commode, où figurent, sur une liste des marchandises étrangères pour lesquelles il y avait des droits à payer, à la frontière : *Indici leones* (c'est-à-dire des lions d'Asie par opposition aux lions d'Afrique), *leænæ pardi*, *leopardi*, *pantheræ*. — (*Digeste*, XXXIX, 4, 16, § 7.)

<sup>14</sup> *Lettres*, V, 60 et 62.

étaient alors exempts. Le droit de chasse était en général illimité, sur le territoire de l'empire romain ; l'animal y appartenait au chasseur, qu'il l'eût pris sur son propre fonds ou sur les terres d'autrui<sup>1</sup>.

Cependant la possession d'éléphants était le privilège exclusif des empereurs. Le premier particulier qui put, après la chute de la république, se vanter de posséder une pièce de ce *bétail impérial*<sup>2</sup>, fut Aurélien. Il l'avait, n'étant pas encore empereur, reçue en cadeau du roi des Perses, et l'on vit dans ce présent un pronostic de sa grandeur future<sup>3</sup>. Aussi, la chasse aux éléphants ne pouvait-elle avoir lieu que par ordre ou avec la permission de l'empereur<sup>4</sup>. Les empereurs se réservèrent de même, exclusivement, du moins dans les temps postérieurs, la chasse aux lions. *Nulle personne qui tue un lion*, lisons-nous dans un édit des empereurs Honorius et Théodose, de l'an 414, *ne saurait avoir à craindre d'être actionnée pour ce fait, attendu que le bien de nos sujets doit nécessairement passer avant notre plaisir personnel, et que celui-ci n'en souffre pas du reste, puisque nous avons seulement permis de tuer tes animaux, mais non de les chasser et de les vendre*<sup>5</sup>. Les livres sibyllins ayant prescrit dans une occasion, sous le règne d'Aurélien, des sacrifices qui devaient être célébrés avec une solennité toute particulière, l'empereur écrivit au sénat : *Quælibet animalia regia non abnuo, sed libens offero*<sup>6</sup>. On peut juger de la richesse des ménageries et des parcs impériaux, à Rome, en animaux rares et de prix, par l'inventaire de leur effectif, à l'époque du règne de Gordien III. Il y avait 32 éléphants, 10 élans, 10 tigres, 60 lions et 30 léopards apprivoisés, 10 hyènes, 1 rhinocéros, 1 hippopotame, 10 maîtres lions, 10 girafes, 20 onagres ou ânes sauvages, 140 chevaux sauvages et d'innombrables animaux des autres espèces ; que l'empereur Philippe employa tous, aux jeux millénaires de l'an 248<sup>7</sup>. Il y avait déjà un parc d'animaux près de la maison d'or, de Néron<sup>8</sup>. Procope<sup>9</sup> mentionne une ménagerie près de la porte de Préneste, et l'on a cru reconnaître les traces d'une autre dans les souterrains de l'église de Saint-Jean et Saint-Paul. L'entretien des ménageries dévorait tous les ans des sommes importantes, et demandait un personnel d'administration considérable<sup>10</sup>. Dans un moment où la viande était très chère, Caligula eut la sanguinaire idée de faire jeter des criminels en pâture aux animaux de sa ménagerie<sup>11</sup>. Aurélien, pour ne pas trop

---

<sup>1</sup> *Institutes*, II, 1, § 12 : *Feræ igitur, bestię, volucres et pistes, id est omnia animalia, quæ terra, mari, cælo nascuntur, simulatque ab aliquo capta fuerint, jure gentium statim illius esse incipiunt ; quod enim nullius est, id naturali ratione occupanti conceditur. Nec interest feras, bestias et volucres utrum in suo fundo quisque capiat an in alieno*, etc.

<sup>2</sup> Juvénal, XII, 106.

*Cæsarıs armentum nulli servile paratum  
Privato. . . . .*

<sup>3</sup> *Vie d'Aurélien*, chap. V.

<sup>4</sup> Élien, *Nat. anim.*, 10, 1.

<sup>5</sup> *Code Théodosien*, I. XV, titre XI, I. 11.

<sup>6</sup> *Vie d'Aurélien*, chap. XX. J'ignore s'il faut entendre par ces mots, non seulement des éléphants et des lions, mais d'autres animaux encore. Symmaque, priant (*Lettres*, VII, 122) *ut aliarum ferarum Libycarum mihi emptio sacra auctoritate præstetur*, n'entendait peut-être parler que de lions.

<sup>7</sup> *Vie de Gordien III*, chap. XXXIII.

<sup>8</sup> Suétone, *Néron*, chap. XXXI.

<sup>9</sup> *Bell. Goth.*, I, 22 (*Vivarium portæ Prenestinæ*).

<sup>10</sup> Henzen, 6342 : *Gami Aug. I. proc. aloricata*. Borghesi croit que le mot *loricata* désignait un parc entouré de haies, tel que le décrit Ammien (XXIII, 5), dans le passage suivant : *Loricæ ambitu circumclusum.... continens feras*. — Orelli (2951) fait connaître un *Ti. Claudius Spectator procurator Laurento ad helephantos* ; Muratori (619, 2), un *custos vivarii*.

<sup>11</sup> Suétone, *Caligula*, chap. XXVII.

grever le fisc, se débarrassa en cadeaux des bêtes qui avaient paru à son triomphe<sup>1</sup>.

Il est probable que les empereurs faisaient souvent présent à leurs amis, ou à d'autres sénateurs favorisés, d'animaux pour les spectacles de l'amphithéâtre. Symmaque<sup>2</sup> mentionne un cadeau de plusieurs léopards. Du reste, la possession de domaines en Asie et en Afrique devait, dans bien des cas, faciliter beaucoup aux glands de Rome les moyens de se procurer des animaux, d'autant plus que, d'ordinaire, ils avaient encore la ressource de pouvoir mettre en réquisition, pour cela, les bons offices des gouverneurs de provinces. Cependant, les contributions en argent et en animaux sauvages, pour les spectacles qu'avaient à donner les amis des gouverneurs, ne figuraient plus, comme jadis au temps de la république, parmi les redevances fixes imposées aux provinciaux. Les lettres échangées en l'an 51 avant J.-C., au sujet d'une fourniture d'animaux sauvages, entre Marcus Célius, alors édile, et Cicéron, proconsul en Cilicie à la même époque, montrent combien les hauts fonctionnaires romains s'étaient habitués à regarder ces fournitures comme une affaire de complaisance, toute naturelle de la part des gouverneurs de provinces. *Patiscus ayant envoyé 10 panthères à Curion*, écrit Célius, *ce serait une honte pour Cicéron de ne pas lui en expédier, à lui, un bien plus grand nombre, puisqu'il n'y avait qu'à donner les ordres nécessaires, toutes les mesures étant prises d'avarice, pour assurer le transport et la nourriture de ces animaux*<sup>3</sup>. Un gouverneur refusait d'autant moins de rendre ces petits services, qu'il pouvait se trouver, bientôt, dans le cas d'en demander lui-même de pareils à son obligé du moment<sup>4</sup>.

Ainsi, des milliers de hardis chasseurs bravaient, tous les ans, les plus grands périls, afin de pouvoir livrer, en nombre suffisant, les animaux dont on avait partout besoin pour les spectacles. C'est afin de procurer les moyens de célébrer chaque grande fête avec la magnificence à laquelle on était habitué dans la capitale, que l'Hindou dressait ses éléphants apprivoisés pour la chasse des bêtes féroces<sup>5</sup> ; que les habitants des bords du Rhin tendaient leurs filets autour des marécages, hérissés de roseaux, dans lesquels se tenait le sanglier<sup>6</sup> ; que les Maures, sur les chevaux infatigables du désert, chassaient l'autruche, en resserrant de plus en plus le cercle autour de cet oiseau<sup>7</sup>, et qu'ils guettaient le lion<sup>8</sup>, auprès des fosses creusées pour le prendre au piège, dans les affreuses solitudes de l'Atlas. Les détails sur la manière dont procédaient les anciens, dans leurs différentes chasses, ne nous manquent pas. Nemesianus<sup>9</sup> a décrit des filets, dans le tissu desquels entraient des plumes, pour prendre des ours, des laies, des cerfs, des loups et des renards ; Élien<sup>10</sup>, la manière de prendre les panthères, en Mauritanie, dans des pièges où l'on mettait de la viande gâtée pour appât ; Oppien (IV, 320), la capture du même animal par une autre méthode ; l'Alexandrin Achille Tatius (IV, 2, etc.), la manière d'attirer l'hippopotame dans

---

<sup>1</sup> *Vie d'Aurélien*, chap. XXXIII.

<sup>2</sup> *Lettres*, IV, 12 ; VII, 59.

<sup>3</sup> Cicéron, *Ad fam.*, II, 11, 2 ; VIII, 9, 3. — Voir aussi Plutarque, *Cicéron*, chap. XXXVI.

<sup>4</sup> Symmaque, *Lettres*, IX, 125.

<sup>5</sup> Strabon, XV, 1, 42. — Pline, *Hist. nat.*, VIII, 24 : — Arrien, *Hist. Ind.*, chap. XIII.

<sup>6</sup> Claudien, *Éloge de Stilicon*, 3, 305.

<sup>7</sup> Élien, *Hist. anim.*, XIV, 1.

<sup>8</sup> Claudien, *Éloge de Stilicon*, 3, 341. — Pline, *Hist. nat.*, VIII, 54. — Xénophon, *De venat.*, XI.

<sup>9</sup> *Cyneg.*, III, 303 (Wernsdorf, *Poet. min.*, I, p. 303, etc.). — Voir aussi *Digeste*, IX, 2, 28 (*qui foveas ursorum cervorumque capiendorum causa faciunt*, etc.).

<sup>10</sup> *Hist. anim.*, XIII, 10.

des fosses ; Diodore (I, 35), la même chasse, au harpon<sup>1</sup>, ainsi que la manière de saisir le crocodile avec des filets ; Pausanias (X, 13, 2), la chasse au bison, et Arrien<sup>2</sup>, la capture de l'onagre, en Numidie, par des cavaliers, qui lui jetaient des lacets. Dans Pline l'Ancien<sup>3</sup>, on trouve un récit fabuleux de la chasse au tigre, d'après lequel les chasseurs, à cheval, enlevaient les jeunes du repaire de l'animal, puis les laissaient tomber, l'un après l'autre, pour arrêter la mère dans sa poursuite<sup>4</sup>. Oppien (III, 353, etc.), finalement, raconte cette chasse d'une autre manière.

Ces périlleuses poursuites étaient-elles même couronnées du plus beau succès, le transport des animaux exigeait un nouveau déploiement d'activité. La hache retentissait, la scie du charpentier criait, l'usine du forgeron se chargeait de vapeur, jusqu'à ce qu'il ne restât plus, aux terribles prisonniers qu'à tourner leur vaine fureur contre les barreaux de leurs cages. Claudien, dans son panégyrique en vers de Stilicon, chante un combat d'animaux donné par ce ministre. Le poète fait, en l'honneur de son puissant protecteur, chasser Diane elle-même avec ses nymphes dans les forêts, les déserts et les montagnes du monde entier ; les charpentiers ne peuvent suffire à façonner les poutres nécessaires pour tant de cages ; on, les construit avec les troncs du hêtre et de l'orme, encore tout verts du feuillage dont on n'a pas eu le temps de les dépouiller entièrement<sup>5</sup>. Le transport s'effectuait en partie par mer<sup>6</sup>, et, dans ce cas, les navires, retenus par des vents contraires arrivaient souvent trop tard<sup>7</sup>, quand ils ne faisaient pas naufrage, avec leurs précieuses cargaisons<sup>8</sup> ; ou bien aussi l'on voyait arriver par terre d'interminables convois de lourdes voitures, chargées de cages et traînées par des taureaux<sup>9</sup>. Avec l'énormité des distances que ces convois avaient en grande partie à franchir, ils restaient souvent en route des mois entiers, et, dans ce cas encore, il était fort à craindre que les animaux, s'ils ne périssaient pas tous<sup>10</sup>, n'arrivassent au lieu de leur destination tout à fait hors d'état de servir<sup>11</sup>. Il résulte d'un édit des empereurs Honorius et Théodose, de l'an 117, que l'entretien des animaux faisant partie des convois impériaux était à la charge des villes de leur itinéraire, pendant tout le temps qu'ils y passaient, et, selon toute probabilité, il en avait été de même antérieurement déjà. On peut juger des abus qui s'ensuivaient par l'édit même, d'après lequel un de ces convois, au lieu de ne stationner qu'une semaine, comme il le devait, à Hiérapolis, qui était alors la capitale de la province de l'Euphrate, avait fait un séjour de trois à quatre mois. Les conducteurs étant allés dans leurs exigences, contre tous les précédents, jusqu'à requérir des cages, les empereurs, pour y mettre ordre, défendirent à tout convoi de s'arrêter, désormais, plus de sept jours dans une ville<sup>12</sup>. Aux spectacles de l'amphithéâtre, on ne se bornait pas, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, à faire la chasse aux animaux et à les lâcher pour le combat les uns

---

<sup>1</sup> Voir aussi la mosaïque de Palestrina, X, 13, 2.

<sup>2</sup> *De venat.*, chap. XXIV, 3.

<sup>3</sup> *Hist. nat.*, VIII, 66.

<sup>4</sup> Pomponius Méla, III, 5. — Martial, VIII, 26.

<sup>5</sup> Claudien, *Éloge de Stilicon*, 3, 322.

<sup>6</sup> L'embarquement des éléphants d'Annibal, au passage du Rhône, a été décrit, d'après Polybe (III, 46) et Tite-Live (XXI, 28), par Silius Italicus (III, 460) et Élien (*Nat. anim.*, X, 17). — Praxitèle, dans Pline l'Ancien (*Hist. nat.*, XXXVI, 40), fit ses études *in navalibus, ubi feræ Africanæ errant*.

<sup>7</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, VI, 34.

<sup>8</sup> Symmaque, *Lettres*, IX, 117.

<sup>9</sup> Claudien, dans l'*Éloge* précité.

<sup>10</sup> Apulée, *Métamorphose*, IV, 72.

<sup>11</sup> Symmaque, *Lettres*, II, 76.

<sup>12</sup> *Code Théodosien*, XV, titre XI, l. 2.



contre les autres, ou contre des hommes, mais on les exhibait aussi, notamment ceux d'espèces rares et inoffensives. A cet effet, on les parait, d'après le goût du temps ; on les couvrait surtout de larges écharpes bariolées, de plaques en métal (*bracteæ*), de feuilles d'or et d'autres oripeaux ; on les peignait même en couleur. Aux spectacles, comme dans les processions et les sacrifices, figuraient des animaux ainsi arrangés, et dont beaucoup de monuments ont conservé des images<sup>1</sup>. On voyait là des bœufs tout peints en blanc<sup>2</sup>, des moutons de couleur pourpre ou écarlate<sup>3</sup>, des autruches teintes avec du cinabre<sup>4</sup> et des lions à crinière dorée<sup>5</sup>.

Il n'y avait pas moins de prodige dans le nombre des animaux apprivoisés et dressés, offerts en spectacle dans l'amphithéâtre<sup>6</sup>, que dans l'adresse extraordinaire et les tours de force de leurs dompteurs<sup>7</sup>. Déjà sous Auguste, on poussait si loin la virtuosité, dans cet art, que Manilius<sup>8</sup> crut devoir le ranger parmi les professions pour lesquelles des hommes nés sous certaines constellations ont une vocation toute particulière. Depuis que Jules César s'était fait éclairer jusqu'à sa demeure par des éléphants portant des flambeaux<sup>9</sup>, et Marc-Antoine traîner, avec la danseuse Cythéris, sur un char attelé de lions<sup>10</sup>, l'usage d'entretenir, dans les palais des empereurs et des grands, des lions, des panthères, des ours, des sangliers, des loups tant sauvages qu'apprivoisés, était notoirement devenu très fréquent<sup>11</sup>. Chez les Romains, les dompteurs d'animaux semblent avoir, précisément, pris à tâche de dresser les bêtes pour les choses les plus contraires à leur instinct naturel. Des taureaux sauvages laissaient danser de jeunes garçons sur leur dos<sup>12</sup>, se posaient sur leurs pieds de derrière<sup>13</sup>, trottaient dans l'eau en compagnie des chevaux<sup>14</sup>, et se tenaient immobiles, comme des cochers, sur des voitures à deux chevaux, lancées à grande vitesse<sup>15</sup>. Des cerfs apprenaient à obéir au frein<sup>1</sup>, des panthères à

---

<sup>1</sup> Voir Henzen, *Ann., d. I.*, 1840, p. 20, ainsi que la mosaïque de Borghèse.

<sup>2</sup> *Hist. Auguste, Gallien II*, chap. VIII : *Præcesserunt etiam altrinsecus centeni albi boves cornibus auro jugatis et dorsualibus sericis discoloribus præfulgentes* (*De part et d'autre du cortège de tête s'avançaient cent bœufs blancs aux cornes torsadées d'or et recouverts de rutilantes soies multicolores*). — Juvénal, X, 05 :

*Duc in Capitolia magnum  
Cretatumque bovem.*

(Imitation d'un vers de Lucilius, d'après le scoliaste.)

<sup>3</sup> Pline, *Hist. nat.*, VIII, 197.

<sup>4</sup> *Hist. Auguste, Gordien III*, c. III (*Struthiones Mauri miniati ccc*).

<sup>5</sup> Sénèque, *Lettres*, 41, 6 : *Aliter leo aurata juba mittitur, ... aliter incultus ... hie ... præfertur illi languido et bracteato. De benef.*, I, 6, 3 : *Nec in victimis quidem, licet opimes sint, auroque præfulgeant* (*la beauté des victimes, ou les riches ornements qui les couvrent*).

<sup>6</sup> *Hist. Auguste, Gordien III*, chap. XXXIII. — *Gallien II*, chap. VIII (*mansuetæ feræ diversæ generis cc*). — Sur les singes en particulier, voyez Cicéron, à *Atticus*, VI, 1, 25 (*cynocephalus in essedo*), et Luxor., *de simiis canum dorso imposais*. (*Anthol. lat.*, éd. Meyer, 341.)

<sup>7</sup> Plutarque, *De solert. anim.*, chap. V, 5, p. 963 C.

<sup>8</sup> IV, 234, etc. ; V, 700. — Voir aussi Sénèque, *Lettres*, 5, 41.

<sup>9</sup> Dion Cassius, XXXIX, 22 ; ou pour monter au Capitole, d'après le récit de Suétone (*César*, chap. XXXVII).

<sup>10</sup> Cicéron, *Philippiques*, 2, 24. — Plutarque, *Marc-Antoine*, chap. IX. — Pline, *Hist. nat.*, VIII, 55.

<sup>11</sup> Voir, pour cette énumération d'animaux en possession de particuliers, l'*Édit des Édiles* dans le *Digeste*, XXI, 1, 40-42 ; puis Sénèque, *De ira*, III, 23 ; Juvénal, VII, 76 ; Plutarque, *De cohib. ira*, chap. XIV, etc., p. 462 F ; Pausanias (VIII, 17, 3) qui mentionne des sangliers blancs et des ours ; Épictète, *Diss.*, IV, 1, 25 ; Dion Cassius, LXXVII, 7 ; *Vie d'Héliogabale*, chap. XXI, XXV, XXVIII.

<sup>12</sup> Martial, V, 31.

<sup>13</sup> Élien, *Nat. anim.*, VII, 4.

<sup>14</sup> Dion Cassius, LXVI, 25.

<sup>15</sup> Pline, *Hist. nat.*, VIII, 181.

marcher sous le joug<sup>2</sup>. Des grues décrivaient des cercles en courant<sup>3</sup> et se battaient entre elles<sup>4</sup>. De paisibles antilopes s'entrechoquaient avec leurs cornes, jusqu'à ce que l'une de ces pauvres bêtes, ou toutes les deux, restassent mortes sur la place<sup>5</sup>. On amenait des lions jusqu'au dernier degré de la docilité du chien. Dans les spectacles de Domitien, l'on en vit qui prenaient des lièvres dans l'arène, les tenaient entre leurs dents sans les mordre, puis les lâchaient et les ressaisissaient de nouveau<sup>6</sup>.

Des éléphants s'agenouillaient sur un signe de leurs instructeurs nègres<sup>7</sup>, exécutaient des danses, avec accompagnement de cymbales agitées par l'un d'eux<sup>8</sup>, se mettaient à table, portaient à quatre un cinquième en litière, comme une femme en couches, marchaient sur la corde tendue<sup>9</sup>, et écrivaient du latin<sup>10</sup>. Pline assure même que, dans une, compagnie d'éléphants, que l'on dressait ensemble, l'un des élèves, apprenant plus difficilement que les autres, ce qui lui valait souvent des menaces de coups, fut surpris une nuit répétant lui-même sa leçon pour s'exercer<sup>11</sup>. Les Romains avaient une espèce de tendresse pour les éléphants, dans la douceur et l'intelligence desquels ils retrouvaient quelque chose d'humain. Aux spectacles de Pompée, où l'on tua un assez grand nombre de ces animaux, ils excitèrent la compassion du peuple à un tel point que l'impression tourna presque au contraire de l'effet qu'on avait voulu produire<sup>12</sup>.

Avec les représentations d'animaux apprivoisés. ou savants, alternaient les combats d'animaux sauvages, poussés les uns contre les autres : tels ceux du rhinocéros avec l'éléphant<sup>13</sup>, l'ours ou le buffle, de l'éléphant avec le buffle et ainsi de suite. On s'ingéniait à surexciter encore, par toute sorte de moyens, la férocité naturelle des bêtes. On les animait avec des claquements de fouet<sup>14</sup>, on les blessait avec des aiguillons<sup>15</sup> et des tisons<sup>16</sup> ; on leur jetait des mannequins de paille, enveloppés de chiffons de couleur<sup>17</sup>, que, dans leur rage, ils relançaient dans l'air<sup>18</sup>.

### ***At me (toga velat) quæ furias passa est et cornua lauri***

---

<sup>1</sup> Martial, I, 104, 3, etc. — Il est aussi question de cerfs apprivoisés dans les *Institutes*, II, 1, 15.

<sup>2</sup> Martial, *ibid.*

<sup>3</sup> Pline, *Hist. nat.*, X, 59.

<sup>4</sup> Dion Cassius, LXVI, 25.

<sup>5</sup> Martial, IV, 35 ; 74.

<sup>6</sup> Le même, I, 6 ; 14 ; 22 ; 48 ; 51 ; 104.

<sup>7</sup> Le même, I, 104 ; VIII, 74. — Sénèque, *Lettres*, 85, 41. — Caylus, *Recueil d'antiquités*, VI, pl. L.

<sup>8</sup> Élien, *Hist. lud.*, XIV, 5. — Voir aussi Martial, I, 104 ; Pline, *Hist. nat.*, VIII, 4, etc. ; Plutarque, *De fort.*, III ; Élien, *Nat. anim.*, II, 11.

<sup>9</sup> Pline l'Ancien, au passage précité ; Suétone, *Galba*, chap. VI. — Voir aussi la version différente de Dion Cassius, LXI, 17.

<sup>10</sup> Élien, *Hist. anim.*, II, 11 ; Pline, *Hist. nat.*, VIII, 6.

<sup>11</sup> Voir aussi Plutarque, *De solert. anim.*, chap. XII, 3.

<sup>12</sup> Comparez là-dessus avec la simplicité du rapport de Cicéron (*Ad fam.*, VII, 1), témoin oculaire, le récit de Pline l'Ancien (*Hist. nat.*, VIII, 21), ou celui de Dion Cassius (XXXIX, 38), bien plus chargé encore.

<sup>13</sup> Dion Cassius, LV, 27.

<sup>14</sup> Sozomène, *Hist. ecclés.*, VII, 29.

<sup>15</sup> Voir *la Mosaïque de Borghèse* avec le commentaire de Henzen. — *Taurocentæ*, I. R. N. 2377.

<sup>16</sup> *Livre des spectacles*, 19. — Ruinart, *Acta mart.*, p. 171.

<sup>17</sup> Cicéron. *Pro C. Cornelio de maj. or.*, 1 fr. : *Videlicet homines fœneos in medium ad temptandum periculum projectos.*

<sup>18</sup> Martial, *Livre des spectacles*, 9, 19, 27.

*Noluerit dici quam pila prima suam*<sup>1</sup>.

Ce n'était pas tout : on les attachait aussi deux par deux à des longues, et le peuple ne se connaissait plus de joie quand, rendus furieux par cet accouplement forcé, ils s'entredéchiraient.

Puis paraissaient des chasseurs éprouvés et bien armés qui, avec des chiens parfaitement dressés<sup>2</sup>, de race britannique, écossaise surtout, savaient tenir tête, isolément ou en troupe, aux bêtes les plus féroces. Les chiens écossais étaient recherchés déjà du temps de Strabon<sup>3</sup>, et pour les spectacles de Symmaque encore on en fit venir dans des cages de fer<sup>4</sup>. L'arc, le javelot et la lance, dans le maniement desquels, comme nous l'avons déjà vu, les Maures et les Parthes étaient surtout maîtres<sup>5</sup>, triomphaient même du lion et de la panthère, de l'ours et de l'ure<sup>6</sup>. On voyait aussi quelquefois, dans l'arène, des bestiaires tuer l'ours d'un coup de poing, habilement asséné sur la tête<sup>7</sup>, et vaincre le lion sans difficulté, après l'avoir ébloui en lui jetant un manteau sur les yeux<sup>8</sup>. Les combats de taureaux, très à la mode en Grèce et particulièrement en Thessalie<sup>9</sup>, puis également, introduits à Rome par Jules César<sup>10</sup>, s'y renouvelèrent souvent dans la suite. On opposait des hommes, combattant soit à pied<sup>11</sup>, soit à cheval, à ces animaux farouches, qu'on ne faisait qu'irriter de plus en plus en leur présentant des morceaux d'étoffe rouge<sup>12</sup>. Les cavaliers pourchassaient le taureau, à la manière thessalienne, jusqu'à ce qu'il fût harassé de fatigue, puis le terrassaient en le saisissant par les cornes. Claude fit combattre un détachement de sa garde prétorienne à cheval, sous le commandement de ses officiers, contre des panthères d'Afrique ; Néron, des cavaliers du même corps, contre quatre cents ours et trois cents lions<sup>13</sup>.

Mais qu'était-ce que ces spectacles de l'amphithéâtre, à côté de ces terribles exécutions capitales où, dans l'arène aussi, des condamnés, attachés à des poteaux, complètement sans défense<sup>14</sup>, ou pourvus d'armes, ce qui ne servait

---

<sup>1</sup> Le même, II, 43, 6.

*(Le mien semble un débris des ballons en lambeaux  
Qui des taureaux du cirque ont subi les assauts)*

<sup>2</sup> Comme la chienne sur laquelle Martial (XI, 69) a fait ces jolis vers :

*Amphitheatrales inter nutrita magistros  
Venatrix, silvis aspera, blanda domi,  
Lydia dicebar, domino fidissima Dextro.*

*(Dressée à la chasse par les maîtres des jeux, terrible dans la forêt, douce à la maison, je m'appelais Lydia. Fidèle à Dexter, mon maître)*

<sup>3</sup> IV, 5, 2, p. 199. — Voir aussi Gratus Faliscus, *Cyneg.*, 174, etc. ; Nemesianus, *Cyneg.*, 1211, etc.

<sup>4</sup> Symmaque, *Lettres*, II, 77.

<sup>5</sup> Hérodien, I, 15.

<sup>6</sup> *Livre des spectacles*, 15, 27.

<sup>7</sup> Pline, *Hist. nat.*, VIII, 34.

<sup>8</sup> *Ibid.*, 54.

<sup>9</sup> Artémidore, *Onirocr.*, I, 8, p. 15. — Voir aussi *Anthol. Pal.*, éd. Jacobs, II, 192 (IX, 543). — Le *Recueil des Inscr. gr.* mentionne de ces combats à Milet (2858) et à Smyrne (3212) ; Aristide (*Or.* XXV, éd. Jebb., p. 324), à Pergame.

<sup>10</sup> Pline, *Hist. nat.*, VIII, 182. — Appien, *Bell. Civ.*, II, 102. — Velleius Paterculus, II, 56.

<sup>11</sup> *Hist. Auguste, Gallien II*, chap. XII.

<sup>12</sup> Ovide, *Métamorphoses*, XII, 103.

<sup>13</sup> Suétone, *Claude*, chap. XXI ; Dion Cassius, LXI, 9. — Nous réservons pour l'annexe n° 2 une notice plus détaillée sur les différentes espèces d'animaux que les Romains faisaient paraître et employaient dans leurs spectacles.

<sup>14</sup> *Hist. Auguste, Aurélien*, chap. XXXVII : *Sane Mnestheus postea surrectus ad stipitem bestiis objectus est.* — Ruinart, *Acta mart.*, p. 171 : *Qui nudis corporibus stabant et commotis manibus*

qu'à prolonger leurs tourments, étaient livrés aux bêtes féroces, quelquefois dressées tout exprès pour dévorer des hommes<sup>1</sup> ? Que ne devait-on pas éprouver en voyant ces misérables, les membres lacérés et tout couverts de sang, implorer, non leur grâce, mais simplement la suspension de leur martyre jusqu'au lendemain<sup>2</sup> !

Or, qu'était-ce de prêter encore à d'aussi horribles réalités le déguisement d'une scène de théâtre ? Croyait-on rendre ainsi moins repoussant ce spectacle inhumain ? Quant à notre sentiment, il se révolte doublement à l'idée de cette intervention du machiniste et du décorateur, pour prolonger l'agonie des délinquants et les entourer de tout l'éclat de la mise en scène.

Strabon déjà mentionne un exemple d'une exécution ainsi donnée en spectacle. Un brigand, Sélurus, surnommé le fils de l'Etna, parce que ce mont avait été le théâtre de ses exploits, fut condamné à périr par la dent des bêtes féroces. A cet effet, on avait dressé au Forum un échafaud, sur lequel on plaça le condamné ; tout-à-coup les planches se séparèrent, et il tomba dans les cages des bêtes féroces, qui le mirent en pièces<sup>3</sup>.

A l'amphithéâtre Flavien, on avait pourvu de la manière la plus grandiose à ces mises en scène, par des décorations et tout un appareil de machines diverses. De même qu'aux amphithéâtres de Pouzzoles et de Capoue, qui servaient probablement aussi, tous les deux, à la représentation de spectacles impériaux, le parquet de l'arène, au Colisée ; reposait sur de vastes souterrains d'une structure très compliquée et pratiquée de telle façon que l'on pouvait y introduire, par des portés situées en dehors du bâtiment et sans que les spectateurs s'en aperçussent, hommes, bêtes et machines. Suivant Dion Cassius (LXIX, 4), l'architecte Apollodore proposa même de relier les souterrains du temple de Vénus et de Roma à ceux de l'amphithéâtre, comme moyen de gagner plus d'espace pour le déploiement de l'appareil scénique des spectacles. A l'amphithéâtre de Capoue, qui égale à peu près le Colisée en grandeur, il y avait, dit-on, place pour un millier d'hommes dans les souterrains. Cela permettait de faire, subitement ; sortir de terre et disparaître de même toute la scénerie, avec acteurs et animaux, comme en général de produire les changements à vue les plus surprenants. Les machinistes romains avaient poussé leur art à un très haut degré de perfection ; faisant, à volonté, monter et descendre leurs pièces de décoration ou de coulisse par des trucs, ils les disloquaient et les rajustaient avec la même facilité<sup>4</sup>. Aux spectacles de Septime Sévère, en l'an 202, on avait transformé l'arène en un vaisseau qui, crevant soudain, se déchargea d'une multitude d'animaux des espèces les plus diverses. Des ours, des lions, des panthères, des autruches, des ures, se mêlèrent et se pressèrent, en courant

---

*cas (feras) in semetipsos provocabant, id enim facere jubebantur.* — Le recueil des monuments romains en Bavière, publié par l'Académie en 1808, représente, entre autres débris d'un magasin de poteries, trouvé probablement près de Pons Æni, nombre de tessons représentant des chasses (tab. V, VII), des hommes attachés tout nus à des poteaux avec des ours (tab. X), et (tab. VIII) des figures enveloppées de manteaux à capuchons, probablement des instructeurs (*magistri*). — Au moyen âge encore, on livrait des condamnés politiques en proie aux bêtes féroces.

<sup>1</sup> Dion Cassius, LX, 13 ; LXXI, 29. — Ammien, XXIX, 3, 9 : *Habebat (Valentinianus) duas ursas sævas hominum ambestrices, Micam auream et Innocentiam (Je ne puis toutefois passer sous silence que deux ourses dévorantes étaient nourries de chair humaine dans des loges placées près de sa chambre à coucher ; que l'une avait nom Mie d'Or, et l'autre Innocence).*

<sup>2</sup> Josèphe, *Bell. Jud.*, VII, 8, 7. — Marc-Antonin, *Commentaires*, X, 8.

<sup>3</sup> Strabon, VI, 2, 6.

<sup>4</sup> Sénèque, *Lettres*, 88, 22.

dans tous les sens ; sept cents animaux furent ainsi montrés au public et tués, pendant ces fêtes, qui durèrent sept jours<sup>1</sup>. D'après Dion Cassius<sup>2</sup>, un vaisseau pareil avait, antérieurement déjà, servi de modèle pour la construction du navire dans lequel Agrippine devait trouver la mort. Au spectacle décrit par le poète Calpurnius, le parquet s'entrouvrit plusieurs fois, et l'on vit s'élever de ses trucs une forêt magique d'arbres tout resplendissants d'or, avec des jets d'eau parfumés, qui se remplit aussitôt de monstres, originaires de zones lointaines, sortis des mêmes profondeurs<sup>3</sup>.

On donnait aussi dans l'arène, des représentations théâtrales proprement dites, du genre pantomime surtout ; seulement les acteurs n'y étaient autres que des criminels condamnés. On les instruisait et exerçait spécialement pour leur rôle, dans lequel ils ne feignaient pas de subir, mais souffraient bien réellement la mort et les tourments. Ils paraissaient couverts de tuniques somptueuses et brochées d'or, ainsi que de manteaux de pourpre enguirlandés d'or, quand soudain s'échappaient de ces magnifiques vêtements, comme de ceux de Médée, des flammes destructives qui consumaient les malheureux, au milieu d'horribles souffrances<sup>4</sup>. Dans la bouche du peuple ce genre de tuniques inflammables s'appelait *tunica molesta*<sup>5</sup>. Des chrétiens furent obligés de subir le martyre en costume de prêtres de Saturne, c'est-à-dire enveloppés aussi de manteaux d'écarlate et de pourpre<sup>6</sup>, des chrétiennes, travesties en prêtresses de Cérès<sup>7</sup>. Il n'y avait guère de forme de torture et de supplice, mentionnée avec effroi par l'histoire ou la littérature, qui ne fût employée, pour l'amusement du peuple, à ces représentations. On y voyait Ixion avec sa roue<sup>8</sup>, Hercule périssant dans les flammes au mont Cœta<sup>9</sup>, Mucius Scævola tenant sa main sur le brasier jusqu'à ce qu'elle fût consumée<sup>10</sup>, le brigand Lauréolus, héros d'une farce connue du temps, mis en croix et déchiré dans cet état par les bêtes féroces. Un témoin oculaire raconte comment tous les membres tombaient en lambeaux de ce corps ruisselant, hideux et informe ; et, ajoute-t-il, comme pour calmer son effroi, celui qu'on martyrisait ainsi devait être certainement un parricide, un incendiaire, ou un sacrilège<sup>11</sup>. Au même spectacle, un autre condamné sortit d'un caveau souterrain, comme Orphée, revenant des enfers. La nature entière semblait subjuguée par le charme de son jeu, et arbres, et rochers avançaient vers lui ; les oiseaux planaient sur sa tête ; de nombreux animaux se groupaient autour de sa

---

<sup>1</sup> Dion Cassius, LXXVI, 1. — Voir aussi, pour la médaille frappée à ce sujet, Ekhel, *D. N.*, VII, 152.

<sup>2</sup> LXI, 1. — Voir aussi Tacite, *Annales*, XIV, 5, etc.

<sup>3</sup> Calpurnius, *Éclog.*, VII, 69, etc.

<sup>4</sup> Plutarque, *De sera num. vind.*, IX. — Tertullien (*Ad Mart.*, V) dit : *Jam et ad ignes quidam sese auctoraverunt, ut certum spatium in tunica ardente conticerent (certains se sont voués aux flammes au point de parcourir une certaine distance dans une tunique en feu)*, ce qui paraît du reste à peine croyable. — Voir aussi le même, *Ad nat.*, I, 18.

<sup>5</sup> Martial, X, 25. — Voir aussi Juvénal, I, 155 ; VIII, 235, et Nipperdey sur Tacite, *Annales*, XV, 44.

<sup>6</sup> Tertullien, *De testim. animæ*, II ; *De pall.*, IV.

<sup>7</sup> *Passio S. Felicitatis et Perpetuæ*, XVIII.

<sup>8</sup> Tertullien, *De pudio*, XXII : *Put a nunc sub gladio jam capite librato, puta in patibulo jam corpore expanso, putti in stipite jam leoni concesso, putti in axe jam incendio adstricto (Supposons que déjà le glaive soit suspendu sur sa tête, que ses membres soient étendus sur le gibet ; supposons qu'attaché au poteau, il soit déjà livré au lion ; que, fixé sur la roue, déjà on approche de lui la flamme)*.

<sup>9</sup> Le même, *Apologétique*, chap. XV : *Vidimus (in cavea) aliquando castratum Atyn, illum deum ex Pessinunte (!), et qui vivus ardebat Herculem induerat (Nous avons vu naguère nous-même Attis mutilé, ce dieu fameux de Pessinonte, et un autre, qui jouait Hercule, brûlé vif)*. — *Anthol. Pal.*, éd. Jacobs, II, 374 (XI, 184), où l'on brûle un voleur, travesti en Hercule.

<sup>10</sup> Martial, VIII, 30 ; X, 25.

<sup>11</sup> *Livre des spectacles*, 7.

personne ; mais, dès qu'il parut que ce spectacle commençait à ennuyer, un ours vint y mettre fin, en déchirant la victime<sup>1</sup>. Ces exécutions, à Rome, avaient généralement lieu de bon matin, et nous savons, par Philon<sup>2</sup>, qu'il n'en était pas autrement à Alexandrie.

Les exécutions et les supplices, sans mise en scène, étaient d'ailleurs aussi fréquents à l'amphithéâtre. On y brûlait des condamnés<sup>3</sup> ; on y flagella des délateurs sous Titus<sup>4</sup> et sous Trajan<sup>5</sup>, ainsi que des banqueroutiers sous Adrien<sup>6</sup>.

On variait aussi ces horribles scènes mythologiques par d'autres, d'un genre folâtre et même obscène, telles que celles d'Europe avec son taureau, ou de Pasiphaé avec le sien<sup>7</sup>. Élien<sup>8</sup> dit positivement qu'on dressait les taureaux à porter des femmes. De jeunes garçons, figurant probablement des amours, voltigeaient jusqu'au toit de tenture qui recouvrait l'espace occupé par les spectateurs<sup>9</sup>. Avec cela on se permettait les licences les plus baroques ; dans la représentation de fables connues. Ainsi, par exemple, on mentionne un Dédale déchiré par un lion<sup>10</sup>, un Hercule porté au ciel par un taureau<sup>11</sup>. Puis, l'arène se couvrait subitement d'une nappe d'eau ; le beau Léandre, se rendant chez la belle Héro, y nageait ; des groupes pittoresques de dieux marins et de nymphes, avec rames, ancres et tridents, se jouaient autour de barques voguant à voiles déployées, et des étoiles brillaient au-dessus de la tête des Dioscures<sup>12</sup>.

#### § 4. — Naumachies<sup>13</sup>.

L'amphithéâtre avait encore une autre destination, déjà indiquée. En inondant l'arène, on la faisait servir à la représentation d'un genre de spectacles non moins admiré, celui des naumachies ou combats de navires flottants. Cela s'était déjà vu, vers l'an 57<sup>14</sup> ou 58, dans l'amphithéâtre construit par Néron au Champ-de-Mars, à un spectacle qui fut alors donné, peut-être pour l'inauguration de cet édifice. Des poissons et des monstres marins parcouraient le bassin, en nageant dans tous les sens ; on représenta ensuite un combat naval entre les Athéniens et les Perses, et finalement, après avoir fait écouler les eaux, on

---

<sup>1</sup> Martial, *Livre des spectacles*, 21, 21 b.

<sup>2</sup> *In Flaccum*, p. 529 M.

<sup>3</sup> Suétone, *Caligula*, chap. XXVII ; voir aussi *Tibère*, chap. LXXV.

<sup>4</sup> Le même, *Titus*, chap. IX.

<sup>5</sup> Pline le Jeune, *Panegyrique*, chap. XXXIV.

<sup>6</sup> *Vie d'Adrien*, chap. XVIII. — Voir aussi Casaubon et Saumaise. Cet usage se maintint à Constantinople (voir Suidas et Bock, sur l'amphithéâtre de Constantinople), où Justinien fit brûler des livres païens (Malalas, XVIII, p. 49, 1). — Voir aussi *Interp. ad Ammian. Marc.*, XXVI, 3, 2.

<sup>7</sup> Suétone, *Néron*, chap. XII : *Inter pyrrhicarum argumenta taurus Pasiphaen ligneo juvencae simulacre abditam iniit, ut multi spectantium crediderunt (Parmi les sujets de ces pyrrhiques, un taureau saillit Pasiphaé, qui était, ainsi que le crurent beaucoup de spectateurs, renfermée dans une vache de bois)*. — *Livre des spectacles*, 5.

<sup>8</sup> *Nat. anim.*, VII, 4.

<sup>9</sup> Juvénal, IV, 122.

<sup>10</sup> *Livre des spectacles*, 8.

<sup>11</sup> *Ibid.*, 16, etc.

<sup>12</sup> *Ibid.*, 25-26.

<sup>13</sup> On trouve ce mot déjà employé par Lucilius (fragm. de sat., éd. Gerlach, 14, 4), dans ces vers  
*Naumachiam licet hæc inquam alveolumque putare et  
Calces : delectes te, hilo non rectiu vivas.*

<sup>14</sup> Tacite, *Annales*, XIII, 31.

procéda ; sur l'arène remise à sec, à des combats de gladiateurs et au simulacre d'une bataille de terre ferme<sup>1</sup>. De même, à une fête de l'an 64, un combat de terre ferme succéda à la bataille navale dans la même arène, que l'on finit par inonder de nouveau, pour terminer la fête par un banquet somptueux sur l'eau<sup>2</sup>. Les grands bassins et les canaux, par lesquels l'arène de l'amphithéâtre Flavien pouvait être transformée en lac<sup>3</sup>, étaient achevés dès l'an 80, puisque Titus, lors de la fête d'inauguration, put y organiser, indépendamment d'autres spectacles nautiques, un combat naval entre les Corcyréens et les Corinthiens<sup>4</sup>. Domitien aussi fit représenter une bataille navale à l'amphithéâtre<sup>5</sup>.

Jules César le premier avait organisé une grande naumachie à ses jeux triomphaux, en l'an de Rome 708 (46 avant J.-C.), et fait creuser, à cet effet, dans le Champ-de-Mars, probablement aux environs du palais Farnèse, un lac<sup>6</sup> sur lequel une flotte tyrienne et une flotte égyptienne, comprenant des navires à deux, trois et quatre rangs de rames, et montées par mille soldats de marine et deux mille rameurs, combattirent l'une contre l'autre<sup>7</sup>. En l'an de Rome 711, on combla ce lac<sup>8</sup>, dans la crainte que ses émanations n'eussent contribué à produire une épidémie, qui sévissait alors.

La seconde grande naumachie fut donnée par Auguste, en l'an 752 de Rome, ou 2 avant J.-C., à l'inauguration du temple de Mars vengeur, sur un lac creusé dans les jardins de César ; de l'autre côté du Tibre. Ce lac avait, d'après les indications laissées par l'empereur lui-même, 1.800 pieds de long sur 1.200 de large ; trente birèmes et trirèmes rostrales, sans compter les petits bâtiments, plus nombreux encore, avec un équipage de trois mille soldats probablement, y simulèrent une bataille navale entre les Athéniens et les Perses<sup>9</sup>.

Sur ce bassin avait été établi un pont (*pons naumachiaris*), qui brûla sous Tibère, mais fut ensuite reconstruit<sup>10</sup>. Dion Cassius (LV, 10), encore vit des traces de cette naumachie. Mais ces deux spectacles, comme tous ceux du même genre des temps postérieurs, s'effacent devant la gigantesque bataille navale que l'empereur Claude fit représenter, pour la célébration de l'achèvement d'un ouvrage de plusieurs années c'est-à-dire des travaux du canal d'échappement construit pour conduire les eaux du lac Fucin (Lago de Celano), à travers la montagne, dans le Liris (Garigliano)<sup>11</sup>. Deux flottes, composées de trirèmes et de navires à quatre rangs de rames, avec un équipage armé de dix-neuf mille hommes, l'une sicilienne et l'autre rhodienne, s'y trouvaient en présence<sup>12</sup>. Un

---

<sup>1</sup> Dion Cassius, LXI, 9.

<sup>2</sup> D'après un récit de Dion-Cassius (LXII, 15), qui confond peut-être le banquet de la fameuse fête organisée par Tigellin, sur l'étang d'Agrippa (*stagnum Agrippæ*), et que mentionne Tacite (*Annales*, XV, 37), avec la représentation de la naumachie et d'autres spectacles.

<sup>3</sup> Rucca, *Dell' uso de' soterranei anfiteatri* (Naples, 1851), p. 15. L'aqueduc de l'amphithéâtre de Capoue aussi subsiste encore.

<sup>4</sup> Dion Cassius, LXVI, 25.

<sup>5</sup> Suétone, *Domitien*, chap. IV.

<sup>6</sup> Suétone, *César*, chap. XXXIX.

<sup>7</sup> Appien, *Bell. civ.*, II, 102.

<sup>8</sup> Dion Cassius, XLV, 17.

<sup>9</sup> *Monuments d'Ancyre*, IV, 43. C'est à cette source que Suétone (*Auguste*, chap. XLII) a puisé. — Voir aussi Velleius Paterculus, II, 100 ; Dion Cassius, LV, 10 ; Tacite, *Annales*, XII, 56, avec les notes de Nipperdey ; Ovide, *Art d'aimer*, I, 71.

<sup>10</sup> Pline, *Hist. nat.*, XVI, 190 et 200.

<sup>11</sup> Tacite, *Annales*, XII, 56, avec les notes de Nipperdey.

<sup>12</sup> Suétone (*Claude*, chap. XXI) ne mentionne que douze trirèmes de chaque côté, tandis que Dion Cassius (LXVI, 30) en compte cinquante, chiffre plus vraisemblable pour un équipage aussi nombreux.

triton d'argent, sortant de l'eau, donna le signal du combat, avec la trompette<sup>1</sup>. Le lac, au rapport de Tacite, était bordé de radeaux garnis de détachements, à pied et à cheval, des cohortes prétoriennes. On voulait par là enlever aux combattants tout espoir de se sauver. Cependant, il y avait assez d'espace pour le libre jeu des rames et du gouvernail, pour le combat naval en ligne et pour l'abordage. Sur les radeaux on avait établi des parapets munis de catapultes, desquels toute la surface de l'eau, qu'ils commandaient par enfilade, pouvait être couverte de projectiles. Le reste du lac fut occupé par des soldats de la flotte, logés dans des bâtiments couverts. Les bords du lac, les collines et les revers des montagnes environnantes étaient remplis, comme un théâtre, d'une foule innombrable, attirée des villes et campagnes voisines, ou même jusque de Rome, par l'appât du spectacle ou le désir de voir l'empereur. Claude en personne, revêtu d'un superbe manteau de général, et, auprès de lui, Agrippine, drapée d'un surtout entièrement tissu d'or, présidaient à la fête. Les combattants, quoique tous, appartenant à la catégorie des criminels, montrèrent le courage de vaillants hommes, et furent soustraits à la mort, tout criblés de blessures. Mais quand, après la fin du spectacle, il s'agit de faire écouler les eaux, on reconnut que les travaux exécutés ne suffisaient pas et qu'il fallait rendre les canaux encore plus profonds. Ce complément d'ouvrage terminé, on invita de nouveau la foule, en l'an 52 de notre ère, au spectacle d'un combat pédestre de gladiateurs, pour lequel on avait jeté des ponts sur l'eau. Le banquet, organisé à l'endroit de l'échappement des eaux fut interrompu par un accident de la violence du courant, qui emporta une partie des constructions en bois et jeta partout l'épouvante.

L'emplacement de la naumachie d'Auguste fut utilisé par Néron pour un banquet<sup>2</sup>, et par Titus, lors des fêtes de cent jours qu'il donna en l'an 80, pour des spectacles splendides<sup>3</sup>. Le premier jour, il y eut sur le bassin d'eau, recouvert de poutres, un combat de gladiateurs et une tuerie d'animaux ; le second, une course de chars ; le troisième, sur l'eau même, un combat naval entre les Athéniens et les Syracusains. Puis les premiers, en étant sortis vainqueurs, abordèrent une petite île et prirent d'assaut des fortifications, qu'on y avait élevées. Domitien, jaloux de surpasser son frère en tout, ne se borna pas à faire représenter comme lui un combat naval, simplement à l'amphithéâtre, mais fit creuser, au-dessous du Vatican, un nouveau lac d'une grande étendue<sup>4</sup>, dont l'emplacement conserva, longtemps encore, le nom de naumachie, suivant la tradition de l'histoire ecclésiastique. Sur ce lac, il fit représenter une bataille navale, avec tant de navires que l'on croyait avoir sous les yeux une flotte véritable, tout armée en guerre<sup>5</sup>. Il paraît que, là aussi, des jeux du cirque et de l'amphithéâtre succédèrent au combat naval. Cette fête devait, au dire d'un poète de cour, faire oublier toutes les fêtes antérieures, sans oublier celle du lac Fucin<sup>6</sup>. Bien qu'une averse tombât au milieu du combat naval, ou ne permit ni aux combattants de suspendre le spectacle, ni aux spectateurs de s'éloigner, ou de changer seulement d'habits, ce qui valut de graves maladies et la mort à plus

---

<sup>1</sup> Suétone, *ibid.* C'est à l'occasion de ce spectacle que Suétone et Dion Cassius font mention du cri célèbre : *Ave Cæsar, imperator, morituri te salutant.*

<sup>2</sup> Dion Cassius, LXI, 20.

<sup>3</sup> Le même, LXVI, 25. — Suétone, *Titus*, chap. VII.

<sup>4</sup> Preller, *Régions de la ville de Rome*, p. 207. — Gregorovius, *Histoire de la ville de Rome*, III, 28, etc.

<sup>5</sup> Suétone, *Domitien*, chap. IV.

<sup>6</sup> Martial, *Livre des spectacles*, 24.



d'un<sup>1</sup>. Enfin, il paraît que l'empereur Philippe l'Arabe aussi ordonna, aux fêtes du millénaire de la fondation de Rome, une naumachie<sup>2</sup>, pour laquelle on se serait toutefois contenté de remettre en état l'un des deux lacs creusés par Auguste et Domitien.

## § 5. — Considérations sur les spectacles et suppression des jeux de l'amphithéâtre.

Rien ne fait plus vivement ressortir l'énorme différence entre la manière de voir et de sentir, dans l'antiquité romaine et dans notre Europe moderne, que la divergence d'opinion de la classe bien élevée d'alors et d'aujourd'hui, sur les spectacles de l'amphithéâtre. C'est à peine si, dans toute la littérature des Romains, on rencontre une seule fois l'expression de cette horreur profonde qu'inspire aux modernes l'idée de ces réjouissances barbares.

En général, les anciens parlent des jeux de la gladiature avec la plus grande indifférence. Les enfants, chez eux, jouaient aux gladiateurs<sup>3</sup> ; la jeunesse adulte vouait à cette profession un intérêt passionné<sup>4</sup>, et c'est en devisant sur les héros de l'arène qu'on remplissait souvent les vides de la conversation, dans la société des gens même les plus instruits<sup>5</sup>. Bien plus, Ovide ne voyait pas le moindre mal à recommander particulièrement, comme très propice au succès des intrigues d'amour, le spectacle dans lequel on allait repaître ses yeux de l'aspect du meurtre et du carnage. *Celui qui, dit-il<sup>6</sup>, en causant avec sa voisine, lui touche la main, la prie de lui passer le programme de la représentation et fait des paris sur l'issue du combat, souvent ne tarde pas à se sentir blessé lui-même !* Désapprouve-t-on ces spectacles, ce n'est pas toujours par les raisons qui nous portent à les condamner aujourd'hui ; souvent on en fait l'apologie, ou on les exalte. De la part des poètes habitués à chanter tout ce qui venait du gouvernement, l'éloge ne saurait étonner, il est vrai. Stace et Martial, qui abusèrent de leur talent pour célébrer, en vers enthousiastes, le règne de Domitien, n'ont pas été chiches de poésies sur ses spectacles. Martial trouvait que les exploits des bestiaires surpassaient les travaux d'Hercule (V, 65). Stace comparait à des amazones les femmes qui trouvaient goût à s'escrimer publiquement, dans l'arène, et la vite de malheureux nains s'entre-déchantant n'était pour lui qu'une de ces bonnes farces devant lesquelles le vieux Mars et la sanglante déesse de la Valeur devaient se tenir les têtes de rire<sup>7</sup>. Mais des défenseurs prévenus et bornés des vieilles idées romaines se firent aussi, hautement, les avocats de ces jeux, en partie, peut-être, par antagonisme contre la culture hellénique. Cicéron lui-même, à qui ces boucheries grossières répugnaient au fond, se range, dans l'occasion, du côté de ces apologistes. *Les jeux de gladiateurs, dit-il<sup>8</sup>, apparaissent inhumains et cruels à quelques personnes et le sont, peut-être, de la manière dont les choses s'y passent maintenant. Mais, à l'époque où des criminels combattaient encore à outrance*

---

<sup>1</sup> Suétone, *Domitien*, chap. IV. — Dion Cassius, LXVII, 8.

<sup>2</sup> Aurelius Victor, *Césars*, 28.

<sup>3</sup> Épictète, *Manuel*, 29, 3.

<sup>4</sup> *Dialogue des orateurs*, chap. XXIX.

<sup>5</sup> Horace, *Satires*, II, 5, 44 ; *Épîtres*, I, 18, 19. — Épictète, *Manuel*, 33, 2.

<sup>6</sup> Ovide, *Art d'aimer*, I, 164, etc.

<sup>7</sup> *Silves*, I, 6, 51, etc.

<sup>8</sup> Cicéron, *Tusculanes*, II, 20, 46.

*avec l'arme blanche, s'il pouvait y avoir pour l'oreille un meilleur enseignement du mépris de la douleur et de la mort, il n'y en avait certes point qui parlât davantage aux yeux.* Pline le Jeune loue un ami de l'intention d'ordonner, en mémoire de sa femme décédée, un brillant jeu de gladiateurs avec nombre de panthères, à Vérone<sup>1</sup>, et il fait honneur à Trajan d'avoir également accordé au peuple ce genre de divertissements, *qui n'est pas de la catégorie de ces spectacles efféminés, bons seulement pour énerver et amollir les âmes, mais est essentiellement propre à enflammer le courage, par le mépris des blessures glorieuses et de la mort, en montrant aux hommes que l'amour de la gloire et le désir de vaincre, peuvent se loger jusque dans les corps d'esclaves et de criminels*<sup>2</sup>. Ce n'en est pas moins avec raison que l'historien anglais de la décadence de l'empire appelle cette manière de voir un vain et cruel préjugé, aussi noblement réfuté par la valeur de la Grèce antique que par celle de l'Europe moderne<sup>3</sup>.

Voici comment Cicéron se prononce contre les chasses de l'arène : *Quel plaisir, dit-il*<sup>4</sup>, *cela peut-il faire à un homme bien élevé de voir un faible homme déchiré par un animal d'une force gigantesque, ou un superbe animal perforé d'une javeline ?* Marc-Aurèle, qui arrêta, autant qu'il dépendit de lui, l'effusion du sang, dit seulement, dans ses méditations<sup>5</sup>, de l'amphithéâtre, qu'y voyant toujours la même chose on se lassait, à la fin, de la monotonie du spectacle. Tacite lui-même, en blâmant la volupté cruelle avec laquelle Drusus, fils de Tibère, se complaisait au carnage, et lui reprochant de témoigner trop de plaisir à la vue du sang répandu, semble presque admettre, comme une circonstance atténuante, que ce n'était là toutefois qu'un sang vénal<sup>6</sup>. Nous avons encore de l'un des derniers représentants du vieil esprit romain, de Symmaque, un propos très caractéristique pour la manière dont les Romains envisageaient ce point de morale. Au sujet du suicide, déjà mentionné, des prisonniers saxons à l'école des gladiateurs, il dit : *On voit que même une surveillance toute spéciale n'eût pas retenu les mains scélérates de ce peuplé désespéré.* Il déclare ces Saxons plus odieux même que Spartacus et ses affidés, et termine par le conseil de prendre cet accident avec la résignation philosophique qui formait la consolation habituelle de Socrate, dans ses déceptions<sup>7</sup>.

Parmi les écrivains romains dont les œuvres sont parvenues jusqu'à nous, le seul qui se soit élevé, dans l'appréciation de ce sujet aussi, jusqu'à la hauteur du sentiment humanitaire est Sénèque, le philosophe ; encore n'est-ce peut-être que sous l'influence d'une impression dû moment, ou seulement dans les dernières années de sa vie. Dans une composition de son âge mûr, il compte les jeux de gladiateurs parmi les distractions futiles, par les-quelles on cherche

---

<sup>1</sup> *Lettres*, VI, 34.

<sup>2</sup> *Panégyrique*, chap. XXXIII.

<sup>3</sup> Gibbon, XXX (éd. de Bâle, 1787, vol. V, p. 171). — *Hist. Auguste, Maximin et Balbin*, chap. VIII : *Alii hoc litteris tradunt, quod veri similius credo, ituros ad bellum Romanos debuisse pugnas videre et vulnera et ferrum, et nudas inter se cœuntes, ne in bello armatos hostes timerent aut vulnera et sanguinem perhorrescerent* (D'autres rapportent dans leurs ouvrages — et cela ma paraît plus proche de la vérité — que les Romains prêts à partir pour une expédition militaire étaient tenus de voir des combats, des blessures, des armes, des hommes nus luttant entre eux afin qu'au cours de la guerre ils ne redoutent pas les ennemis en armes et ne soient pas terrifiés à la vue des blessures et du sang).

<sup>4</sup> *Ad fam.*, VII, 1, 3.

<sup>5</sup> *Commentaires*, VI, 46.

<sup>6</sup> *Annales*, I, 76.

<sup>7</sup> Symmaque, *Lettres*, II, 46.

vainement à bannir le chagrin<sup>1</sup>. Mais, dans un de ses derniers écrits<sup>2</sup>, il s'est prononcé sur le caractère révoltant d'un spectacle d'une atrocité toute particulière, il est vrai, en termes assez vifs pour que l'on ne puisse mettre en doute sa sincérité, malgré la teinte de rhétorique dont ce passage est empreint. Il raconte que le hasard le conduisit Lire fois à l'amphithéâtre vers l'heure de midi, à laquelle s'éloignaient d'habitude la majeure partie des spectateurs. C'était le moment même où, pour amuser tant bien que mal les personnes qui restaient, on forçait à s'entre-égorger des criminels sans expérience dans l'art de l'escrime, dépourvus d'armes défensives et dont, par conséquent, les combats n'auraient pas suffisamment intéressé la masse du public. Comparativement à cette scène, dit Sénèque, tous les combats précédents sont une plaisanterie ; maintenant on ne joue plus, tout n'est que meurtre. Les malheureux n'ont rien pour se garantir des blessures ; toutes les parties du corps étant à découvert, chaque coup d'estoc ou de taille porte. C'est ce que la plupart préfèrent même à des duels en règle, organisés sur demande. Et pourquoi pas ? Ici le casque et le bouclier ne protègent pas contre les atteintes du fer. Pourquoi ces armes défensives ? Pourquoi les artifices de l'escrime ? Ce ne sont évidemment là que des moyens dilatoires, en face de la mort. Le matin on jette les hommes en proie aux lions et aux ours ; à midi on les livre aux spectateurs. On les pousse à coups de fouet contre le fer qui les déchire, et c'est la poitrine nue et complètement découverte qu'ils reçoivent leurs blessures, de part et d'autre. Il y a pause dans le spectacle. *Qu'on égorge vite des hommes, dans l'entr'acte, pour qu'il n'y ait point de temps perdu.*

Quant aux déclamations du temps, elles ne contiennent rien que l'on puisse interpréter comme un blâme de, ce qu'il y avait de barbare dans les jeux de la gladiature.

Si l'expression d'un sentiment de dégoût, si naturel à nos yeux, apparaît tellement isolée dans la littérature des Romains, il faut bien admettre que ces spectacles semblaient alors, même aux meilleurs et aux plus instruits des hommes, beaucoup moins répréhensibles.

Les raisons de cet immense contraste, entre l'appréciation morale du temps de l'empire romain et celle du nôtre ; peuvent être ramenées à trois principales : la séparation de l'humanité en deux moitiés, l'une jouissant de droits, l'autre privée de ces droits ; la force de l'habitude et l'appareil grandiose, la magnificence éblouissante et enivrante de la mise en scène. des spectacles.

L'idée des droits de l'homme manquant à l'antiquité romaine, le respect du caractère sacré de la vie humaine et la tendre sollicitude pour sa conservation y faisaient défaut, par la même raison. Le faible développement du droit des gens, l'institution de l'esclavage, avant tout, établissaient un large et infranchissable abîme entre les hommes jouissant de droits et ceux qui en étaient privés, entretenaient, chez les premiers, l'habitude d'appliquer une mesure particulière au traitement des autres, un suprême dédain pour l'existence même, ainsi qu'une indifférence profonde pour les souffrances et l'écrasement de ces derniers. Les combattants de l'arène n'étaient-ils pas des ennemis de l'empire, des barbares, des criminels, des esclaves ou des hommes perdus ? Leur

---

<sup>1</sup> Sénèque, *Consol. ad Helviam malrem*, XVII. — Sénèque, né, d'après Lehmann, vers 9, 8 ou 7 ans avant Jésus-Christ, composa ces consolations pendant son exil, soit après l'an 41 de notre ère.

<sup>2</sup> *Lettres*, 7, 2. — A son traité *De tranq. animi*, où il dit (c. II, 13) : *Juvat jam et humano sanguine frui*, Lehmann assigne une date postérieure à l'an 49.

existence était ou indifférente à la société, ou pouvait même encore lui nuire. C'est à une époque de mœurs rudes et guerrières que Rome avait emprunté aux Étrusques ce genre de spectacles ; rares d'abord, ils étaient devenus peu à peu d'un usage plus fréquent, mais n'avaient passé entièrement et régulièrement dans les habitudes qu'après des siècles. Mais cette coutume, passant comme un héritage de génération à génération, gagna insensiblement des racines de plus en plus profondes et finalement un irrésistible empire. Il n'y en eut jamais de plus monstrueuse que celle-ci, arrivée à faire un délasement d'horreurs qui, dans l'origine, n'avaient inspiré que de la répulsion. Mais personne n'a le pouvoir de se soustraire complètement à l'influence de l'esprit dont le temps dans lequel il vit se trouve imbu.

Il ne faut pas oublier, enfin, que l'amphithéâtre, mérite abstraction faite des combats de l'arène, devait naturellement exercer une grande attraction, car c'est là, et là seulement, qu'on trouvait des spectacles d'un aspect plus grandiose et plus imposant que jamais, ni dans le passé ni dans l'avenir. Si, à l'époque de l'empire romain, quelque chose pouvait encore évoquer le rêve de l'ancienne grandeur romaine, c'était l'aspect du peuple réuni à l'amphithéâtre Flavian. La conscience d'appartenir à une nation qui paraissait encore si puissante, jusque dans sa décadence, devait gonfler d'orgueil mainte poitrine. Dès l'an 58 de notre ère, époque à laquelle cet amphithéâtre n'existait pas encore, on avait conduit des envoyés de Germanie au théâtre de Pompée, pour leur donner une idée de la grandeur du peuple romain<sup>1</sup>. L'édifice construit par les Flaviens fut ajouté, avec raison, par les contemporains, à la liste des merveilles du monde<sup>2</sup>. Fondé sur quatre-vingts puissantes arches, il s'élevait, à quatre étages, jusqu'à une hauteur de 450 pieds, et pouvait contenir 87.000 spectateurs. La galerie la plus rapprochée de l'arène, à l'intérieur, immédiatement au-dessus de celle-ci, était le siège des sénateurs. Là s'asseyaient les chefs des anciennes familles princières, les dignitaires de l'empire dans leur costume officiel, les collèges des prêtres, couverts de leurs ornements sacerdotaux, et les vestales ; au milieu de ce cercle brillant, à une place découverte, ou dans une loge magnifique, l'empereur avec sa maison et sa suite. Parfois aussi, un prince d'Orient, coiffé d'un bonnet élevé et drapé d'amples vêtements couverts de pierreries, y attirait les regards<sup>3</sup> ; ou un chef de tribu germanique, en habits collants, excitait l'admiration par sa taille de géant, et l'envie des dames romaines par sa blonde chevelure. Car c'était là, comme on vient de le dire, la place des rois et des ambassadeurs étrangers<sup>4</sup>, et l'on ne manquait pas, dans ces occasions, d'y montrer également au peuple des prisonniers de distinction<sup>5</sup>. Le grand public des autres classes couvrait, par milliers, les sièges de marbre qui s'élevaient par degrés, en formant des cercles de plus en plus larges, au-dessus de la galerie sénatoriale. Cette foule comprenait un mélange des formes, des couleurs et des costumes particuliers à toutes les races et à toutes les nations. Tous les citoyens romains étaient revêtus de la toge blanche et portaient des couronnes, par égard pour la présence de

---

<sup>1</sup> Tacite, *Annales*, XIII, 54.

<sup>2</sup> *Livre des spectacles*, 1.

<sup>3</sup> Suétone, *Caligula*, chap. XXXV : *Edente se menus (Ptolemæum) ingressum spectacula convertisse hominum oculos fulgore purpureæ abollæ animadvertit (Ptolémée avait attiré les regards de l'assemblée par l'éclat de son manteau de pourpre).*

<sup>4</sup> Voir les termes d'un rescrit de Jules César dans Josèphe, *Antiquités Jud.*, XIV, 10, 6.

<sup>5</sup> Suétone, *Auguste*, chap. XLIII : *Quodam autem muneris die Parthorum obsides tumc primum missos per mediam arenadi in spectaculum induxit superque se subsellio secundo collocavit (Un jour de spectacle, il fit traverser l'arène aux otages des Parthes, les premiers qu'on eût encore vus, et les plaça au-dessus de lui sur le second banc).*

l'empereur comme en l'honneur de la fête<sup>1</sup>. Dion Cassius (LXXII, 21) fait aussi mention des couronnes de lauriers des sénateurs, qui ne manquaient certainement jamais de s'en parer dans les grandes solennités.

Les places des femmes étaient dans les galeries supérieures de l'amphithéâtre, les vestales et les dames de la famille impériale ayant seules le privilège de contempler les scènes sanglantes de l'arène de la galerie la plus voisine. Aux places les plus élevées, se pressait la multitude de ceux que leur basse condition ou leur mise déguenillée et malpropre excluait des sièges inférieurs<sup>2</sup>. A l'œil, se promenant sur ce vaste espace, la distribution de cette masse de peuple énorme apparaissait sous un aspect aussi simple qu'imposant. Toutes les lignes d'architecture étaient relevées par de riches ornements d'art<sup>3</sup>, qui mettaient le cadre en harmonie avec le grandiose du tableau même. Au-dessus de tout l'espace ménagé pour les spectateurs, on pouvait, pour les garantir des rayons du soleil, dresser un immense toit de tenture, dont les panneaux bariolés faisaient tomber sur l'intérieur du bâtiment tous les reflets de leurs diverses couleurs<sup>4</sup>. De l'arène, des fontaines jaillissantes lançaient, jusqu'à des hauteurs prodigieuses, leurs jets d'eau parfumée, qui rafraîchissaient l'air et le remplissaient de senteur. Une bruyante musique couvrait le vacarme des combats. Tout se réunissait pour plonger les sens dans un état d'ivresse, aussi propre à ouvrir l'âme aux impressions du *nec plus ultra* sur le domaine du prodigieux et du monstrueux, qu'à endormir et frapper d'insensibilité le sens moral. Au milieu d'une pareille foule aussi passionnément agitée, l'indépendance d'esprit de l'individu était momentanément suspendue jusqu'à un certain point, le vertige général emportant ceux-là même qui eussent voulu y résister. Une histoire, racontée par saint Augustin, histoire d'autant plus instructive qu'elle est certainement celle de milliers d'hommes, en donne un mémorable exemple<sup>5</sup>. Un de ses amis, nommé Alypius, jeune homme de bonnes mœurs, faisait ses études de droit à Rome. Un jour il rencontra quelques amis qui l'entraînèrent, bien malgré lui et presque de force, à l'amphithéâtre. Chrétien, il s'écria plusieurs fois qu'ils pouvaient bien l'entraîner de corps à ce spectacle, mais qu'il n'y assisterait point en âme ; qu'il s'y tiendrait les yeux fermés comme une personne réellement absente. Ainsi fit-il, mais une clameur immense, occasionnée par quelque accident du combat, ayant soudain frappé son oreille, il céda à la curiosité et ouvrit les yeux. *A ce moment, dit saint Augustin, son âme fut atteinte d'une blessure plus grave que celle du corps de l'homme qu'il voulait regarder, et il succomba plus tristement que celui dont la chute avait soulevé ce cri, car, avec la vue du sang, le malheureux s'inocula le venin de la barbarie ; il ne détourna pas les yeux du spectacle, mais y fixa son regard, comme enivré de cette volupté sanguinaire. Que puis-je dire de plus ? Il vit, il cria, il s'alluma et emporta de ce lieu une démence qui devait l'exciter sans cesse à revenir.*

---

<sup>1</sup> Suétone, *ibid.*, chap. LVIII : *Patris patriæ cognomen detulerunt ei... plebs... ineunti Romæ spectacula, frequens et laureata* (Le surnom de Père de la patrie lui fut donné... une foule nombreuse et couronnée de lauriers lui offrit encore cette distinction à Rome, au moment où il entrait au spectacle).

<sup>2</sup> Calpurnius, *Éclog.*, VII, 26 et 79.

<sup>3</sup> *Ibid.*, 47.

<sup>4</sup> Lucrèce, IV, 75, etc. — Pline, *Hist. nat.*, XIX, 29 : *Vela nuper et colore cœli stellata per rudentis stetera etiam in amphitheatris principis Neronis.*

<sup>5</sup> *Confessions*, VI, 8.

C'est peu à peu seulement que le christianisme parvint à déshabituer le monde ancien des spectacles meurtriers de l'arène<sup>1</sup>. L'édit rendu le 1<sup>er</sup> octobre 326 à Béryte, par Constantin, qui désapprouve *ces spectacles sanglants comme jurant avec le calme de la paix*, et ordonne de substituer, dans les condamnations, le travail des mines aux jeux de la gladiature<sup>2</sup>, ne devait probablement s'appliquer qu'à un rayon limité, car, d'après une inscription d'Hispellum<sup>3</sup>, un rescrit de date postérieure, du même prince, ordonnait aux prêtres couronnés (*sacerdotes coronati*) de l'Ombrie de donner désormais à Hispellum (Flavia Constans) leurs jeux scéniques et de gladiature, et indiquait pour cela Volsinies (Bolsène) à leurs confrères de la Toscane. Dans tous les cas, l'édit de 326 n'est pas resté longtemps en vigueur, car une loi du règne de Valentinien, de l'an 365, défend seulement de condamner des chrétiens à l'internement dans une école de gladiateurs<sup>4</sup>. Honorius, que Prudence<sup>5</sup> avait vainement conjuré de ne plus laisser servir la peine de mort à l'amusement du peuple, passé pour avoir le premier, en l'an 404, aboli à Rome les jeux de gladiateurs, après qu'un moine d'Asie, Télémaque, qui s'était jeté au milieu des combattants pour les séparer, eut été mis en pièces par une populace furieuse de cette interruption du spectacle<sup>6</sup>. En Orient, ces combats avaient cessé dès la fin du quatrième siècle. Saint Jean Chrysostome, qui condamne plusieurs fois, dans ses sermons, la fréquentation dû cirque et du théâtre comme un péché funeste, ne fait jamais mention des spectacles de l'amphithéâtre, contre lesquels il aurait eu certainement raison de tonner bien plus fortement encore. Mais il ne manque pas, non plus que d'autres prédicateurs chrétiens, de s'élever avec véhémence contre les tueries d'animaux, dans lesquelles il voit une école d'insensibilité et de cruauté<sup>7</sup>. Or, les égorgements de l'espèce se sont maintenus, en Orient comme en Occident, pour le moins jusqu'au sixième siècle. En 469, les empereurs Léon et Anthémios ne défendirent les grandes chasses (*venationes*), *ces spectacles qui faisaient verser tant de larmes*, que le dimanche<sup>8</sup>.

En 536 encore, Justinien prescrivit expressément aux consuls, entrant en charge, de donner, entre autres spectacles, aussi des combats d'animaux<sup>9</sup>. Deux années auparavant, il avait dû exprimer, dans une lettre à l'archevêque de Constantinople, son déplaisir du fait que certains ecclésiastiques ne s'abstenaient pas même de la fréquentation de ce spectacle<sup>10</sup>. A la même époque, Cassiodore admirait à Rome la prestesse et l'agilité avec lesquelles les bestiaires savaient se dérober aux attaques des bêtes féroces, ainsi que l'habileté déployée dans les dispositions multiples que l'on prenait pour les garantir, et que nous voyons encore en partie figurées sur les tablettes, en ivoire sculpté, des invitations que les consuls envoyaient, pour convier à leurs spectacles. Ainsi l'on s'appliquait du moins alors, à Rome, à rendre la vénerie moins sanglante, sinon à y interdire l'effusion du sang<sup>11</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir, sur la cessation des spectacles de l'amphithéâtre, Wallon, *Histoire de l'esclavage*, III, 421, etc., puis la relation moins complète de P. E. Muller, *De gen. ævi Theodos.*, II, p. 80, etc.

<sup>2</sup> *Code Théodosien*, II, p. 80, etc., avec le commentaire de Gothofredus.

<sup>3</sup> Henzen, 5580.

<sup>4</sup> *Code Théodosien*, IX, 40, 8.

<sup>5</sup> *In Symmachum*, II, 1121, etc.

<sup>6</sup> Théodoret, *Hist. ecclésiastique*, V, 26.

<sup>7</sup> Muller, *l. c.*, p. 87. — Wallon, p. 427.

<sup>8</sup> *Code de Justinien*, III, 10, 11 (10, 9).

<sup>9</sup> *Just. Nov.*, CV, chap. I.

<sup>10</sup> *Code de Justinien*, I, 4, 34. — Voir aussi *Anthol. Pal.*, IX, 581 (éd. Jacobs, II, 207).

<sup>11</sup> Cassiodore, *Var. Lettres*, V, 42.

## § 6. — Ruines des principaux amphithéâtres.

Il existe encore des ruines d'amphithéâtres dans presque toutes les parties de l'empire romain. C'est, comme nous l'avons déjà dit au commencement de ce chapitre, en Italie et dans la Gaule méridionale qu'elles frappent le plus, par leur nombre et la grandeur des proportions ; on en voit le moins en Grèce et dans les autres provinces d'Orient.

L'état de conservation de ces édifices diffère beaucoup, selon la nature des vicissitudes qu'ils ont eu à traverser. Quelques amphithéâtres menaçaient déjà ruine dans l'antiquité, à l'époque de la suppression des jeux de gladiateurs, ce qui fit songer à en utiliser la pierre dans la construction de nouveaux bâtiments, comme cela eut lieu à Vérone sous Gallien, à Catane sous Théodoric, avec la permission expresse de ce prince.

Dans la plupart des localités, ce vandalisme des habitants a persisté durant tout le moyen âge, et jusque dans les temps modernes. Il est certain qu'il a fait disparaître complètement nombre d'amphithéâtres, et n'a laissé subsister de beaucoup d'autres que de faibles traces, à peine reconnaissables. Dans les lieux abandonnés, ils se sont écroulés lentement par l'action continue des forces de la nature, et la végétation parasite, en se déployant sur leurs ruines et poussant ses racines dans toutes leurs fissures, a consommé l'œuvre de la destruction.

Dans les pays désolés par des guerres ou de sanglantes luttes intestines, au milieu des tempêtes de la première partie du moyen âge surtout, nombre d'amphithéâtres furent transformés en forteresses. Les Arabes notamment en disposèrent souvent ainsi. Avait-on conçu l'idée d'y chercher un abri pour se défendre, on les fortifiait par l'adjonction de tours et de fossés, tandis que, du côté des assaillants, on faisait tonner les béliers, ou voler les tisons et les flèches contre les portes de ces mêmes arcades, par lesquelles voguait jadis une multitude joyeuse et parée. Avec le retour de temps plus calmes, les amphithéâtres subirent de nouvelles dégradations. Ce fut alors la pauvreté qui dressa ses huttes dans ces vieux murs. En beaucoup d'endroits ils échurent à la prostitution, qui en fit le théâtre de ses plus grossières orgies. Ces voûtes et ces galeries à demi écroulées et tout obstruées de décombres offraient au rebut de la société les repaires qu'il cherchait, et plus d'un crime fut commis à l'ombre de leurs recoins mystérieux. On fouillait les décombres, dans l'espoir d'y trouver des trésors cachés, d'y découvrir des restes de l'ancienne splendeur de ces monuments, au milieu des ruines lugubres et mal famées desquels les sorciers comme les exorcistes devaient naturellement aussi se plaire à exercer leurs ténébreuses pratiques. Il suffit de rappeler à ce sujet ce que Benvenuto Cellini a raconté des sorcelleries dont il fut témoin au Colisée.

Dans quelques endroits l'arène, au temps de la chevalerie, était encore utilisée de préférence pour la mise en scène des jugements de Dieu, des tournois et des carrousels. Ailleurs, la charrue prenait à tâche de sillonner ce sol imprégné de sang, ou l'amphithéâtre, se couvrant de verdure, disparaissait sous les plantations de vignes et d'oliviers.

Comme il arrive de toutes les ruines d'un passé lointain, la légende s'est emparée de ces vieilles murailles, et y a logé des fantômes de la superstition populaire ; aussi les appelle-t-on encore aujourd'hui *grottes de fées*, dans quelques localités. Ainsi, l'amphithéâtre de Pola, parfaitement conservé à l'extérieur, mais dont l'intérieur est tout en ruines, passe chez le peuple des environs pour l'œuvre inachevée d'une fée, qui s'était, suivant la croyance de ces

bonnes gens, trop légèrement engagée à bâtir un palais dans une seule nuit, sans compter avec l'aube du jour et le chant du coq, qui n'avaient pas tardé à rendre sa peine illusoire pour toujours<sup>1</sup>.

Il y a possibilité de suivre, à travers le moyen âge et les temps modernes, au moins dans les phases principales, l'histoire de quelques-unes de ces ruines.

Quand les Francs de Clovis pénétrèrent, en 508, dans la Gaule méridionale, les Visigoths fortifièrent l'amphithéâtre de Nîmes<sup>2</sup>. A cet effet, ils l'entourèrent d'un large fossé, le flanquèrent de deux tours carrées, qui n'ont été démolies qu'en 1809, et établirent des logements pour une garnison dans l'intérieur, ce qui valut à tout ce corps de bâtiments le nom de château des Arènes (*Castrum arenarum*).

De 720 à 737, il servit également de forteresse aux Sarrasins, que Charles Martel en expulsa cependant, malgré leur vigoureuse résistance. Sa tentative de le détruire par le feu avait échoué. L'amphithéâtre forteresse demeura, jusqu'à la fin du quatorzième siècle, en possession d'une espèce d'ordre militaire, dont les membres prirent eux-mêmes le titre de chevaliers du château des Arènes (*militēs castrī arenarum*). Plus tard, il fut abandonné aux classes les plus infimes de la population, qui en couvrirent l'intérieur de misérables huttes ; il forma ainsi, durant plusieurs siècles, un quartier à part, celui des Arènes, dont la population, qui compta jusqu'à 2.000 âmes, se distinguait par un accent particulier.

En 1533, François Ier ayant visité Nîmes, fut frappé d'admiration à la vue de ces débris de l'antiquité romaine. On le vit s'accroupir et se mettre à genoux sur les pierres, pour déchiffrer les inscriptions qu'elles portaient, et les frotter avec son mouchoir, pour enlever la poussière dont elles étaient couvertes. La ville lui fit cadeau d'un modèle en argent de l'amphithéâtre ; mais on n'exécuta pas l'ordre, qu'il avait donné, de démolir les maisons construites dans l'enceinte des Arènes.

Le déblaiement de celles-ci n'eut lieu qu'en 1809. Aujourd'hui, il s'y tient des carrousels, des luttes d'athlètes et des combats de taureaux, spectacles tous fort goûtés des Nîmois. Ce bâtiment peut contenir encore jusqu'à 15.000 personnes<sup>3</sup>.

L'amphithéâtre de la ville voisine, d'Arles, a eu des destinées semblables. Déjà Henri IV avait voulu le faire déblayer et lui rendre l'ornement d'un obélisque, enfoncé dans la vase du Rhône. On croit qu'il pouvait contenir jusqu'à 25.000 spectateurs<sup>4</sup>.

L'amphithéâtre de Vérone subit sa première dégradation dès l'antiquité. Il se trouve des pierres distraites de cet édifice dans le mur que l'on construisit à la hâte, sous Gallien, pour protéger la ville contre une invasion imminente des barbares. Une description de la cité véronaise, du temps de Pépin, appelle l'amphithéâtre de cette ville un labyrinthe de galeries, duquel il n'est possible de trouver une issue qu'avec le secours d'une lampe ou d'un fil conducteur ; pour l'évêque Rather, c'est *un cirque qualifié d'arène*. Au dixième siècle, et plus tard, on en parle souvent comme d'une forteresse. Il servit ensuite de champ clos pour les combats judiciaires, et probablement aussi pour d'autres duels. D'après un témoignage de 1263, quelques membres de la famille des Visconti avaient

---

<sup>1</sup> Stancovich, *Anfiteatro di Pola*, p. 10.

<sup>2</sup> Clérisseau, *Antiquités de la France*, p. 88, etc. — Millin, *Voyage dans le midi de la France*, IV, p. 220, etc. — Pelet, *Description de l'amphithéâtre de Nîmes*, p. 137, etc. (1853.)

<sup>3</sup> *Revue archéologique*, VII, p. 194.

<sup>4</sup> Estrangin, *Études sur Arles*. — On renvoie pour plus de détails sur ces deux ruines et tous les amphithéâtres, en général et en particulier, à l'annexe n° 31.



encore, à cette époque, le droit de percevoir pour chaque combat singulier qui devait y avoir lieu une somme de vingt-cinq lire, moyennant laquelle ils s'engageaient à faire garder la place par des hommes armés et à en écarter la foule. Souvent aussi, on décapita dans l'arène des condamnés gens d'importance, notamment aux temps des Scaliger. Depuis le commencement jusqu'à la fin du quinzième siècle, les voûtes de l'amphithéâtre servaient de logement à des prostituées, qui payaient un loyer à la ville pour avoir le droit de s'y livrer à leurs ébats. Comme dans toutes les villes pourvues d'amphithéâtres, on n'avait pas cessé d'employer comme matériaux de construction les pierres de celui de Vérone aussi. Cependant, cette ville se distingua de bonne heure de toutes les autres, par sa sollicitude pour la conservation d'une aussi magnifique ruine. Dans un statut de l'an 1228 déjà, le podesta promet d'allouer pour la restauration de l'arène, dans le premier semestre de son administration, 500 *lire* sur les fonds de la caisse communale, somme considérable pour le temps. Un second statut, antérieur à 1376, ordonne de fermer l'arène et d'en remettre les clefs à la garde de la commune, attendu que beaucoup de méfaits y étaient commis et pourraient, sans cette précaution, s'y renouveler. Des peines furent portées en même temps contre qui tenterait de forcer les portes et d'endommager les murs du bâtiment, ou d'y déposer des immondices. Un troisième statut, de 1475, sévit de même contre qui enlèverait des pierres et des marches de l'édifice. Cependant, ces dernières avaient en majeure partie disparu dès lors. En 1480, un poète décrit l'arène dénuée de gradins (*gradibus vacua*). L'œuvre de la restauration commença avec le seizième siècle. A partir de 1545, il y eut, de temps en temps, élection d'un bourgeois chargé de veiller à la conservation de la ruine ; en 1568, on fit une collecte, pour le rétablissement des gradins ; en 1579, on établit une taxe à percevoir tous les quatre ans, pour l'entretien du bâtiment. En outre, le quart du produit des amendes devait être affecté au même objet. Le conseil des Dix et celui des Cinquante prirent, plusieurs fois, des résolutions semblables. Au dix-septième siècle ; on nomma deux conservateurs du bâtiment, les présidents de l'arène. A cette époque, il s'y donnait souvent des tournois : ainsi en 1622 et en 1654 ; mais il y en avait déjà eu quelquefois dans les siècles précédents, puisque l'on en mentionne positivement un de l'année 1222. En 1716, on y organisa un carrousel en l'honneur de l'électeur de Bavière. Le noble Véronais auquel nous sommes redevable de cet historique du monument le plus remarquable de la ville de ses pères, le marquis Maffei, invite, à la fin de l'écrit dont nous parlons, la jeunesse patricienne de Vérone à profiter, de temps en temps, de ce théâtre unique et incomparable, pour montrer son courage et exercer sa vaillance<sup>1</sup>.

Cet amphithéâtre avait, au temps de sa splendeur, quatre étages sur une hauteur de cent dix à cent vingt pieds véronais. On y comptait, d'après Maffei, vingt-deux mille places pourvues de sièges, et dans ses parties les plus élevées il y avait l'espace nécessaire pour contenir, en outre, un nombre presque égal de spectateurs, qui étaient néanmoins obligés de s'y tenir debout. Il y avait soixante-douze entrées, toutes numérotées. Le mur du podium était orné de marbres précieux, dont il reste encore des fragments. L'écoulement des eaux de pluie et des immondices se faisait par des canaux souterrains, qui n'étaient pas toutefois disposés de manière à permettre la submersion de l'arène.

Mais, parmi ces ruines, la plus imposante de beaucoup c'est celle de l'amphithéâtre Flavien, le fameux Colisée (*Colosseum*), nom que lui valurent, selon

---

<sup>1</sup> Maffei, *Verona illustrata*, vol. V, p. 135-148 (2<sup>e</sup> édit., Milan, 1826).

toute probabilité, ses dimensions colossales<sup>1</sup>. Bien que la cupidité et un excès de zèle religieux l'eussent dépouillé, de bonne heure, de tous ses ornements, ses murs restèrent intacts pendant plusieurs centaines d'années, même après la chute de l'empire d'Occident, et inspirèrent au huitième siècle de notre ère, à un de ses admirateurs, les paroles suivantes : *Tant que le Colisée sera debout, Rome subsistera ; mais quand le Colisée tombera, Rome tombera, et avec la chute de Rome périra le monde*<sup>2</sup>.

La première dévastation notable du Colisée n'eut lieu peut-être qu'en 1084, année dans laquelle Robert Guiscard ravagea la majeure partie de la ville entre le mont Célius et le Capitole<sup>3</sup>. D'autres ravages y furent occasionnés par les querelles intestines du douzième siècle et du treizième, pendant lesquels il servit le plus souvent de forteresse aux Frangipani, capitaines de la région du Colisée, qui formait un des treize quartiers de Rome à cette époque<sup>4</sup>. Au commencement du quatorzième siècle, il fut adjugé au sénat et au peuple de Rome, qui y organisèrent, le 3 septembre 1332, un grand combat de taureaux. Tous les barons des environs y furent invités, trois grandes dames y eurent l'office de conduire les dames de la ville à leurs places. On connaît même les noms des champions qui furent désignés par le sort, ainsi que leurs couleurs et leurs devises. Dix-huit de ces champions restèrent sur le carreau ; neuf autres furent blessés, et il y eut onze taureaux de tués. Les corps des paladins tombés dans le combat furent inhumés en grande pompe, au milieu du concours général de la population, dans les églises de Sainte-Marie-Majeure et de Saint-Jean-de-Latran<sup>5</sup>. En 1381, le sénat et le peuple firent don d'un tiers du Colisée à la confrérie de la chapelle Sancta Sanctorum, en reconnaissance de ses bons services au point de vue du rétablissement de l'ordre dans le quartier, où cette ruine servait d'asile à tant de malfaiteurs qu'elle était devenue comme un repaire de brigands<sup>6</sup>. Suivant Marangoni, cette confrérie avait installé au Colisée même, dans quelques corridors des étages supérieurs, après avoir fait murer à cet effet les arcades du dehors, un hôpital qui fut réuni plus tard à celui du Latran. Avec l'affluence croissante des fidèles venant, d'Italie et de l'étranger, porter le tribut de leur vénération à ce sol imprégné du sang des martyrs, on employa le produit d'aumônes à l'érection d'une chapelle au haut de l'ancien podium, à côté de laquelle on établit une case pour loger un ermite. Au-dessus de la chapelle se trouvait une scène, fermée par des murs de séparation, sur laquelle était représenté chaque année, le vendredi-saint, un jeu de la Passion, souvent mentionné dans des écrits du quinzième siècle et du seizième<sup>7</sup>. La suppression de ce jeu eut lieu sous Pie III. Dans l'intervalle, on n'avait jamais cessé d'exploiter la ruine pour en utiliser la pierre. Déjà au commencement du quinzième siècle, Poggio se lamentait de voir la majeure partie des débris du Colisée réduite à l'état de chaux *par la sottise des Romains*<sup>8</sup>. Paul II se servit des blocs de travertin qui s'y trouvaient pour la construction du palais de Saint-Marc, dit palais de Venise ; le cardinal Riario, pour la chancellerie bâtie par Bramante ; Paul III, pour le palais Farnèse<sup>9</sup>. Le plan de Sixte-Quint d'établir au Colisée une

---

<sup>1</sup> Maffei, *Delle anfiteatri*, 2<sup>e</sup> éd., p. 31.

<sup>2</sup> Bède le vénérable, *Collecta*, chap. III, *de bell.*

<sup>3</sup> Marangoni, *Delle memorie sacre e profane dell' anfileatro Flavio* (1746), p. 46.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 49 à 53.

<sup>5</sup> Marangoni, p. 53-55.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 55, etc.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 58 à 60.

<sup>8</sup> Marangoni, p. 47. — Sallengre, *Nov. thes. antiq. Roman.*, I, p. 502.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 40.

manufacture de drap, avec des logements pour les ouvriers, fut déjoué par la mort de ce pape<sup>1</sup>. Dans l'année du Jubilé, 1675, on mura les arches de l'entrée, pour couper court à ces profanations et empêcher qu'on n'abusât davantage d'un pareil monument<sup>2</sup>. Une concession faite en 1671, pour deux ans, à deux compétiteurs, pour y donner des combats de taureaux, était restée sans effet<sup>3</sup>. En 1727, on permit à l'ermite du Colisée d'affermir l'herbe qui y croissait<sup>4</sup>. Cependant, toutes les mesures adoptées se trouvèrent insuffisantes, jusqu'à ce que Benoît XIV, en partie déterminé par une tentative d'assassinat sur la personne de l'ermite en 1741, fit de la conservation et de l'entretien convenable du Colisée l'objet d'une sollicitude majeure et durable<sup>5</sup>.

Avec Pie VII commença la période de la restauration effective, qui malheureusement se ressentit beaucoup, par la manière dont furent conduits les travaux, du manque, si fréquent en Italie, d'intelligence et de ménagements pour la forme originale et le caractère primitif de l'édifice à restaurer<sup>6</sup>. Le Colisée ne présente plus, aujourd'hui, l'aspect qu'il offrait, alors que la puissante imagination de lord Byron conjurait les esprits des morts, qui avaient abreuvé cette arène de leur sang, à reparaître au milieu de ses débris, au clair de la lune. La verdure qui foisonnait sur les murs, épaisse comme une forêt, a disparu ; les nouvelles bâtisses en uriques forment, avec les anciens blocs de travertin, un contraste qui fait peine. Au-dessus de la crête la plus élevée des murs court un fil télégraphique. A l'entrée, une sentinelle française est en faction. Deux fois par semaine, dans l'après-midi, le sermon d'un capucin édifie, dans l'arène, un certain nombre de dévots, des plus basses classes pour la plupart, et les vieilles arches retentissent d'hymnes et de cantiques.

## CHAPITRE IV. — Le théâtre.

Comme on l'a déjà dit, les spectacles de la scène, les moins dispendieux et les moins difficiles à monter de tous, étaient aussi de beaucoup les plus communs, bien qu'ils fussent loin d'intéresser aussi vivement que les deux autres genres. Rome eut, il est vrai, depuis le commencement de l'empire, trois théâtres permanents, mais tous les trois ensemble ne contenaient guère, d'après les estimations les plus larges, plus de monde que le seul grand amphithéâtre, ni même, d'après les plus modestes, beaucoup plus que la moitié des spectateurs que pouvait recevoir ce dernier.

Voici les chiffres qui ont été recueillis à ce sujet dans les sources :

### NOMBRE DES SPECTATEURS.

Théâtres	Maximum	Minimum	
De Pompée	40.000 (Pline)	17.580	(Curiosum)
De Balbus	30.085 (Notice)	11.510	
De Marcellus	20.000 (Curiosum)	20.000	

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 60, etc.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 64.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 72.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 73.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 67, etc.

<sup>6</sup> Sur les dernières restaurations, il faut voir Canina, *A. d. J.*, 1852, p. 258, etc.

Peut-être les minima n'indiquent-ils que le nombre des sièges et les autres : chiffres comprennent-ils, en outre, les places auxquelles on était obligé de se tenir debout.

Quoi qu'il en soit, on ne jouait, selon toute probabilité, qu'exceptionnellement et lors des grandes fêtes, dans tous les trois théâtres à la fois<sup>1</sup> ; pour les représentations ordinaires, le théâtre de Pompée suffisait sans doute. À côté des fortes émotions que procuraient le cirque et l'arène, la scène ne pouvait garder de l'attrait pour les masses : qu'en descendant à la trivialité, prodiguant les divertissements grossiers et chatouillant les sens avec plus ou moins de raffinement. C'est ainsi qu'au lieu de contre-balancer la pernicieuse influence de ces autres spectacles, elle n'a pas contribué le moins à propager la corruption et à perdre la société à Rome.

Parmi les genres dramatiques déjà existants, ce furent les deux plus bas, la farce atellane et la pièce mimique (*mimus*), qui arrivèrent à dominer la scène sous l'empire. La première, espèce de comédie de polichinelle, originaire de la Campanie, où elle est restée populaire jusqu'à nos jours, avait été transplantée de bonne heure à Rome. Improvisée dans l'origine, elle fut introduite dans la littérature au temps de Sylla. Une action brève, probablement en général bornée à un seul acte, s'y attachait à quatre masques, prototypes des personnages de la moderne comédie de caractère italienne. Pappus, le vieux, répondait à peu près à Pantalon, Dossennus, l'homme sage, tour à tour maître d'école, devin, etc., au *dottore* ; il faut y ajouter les deux figures du butor ou goulu ; Buccon, et du niais, Maccus. Les nombreux titres d'atellanes parvenus jusqu'à nous, bien que d'une origine plus ancienne, nous font connaître les sujets favoris de ce genre, qui restèrent probablement en général toujours les mêmes, sous l'empire comme sous la république. On y voit exceptionnellement aussi figurer des sujets mythologiques, comme celui de l'*Agamemnon supposé*. Souvent on mettait en scène les types de certaines nationalités, comme les *Campaniens* ; les *Gaulois transalpins*, les *Soldats de Pométié* ; dont la manière de parler et la tenue provinciales devaient amuser beaucoup un public de citadins. La mine la plus riche était, sans doute, celle des sujets empruntés à la vie rustique, comme le *chevreau*, le *sanglier malade* et le *sanglier bien portant*, la *vache*, la *basse-cour*, les *vignerons*, les *bûcherons*, etc. ; puis aux métiers des villes ; comme les *pêcheurs*, les *peintres*, les *crieurs publics*, mais surtout les *foulons*, qui jouaient en général un grand rôle sur la scène romaine. Nombre d'autres titres nous montrent les personnages principaux de la pièce dans toute espèce de situations comiques, hérissées de complications : ainsi *les deux Maccus*, *Maccus en jeune fille*, *en soldat*, *en tavernier*, *en proscrit* ; *les deux Dossennus*, *Pappus campagnard*, *la fiancée de Pappus*, *Buccon à l'école des gladiateurs*. Il paraît qu'on faisait intervenir souvent aussi des fantômes. Comme il va sans dire, le comique de cette comédie populaire était essentiellement grotesque, les plaisanteries y étaient très vertes et fourmillaient notamment d'obscénités.

La farce mimique (*minus*) aussi était une pièce de caractère, de faible cohésion, prise dans la vie commune, courte comme l'atellane, mais sans masques stéréotypes. De même que l'atellane, on la donnait comme intermède ; ou après

---

<sup>1</sup> Sénèque, *De la Clémence*, I, 6, 1 : *Cogitate in hac civitate... in qua tribus eodem tempore theatris viae postulatur* (Songez que vous êtes dans une ville où... le peuple se fait jour vers trois théâtres).

d'autres représentations, et elle jouissait, du temps de Cicéron, de plus de faveur que celles-ci. Sous l'empire aussi, la pièce mimique est mentionnée parmi les farces que l'on désigne comme ayant souvent défrayé le spectacle. C'est de tous les genres dramatiques celui qui se maintint le plus longtemps, car il survécut même à la chute, de l'empire d'Occident. A en juger par les titres qui nous ont été conservés, les sujets de ces pièces étaient à peu près les mêmes que ceux de l'atellane, à cela près qu'ils paraissent empruntés aux mœurs des villes plutôt qu'à celles des campagnes, mais particulièrement à celles des classes inférieures et des artisans, outre qu'ils semblent avoir porté aussi sur la caricature de nationalités étrangères et, finalement, mais par exception seulement, sur des contes mythologiques. Ainsi l'on voyait figurer dans une de ces pièces trois hercules affamés ; dans une autre, Anubis accusé d'adultère, et l'on assistait dans une troisième à la lecture du testament de feu Jupiter<sup>1</sup>. Dans une pièce mimique jouée la veille de l'assassinat de Caligula, on représenta la crucifixion du fameux chef de brigands Laureolus, dans le supplice duquel on voyait le sang couler artificiellement, et plusieurs bouffons singer cette horrible scène<sup>2</sup>. Dans une autre. de ces pièces, représentée au théâtre de Marcellus, en présence de Vespasien, le rôle principal était celui d'un chien auquel on faisait prendre un narcotique, et qui savait exciter l'admiration de tous les spectateurs par la manière dont il feignait de s'endormir peu à peu et de se réveiller ensuite<sup>3</sup>. Les filouteries et les tours de chicane revenaient souvent dans ce genre<sup>4</sup> ; les intrigues amoureuses et les scènes d'adultère, plus fréquemment encore. L'amant surpris se laissait emporter dans une armoire, pour échapper à la colère du mari trompé ; l'époux envoyait sa jeune et jolie femme chez l'ennemi paissant qu'il redoutait, afin de le désarmer par les appas de sa moitié, et ainsi de suite<sup>5</sup>. Des vicissitudes soudaines dans la destinée des personnages rappellent certaines farces de notre temps, accompagnées de merveilleux. Des mendiants devenaient riches d'un coup<sup>6</sup> ; des riches, obligés de chercher leur salut dans la fuite ; parcouraient la scène pleins d'angoisses, la tête enveloppée d'un manteau, à l'exception des oreilles, avec lesquelles ils semblaient guetter l'approche de leurs persécuteurs<sup>7</sup>. Les invectives jouaient un grand rôle<sup>8</sup> dans la pièce mimique, ainsi que les coups, et le claquement des soufflets appliqués aux grosses joues des benêts, qui figuraient aussi régulièrement dans ces pièces, paraît y avoir été goûté comme une des meilleures plaisanteries. Le langage était plein d'expressions et de tournures à l'usage des classes les plus infimes<sup>9</sup> ;

---

<sup>1</sup> Tertullien, *Apologétique*, 15 : *Dispiciate Lentulorum et Hostiliorum venustates, utrum mimos an deos vestros in jocis et strophis vestris rideatis, mœchum Anubin, et masculam Lunam et Dianam flagellatam et Jovis mortui testamentum recitatum et tres Hercules famelicos irrisos* (Voyez les élégantes bouffonneries des Lentulus et des Hostilius : est-ce des mimes ou de vos dieux que vous riez en entendant ces plaisanteries, en voyant les tours qu'on leur joue ? C'est « Anubis adultère », et « La Lune homme », et « Diane battue de verges », et « L'ouverture du testament de feu Jupiter », et « Les trois Hercules affamés tournés en ridicule »). — Varron (*Sat. Ménippée*, 84, 1, éd. Œhler) semble faire allusion à une farce mimique ayant pour héros Actéon, dans ce passage : *Quod si Actæon occupasset et ipse prius canes suos comedisset et non nugas saltatoribus in theatro faceret.*

<sup>2</sup> Suétone, *Caligula*, chap. 57. — Juvénal, VIII, 185.

<sup>3</sup> Plutarque, *De solert. anim.*, chap. XIX, 9.

<sup>4</sup> Cicéron, *Pro Rabirius*, chap. XII. — Prudentius, in *Laur. martyr.*, p. 144.

<sup>5</sup> Juvénal, VI, 45 ; I, 35 ; VIII, 185.

<sup>6</sup> Cicéron, *Philippiques*, II, 27.

<sup>7</sup> Sénèque, *Lettres*, 114.

<sup>8</sup> Philon, *ad Caium*, p. 598 M.

<sup>9</sup> Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, XVI, 7.

l'esprit, trivial et bouffon<sup>1</sup> ; le jeu, d'un comique grossier, tirant à la charge. Les grimaces, les bouffonneries du geste et des danses grotesques s'y mêlaient comme des ingrédients nécessaires ; les danses, avec accompagnement de flûtes surtout. On vit, sous l'empire, des pièces mimiques offrant une action parfaitement développée<sup>2</sup> ; et peut-être la farce emprunta-t-elle d'autant plus à la comédie classique, qu'elle la supplanta davantage sur la scène. Cependant celles de ces pièces où l'on faisait bon marché dit dénouement dramatique pouvaient avoir, à cette époque aussi, comme auparavant déjà, formé l'ordinaire du répertoire. La pièce devait-elle finir, l'un des personnages, l'amant pris sur le fait, par exemple, se sauvait, la musique prenait son tour et tout se terminait par une danse<sup>3</sup> ; l'appareil scénique était très simple. Les mimes jouaient sur l'espace le plus avancé de la scène, séparé du fond de celle-ci par un rideau, sans la chaussure de théâtre, usitée pour la comédie aussi, et sans masque. Leur costume était un habit d'Arlequin à diverses couleurs, sur lequel ils jetaient un mantelet. A côté de l'acteur principal, qui était véritablement le héros de la farce, figurait communément, comme on l'a déjà dit, le personnage du niais, du goulu ou du parasite, reconnaissable à de grosses joues rebondies, à sa tête chauve et probablement aussi au costume de son emploi.

La pièce mimique, on n'en peut douter, l'emportait de beaucoup sur les autres espèces de farces par l'effronterie avec laquelle on s'y moquait des bonnes mœurs, et par l'obscénité qui y dominait, sans équivoque et sans déguisement. Sous la république, on couvrait encore : cette licence et ce dévergondage de l'excuse du caractère tout particulier de la fête de Flore, à laquelle avaient lieu principalement les représentations de farces mimiques ; mais, plus tard, on ne jugea probablement plus nécessaire de chercher une excuse. Les rôles de femmes y étaient exclusivement remplis par des femmes. Celles-ci, à la demande du public, se mettaient ordinairement à exécuter des danses, pour lesquelles elles quittaient leur pardessus et se montraient dans un état plus ou moins voisin de la nudité<sup>4</sup>. Il paraît que c'était pire encore à Byzance et à Antioche, au temps de saint Jean Chrysostome. On comprend qu'Ovide trouvât injuste le reproche d'immoralité fait à ses poésies, lorsque l'empereur et le sénat, des dames, des jeunes filles et même des enfants, s'amusaient à regarder des pièces mimiques dans lesquelles le mari était continuellement trompé par sa femme et par un amant coquet, et où non seulement les oreilles apprenaient à ne plus s'effrayer des propos les plus indécents, mais les yeux mêmes s'habituèrent à des spectacles révoltants polir la pudeur. Les scènes les plus scabreuses étaient les plus applaudies, et les pièces de l'espèce, les mieux payées par les prêteurs<sup>5</sup>. Martial aussi put dire que les femmes allant voir les mimes n'avaient pas à craindre la lecture de ses poésies les plus hardies<sup>6</sup>. Les rapports de Procope sur les représentations mimiques de Théodora donnent une idée de ce que l'on pouvait se permettre dans ces spectacles, bien que cette femme, appelée à trôner plus tard, comme impératrice, dans la métropole

---

<sup>1</sup> Philon, *loc. cit.*, p. 552.

<sup>2</sup> Quintilien, IV, 2, 53. — Plutarque, *Qu. conv.*, VII, 8, 4.

<sup>3</sup> Cicéron, *Pro Cælius*, 27.

<sup>4</sup> *Gloss. Labb.* : *Sum nudus, fero levia γυμνήτάω*. — On voit par là que le mot *nudus* n'indique pas nécessairement l'état de nudité complète.

<sup>5</sup> *Tristes*, II, 497, etc.

<sup>6</sup> *Épigrammes*, III, 86.

chrétienne de l'empire d'Orient, renchérit peut-être encore de beaucoup sur l'impudence des ballerines les plus éhontées de la scène romaine<sup>1</sup>.

On profita souvent de la représentation de pièces mimiques, ou d'atellanes, pour placer des allusions aux affaires publiques et aux empereurs eux-mêmes. Les acteurs et le public s'entendaient, en quelque sorte, et se donnaient le mot pour appuyer sur les passages applicables aux choses du présent, et faire ressortir, d'une façon non équivoque, le sens qu'on y attachait. On se permettait aussi des improvisations et des additions de circonstance, et la certitude d'électriser le public fit probablement oublier souvent aux acteurs et même aux auteurs le danger de ces licences. Il paraît qu'en général les empereurs jugèrent de bonne politique de relever ces allusions le moins possible. Déjà Jules César eut à en subir une, à son coup d'État<sup>2</sup>, de la part de l'auteur et acteur mime Laberius ; et, après l'assassinat du premier fondateur de l'empire, Cicéron se fit rendre compte par Atticus des mots que les mimes avaient débités à ce sujet et de l'accueil qu'y avait fait le peuple<sup>3</sup>. A cette phrase d'une pièce mimique, dite un jour en présence d'Auguste : Oh ! le doux et bon maître ! éclata une jubilation tendant à présenter ces mots comme l'expression caractéristique du sentiment général pour l'empereur flatterie dont Auguste se défendit sur-le-champ, de lamine et du geste, et qu'il repoussa le lendemain par un édit conçu en termes assez vifs<sup>4</sup>. Mais, une autre fois, le public s'avisait aussi de prêter à un vers, très innocent par lui-même, un sens qui renfermait une dure allusion aux habitudes de mollesse d'Auguste<sup>5</sup>. Pendant le séjour, de Tibère à Caprée, un passage d'une atellane, comportant une allusion à ses débauches, fut accueilli avec de bruyants applaudissements<sup>6</sup>. Dès l'an 22 ou 23 de notre ère, c'est-à-dire quelques années avant de s'éloigner de Rome, Tibère, à l'occasion de diverses plaintes, élevées par les prêteurs contre les acteurs de la scène, avait adressé au sénat une lettre blâmant leur insolence. Elle portait que l'atellane, cet amusement le plus frivole de la populace, était arrivée à un degré d'infamie et de licence effrénée tel qu'il y avait, pour les Pères, urgence d'intervenir et de faire cesser le scandale. La tradition ne nous dit pas s'ils intervinrent en effet, ni comment les historiens se bornent à mentionner l'expulsion des pantomimes d'Italie, vers cette époque<sup>7</sup>, mesure dont nous avons déjà fait connaître ailleurs les causes plus directes. Caligula fit brûler, dans l'arène de l'amphithéâtre, un poète d'atellanes pour une plaisanterie susceptible d'être interprétée comme une allusion dirigée contre sa personne<sup>8</sup>. Après le parricide de Néron envers sa mère, un acteur d'atellane, Datus, ne craignit pas d'accompagner les mots : Salut, père ! Salut, mère ! des gestes d'un buveur et d'un nageur, rappelant ainsi l'empoisonnement de Claude et la noyade d'Agrippine. Néron se contenta de le bannir d'Italie<sup>9</sup>. Quand Galba, que précédait sa réputation de dureté et d'avidité, arriva comme empereur à Rome, et y parut pour la première fois au spectacle, à la représentation d'une

---

<sup>1</sup> Saint Jérôme (*Lettres*, 52, 2), à propos de l'histoire portant que l'on s'était mis en quête d'une jeune fille, pour réchauffer le sang glacé du vieux roi David, dit : *Nonne tibi videtur... figmentum esse de mimo vel atellanarum ludicro ?*

<sup>2</sup> Macrobe, *Saturnales*, II, 7.

<sup>3</sup> Cicéron, *ad Atticum*, XIV, 3 (an de Rome, 710) : *Tu si quid πραγματούχον habes, rescribes : sin minus, populi ἐπισημασίαν et mimorum dicta perscribito.*

<sup>4</sup> Suétone, *Auguste*, chap. 43.

<sup>5</sup> *Ibid.*, chap. 68.

<sup>6</sup> Le même, *Tibère*, chap. 19.

<sup>7</sup> Tacite, *Annales*, IV, 14.

<sup>8</sup> Suétone, *Caligula*, chap. 27.

<sup>9</sup> Le même, *Néron*, chap. 39.

atellane, où, paraît-il, le chœur des gens d'une maison se plaignait du retour malencontreux d'un vieux maître de la campagne, tout le public fit chorus avec les chanteurs et répéta plusieurs fois le vers significatif<sup>1</sup>. Aux contemporains, cette licence de la scène d'alors ne paraissait même pas incompatible avec une cérémonie funèbre. Aux obsèques de Vespasien, l'archimime Favor représentait la personne du défunt empereur, dont il s'appliqua, suivant l'usage, à imiter les allures et le discours. Quand, à sa question sur ce que coûtaient ces funérailles, on répondit : 10 millions de sesterces, il s'écria : Eh ! qui on m'en donne seulement 100.000 et qu'on me jette ensuite dans le Tibre, si l'on veut<sup>2</sup>. Helvidius Priscus le jeune fut exécuté sous Domitien pour avoir, dit-on, parodié dans une atellane, *Paris et Œnone*, le divorce de l'empereur<sup>3</sup>. Un auteur de pièces mimiques, Marullus, dont Galien aussi a parlé, put impunément se moquer, sur la scène, de Marc-Aurèle et de Lucius Verus<sup>4</sup>. Ces pièces étaient pleines d'allusions, sans équivoque possible, aux amours de l'impératrice Faustine, connues de toute la ville<sup>5</sup>, à la vie infâme que menait Commode<sup>6</sup> ; etc. L'empereur Maximin, qui n'entendait pas le grec, fut même une fois insulté personnellement en vers grecs<sup>7</sup>, sans s'en douter, dans une pièce à la représentation de laquelle il assistait au théâtre. Enfin, les mimes paraissent avoir souvent imité, sur la scène aussi, des personnes connues, et, dans une poésie qui nous a été conservée<sup>8</sup>, l'acteur Vitalis dit de lui-même :

*Ipse etiam, quem nostra oculis geminabat imago  
Horruit in vultu se magis esse meo.  
O quoties imitata meo se femina gestu  
Vidit et erubuit totaque mota fuit.*

Pendant que le goût des masses pour le théâtre, celui du grand public, qui préférait l'atellane à la comédie<sup>9</sup>, trouvait satisfaction dans ces farces, l'intérêt du cercle plus restreint des gens instruits suffisait à peine pour maintenir sur la scène le drame classique. Le temps de la fécondité, sur le domaine de la tragédie et de la comédie, qui, du reste, n'avait jamais été qu'une reproduction de modèles grecs était passé depuis longtemps ; les dernières tentatives isolées en ce genre rie vont pas, à ce qu'il paraît, au-delà du premier siècle de notre ère. Le dernier poète duquel on sait qu'il parvint à faire représenter ses pièces, le consulaire L. Pomponius Bassus, vécut sous Claude. La plupart des pièces dramatiques composées à cette époque n'étaient destinées qu'à former une lecture de salon ; mais on a continué à écrire de nouvelles pièces mimiques jusque dans les derniers temps de l'empire. Saint Jérôme encore mentionne des mimographes qui travaillaient de son temps<sup>10</sup> ; tandis que le besoin très limité

---

<sup>1</sup> Le même, *Galba*, chap. 12.

<sup>2</sup> Le même, *Vespasien*, chap. 19.

<sup>3</sup> Le même, *Domitien*, chap. 10 (*scenico exodio*).

<sup>4</sup> *Hist. Auguste, Vie de Marc-Antonin*, chap. 8.

<sup>5</sup> *Ibid.*, chap. 29.

<sup>6</sup> *Ibid.*, *Commode*, chap. 3 : *Appellatus esta mimis quasi obstupratus eosdemque ita ut non appareret subito deportavit* (Des mimes qui avaient fait nommément allusion à ses perversions furent aussitôt déportés pour être empêchés de remonter sur scène).

<sup>7</sup> *Maximin II*, chap. 9.

<sup>8</sup> Meyer, *Anthol. lat.*, II, p. 89 (n° 1173, v. 17).

<sup>9</sup> Pétrone, au chap. 53 du *Satiricon*, fait dire à Trimalcion : *Nam et comoedos emeram, sed malui illos Atellanam* (cod. trag. Atellam) *facere* (J'avais aussi acheté des comédiens, mais j'ai fini par ne leur faire jouer que des atellanes).

<sup>10</sup> *Lettres*, 54, 15 : *Etiamsi clementissima fueris, omnes comoedi et mimographi et communes rhetorum loci in novercam sævissimam declamabunt.*



de pièces classiques, pour la scène, était sans doute plus que couvert par le répertoire des anciennes comédies et tragédies, que l'on représentait probablement refaites sous une forme plus ou moins modernisée.

Le genre qui se maintint le mieux dans la faveur du public fut celui de la *palliata* ou, comme on l'appelle aussi, de la nouvelle comédie grecque, dans laquelle le vieux Ménandre surtout avait été maître, et dont les pièces de Plaute et de Térence nous offrent des modèles de reproduction dans le goût romain. Il est probable que la comédie romaine proprement dite, ou *togata*, s'était aussi maintenue à côté de la précédente, mais on ne connaît qu'une seule représentation d'une *togata* sous l'empire, celle de l'incendie d'Afranius, donnée à l'occasion des grands jeux (*Iudi maximi*) de Néron, et dans laquelle on permit aux acteurs de piller la maison en feu<sup>1</sup>. Non seulement à Rome et en Italie, mais aussi dans les provinces, toutes les générations qui se suivaient, de siècle en siècle, s'amusaient du spectacle de ces vieilles figures stéréotypes et bien connues de dieux travestis, de pères tapageurs et bonaces, de leurs mauvais sujets de fils, de rusés esclaves, de fiers-à-bras, de filles de joie, etc. Le témoignage de Quintilien et de Juvénal prouve que les représentations de palliataes continuèrent au deuxième siècle. Marc-Aurèle aussi, dans ses *Commentaires* (XII, 36), mentionne un comédien qui joua dans une pièce en cinq actes, et un passage de Dion Cassius<sup>2</sup> prouve qu'il y en avait encore au commencement du troisième. D'autres témoignages peuvent être invoqués pour la persistance de ces spectacles au quatrième siècle<sup>3</sup>, et même au commencement du cinquième<sup>4</sup>.

Un jeu fin et conforme aux règles de l'art était non seulement commandé par la nature même de ces comédies et par la tradition, mais indispensable pour conserver de l'intérêt à des pièces qu'une grande partie de l'auditoire, dans la capitale du moins, connaissait à fond. L'éducation des acteurs pour la comédie était, à la fin du premier siècle, et probablement plus tard encore, strictement classique, et les professeurs d'éloquence les recommandaient à leurs élèves, pour des leçons de prononciation correcte, de bonne élocution, de modulation de la voix, de bonne tenue et d'accompagnement convenable de la mine et du geste.

Le comédien Geminus fut un des maîtres de Marc-Aurèle<sup>5</sup>. Cependant l'élégance étudiée, que les contemporains de Cicéron avaient admirée dans un Roscius, paraissait déjà surannée et ridicule à la génération qui vivait un siècle plus tard<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Suétone, *Néron*, chap. 4.

<sup>2</sup> LXXVII, 12 et LXXIX, 2, quoique ce dernier passage manque de clarté.

<sup>3</sup> Donat, *Ad Andr.*, IV, 3 : *Sive hæc (persona feminea), personatis viris agitur, ut apud veteres, sive per mulierem, ut nunc videmus*, ce qui ne paraît guère s'appliquer au jeu des mimes.

<sup>4</sup> Saint Augustin, *De civitate dei*, II, 8 : *Et hæc sunt scenicolorum tolerabiliora ludorum, comædiæ scilicet et tragædiæ, hoc est fabulæ poetarum agendæ in spectaculis, nulla rerum turpitudine, sed nulla saltem sicut alia multa verborum obscœnitate compositæ* (Ce qu'il y a de plus supportable dans ces jeux scéniques, ce sont les comédies et les tragédies, c'est-à-dire ces pièces imaginées par les poètes, où l'immoralité des actions n'est pas du moins aggravée par l'obscénité des paroles). *Alia multa* s'applique ici aux mimes. — Le même, *Lettres*, 202 : *Tot lotis pingitur, funditur, lunditur, sculpitur, legitur, agitur, cantatur, saltatur, Jupiter adulteria tanta committens. Cantatur* s'applique aux tragédiens, *saltatur* aux pantomimes ; *agitur* semble indiquer le comédien, quand on songe à l'*Amphitryon* de Plaute, dont la reprise à cette époque n'est pas cependant bien prouvée par Arnobe (VII, 33) ; toutefois, ce dernier verbe pourrait aussi s'entendre de mimes et d'acteurs d'atellanes.

<sup>5</sup> Quintilien, I, 11.

Le jeu avait pris, sans doute, une tendance plus marquée vers le réalisme, moins prononcée toutefois que ne l'est celle du jeu des acteurs de nos jours. Ceux de Rome prenaient leur tâche au sérieux. Quintilien avait souvent vu des comédiens quitter la scène réellement éplorés après des scènes émouvantes (VI, 2, 35). La déclamation ne s'écartait pas trop, il est vrai, du langage de la vie ordinaire, mais elle ne le copiait nullement, s'appliquant, au contraire, à l'ennoblir en le stylant d'une façon convenable<sup>2</sup>.

Il est certain que le geste aussi était réglé suivant dès préceptes bien arrêtés. Les règles que Quintilien établit, pour la gesticulation de l'orateur, font présumer qu'il en existait d'analogues pour la scène. Le plus ou moins de lenteur ou de vivacité dans la démarche se mesurait exactement sur le caractère particulier de chaque rôle ; elle était plus lente ou plus grave chez les jeunes gens, les vieillards, les soldats, les matrones, plus prompte ou plus empressée chez les esclaves, les servantes, les parasites, les pêcheurs<sup>3</sup>.

Parmi les acteurs de la comédie se distinguaient surtout, dans les théâtres de Rome, au temps de Quintilien et de Juvénal, les Grecs, ces comédiens nés, comme les appelle le second. Les deux plus célèbres furent Démétrius et Stratoclès. La manière dont Quintilien les a caractérisés l'un et l'autre ne montre pas seulement combien étaient encore tranchées, dans l'art de la scène, à cette époque, les limites entre ce qui était permis et ce qui ne l'était pas, mais aussi avec quelle délicatesse et quelle vivacité on ressentait la moindre transgression de ces limites. Démétrius avait été favorisé par la nature d'un organe superbe, d'une grande beauté et d'une taille irréprochable ; il avait surtout du talent pour les rôles calmes ; sa spécialité, c'étaient les dieux, les jeunes hommes, les bons esclaves et les bons pères, les épouses et les vieilles femmes portant leur âge avec dignité. Il était inimitable à certains égards, dans le mouvement passionné des mains, comme dans les exclamations prolongées et sonores. Il n'y avait que lui pour se draper de manière à laisser gonfler pittoresquement, quand il marchait, ses vêtements par le courant d'air, et pour prendre certaines allures par le flanc droit, comme il lui arrivait quelquefois de le faire. Stratoclès avait une voix plus aiguë ; il était doué d'une mobilité et d'une souplesse extrêmes ; il pouvait même se permettre un rire qui ne cadrerait pas avec son masque, ainsi qu'une certaine contraction de la nuque. Les vieux tapageurs, les esclaves fripons, les parasites, les entremetteurs, etc., formaient sa spécialité. Les petites transgressions de la règle, que ces deux acteurs se permettaient, dans l'occasion, ne procédaient pas d'ignorance, mais de leur désir de complaire au goût du public. Du reste, ce qui était du meilleur effet venant de l'un, eût été tout simplement affreux de la part de l'autre<sup>4</sup>. Résumons cette esquisse de portraits des comédiens de Rome, en citant quelques vers de Juvénal, auxquels il

---

<sup>1</sup> Tacite, *Dialogue des orateurs*, chap. 20 : *Nec magis perferi (vulgus assistentium) in judiciis tristem et impexam antiquitatem, quam si quis in scena Roscii aut Turpionis Ambivii exprimere gestus velit.*

<sup>2</sup> Quintilien, II, 10, 13 : *Quod faciunt actores comici, qui neque ita prorsus, ut nos vulgo loquimur, pronuntiant, quod esset sine arte, neque procul tamen a natura recedunt, quo vitio periret imitatio : sed morem communis hujus sermonis decore quodam scenico ad ornant (Les comédiens ne prennent point tout à fait le ton de la conversation, car alors il n'y aurait plus d'art ; ils ne s'éloignent pas trop non plus du naturel, car il n'y aurait plus d'imitation : mais ils relèvent la simplicité de l'entretien familial par un certain éclat théâtral).*

<sup>3</sup> XI, 3, 112. — Les pêcheurs l'appellent ici le *Rudens* de Plaute.

<sup>4</sup> Quintilien, XI, 3, 178-181.

a déjà été fait allusion un peu plus haut. Voici, textuellement, comment s'exprime à ce sujet le poète, dans une de ses satires<sup>1</sup> :

*. . . . . An melior cum Thaidā sustinet, aut cum  
Uxorem comædus agit, vel Dorida nullo  
Cultum palliolo ? . . . . .  
Nec tamen Antiochus nec erit mirabilis illic  
Aut Stratocles aut cum molli Demetrius Hæmo,  
Natio comæda est. . . . .*

La tragédie, bien plus encore que la comédie, ne pouvait prétendre exclusivement qu'à l'intérêt de la petite minorité des gens instruits. La multitude, qui était accoutumée aux spectacles de l'arène et dont les nerfs étaient difficilement ébranlés, même par les réalités les plus grossières, ne pouvait que bien difficilement trouver du goût au jeu d'apparences de la scène, et ne voyait que des ombres, insaisissables pour elle, dans les figures du monde idéal. Qu'était pour eux Hécube ? Même dans la classe des gens qui se piquaient d'éducation, le nombre de ceux qui, au théâtre, ne préféreraient pas à la mise en scène des destinées des rois et des héros 'de l'âge primitif de la Grèce les scènes gaies de Plaute, si pleines de ressemblance avec celles que le présent offrait de toutes parts, sous d'autres formes, ne fut probablement jamais très grand. De plus, le costume déjà donnait aux tragédiens l'air de revenants d'un autre monde. Ces figures bizarres, marchant avec la chaussure du cothurne comme sur des échasses, rembourrées, drapées de longues robes traînantes de toutes les couleurs, coiffées de hautes perruques et couvertes d'un masque, percé à l'endroit de la bouche d'une si large ouverture que l'acteur semblait toujours prêt à dévorer les spectateurs, devaient paraître hideuses ou, pour le moins, ridicules à bien des gens<sup>2</sup>. Philostrate raconte que les habitants d'une ville en Bétique, voyant pour la première fois un tragédien, en eurent une telle peur qu'ils s'enfuirent du théâtre. Déjà dans les derniers temps de la république, la magnificence de la mise en scène était le meilleur, pour ne pas dire le seul moyen de retenir le public, quand on jouait la tragédie. Les évolutions militaires, exécutées par des troupes nombreuses à pied et à cheval, d'énormes processions triomphales et autres, dans lesquelles on faisait grande parade de costumes étrangers et somptueux ; ainsi que de splendeurs de toute espèce, et voyait passer sur la scène des navires, des chars et tout le butin de la guerre, voire même des girafes et des éléphants blancs, ce qui faisait durer les pièces quatre heures et plus, tels étaient les spectacles qui formaient l'attrait principal des tragédies, même pour la société instruite, au temps d'Horace<sup>3</sup>.

### ***Verum equiti poque migravit ab aure voluptas***

*Omnis ad incertos oculos et gaudia vana*

dit le poète. Même ceux qui cherchaient, au théâtre, les jouissances de l'art, y venaient moins pour l'œuvre dramatique que pour la représentation scénique, moins pour admirer le poète que pour applaudir l'acteur. La conséquence

---

<sup>1</sup> III, 93 et 98 (*Un Grec a-t-il son égal sur les planches quand il joue le rôle de Thaïs ou celui d'une matrone ou même celui de Doris toute nue ? ... Et certes il ne s'agit pas de l'admiration que mérite un Antiochus, un Stratoclès, un Démétrius ou le tendre Hémus : non, c'est la nation qui est comédienne*)

<sup>2</sup> Lucien, *De saltat.*, 27. — Philostrate, *Apollonius de Tyane*, V, 195, p. 89, éd. K.

<sup>3</sup> *Épîtres*, II, 1, 186-187 (*Les chevaliers eux-mêmes échangent déjà le plaisir de l'oreille pour les caprices et les vaines joies des yeux*).

naturelle de cette disparition complète de l'intérêt pour l'art dramatique fut la dissolution même de la tragédie, dans laquelle on sacrifia la liaison nécessaire pour justifier le dénouement dramatique, comme une chose devenue indifférente aux spectateurs, et ne conserva que les scènes prêtant le plus à l'effet et offrant en même temps aux acteurs la meilleure occasion de déployer leur art. S'il y a tout lieu de croire qu'on représentait encore à Rome et en province, dans les provinces grecques notamment, des tragédies complètes à des cour pures près ; il est probable cependant qu'il cessa d'en être ainsi, pour l'ordinaire du moins, depuis le deuxième siècle, et que des scènes lyriques et des danses de pantomimes prirent, dès lors, la place de la tragédie<sup>1</sup>.

Sur la scène romaine comme sur la scène grecque, la musique et la danse avaient, de tout temps, formé des éléments essentiels de la généralité des représentations dramatiques. L'antiquité ne connaissait pas, il est vrai, l'opéra, non interrompu par des scènes parlées ; car le chant y était exclu du dialogue. Dans les œuvres dramatiques de tout genre, les parties pour lesquelles le compositeur collaborait avec le poète, consistaient exclusivement en monologues et en chœurs ; il n'y avait ni duos, ni trios, ni scènes lyriques à plusieurs voix en général. Dans le dialogue, l'acteur pouvait allier le geste avec la déclamation ; mais, dans le monologue lyrique, on en vint à renforcer tellement l'expression qu'elle passa de la gesticulation : à la danse et de la parole au chant ; on n'eut plus alors que l'alternative de renoncer à l'une de ces deux formes du jeu ou d'en charger deux acteurs : différents. Ce dernier parti prévalut et rien ne montre mieux combien la scène antique était éloignée de toute recherche de l'illusion ; et combien celle-ci était étrangère au désir des spectateurs mêmes. Toute l'organisation scénique était telle qu'elle ne prêtait dans aucun moment à l'illusion que l'on eût sous les yeux une action réelle ; elle s'éloignait à dessein de la réalité ; toute représentation ne devait et ne pouvait même être entendue et appréciée que comme une production de l'art, non-seulement dépourvue de toute réalité, mais en excluant entièrement l'idée. Ainsi l'on avait été de tout temps habitué, sur la scène romaine, à voir l'acteur exprimer sa partie du rôle par la danse muette de la pantomime, pendant qu'un chanteur, tranquillement placé à côté, de lui, débitait les paroles qu'aurait eu à dire son camarade.

Cette disjonction, si étrange pour nous, de la déclamation et de l'action, paraissait si naturelle qu'au temps de Pline des poètes faisant réciter leurs poésies, devant un public d'invités, par d'autres personnes douées d'un organe plus agréable, n'en accompagnaient pas moins eux-mêmes la déclamation du murmure, du jeu de physionomie et de tous les gestes de circonstance<sup>2</sup>.

La décomposition de la tragédie en ses divers éléments était déjà toute préparée par cette séparation du chant et de la danse, sur la scène. L'affaiblissement du goût pour le dramatique, l'accroissement de l'intérêt pour le chant et la danse, achevèrent ce démembrement, et, dès les derniers temps de la république, les parties du chanteur, du danseur et du joueur de flûte, qui les accompagnait, étaient offertes et reçues comme autant de parties bien distinctes<sup>3</sup>. Ici, nous ne

---

<sup>1</sup> Voir Philostrate, à l'endroit cité ; Dion Chrysostome, *Or.*, XIX, p. 261 et XXXIII, p. 396 ; Libanius, III, p. 375, éd. Reiske. Le mot tragédie, dans ces passages, ne désigne pas nécessairement la représentation de tragédies entières, mais peut très bien ne s'appliquer qu'à celle de scènes lyriques chantées par des tragédiens, ou de simples dialogues ou monologues, dont entend évidemment parler Dion, dans l'une des deux oraisons précitées.

<sup>2</sup> Pline, *Lettres*, IV, 34.

<sup>3</sup> Voir Mommsen, III, I, 581 et Gaston Boissier, à propos de la signification des mots *cantare* et *saltare*, et *saltare tragœdiam*, dans la *Revue archéologique*, N. S., II, 2, p. 333 à 343.

prendrons d'abord en considération que les Spectacles qui avaient, partiellement du moins, conservé le caractère dramatique, comme les pantomimes et les récitatifs des tragédiens. Les premières seules étaient, que nous sachions, des représentations de scènes liées entre elles et formant un ensemble, tandis que les seconds sembleraient plutôt avoir toujours conservé le caractère de rhapsodies. Comme ils ne furent jamais, il s'en faut de beaucoup, goûtés, sur la scène et par le public, au même degré que les pantomimes, nous ne sommes que très imparfaitement renseignés sur ce qui les concerne. Les tragédiens y paraissaient avec le masque et en plein costume, comme dans le véritable drame, mais leur rôle se bornait essentiellement à une partie de chant. D'après Lucien<sup>1</sup>, on chantait aussi des morceaux en vers iambiques ; telle avait été la partie d'un *Œdipe dans l'exil* chantée par Néron<sup>2</sup>. Le chant du tragédien était naturellement aussi accompagné de gestes, mais cet accompagnement était un moyen subordonné au jeu principal ; pour en tirer parti complètement, et selon les convenances du temps, il fallait la coopération d'un second acteur. Celui-ci, dont l'assistance est mentionnée quelquefois, se produisait-il ordinairement à côté du chanteur<sup>3</sup> ? Un chœur venait-il souvent s'adjoindre aux parties de solo, comme doit le faire supposer un passage d'Épictète<sup>4</sup> ? Le même tragédien chantait-il successivement plusieurs rôles de la pièce que l'on jouait ? Ces parties de solo étaient-elles reliées entre elles, et comment ? Des comparses muets complétaient-ils la représentation ? Des dialogues parlés se rattachaient-ils aux solos de chant, et de quelle manière<sup>5</sup> ? Ce sont là autant de questions sur lesquelles nous sommes dans l'incertitude la plus complète. Il est clair seulement que les solos de chant des tragédiens formaient le noyau de ces représentations et qu'ils captivaient, presque exclusivement, l'intérêt du public. C'était là le genre dramatique dans lequel Néron aimait à se produire, parce qu'il croyait pouvoir briller surtout par sa voix et sa méthode de chant. Il chantait, dit Suétone (c. 21), des scènes de tragédie sous le masque. Dans les rôles de dieux et de héros, ce masque était fait à son image, dans ceux de déesses et d'héroïnes, à l'image des femmes dont il était épris dans le moment. Entre autres rôles, il chanta Canacé<sup>6</sup>, l'incestueuse et infortunée fille d'Éole, dans les douleurs de l'enfantement, Oreste, le meurtrier de sa mère, et Hercule furieux. On raconte qu'un jeune soldat, de faction à l'entrée, en le voyant habiller et charger de chaînes pour le besoin de son rôle, accourut pour le délivrer<sup>7</sup>. On remarqua que, dans la dernière pièce où il se produisit en public, et qui n'était autre qu'un nouvel arrangement de l'*Œdipe proscrit*, jouissant alors d'une grande vogue, son chant finissait par ces mots peut se rapporter à des solos en vers iambiques aussi bien qu'à des dialogues :

*Épouses père et mère, à la mort tous me vouent*<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> Lucien, *De saltal.*, 27.

<sup>2</sup> Suétone, *Néron*, chap. 46.

<sup>3</sup> Voyez *ibid.* chap. 24, avec les notes de Casaubon, et Lipsius, *Electa*, I, 24.

<sup>4</sup> *Dissert.*, III, 14.

<sup>5</sup> Le passage cité plus haut de Dion Chrysostome (*Or.*, XIX, p. 261).

<sup>6</sup> [Ayant épousé secrètement son frère Macarée, elle mit au monde un fils. Éole, indigné, fit manger à ses chiens le fruit de cet inceste, et envoya un poignard à sa fille, pour qu'elle se tuât.]

<sup>7</sup> Il n'est pas à présumer, toutefois, que ce fût pour le rôle d'Hercule furieux. Peut-être faudrait-il lire, au lieu des mots *in qua fabula, in aliqua*. Les rôles indiqués par Juvénal (VIII, 223), Dion Cassius (LXIII, 8 et 22), et à plus forte raison par Philostrate (*Apollonius de Tyane*, V, 6), comme ayant été joués par Néron, ne sont probablement à considérer que comme des exemples cités au hasard.

<sup>8</sup> Suétone, *Néron*, chap. 46.

Ces mots, dans le texte original, sont grecs, et il est probable que les textes des tragédiens à Rome étaient souvent alors en cette langue, qui ne devait probablement pas être plus choquante, même pour les personnes qui ne la comprenaient pas, que ne le sont hors d'Italie, aujourd'hui, les paroles d'un opéra italien. En général, il paraît que l'usage non seulement de la langue grecque, mais aussi d'autres langues étrangères, n'était plus une rareté sur la scène romaine, sous l'empire ; car, déjà Jules César et Auguste y avaient fait jouer des acteurs de toutes les langues<sup>1</sup>. Mais il n'y a plus moyen de déterminer si on y représentait des drames grecs entiers, ce qui est très possible, ou si ces textes grecs ne s'appliquaient qu'à des représentations semi-dramatiques, à des morceaux comme ceux qu'on joue dans nos concerts et à des tirades déclamatoires<sup>2</sup>.

Comme nous l'avons déjà dit, les représentations de pantomimes parvinrent à prendre, sur la scène, une importance bien autrement grande que ces chants de tragédiens. Le fait que l'action pantomime passait, de tout temps, pour un moyen de théâtre plus important que la déclamation et le chant, ressort assez de ce que, dans le drame proprement dit, l'acteur, obligé de renoncer à l'une de ces deux formes du jeu, abandonnait précisément la dernière au chanteur, placé en dehors de l'action, et exprimait lui-même, parla déclamation, les paroles propres du poète. L'action devait aider à suppléer au jeu de physionomie, exclu par l'usage des masques, et nous pouvons nous représenter, approximativement du moins, d'après de nombreuses indications comme par l'activité significative du geste, qui ajoute, encore de nos jours, tant à l'expression du langage des méridionaux, la supériorité de la mimique des pantomimes d'alors sur celle de leurs confrères d'aujourd'hui, soirs le rapport de l'ampleur, de la finesse, de la perfection et de la vivacité. Le caractère généralement intelligible de ces représentations, même pour ceux qui ne connaissaient ni le latin ni le grec, ne fut peut-être pas précisément à Rome, avec sa population formée d'un ramassis de gens de tous les pays, ce qui contribua le moins à procurer à ce genre l'accès de la scène et bientôt la domination de celle-ci.

Ce furent Pylade et Bathylle qui, sous le règne d'Auguste, perfectionnèrent la danse mimique et en firent un genre distinct de l'art théâtral. Il se bornait, dans les commencements, à la tragédie et au jeu des satyres, mais il paraît que ce dernier ne tarda pas à tomber en désuétude, de sorte que l'on peut considérer tout bonnement la pantomime comme le genre auquel échut la place de la tragédie, qui se mourait. On s'appliquait, dans l'arrangement de la pantomime, à renfermer les moments les plus importants de l'action, et y prêtant le plus à l'effet, dans une suite de solos lyriques exécutés par un seul pantomime, obligé, par conséquent, de remplir successivement plusieurs rôles, tant d'hommes que de femmes, tandis que le texte relatif à chaque solo n'était pas chanté par un seul chanteur, comme dans le drame proprement dit, mais par tout un chœur. Il se peut que les livrets du texte des pantomimes fussent parfois des poèmes distincts, mais ils étaient, sans doute, plus souvent un rajustement d'extraits de pièces grecques et latines déjà existantes.

---

<sup>1</sup> Le même, *César*, chap. 39 ; *Auguste*, chap. 43.

<sup>2</sup> Mommsen, *H. R.*, III, 1, 581. — Tacite, *Annales*, XIV, 15 : *Non nobilitas cuiquam, non ætas aut acti honores impedimento, quominus Græci Latinive histrionis artem exercerent (Ni la noblesse ni l'âge ne retinrent personne : on vit d'anciens magistrats exercer l'art d'un histrion grec ou latin)*.

Des poètes distingués même ne dédaignaient pas de composer les textes de ces ballets (*fabulae sallicae*). Le célèbre Lucain passe pour en avoir écrit quatorze<sup>1</sup>. Ils étaient bien payés par les pantomimes. Stace, qui ne recueillit pour sa *Thébaïde* que de stériles éloges, tira un profit notable de la vente du texte encore inconnu d'une Agavé au célèbre danseur Pâris<sup>2</sup>. Mais, en général, les textes de pantomimes étaient, comme il paraît, réputés sans valeur, et certainement non à tort<sup>3</sup>. Les sujets, comme il va, sans dire, par cela même qu'ils étaient empruntés à la tragédie, avaient presque généralement un caractère mythologique, historique par exception seulement. Il est vrai que Lucien déclare propres à la pantomime tous les sujets depuis l'origine du monde jusqu'à la mort de Cléopâtre, et l'on comprend que les poètes de l'empire romain ne pussent se permettre de franchir cette dernière limite ; mais la tragique histoire de Polycrate et de sa fille, et la passion de Séleucus pour Stratonice, l'amante de son père, sont les seuls exemples de sujets historiques cités par lui<sup>4</sup>, et il n'existe nulle part une mention d'autres sujets pareils, tandis que le nombre des sujets mythologiques que nous connaissons est très grand. Exceptionnellement, il y en avait aussi d'empruntés à la tradition romaine. On mentionne ainsi un Turnus arrangé d'après Virgile, pantomime dans laquelle Néron voulait prendre un rôle<sup>5</sup>. On emprunta de même à la mythologie égyptienne l'histoire d'Osiris et les métamorphoses des dieux<sup>6</sup>. Le fonds qui prédominait largement, c'était la mythologie grecque, dont beaucoup de sujets furent probablement introduits sur la scène, pour la première fois, sous forme de pantomimes. Parmi ces sujets, il y en avait certes d'un haut intérêt tragique, et ils n'étaient pas rares : comme Atrée et Thyeste, Ajax furieux, Hercule furieux, Niobé, Hector et d'autres semblables. Mais les plus fréquents de beaucoup, et les plus goûtés, étaient des histoires d'amour, en partie de la nature la plus scabreuse.

Ovide<sup>7</sup>, dans un passage qui peut s'appliquer aux farces mimiques aussi bien, qu'aux pantomimes, introduites au théâtre depuis l'an de Rome 732 ou 733, dit :

*Illic assidue ficti saltantur amantes,  
Quid caveas actor, quid juvet arte docet.*

Ces sujets érotiques étaient empruntés soit à la mythologie des dieux, comme les amours et les déguisements de Jupiter, Vénus et Adonis, Vénus et Mars dans le filet de Vulcain, Apollon et Daphné, etc. ; soit à la tradition héroïque, comme Phèdre et Hippolyte, Méléagre et Atalante, Protésilas et Laodamie, Jason et Médée, Achille à Scyros, Achille et la belle Briséis, Ariane à Naxos, Pasiphaé, Cinyras et Myrrha<sup>8</sup>, pantomime jouée la veille de l'assassinat de Caligula<sup>9</sup>, etc. Ces sujets et d'autres pareils, représentés sur toutes les scènes, pendant toute la

---

<sup>1</sup> Voir, outre Welcker, Jahn, *Prol. ad Persium*, p. XXXIV ; Genthe, *De M. Annæo Lucano*, p. 64, etc. ; Silo Seneca, *Decl.*, éd. bip., p. 20.

<sup>2</sup> Juvénal, VII, 92.

<sup>3</sup> Plutarque, *Qu. conv.*, IV, 15, 17. — Voir aussi Libanius, éd. Reiske, vol. III, p. 381, etc.

<sup>4</sup> Lucien, *De saltat.*, 54 et 58.

<sup>5</sup> Suétone, *Néron*, chap. 54 : *Proditurum... histrionem saltaturumque Virgilio Turnum (il avait fait vœu... de danser le Turnus de Virgile)*.

<sup>6</sup> Lucien, *De saltat.*, 59.

<sup>7</sup> *Remed.*, 751, etc.

<sup>8</sup> Josèphe, *Antiquités Jud.*, XIX, 1, 13. — [Myrrha, fille de Cinyras, roi de Chypre, et mère d'Adonis, né d'un inceste de celle-ci avec son propre père, qui eut commerce avec elle sans la reconnaître d'abord. Ayant ensuite découvert son crime involontaire, il voulut la tuer ; mais elle lui échappa, par, la métamorphose en un arbrisseau, duquel on vit depuis couler la myrrhe.]

<sup>9</sup> Lucien, *De saltat.*, 37 à 61.

durée de l'empire, principalement par des pantomimes, étaient ceux qui partout charmaient le plus les spectateurs<sup>1</sup>.

Comme les livrets du texte des pantomimes étaient faits d'après des tragédies, ou du moins dans le goût de celles-ci, on y observait probablement aussi la règle de l'unité de lieu, de sorte qu'il n'y avait pas de changement de coulisses ; du moins n'en est-il pas fait mention plus que du reste de l'appareil scénique, probablement très simple, comme dans la tragédie. Le chœur, outre qu'il formait l'accompagnement des textes de ballets, chantait peut-être même dans les pauses de ceux-ci, dont on ne peut guère se figurer la représentation sans le lien d'un récitatif, comme celui æ nos oratorios, par exemple. Ces intermèdes pouvaient, d'ailleurs, aussi ménager au danseur le temps nécessaire pour changer de costume et de masque. La substitution du chant choral à celui du soliste de la tragédie, avait été introduite par le fondateur du nouveau genre pantomime, ce Pylade qui mit en même temps un grand orchestre, richement fourni d'instruments, à la place du simple accompagnement de flûte. Interrogé en quoi consistait son innovation, il doit avoir répondu par un vers d'Homère ainsi conçu : *Dans le concert des flûtes et des chalumeaux, ainsi que dans les rumeurs de la foule*<sup>2</sup>. A côté de la flûte et des chalumeaux, les cymbales, la guitare et la lyre, plus d'une fois mentionnées, ces deux dernières par Ovide<sup>3</sup> et les deux précédentes par Lucien, entraient dans la composition de cet orchestre<sup>4</sup>. La mesure était marquée par le *scabillum*, espèce de pédale, formée de deux plaques attachées à la semelle, qui s'entrechoquaient d'une manière retentissante à chaque battement du pied<sup>5</sup>. Naturellement la musique avait, en même temps, pour but de seconder les mouvements rythmiques du danseur. Cette musique ne valait pas mieux que les textes ; elle était pleine de fanfares et de roulements, sans vigueur ni dignité comme sans chasteté, ne visant qu'à chatouiller les oreilles ; aussi, les amis sérieux de l'art crurent-ils devoir expliquer la décadence de la musique en général par la domination de la pantomime, sur la scène<sup>6</sup>.

Plus la musique et le chant furent subordonnés à la danse, plus celle-ci dut captiver exclusivement l'intérêt des spectateurs. Il est vrai que l'intelligence du ballet était secondée et facilitée par le chant : choral ; mais le problème que le nouveau genre dramatique prit à tâche de résoudre et résolut effectivement, était de rendre le jeu muet aussi parlant que possible, même sans le secours de ces hors-d'œuvre. Cette tâche était d'autant plus difficile qu'un pantomime, comme nous l'avons dit, avait à remplir, dans la même pièce, plusieurs rôles de la nature la plus diverse. Lucien<sup>7</sup> en mentionne une fois cinq. Ainsi, par exemple, le même acteur apparaissait d'abord dans le rôle d'Athamas furieux, puis dans celui d'Ino, frappée de terreur ; ou bien il faisait d'abord Atrée, puis Thyeste, puis encore Égisthe ou Érope, la femme d'Atrée<sup>8</sup>, ou bien successivement

---

<sup>1</sup> Voyez, pour les temps postérieurs, P. E. Muller, *De gen. ævi Theod.*, II, 104, etc.

<sup>2</sup> Suétone, dans S. Jérôme (éd. Roth, p. 301, 25) : *Pylades Cilix pantomimus, cura veteres ipsi canerent atque saltarent, primus Romæ chorum et fistulam sibi præcinere fecit, annis 732, 733.* — Voir aussi Macrobe, *Saturnales*, II, 7, 18.

<sup>3</sup> *Remed.*, 753, etc.

<sup>4</sup> Voir aussi Arnobe, *Adv. gent.*, I, 2 ; Cassiodore, *Var.*, IV, 51.

<sup>5</sup> Voir Jahn, *Columbarium de la Villa Pamphili*, p. 24.

<sup>6</sup> Ovide, *Remed.*, l. c. — Lucien, *De saltat.*, 2.

<sup>7</sup> Lucien, *De saltat.*, 66.

<sup>8</sup> *Ibid.*, 26, 67.



Bacchus, Cadmus, Penthée et sa terrible mère Agavé<sup>1</sup>. Il était, de plus, du devoir de l'acteur d'exciter, par son jeu, l'imagination des spectateurs, auxquels il s'agissait de faire saisir complètement les rôles. des autres personnages de la pièce, par la manière dont-il savait ex-primer le rapport de ceux-ci avec le personnage principal, qu'il représentait lui-même. Il fallait qu'en faisant Achille il indiquât en même temps le rôle de Pâris, celui de Vulcain en faisant Prométhée, celui de Jupiter en jouant Ganymède, et ainsi de suite<sup>2</sup>.

Sous Néron, le célèbre philosophe cynique Démétrius s'avisait, dit-on, de parler une fois avec dédain des pantomimes, incapables, suivant lui, de produire aucun effet sans les chœurs et sans l'accompagnement de la musique. Le premier pantomime de Rome (Pâris probablement) résolut de le convaincre du contraire, en dansant devant lui la scène de l'adultère de Mars et de Vénus. Il exprima l'avertissement donné par Phébus au mari trompé, les embûches de Vulcain, les chaînes invisibles, la honte de Vénus, les prières de Mars, le rôle de tous les autres dieux appelés en cause par Vulcain, d'une façon si claire, par son jeu muet, que le philosophe, rempli d'admiration, reconnut parfaitement son erreur<sup>3</sup>. Dans Achille à Scyros, l'artiste, en représentant les vierges filant et tissant ; avec Achille, habillé en femme, au milieu d'elles, produisit une illusion telle, par son jeu, que l'on croyait voir paraître Ulysse à la porte et entendre Diomède sonner de la trompette. On représentait aussi le même Achille devant Troie, jetant sa lance dans la mêlée et répandant la mort autour de lui, faisant tomber Hector sous ses coups, et traînant, avec son char, le corps de l'infortuné fils de Priam autour des murs d'Ilion ; enfin, les combats de Thésée, les travaux d'Hercule et même le fameux combat des Centaures et des Lapithes<sup>4</sup>. Il va sans dire, et il existe d'ailleurs des témoignages positifs du fait, que les pantomimes changeaient de masque et de costume pour chaque nouveau rôle dans la même pièce ; mais, il y avait aussi une manière de jouer. qui dispensait de ce travestissement, ce qui était regardé probablement comme une preuve de grande virtuosité<sup>5</sup>.

L'art de la pantomime, parvenant à surmonter des difficultés pareilles, devait être d'autant plus grand que le danseur était même, à ce qu'il paraît, privé de l'aide de comparses figurant les personnages secondaires. Le pantomime s'appliquait seulement, de la mine et du geste, à feindre ses rapports de circonstance avec l'autre personne censée présente<sup>6</sup>. Cependant, pour bien concevoir en général les prouesses dont on a fait honneur aux pantomimes, il ne faut pas perdre de vue que l'art antique, l'art de la scène notamment, demandait infiniment plus à l'imagination du spectateur, comme il l'habituaient et l'exerçait bien plus à compléter l'image de ce qu'on lui offrait que ne le fait à l'art moderne.

---

<sup>1</sup> *Anthol.*, éd. Jacobs, IV, p.-192. [D'après la fable, Bacchus, pour se venger de Penthée, roi de Thèbes, qui n'avait pas voulu le reconnaître pour Dieu, inspira une telle fureur à sa mère Agavé, fille de Cadmus et d'Hermione, et à ses deux tantes, qu'elles mirent ce prince en pièces de leurs propres mains.]

<sup>2</sup> Libanius, éd. Reiske, III, 391, 23.

<sup>3</sup> Lucien, *De saltat.*, 63.

<sup>4</sup> Libanius, p. 373, etc.

<sup>5</sup> Fronton, *Ep. ad M Antonin. Aug. de orat.*, IV, 8 : *Histriones, quum palleolatim saltant, caudam cycni, capillum Veneris, furiae flagellum eodem pallio demonstrant.*

<sup>6</sup> Tel paraît être du moins le véritable sens du seul passage de Lucien (*De saltat.*, 83) qui pourrait faire supposer la présence réelle des personnages secondaires.

La danse des pantomimes n'était pas une danse dans l'acception moderne du mot. Elle consistait principalement dans des mouvements expressifs et cadencés de la tête et des mains, bien que, naturellement, des évolutions de tout le corps, des flexions et des torsions de tous les membres, voire même des sauts ne pussent y manquer<sup>1</sup>. Le langage des mains, ce langage commun à tous : les peuples, qui rachète, comme dit Quintilien<sup>2</sup>, la diversité si grande de leurs idiomes, était évidemment, dans l'antiquité, encore plus riche en gestes significatifs et généralement intelligibles que la gesticulation et le jeu de physionomie des méridionaux de nos jours. Chaque mouvement de la main et des doigts avait sa signification<sup>3</sup>, et l'éloquence de la danse<sup>4</sup> fût sans doute développée, perfectionnée et raffinée de plus en plus, par un long exercice de cet art. Il y avait même des enthousiastes grecs de celui-ci, qui trouvaient les danseurs *à touche philosophique*, apparaissant à leurs yeux comme des néopythagoriciens, plus éloquents dans le silence que ne l'étaient les rhéteurs du temps par leurs déclamations<sup>5</sup>. Des artistes réfléchis s'appliquaient à exprimer moins les paroles que le sens général du texte, par des mouvements correspondants ; ils dédaignaient, par exemple, d'indiquer la maladie en faisant semblant de tâter le pouls, ou le jeu de la lyre en pinçant les cordes de l'instrument<sup>6</sup>.

Hylas ayant voulu, à une répétition ou à l'école de danse, exprimer ces mots du texte *le grand Agamemnon* en se dressant sur la pointe des pieds, son maître Pylade l'en réprimanda, parce que, suivant lui, ce n'était pas là grandir, mais allonger le roi des rois ; et aussitôt le maître lui-même, interprétant ce texte à sa manière, prit l'attitude d'un homme qui médite<sup>7</sup>. De même qu'il s'était formé, dans l'art antique, une tradition bien plus fermement établie partout que ne l'est celle qui existe dans l'art moderne, si bien que la première resta, pour tout le développement ultérieur de l'art, comme une règle sûre et un correctif des aberrations et des folles expériences aux-quelles entraîne la manie d'originalité des esprits faux, de même, dans la pantomime, la fixité de la tradition conventionnelle paraît avoir aussi singulièrement facilité, chez les anciens, le jeu aux artistes, ainsi que l'intelligence de ce jeu aux spectateurs. Lucien raconte qu'un pantomime, dans la scène de Saturne dévorant ses enfants, se fourvoya dans celle du repas de Thyeste, et un autre, qui devait représenter la mort de Sémélé dans les flammes, dans celle de Glaucé, consumée par l'ardeur des poisons dont étaient imprégnés les vêtements de noce, envoyés par Médée<sup>8</sup>. Ni pareil écart d'un acteur tombant d'un rôle dans un autre, ni, de la part des spectateurs, la promptitude à s'apercevoir de son erreur, ne se conçoivent sans une tradition bien établie, pour chaque rôle. Tous les témoignages de l'époque confirment dans la supposition que les artistes d'un mérite supérieur possédaient, alors, le talent de caractériser chaque rôle avec beaucoup de finesse. Pylade fut, dit-on, mécontent d'une représentation d'Œdipe aveugle par

---

<sup>1</sup> Lucien, *De saltat.*, 71.

<sup>2</sup> XI, 3, 87.

<sup>3</sup> *Ibid.*, 3, 91, etc.

<sup>4</sup> *Manu puer loquax* est déjà une expression de Pétrone (éd. Bucheler, p. 212). — Tacite (*Dial. des orateurs*, chap. 26) dit : *Illa foeda et præpostera sed tamen frequens quibusdam exclamatio, ut oratores nostri tenere dicere, histriones diserte saltare dicantur*. — Voir aussi, parmi les Grecs, Antipater de Thessalonique, *Épigr.* 27 et le *C. I. G.*, 6305.

<sup>5</sup> Athénée, I, p. 20 D.

<sup>6</sup> Quintilien, XI, 3, 83, etc.

<sup>7</sup> Macrobe, *Saturnales*, II, 7.

<sup>8</sup> Lucien, *De saltat.*, 80.

Hylas, auquel il y reprochait certains mouvements d'un homme ayant encore la vue<sup>1</sup>. Dans les scènes pathétiques, les pantomimes réussissaient, assez souvent, à émouvoir les spectateurs jusqu'aux larmes<sup>2</sup>.

Mais, bien que les meilleurs artistes s'appliquassent à mériter leurs succès par un jeu plein d'intelligence, profondément réfléchi et conforme aux règles de l'esthétique, le charme principal exercé, par ce spectacle, sur la masse des spectateurs des deux sexes, n'en consistait pas moins dans l'attrait qu'il avait pour les sens. Des vêtements somptueux, diaprés de riches couleurs et flottant à grands plis, avec un masque exempt de la difformité du hideux orifice que l'on était obligé de ménager, pour l'émission de la voix, sur le masque du tragédien<sup>3</sup>, relevaient l'effet produit par la beauté juvénile et sans défaut, indispensable au pantomime, dont le physique devait, suivant Lucien, présenter en quelque sorte l'incarnation du canon de Polyclète<sup>4</sup>. Les défauts de l'extérieur étaient, en effet, ceux pour lesquels les spectateurs avaient le moins d'indulgence. Une riche chevelure naturelle qui, dans l'image que les anciens se faisaient de la beauté juvénile, en constituait un élément encore plus essentiel que d'après nos idées modernes, était surtout de rigueur<sup>5</sup>. Les mille secrets de l'art de la toilette venaient, sans doute, encore en aide à la nature<sup>6</sup>.

Par un exercice continu et une vie régulière, notamment par la frugalité<sup>7</sup>, les pantomimes acquéraient un empire absolu sur leur corps, une agilité, une souplesse et une élasticité qui les mettaient en état d'exécuter chacun de leurs mouvements avec grâce, élégance et mollesse. Par ces qualités, ils charmaient le plus dans les rôles de femmes, où ils réussissaient à faire oublier complètement leur sexe<sup>8</sup>. Dans les scènes lubriques, qui formaient le principal assaisonnement de ce spectacle, la grâce enchanteresse de leur jeu s'unissait souvent avec une luxure et une impudence telles qu'ils se croyaient tout permis. Quand le beau Bathylle dansait la *Léda*, la mime la plus effrontée se sentait une novice, une écolière de la campagne, vis-à-vis de cette virtuosité dans l'art de chatouiller les sens avec raffinement<sup>9</sup>.

Le reproche que l'on faisait généralement aux pantomimes, d'afficher l'immoralité et d'exercer une influence corruptrice, ne pouvait être infirmé par leurs plus chauds partisans<sup>10</sup>. Même sans l'extrême crudité des couleurs dont Juvénal<sup>11</sup> a chargé sa description de ces spectacles, il paraîtrait hors de doute qu'ils ne contribuaient pas le moins à pervertir les femmes, qui étaient en général passionnément éprises de ces jeux. Un des derniers historiens païens de l'empire voyait dans l'introduction des pantomimes ; sous Auguste, le symptôme

---

<sup>1</sup> Macrobe, *I. c.*

<sup>2</sup> Lucien, *De saltat.*, 79.

<sup>3</sup> *Ibid.*, 27, 29.

<sup>4</sup> Lucien, *De saltat.*, 75, etc. — [On appelait canon une statue pro-posée par ce sculpteur célèbre comme l'archétype des belles proportions, dans la forme du corps humain.]

<sup>5</sup> Voir les passages de Libanius dans P. E. Muller, *De gen. ævi Theod.*, II, p. 104, et Claudien, *in Eutrop.*, II, 403-5.

<sup>6</sup> Galien, *De compos. medicament. sec. Iotos*, éd. Kahn, XII, p. 454, (recettes de cosmétiques).

<sup>7</sup> Libanius, *Pro saltat.*, p. 388, etc.

<sup>8</sup> Columelle, *De re rustica*, I, préface, 15. — Lactance, *Instit. Div.*, VI, 20, 32.

<sup>9</sup> Juvénal, VI, 63-66 : *Thymele tunc rustica discit*.

<sup>10</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, VII, 24 (au sujet du petit-fils d'Ummidie Quadratilla).

<sup>11</sup> *Loco citato*.

d'une démoralisation générale, qui aurait ainsi commencé par elles, avec l'institution du pouvoir monarchique dans le monde romain<sup>1</sup>.

On distinguait, dans la pantomime, deux genres principaux, dont on ramenait l'origine aux deux fondateurs de cette forme de spectacle : à l'Alexandrin Bathylle et au Cilicien Pylade<sup>2</sup>. Ce dernier, qui écrivit aussi sur son art<sup>3</sup>, fut le fondateur de la pantomime tragique. Le genre introduit par Bathylle se rattachait, comme il paraît, au jeu satyrique de la même manière que le précédent dérivait de la tragédie. Le genre de Bathylle, simple et enjoué, avait de l'affinité avec le *cordax*, la danse burlesque des Grecs. Écho, Pan, un satyre raffolant de l'Amour, tels étaient les rôles dans lesquels brillait Bathylle, tout aussi peu doué pour les pantomimes pathétiques, solennelles et comprenant beaucoup de personnages, de son rival Pylade, que celui-ci pour la danse légère<sup>4</sup>. Pylade ravissait surtout les spectateurs dans le rôle de Bacchus ; il semblait, dit un auteur grec, que le dieu eût passé en lui ; ce Bacchus était véritablement un enfant du ciel<sup>5</sup> ; s'il s'était présenté ainsi sur l'Olympe, dit un autre, la reine des Dieux l'eût certainement revendiqué comme son fils<sup>6</sup>. Dans le rôle d'Hercule furieux cependant, il paraît que sa manière de jouer la démente lui attira le reproche de l'exagération<sup>7</sup>. Ces deux artistes firent école<sup>8</sup>, et le genre créé par Bathylle se maintint pour le moins jusqu'au temps de Plutarque<sup>9</sup>. Il est, néanmoins, probable qu'il fut de bonne heure éclipsé par l'autre genre, qui bientôt régna seul sur la scène. Lucien, dans son écrit très développé sur la danse, ne mentionne que la pantomime tragique.

Indépendamment de la pantomime, on voyait encore, sur la scène romaine, toute sorte d'autres représentations du genre orchestrique. De même que les morceaux de chant des tragédies, d'autres poèmes, mis en musique, étaient joués comme pantomimes, avec ou sans accompagnement de danses ; quelquefois les chanteurs s'accompagnaient eux-mêmes<sup>10</sup>. On avait ainsi représenté, à Rome, des productions d'Ovide, non destinées pour le théâtre, et, dans son exil encore, la nouvelle que ses vers étaient arrangés pour la danse et applaudis au théâtre, le réjouit ; ainsi on chantait également, sur la scène, des poésies à la louange des empereurs, avec accompagnement de danses efféminées, au scandale des censeurs rigides, tandis que des rhéteurs, visant à un fade raffinement de délicatesse dans l'expression, faisaient sonner très haut que leurs discours se prêtaient au chant et à la danse<sup>11</sup>.

---

<sup>1</sup> Zosime, *Hist.*, I, 6.

<sup>2</sup> Athénée, I, p. 20 F, et Plutarque, *Quæst. conv.*, VII, 8, III, 3. Tous les deux ont puisé à la même source, dans un écrit d'Aristonique. Il résulte des passages cités que le mot *comœdia*, dans Sénèque, ne peut s'entendre que du jeu satyrique. C'est avec raison que Welcker a nié l'existence de pantomimes comiques, c'est-à-dire de comédies transformées en pantomimes.

<sup>3</sup> Athénée, *l. c.*

<sup>4</sup> Sénèque, *Controv. epit.*, III, préface : *Pylades in comœdia, Bathyllus in tragœdia multum a se aberant.*

<sup>5</sup> Antipater de Thessalonique, *Epigr.* 27. — *Anthol. gr.*, éd. Jacobs, II, p. 102.

<sup>6</sup> Boëthius, *ibid.*, p. 114.

<sup>7</sup> Macrobe, II, 7.

<sup>8</sup> Sénèque, *Qu. nat.*, VII, 32 : *Stat per successores Pyladis et Bathylli domus.* Ce dernier mot toutefois ne saurait être le vrai.

<sup>9</sup> Plutarque, *l. c.*

<sup>10</sup> Pétrone, 53 (*odaria saltare*).

<sup>11</sup> Ovide, *Tristes*, II, 519 ; V, 7, 25. — Pline le Jeune, *Panegyrique*, chap. 54. — Tacite, *Dialogue des orateurs*, chap. 26.

Outre la pantomime, on ne connaît toutefois, plus particulièrement, qu'une seule des danses alors usitées sur la scène, la danse grecque appelée pyrrhique. Ce nom désignait une danse militaire d'origine dorienne, qui se conserva longtemps encore à Sparte<sup>1</sup>. Il paraît que, sous l'empire, il y eut diverses espèces de pyrrhiques ; la plus remarquable, connue dans Ionie et, d'autres provinces de l'Asie Mineure, y était dansée publiquement, dans les occasions de fêtes solennelles, par des enfants des plus nobles familles<sup>2</sup>. Les empereurs firent plusieurs fois venir à Rome de ces jeunes danseurs, pour leurs spectacles, et souvent ils leur conférèrent en récompense le droit de cité, après la représentation<sup>3</sup>. Cependant, on exerçait aussi des esclaves des deux sexes à cette danse, particulièrement dans la maison impériale<sup>4</sup>. Peut-être y avait-il des pyrrhiques dansées par des garçons exclusivement et d'autres exécutées par des jeunes gens des deux sexes, probablement esclaves, ou du moins danseurs et danseuses de profession. Les pyrrhichistes paraissaient en scène magnifiquement vêtus de tuniques de diverses couleurs et brodées d'or, couverts de manteaux de pourpre et d'écarlate, avec une couronne sur la tête<sup>5</sup>. Une succession continuelle de figures, dans lesquelles on voyait les files de danseurs s'entrelacer, se serrer diversement en toute sorte de groupes, puis se rompre tour à tour, variait sans cesse cette danse. Ils y faisaient tantôt le cercle, tantôt la chaîne, puis se dispersaient en troupes, dans un désordre apparent, ou se formaient en carré<sup>6</sup>. Dans ce genre rentraient aussi des combats simulés, que danseurs et danseuses se livraient entre eux, avec des armes en bois<sup>7</sup>, mais surtout certaines danses bachiques<sup>8</sup> et d'autres d'un caractère analogue. Les danseurs représentaient des titans, des satyres, des corybantes et des pâtres<sup>9</sup>, ou des bacchantes agitant des thyrses et des torches. Il était facile de prêter à ces danses un fond dramatique, tel que l'histoire de Bacchus dans l'Inde, ou celle de Penthée. Cependant les sujets étaient également empruntés à d'autres cycles de la mythologie, comme par exemple dans une fête de Néron, où l'histoire de Pasiphaé fut représentée sous forme de pyrrhique, à l'amphithéâtre, et où Icare, lancé dans les airs au moyen d'une machine qui devait permettre de simuler le vol aérien, fit une chute dans laquelle son sang rejaillit jusque sur l'empereur<sup>10</sup>.

Apulée a décrit en détail une de ces pyrrhiques mythologiques, qui rappelle beaucoup le ballet moderne, à l'occasion d'une fête donnée dans la colonie

---

<sup>1</sup> Athénée, XIV, 631 A.

<sup>2</sup> Suétone, *César*, chap. 39 : *Pyrrhicam saltaverunt Asiæ Bithyniæque principum liberi (Les enfants de plusieurs princes d'Asie et de Bithynie dansèrent la pyrrhique)*. — Josèphe, *Antiquités Jud.*, XIX, 1, 14. — Suétone, *Caligula*, chap. 58. — Dion Cassius, LX, 7 et 23. — Suétone, *Néron*, chap. 12. — Il ne paraît pas douteux, d'après cela, que Lucien (*De saltat.*, 79), dans ce passage, parle aussi de la pyrrhique, surtout de celle du genre bachique. — Philostrate, *Apollonius de Tyane*, IV, 2, éd. K., p. 66 (à propos des habitants d'Éphèse) ; *ibid.*, 21, éd. K., p. 73 (à propos des fêtes dionysiaques d'Athènes). — Il résulte effectivement d'un passage de Plutarque (*Qu. conv.*, IX, 2) que la pyrrhique était, alors aussi, dansée par de jeunes garçons de bonne famille, en Grèce.

<sup>3</sup> Dion Cassius, *l. c.* — Suétone, *Néron*, chap. 12.

<sup>4</sup> Orelli, 2639 : *Dis man. Naidi Cæsaris vernie ex numero pyrrhiche*.

<sup>5</sup> *Digeste*, XLVIII, 19, 8, 11. — Plutarque, *De sera num. vind.*, 9. — Fronton, *ad M. Cæsarem*, I, 2, 4. — Lucien, *Le pêcheur*, 36.

<sup>6</sup> Apulée, *La Métamorphose*, X, 29, p. 734.

<sup>7</sup> *Anthol. lat.*, éd. Meyer, 959, *De pyrrhicha*.

*In spatio Veneris simulantur prælia Martis*

*Cum sese adversum sexus uterque venit*, etc.

<sup>8</sup> Athénée, XIV, 631, A.

<sup>9</sup> Lucien, *De saltat.*, *l. c.*

<sup>10</sup> Suétone, *Néron*, chap. 12. Ce vers de Juvénal (IV, 122) : *Et pegma et pueros inde ad velaria raptos*, se rapporte probablement aussi à une pyrrhique.

romaine de Corinthe, description évidemment conforme à ce qu'il avait déjà vu de ses propres yeux. Une pyrrhique sans canevas dramatique y précède le ballet<sup>1</sup>. La scène offre la chaîne du mont Ida, figurée par un grand échafaudage en bois. Là montagne, couverte de broussailles et d'arbres véritables, laisse échapper des sources de ses flancs. Quelques chèvres y broutent ; Pâris, beau jeune homme en costume à la mode barbare, la tête ceinte d'une tiare en or, les garde. Mercure, bel adolescent à la chevelure blonde, vêtu seulement de la chlamyde, la baguette et le caducée à la main, la tête ornée de petites ailes d'or, apparaît en dansant un pas, présente à Pâris une pomme d'or, en signifiant de la mine et du geste la commission que lui a donnée Jupiter, et se retire ensuite. A ce moment arrive Junon, superbe femme, ceinte du diadème et tenant un sceptre à la main ; puis accourt Minerve, le casque étincelant et orné de couronnes d'olivier sur la tête, avançant le bouclier et brandissant la lance ; enfin paraît aussi Vénus, n'ayant pour voiler sa nudité qu'une gaze en soie bleue, tenant lieu de pallium, dont elle se couvre les reins. Junon, accompagnée de Castor et de Pollux, commence par énoncer dans le langage de la pantomime, au son de la flûte, par des gestes et des pas cadencés, sa promesse de donner à Paris la domination de l'Asie, s'il consent à lui décerner le prix de la beauté. Minerve, à son tour, secondée par les démons de la terreur et de la crainte, qui exécutent nus une danse aux glaives, promet à Paris la gloire militaire, en rythmes sauvages, relevés encore par le jeu de mélodies doriennes d'un caractère guerrier. Enfin Vénus, avec un gracieux sourire, vient occuper le milieu de la scène, aux grands applaudissements des spectateurs, entourée d'une troupe de petits Amours, pourvus d'ailes, d'arcs et de flambeaux, ainsi que de fillettes, représentant les Grâces et les Heures. Les flûtes commencent à jouer une suave mélodie lydienne, pendant que Vénus exécute une danse enchanteresse et y promet à Pâris la plus belle des femmes, si bien que, par moments ; elle avait l'air *de ne danser que des yeux*. Pâris lui présente la pomme. Junon et Minerve, en se retirant, manifestent leur colère et leur dépit, tandis que Vénus fait éclater la joie de son triomphe, dans une danse finale, qu'elle exécute avec tout le chœur de ses compagnes. Puis, un jet de teinture de safran et de vin jaillit dans les airs, de la cime du mont Ida, et, quand il a rempli tout le théâtre de sa senteur, la montagne même s'engouffre et disparaît sous le sol.

La pantomime était non seulement de toutes les formes de la danse, mais de toutes celles du spectacle en général, le genre qui, au théâtre, captivait le mieux l'intérêt et passionnait le plus, sous l'empire. Déjà ce fait que l'acception du mot histrion, qui s'appliquait autrefois à tous les acteurs ; fut particulièrement restreinte, dans le langage du temps, à cette classe de danseurs, montre combien il reléguait les autres genres à l'ombre. Bien que la passion pour les pantomimes fût répandue dans toutes les régions de la société<sup>2</sup>, les classes inférieures la partageaient beaucoup moins. Celles-ci trouvaient certainement plus de plaisir aux obscénités et aux farces grossières des mimes, sur lesquelles les partisans des pantomimes n'abaissaient leurs regards qu'avec dédain<sup>3</sup>. Ces dernières, en raison de leur canevas mythologique, supposaient déjà une certaine instruction, bien plus nécessaire encore pour l'intelligence des finesses du jeu. Il n'y avait pas, du reste, de spectacle scénique aussi propre à ranimer l'excitation des nerfs, blasés par l'excès des jouissances. La passion pour les

---

<sup>1</sup> Apulée, *Métamorphose*, X, p. 232-236.

<sup>2</sup> Voyez, par exemple, Pline le Jeune, *Panegyrique*, chap. 46.

<sup>3</sup> Libanius (*l. c.*, p. 350) reproche à son adversaire de confondre les deux genres.

pantomimes (*histrionalis favor*), que Tacite appelle un des fléaux endémiques de Rome<sup>1</sup>, ne tarda pas à se répandre, comme une contagion, dans la haute société<sup>2</sup>. Elle s’y empara surtout des femmes. Les spectacles publics ne suffisaient plus pour satisfaire à tous les désirs des amateurs de ces représentations ; il y eut, dès les premiers temps de l’empire, des pantomimes et des danseuses parmi les esclaves et les affranchis des grandes maisons de Rome et de la cour impériale. Les danseuses, exclues de la scène, au théâtre, possédèrent quelquefois la faveur de leurs maîtres à un si haut degré que plus d’une reçut du sien un million de sesterces en dot<sup>3</sup>.

En l’an 15 de notre ère, il est vrai, le sénat arrêta que les pantomimes ne seraient admis, désormais, à se produire que dans les spectacles publics<sup>4</sup> ; mais cette résolution n’est certainement pas restée longtemps en vigueur<sup>5</sup>.

Domitien, qui leur défendit au contraire de jouer en public, leur permit expressément de montrer leur talent dans les maisons particulières. Un goût aussi passionné pour l’art de la danse devait, nécessairement, aussi conduire au dilettantisme actif, malgré tout ce que celui-ci avait de choquant pour les idées romaines sur les convenances.

Déjà sous Auguste, les hommes bien élevés<sup>6</sup> et tous ceux qui voulaient se donner les airs de gens comme il faut, s’appliquaient à devenir de bons danseurs, ce genre de talent étant déjà compté parmi les avantages que devait posséder tout homme de bonne compagnie<sup>7</sup>.

. . . *Nam quis me scribere plures*

### ***Aut citius possit versus, qui membra movere***

*Mollius ? . . . . .*

dit un personnage d’Horace, dans une de ses satires<sup>8</sup>. Bientôt, on se lamenta de voir des exercices si efféminants, si contraires à la bienséance, faire tort, chez la jeunesse masculine, aux études sérieuses<sup>9</sup>. La passion de Caligula pour la danse<sup>10</sup> favorisa la propagation de ce dilettantisme. Les bons maîtres de danse, comme les professeurs de musique, étaient très recherchés<sup>11</sup>, et, bien que la grande majorité d’entre eux fût probablement composée d’étrangers, on avait cependant aussi déjà vu, sous Auguste, un Romain donner des leçons de danse à Rome<sup>12</sup>. D’après Sénèque, l’art de Pylade et de Bathylle ne manquait ni de maîtres, ni d’élèves ; il y avait dans toutes les maisons particulières des scènes, dont le parquet résonnait des exercices de danse, sous les pas de nombre

---

<sup>1</sup> Dialogue des orateurs, 39.

<sup>2</sup> Sénèque (*Controv. epit.*, 111, præf.) l’appelle sa maladie (*morbis*).

<sup>3</sup> Sénèque, *Consol. ad Helviam*, 12.

<sup>4</sup> Tacite, *Annales*, I, 77.

<sup>5</sup> Suétone, *Domitien*, chap. 7. — Voir aussi Pline le Jeune, *Lettres*, VII, 24.

<sup>6</sup> Ovide, *Am.*, I, 595 : *Si vox est, canta, si mollia brachia, salta*.

<sup>7</sup> Manilius, IV, 525, etc.

<sup>8</sup> I, 9, 23 : (*Qui peut écrire plus de vers et plus promptement que moi ? Qui peut mouvoir ses membres avec plus de grâce ?*)

<sup>9</sup> Sénèque, *Controv.*, I, præmium : *Cantandi saltandique nunc obscœna studia effeminatos tenent*.

<sup>10</sup> Suétone, *Caligula*, chap. 55.

<sup>11</sup> Columelle, *De re rustica*, præf. I.

<sup>12</sup> Pline, *Hist. nat.*, VII, 159 : *Stephanionem, qui primus togatus saltare instituit*. C’est probablement le même que le *togatarius* de Suétone (*Auguste*, chap. 45).

d'hommes et de femmes<sup>1</sup>. Pour les temps postérieurs non plus, il n'y a manque de témoignages de la persistance de ce dilettantisme<sup>2</sup>, qui fut bien, il est vrai, toujours regardé comme malséant, déshonorant même, pour des hommes haut placés<sup>3</sup>, mais que plusieurs empereurs n'en continuèrent pas moins de pratiquer en personne<sup>4</sup>.

L'intérêt particulier que les classes supérieures et les plus augustes personnages prenaient aux jeux de la scène, ne pouvait rester sans influence sur la position sociale des acteurs, bien que leur position civile et légale ne changeât pas. Quiconque se prostituait sur la scène, pour l'amusement du public, était toujours encore frappé de la dégradation civique, comme le soldat congédié ignominieusement, l'entremetteur d'intrigues amoureuses, le fripon et le calomniateur<sup>5</sup>. Dioclétien fut, à ce qu'il paraît, le premier empereur qui disposa que des personnes ayant paru sur la scène, pendant leur minorité, ne seraient plus désormais, pour cela, déchues de leur honneur<sup>6</sup>. Dans les villes municipales et les colonies aussi, les acteurs étaient légalement exclus de tous les emplois honorifiques<sup>7</sup>. Il était interdit, par la loi Julienne, même aux petites et aux arrière-petites filles de sénateurs, issues de la branche masculine, de contracter mariage avec le fils d'un acteur ou d'une actrice, sous peine de nullité, comme aux petits et arrière-petits fils de sénateurs de s'unir avec des filles sortant de familles d'acteurs<sup>8</sup>. Le mari qui surprenait un acteur sur le fait d'adultère avec sa femme, dans la maison conjugale, pouvait le tuer impunément, comme s'il eût été son propre esclave ou son affranchi<sup>9</sup>. Le soldat qui se faisait acteur était puni de mort, comme s'il s'était laissé réduire à la condition d'esclave<sup>10</sup>. Auguste fut le premier qui restreignit le droit, qu'avaient anciennement les magistrats, d'infliger, partout et en tout temps, des châtiments corporels aux acteurs, à la durée des spectacles et à la sphère du théâtre<sup>11</sup>, et il paraît que l'on s'en tint à cette disposition, dans la suite<sup>12</sup>. Du reste, Auguste était d'une rigueur inexorable pour les acteurs qui manquaient aux convenances. Il fit battre de verges, dans les trois théâtres de Rome, et bannit le comédien Stéphanion, pour le punir d'une liaison avec une femme mariée, qui s'était fait couper ras les cheveux et l'avait suivi déguisée en jeune garçon de service. Il fit châtier publiquement à coups de fouet, dans l'atrium de sa propre maison, le pantomime

---

<sup>1</sup> Sénèque, *Qu. nat.*, VII, 32.

<sup>2</sup> Martial, II, 7 :

*Et belle cantas et saltas, Attice, belle.  
(Atticus est un homme charmant ;  
Il fait tout avec tant de grâce !)*

<sup>3</sup> Suétone, *Domitien*, chap. 8. — Dion Cassius, LXVII, 13.

<sup>4</sup> *Hist. Auguste, Commode*, chap. 1 ; *Héliogabale*, chap. 32. — Hérodien, V, 3, 10.

<sup>5</sup> Edict. præt. (*Digeste*, III, 2, 21.) — Voir aussi Cicéron, *De Rep.*, IV, 10, et Cornelius Nepos, *proem.*, 4.

<sup>6</sup> *Code*, II, 12, 21.

<sup>7</sup> Dirksen, *Obs. ad tab. heracl.* (VIII, 1, 34), part. II, p. 71.

<sup>8</sup> *Digeste*, XXIII, 2, 42 et 44.

<sup>9</sup> *Ibid.*, XLVIII, 5, 24 (Macer, libro I, *Publicorum*).

<sup>10</sup> *Ibid.*, 19, 14. Macer, libro II, *de re militari* : *Si miles artem ludicram fecerit, vel in servitutum se venire passus est, capite puniendum Menander scribit.*

<sup>11</sup> Suétone, *Auguste*, chap. 45.

<sup>12</sup> Tacite, I, 77, où la phrase : *Divus Augustus immunes verberum histriones quondam responderat*, est peut-être empruntée aux actes du Sénat. Suétone est, sur ce point, plus positif et certainement plus exact : La proposition faite, en l'an 15, *ut pictoribus jus virgarum in histriones esset*, concluait probablement au rétablissement du régime antérieur à Auguste.



Hylas, sur la plainte d'un préteur, et banni d'Italie le célèbre Pylade, pour avoir montré du doigt un spectateur qui le sifflait au théâtre<sup>1</sup>.

Il était naturel qu'un art auquel s'attachait la tache d'infamie ne fût, habituellement, exercé que par des esclaves et des affranchis, ou des hommes libres originaires de pays dans lesquels le préjugé romain n'existait pas, comme il le fut notamment par des Grecs, des Asiatiques et des Égyptiens<sup>2</sup>, et cette circonstance ne pouvait contribuer à procurer plus de considération aux acteurs de la scène. Les familles d'esclaves des grandes maisons, au temps de l'empire, comprenaient, ordinairement, non-seulement des pantomimes, mais aussi des comédiens, des tragédiens et d'autres artistes de la scène, quelquefois même des troupes entières d'acteurs<sup>3</sup>. C'est la maison impériale qui possédait les plus nombreuses et les meilleures de ces troupes. Les acteurs de cette condition passaient, comme d'autres esclaves, par testament, vente et donation, d'un propriétaire à un autre<sup>4</sup> et servaient à l'amusement du maître et de ses invités, surtout pendant et après les repas, comme on l'a déjà vu. Mais, le plus souvent, on les employait, prêtait et louait pour les spectacles publics, ce qui dédommageait largement le maître des frais de leur éducation. Les amis de la maison et toutes les personnes qui voulaient être agréables au possesseur d'une troupe ne négligeaient pas de visiter le spectacle, quand ses gens y jouaient, ni de les applaudir vivement<sup>5</sup>. Souvent ces esclaves obtenaient la liberté, pour récompense de l'habileté de leur jeu ; quelquefois, à la sollicitation du public<sup>6</sup>. Mais ordinairement ils prenaient, au moment de leur émancipation, l'engagement conditionnel de se mettre à la disposition de leur patron, quand il le désirerait, ainsi que de se laisser donner à louage par lui<sup>7</sup>. Ils étaient obligés de jouer, gratuitement, aux spectacles donnés par leur ancien maître, ou par ses amis<sup>8</sup>.

Mais cette déconsidération, qui pesait sur la profession d'acteur, n'empêcha pas des artistes distingués et en faveur d'arriver à des positions très brillantes. Cela avait déjà réussi à Roscius et à Ésope, et devait être bien plus facile encore aux artistes de grand talent, à une époque où les spectacles avaient tant gagné en importance, et où le préjugé contre l'art perdait de sa rigueur, à mesure que l'on se convertissait davantage aux façons et aux idées grecques, et que la passion des classes supérieures pour la scène allait en augmentant. La distance entre la vie d'un acteur de la foule et celle d'un acteur célèbre et fêté était beaucoup plus grande alors qu'elle ne l'est aujourd'hui. Car, plus d'un de ces subalternes, qui se pavaient sur la scène en manteau de pourpre, dans le rôle d'Agamemnon ou de Créon, vivait d'une ration de pain mensuelle, comme en recevaient les esclaves, et dormait sous une couverture en lambeaux, sans autre rétribution qu'un maigre salaire, quand il était applaudi, ou des coups de fouet, quand il était sifflé<sup>9</sup>. Les artistes qui régnaient sur la scène, à Rome, frayaient au

---

<sup>1</sup> Suétone, *l. c.*

<sup>2</sup> Les comédiens, tragédiens et joueurs de flûte hommes libres, avec lesquels conversait un disciple du philosophe Taurus, d'après Aulu-Gelle (IX, 4), étaient probablement des Grecs.

<sup>3</sup> Martial, XIV, 214 (*pueri comædi*).

<sup>4</sup> Gaius, *Inst.*, III, 212. *Digeste*, XXI, 1, 34 : *Quum ejusdem generis plures res simul veneant veluti comædi vel chorus* ; XL, 5, 12 : *Cum Firmus Titiano tragædos tres legasset*.

<sup>5</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, VII, 24.

<sup>6</sup> Suétone, *Tibère*, chap. 47. — Dion Cassius, LVII, 11.

<sup>7</sup> Julien, liv. XLV, *Digeste*. — *Digeste*, XXXVIII, 1, 25.

<sup>8</sup> *Ibid.*, I ; ex Minicio ; *ibid.*, 1, 27.

<sup>9</sup> Sénèque, *Lettres*, 80, 7 : *Ille qui in scena latus incedit et hæc resupinus dicit.... servus est, quinque modios accipit et quinque denarios.... Ille diurnum accipit, in centunculo dormit*. — Lucien, *Apol.*, 5 ; *Le pécheur*, 33.

contraire avec la plus haute société, avaient fortune et crédit, et voyaient des hommes et des femmes de haute naissance briguer, celles-ci leurs faveurs, ceux-là leur protection.

Il va sans dire que, de la part de leurs collègues non plus, les honneurs et les distinctions ne faisaient défaut aux acteurs éminents. Ils remplissaient notamment des emplois honorifiques et des sacerdoces dans les sociétés et les corporations formées par les artistes de la scène, pour le soin de leurs intérêts communs ou l'organisation de leurs fêtes<sup>1</sup>. Ajoutons que les villes aux théâtres desquelles ils appartenaient, ne leur prodiguaient pas seulement les statues et les inscriptions<sup>2</sup>, mais aussi les distinctions communales.

Les communes romaines, il est vrai, étaient plus sobres que les communes grecques de la concession du droit de cité à des artistes de passage de tout genre ; cependant, même les plus illustres villes d'Italie n'hésitaient pas à décerner les insignes de décurions ou conseillers communaux et d'autres honneurs à des pantomimes, dont le talent justifiait la prétention au titre honorifique d'usage de *Premiers de leur temps*<sup>3</sup>. Dans la petite commune de Bovillæ il arriva même au directeur d'une troupe de mimes, réputé aussi *le premier comique et tragique de son temps*, d'être investi réellement de l'office de décurion, malgré la disposition légale qui excluait les acteurs des emplois communaux. Lors de l'inauguration solennelle d'une statue que l'association des mimes lui fit poser, en l'an 169, il fit faire une grande distribution d'argent à tous les habitants de la ville<sup>4</sup>. Des acteurs en vogue parvinrent à une grande aisance, à l'opulence même. On payait cher leur talent, si bien que, dès l'an 15, on avait jugé nécessaire de limiter leurs gages<sup>5</sup>. Ils recevaient, en outre, des cadeaux des donateurs de fêtes, que l'envie de faire, en cela aussi, parade de leur amour du faste et de leur libéralité entraîna à une prodigalité telle que Marc-Aurèle crut devoir fixer, pour ces cadeaux, un maximum de dix pièces d'or<sup>6</sup>, intention qui ne fut probablement pas remplie suivant le désir de l'auteur de la mesure. Les prix décernés aux vainqueurs, dans les concours ouverts entre les artistes de la scène, consistaient également en or ou autres objets précieux, notamment en couronnes d'or, bien que l'on en donnât aussi de cuivre, peint avec du fiel de bœuf<sup>7</sup>. Vespasien, aux spectacles qu'il donna pour inaugurer la restauration de la scène du théâtre de Marcellus, ne fit présent à aucun des artistes, qui y coopérèrent, de moins de 40.000 sesterces, indépendamment de beaucoup de couronnes d'or. Au tragédien Apollinaire il fit même don de 400.000 sesterces<sup>8</sup>. Il faut croire, d'après cela, que les acteurs en renom et en faveur avaient ordinairement de la fortune. Pylade, par exemple, était si riche qu'il put, dans sa vieillesse, donner lui-même des spectacles à Rome<sup>9</sup> (en l'an 752 de la fondation de cette ville). Un mime, Vitalis, dit de lui-même dans un distique<sup>10</sup> :

---

<sup>1</sup> Orelli, 2160 : *Apollinis sacerdoti soli vittato archieri synhodi* ; 2627 : *Parasito Apollinis archieri synodi*. — *Anthol. lat.*, éd. Meyer, 1440 : *Adlectus scenæ, parasitus Apollinis idem*.

<sup>2</sup> Orelli, 2627 ; Henzen, 6185 : *Colonia (Parium) P. Publilium Ingenuum comædum ob insignem artis prudentiam et morum probitatem*.

<sup>3</sup> Orelli, 2629.

<sup>4</sup> Inscription de L. Acilius Eutychès (Orelli, 2625).

<sup>5</sup> Tacite, *Annales*, I, 77.

<sup>6</sup> *Vie de Marc Antonin*, chap. 11.

<sup>7</sup> Pline, *Hist. nat.*, XXXIV, 94.

<sup>8</sup> Suétone, *Vespasien*, chap. 19.

<sup>9</sup> Dion Cassius, LV, 10.

<sup>10</sup> Meyer, *Anthol. lat.*, II, p. 88, n° 1173, v. 3.

*Hic ego praevalui iota notissimus urbe,  
Hinc mihi larga domus, hinc mihi census erat.*

Les acteurs les plus fêtés appartenaient souvent, comme on l'a déjà dit, à la maison impériale, et jouissaient, par cette raison déjà, d'une considération générale ; ils avaient assez souvent aussi, les pantomimes surtout, la faveur des empereurs et des impératrices. Le tragédien Apelle jouit pendant quelque temps de celle de Caligula ; le beau pantomime Mnester, dont ce prince était passionnément épris, la conserva même jusqu'à la mort de son maître ; puis il devint, à son corps défendant, l'amant de Messaline, qui le tint éloigné du théâtre et fit fondre des statues en son honneur, avec l'or provenant de la fonte des monnaies frappées sous le règne de Caligula. Il fut mis à mort, en même temps qu'elle, l'an 48 de notre ère. Le pantomime Pâris, compagnon des débauches de Néron, jouissait auprès de ce prince d'une si haute faveur que non seulement il osa diriger une accusation contre l'impératrice mère, mais échappa à toute punition, quand Agrippine obtint le châtement de ses autres accusateurs<sup>1</sup>. Il réclama de son ancienne maîtresse, Domitia, tante paternelle de l'empereur, la restitution d'une somme de 10.000 sesterces, qu'il lui avait payée pour son affranchissement, en alléguant ensuite, pour motiver sa demande, qu'elle l'avait illégalement possédé comme esclave. Il était de notoriété générale qu'il ne gagna son procès, en 56 de notre ère, que sur l'intimation formelle d'un ordre souverain<sup>2</sup>. Mais, onze ans plus tard, Néron le fit périr, parce que ce prince, tenant à briller lui-même dans l'art de la danse, redoutait dans Pâris, son maître en cet art, un rival dangereux<sup>3</sup>.

Parmi les favoris de Domitien figurait le mime Latinus. Cependant cet empereur fit assassiner, par jalousie, le plus célèbre pantomime du temps, qui, suivant la coutume des artistes de l'époque d'adopter les noms de célèbres devanciers<sup>4</sup>, s'appelait aussi Pâris et possédait la faveur de sa femme Domitia. La rumeur publique rattacha plus tard l'assassinat de Domitien lui-même à une passion de l'impératrice pour ce pantomime ou un de ses confrères. Trajan aussi, grand ami de tous les spectacles<sup>5</sup>, fut épris d'un pantomime du nom de Pylade<sup>6</sup>, et c'est sous son règne, ou peut-être sous celui de son successeur, que Juvénal fut exilé, à cause d'un passage de sa septième satire, où il avait déclaré la faveur d'un danseur, pour la sollicitation d'emplois ou de postes dans l'armée, plus efficace que celle de tous les grands de Rome, ce qui fut interprété comme une allusion à un pantomime alors précisément en grande faveur, à la cour, et dont plusieurs protégés avaient eu beaucoup d'avancement. Parmi les affranchis en relief à la cour dissolue de L. Verus, on ne nomme pas moins de trois pantomimes, Memphis ou Apolaustus, dont le vrai nom était Agrippus<sup>7</sup>, et que l'empereur avait amené de Syrie, un troisième Pâris (proprement Maximin), et un troisième Pylade<sup>8</sup>. Parmi les personnes que les cancans de la ville désignaient comme les amants favorisés de l'impératrice Faustine, il y avait aussi des pantomimes<sup>9</sup>.

---

<sup>1</sup> Tacite, *Annales*, XIII, 19-22.

<sup>2</sup> *Digeste*, XII, 4, 3, § 5. — Tacite, *Annales*, chap. 27.

<sup>3</sup> Dion Cassius, LXIII, 18. — Suétone, *Néron*, chap. 54.

<sup>4</sup> Voir à ce sujet l'annexe n° 4.

<sup>5</sup> Fronton, *Princip. hist.*, 5, 13, éd. Niebuhr, p. 249.

<sup>6</sup> Dion Cassius, LXVIII, 10.

<sup>7</sup> *Vie de Lucius Verus*, chap. 8.

<sup>8</sup> Fronton, *Lettres à Lucius Verus*, chap. 12.

<sup>9</sup> *Vie de Marc Antonin*, chap. 23.

Caracalla nomma même le danseur Théocrite commandant en chef d'un corps de troupes, en Arménie<sup>1</sup>.

On comprend, en présence de pareils faits, que la société des acteurs fût ardemment recherchée, même par des personnes des hautes classes. Déjà la résolution du sénat de l'an 15 dut interdire aux sénateurs de hanter les pantomimes, aux chevaliers romains de faire cortège à ces acteurs dans la rue<sup>2</sup> ; mais ces défenses furent vaines. Sous Néron, hommes et femmes à l'envi se faisaient honneur de marcher à leurs côtés<sup>3</sup> ; on voyait des jeunes gens, appartenant aux plus nobles familles, prendre avec eux la mine d'humbles serviteurs<sup>4</sup>. Sous les règnes suivants encore, c'est autour d'eux surtout que l'on faisait foule dans les rues<sup>5</sup>, et, sous les Antonins, nombre de personnes passaient, régulièrement, une partie de la matinée chez des pantomimes ou des cochers du cirque<sup>6</sup>. A la mort de ce Pâris que fit assassiner Domitien, beaucoup de ses adorateurs couvrirent de fleurs et aspergèrent d'essences la place où il était tombé<sup>7</sup>. Martial composa pour lui cette épitaphe (XI, 13) : *Voyageur qui cheminez sur la voie Flaminienne, ne passez pas inconsidérément devant cette noble construction de marbre. Les délices de Rome, l'esprit d'Alexandrie, l'art et la grâce, le badinage et la joie, l'ornement et la douleur du théâtre romain, toutes les déesses et tous les dieux de l'amour gisent ensevelis dans cette tombe, avec Pâris*. Les femmes surtout, même les dames des hautes classes, avaient la réputation de n'être que trop sensibles au charme des avantages personnels admirés dans les artistes de la scène, et même d'acheter assez souvent leurs faveurs.

Avec un intérêt aussi général et aussi vif pour le spectacle et les acteurs, il était inévitable que la rivalité d'artistes de talent amenât, aussi au théâtre, des divisions en partis ; d'autant plus qu'il y avait toujours eu, depuis l'ancien temps, entre les acteurs une lutte d'émulation, dans laquelle les vainqueurs obtenaient des palmes, des couronnes et d'autres récompenses honorifiques. Déjà sous la république les acteurs cherchèrent à se procurer ce suffrage au moyen d'une claque organisée.

Ils s'assuraient, le plus qu'ils pouvaient, d'influents et nombreux partisans, distribuaient des claqueurs bien payés dans les rangs de la foule des spectateurs, et tâchaient de disposer le public en leur faveur, à l'aide de gens qui en faisaient métier<sup>8</sup>. L'organisation de ces partis, au théâtre<sup>9</sup>, s'étendit et s'affermir de plus en plus sous l'empire, soit par l'influence des factions du cirque, soit par la coopération de grands personnages et même de quelques empereurs. Les tentatives des partis de théâtre pour se terroriser et s'accabler, mutuellement, conduisirent assez souvent, là aussi, malgré la présence de toute une cohorte de mille hommes de garde au spectacle, à des rixes sanglantes et à des tumultes, qui entraînaient mainte fois le bannissement des acteurs et la punition de leurs

---

<sup>1</sup> Dion Cassius, LXXVII, 21.

<sup>2</sup> Tacite, *Annales*, I, 77.

<sup>3</sup> Sénèque, *Qu. nat.*, VII, 32, 3.

<sup>4</sup> Le même, *Lettres*, 47, 17.

<sup>5</sup> Plin, *Hist. nat.*, XIX, 9.

<sup>6</sup> Galien, *Meth. med.*, I (éd. Kuhn, vol. X, p. 3).

<sup>7</sup> Dion Cassius, LXVII, 3.

<sup>8</sup> Pétrone, *Satiricon*, 5.

<sup>9</sup> Festus, p. 86 M.

adhérents. Des théâtres de Rome cet abus se répandit sur ceux des provinces<sup>1</sup>. Ainsi Épictète<sup>2</sup> a parlé des applaudissements déplacés d'un procureur de l'Épire. Des pantomimes étant toujours nommés comme les instigateurs de ces divisions et de ces troubles, cela prouve encore une fois clairement combien ce genre de spectacle était parvenu à éclipser tous les autres.

Les historiens ont attaché, à ces incidents de théâtre assez d'importance pour se croire obligés de nous laisser au moins des rapports sur les plus considérables, ainsi que sur la conduite tenue par chaque empereur dans ces circonstances.

Déjà la rivalité de Pylade et de Bathylle avait, en l'an 17 avant Jésus-Christ, occasionné des désordres au théâtre ; mais Auguste eut des ménagements pour ces artistes, qui détournaient si fort à propos des affaires publiques l'attention de la multitude, et dont le second était, de plus, le favori de Mécène<sup>3</sup>. Les spectacles célébrés en son honneur, immédiatement après sa mort, en l'an 15, furent aussi troublés par la rivalité des pantomimes qui y parurent ; mais Tibère aussi, au début de son règne, craignit d'aigrir le peuple, habitué à l'indulgence pour les licences du théâtre, par une intervention trop rigoureuse de l'autorité<sup>4</sup>. L'année suivante, cependant, la lutte des partis au théâtre, échauffée par l'exemple du prince impérial Drusus<sup>5</sup>, ramena des scènes tumultueuses ; on insulta les officiers publics ; la garde intervint, et, dans la mêlée, ne tombèrent pas seulement des gens du peuple, mais aussi des soldats et même un centurion. Le tribun de la cohorte prétorienne de garde fut blessé. Ces désordres déterminèrent l'adoption d'un sénatus-consulte déjà mentionné, qui conférait aux préteurs, entre autres pouvoirs, celui de punir de l'exil les partisans des acteurs<sup>6</sup>. Mais de pareilles scènes ne laissèrent pas de se renouveler, et, les plaintes des préteurs étant plusieurs fois restées vaines, Tibère, en l'an 22<sup>7</sup> ou 23<sup>8</sup> prononça le bannissement d'Italie contre les acteurs qui s'étaient rendus coupables ou de l'excitation de troubles au théâtre, ou d'autres délits. Il sévit notamment ainsi contre les pantomimes, et aucune des prières du peuple en faveur de leur rappel ne put l'émouvoir<sup>9</sup>. Caligula permit leur retour, dès le commencement de son règne<sup>10</sup>, et ni sous lui, ni sous le règne de son successeur, il n'est fait mention de mesures prises contre la licence des théâtres. Néron, à la fin de l'an 55, retira même la cohorte prétorienne, qui avait la garde au théâtre pendant les représentations, alléguant pour motif qu'il était bon de soustraire les soldats aux séductions du spectacle<sup>11</sup>. Il en résulta que les luttes des partis y recommencèrent avec plus de véhémence, d'autant plus que Néron encourageait lui-même les combattants par l'impunité et, par des récompenses. Il finit même par se faire personnellement le chef d'abord occulte, puis avoué, d'un parti. Dans une bagarre où des pavés et des éclats de bancs, servant de projectiles, volaient

---

<sup>1</sup> *Digeste*, XLVIII, 19, 28, 3 (Calliste, lib. VI, *decognitionibus*) : *Solent quidam, qui vulgo se juvenes appellant, in quibusdam civitatibus turbulentis se acclamationibus popularium accommodare ; qui si amplius nil admiserint nec ante sint a Præsidente admoniti, fustibus cæsi dimittuntur, aut etiam spectaculis iis interdicitur*, etc.

<sup>2</sup> *Dissert.*, III, 4.

<sup>3</sup> Dion Cassius, LIV, 17.

<sup>4</sup> Tacite, *Annales*, I, 54.

<sup>5</sup> Dion Cassius, LVII, 14.

<sup>6</sup> Tacite, *Annales*, I, 77.

<sup>7</sup> Dion Cassius, LVII, 21.

<sup>8</sup> Tacite, *Annales*, IV, 14.

<sup>9</sup> Suétone, *Tibère*, chap. 37.

<sup>10</sup> Dion Cassius, LIX, 2.

<sup>11</sup> Tacite, *Annales*, XIII, 24.

de toutes parts, il en lança autour de lui comme les autres, et blessa un préteur à la tête<sup>1</sup>. On put se convaincre ainsi que la garde au théâtre était indispensable. Les pantomimes furent de nouveau exilés d'Italie ; les principaux coupables, parmi les spectateurs, punis d'emprisonnement par le préteur, et la tentative d'un tribun du peuple d'empêcher cette mesure impopulaire, rejetée par le sénat<sup>2</sup>. Mais bientôt (dès avant l'an 60) on permit aux pantomimes de reparaître sur la scène<sup>3</sup>. Titus s'interdit de la façon la plus rigoureuse toute marque d'applaudissement, même à l'égard de certains de ses pages favoris, qui régnaient alors sur la scène comme danseurs<sup>4</sup>. Domitien défendit absolument aux pantomimes de paraître sur la scène en public<sup>5</sup> ; Nerva, cédant aux instances du peuple, le leur permit. Trajan renouvela la défense au commencement de son règne<sup>6</sup>, mais pour la lever encore une fois après son triomphe de Dacie, en l'an 106<sup>7</sup>. Adrien fit au contraire paraître sur la scène même les pantomimes de la cour<sup>8</sup>, et Lucius Verus favorisa précisément le plus ce genre de spectacle. On ne connaît pas de nouvelle défense du deuxième siècle, ni des temps postérieurs, et il n'est guère probable qu'il y en ait eu dans ces temps de barbarie croissante, où les spectacles absorbèrent de plus en plus l'attention publique, au point de ne plus laisser place, dans les esprits, pour aucun autre intérêt.

## CHAPITRE V. — Le Stade.

Les combats et les jeux helléniques d'athlètes et de musiciens se naturalisèrent le plus tard dans la capitale du monde romain<sup>9</sup>. Rares sous la république, ils ne commencèrent à se populariser peu à peu que sous l'empire, avec les progrès de la fusion des éléments de culture et des mœurs de Rome et de la Grèce. Nous nous occuperons surtout ici des combats d'athlètes, car on sait si peu des représentations purement musicales à Rome, qu'il vaut mieux réserver ce sujet pour un chapitre spécial sur la musique. Ce fut Marcus Fulvius Nobilior qui organisa le premier, en l'an 186 avant Jésus-Christ, des luttes d'athlètes, pour lesquelles beaucoup d'artistes étaient venus de Grèce<sup>10</sup>. Un siècle plus tard Sylla donna, pour la célébration de son triomphe sur Mithridate, un spectacle de combats d'athlètes, dont il attira un si grand nombre, à Rome, que l'on fut obligé de renoncer, à Olympie, aux jeux du stade, faute de concurrents, et de s'y contenter, pour cette fois, de courses à pied<sup>11</sup>.

---

<sup>1</sup> Suétone, *Néron*, chap. 26. — Dion Cassius, LXI, 8.

<sup>2</sup> Tacite, *Annales*, XIII, 24-28. — Suétone, *Néron*, chap. 16, etc.

<sup>3</sup> Tacite, *Annales*, XIV, 21.

<sup>4</sup> Suétone, *Titus*, chap. 8.

<sup>5</sup> Le même, *Domitien*, chap. 7.

<sup>6</sup> Pline le Jeune, *Panegyrique*, chap. 46 : *Neque enim a te minore concertu ut tolleres pantomimos quam a patre tuo ut restitueret exactum est (Oui, le même concert de vœux qui avait arraché à votre père le rétablissement de ces histrions vous a porté à les bannir du théâtre).*

<sup>7</sup> Dion Cassius, LXVIII, 10.

<sup>8</sup> *Hist. Auguste, Vie d'Adrien*, chap. 19 : *Histriones aulicos publicavit.* — *Vie d'Alexandre Sévère*, chap. 34 : *Pantomimos populo donavit.*

<sup>9</sup> Tite-Live (XLV, 22), au sujet des spectacles grecs donnés, en l'an 169 avant notre ère, à Amphipolis par Paul-Émile, dit : *Ad quæ rudes tum Romani erant.*

<sup>10</sup> Tite-Live, XXXIX, 22.

<sup>11</sup> Appien, *Bell. civ.*, I, 99.

M. Scaurus, pendant son édilité<sup>1</sup>, en 58 avant Jésus-Christ, Pompée, à l'inauguration du théâtre qui prit son nom, en 55<sup>2</sup>, et C. Curion, aux jeux qu'il donna pour les obsèques de son père, en 53<sup>3</sup>, suivirent ces exemples. Cicéron, écrivant à M. Marius que celui-ci, dédaignant même les jeux de la gladiature, ne pouvait avoir grande envie d'un spectacle d'athlètes, ne faisait évidemment que caractériser le goût de la grande majorité du public romain d'alors, et Pompée avoua lui-même qu'en offrant des jeux pareils il y avait été pour sa peine et son huile<sup>4</sup>. Cependant César aussi, aux jeux de son triomphe en 46, fit lutter pendant trois jours des athlètes, dans tin stade élevé pour la circonstance au Champ-de-Mars, mais qui fut démoli plus tard<sup>5</sup>.

Auguste, qui prit un intérêt particulier à ce spectacle aussi, auquel il trouvait grand plaisir<sup>6</sup>, eut soin non seulement d'en assurer le retour plus fréquent, mais même d'en ordonner la périodicité. Il avait, en commémoration perpétuelle de sa victoire d'Actium, renouvelé et amplifié les jeux solennels qui se tenaient, en ce lieu, depuis les anciens temps, en l'honneur d'Apollon, et qui continuèrent ensuite à être célébrés régulièrement dans. là ville, nouvellement fondée paie lui, de Nicopolis, probablement à l'anniversaire de cette bataille (2 septembre), de quatre en quatre ans, avec accompagnement de concours de gymnastique et de musique<sup>7</sup>. Cette fête périodique fut rattachée, comme la cinquième, au cycle des quatre grands concours (*agones*) de la Grèce, qui avaient un caractère sacré<sup>8</sup> ; aussi comptait-on parfois, au commencement de l'empire, par Actiades comme par Olympiades<sup>9</sup>. Elle se maintint en grand honneur jusqu'aux derniers temps de l'antiquité et fut même restaurée par Julien l'Apostat<sup>10</sup>. Nombre d'inscriptions, concernant des athlètes et des musiciens de tous les pays de langue grecque, prouvent qu'on ne faisait pas moins de cas des victoires qu'on y remportait que de la couronne décernée à Olympie ou à Delphes<sup>11</sup>. Des fêtes périodiques semblables furent instituées, en l'honneur d'Auguste, par des princes tels qu'Hérode, roi de Judée<sup>12</sup>, et par beaucoup de villes dans les provinces<sup>1</sup>. Ainsi

---

<sup>1</sup> Valère Maxime (II, 4, 7) n'aurait pu commettre l'erreur de lui attribuer l'introduction des spectacles de ce genre, s'ils avaient déjà été communs auparavant.

<sup>2</sup> Dion Cassius, XXXIX, 38. — Plutarque, *Pompée*, chap. 52.

<sup>3</sup> Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 120.

<sup>4</sup> Cicéron, *Ad fam.*, VII, 1, 3.

<sup>5</sup> Plutarque, *César*, chap. 39.

<sup>6</sup> Suétone, *Auguste*, chap. 45.

<sup>7</sup> Strabon, VII, 325 C. — Suétone, *Auguste*, chap. 18. — Dion Cassius, LI, 1. — Voir aussi Franz, *C. I. G.*, III, p. 730. — Les fêtes augustales à Naples tombaient peu de jours avant l'anniversaire de la mort d'Auguste, le 19 août (Suétone, *Auguste*, chap. 100) ; les jeux d'Actium à Nicopolis, peu de jours après, suivant Stace :

*Hoc me post patrii lætum quinquennia lustris,  
Quum stadio lam pigra quies, canusque sederet  
Pulvis, ad Ambracias conversa gymnade frondes, etc.  
Silves*, II, 2.

ces indices mènent au 2 septembre.

<sup>8</sup> Franz, *C. I. G.*, III, p. 730 a.

<sup>9</sup> Josèphe, *Bell. Jud.*, I, 20, 4.

<sup>10</sup> *Panégyrique*, X, chap. IX, 1.

<sup>11</sup> Voir Orelli, 2033, et le *Recueil des Inscr. gr.* : 1068 (Mégare), 1420 (Sparte), 1719 (Delphes), 1720 (Nicomédie), 2723 (Stratonicee), 2810 (Aphrodisias), 3208 (Smyrne), 4081 (Pessinus), 4472 (Laodicée), et du temps des Sévères, dans le même recueil, III, 730 ; enfin 5913, 24 (Alexandrie). Ces jeux étaient, comme il résulte des inscriptions mêmes, accompagnés des concours d'usage de musique et de gymnastique.

<sup>12</sup> En l'an 8 av. J.-C. (Josèphe, *Ant. Jud.*, XVI, 5, 1, et *Bell. Jud.*, I, 21, 8).

l'on retrouve encore, à la fin du premier siècle, la mention de jeux actiaques tant à Alexandrie qu'à Antioche<sup>2</sup>.

A Rome même le sénat avait décrété, dès l'an 724 de la fondation de cette ville, la célébration d'une fête périodique quadriennale, en commémoration de la victoire d'Actium<sup>3</sup>. Ce fut Auguste qui la célébra le premier avec Agrippa, en l'an de Rome 726 ou 28 avant Jésus-Christ. A la même occasion fut inauguré le temple d'Apollon, sur le Mont Palatin. Des hommes faits et des adolescents de la noblesse y conduisirent les chars dans l'hippodrome, comme aux jeux sacrés de la Grèce, et des athlètes y luttèrent, dans un stade élevé spécialement à cet effet, au Champ de Mars. On donna, en outre, un jeu de gladiateurs. La fête dura plusieurs jours, pendant une partie desquels Agrippa y présida, probablement avec Tibère<sup>4</sup>, alors âgé de quatorze ans, à la place d'Auguste, qui était tombé malade<sup>5</sup>. A partir de cette époque, les quatre grands collèges de prêtres-furent chargés d'ordonner alternativement la fête, aussi longtemps du moins qu'elle continua d'exister à Rome<sup>6</sup> ; et il n'est guère douteux qu'elle fut régulièrement accompagnée de combats d'athlètes. La quatrième célébration, en l'an de Rome 738, est la dernière dont il soit fait mention. Agrippa en fit les frais, en sa qualité de membre du collège des quinze (*quindecimviri*), auquel en incombait la direction, pour cette année<sup>7</sup>. Caligula abolit les jeux actiaques dans tout l'empire<sup>8</sup>. Si, malgré cela, l'usage de les célébrer continua dans les provinces, il paraît constant qu'à Rome même il tomba, sinon immédiatement, du moins peu de temps après<sup>9</sup>.

Ces reprises fréquentes des jeux d'athlètes, à Rome, les mirent en vogue, et bientôt le peuple demanda *des combats à la mode grecque* aux magistrats chargés d'ordonner les jeux publics<sup>10</sup>, et qui n'eurent certainement pas moins égard à ces désirs que les empereurs eux-mêmes. Ainsi Caligula donna, en l'an 38<sup>11</sup>, des jeux gymniques, renouvelés l'année suivante, en plusieurs endroits

---

<sup>1</sup> Suétone, *Auguste*, chap. 59 : *Provinciarum pleræque supra templa et aras ludos quoque quinquennales pæne oppidatim constituerunt (La plupart des provinces, outre les temples et les autels qu'elles lui érigèrent, établirent aussi des jeux quinquennaux dans presque toutes les villes).*

<sup>2</sup> Dans l'énumération des exploits de T. Flavius Archibius (C. I. G., 5804, I, 24 (en l'an 89 de notre ère), et I, 27 (en l'an 90).

<sup>3</sup> Dion Cassius, LI, 19.

<sup>4</sup> Suétone, *Tibère*, chap. 6 : *Præsedet et asticis (ou plutôt actiacis), et Trojam (?) circensibus, ductor turmæ majorum puerorum (Il présida aussi aux jeux actiaques; et, dans les jeux troyens, donnés dans le cirque, il était à la tête de l'escadron des enfants les plus grands).*

<sup>5</sup> Dion Cassius, LIII, 1.

<sup>6</sup> Dion Cassius, l. c. — Par les jeux pontificaux (*pontificales ludi*), où Auguste défendit aux femmes d'assister au spectacle du pugilat, Suétone (*Auguste*, chap. 44) entend sans doute les jeux actiaques, célébrés par les pontifes. — Voir aussi, dans Tacite (*Annales*, III, 64), la mention de grands jeux, décrétés en l'an 22, qui devaient être célébrés par les grands collèges de l'époque.

<sup>7</sup> Dion Cassius, LIV, 19. — Eckhel, *D. N.*, VIII, 476.

<sup>8</sup> Suétone, *Caligula*, chap. 23 : *Actiacas Siculasque victorias vetuit solemnibus feriis celebrari (il défendit que l'on célébrât par des fêtes solennelles les victoires d'Actium et de Sicile).*

<sup>9</sup> Le *certamen ad exemplar Actiacæ religionis* décrété en l'an 63, d'après Tacite (*Annales*, XV, 23), à l'occasion des couches de Poppée, ne prouve pas la conservation de l'usage de ces jeux à Rome. Toutes les mentions de spectacles asiatiques de ce temps, se rapportent à ceux de Nicopolis, et, comme : il n'est plus jamais question, nulle part, d'une célébration des mêmes jeux à Rome, il faut croire qu'ils ne se maintinrent pas longtemps dans la capitale.

<sup>10</sup> Tacite, *Annales*, XIV, 21 : *Nec perinde magistratus rem familiarem exhausturos aut populo efflagitandi Græca certamina a magistratibus causam fore, quum eo sumptu respublica fungatur (Plus de nécessité aux magistrats d'épuiser leur fortune à donner des spectacles grecs, plus de motifs aux cris du peuple pour en obtenir des magistrats, lorsque l'État ferait cette dépense).*

<sup>11</sup> Dion Cassius, LIX, 9.



simultanément, pour l'anniversaire de la naissance de Drusilla<sup>1</sup>. Claude aussi fit paraître des athlètes, comme intermède des courses de chars, au cirque, lors des jeux donnés pour la célébration de son triomphe de Bretagne, en l'an 44<sup>2</sup>. La prédilection de Néron pour les mœurs et les usages grecs contribua bien davantage encore à populariser ces spectacles à Rome. Il y institua, en l'an 60, la première fête dite *sacrée*, entièrement sur le pied des fêtes helléniques du même genre, avec trois espèces de concours, pour la course des chars, pour la gymnastique et pour le chant, la musique, la poésie et l'éloquence. Cette fête aussi devait se renouveler, de quatre en quatre ans, au moyen d'une fondation imputée sur le trésor public<sup>3</sup>. Les concours de musique, qui certainement avaient manqué dans le programme des jeux actiaques à Rome<sup>4</sup>, formaient l'objet capital de la nouvelle fête, dont l'institution avait été, par-dessus tout, déterminée par le désir de Néron de briller personnellement comme poète, chanteur et joueur de cithare. Ces concours avaient lieu au théâtre ; des personnages consulaires y présidaient, les plus nobles Romains, à l'exemple de l'empereur, y prenaient part, et les vainqueurs étaient couronnés<sup>5</sup>.

Les concours de gymnastique, lors de leur première célébration, se tinrent au clos des *Septa*, et les vestales y furent invitées parce que, à Olympie aussi, les prêtresses de Cérès, seules de toutes les femmes, assistaient à pareille fête. La construction simultanée d'un gymnase, uni à ses thermes, et la distribution d'huile faite au sénat et à l'ordre équestre, lors de l'inauguration de cet établissement<sup>6</sup>, manifestaient très clairement le désir de l'empereur que des hommes des hautes classes participassent également à ces concours<sup>7</sup>. Effectivement, Palfurius Sura, fils d'un consulaire et homme aussi bien doué de sa personne que relâché dans ses mœurs, s'y produisit comme lutteur<sup>8</sup>. Cependant, il ne paraît pas que ce scandale abominable, au point de vue du sentiment romain des convenances, ait poussé à l'imitation. Beaucoup de personnes avaient revêtu le costume grec pendant la fête<sup>9</sup>. Depuis la seconde célébration des fêtes néroniennes ou Néronées, en l'an 64<sup>10</sup>, il n'en est plus fait

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, LXX, 13.

<sup>2</sup> *Ibid.*, LX, 23.

<sup>3</sup> Tacite, *Annales*, XIV, 20. — Dion Cassius, LXI, 21. — Suétone, *Néron*, chap. 12. — Eckhel, *D. N.*, V, 264. — Le revers de cette médaille, frappée en cette année, offre une table, portant une urne et une couronne, et sous la table un disque et des griffons tenant un bouclier.

<sup>4</sup> Suétone, *Néron*, chap. 12 : *Instituit quinquennale certamen primus omnium Romæ more græco triplex (Il fut le premier qui institua à Rome des jeux quinquennaux de trois genres, à la manière des Grecs)*.

<sup>5</sup> Voir Tacite, *Annales*, XVI, 4 ; Suétone, *Néron*, chap. 21.

<sup>6</sup> Suétone, *Néron*, chap. 12. — Dion Cassius, LXI, 21. — Tacite, *Annales*, XIV, 47.

<sup>7</sup> Tacite, *Annales*, XIV, 20 : *Quid superesse, nisi ut corpora quoque nudent (proceres Romani) et cæstus adsumant easque pugnas pro militia et armis meditentur (Que leur restait-il à faire, sinon de jeter leurs vêtements, de prendre le ceste, et de renoncer, pour les combats de l'arène, à la guerre et aux armes) ?*

<sup>8</sup> Le scoliaste de Juvénal (IV, 53) dit, d'après Marius Maximus probablement : *Sub Nerone luctatus est* ; et pour Valla : *Luctatus ea cum virgine Lacedæmonia in agone*, ce qui est encore bien possible.

<sup>9</sup> Tacite, *Annales*, XIV, 21 : *Græci amictus, quis per eos dies plerique incesserant, tum exoleverant (L'habillement grec, avec lequel beaucoup de personnes s'étaient montrées pendant la durée des fêtes, fut quitté aussitôt)*, c'est-à-dire qu'on était déjà tellement habitué à ce costume qu'il ne choquait plus, suivant l'explication de Nipperdey.

<sup>10</sup> Tacite, *Annales*, XVI, 4, comme Eusèbe (*Chron.*), rapporte la seconde célébration de ces jeux à l'an 65, en partant de la supposition que le concours devait avoir lieu tous les cinq ans (*quinquennale certatem*), ce que ni la coutume grecque ni l'analogie des jeux actiaques et du concours capitolin ne permettent d'admettre. La période du renouvellement de ce dernier est aussi

mention. Probablement, elles tombèrent bientôt en désuétude, au plus tard à la fondation des jeux capitolins. Gordien III les restaura<sup>1</sup>, dit-on, en l'an 240 ou 241, ou plutôt il les remplaça par une fête d'institution nouvelle<sup>2</sup>.

Le concours capitolin (*agon capitolinus*), fondé par Domitien en 86<sup>3</sup>, gagna et conserva beaucoup plus d'importance. On le considérait aussi à l'égal des combats olympiques<sup>4</sup>. Il se tenait de quatre en quatre ans, vers le commencement de l'été, comme il paraît<sup>5</sup>, ou vers le milieu de juin<sup>6</sup>, peut-être même sans que l'on eût bien fixé l'époque, mais toujours, nécessairement, dans la belle saison, parce qu'il fallait ménager aux compétiteurs d'outre-mer la possibilité de faire le voyage. C'est pendant les jeux capitolins que Maxime et Balbin furent assassinés, en 238<sup>7</sup>. On se disputait, à ces jeux aussi, la couronne dans les trois principaux genres, la musique, l'art équestre et la gymnastique. De plus extraordinaires, que Domitien avait joints au programme, furent plus tard abandonnés<sup>8</sup>. C'est ainsi qu'on laissa tomber le concours pour le prix d'éloquence grecque et latine ; tandis que le prix de poésie grecque et latine, unique dans son genre, resta, dans tout l'empire romain, le but le plus élevé de l'ambition des poètes, même du plus grand talent, que l'espoir d'obtenir, sur la décision des juges<sup>9</sup>, de la main de l'empereur<sup>10</sup>, cette couronne, faite de branches d'olivier et de chêne entrelacées<sup>11</sup>, attirait dans la capitale, des provinces les plus lointaines d'outre-mer. Il y a plus : le souvenir de ces couronnements de poètes au Capitole, traversa vivant tout le moyen âge, et Pétrarque préférait, à toute, autre, la couronne obtenue à cette place, de la main d'un sénateur de Rome. Le prix de musique avait, d'abord aussi, fait ouvrir, des concours pour le jeu de la cithare avec un seul exécutant et celui de la cithare chorale ; il y en eut plus tard également pour le chant, pour la citharédique, c'est-à-dire le chant avec accompagnement de cithare, pour le jeu de la flûte pythique ou solo de flûte, et probablement aussi de la flûte chorale, peut-être même pour la récitation dramatique. C'est en vue de ces représentations musicales que Domitien fit construire, au Champ de Mars, par le célèbre architecte Apollodore, un théâtre couvert, l'Odéon, qui pouvait contenir un auditoire de 10.600 à 11.600 personnes, et que l'on comptait encore, au quatrième siècle, parmi les plus beaux édifices de Rome. Les luttes gymniques portaient, au concours du Capitole, sur les exercices généralement usités en Grèce, pour les adolescents

---

appelée lustre par Stace (*Silves*, V, 3, 232) entre autres. — Voir aussi Mommsen, *I. R. N.*, 5252. — Pour la persistance ultérieure des Néronées, on ne peut invoquer Caylus (*Recueil*, I, tab. 86, 2).

<sup>1</sup> Aurelius Victor, *Césars*, chap. 27 : *Lustri certamine quod Nero Romam invexerat, auctoque tirmatoque in Persas profectus est (Après avoir célébré la solennité du lustre par les combats que Néron avait introduits à Rome, après avoir donné à cette fête un nouvel intérêt et un éclat nouveau, il marcha contre les Perses)*. — L'expédition contre les Perses eut lieu en 241 ; c'est donc probablement en 240 que Gordien fonda son nouveau concours, année qui, d'après les calculs de la chronologie, aurait dû être celle de la 46<sup>e</sup> célébration des Néronées.

<sup>2</sup> *Catal. imp.* : *Agonem Minervæ instituit*.

<sup>3</sup> Morcelli, *Sull' agone Capitolino*, 2<sup>e</sup> éd., Milan, 1816.

<sup>4</sup> Franz, *C. I. G.*, III, p. 729.

<sup>5</sup> Morcelli, p. 12.

<sup>6</sup> Clinton, *Fasti Romani*, p. 252.

<sup>7</sup> Hérodien, VIII, 8, 3.

<sup>8</sup> Suétone, *Domitien*, chap. 4. — Voir aussi, pour les concours spéciaux, l'annexe n° 5.

<sup>9</sup> Mommsen, *I. R. N.*, 5252, ou Gruter, 332, 3 : *Coronatus est inter pœtas latinos omnibus sententiis judicium*. (*Inscr. d'Histonium*.)

<sup>10</sup> Martial, IV, 1, 6 : *Perque manus tantas plurima quercus est (que ses augustes mains distribuent encore des milliers de couronnes de chêne)*.

<sup>11</sup> Stace, *Silves*, V, 3, 231 : *Mixta quercus... oliva*. — C'était le feuillage consacré à Jupiter et à Minerve. — Juvénal, VI, 387 : *Capitolinam... quercum*. — Martial, IX, 35, 9 : *Juleæ... olivæ*.

comme pour les hommes faits. Les courses, de vierges pourtant, introduites à l'imitation de celles de Sparte, lors de la fondation de ce concours, ne tardèrent pas à être supprimées. La concurrence dans ces luttes était naturellement, en général, abandonnée aux athlètes originaires des contrées helléniques, et dont plusieurs se vantent des couronnes qu'ils y remportèrent, sur des monuments parvenus jusqu'à nous. T. Flavius Archibius, par exemple, en avait remporté dans quatre olympiades capitoline consécutives, de 94 à 106 de notre ère : la première au Pancration<sup>1</sup> des adolescents ; les trois autres à celui des adultes<sup>2</sup>.

L'historien Dion Cassius (LXXIX, 10) rapporte qu'au concours capitulin de 248, sous Héliogabale, l'athlète Aurelius Llix fut vainqueur dans la lutte corps à corps, aussi bien qu'au pugilat, ce qui n'avait jamais réussi qu'à sept champions depuis Hercule, aux jeux olympiques, et à nul avant lui à ceux de Rome. Pour les combats d'athlètes, Domitien bâtit, également au Champ-de-Mars, un stade, contenant de trente à trente-trois mille spectateurs, dont il restait encore, au moyen âge, des débris considérables, et dont la Piazza Navona (primitivement *Agon*, *Campus Agonis*) a conservé, dans sa forme et son nom, le souvenir jusqu'à nos jours. Le caractère hellénique de toute la fête s'exprimait, sous Domitien du moins, aussi dans l'appareil, extérieur de celle-ci. L'empereur y présidait, en manteau de pourpre grec et en chaussures grecques, la tête ceinte d'une couronne d'or avec les images des trois divinités capitoline, Jupiter, Junon et Minerve. Le flamme de Jupiter et les membres du collège sacerdotal de la maison Flavienne, dans le même costume, à cela près que leurs couronnes offraient, en outre, le portrait de l'empereur, étaient les juges et assesseurs du combat<sup>3</sup>. Plus tard, les collèges sacerdotaux eurent la direction des concours, à tour de rôle, sous la présidence de l'empereur.

Les spectateurs et auditeurs formaient une assemblée unique dans le monde entier, la plus brillante au suffrage de laquelle pût aspirer un lutteur, un artiste ou un poète<sup>4</sup>. Les jeux capitoline se maintinrent jusque dans les derniers temps de l'antiquité<sup>5</sup>. Il y eut bien encore, il est vrai ; plusieurs autres concours, peut-être exclusivement gymniques, fondés par des empereurs<sup>6</sup> : ainsi un jeu de lutteurs dit d'Hercule<sup>7</sup>, dont Caracalla pourrait avoir été le fondateur ; le concours déjà mentionné de Minerve, qu'institua Gordien III<sup>8</sup>, et celui du dieu du soleil, fondé en 277 par Aurélien<sup>9</sup> ; mais on ne sait presque rien de ces concours, comme de beaucoup d'autres<sup>10</sup>, et aucun, il s'en faut de beaucoup, n'a jamais approché de celui du Capitole en importance. Du reste, le jeu d'athlètes, dans les spectacles de toute nature que l'on voyait à Rome, devint, sans doute, de plus en plus commun avec le temps, sous l'empire<sup>11</sup>, surtout depuis le cinquième siècle,

---

<sup>1</sup> Réunion des cinq combats gymniques : course, saut, lutte, pugilat et jeu du disque ou palet.

<sup>2</sup> C. I. G., 5804.

<sup>3</sup> Suétone, *Domitien*, chap. 4. — Tertullien, *Spectac.*, chap. 11 (*sacerdotales præsidēs agonom*).

<sup>4</sup> Hérodien, I, 9, 2.

<sup>5</sup> Bock, *Les dernières solennités des jeux capitoline de Rome*, p. 6, Bruxelles, 1849.

<sup>6</sup> C. I. G., 246, et 3208.

<sup>7</sup> *Hist. Auguste, Vie d'Alexandre Sévère*, chap. 35 : *Agoni præsedīt et maxime Herculeo in honorera Magni Alexandri (Il présidait des concours, spécialement ceux d'Hercule donnés en l'honneur d'Alexandre le Grand)*.

<sup>8</sup> *Catal. imp.*, C. I. G., 1068.

<sup>9</sup> *Catal. imp.*, p. 648 ; éd. Mommsen : *(Aurelianus) agonem Solis instituit*. — Eusèbe, *Chron.*, ad a. 277 : *Primus agon Solis ab Aureliano constitutus*. — C. I. G., 5923, inscription trouvée Rome, et qui se rapporte probablement à ce concours, ainsi qu'à celui d'Hercule.

<sup>10</sup> Eusèbe, *Chron.*, ad a. 250 : *Agē mille annorum actus*.

<sup>11</sup> Hérodien, III, 8, 6 (aux jeux du triomphe de Sévère). — *Vie de Carin*, chap. 19 (*Iudi Romani*).

où ces luttes durent remplacer, d'ailleurs, les combats de gladiateurs, supprimés à cette époque. Aux jeux consulaires de Flavius Mallius Théodore, en 399, figurèrent des athlètes, mais on n'y vit point de gladiateurs<sup>1</sup>.

L'introduction de ces concours grecs. à Rome rencontra, chez tous les hommes encore véritablement imbus des idées romaines, une opposition résolue, dirigée principalement contre les combats d'athlètes. Quelques espèces de ce genre de combats avaient bien été, de tout temps, communes en Italie, ainsi que dans d'autres parties de l'Occident, et même vues à Rome à des spectacles publics, notamment la lutte corps à corps, la course à pied et le pugilat. Ce dernier, national en Étrurie<sup>2</sup>, dans le Latium<sup>3</sup> et en Campanie, ainsi qu'en Afrique<sup>4</sup>, était pratiqué en Italie aussi par des troupes entières combattant les unes contre les autres<sup>5</sup>, et fut toujours grandement en faveur à Rome<sup>6</sup>. Cependant il faut croire que ces combats italiens différaient essentiellement des luttes helléniques, probablement surtout en ce que les premiers se faisaient sans art.

L'aversion des Romains pour la gymnastique et l'athlétique grecques se fondait, avant tout, sur un sentiment de décence que choquait le nu, ainsi que sur une réprobation de tous les exercices corporels sans un but pratique, comme celui d'une instruction capable de former pour le service militaire ; puis, aussi sur la crainte que le gymnase n'exerçât une influence corruptrice sur les adolescents et ne propageât l'habitude de l'oisiveté, causes qui, dans l'opinion des Romains, avaient contribué principalement, l'une et l'autre, à la décadence et à la ruine de la Grèce<sup>7</sup>. Quand Néron non seulement admit les combats d'athlètes dans le programme d'une fête publique romaine, mais fit bâtir un gymnase, et que, par suite de la préférence qu'il affichait pour ces exercices<sup>8</sup>, l'exemple de l'empereur et de la cour<sup>9</sup> eut appelé partout l'intérêt sur la gymnastique grecque, depuis longtemps employée par beaucoup de gens comme un moyen d'hygiène ; quand non seulement cet art, ainsi mis à la mode, fut prisé par ceux qui l'enseignaient ou y avaient pris goût, comme indispensable pour la santé et le développement normal du corps<sup>10</sup>, mais qu'il y eut même des voix pour le faire admettre dans le programme de l'éducation de la jeunesse<sup>11</sup> : c'est notamment alors que se

---

<sup>1</sup> Claudien, *De cons. Fl. Mall. Theod.*, 287. — Voir aussi, pour cette époque, Orelli, 2588 ; C. I. G., 5924 ; Cassiodore, *Var. ep.*, V, 42.

<sup>2</sup> Tite-Live, I, 35 : *Pugiles... ex Etruria acciti*.

<sup>3</sup> Suétone, *Auguste*, chap. 45 (*pugiles Latini*).

<sup>4</sup> Le même, *Caligula*, chap. 18 (*Afri Campanique pugiles*).

<sup>5</sup> Mommsen, *I. R. N.* (Pompeji) : *Pugiles catervarios et pyctas*, ces derniers évidemment grecs.

<sup>6</sup> Horace, *Épîtres*, II, 1, 185, dit expressément :

*Si discordet eques, media, inter carmina poscunt*

*Aut ursum aut pugiles : his namque plebecula gaudet.*

(*Si les chevaliers ne pensent pas comme eux, demandent, au beau milieu des vers, soit un ours, soit des pugilistes ; car c'est cela qui plaît à la populace*).

<sup>7</sup> Voyez Plutarque, *Q. R.*, 30.

<sup>8</sup> Suétone, *Néron*, chap. 40 : *Neapoli... in gymnasium progressus, certantes athletas effusissimo studio spectavit* (À Naples... il se rendit au gymnase, et prit le plus grand intérêt à voir lutter les athlètes). — *Galba*, chap. 15 : *Si quid... xystici donatum (a Nerone) olim vendidissent* (Si des lutteurs avaient vendu (toutes les libéralités que Néron) leur avait donné autrefois).

<sup>9</sup> Le même, *Néron*, chap. 45 : *Forte accidit, ut in publica fame Alexandrina navis nuntiaretur pulverem luctatoribus aulicis advexisse* (Au milieu de la famine publique, on annonça qu'un vaisseau d'Alexandrie avait apporté du sable pour les lutteurs de la cour). — Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 168 : *Inde (e Nilo arena) Patrobio certe Neronis principis liberto advehebatur*.

<sup>10</sup> Voir surtout Sénèque, *Lettres*, 15.

<sup>11</sup> Comme il résulte sans doute de la polémique de Sénèque disant : *Æque luctatores et totam oleo ac luto constantem scientiam expello ex his studiis liberalibus... an liberale studium istuc juventuti nostræ credimus ?* (*Lettres*, 88, 18.)

réveilla, dans les cercles conservateurs, à Rome, l'appréhension d'y voir entrer la corruption des Grecs avec leur gymnastique. Les mœurs de nos pères, déjà fort en décadence, risquent fort, disait-on, d'être complètement perdues par ce débordement de licence venant de l'étranger ; ne doit-il pas en résulter inévitablement que tout ce qui donne prisé à la séduction ou est capable d'en exercer, finira par s'offrir en spectacle à Rome, comme, pour la jeunesse, une dégénération complète, par suite de l'invasion de ce genre étranger, à force de gymnastique, d'oisiveté et d'amours infimes<sup>1</sup> ? Les représentants de cette direction allaient même jusqu'à déclarer déjà extrêmement funeste, pour les mœurs, l'introduction de la gymnastique dans le régime d'éducation physique de toute personne bien portante<sup>2</sup>, et se lamentaient de voir l'énergie morale de la jeunesse romaine se noyer dans l'exercice de la force corporelle<sup>3</sup>.

Des Grecs même convenaient que les Romains avaient appris des hellènes à se familiariser avec le nu, au détriment de leurs mœurs, mais en ajoutant que les élèves avaient, dans la suite, rendu avec usure à leurs précepteurs le mal que ceux-ci leur avaient fait<sup>4</sup>. Le concours capitolin par lequel Domitien voulait, comme il semble, introduire à Rome le genre des fêtes grecques. dans leur acception la plus large, ranima cette opposition, qui persista, malgré la suppression du plus choquant de ces spectacles, des courses de jeunes filles. Un jour que l'on passait aux voix, dans le conseil intime de Trajan, sur l'abolition du concours de gymnastique à Vienne, dans la Gaule, Junius Rusticus, homme d'autant de fermeté que de droiture, joignit à son voté l'expression de ce vœu : *Je désirerais qu'il pût être également supprimé à Rome* ; avis que Pline le Jeune, qui avait assisté lui-même à la séance, rapporte comme une preuve d'intrépidité et de résolution. Il termine ainsi son rapport : *On décida la suppression du concours qui avait contribué à la corruption des mœurs, à Vienne, au même titre que le nôtre, à la corruption générale des mœurs. Cependant les vices des Viennois restent dans leur famille, tandis que les nôtres se propagent au loin, et il en est pour un empire comme pour le corps humain : les maladies les plus dangereuses sont celles qui de la tête se communiquent au reste du corps*<sup>5</sup>.

Tant que cette aversion nationale des Romains pour l'athlétisme et les concours helléniques, à Rome, et l'opposition qui s'ensuivit, persistèrent, et elles y existaient pour le moins encore au commencement du deuxième siècle, il en résulta que les hommes des classes supérieures ne s'intéressèrent qu'isolément à ces spectacles, et ceux des basses classes aussi que d'une manière très peu générale. Tandis que nombre de chevaliers et de sénateurs ne craignaient point de paraître, au premier siècle, sur la scène, au cirque et dans l'arène, Palfurius Sura, dont on mentionne les exploits au stade, doit être cité comme le seul qui y donnât cet exemple. Il est vrai que des gens de moindre condition jetèrent, à Rome aussi, leur dévolu sur la profession d'athlètes. Déjà dans la 177<sup>e</sup> olympiade, en l'an 72 avant Jésus-Christ, un Romain, Gaius, avait remporté la victoire à Olympie, dans la course de longue haleine<sup>6</sup> ; on cite un pancratiaste, Regulus, pour la faveur que lui accorda Titus<sup>7</sup>, et Juvénal dit que les manies

---

<sup>1</sup> Tacite, *Annales*, XIV, 20.

<sup>2</sup> Pline, *H. N.*, XXIX, 26 : *Illa perdidere imperi mores, quæ sani patimur, luctatus, ceromata ceu valetudinis causa instituta, balineæ ardentes*, etc.

<sup>3</sup> *Ibid.*, XXXV, 168 : *Ceromatis quibus exercendo juvenus nostra corporis vires perdit animorum*.

<sup>4</sup> Plutarque, *Caton l'Ancien*, chap. 20.

<sup>5</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, IV, 22.

<sup>6</sup> Photius, *Cod.*, 79, p. 146, H ; p. 83, Bekk.

<sup>7</sup> Plutarque, *De sanitat. præc.*, V, p. 124.

étrangères ont fait de tels progrès à Rome, qu'on en est venu jusqu'à y voir les Quirites porter à leur cou, frotté d'huile, les insignes des prix qu'ils avaient eus comme athlètes<sup>1</sup>. Mais, bien que Naples offrît la plus belle occasion de former des athlètes d'après les règles de l'école, il paraît que l'Italie, communément, ne produisait encore que cette classe de champions qui, rôdant de village en village, comme dit Horace<sup>2</sup>, donnaient carrière à leur humeur batailleuse dans les fêtes champêtres, mais ne prétendaient guère à la couronne aux grands jeux olympiques. La Grèce et l'Orient avaient gardé leur ancien privilège de fournir les maîtres dans cet art. En effet, tandis que les inscriptions et les monuments dédiés à des athlètes grecs sont aussi fréquents que ceux dont on a fait honneur à des cochers romains du cirque et à des gladiateurs de l'arène, les monuments à l'adresse d'athlètes romains manquent presque entièrement.

Quoique l'intérêt des Romains ne fût jamais aussi passionné pour ces spectacles que pour les autres, le goût d'amateurs pour l'athlétique n'avait pas moins, comme nous l'avons déjà dit plus haut, fait de grands progrès à Rome, depuis Néron, mais surtout depuis Domitien, et les amateurs poussant cette manie jusqu'au dilettantisme actif, n'étaient même probablement pas rares, comme le montrent les lamentations de Pline l'Ancien<sup>3</sup>, puisque parfois même des femmes participaient aux exercices de l'athlétique. Au temps de Néron, les amis de cet art faisaient un accueil hospitalier aux *athlètes nouveaux*, et s'empressaient d'assister au spectacle de leurs exercices<sup>4</sup>. Il paraît qu'il se trouvait dès cette époque, parmi les esclaves des grandes maisons, bon nombre d'athlètes<sup>5</sup> souvent chargés de régler le régime de leurs maîtres et qui, pour peu qu'on les laissât faire, poussaient le zèle jusqu'à démontrer comment il fallait remuer les jambes en marchant et les mâchoires en mangeant<sup>6</sup>. Du temps de Domitien, beaucoup de jeunes gens hantaient les places affectées aux exercices de la gymnastique grecque, et prenaient chez des athlètes des leçons largement rétribuées, ce qui a fait dire à Martial<sup>7</sup> :

At juvenes alios fracta colit aure magister

*Et rapit immeritas sordidus unctor opes.*

Il y avait même des femmes enthousiastes de cet art, et qui, reportant parfois cette préférence sur la personne des artistes mêmes<sup>8</sup>, faisaient à ceux-ci de

---

<sup>1</sup> Juvénal, III, 68 : *Et ceromatico fert niceteria collo.*

<sup>2</sup> *Épîtres*, I, 1, 49.

<sup>3</sup> *Hist. nat.*, XXXV, 168.

<sup>4</sup> Sénèque, *De brevitate vitæ*, chap. XII, 3 *Qui in ceromate (nam, proh facinus, ne Romanis quidem vitiis laboramus) spectator puerorum rixantium sedet (celui qui au gymnase (car, ô dépravation! nous ne sommes pas infectés seulement des vices romains) va, pour contempler les jeunes combattants, s'installer dans le lieu même où ils se frottent d'huile ?).*

<sup>5</sup> Sénèque, *Lettres*, 15, 3 : *Accedunt pessimæ notæ mancipia in magisterium recepta.* — Martial nomme des *palestrites* parmi les esclaves (III, 58, 20 ; 82, 20 ; VI, 39, 9), et peut-être Perse (IV, 39) entend-il aussi parler d'esclaves.

<sup>6</sup> Sénèque, *Lettres*, 15, 9.

<sup>7</sup> VII, 32, 5 (*les autres jeunes gens ont les oreilles rebattues des leçons d'un gymnaste qui les frotte d'une huile sale et leur vole leur argent*). — Un peu plus loin (9), ce poète ajoute :

*Vara nec in lento ceromate brachia tendis,*

*Non harpasta vagus pulverulenta rapis.*

(*ne vas pas, le corps graissé d'huile et de cire, opposer au lutteur des bras contournés*).

<sup>8</sup> Tertullien, *Spect.*, 22 : *Xystici... quibus feminæ corpora substernunt.* — Voir aussi ce distique de Martial (VII, 57) :

*Castor de Polluce Gabinia fecit Achillam,*

riches cadeaux<sup>1</sup>. On vit même telle ou telle virago se mettre au régime de la forte nourriture prescrite aux athlètes<sup>2</sup>, se frotter avec du sable jaune, lutter et agiter de lourdes barres<sup>3</sup>.

La position civile des athlètes était aussi, à Rome, plus favorable que celle des autres artistes paraissant dans des spectacles publics. D'abord, la considération qui s'attachait au caractère auguste des concours institués par les empereurs, exigeait que ceux qui s'y disputaient le prix fussent plus honorés que des acteurs et des gladiateurs, ou du moins exempts de la dégradation qui frappait ces derniers<sup>4</sup>. Tandis que dans les autres spectacles on voyait souvent figurer des esclaves, il paraît qu'aux concours impériaux, comme aux jeux sacrés de la Grèce, on n'admettait que la compétition d'hommes libres<sup>5</sup>. Une ordonnance d'Alexandre Sévère, portant cette déclaration<sup>6</sup>, ne fit probablement que rappeler une loi plus ancienne sur cet objet. C'était aussi pour se conformer aux mœurs grecques que le gouvernement et les autorités traitaient les athlètes avec certains égards et certaines prévenances. Parmi les nombreuses associations qu'ils formaient et qui, voyageant de place en place, se produisaient aux concours, institués partout dans les villes d'une importance majeure, et aux autres fêtes<sup>7</sup>, se distinguait, au deuxième siècle, *la société des athlètes vainqueurs, couronnés dans les jeux sacrés*. Son but était l'adoration d'Hercule ; comme toutes les associations du même genre, elle choisissait dans son propre sein ses officiers, ses prêtres et ses préposés. Elle avait une station à Rome, où nous voyons quelquefois son président investi en même temps des fonctions d'inspecteur des bains impériaux<sup>8</sup>. Adrien et Antonin le Pieux accordèrent à cette société des locaux de réunion pour ses délibérations, ses sacrifices et la garde de ses archives, surtout à l'occasion des jeux. capitolins. Le local que lui affecta le second de ces empereurs était situé près des thermes de Titus<sup>9</sup>. Les lettres des empereurs à cette corporation d'athlètes, rédigées en langue grecque, sont parvenues jusqu'à nous.

Mais, malgré de telles faveurs, le dédain avec lequel les auteurs latins, Sénèque notamment, parlaient des athlètes, était, comme il y a lieu de le supposer, au premier siècle du moins, conforme à une opinion très répandue. Ce philosophe les appelle des hommes stupides, passant leur vie à boire et à se mettre en nage alternativement, se bourrant le corps, négligeant toute culture de l'esprit,

---

*Pythagathos fuerat, nunc erit Hippodamus.*

(Gabinie a transformé Achillas en Castor de Pollux qu'il était : après avoir été Pixagathos, il sera maintenant Hippodamus).

<sup>1</sup> Juvénal, VI, 356.

<sup>2</sup> Le même, II, 53.

<sup>3</sup> Le même, VI, 246. — Martial, VII, 67.

<sup>4</sup> *Digeste*, III, 2, 4 (Ulpien, au livre VI, *ad edictum*) : *Athletas autem Sabinus et Cassius responderunt omnino artem ludicram non facere : virtutis enim gratia hoc facere. Et generaliter ita omnes opinantur et utile videtur, ut neque thymelici, neque xystici, neque agitadores, qui certaminibus sacris deserviunt, ignominiosi habeantur.* — C'est par ignorance sans doute que Tertullien (*Spectac.*, 22) nomme aussi les *xystici* parmi les infâmes.

<sup>5</sup> *Digeste*, IX, 2, 7, 4 (Ulpien, au livre XVIII, *ad edictum*) : *Si quis in colloctatione, vel in pancratio, vel pugiles dum inter se exercentur, alius alium occiderit, si quidem in publico certamine alius alium occiderit, cessat Aquilia, quia gloriæ causa et virtutis, non injurias gratia videtur damnum datum. Hoc autem in servo non procedit, quoniam ingenui solent certare.* — Voir aussi P. E. Muller, *De gen. ævi Theodos.*, II, p. 65 D.

<sup>6</sup> *Vie d'Alexandre Sévère*, chap. 42.

<sup>7</sup> *C. I. G.*, 5804 (à Rome).

<sup>8</sup> Voir *C. I. G.*, 5906 à 5913, et le commentaire de Franz, p. 780.

<sup>9</sup> *C. I. G.*, 5907. — Orelli, 2588.

abrutis, et dont tout l'art consistait à se frotter d'huile et à se familiariser avec la crasse<sup>1</sup>. Mais, dans les provinces grecques, on pensait d'eux tout autrement. Il y avait bien, là aussi, des hommes instruits méprisant franchement l'athlétique, et Galien s'est complu à fortement accentuer cette opinion. Suivant ce célèbre médecin, leur vie était celle de pourceaux, sinon pire encore ; par suite de la violence qu'étaient constamment obligés de se faire des hommes forcés de manger ou de dormir outre mesure, et de se livrer sans cesse avec excès à des exercices corporels. Boire, manger, dormir, rendre, se rouler dans la poussière et dans la boue, voilà, dit-il, le cercle dans lequel tourne toute leur existence. Du reste l'athlétique est destructive de la beauté virile et donne au corps une force surnaturelle mais toute d'apparence, puisque, dans cet état, il résiste beaucoup moins aux maladies que dans ses conditions normales ; aussi les athlètes, même abstraction faite des blessures et des mutilations inévitables dans leur profession, devenaient-ils de bonne heure impropres à l'exercice de celle-ci, et n'avaient-ils même pas la consolation de pouvoir s'enrichir. Mais, ce qui prouve que cette manière de voir, exprimée dans plusieurs passages des écrits de Galien, n'était alors rien moins que généralement partagée, dans les pays de civilisation grecque, ce sont les conseils qu'il crut devoir adresser, sur le ton le plus sérieux, aux jeunes gens, pour les mettre en garde contre la préférence que, dans le choix d'une profession, ils pourraient être tentés de donner à l'athlétique sur des arts et des sciences utiles, préférence à laquelle on se laissait si facilement entraîner par le prestige de la renommée qu'on pouvait acquérir chez la multitude, en se faisant athlète. Depuis que la vie hellénique avait perdu ce qui en faisait autrefois le sens réel, on en remplissait le vide en jouant avec les fantômes d'une grandeur passée. Ces descendants des héros de l'ancien temps avaient un attachement facile à comprendre, quelquefois même une tendresse vraiment touchante pour les vieux souvenirs. Ils appliquaient toute leur sollicitude à la conservation des débris et des vestiges, en partie déjà rendus méconnaissables par le temps, de tout ce qui avait formé les bases de la culture et de la gloire helléniques. La gymnastique figurait en première ligne parmi ces bases ; aussi les gymnastes et les combats d'athlètes gagnèrent-ils d'autant plus d'importance<sup>2</sup> que le cercle des intérêts d'un ordre supérieur et plus noble s'était resserré davantage. Non seulement on pouvait exercer avec honneur, en Grèce, ces arts qui n'étaient plus qu'un jeu<sup>3</sup> ; mais des athlètes marquants y apparaissaient encore, même à certains hommes d'une haute instruction cherchant un idéal, comme des types de virilité, de vigueur et de courage, de beauté et de continence, prêtant à la comparaison avec les héros de l'antiquité<sup>4</sup>. Un prix aux jeux olympiques avait encore son auréole de gloire, même pour les meilleurs des hommes du temps de l'empire<sup>5</sup>, et les noms du petit nombre des vainqueurs tels que ce Nicostrate qui avait, dans la 204<sup>e</sup> olympiade, en l'an 37 avant Jésus-Christ, remporté le même jour une double victoire dans la lutte corps à corps et les exercices du pancration, étaient répétés avec admiration, dans le monde entier, par les petits-fils et arrière-petits-fils de la génération contemporaine du héros<sup>6</sup>. De plus, les athlètes, les lauréats

---

<sup>1</sup> Sénèque, *Lettres*, 15, 3 ; 80, 2 ; 88, 18, etc.

<sup>2</sup> Trajan dans Pline le Jeune, *Lettres*, X, 49 (34 éd. Gierig) : *Gymnasiis indulgent Græculi (Les Grecs aiment beaucoup les gymnases)*.

<sup>3</sup> Tacite, *Dialogue des orateurs*, chap. 10.

<sup>4</sup> Dion Chrysostome, *orat.*, XXIX (*Melancomas II*), p. 538 et p. 542 R.

<sup>5</sup> Épictète, *Manuel*, chap. 29.

<sup>6</sup> Tacite, *Dialogue des orateurs*, chap. 10. — Quintilien, II, 8, 14 (*quem adolescentes senem vidimus*). — Pausanias, V, 21, 5.



notamment, jouissaient de maints privilèges, qu'Auguste confirma et étendit même en leur faveur<sup>1</sup>. Telle était probablement, dès lors, l'exemption de la charge importune et dispendieuse des offices communaux<sup>2</sup>. Les vainqueurs, aux concours principaux, recevaient des pensions d'honneur<sup>3</sup>, et les villes dans lesquelles paraissaient des célébrités de l'espèce rivalisaient dans leur empressement à les honorer de statues, de décrets, du droit de cité honoraire et de la dignité de conseillers<sup>4</sup>. Que pouvait-il dès lors y avoir de bien choquant, dans les provinces de langue grecque, à voir se produire en public, comme athlètes, des hommes issus de bonnes familles, très considérées même<sup>5</sup> ?

En général donc, la position sociale des athlètes, dans les premiers temps de l'empire, fut beaucoup meilleure dans les provinces de civilisation grecque qu'en Italie et à Rome. Mais, plus les éléments de la culture hellénique et orientale envahirent cette contrée, où ils favorisèrent la décomposition et finirent par entraîner la dissolution complète de la tradition romaine proprement dite, plus durent s'affaiblir à Rome aussi la répugnance pour les athlètes et l'opposition contre l'athlétisme. A l'époque où le pavé d'une salle splendide, aux thermes de Caracalla, était orné de longues séries de portraits d'athlètes victorieux, les héros du stade furent certainement, dans la capitale et dans tout l'Occident, en plus haute estime qu'au temps où Sénèque, les deux Plines, Tacite et Juvénal se prononçaient, avec tant d'unanimité, contre le manque de sens et, de dignité de la mode des exercices et des combats helléniques. En effet, les combats d'athlète<sup>6</sup> et les concours de gymnastique paraissent avoir trouvé, de bonne heure, leur chemin en Italie et dans les provinces occidentales ; car il en est fait mention, dès les premiers temps de l'empire, à Pompéji<sup>6</sup>, puis à Épidaure, en Dalmatie<sup>7</sup>, et à Vienne, dans la Gaule<sup>8</sup> ; plus tard aussi à Carthage<sup>9</sup>. Il paraît qu'au temps d'Alexandre Sévère il ne restait déjà plus trace du préjugé romain contre l'athlétisme<sup>10</sup>.

## ANNEXES

### N° 1 — Costume et armement des gladiateurs

Parmi les différentes armes de la gladiature, nous avons déjà fait connaître les principales. Maintenant, sans revenir sur ce qui a déjà été dit de leur équipement et de leur manière de combattre, nous allons essayer de compléter cette

---

<sup>1</sup> Suétone, *Auguste*, chap. 45.

<sup>2</sup> *Code de Justinien*, X, 53 : *Imperatores Diocletianus et Maximianus AA et CC Hermeti : Athletis ita demum si per omnem actatem certasse, coronis quoque non minus tribus certaminis sacri (in quibus vel semel Romæ seu antiquæ Græciæ) merito coronati, non æmulis corruptis ac redemptis, probentur, civiliū munerum tribui solet vacatio.*

<sup>3</sup> Voir, sur ces pensions (*obsonia certaminum Iselacticorum*), Pline le Jeune, *Lettres*, X, 119, etc.

<sup>4</sup> Voir, par exemple, *C. I. G.*, 5913.

<sup>5</sup> *Ibid.*, 5910, inscription sur l'athlète Cl. Rufus Apollonius. — Pausanias ; V, 20, 4. — Dion Chrysostome, *Or.*, XXVIII, p. 5397, et XXIX, p. 538 R., sur le pugiliste Mélancomas.

<sup>6</sup> Henzen-Orelli, 2530, 6166.

<sup>7</sup> *Bull. de l'Inst.*, 1856, p. 46 (*Pugilum certamina*).

<sup>8</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, IV, 22 (*Gymnicus agōn*).

<sup>9</sup> Tertullien, *Adv. gnost.*, 6 (*Agōn Pythius*) ; voir aussi *de patl.*, 4, et Gothofredus, *ad Cod. Theodos.*, XV, 7, 3 ; Henzen, 6599 : *Pugilum certamina... et populo gymnasium (ex agro Tunetano)*.

<sup>10</sup> *Vie d'Alexandre Sévère*, chap. 27 : *Palæstes primus fuit.*

énumération et de mieux caractériser chaque espèce de gladiateurs, en entrant dans plus de détails sur les attributs distinctifs de chacune.

Nous avons déjà vu que ces champions de l'arène combattaient pour la plupart à pied, mais en partie aussi à cheval, ou montés sur des chars. Les gladiateurs à pied étaient les uns légèrement, les autres pesamment armés. A la première de ces deux classes appartenaient surtout les rétiaires et les suivants (*secutores*), dont nous avons déjà fait mention, comme sans doute aussi les vélites et les provocateurs ; à la seconde, les Gaulois et les Mirmillons, les Thraces, les Samnites, les hoplomaques, tous également déjà nommés.

La spécialité des rétiaires était une des plus communes et des moins estimées. Seuls de tous les gladiateurs ils combattaient nu-tête<sup>1</sup>. Vêtus d'une tunique<sup>2</sup> ou d'un simple caleçon (*subligaculum*), commun sur les monuments et blanc dans la mosaïque de Borghèse, ils avaient peut-être les jambes garanties en outre par des bandages. Leur armement défensif se bornait à un large ceinturon (*balteus*) et à une espèce de manche en cuir ou de brassard en métal, tenant lieu de bouclier, au bras gauche, et surmonté d'une épaulière (*galerus*)<sup>3</sup>, qui paraît très grande et ressemble à une aile dans la mosaïque de Bignor. Le filet (*jaculum*), la principale de leurs armes offensives, paraît si grand, dans Winckelmann, qu'il couvre presque entièrement l'adversaire. Ils étaient munis en outre d'un poignard et d'un trident (*fuscina*), semblable à celui avec lequel on harponnait le thon. Il paraît qu'anciennement déjà les Tyriens, lors du siège de leur ville, avaient employé le filet et le trident pour leur défense, contra les Macédoniens d'Alexandre<sup>4</sup>. L'idée de cette manière de combattre était évidemment empruntée à la pêche. Dans une chanson de l'arène, où il paraît que les combats simulés étaient accompagnés de musique<sup>5</sup>, le rétiaire raillait ainsi le Mirmillon :

*Non tepeto, piscem peto, quid me fugi' Galle ?*

Æquoreus est, dans une inscription du temps, le nom d'un rétiaire<sup>6</sup>.

Les rétiaires ne combattaient jamais entre eux, mais isolément ou en troupe, tantôt contre des Samnites, des Thraces, des Gaulois et des Mirmillons, tantôt contre des gladiateurs plus légèrement armés, comme les *secutores*.

Les *laquearii*, dont Isidore de Séville<sup>7</sup> fait seul mention, et chez lesquels le filet était remplacé par un lacet à nœud coulant, ne paraissent avoir été qu'une variété des rétiaires.

---

<sup>1</sup> Suétone, *Claude*, chap. 34. — Juvénal, VIII, 200-206.

<sup>2</sup> Le même, *Caligula*, chap. 30. — Juvénal, II, 143 ; VIII, 207 :

*Credamus tunicæ, de faucibus aurea cum se  
Porrigit et longo jactetur spira galero.*

La *spira*, d'après Garrucci, était probablement un cordon passé en bandoulière autour du corps, de l'épaule gauche au flanc droit.

<sup>3</sup> *Galerus est humero impositus gladiatoris*, dit positivement le Scoliaïste de Juvénal, VIII, 208 (éd. Jahn).

<sup>4</sup> Diodore, XVII, 43.

<sup>5</sup> Pétrone, *Satiricon*, chap. 36 : *Processit statim scissor et ad symphoniam ita gesticulatus laceravit obsonium ut putares essedarium hydraule captante pugnace (L'écuyer tranchant avance à l'ordre, et, en gestes cadencés, il divise les viandes au son de la musique : on eût dit le cocher parcourant l'arène au son de l'orgue hydraulique).*

<sup>6</sup> Mommsen, *Inscr. Neap.*, 2812.

<sup>7</sup> Oriq., XVIII, 56 : *Quorum pugna erat fugientes in ludo homines injecto laqueo impeditos prosternere, amictos umbone pelliceo.*

L'emploi des suivants (*secutores*) semble avoir été de harceler les rétiaires. Leurs armes étaient l'épée, le bouclier et le casque à visière<sup>1</sup>. Il est possible qu'ils eussent aussi des brassards, mais selon toute probabilité leur armement ne comprenait pas de cuissards.

Les Gaulois et les Mirmillons différaient probablement peu les uns des autres, dans leur armement. D'après Festus, les seconds n'auraient été qu'une variété des premiers. Il faut conclure de deux passages d'Ammien<sup>2</sup> qu'ils étaient pesamment armés et bardés de fer. Les monuments ne permettent pas d'en juger. On opposait ces gladiateurs aux rétiaires et aux Thraces<sup>3</sup>. L'armement des anciens Samnites, décrit par Tite-Live (IX, 40), paraît avoir été un peu modifié pour les gladiateurs postérieurement qualifiés de ce nom. Les pièces caractéristiques de l'armure de ces derniers sont : le grand bouclier oblong, souvent un peu concave<sup>4</sup>, mais qui n'offre pas, sur les monuments, la diminution de largeur, vers le bas, indiquée par Tite-Live ; une manche au bras droit et un cuissard à la jambe gauche<sup>5</sup> ; puis le casque à visière surmonté d'une crête et d'un panache très élevé<sup>6</sup> ; enfin, le ceinturon, avec l'épée courte. Ils portaient la tunique blanche ou de diverses couleurs, mais n'ont point de cuirasse sur la mosaïque de Borghèse. Leurs boucliers aussi étaient bigarrés, souvent même garnis d'or ou d'argent. On les opposait, comme les Gaulois, aux rétiaires et aux Thraces. La collection Campana offre une figure très intéressante de Samnite.

Les Thraces (*Threces*) portaient ordinairement le petit bouclier rond et un peu concave<sup>7</sup>, tel qu'il apparaît sur le monument de Scaurus. On appelait ce bouclier *parma*, pour le distinguer du grand bouclier des Samnites (*scutum*). Cependant, il se peut que la *parma* fût aussi quelquefois carrée, puisque Martial (XIV, 213) l'appelle un scutum bon pour des nains. L'arme offensive des Thraces était la *sica*, propre à cette nation<sup>8</sup>, espèce de sabre courbe, que Juvénal<sup>9</sup> compare à une faux retournée, Pline l'Ancien<sup>10</sup>, aux défenses du sanglier. C'est la forme qu'il a sur un bas-relief de l'amphithéâtre de Nîmes<sup>11</sup> représentant le combat d'un Thrace et d'un Samnite, tandis que sur le monument d'Exochus et dans les trophées de l'école des gladiateurs de Pompéji, la lame de ce sabre est droite et à pointe non arrondie, mais triangulaire. Une armure plus complète et des cuissards aux deux jambes suppléaient, chez les Thraces, à l'exiguïté du bouclier, et les distinguaient également des Samnites.

Des gladiateurs aussi pesamment armés ne devaient, en général, se recruter que parmi les beaux hommes, réunissant les avantages de la vigueur et de la taille au plus haut degré possible ; à plus forte raison les hoplomaques, dont l'armure était plus lourde encore et que l'on regardait comme les champions de l'arène les

---

<sup>1</sup> Cicéron, à *Atticus* ; VII, 14, 2. — Dion Cassius, LXXII, 19. — Scoliaste de Juvénal, VI, 108.

<sup>2</sup> XVI, 12, 49 : *Seque in modum Myrmillonum opperiens* ; XXIII, 6, 83, *Pedites in speciem Myrmillonum contecti*.

<sup>3</sup> Suétone, *Domitien*, chap. 10.

<sup>4</sup> Winckelmann, *M. I.*, 199.

<sup>5</sup> Juvénal, VI, 256, dit :

*Balteus et manicæ et cristæ crurisque sinistri  
Dimidium tegimen. . . . .*

<sup>6</sup> Varron, II, 11.

<sup>7</sup> Pline, *Hist. nat.*, XXXIII, 129.

<sup>8</sup> Valère Maxime, III, 2, 12.

<sup>9</sup> VIII, 201 (*falx supina*).

<sup>10</sup> *Hist. nat.*, XVIII, 2 (*dentium sicas*).

<sup>11</sup> Pelet, *Description de l'amphithéâtre de Nîmes*, planche. III, f. 1.

plus dangereux pour leurs adversaires. Complètement armés et bardés de fer de pied en cap, ils devaient avoir non seulement les deux cuissards, comme les Thraces, auxquels ils ressemblaient le plus<sup>1</sup>, mais aussi la cuirasse. Combattant entre eux, ils ne pouvaient presque s'atteindre qu'au visage et aux yeux, par les trous de la visière du casque, ce qui paraît notamment résulter de ce distique de Martial<sup>2</sup> :

*Hoplomachus nunc es, fueras ophthalmicus ante.  
Fecisti medicus, quod lacis hoplomachus.*

Parmi les gladiateurs légers se rangeaient encore les vélites, qui combattaient avec le javelot<sup>3</sup>, peut-être même quelquefois avec la lance, comme probablement aussi les provocateurs. Ils devaient sans doute ouvrir le combat, qui s'engageait

*Utque petit primo plenum flaventis arena ;  
Nondum calfacti velitis hasta solum.*

Artémidore<sup>4</sup> mentionne aussi les Dimachères, sans doute munis de deux poignards, mais sur lesquels on manque d'ailleurs presque entièrement de données. Tout ce qu'on sait des Andabates, qui avaient formé le sujet et fourni le titre d'une satire de Varron (*Andabatæ*), c'est qu'ils combattaient sans y voir, ce qui veut dire probablement avec une visière non percée de trous et baissée. C'était là, comme il paraît, une manière de combattre de l'ancien temps, complètement tombée en désuétude, et dont saint Jérôme<sup>5</sup> n'a parlé, sans doute, que d'après Varron.

On ignore ce qu'étaient les *pœgnarii* des inscriptions, dont une concerne un *pegniarius ludi magni* presque centenaire<sup>6</sup>. Cavedoni a pensé que c'étaient des gladiateurs nains.

Non seulement des inscriptions, mais aussi Galien, Artémidore et déjà Cicéron<sup>7</sup>, parlent aussi de cavaliers (*equites*) dans l'arène. Ceux qui figurent sur le monument de Scarus portent de longues cuirasses avec la tunique, de petits boucliers ronds, des brassards au bras droit, des casques à visière et des lancés.

Les Essédaires<sup>8</sup>, gladiateurs montés sur un char comme les guerriers bretons, furent probablement introduits à Rome par Jules César, qui nous a laissé une description de la manière de combattre de ces derniers<sup>9</sup>. On a pu voir plus haut,

---

<sup>1</sup> Suétone, *Caligula*, chap. 35 : *Erat Esius Proculus patre primipilari ob egregiam corporis amplitudinem et speciem Collosseros dictus : hunc spectaculis detractum repente et in arenam deductum Threci et mox hoplomacho comparavit (Aesius Proculus, fils d'un primipilaire, était, pour sa figure et sa taille remarquable, surnommé l'Amour colosse. Sur l'ordre de l'empereur, il fut tout à coup enlevé des jeux publics, et entraîné dans l'arène où il eut à combattre d'abord un gladiateur thrace, puis un adversaire armé de toutes pièces).*

<sup>2</sup> VIII, 74 : (*Oculiste naguère, te voilà gladiateur : tu fais, étant gladiateur, ce que tu fis oculiste*).

<sup>3</sup> Isidore de Séville, *Orig.*, XVIII, 57 : *Velitum pugna erat ut ultro citroque tela objectarent.* — Plin., *Hist. nat.*, XXVIII, 34 : *Hasta velitaris evulsa corpore hominis.*

<sup>4</sup> *Onirocr.*, II, 32.

<sup>5</sup> *Adv. Jovin.*, I, 37 ; *adv. Helvid.*, 3, p. 3 A ; *contra Rufin*, 3, p. 101 A.

<sup>6</sup> Henzen, 6176.

<sup>7</sup> *Pro Sext.*, 59, 126 (*Equi gladiatorum*). — Voir aussi Isidore, *Orig.*, XVIII, 53 : *Genera gladiatorum plura, quorum primus ludus equestrium. Duo enim equites, præcedentibus prius signis militaribus, unus a parte orientis, alter ab occidentis, procedebant in equis albis cum aureis galeis, minoribus et habilioribus armis, sicque atroci perseverantia pro virtute sua inibant pugnam*, etc.

<sup>8</sup> Cicéron, *ad fam.*, VII, 10.

<sup>9</sup> En ces termes : *Mobilitatem equitum, stabilitatem peditum in præliis præstant, ac tantum usu quotidiano et exercitio efficiunt ut in declivi ac præcipiti loto incitatos equos sustinere et brevi*

par un passage de Pétrone, que les Essédaire faisaient souvent leurs évolutions avec l'accompagnement d'une musique. Il est à peu près certain qu'un guide se tenait sur le char, comme chez les Bretons, à côté du combattant<sup>1</sup>. Le même auteur<sup>2</sup> parle aussi d'une femme essédaire (*mulier essedaria*), ce qui ne serait encore que l'imitation d'un usage breton, également mentionné par Tacite<sup>3</sup>. Ce furent évidemment les guerres faites en Bretagne qui mirent cette forme de combat de plus en plus à la mode, sous les règnes de Claude et de Néron.

Est-il besoin d'ajouter, à propos des incertitudes planant encore sur une partie des renseignements qui précèdent, que le costume, la tenue et l'armement des différentes espèces de gladiateurs, durent nécessairement beaucoup varier, avec le temps, et généralement plus ou moins subir l'influence de la mode ? Il n'y eut, sans doute, d'uniforme parfaitement déterminé pour aucune des armées de la gladiature. Les monuments ne nous offrent des types bien caractérisés, et sur lesquels on ne peut se méprendre, que pour les rétiaires, les *secutores*, les Samnites et les Thraces.

Il devait, d'ailleurs, y avoir aussi des gladiateurs habiles dans plus d'un genre de combat, comme l'indiquent ces vers de Martial<sup>4</sup> :

*Hermes belligera superbus hasta,  
Hermes æquoreo minas tridente,  
Hermes casside languida timendus.*

Ici Hermès était rétiaire et vélite, ou peut-être provocateur.

## N° 2 — Animaux montrés et employés par les Romains dans le cirque et l'amphithéâtres.

La spécification de ces animaux offre une diversité plus ou moins grande, selon les temps. Aussi faut-il, pour l'établir clairement, ne point perdre de vue l'ordre chronologique dans lequel les différentes espèces furent successivement apportées à Rome, pour y servir à l'amusement du peuple-roi. Nous distinguerons à cet égard trois périodes, dont les deux premières comprennent les temps de la république et de la fondation de l'empire.

---

*moderari ac flectere, et per temonem percurrere et in iuge insistere et inde se in currus citissime recipere consueverint (C'est ainsi qu'ils réunissent dans les combats l'agilité du cavalier à la fermeté du fantassin; et tel est l'effet de l'habitude et de leurs exercices journaliers, que, dans les pentes les plus rapides, ils savent arrêter leurs chevaux au galop, les modérer et les détourner aussitôt, courir sur le timon, se tenir ferme sur le joug, et delà s'élancer précipitamment dans leurs chars). (De Bello gallico, IV, 33.)*

<sup>1</sup> Ainsi l'admet avec raison Lipsius (*Saturn.*, II, 12), d'après un passage de Suétone (*Caligula*, chap. 35). — Voir aussi Tacite, *Agricola*, 12.

<sup>2</sup> *Satiricon*, chap. 45.

<sup>3</sup> *Annales*, XIV, 3 : *Bouduca, curru filias præ se vehens... solitum quidem Britannis feminarum ductu bellare testabatur (Boadicée, montée sur un char, ayant devant elle ses deux filles... tout accoutumés qu'étaient les Bretons à marcher à l'ennemi conduits par leurs reines).*

<sup>4</sup> V, 24, 11 :

*Hermès est beau, armé de sa lance terrible ;  
Hermès, avec le trident de Neptune, semble menacer les flots ;  
Hermès est redoutable, lors même que son casque est négligemment attaché.*

<sup>5</sup> Le travail le plus complet et le plus instructif que l'on puisse mentionner à ce sujet, en France, est celui de Mongez, sur les animaux promenés ou tués dans les cirques [*Mémoires de l'Institut*, t. X (1833), p. 360-460].

## **1°. Depuis l'introduction des chasses à Rome jusqu'aux jeux donnés pendant l'édilité de Scaurus (186 à 58 avant notre ère).**

**Éléphants.** — Déjà la guerre contre Pyrrhus, en Lucanie<sup>1</sup>, avait fait faire connaissance aux Romains avec ces animaux, que le peuple appela d'abord *bœufs de Lucanie*. Marcus Curius Dentatus en fit paraître à son triomphe<sup>2</sup>, en l'an de Rome 479, correspondant à 275 avant notre ère. L. Cécilius Métellus, le vainqueur des Carthaginois, lors de son triomphe (en l'an de Rome 504 = 250 avant J.-c.) fit aussi promener un grand nombre d'éléphants<sup>3</sup> au cirque. D'après Verrius, ces pauvres animaux auraient été tués dans la circonstance, mais les rapports des autres écrivains ne s'accordent pas avec lui sur ce point<sup>4</sup>. Une médaille que la famille Cécilienne fit frapper, en commémoration de ce triomphe<sup>5</sup>, présente un éléphant qui porte une cloche au cou. C'est en 99 et en 79 av. J. C. que l'on fit, pour la première fois, combattre des éléphants contre des taureaux, d'après Pline l'Ancien. Pompée qui, à son triomphe d'Afrique, de l'an 81 av. J. C., avait paradé sur un char traîné par des éléphants<sup>6</sup>, eut le premier aussi la fantaisie de faire combattre une vingtaine de ces animaux avec des hommes, à 55 av. J.-C., lors de l'inauguration du théâtre qui prit son nom<sup>7</sup>.

Sous l'empire, on les affectait principalement à l'attelage des chars de triomphe et de procession de l'empereur ; on s'amusait à leur faire exécuter des tours d'adresse au cirque, mais on se décidait rarement à en laisser immoler dans les tueries. A l'inauguration de l'amphithéâtre Flavian même, on ne fit pas combattre plus de quatre éléphants<sup>8</sup>. Commode aussi en tua deux de sa propre main<sup>9</sup>. Sur des médailles frappées sous les règnes de Titus, d'Antonin le Pieux, de Commode et de Septime Sévère, on voit l'éléphant bardé d'une espèce de grillage<sup>10</sup>.

**Animaux d'Afrique.** — On comprenait surtout sous cette dénomination générale les bêtes féroces de l'espèce féline (*africanæ bestiæ*), notamment des lions, des panthères et des léopards. Tous ces animaux figurent déjà parmi les bêtes offertes en spectacle, à Rome, dans la première grande chasse (*venatio*) que Marcus Fulvius y ordonna, en 186 av. J.-C.<sup>11</sup> Mais on ne mentionne positivement que beaucoup plus tard un combat de plusieurs lions, donné par l'édile Q. Scævola, qui devint consul en 95 av. J. C. Il semblerait que ces animaux étaient d'abord attachés et que Sylla fut le premier qui lâcha des lions au cirque, dans un spectacle qu'il y donna comme préteur. Il avait obtenu du roi Bocchus et fait venir tout exprès d'Afrique, pour ce combat, des hommes habitués à lancer le javelot<sup>12</sup>. C'étaient, suivant Pline l'Ancien, cent lions à crinière (*jubati*), que les

---

<sup>1</sup> [La Basilicate, dans le royaume de Naples.]

<sup>2</sup> Sénèque, *De brev. vit.*, 13, 3.

<sup>3</sup> 120, 140 ou 142.

<sup>4</sup> Pline, *H. N.*, VIII, 16, etc. ; Sénèque, *De brev. vit.*, 13, 8.

<sup>5</sup> Ursini, *Fam. rom.*, p. 37.

<sup>6</sup> Pline, *H. N.*, 8, 4.

<sup>7</sup> Sénèque, et Pline, l. c. — Dion Cassius, XXXIX, 38. — Cicéron, *Ad fam.*, 7, 1.

<sup>8</sup> Dion Cassius, LXVI, 25.

<sup>9</sup> *Ibid.*, LXXII, 10. — Le même auteur mentionne quelques autres exemples de combats d'éléphants : *ibid.*, LV, 27 (contre un rhinocéros, en l'an 5 de notre ère), LXXVI, 1 (en 202), LXXVII, 6 (en 212), LXXIX, 9 (en 218) ; Martial (*Livre des spectacles*, 17) aussi, le combat d'un éléphant avec un taureau.

<sup>10</sup> Eckhel, *D. N.*, VII, 19.

<sup>11</sup> Tite-Live, XXXIX, 22.

<sup>12</sup> Pline, *H. N.*, VIII, 53. — Sénèque, *De brev. vit.*, 13, 6.

auteurs latins distinguent parfois des autres lions, ce qui a fait penser à Mongez que peut-être ces derniers seulement étaient de véritables lions, et que la désignation de la première espèce pouvait s'appliquer simplement au guépard (chasseur des Indes, *felis jubata* de Linné). Quoi qu'il en soit, on voit les lions et les lionnes, ainsi que les panthères et les léopards, figurer par centaines dans les spectacles donnés par Pompée, Jules César, Auguste (pour l'inauguration du théâtre de Marcellus, en l'an 13, et pour celle du temple de Mars Vengeur, en l'an 2 av. J.-C.), Germanicus, Caligula (pour l'inauguration du temple d'Auguste, en l'an 37 de notre ère), Claude, Néron, Adrien (au cirque), Antonin le Pieux, Marc-Aurèle, Commode et Probus<sup>1</sup>. Pompée déjà, suivant Dion Cassius, fit don au cirque de six cents lions, dont trois cent vingt-cinq à crinière. Commode, d'après Hérodien, fit un massacre de cent lions à un seul spectacle, et Probus encore fit égorger à l'amphithéâtre cent lions, à crinière, dont les rugissements y produisaient l'effet du tonnerre, et autant de lionnes, sans parler des autres animaux<sup>2</sup>. Or, on était encore bien plus prodigue de panthères et de léopards. Un ancien sénatus-consulte avait défendu l'introduction de ces espèces ; mais déjà le tribun Cn. Aufidius donna l'exemple de la dérogation à cette loi, vers l'an 100 av. J.-C. probablement. Scarus donna cent cinquante de ces animaux pour les jeux de sols édilité ; Pompée en fournit quatre cent dix pour le même usage ; P. Servilius, comme préteur, trois cents, en l'an 25 avant notre ère ; Auguste une fois même jusqu'à six cents, et trois mille cinq cents pendant toute la durée de son règne<sup>3</sup>. Parmi ces animaux se trouvaient sans doute aussi quelquefois des hyènes, bien qu'il n'en reste plus qu'une seule mention distincte, qui se rapporte au règne de Gordien<sup>4</sup>.

Des *autruches* figuraient déjà dans les premières grandes chasses (*venationes*) du cirque<sup>5</sup>. Commode les abattait à la course avec des flèches tournées en croissant<sup>6</sup>. Le premier Gordien, étant édile, fournit pour son sixième spectacle, entre autres bêtes, trois cents autruches de Mauritanie, teintes en rouge<sup>7</sup>.

Après l'autruche, des *grues* dressées sont les seuls oiseaux mentionnés dans les spectacles de ces véneries<sup>8</sup>. Quant aux perroquets et à d'autres oiseaux rares et de beau plumage, on se bornait à les exposer aux regards du peuple et on s'en servait probablement aussi pour l'ornement du forum, lors des spectacles<sup>9</sup>.

Telles étaient, que nous sachions, les seules espèces d'animaux exotiques qui fussent employées à Rome, dans la vénerie officielle, avant l'édilité de Scarus. Il nous reste, maintenant, à parler aussi des espèces d'Europe.

**Ours.** — On en tirait de la Lucanie<sup>10</sup>, de la Pouille et de la Dalmatie<sup>11</sup>. En 61 av. J.-C. cependant, L. Domitius Ahenobarbus, édile curule, en fournit aussi le

<sup>1</sup> Nombre de passages de Dion Cassius, Eutrope et Eusèbe, Hérodien, Ammien Marcellin, ainsi que Plutarque (*Vie de Pompée*, chap. 52), Pline l'Ancien et déjà Tite-Live, en témoignent.

<sup>2</sup> Voir, dans l'*Hist. Auguste*, la biographie de ce prince, chap. 10.

<sup>3</sup> *Monument d'Ancyre*.

<sup>4</sup> Voir sa biographie, chap. 33 : *Belbi, id est hyænæ decem*.

<sup>5</sup> Plaute, *Persa*, II, 2, 17 :

*Vola curriculo. . . . .*

*Istuc marinus passer per circum solet.*

<sup>6</sup> Hérodien, I, 15, 5. — Voir aussi Dion Cassius, LXXII, 20.

<sup>7</sup> *Vie de Gordien I*, chap. 3.

<sup>8</sup> Dion Cassius, LXVI, 25.

<sup>9</sup> Varron, *R. R.*, III, 9, 7 : *Gallinæ rusticæ... in ornatibus publicis poni solent cum psittacis ac merulis albis, item aliis id genus rebus inusitatis*.

<sup>10</sup> Varron, VI, éd. de Deux-Ponts, p. 89. — *Livre des spectacles* de Martial, 8. — Galien, *De aliment. facultibus*, 3, 2 ; éd. Kuhn, VI, 666.

<sup>11</sup> Symmaque, *Lettres*, X, 13, 15 et 20.

premier cent de la Numidie, où l'ours était commun alors, comme l'attestent une foule de passages des auteurs anciens<sup>1</sup> et paraît l'avoir aussi parfaitement admis, depuis, le célèbre Cuvier. Les jeux ne consommaient guère moins d'ours que de bêtes félines d'Afrique. Ainsi P. Servilius, comme préteur, donna trois cents ours pour cet usage ; Caligula et Néron en fournirent chacun quatre cents, Commode en tua cent et Gordien Ier en procura jusqu'à mille en un seul jour, indépendamment de cent animaux d'Afrique<sup>2</sup>.

Les *taureaux*, dont il est très souvent fait mention, étaient naturellement d'un usage fort commun. Depuis l'an 79 avant J.-C. on les mit souvent aux prises avec l'éléphant<sup>3</sup> ; dans les temps postérieurs, plus particulièrement avec des hommes<sup>4</sup>.

Des combats de soixante *sangliers*, lâchés les uns contre les autres, sous Septime Sévère, en 202 après J.-C., de cent cinquante sous les Gordiens et de mille sous Probus, sont mentionnés par un historien du premier de ces règnes<sup>5</sup> et les biographes des empereurs suivants, dans l'*Histoire Auguste*.

Le gibier ordinaire et toute sorte de bêtes fauves apprivoisées, compris sous la dénomination générale d'animaux herbivores<sup>6</sup>, et que l'on parvenait toujours facilement à se procurer en masses, pouvaient d'autant plus largement desservir les spectacles des grandes tueries d'animaux, ce qui paraît avoir eu lieu, effectivement aussi, dans les derniers temps de l'empire comme dans les commencements. C'est aux Jeux Floraux surtout que l'on faisait un grand massacre de gibier pareil<sup>7</sup>, dans lequel les cerfs<sup>8</sup> ne manquaient pas plus que le lièvre<sup>9</sup>.

Ce commun gibier d'Europe dominait naturellement aussi dans les jeux des provinces. Cependant des panthères et des léopards figuraient, assez souvent aussi, dans les spectacles de villes municipales telles que Vérone<sup>10</sup> et d'autres encore<sup>11</sup>. On mentionne à Cumès une représentation où partirent des autruches<sup>12</sup>, et l'on voit encore, sur un bas-relief célèbre de Pompéji, des taureaux et des sangliers<sup>13</sup>.

---

<sup>1</sup> Pline, *H. N.*, VIII, 131 ; Martial, I, 104, 5 ; Juvénal, IV, 99 ; Dion Cassius, LIII, 27, etc.

<sup>2</sup> Tite-Live, XLIV, 18 ; Dion Cassius, LIII, 27, LIX, 7, LXI, 9, et LXII, 18 ; *Vie de Gordien I*, chap. 3 ; et *Vie de Probus*, chap. 19.

<sup>3</sup> *Livre des spectacles*, 17.

<sup>4</sup> Varron, *R. R.*, III, 5, 3.

<sup>5</sup> Dion Cassius, LXXVI, 1.

<sup>6</sup> *Animalia herbatica* (*Vie de Probus*, chap. 19).

<sup>7</sup> *Imbelles capreae sollicitusque lepus*. Ovide, *Fastes*, V, 371.

<sup>8</sup> Le même, *Métamorphoses*, XI, 25.

. . . . . *Structoque utrinque theatro*

*Ut matutina cervus periturus arena.*

*Hist. Auguste, Gordien III*, c. 3 : *Cervi palmati ducentimixtis Britannis.*

<sup>9</sup> Plaute, *Persa*, III, 3, 30.

. . . . . *Citius extemplo a foro*

*Pugiunt quam ex porta ludis quum emissus't lepus.*

Varron (*R. R.*, III, 13) a décrit le parc de gibier de la villa de Q. Hortensius à Laurente, où, sur un signal donné avec le cor, *tanta circumfluxit nos cervorum, aprorum et caeterorum quadrupedum multitudo, ut non minus formosum mihi visum sit spectaculum quam in circo maximo aedilium, sine Africanis bestiis cum fiunt venationes.*

<sup>10</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, VI, 34.

<sup>11</sup> *I. R. N.*, 4768 (Allifæ) ; 5789 (Amiternum).

<sup>12</sup> *Ibid.*, 2569.

<sup>13</sup> *Bull. Nap.*, IV, tav. 1.



## **2°. Depuis les jeux de Scaurus jusqu'à l'inauguration du théâtre de Marcellus (de 58 à 11 avant notre ère).**

Les jeux célèbres que Marcus Æmilius Scaurus donna, comme édile curule, marquent l'époque où furent introduits dans les spectacles de Rome des animaux d'Égypte, qu'il s'était probablement procurés à Pétra, lors de son incursion dans le pays des Nabatéens<sup>1</sup>.

On y montra pour la première fois un *hippopotame*<sup>2</sup> qui fut, comme il paraît, tué lors du triomphe célébré par Auguste, après la conquête de l'Égypte, en l'an 29 avant J.-C.<sup>3</sup> Cet animal fut toujours rare, même sous l'empire. Cependant il paraît qu'on vit plusieurs hippopotames aux spectacles donnés par Antonin le Pieux en l'an 149 de notre ère<sup>4</sup>, que Commode en tua cinq<sup>5</sup> et qu'Héliogabale en possédait plusieurs<sup>6</sup>. Il en existait encore un à Rome sous le règne de Gordien III<sup>7</sup>.

Scaurus fut aussi le premier qui montra au peuple de Rome des crocodiles, au nombre de cinq, pour lesquels on avait creusé un bassin tout exprès, comme pour l'hippopotame<sup>8</sup>. Auguste, lors de la fête donnée pour l'inauguration du temple de Mars Vengeur, deux ans avant la naissance de J.-C., fit tuer trente-six de ces animaux au cirque Flaminius, dans lequel il avait fait conduire des eaux<sup>9</sup>. Une description de Strabon<sup>10</sup> paraît se rapporter à un autre spectacle. On y avait élevé, à côté du bassin d'eau, un échafaudage sur lequel les crocodiles pussent se vautrer au soleil. Des Tentyrites les y hissaient avec des filets et les faisaient ensuite redescendre dans l'eau, où ils se mêlaient à ces animaux, sans que ceux-ci leur fissent aucun mal. Antonin le Pieux aussi fournit des crocodiles pour les spectacles<sup>11</sup> ; Héliogabale en avait un<sup>12</sup> et Symmaque voulait en faire servir plusieurs à rehausser l'éclat de ses fêtes ; mais tous moururent pendant les préparatifs<sup>13</sup>.

C'est aux jeux donnés par Pompée en 55 avant J.-C. que l'on vit, à Rome, le premier *rhinocéros*<sup>14</sup>. Mais, antérieurement déjà, le poète Lucilius connaissait cet animal d'ouï-dire<sup>15</sup>. Auguste fit tuer, en 29 avant J.-C., un rhinocéros<sup>16</sup>, après l'avoir montré d'abord au clos des *Septa*<sup>17</sup>. En l'an 5 de notre ère, on vit un éléphant combattre avec un rhinocéros<sup>18</sup>, que Strabon décrivit<sup>19</sup> pour l'avoir vu de ses propres yeux. D'après Pline le Naturaliste, on avait eu souvent l'occasion de voir des rhinocéros à une seule défense ; mais il est possible qu'il n'en parût

---

<sup>1</sup> Mommsen, *Numismatique romaine*, p. 627, n. 468.

<sup>2</sup> Pline, *H. N.*, VIII, 96 ; Ammien Marcellin, XXII, 15, 24.

<sup>3</sup> Dion Cassius, LI, 23.

<sup>4</sup> Vie de cet empereur, chap. 10.

<sup>5</sup> Dion Cassius, LXXII, 10.

<sup>6</sup> *Vie d'Héliogabale*, chap. 28.

<sup>7</sup> *Vie de Gordien III*, chap. 33.

<sup>8</sup> Pline l'Ancien, *l. c.*

<sup>9</sup> Dion Cassius, LV, 10.

<sup>10</sup> XVII, I, 44, p. 815 C.

<sup>11</sup> Voir sa biographie, chap. 10.

<sup>12</sup> Voir sa biographie, chap. 28.

<sup>13</sup> Symmaque, *Lettres*, VI, 43 ; IX, 132.

<sup>14</sup> Pline, *H. N.*, VIII, 71.

<sup>15</sup> Voir *Sat.*, 3, 21, où il dit : *Dente adverso eminulo hic est, rhinoceros velut Æthiops.*

<sup>16</sup> Dion Cassius, LI, 23.

<sup>17</sup> Suétone, *Auguste*, chap. 43.

<sup>18</sup> Dion Cassius, LV, 27.

<sup>19</sup> Page 775, au commencement.

pas à deux défenses avant celui que procura Domitien<sup>1</sup>, et dont les médailles de son règne ont perpétué l'image<sup>2</sup>. Pausanias (IX, 21, 2) vit cet animal à Rome, où on le qualifiait de taureau d'Éthiopie. Commode passe pour avoir abattu plusieurs rhinocéros<sup>3</sup>, Caracalla aussi en fit tuer un<sup>4</sup> ; Héliogabale en possédait un autre<sup>5</sup>, et l'on en montra un aux jeux séculaires de Philippe<sup>6</sup>.

Ce fut César qui montra la première *girafe*, aux jeux de son triomphe de l'an 46 avant J.-C.<sup>7</sup> Pline l'Ancien<sup>8</sup>, Varron<sup>9</sup> et Horace<sup>10</sup> en parlent. Suivant Pline, cet animal, appelé par les Romains et les Grecs *camelopardalis*, ou *ovis fera*, désignation plus vulgaire sans doute, s'appelait *nabus* chez les Éthiopiens<sup>11</sup>. Postérieurement au siècle d'Auguste, Pausanias doit être mentionné comme le premier auteur qui vit à Rome, de ses propres yeux, une nouvelle girafe dont il nous a laissé la description, et qu'il appelle chameau indien<sup>12</sup> ; puis Dion Cassius (LXXII, 10) fut témoin oculaire de la mort d'une autre, tuée par Commode, et Florentinus<sup>13</sup>, qui doit avoir vécu sous le règne de Macrin, en vit une troisième à Rome. Sous Gordien III, il y en avait dans cette capitale dix, qui furent promenées aux jeux séculaires de Philippe en 247<sup>14</sup> ; on en revit-aussi quelques-unes au triomphe d'Aurélien sur Zénobie, en 278<sup>15</sup>. Au moyen âge, Albert le Grand vit et décrivit une girafe, envoyée par un sultan d'Égypte à l'empereur Frédéric II, puis Antonio Costanzio, une autre, qui était également le cadeau d'un sultan d'Égypte, en possession de Laurent de Médicis en 1486, année de-puis laquelle on n'en revit plus aucune en Europe, sauf à Constantinople, jusqu'à l'arrivée de celle qui fut envoyée d'Alexandrie en France en 1827.

Le *cepus* d'Éthiopie de Pline<sup>16</sup>, espèce de singe<sup>17</sup>, que Mongez rattache au genre *des singes macaques, habitants de la Guinée et de l'intérieur de l'Afrique*, ne paraît avoir été vu à Rome qu'une seule fois, aux jeux donnés par Pompée.

A ces mêmes jeux, on vit aussi pour la première fois le *chama* des Gaules, ou *rufius* dans l'idiome de ce pays, de la forme du loup et moucheté comme une panthère. Cet animal, dont César avait probablement fait cadeau à Pompée, et que les Romains appelaient aussi *lupus cervarius*<sup>18</sup>, n'était, comme on voit, autre

---

<sup>1</sup> Livre des spectacles, 22.

<sup>2</sup> Eckhel, VI, 393.

<sup>3</sup> Dion Cassius, LXXII, 10.

<sup>4</sup> *Ibid.*, LXXVII, 6.

<sup>5</sup> *Vie d'Héliogabale*, chap. 28.

<sup>6</sup> *Vie de Gordien III*, chap. 23.

<sup>7</sup> Dion Cassius, XLIII, 23.

<sup>8</sup> *Hist. nat.*, VIII, 69.

<sup>9</sup> V, 20 : *Alexandrea camelopardalis nuper adducta*.

<sup>10</sup> *Épîtres*, II, 1, 194.

<sup>11</sup> Voir Brandt, qui a traité la question de savoir si le *nabus* de Pline est identique avec sa *camelopardalis*, dans le *Bull. de l'Acad. imp.* de Saint-Pétersbourg, 1860, tom. I, page 353. — Le nom arabe de la girafe est *serrafa*, en grec moderne *ζόραφικς*, et dans Albert le Grand *seraph*. Voir Mongez, pages 413 et 418, dont la notice historique sur cet animal est la plus complète, et Jahn, *Columbarium de la Villa Pamfili*, p. 45, etc.

<sup>12</sup> Pausanias, IX, 21, 3.

<sup>13</sup> *Geoponica*, XVI, 22.

<sup>14</sup> *Vie de Gordien III*, chap. 33.

<sup>15</sup> *Vie d'Aurélien*, chap. 33.

<sup>16</sup> *H. N.*, VIII, 69.

<sup>17</sup> Aristote, *Hist. anim.*, II, 8, etc.

<sup>18</sup> Pline, *H. N.*, VIII, 70 et 84.

que le loup cervier, dont l'espèce s'est perdue en France, mais existait encore dans la forêt d'Orléans en 1548<sup>1</sup>.

### **3°. Depuis l'inauguration du théâtre de Marcellus jusqu'aux derniers temps de l'empire.**

Le *tigre* ne parut à Rome que sous le règne d'Auguste, Varron encore (V, 20) niait la possibilité de le prendre vivant, bien que déjà le roi Séleucus eût fait présent aux Athéniens d'un de ces animaux, mentionné par Philémon et Alexis dans Athénée (XIII, p. 590). Suivant Dion Cassius (LIV, 9), Auguste aurait reçu les premiers tigres d'une ambassade de l'Inde, qui le trouva en l'an 19 avant J.-C. dans l'île de Samos ; mais, suivant Pline<sup>2</sup>, le premier qui vint à Rome aurait été celui que l'empereur fit voir apprivoisé dans une cage, à l'inauguration du théâtre de Marcellus, le 4 mai de l'an 11 av. J.-C. Claude eut quatre tigres. Martial parle également d'un tigre apprivoisé<sup>3</sup>. Domitien et Antonin le Pieux exhibèrent aussi un certain nombre de tigres, le premier probablement à l'occasion des spectacles de son triomphe sur les Sarmates, célébré au commencement de l'an 94<sup>4</sup>. Dion Cassius (LXXIX, 9) rapporte que cinquante et un tigres furent tués en 218 aux noces d'Héliogabale, qui, d'après son biographe (c. 28), se serait même montré en Bacchus, sur des chars attelés de cerfs, de lions et de tigres. Gordien III possédait dix tigres<sup>5</sup> ; Aurélien n'en eut que quatre<sup>6</sup>.

Aux spectacles de Domitien partirent aussi le *bubalus*, espèce d'antilope, et l'ure ou *bison*<sup>7</sup>, que l'on revit aux jeux de Septime Sévère en 202<sup>8</sup>. Pausanias, qui avait vu de ces ures à Rome, les appelle taureaux de Péonie et en a décrit la chasse dans tous ses détails<sup>9</sup>. La *damma*, espèce d'antilope d'Afrique, appelée *nanguer* d'après Cuvier, est aussi très souvent mentionnée<sup>10</sup>. L'oryx,

#### **Matutinarum non ultima præda ferarum**

*Sævus oryx, . . . . .*<sup>11</sup>

était également un animal du désert d'Afrique, caractérisé par une seule corne<sup>12</sup>. Martial nomme encore l'*onagre* parmi les animaux de la vénerie de l'amphithéâtre<sup>13</sup>. Cet animal était peut-être l'âne sauvage, que nous appelons nous-mêmes onagre. Cuvier y voyait le djiggetaï (*equus hemionus* de Pallas). On avait cru longtemps, comme le crut encore Gibbon lui-même, pouvoir y reconnaître le zèbre, mais Mongez a eu d'autant moins de peine à réfuter cette opinion que les Anciens parlent de l'apprivoisement de l'*onager*, tandis que le zèbre n'a jamais pu être apprivoisé, et qu'ils ne mentionnent pas les raies si caractéristiques pour ce dernier. C'est Philostorgue<sup>14</sup> qui a le premier décrit le

---

<sup>1</sup> Thevet, *Cosmographie du Levant*.

<sup>2</sup> *H. N.*, VIII, 65.

<sup>3</sup> *Livre des spectacles*, 18.

<sup>4</sup> Martial, VIII, 26, et *De temp. libr. Martialis*, p. 11. — *Vie d'Antonin le Pieux*, chap. 10.

<sup>5</sup> *Gordien III*, chap. 33.

<sup>6</sup> *Aurélien*, chap. 33.

<sup>7</sup> *Livre des spectacles*, 23, 5.

<sup>8</sup> Dion Cassius, LXXVI, et Calpurnius, *Ecl.*, III, 61, etc.

<sup>9</sup> IX, 21, 3, et X, 13, 2.

<sup>10</sup> Martial, XIII, 94. — *Gordien III*, 3, et *Probus*, 19, où il est question ici de 2000, là de 200 *dammæ*.

<sup>11</sup> Martial, XIII, 95.

<sup>12</sup> Pline, *H. N.*, X, 201 ; XI, 255.

<sup>13</sup> Voir Martial, XIII, 100, et déjà Cicéron, *ad Atticum*, VI, 1, 25.

<sup>14</sup> *Hist. ecclésiastique*, III, 11.

zèbre, sous le nom d'*óvoç άγπιος* ; mais peut-être l'hippotigre, qui fut tué aux jeux de Caracalla<sup>1</sup>, était-il également un zèbre, moitié cheval, moitié tigre, comme la girafe était, pour les anciens, moitié chameau, moitié panthère (*camelopardalis*). Quant à l'onagre, la mention de cet animal revient souvent dans la suite<sup>2</sup>.

Dans les fameux spectacles d'Antonin le Pieux, de l'an 149 probablement<sup>3</sup>, où l'on vit des animaux de toutes les parties du monde, d'après son biographe<sup>4</sup>, on trouve en outre la mention du *strepsiceros*, espèce d'antilope d'Afrique, d'après Mongez, ainsi que celle de la *crocuta*, animal qui reparut aux jeux de Septime Sévère en 202, que Dion Cassius (LXXVI, 1) décrivit, le croyant nouveau, et que l'on a pris pour une hyène.

Pausanias<sup>5</sup> vit aussi, parmi les animaux que l'on chassait à l'amphithéâtre, des cerfs blancs et l'élan des Gaules (*alces*), animal qui lui paraissait tenir le milieu entre le cerf et le chameau. Gordien Ier, Gordien III et Aurélien possédèrent des élans, les deux premiers chacun dix<sup>6</sup>. Cet animal était cependant devenu rare, dans la Gaule du moins<sup>7</sup>.

Aux jeux de Gordien Ier, on vit figurer en outre cent moutons sauvages (*oves feræ*), dénomination qui ne s'applique plus ici ; comme précédemment, à des girafes, mais peut-être à une espèce décrite par Columelle<sup>8</sup> ; puis cent taureaux de Chypre (*tauri Cypriaci*) et deux cents *ibices*, espèce de chèvres, d'après Pline le Naturaliste<sup>9</sup>.

Symmaque<sup>10</sup> fit aussi venir pour ses jeux des *addaces*, espèce de gazelles, des pygargues, la *capra ægagrus* de Pallas peut-être, et des chiens d'Écosse<sup>11</sup>, race que l'on exportait déjà, de la Grande-Bretagne, du temps de Strabon<sup>12</sup>.

Enfin, l'on trouve encore, dans les spectacles décrits par Calpurnius<sup>13</sup>, la mention du lièvre blanc (*lepus variabilis* de Pallas), du sanglier cornu (*babiroussa* probablement) et du phoque.

Pour les serpents, qu'on exposait, mais qui ne figurèrent jamais dans les représentations de chasses, nous renvoyons au premier chapitre.

### N° 3. — Amphithéâtres romains de l'Italie et des provinces.

Rien ne montre plus clairement combien les jeux de la gladiature et les tueries d'animaux étaient répandus, dans l'empire romain, que le grand nombre

---

<sup>1</sup> Dion Cassius, LXXVII, 6.

<sup>2</sup> Dion Cassius, LXXVI, 1 ; *Gordien III*, chap. 3 (30) ; *Gordianus III*, chap. 23 (XX, *onagri*, L, *equi feri*).

<sup>3</sup> D'après les médailles (Eckhel, *D. N.*, VII, 19).

<sup>4</sup> Vie de cet empereur, chap. 10.

<sup>5</sup> VIII, 17, 3, et IX, 21, 3.

<sup>6</sup> *Gordiani tres*, chap. 2 ; *Gordianus III*, chap. 23 ; *Aurelianus*, chap. 23.

<sup>7</sup> Calpurnius, *Ecl.*, VII, 58 : *Raram silvis etiam quibus editur alcen*.

<sup>8</sup> *R. R.*, VII, 2, 4 : *Nam cum in municipium Gaditanum ex vici no Africæ miri coloris silvestres feri arietes sicut alias bestię munerariis adportarentur*, etc.

<sup>9</sup> VII, 214 (*caprarum genus*). — Vie de Probus, chap. 19 : *Ibices et oves feræ*.

<sup>10</sup> *Lettres*, IX, 125.

<sup>11</sup> *Ibid.*, II, 77.

<sup>12</sup> IV, 5, 2, p. 199. — Grat. Faliscus, *Cyneg.*, 174 ; Nemesianus, *Cyneg.*, 124.

<sup>13</sup> *Eclog.*, III, 57, etc.

d'amphithéâtres dont il reste des vestiges. Encore ne faut-il pas perdre de vue que le besoin d'élever des amphithéâtres en pierre, les seuls dont les ruines aient pu résister aux injures du temps jusqu'à nos jours, n'a dû, naturellement, se faire sentir que dans les localités où ces spectacles étaient donnés régulièrement et à grands frais. L'absence de traces d'un édifice pareil dans d'autres lieux, où l'on se contentait peut-être d'un amphithéâtre en bois, ne prouve donc pas nécessairement que l'on y fût privé des jeux de l'arène.

Les traces des amphithéâtres se retrouvent dans certaines traditions, dans des ruines ou débris encore existants et dans l'usage local de certaines dénominations par lesquelles on les désignait au moyen âge. Mais tous ces indices sont souvent tellement vagues, qu'il est impossible d'en rien conclure avec certitude. Ainsi l'existence du prétendu amphithéâtre de Pérouse n'est, ou plutôt ne paraît attestée que par les actes de saint Herculain, qui sont apocryphes<sup>1</sup>. Le fait de la construction d'un amphithéâtre à Pavie par Théodoric le Grand, pour lequel il existe un autre témoignage<sup>2</sup>, n'est pas moins contestable. Maffei<sup>3</sup> ne l'admet pas, par la considération que l'usage des jeux de la gladiature était tombé longtemps avant cette époque ; mais on peut objecter, d'autre part, que les tueries d'animaux, auxquelles servaient alors principalement les amphithéâtres, étaient restées à la mode, et que Théodoric fit notoirement beaucoup pour les spectacles, à Rome aussi.

Le mot *arena*, appliqué à certains lieux, se retrouve dans beaucoup de villes, au moyen âge<sup>4</sup>. Mais est-il permis d'affirmer sur la foi d'une simple mention du treizième siècle, ou de tirer, comme on l'a fait<sup>5</sup>, de la circonstance qu'il existait à Paris, sur la rive gauche de la Seine, non loin du Palais des Thermes, un endroit appelé Clos des Arènes, la conclusion qu'il devait y avoir eu là un amphithéâtre ? L'opinion de Bertoli<sup>6</sup>, qu'il en existait un à Aquilée, ne se fonde aussi que sur la mention fréquente d'une *torre d'Arena* dans d'anciens documents des archives de cette ville. La mention semblable d'un *vico dell'anfiteatro*, d'une *platea amphitheatri*, dans le quartier des Thermes (*regio Thermensis*), se retrouvait, d'après Garrucci<sup>7</sup>, même à Naples, où rien d'ailleurs ne prouve qu'il y ait eu réellement un amphithéâtre.

La dénomination de *Colosseum* n'appartenait pas exclusivement au Colisée de Rome, que nous avons décrit. Quelques autres amphithéâtres d'Italie ont été qualifiés de même, en raison de leurs dimensions colossales, comme l'ont très bien établi Mazzocchi et Maffei, et non d'après le colosse de Néron. Ainsi, notamment l'amphithéâtre de Capoue, appelé *Colossus* par le moine bénédictin Erchempert, qui écrivit dans cette ville, au neuvième siècle, une histoire des Lombards ; puis celui de Florence, que Benvenuto Cellini, dans son

---

<sup>1</sup> Vermiglioli, *Iscriz. Perugine*, p. 254-259.

<sup>2</sup> Anonyme de Valois. (Ammien Marcellin, éd. Wagner-Erfurdt, p. 623, 71).

<sup>3</sup> *Degli anfiteatri*, 2<sup>e</sup> éd., p. 90.

<sup>4</sup> Dû Cange, s. v. : *Meminit... Chronicon Episcoporum Petracoricensium Arenarum Petracoricensium sub anno 1157 : sub hoc Boso, comes Petracoricensis super locum Arenarum Petracoricensium excelsam turrem exædificavit.* — In *Consuetud. Bituric.*, tit. II, art. 20, fit mention de la fosse des Arènes de Bourges. *Unde conficitur amphitheatrum ibi olim exstitisse. Arenas Remenses commemorat Marlotus in metropoli Remensi*, lib. I, cap. V ; *Parisienses ante S. Victorem charta anni 1284*, in *Hist. academiae Parisiensis*, t. III, p. 238.

<sup>5</sup> Caylus, *Recueil des Antiq.*, II, p. 376. — L'emplacement est marqué sur la planche CVIII de son plan de Paris.

<sup>6</sup> *Antich. d'Aquileja*, p. 254.

<sup>7</sup> *Sull' origine e sulla costruzione dell' anfit. di Catania*.

autobiographie, nomme aussi *Colosseo*, et celui de Luna, connu sous le même nom des gens de la campagne voisine<sup>1</sup>.

Une troisième série de dénominations, assez communes en Italie, pour des ruines d'anciens amphithéâtres et même pour d'autres du même genre ; dans la bouche du peuple, est celle des mots *Berelais*, *Berelasis*, *Berolassi*, qui, dans Erchempert, servent également à désigner l'amphithéâtre de Capoue, et auxquels viennent se substituer, dans des documents, relatifs à l'amphithéâtre de Florence, de la période du onzième siècle au quatorzième, les mots *Perilasium*, *Perlasium*, *Perlagium*, *Perlascio*, *Pierlascio*, *Piarlagio*, *Piarlasgio*. Un document de 1071 porte *Peribasium*, mot que Manni croit être la forme originaire et correcte. Deux parchemins, des années 1085 et 1086, offrent aussi la variante assez bizarre de *Pratolascio*. Quant aux trois premières formes, employées par Erchempert, des érudits italiens, tels que Rucca<sup>2</sup>, croient qu'elles sont d'origine arabe et datent du temps où la Basse Italie fut occupée par les Sarrasins. En admettant l'étymologie arabe *bir-al-as*, mots qui pourraient signifier *citerne de la force* ou *forte citerne*, il y aurait lieu d'en inférer que l'aspect des amphithéâtres avait produit sur les Arabes l'effet d'immenses citernes entourées de murs circulaires ; mais, en s'arrêtant à l'étymologie lombarde *berolaz*, signifiant *fosse d'ours*, on aurait une explication non moins plausible du mot *Berolais*. Quoi qu'il en soit, la forme *Verlasci* s'est conservée dans l'usage jusqu'à nos jours, non seulement à Capoue, mais encore à Vénafro, où elle désigne les restes d'un amphithéâtre<sup>3</sup>, tandis qu'à Arezzo et à Florence, celle de *Parlagio* s'y est peu à peu substituée avec le temps ; et comme ce mot, synonyme de *Parlatorio*, local ou bâtiment où l'on s'assemble et forme des réunions pour délibérer, présente un sens clair et généralement intelligible, quoique tout différent, il prévalut presque partout et fit oublier celui qu'il avait supplanté<sup>4</sup>.

Les vestiges de pierre aussi sont souvent trompeurs, et, pour une foule de ruines, il est absolument impossible de décider si elles proviennent d'un amphithéâtre ou de quelque autre édifice. Un prétendu amphithéâtre à Doué, en Poitou, n'est en réalité, d'après Montfaucon<sup>5</sup>, que le reste d'un ancien palais des rois de France.

Mais, s'il est certain qu'il y a, d'une part, plus d'un retranchement à faire sur la liste des amphithéâtres romains dont on avait cru pouvoir affirmer l'existence, d'après celle de ruines ou d'autres indices, il n'y a pas moins de chance, de l'autre, pour que cette liste s'enrichisse encore de mainte nouvelle découverte, par suite de l'exploration de contrées encore peu connues, ou de fouilles d'érudition, dans les archives des villes surtout. Nous sommes encore loin d'avoir connaissance de tous les édifices de ce genre qui existaient dans la dernière période de l'antiquité, et dont la plupart ont dû disparaître, dans la longue nuit de barbarie du moyen âge, sans même laisser de traces. Si l'on a été, quelquefois, trop prompt à se prononcer sur l'existence d'anciens amphithéâtres, d'après les indices de ruines méconnaissables et de témoignages suspects ou apocryphes, l'ouvrage de Maffei a fait justice de cette légèreté et opéré une

---

<sup>1</sup> Promis, *Memorie della città di Luni*, p. 225.

<sup>2</sup> *Capua verere*.

<sup>3</sup> Cotugno, *Memorie storiche di Venafro*, p. 264, etc.

<sup>4</sup> Voir Maria Manni, *Notizie storiche intorno al Parlagio ovvero anfiteatro di Firenze*, Bologna, 1746. — Villani, *Storie I*, chap. 23. — Guazzesi, *Supplemento alla dissertazione intorno agli anfiteatri degli antichi Toscani*.

<sup>5</sup> *Antiquité expliquée*, t. III, p. 258.

réaction salubre dans l'esprit qui doit guider ces recherches. Cependant le savant archéologue s'est certainement laissé emporter trop loin par son zèle critique, en n'admettant que trois amphithéâtres, ceux de Rome, de Capoue et de Vérone, en déclarant celui de Pola un simple théâtre, et révoquant même en doute la destination reconnue des Arènes de Nîmes.

Lipsius a, le premier, essayé de dresser une liste d'amphithéâtres, dans son écrit intitulé : *De amphitheatris quæ extra Romam*. Il en énumère quinze, desquels il y a ce-pendant à retrancher les deux que l'on croyait à tort pou-voir revendiquer pour Doué (voir plus haut) et pour Athènes. Montfaucon (III, p. 258) en nomme dix-huit hors de Rome, tous situés en Italie et en France, à l'exception des ruines d'Italica. Clérisseau<sup>1</sup> donne un relevé de soixante-deux amphithéâtres, mais qui ne paraît pas moins sujet à révision que celui de Promis, dont les indications portent sur cinquante-cinq amphithéâtres d'Italie, au sujet desquels il n'admet pas le doute.

Le relevé de tous les amphithéâtres connus d'Émile Hubner<sup>2</sup>, le plus récent à notre connaissance, en embrasse de quatre-vingt-trois à quatre-vingt-cinq.

Pour compléter la liste que nous allons essayer de dresser nous-même, nous avons consulté la bibliothèque de M. O. Jahn, particulièrement riche en monographies concernant les ruines d'Italie, sur lesquelles d'utiles renseignements nous ont été communiqués en outre par l'architecte Rod. Bergau et le docteur O. Hirschfeld. Quant aux données sur les amphithéâtres d'Espagne, nous en sommes principalement redevable à M. le professeur Émile Hubner.

Le défaut d'espace ne nous permettant pas d'entrer dans de grands détails descriptifs, nous nous bornerons le plus souvent, dans l'énumération qui va suivre, à l'indication des sources et documents dans lesquels ils abondent.

Rien ne prouve l'existence d'aucun amphithéâtre en pierre antérieur à celui que Statilius Taurus, le premier, fit construire, en l'an de Rome 725, dans cette ville même. Il est aujourd'hui généralement reconnu que les amphithéâtres d'Étrurie n'ont pas été bâtis par les Étrusques, comme on l'avait cru, mais bien par les Romains<sup>3</sup>. On a cru pouvoir faire remonter l'origine de l'amphithéâtre de Pompéji aux premiers temps de l'établissement de cette colonie par Sylla, en arguant de la forme des lettres et de quelques archaïsmes d'une double inscription qui s'y trouve<sup>4</sup> ; mais cette opinion est réfutée par Garrucci et d'autres savants, des observations desquels il résulte que l'usage de ces formes vieilles a partiellement survécu à la république. Cependant la date de l'an de Rome 685 ; pour l'achèvement de cet édifice, ne repose que sur une conclusion, tout aussi incertaine, tirée par Garrucci d'une autre inscription. L'amphithéâtre de Pouzzoles ne paraît pas, d'après le même, antérieur au temps des Flaviens, En général, il n'existe pas d'inscriptions desquelles on puisse conclure à la construction d'amphithéâtres avant Auguste. Mais, sous son règne, il y en avait déjà dans plusieurs villes d'Italie, comme on le voit par la recommandation de Vitruve (I, 7), d'ériger près du cirque les temples d'Hercule, dans celles qui étaient encore dépourvues de gymnases et d'amphithéâtres. Dans beaucoup de ces villes, cependant, les jeux de gladiateurs se donnaient encore, de son temps, au

---

<sup>1</sup> *Antiquités de la France*, 1804, p. 90 à 96.

<sup>2</sup> *Iscrizioni esistenti sui sedili di teatri ed anfiteatri antichi*, p. 23. (*Annali Bell' Instit.*, 1856, p. 67.)

<sup>3</sup> Garrucci, *Bull. nap.*, I, p. 145, etc.

<sup>4</sup> *C. I. L.*, 1247. — Henzen, *Ann. d. I.*, 1859, p. 211.

forum<sup>1</sup>. Alexandrie, en Égypte, aussi eut, dès l'an de Rome 730, son amphithéâtre, que Strabon y vit en cette année et mentionne, de même qu'un autre à Nysa, en Carie<sup>2</sup>, ce qui prouve qu'ils n'avaient point tardé à se propager hors d'Italie.

Nous allons, maintenant, passer en revue les amphi-théâtres de toutes les parties de l'empire romain, en commençant par l'Italie et les autres provinces occidentales.

## I. — Occident.

### 1. — Italie.

**LATIUM.** — Indépendamment du Colisée à Rome, il y existait des amphithéâtres dans les villes d'Albano, Aquinum, Arpinum, Casinum, Circeji, Frosinone, Minturne, Préneste, Setia, Tibur, Tusculum, Valéria et Vellétri.

L'amphithéâtre de Casinum, découvert en 1757 par des chercheurs de trésors, paraît dater d'une époque qui n'est certainement pas antérieure à l'an 50 de notre ère (Pline le Jeune, *Lettres*, VII, 24) ; celui d'Albano est postérieur à Domitien et celui de Vellétri fut restauré sous les empereurs Valentinien et Valens (Orelli, 2538, et Henzen, III, p. 225). L'amphithéâtre de Tusculum, connu dans la localité sous le nom de *Scuola di Cicerone*, pouvait contenir environ 3.000 spectateurs. Celui de Tibur (Tivoli) a subsisté, d'après Promis, jusqu'au pontificat de Pie II. Les ruines de celui d'Aquinum sont vulgairement désignées sous le nom de *Grotte des Païens*.

Voir, pour la plupart de ces amphithéâtres, Westphal, *la Campagne de Rome*, en allemand, p. 24 (Albano), 53 (Setia), 67 (Minturne), 92 (Aquinum) ; pour Minturne aussi Lipsius, *I. c.*, chap. II, et Montfaucon, *I. c.*, III, p. 258 ; pour Préneste, Cecconi, *Storia di Palestrina*, p. 70 ; Gruter, 489, 12, et Orelli, 2532 ; pour Tusculum, enfin, Canina, *Descr. dell' antico Tuscolo*, p. 130.

**SAMNIUM.** — Amph. à Acelanum (C. I. L., 4231), Allifæ (Henzen, *Expl. mus. Borgh.*, p. 82), Bénévent (d'après Promis), Telesia, (Henzen, *I. c.*) et Venafrum (Cotugno, *Memorie storiche di Venafrò*, Naples 1824, p. 260, etc.). Dans ce dernier, il y avait place pour 8.000 spectateurs.

**LUCANIE.** - Deux amph. : l'un à Pæstum, reconnu par Winckelmann et mesuré par Paoli, *Ruine dell' antica città di Pesto*, 1784 ; l'autre à Grumentum (Roselli, *Storia Grumentaria*, p. 50).

**POUILLE.** — Amph. à Vénuse, patrie d'Horace (St-Alœ, *Bull. dell' hist.*, 4842, p. 129 et *Bull. Nap.*, I, 1843, p. 62).

**FRENTANI.** — Amph. à Larinum (Marangoni, *Delle mem. sacre e profane dell' anf. Flavio*, p. 30).

**CAMPANIE.** — Amph. à Capoue, Pompéji, Pouzzoles, Pausilippe, Cumes et Abella.

L'amphithéâtre de Capoue, un des plus vastes de l'Italie, aurait, d'après Rucca (*Capuce vetere*, 1828, p. 136-291, et *Anf. capuano mus. borb.*, XV, 1856, tav. 37-39 et 41), égalé, sinon surpassé le Colisée en grandeur. Il avait quatre étages, dont le premier est conservé. Les quatre-vingts arches qui y donnaient entrée étaient ornées de statues des divinités païennes, dont il reste encore les têtes de Jupiter

---

<sup>1</sup> Vitruve, V, 1 : *In Italiæ urbibus (forum) non est eadem ratione faciendum ideo quod a majoribus consuetudo tradita est gladiatoria munera in foro dari.*

<sup>2</sup> Strabon, XVII, p. 795 ; XIV, p. 643.



et de Diane. Les statues d'Adonis, de la Vénus *victrix*, de Psyché et d'autres, au musée bourbonien (*Cap. vet.*, p. 138), ont également été trouvées dans ses décombres, avec sept autres, dont six ont été in-trustées, d'après Bergau, dans la façade de l'Hôtel de Ville et une dans le campanile de la cathédrale de la nouvelle Capoue, construite avec des pierres de l'amphithéâtre. Celui-ci comprenait des souterrains pour les machines et les cages des animaux, indépendamment desquels il y avait place pour un millier d'hommes,, qui pouvaient s'y introduire-et en sortir sans être vus, au moyen de quatre galeries pratiquées au-dessous des portes principales. Les restes de cet amphithéâtre, détruit en 840 par les Sarrasins, servirent ensuite de forteresse à- des chefs lombards et finirent par être exploités, comme une carrière, pour les matériaux qu'on y trouvait. — Voir aussi De Laurentiis, *Descrizione dello stato antico e moderno dell' anf. Campagno*, 1835.

L'amphithéâtre de Pouzzoles avait aussi soixante-douze arches d'entrée et des souterrains. Voir Rucca, *Su l'ipogeo dell' anf. Puteolano*, 1851 ; d'Ancora, *Guida di Pozzuoli*, p. 59, et le Guide de Jorio, Naples, 1830, p. 49 ; Schulz, *Bull. dell' Inst.*, 1841, p. 183-185 ; Capacio, *Puteolana historia*, Naples, 1604, p. 31 ; etc., etc. — Pour Cumes, voyez Jorio, *Guida di Pozzuoli e contorni*, 3<sup>e</sup> éd. p. 85 ; pour Pompéji, dont l'amphithéâtre pouvait, d'après Goro de Agyagalva, contenir 20.000 spectateurs, les ouvrages cités dans le *Manuel d'Arch.* d'O. Muller, § 260 ; puis, pour Pausilippe, Schulz, *Scavi di Nocera e del Posilippo*, *Bull. dell' hist.*, 1842, p. 59 et 145. Il existait peut-être plusieurs amphithéâtres pareils au bord de la mer, dans ces environs. — Voir aussi une poésie *De amphitheatro vicino mari*, dans l'*Anthologie latine* de Meyer, III, 916 (II, p. 13).

Sur celui d'Abella, qui pourrait bien n'avoir été construit qu'en bois, il reste une inscription accompagnée d'un dessin, de l'an 170 de notre ère (*I. N.*, 1952).

**PAYS DES SABINS.** — Amph. à Alba Fucentina (Westphal, p. 116, et Promis, *Le antichità di Alba Fucense negli Equi*, p. 243 et 248, où il est dit que cet amphithéâtre pouvait contenir environ 20.000 spectateurs), Amiternum (*I. N.*, 5789), Marrubium et Réate, ce dernier détruit en 1283 seulement, d'après Promis.

**PICENUM.** — Amph. à Ancône, Auximum (Henzen, *Expl. mus. Borgh.*, p. 82), Firmum, Interamnia Prætoriorum (Delfico, *Dell' Interamnia Preluzia*, p. 80, et *Bull. Nap.*, II. p. 64), Interpromium (*I. R. N.*, 5330) et Urbs Salvia (Guattani, *Monum. ined.*, I, 83). D'après la Chronique de Fermo au seizième siècle d'Adami, l'amphithéâtre de cette ville était grand et superbe.

**OMBRIE.** — Amph. a Ariminum, Assisium, Carsulæ, Hispellum (Guattani, Deminici et Promis, ainsi que Henzen, 5580), Interamnia (Terni, Mevania, Ocrietulum (P. S. Bartoli dans Fea, *Miscell.*, I, p. 272) et Spolète (Procopé, *Hist. Goth.*, III, 23). L'arène d'Ariminum avait une enceinte de quatre murs et soixante arches d'entrée. Le bâtiment était en briques, mais les sièges y étaient en marbre. Bonini (*Rimini*, p. 218, etc.) croit que cet amphithéâtre fut détruit dans la période du troisième au sixième siècle. Celui d'Ocrietulum avait, suivant Guattani, trois étages.

**ÉTRURIE.** — Ampli. à Arezzo, Falerii (Deminici, *Giorn. arcad.*, 55, p. 160-168), Florence (dans le voisinage de la place di Santa Croce, d'après Manni et Dennis), Lucus Feroniæ (Orelli, 4099), Luna, Pise, Rusellæ, Sutrium (Westphal ; p. 151 ; Ulrichs, *Bull. Bell' Inst.*, 1839, p. 75 ; Canina, *Etruria Marittima*, vol. I, tav. 21 et 22), Vetulonia (d'après une description de ruines examinées par Leandro Alberti en 1550), Volsinii (à 1 mille de Bolséna, d'après Dennis, I, p. 343), Volterra (Guazzesi, *Suppl. alla dissertazione intorno agli anfiteatri degli antichi Toscani*, p. 44) et Vulci (*Bull. d. L.*, 1835, p.77).

Les amphithéâtres de Vétulonia, de Rusellæ et de Pise sont douteux, et les ruines de Volterra pourraient bien, d'après Dennis (*Villes et lieux de sépulture de l'Étrurie*, II, p. 486-496) n'être que celles d'un théâtre romain. L'amphithéâtre de Volsinii (voir aussi Henzen, 5580) est tout petit. Dennis croit celui de Sutrium d'origine étrusque. Celui de Luna, jadis riche en colonnes de marbre et en statues, mais entièrement en ruines depuis le quinzième siècle, paraît être du temps des Antonins (Promis, p. 228). Le vaste amphithéâtre d'Arezzo, au contraire, n'aurait été, d'après Guazzesi, qu'un bâtiment en briques, dépourvu de pareils ornements. Du temps de Charlemagne, il était connu sous le nom de gymnase, et des filles publiques en occupaient les voûtes, ce qui détermina l'empereur à en faire don à l'église du lieu. En 4333, tous les bons matériaux de la ruine passèrent dans des constructions nouvelles. Ajoutons que Dennis (II, 641) a également révoqué en doute le caractère de ses restes, qui lui paraissaient offrir plus de ressemblance avec des thermes.

**GAULE CISPADANE.** — Amph. à Bologne, Parme, Plaisance et Velleja (Hubner et Promis).

Tacite (*Hist.*, II, 67), en l'an 70 de notre ère, a fait du premier la mention suivante : *Tertiadecimani struere amphitheatra jussi. Nam Cæcina Cremonæ, Valens Bononiæ spectaculum gladiatorum edere parabant*<sup>1</sup>. Mais peut-être n'entendait-il parler que d'amphithéâtres en bois.

De l'amphithéâtre de Plaisance, consumé par les flammes vers la même époque, cet historien (*ibid.*, 21) dit : *In eo certamine pulcherrimum amphitheatri opus, situm extra muros conflagravit... Municipale vulgus, pronum ad suspiciones, fraude illata ignis alimenta credidit a quibusdam e vicinis coloniis, invidia et æmulatione, quod nulla in Italia moles tara capax foret*<sup>2</sup>. L'amphithéâtre de Parme, dont Lopez (*Lettera al Braun intorno alle rovine d'un antico teatro scoperto in Parma*, 1844, p. 25, etc.) rapporte la construction à l'époque du règne de Trajan, se conserva longtemps et était encore en 1317 un objet de sollicitude pour les autorités municipales, qui publièrent à ce sujet des ordonnances de police.

**LIGURIE.** — Promis y mentionne deux petits amphithéâtres, à Libarna et à Pollentia.

**VÉNÉTIE ET ISTRIE.** — Amph. à Adria, que mentionnent Promis et Deminici, à Aquilée (?), à Pola et à Tergeste (Trieste). Voir Stancovich, *Anfit. di Pola*, 1822, et *Hist. di Trieste*, p. 245.

L'amphithéâtre de Pola, construit en pierre, à l'exception de l'étage supérieur, qui était en bois, et surmonté d'une colonnade, pouvait contenir 22.000 spectateurs. Il en reste 43 rangs de sièges en marbre. Longtemps exploité comme une carrière, il fut dédié en 1584 au sénateur vénitien Emon, qui mit un terme à ce vandalisme.

**GAULE TRANSPADANE.** — Nous avons déjà parlé de l'amphithéâtre de Vérone. On en compte quatre autres dans cette province, à Augusta Prætoria Salassorum, Bergame (Promis), Brescie (Labus, *Intorno alle iscrizioni bresciane*, p. 71) et Crémone

---

<sup>1</sup> [La treizième (légion) eut ordre de construire des amphithéâtres. Car Cécina préparait à Crémone, et Valens à Bologne, des spectacles de gladiateurs...]

<sup>2</sup> [Pendant le combat, un très bel amphithéâtre situé hors de la ville fut réduit en cendres... Le peuple, avec la malignité soupçonneuse des petites villes, s'imagina que des matières combustibles y avaient été portées secrètement par quelques habitants des colonies voisines, jaloux de ce que cet édifice était le plus vaste qu'il y eût en Italie.]

(Tacite, *Hist.*, II, 67). Celui d'Augusta Prætoria paraît avoir été construit en l'an de Rome 729, année de la fondation de la colonie, ou peu de temps après (Promis, *Antichità di Aosta*, 1862, t. XI et p. 168-172). Dans une charte de 1235 il est appelé *Palatium rotundum*. On n'y trouve point de souterrains.

**SICILE.** — On y mentionne trois amphithéâtres : à Catane, Syracuse et Thermæ Himerenses. Voir, sur tous les trois, Serradifalco, *Antich. di Sicilia*.

Le premier est situé près de la Porta Stesicorea (Giovanni Garruccio, *Sulla origine et sulla costruzione dell' anf. di Catania*, Naples, 1854, p. 20). Théodoric le Grand permit, en 498, aux habitants de Catane d'en utiliser les blocs de pierre, pour réparer les murs de leur ville (Cassiodore, *Var. Ep.*, III, 49). En 1669, une éruption de l'Etna le recouvrit de lave ; mais, après le tremblement de terre de 1693, le prince Biscari fit opérer des fouilles, qui en découvrirent un côté.

L'amphithéâtre de Syracuse est de forme elliptique. Il y a deux portes principales, aux extrémités de son axe, et huit issues sur l'arène. Les souterrains manquent. Valère Maxime (I, 7, 8) et Tacite (*Annales*, XIII, 49) parlent, tous les deux, de jeux de gladiateurs à Syracuse, mais sans mentionner l'amphithéâtre.

**SARDAIGNE.** — Un amphithéâtre à Caralis (Cagliari). Il est en partie creusé dans la roche calcaire, et pouvait contenir un grand nombre de spectateurs. Le fond de l'arène y est traversé par des aqueducs souterrains (De la Marmora, *Voyage en Sardaigne*, I, p. 529).

Le prétendu amphithéâtre de Caprée (Anacapri), dont parle Donaldson (*Architect. numism.*, p. 303), est plus que douteux.

**DALMATIE.** — Amph. à Salone (Lanza, *Della topografia dell' antica Salona* dans les *Ann. dell' Inst.*, 1849, p. 282), sans parler du prétendu amph. d'Æquum (*Archæologia Britannica*, III, 344). Le premier paraît être du temps qui suivit le règne de Marc-Aurèle.

Rien n'indique l'existence d'amphithéâtres dans les provinces plus septentrionales, telles que la Norique et la Pannonie.

## 2. — Gaules.

**NARBONNAISE.** — Amph. à Arles, Cemenelium, Forum Julii (Fréjus), Narbonne, Nîmes, Orange (Aransio), Toulouse, Vasio Vocontiorum et Vienne. Ce dernier, malgré un passage d'Eusèbe (*Hist. ecclés.*, V, 1) et Chorier, (*Antiquités de Vienne*, I, p. 416), d'après lequel il en resterait quelques voûtes ; est douteux. Nous ne reviendrons pas sur ce qui a déjà été dit des amphithéâtres de Nîmes et d'Arles. On croit que le premier avait été, d'abord, destiné à des naumachies, mais resta inachevé ; car, fait observer Pelet, *les aqueducs, qui devaient amener les eaux dans l'arène, ne sont même pas revêtus de ciment ; ce qui n'aurait pas eu lieu, si le monument avait déjà servi aux jeux nautiques..... La façade est composée d'un rez-de-chaussée, d'un étage au-dessus et d'un attique.*

Il n'est nullement certain qu'il ait été bâti, comme le présume Pelet, sous Adrien ou sous Antonin le Pieux. Il n'y a pas plus de certitude sur l'époque de la construction de l'amphithéâtre d'Arles. Pour les autres, voyez principalement Millin, *Voyage dans le Midi de la France*, et Montfaucon, *Antiq. expl.*

De l'amphithéâtre de Cemenelium, appelé Tino de Fati (cave des fées) par les gens des environs, il existe plusieurs massifs et une arcade, sous laquelle passe le chemin ; le mastic qui la recouvrait subsiste encore. On voit aussi des restes d'autres arcades. Il y avait place pour 8.000 spectateurs, qui, des rangs de sièges supérieurs, pouvaient voir la mer. L'arène était de forme elliptique. Il en

était de même de celle de Forum Julii, provenant d'un amphithéâtre dont l'enceinte est encore assez bien conservée.

**AQUITAINE.** — On y mentionne des amphithéâtres à Bordeaux, Bourges, Limoges, Nérès, Périgueux, Poitiers, Rastiatum (les arènes de Tintinniac, d'après Baluze, *Hist. Tulliens.*, 1717, p. 8, cité par Caylus, *Recueil*, VI, p. 356) et Saintes (Chaudruc de Crazannes, *Antiquités de Saintes*, p. 72, etc.). Cependant il n'est pas prouvé que l'amphithéâtre de Bourges ait réellement existé, et celui de Nérès, d'après le plan donné par Caylus, n'aurait été qu'un théâtre.

D'après les souvenirs de Montfaucon, les arènes de l'amphithéâtre de Bordeaux, que les habitants de la ville appelaient, du temps de Millin, la ruine du palais de Gallien, étaient des plus vastes et ne le cédaient peut-être pas à celles du Colisée. Pour les autres, voir également les ouvrages déjà cités de Millin et de Caylus ; ainsi que Lipsius.

**LYONNAISE.** — Amph. à Aquæ Segeste (?), Bibracte ou Augustodunum (Autun), suivant Millin (I, p.307, etc.), Crociatonum Unellorum, dont les ruines sont situées près de Valogne, en Normandie, Lyon, Orléans (*Histoire d'Orléans* de Vergniaud-Romagnési, p. 178), Paris, voir plus haut p. 297) et Tours (*Revue archéologique*, X, p. 376). Ce dernier, un peu plus grand que ceux de Saintes et de Nîmes, est mentionné dans un diplôme du roi Charles le Simple (dom Bouquet, *Script. rer. gall.*, tome IX, p. 534). Les restes de la ruine de Lyon indiqueraient, d'après M. Martin-Daussigny, conservateur du musée de cette ville, un amphithéâtre susceptible d'être inondé pour des spectacles extraordinaires. C'est à Lyon que le Boïen Mariccus fut jeté aux bêtes féroces, en l'an 70 de notre ère (Tacite, *Hist.*, II, 61) et que furent probablement suppliciés, en 177, les martyrs de Vienne et de Lyon dont parle Eusèbe, dans son Histoire ecclésiastique (V, 1).

C'est en creusant des tranchées entre Montboui et Montcresson sur la rivière du Loing, en 1608, que l'on trouva, parmi d'autres ruines de constructions romaines, aussi celles d'un amphithéâtre, en un lieu appelé Sevinière, près de Châtillon-sur-Loing, indications rapportées par d'Anville à la localité qui figure sous le nom d'Aquæ Segeste sur la table de Peutinger. Voir D. G. Morin, *Histoire générale du pays du Gâtinois*, etc., 1630, et Caylus, III, p. 412.

**BELGIQUE.** — Le principal amphithéâtre de cette partie des Gaules était celui de Trèves (Quidnow, *Description de l'amphithéâtre de Trèves*, p. 24, etc., en all.). — Il était taillé dans une montagne. Deux grandes et deux petites entrées conduisaient aux galeries et dans l'arène. Celle-ci, pratiquée sur un plateau de roche, est de forme elliptique et coupée par un Euripe, de trois pieds de largeur et quatre de profondeur, qu'un aqueduc remplissait d'eau, pour les naumachies. Le podium, dont l'exhaussement est aujourd'hui de sept, mais paraît avoir été jadis de dix pieds, était percé de dix portes, conduisant aux cages des animaux. Au sujet du *collegium arenariorum consistentium Coloniae Augusta Trevirorum*, voyez Orelli, 2773, et, sur les jeux de gladiateurs que Constantin le Grand y donna, dans les années 306 et 313, le *Panégyrique* de cet empereur d'un anonyme, chap. XXII, Eumène, *Panég.*, chap. X à XII, et Eutrope, V, 3. D'après les *Gesta Trevirorum*, le prince des Vandales, Crock, assiégea vainement en 406 cet amphithéâtre, dans lequel les habitants de Trèves s'étaient fortement retranchés. C'est peut-être à cette époque que furent élevées les deux tours demi-circulaires dont il y reste encore des débris. (Wytttenbach, *Explorations nouvelles*, p. 53 et 60, en all.)

L'amphithéâtre de Reims est douteux. Montfaucon (*Antiq. expl.*, III, p. 258) mentionne aussi Metz parmi les villes qui en avaient un. Celui du village de

Grand dans le pays des Leuci, en Champagne, entre Joinville et Neufchâteau (Novomagus), dont parle Caylus (VII, p. 349), semblerait, d'après le plan qu'il en donne, avoir été plutôt un théâtre, comme ceux de Juliobona (*ibid.*, VI, 394) et d'Augusta Rauracorum (Schœpflin, *Alsatia illustrata*, t. I, p. 160). — En Helvétie enfin, Aventicum, d'après une inscription trouvée en 1804 (Mommsen, *Inscr. Helvet.*, 482) et Vindonissa, d'après Haller (*Helvet.*, I, 449 ; II, 373, etc.), auraient également eu des amphithéâtres.

### 3. — Île de Bretagne.

On n'a pas trouvé, dans la Grande-Bretagne, des ruines dont on puisse affirmer, avec certitude, qu'elles proviennent de véritables amphithéâtres.

Cependant des archéologues anglais croient avoir reconnu, dans le voisinage de plusieurs villes et camps fortifiés de la période romaine, des traces d'amphithéâtres militaires (*amphitheatra castrensia*), espèce d'ouvrages en terre, consistant dans une excavation du sol, entourée de ravins, dont la disposition reproduit naturellement le cadre d'une arène. Un emplacement pareil, connu sous le nom de *Table du roi Arthur*, a été notamment signalé par John Strange (*Archæologia britannica*, vol. V (1779), p. 67 et 68) et décrit par Lee (*Isca Silurum*, Londres, 1862, p. 428) à Caerleon, dans le Monmouthshire. On mentionne des vestiges semblables à Bath, l'ancienne Aquæ Solis, à Richborough (Rutupiæ) dans le comté de Kent (Wright, *Wanderings*, p. 88), à Cirencester, Silchester et Dorchester (*ibid.*, p. 95), près de Llandrinolt, dans le pays de Galles (*Arch. brit.*, XVII, p. 171), et à Chiselbury, dans le Wiltshire (Goughs, *Camden*, I, p. 158).

### 4. — Espagne.

Les ouvrages espagnols sur les antiquités romaines de cette contrée pèchent en général par le défaut de critique et par les exagérations de l'amour-propre national. Les principaux sont : D. Juan Augustin Cean-Bermudez, *Sumario de las antiguedades romanas en España, en especial las pertenentes á las bellas artes*, Madrid, 1832, in-fol. ; Florez, *España sagrada*, Madrid, 1752-1850, vol. XLVII, in-4 ; Don Antonio Ponz, *Viage de España*, 1772-1794, XVIII vol. in-8. — Voir aussi l'ouvrage français de Laborde, *Voyage pittoresque en Espagne*, Paris, 1806-1820, 2 vol in-fol. Les données d'E. Hubner se fondent en partie sur ses relations de voyage et ses observations personnelles consignées dans le *Bullet. de l'Inst.*, 1860-1862, en partie sur les meilleures sources manuscrites et imprimées, dans lesquelles a puisé ce savant archéologue. — Quant aux restes de constructions romaines, en Lusitanie, Bellermann en a dit un mot dans ses *Souvenirs de l'Europe méridionale* (en allem.), p. 249, etc. Passons aux différentes provinces de la péninsule.

**TARRAGONAISE.** — On trouve dans Laborde (I, pl. 53, 54 et 56) les dessins d'un amphithéâtre à Tarragone, dont il ne reste cependant que peu de chose, comme de celui d'Ercavica (Cabeza del Griego), dans la même province, décrit par Cean, p. 59. Ce que le même auteur rapporte de prétendus amphithéâtres à Barcino, Carthagène et Tolède, n'offre aucune certitude.

**BÉTIQUE.** — On peut en dire autant des amphithéâtres attribués par Cean à Bolonia et à Malaga. — M. Hubner n'a rien vu non plus des débris découverts en 1730, à Cordoue, et décrits par Ruanes dans son *Historia general de Cordoba*, I (1761), p. 289. La meilleure description des vestiges de l'amphithéâtre d'Italia (Santiponce, près de Séville), d'après les fouilles les plus récentes, est celle de Demetrio de los Rios (*Memoria arqueologico-descriptva dell' A. de I.*, Madrid, 1861, avec un

plan). Suivant Montfaucon (III, p. 262), une grande partie des matériaux de cette ruine auraient été employés à la construction de digues, par ordre du magistrat de Séville.

**LUSITANIE.** — Hubner (*Bull. de l'Inst.*, 1862, p. 173) y mentionne l'amphithéâtre d'Emerita, que M. de Laborde aurait cru à tort destiné pour des naumachies. Celui de Braga, dont Bellermand (p. 252) a décrit les restes, d'après les auteurs portugais, est très douteux.

## 5. — Afrique.

**MAURITANIE.** — On y signale un amphithéâtre, dont dix-sept gradins sont encore en bon état, à Julia Cæsarea (Jol) et un autre à Sitifis (Renier, *Inscr. de l'Algérie*, 3287). Sur le premier voyez de Blinière, *Antiquités de la ville de Cherchel* (Algérie), dans la *Revue archéologique*, V, p. 344, et *Explor. scientif. de l'Algérie*, Beaux-Arts, III, pl. 21, 29 et 30. Celui de Cuiculum ou Djemila (*ibid.*, I, pl. 47) n'était qu'un théâtre.

**NUMIDIE.** — Amph. à Cirta (*Inscr. de l'Algérie*, 1825), Lambessa (de la Mare, *Recherches sur la ville de Lambèse*, p. 34, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 3<sup>e</sup> série, t. I, 1852. — Henzen, III, p. 524. — Renier, *Inscr. de l'Algérie*, 185), Rusicade, aujourd'hui Philippeville (*Expl. scientif. de l'Algérie*, Beaux-Arts, II, pl. 56-59, ainsi que *Revue archéologique*, I, 814) et Théveste ou Tébessa (Moll, capitaine du génie, dans l'*Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine*, 1858-59). Ce dernier paraît avoir été construit entre les années 75 et 80 de notre ère. Celui de Lambessa, qui est assez bien conservé, a environ 300 pas de circonférence. Il s'est aussi conservé une inscription d'un amphithéâtre dans des ruines, près du caravansérail d'El-Outaïa, entre Batna et Biskara (Henzen, 6591). Enfin, Dureau de la Malle (*Recueil de renseignements sur la province de Constantine*, p. 204) a vu, entre Tiffereh et Guelma, dans un lieu que les Maures appellent Hamisa, et qu'il croit être la colonie romaine de Tipasa ; *les débris d'une grande ville ancienne, de superbes portiques bien alignés, des colonnes de marbre, des palais encore debout et un amphithéâtre de 4 50 pas de diamètre, dont dix rangs sont intacts, le tout en grosses pierres de taille.*

**AFRIQUE PROPRE.** — On compte plusieurs amphithéâtres romains dans cette province, qui répond à la Tunisie et à la Tripolitaine actuelles.

L'amphithéâtre de Carthage, qui était encore, au douzième siècle, une superbe ruine, décrite par Edrisi (Davis, *Carthage and her remains*, p. 507), ne se reconnaît plus qu'à une excavation intérieure, d'environ 240 pieds dans la plus grande dimension de l'ellipse (Falbe, *Sur l'emplacement de Carthage*, 1833, p. 39). Il pouvait facilement être inondé pour les naumachies (Hudson, *Geogr. minores*, III, p.-18 : *In delectabilibus unum solum spectaculum expectant habitantes (Carthagine) munerum*). C'est probablement aussi à cet amphithéâtre que s'applique l'épigramme de Luxorius *de eo qui podium amphitheatri saliebat* dans l'*Anthol. lat.* de Meyer, II, p. 149, 380.

L'existence d'un amphithéâtre dans la ville d'Æa, ou tout près de celle-ci, est attestée par Apulée (Apol., p. 556), disant de son beau-fils : *In ludo quoque gladiatorio frequens visitur, nomina gladiatorum plane quidem ut puer, honeste, ab ipso lanista docetur.* — Peut-être ces spectacles se donnaient-ils dans l'amphithéâtre encore entier, de 148 pieds de diamètre à l'intérieur, que mentionne, d'après le rapport d'un voyageur anglais, Castiglione, dans un mémoire sur *la partie orientale de la Barbarie*, p. 18, à Zavia (Tripoli-vecchia), village situé à une journée de marche de Tripoli, du côté de Tunis.

De l'amphithéâtre de Thysdrus (El Djemm) Canina croit qu'il a été construit sous les Gordiens ; Pellissier, qu'il n'a jamais été achevé. Les Arabes qui, d'après Coste, s'y retranchèrent pendant une de leurs révoltes en 1710, sous Mohammed-Bey, n'ont pas cessé, depuis, de travailler à la destruction de ce bâtiment, en en faisant servir les pierres, qu'ils croient douées de la vertu de chasser les scorpions, à la construction des maisons, des tombeaux et des marabouts d'El Djemm.

Son mur d'enceinte elliptique présente soixante-huit arches d'entrée et trois étages, ornés de colonnes à demi saillantes et, autrefois, surmontées d'un attique. Le style en est simple et noble. Les décombres de l'intérieur ne permettent plus de reconnaître si cet amphithéâtre a servi également pour des naumachies. Cependant une ouverture, au centre de l'arène, communique avec un canal souterrain, qui avait été sans doute ménagé pour l'écoulement des eaux pluviales et qui, s'il faut en croire les Arabes, déboucherait à huit lieues de là dans la mer. Voir Pellissier, *Lettre à M. Hase*, dans la *Revue archéologique*, I, 816 ; Aimé Rochas, *ibid.*, IX, 90 ; P. Coste et Canina, dans les *Annales de l'Inst. archéol.*, 1852 p. 241, etc. ; Davis, p. 492, etc.

L'amphithéâtre de Tuburbium fut souvent arrosé du sang des martyrs, notamment aussi de celui des saintes Perpétue et Félicité, dont Valésius seul a placé le martyr à Carthage. — Voir Ruinart, *Vita mart.*, p. 78.

L'amphithéâtre d'Uthina Zeugitanæ (Oudenah), placé sur une éminence et de forme ovale, a, d'après Alphonse Rousseau (*Lettre à M. Amédée Jaubert*, dans la *Rev. arch.*, III, p.146), environ 240 pas de circonférence. Il ne serait pas impossible qu'il eût servi aussi à des naumachies. La place des galeries, des tribunes, des vomitoires, etc., est encore parfaitement reconnaissable. Voir, sur la même ruine, John Jackson, *Account of the ruins of Carthago and of Udenah in Barbary*, 1803, dans l'*Archæol. Brit.*, XV, p. 151.

L'amphithéâtre d'Utique (Bou-Chater), creusé dans une colline, et dont l'arène pouvait être facilement submergée (Davis, p. 507), a une circonférence de 266 mètres, d'après Pellissier (*Lettre à M. Hase*, 2<sup>e</sup> partie, dans la *Rev. arch.*, III, 399).

Ajoutons que Pellissier (*ibid.*, I, 814, et II, 498) mentionne encore deux petits amphithéâtres : l'un, à un seul étage et dans le genre de celui de Philippeville, sur la côte orientale de la Zeugitane, entre la Petite-Leptis (Lamta ?) et la tour d'Annibal (El Mohedieh ?), près du village de Dimas ; l'autre à Kénais (régence de Tunis), dans le même genre, à 8 kilomètres seulement de Mourédina. — Voir aussi, pour des données plus complètes sur toute la contrée, Guérin, *Voyage dans la régence de Tunis*, 1862, 2 vol.

Les spectacles paraissent avoir été, dans les provinces d'Afrique aussi, principalement organisés par les dignitaires sacerdotaux, sans préjudice des fêtes dues à la munificence d'autres donateurs, dans plusieurs villes et à des occasions différentes : Voir Renier, *Inscr. De l'Algérie*, 1440 (Verecunda), 1528 (Thamugas), 2871 (Hippo Regius), 2928 (Madauri), 3096 (Théveste) ; *Bull. de l'Inst.*, 1851, p. 51 (Rusicade) et *Mus. Veron.* 467, 2 (in arcu Tripolitano). — Cette obligation rendait même le sacerdoce de la province d'Afrique excessivement onéreux (Henzen, 6904). On voit par le *Code Théodosien* (XII, 1, 145, 176 ; XVI, 40, 20) de quelle nature étaient ces spectacles, à Carthage. Ils comprenaient des fêtes de l'amphithéâtre, comme en témoigne expressément saint Augustin (Épist. ad Marcellin., 438), dans ce passage : *Apulejus cui sacerdoti provinciæ permagno fuit, ut murerā ederet venatoresque vestiret.*

## II. — Orient.

### 1. — Provinces grecques d'Europe.

Voici, en peu de mots, ce que l'on sait de la gladiature, dans ces provinces, ainsi que des rares amphithéâtres grecs.

**ACHAÏE.** — Corinthe est la seule, ville de la Grèce où l'existence d'un amphithéâtre, du temps des Romains, soit prouvée. Comme Pausanias ne le nomme pas, il est possible que le bâtiment fût de construction postérieure. Un passage de Dion Chrysostome (*Or.*, XXXI, p.591, 78 ; éd. Dindorf, p. 385) n'offre aussi qu'une donnée peu concluante ; mais plus tard, une description du monde romain sous l'empereur Constantin, dans Mai (*Auct. class.* III, p. 402), mentionne positivement cet amphithéâtre, qu'on y appelle un chef-d'œuvre d'architecture (*opus præcipuum*). Il est situé, d'après Curtius (*le Péloponnèse*, II, 527, en all.), à l'est de la ville moderne, au pied de la montagne, et en partie taillé dans le roc. Apulée (*Métamorphoses*, X, 223) et Julien (*Lettres*, 35) parlent des spectacles, jeux de gladiateurs et tueries d'animaux qui s'y donnaient.

L'authenticité de deux amphithéâtres dont parle Cyriaque, à Sicyone (*C. I. G.* 4108) et à Delphes (*C. I. L.* 526), est très contestable. Curtius (*le Péloponnèse*, II, 222) mentionne en outre, à Sparte, un bâtiment circulaire en briques, de 100 à 180 pieds de diamètre, et qui paraîtrait avoir été affecté à des représentations musicales et autres, à l'époque de la domination romaine ; mais cette destination n'est guère mieux prouvée. Cela ne veut pas dire, cependant, que les jeux de l'arène n'aient pas réussi à s'introduire aussi, malgré le défaut d'amphithéâtres permanents, dans d'autres villes de la Grèce, comme Athènes, Mégare (*C. I. G.*, 4058), Platée (Apulée, *Métamorphoses*, IV, 72 ; etc.). Apulée (*ibid.*, X, 223) fait voyager un donateur de fêtes corinthien, du nom de Thiasus, en Thessalie, pour s'y procurer de beaux animaux et de bons gladiateurs, et parle, dans le même roman (I, 5), d'un colporteur qui se rend à Larisse, capitale de cette province, pour y voir un spectacle de gladiateurs *satis famigerabile*.

**MACÉDOINE.** — A Thessalonique, les jeux de gladiateurs et les combats d'animaux, du temps de Lucien (*l'Âne de Lucius*, 49 à 53), se donnaient au théâtre. Les *Acta S. Demetrii* (Mabillon, Ann.) portent, à propos des jeux de gladiateurs donnés par Maximien : *Illic enim parabatur per quasdam tabulas circulus circumseptus*. Maffei (*Verona illustr.*, IV, 67) en a conclu qu'il n'existait pas d'amphithéâtre à Thessalonique.

Pour Philippople, nous renvoyons à une épitaphe, posée par un donateur de spectacles (*munerarius*) à son fils et trouvée dans cette ville (Muratori, 616, 1 = Orelli, 3746).

**THRACE.** — L'amphithéâtre de Constantinople, d'après une ancienne description de cette ville (Panciroli, *Notit. dign. utr. imp.*, p. 259) était situé dans le second quartier (*regio secunda*), près du port de Julien, d'après une phrase du *Code Théodosien* (XIV, 6, 5 : *inter amphitheatrum et D. Juliani portum per littus maris*) de l'an 419. Il en est fait mention pour la dernière fois au 12<sup>e</sup> siècle (*Banduri Imp. orient.*, éd. de Paris, p. 26). Le bâtiment de l'espèce que Septime Sévère doit avoir fait construire à Byzance (*Chronicon Paschale*, I, p. 495) n'était peut-être qu'un théâtre, comme il paraît en avoir existé plusieurs en Grèce, c'est-à-dire disposé de manière à pouvoir également servir pour des combats de gladiateurs.

**CRÈTE.** — Maffei (*Verona illustr.*, IV, p. 62) a cru pouvoir affirmer, d'après le rapport d'un médecin qui visita l'île de Candie en 1583, qu'il y existait jadis 7 théâtres, et



5 amphithéâtres, dont un à Gortyne et un autre à Hiérapytna. L'existence de restes de ce dernier a été récemment confirmée par G. Perrot (*L'Île de Crète*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1864, p. 1004). Ce bâtiment a 60 pas de diamètre.

**LESBOS.** — Inscription du tombeau d'une famille de gladiateurs à Mitylène (*C. I. G.*, II, add. 2194 b, p. 1028).

**THASOS.** — Inscription concernant des mirmillons et des essédaires, de la troupe de gladiateurs d'une certaine Hécatée (*ibid.*, 2164). Il est probable que des îles, comme par exemple aussi celle de Cos (*ibid.*, 2511), étaient souvent assignées pour demeure à de pareilles troupes, d'où il ne s'ensuit pas cependant que l'on y donnât aussi des jeux.

## 2. — *Asie Mineure.*

Dans les parties asiatiques de l'empire aussi, il y a lieu de mentionner comme les spectacles principaux ceux qui étaient donnés, dans chaque province, par des associations formées dans ce but sous la présidence et aux frais des dignitaires sacerdotaux. Les jeux de gladiateurs n'y manquaient pas, dans les premiers siècles de la période impériale. Un rescrit de l'empereur Alexandre Sévère (*Cod. Justinien*, X, 61) et la relation du martyre de saint Polycarpe, en 166, dans Eusèbe (*Hist. ecclés.*, IV, 45, p. 135, 27, éd. Schwegler), ainsi que Ruinart (*Acta martyr.*, p. 42), témoignent positivement de jeux de l'espèce, donnés par les grands prêtres des provinces. En outre, beaucoup d'inscriptions (*C. I. G.*, 2511, 3213, 3677 ; II, 2194 b, 2759 b) mentionnent des familles de gladiateurs appartenant à des prêtres de ce rang. Galien raconte qu'après avoir terminé ses études en médecine à Alexandrie, il fut nommé, par le grand prêtre de Pergame, médecin de ses gladiateurs, et que le succès avec lequel il avait pratiqué un traitement nouveau, dans cet office, le recommanda derechef, pour celui-ci, au choix des successeurs de son premier patron (*De compos. medicam. per genera*, lib. III, c. II ; éd. Kuhn, v. XIII, p. 599 ; éd. de Bâle, II, p. 350. — Voir aussi éd. Kuhn, XIII, 564 et XVIII b, 564). Ces spectacles avaient lieu en été. La dernière mention que l'on en ait est de l'an 465, c'est-à-dire bien postérieure à la suppression des jeux de la gladiature (*Cod. Justinien, de officio comitum orientis*, soit *Code I*, titre XXXVI).

Les écoles de gladiateurs (*ludi*) se trouvaient, probablement, établies surtout dans les villes où se célébraient les fêtes provinciales. On sait, en effet, que les villes de Smyrne, de Philadelphie, de Cyzique et de Pergame, toutes chefs-lieux de la catégorie indiquée, en possédaient.

Mais l'élection pouvait aussi porter le choix, pour les dignités sacerdotales, sur des citoyens des autres villes affiliées à l'association chargée d'organiser les fêtes, et ceux-ci étaient naturellement maîtres de garder et de faire exercer à volonté leurs gladiateurs, soit à leur propre domicile, soit en tout autre lieu qui leur paraissait convenir pour cela. Nous avons déjà parlé plus haut des gladiateurs impériaux dans les provinces à dans l'île de Chypre. Ainsi les monuments qui se rapportent à des gladiateurs indiquent tout au plus qu'il y avait une école de gladiateurs au lieu où ils ont été trouvés, mais cela seul ne nous autorise pas à en conclure qu'il s'y donnait aussi des jeux de gladiature. Maintenant laissons là les jeux pour ne plus nous occuper que des écoles et des amphithéâtres dont il reste trace dans les contrées d'Asie, que nous allons parcourir successivement.

**CARIE.** — Inscription provenant d'une sépulture commune de la famille de gladiateurs et de chasseurs d'un Asiarque (d'Halicarnasse peut-être) et de sa femme,

dans l'île de Cos (C. I. G., 2511). — Pour d'autres inscriptions semblables, il faut voir en outre C. I., 3942 et Mommsen, *I. R. N.*, 736 = Orelli, 2569.

**Halicarnasse.** — Inscription d'un rétiaire (C. I., 2663), à propos de ses offrandes à la déesse de la vengeance, Némésis.

**Stratonicee.** — Inscription d'un nommé T. Flavius (C. I., 2799), du temps des Antonins, d'après Bœckh.

**Milet.** — Inscription d'un prophète du temple des Branchides (C. I., 2880) et autres, relatives à un combat d'animaux (*ibid.*, 3122) et à plusieurs gladiateurs, qui paraissent avoir appartenu en commun à deux maîtres (2889). — Aphrodisias. — Inscription (C. I., II, add., p. 1109, n° 2759 b).

Dans cette province, Nysa possédait même un amphithéâtre, que Strabon a décrit (XIV, p. 639).

**LYDIE.** — Inscriptions concernant des gladiateurs et des bestiaires à Smyrne (C. I., 3123, 3275, 3291, 3368, 3374 et 3392), à Cyzique (*ibid.*, 3677, monument de la famille de gladiateurs d'un Asiarque, Aurelius Gratus, et de sa femme, également grande prêtresse ; *Rev. arch.*, 1846, 2, etc.) et à Philadelphie (C. I., 3422, aussi, comme il paraît, seulement du temps des derniers Antonins). Le martyre de saint Polycarpe eut lieu, d'après la relation qu'on en trouve dans Eusèbe, au stade de Smyrne.

Cyzique et Pergame sont, d'après Perrot (*Rev. des Deux-Mondes*, 1864, p. 1004), les seules villes de l'Asie Mineure qui présentent des ruines d'amphithéâtres.

**MYSIE.** — Nous venons de mentionner l'amphithéâtre de Pergame. — Voir de plus des passages de Galien, cités plus haut, et Aristide, *Orat.*, XXV, p. 324, éd. Jebb.

**PHRYGIE.** — Voir, au sujet de Laodicée sur le Lycus, Cicéron, *ad Atticum*, VI, 3, 9, et C. I., 3935 (inscription de l'an 79 de notre ère), 3936 et 3982 ; puis *ibid.* (vol. III, add., 3847 b) une inscription d'origine incertaine, que l'on attribue à la ville de Nacolée ; une autre enfin (C. I., 3905) doit avoir été trouvée à Hiérapolis *inter rudera amphitheatri*.

**BITHYNIE.** — Pline le Jeune, dans une de ses lettres (X, 43), parle à Trajan des criminels condamnés à servir de divertissement au peuple (*in ludum damnati*), à Nicomédie et à Nicée. A cette dernière ville se rapporte aussi l'inscription du C. I., n° 3674, concernant le monument d'un rétiaire, ainsi que probablement la suivante, n° 3675, d'un caractère analogue.

**GALATIE.** — Une inscription du pilier de gauche de la porte du temple d'Auguste à Ancyre (C. I., 4093) comprend un programme des spectacles quinquennaux donnés par l'association provinciale des Galates, sous les auspices des Galatarques, en l'honneur de cet empereur.

La première de ces fêtes paraît avoir été célébrée, d'après Franz, en l'an 10 de notre ère. Indépendamment de festins publics, on y voit figurer, parmi les réjouissances, des combats de gymnastes et de gladiateurs, des chasses d'animaux et des combats de taureaux.

**PAPHLAGONIE.** — Lucien, dans *Toxaris* (57, etc.), fait combattre avec un gladiateur, dans la ville d'Amastris, le Scythe Sisinne, pour gagner un prix de 10.000 drachmes, argent avec lequel il se propose de venir en aide à un ami. Une tuerie d'animaux y précède le combat de gladiateurs.

**PONT.** — Inscription d'un Pontarque (C. I., 4157) qui fait mention de combats de taureaux, etc., à Sinope.

**LYCIE.** — Sur les restes d'un prétendu amphithéâtre, à Xanthus, *Monum. d. Inst.*, IV, tav. 2 et *Ann. d. Inst. arch.*, 1844, p. 934.

**PISIDIE.** — Épitaphe à Sagalassus (C. I., 4377) ; inscription, trouvée dans la ville d'Antioche de Pisidie (Henzen, 6156), et passage d'Ammien Marcellin (XIV, 2) : *(Isauri) apud Iconium, Pisidiæ oppidum, in amphitheatrali spectaculo feris prædatricibus objecti sunt*<sup>1</sup>.

**CILICIE.** — Les martyrs Taraque, Probus et Andronique furent, dit-on, livrés en proie aux bêtes féroces à Tarsus, en 304. — Voir *Acta mart.*, éd. Ruinart, 1731, p. 391, et, dans Philostrate, ce qu'Apollonius de Tyane (II, XIV, éd. Kayser, p. 31, 21) raconte de la ville d'Éges.

### 3. — Syrie, Phénicie et Palestine.

**SYRIE.** — Il paraît qu'il existait plusieurs amphithéâtres à Antioche, d'après Libanius (*Orat. Antioch.*, I, p. 315, éd. Reiske), dont les écrits font souvent mention de combats de gladiateurs et d'animaux, donnés dans cette grande cité, même postérieurement à la défense des spectacles sanglants de l'arène, par Constantin, en 325. (Voir le même, *De vita sua*, p. 3, éd. Mor., et *in Tisamenum*, éd. Reiske, II, p. 417, puis Lettres, 18 et 20, ainsi que Gothofredus, *ad Cod. Theodos.*, XII, 1, 103.) — Un amphithéâtre, que déjà César aurait fait construire, sur l'Acropole de cette ville (Malalas, p. 117, soit 91, V), doit avoir été spécialement affecté à des combats d'animaux, par Valens, et finalement détruit, par Théodose (O. Muller, *Antiq. Antiochenæ*, p. 79).

**PHÉNICIE.** — A Béryte, le roi des Juifs Agrippa éleva un amphithéâtre, dans lequel il fit combattre, l'une contre l'autre, deux troupes de 700 criminels chacune (Josèphe, *Ant. Jud.*, XIX, 7, 5). Plus tard, Titus fit périr, dans un combat de gladiateurs de cette même ville, un grand nombre de prisonniers juifs (le même, *Bell. Jud.*, VII, 3, 1). Maffei (*Degli anf.*, p. 85) suppose que l'amphithéâtre d'Agrippa n'était qu'en bois. Il est à remarquer, cependant, que la défense précitée de Constantin est précisément datée de Béryte (voir Gothofredus, *ad Cod. Theodos.* XV, 12, 1).

**PALESTINE.** — Hérode fit construire à Césarée un amphithéâtre, dans lequel il procéda à la première célébration des fêtes du concours (*Agon*) périodique, institué par lui, en l'honneur d'Auguste, l'an 8 av. J.-C. — Voir à ce sujet Josèphe, *Ant. Jud.*, XV, 9, 6, et *Bell. Jud.*, I, 21, 8 ; Eusèbe, *De martyr. Palæst.*, IV, 13, et *Acta mart.*, éd. Ruinart, p. 283. — D'après Maffei, cet amphithéâtre et un autre, dont il est fait mention à Jérusalem (Josèphe, *Ant. Jud.*, XV, 8, 1), pourraient bien aussi n'avoir été qu'en bois. Une inscription (C. I., 4614) mentionne un troisième amphithéâtre en Palestine, à Canatha, et les fondations d'un quatrième, de forme elliptique, ont été retrouvées par le comte Bertou (*Bull. d. I.*, 1837, p. 166), hors des murs de la ville de Gêrasa.

### 4. — Égypte et Cyrénaïque.

L'amphithéâtre d'Alexandrie doit avoir été bâti immédiatement après l'occupation de l'Égypte par les Romains, en l'an de Rome 724, puisque déjà Strabon (XVII, p.

---

<sup>1</sup> [Des prisonniers isauriens (chose inouïe !), avaient été livrés aux bêtes dans l'amphithéâtre d'Iconium en Pisidie.]

795), qui visita cette contrée en 730, le mentionne. Il y avait aussi, déjà sous Auguste, une école impériale de gladiateurs dans cette ville. On ne saurait affirmer pourtant que l'amphithéâtre, près duquel se fabriquait le papier dit *papyrus amphitheatrica*, ainsi nommé, d'après Pline l'Ancien (*H. N.*, XII 1, 75 et 78), *a confecturæ loto* ait été précisément celui d'Alexandrie, la ville n'étant pas désignée. — Voir encore sur ce dernier, Josèphe, *Bell. Jud.*, II, 18, 7.

Beechey (*Proceedings of the expedition to explore the N. Coast of Africa from Tripoli eastward in the years 1821 and 1822, 1828*, p. 381 et 529) décrit les amphithéâtres de Ptolémaïs et de Cyrène. Tous les deux paraissent avoir été des bâtiments circulaires, en partie creusés dans le roc et accessibles par le haut, les sièges des spectateurs devant se trouver sur les pentes des hauteurs formant enceinte. Le diamètre de l'arène et de l'espace occupé par les gradins est d'environ 250 pieds anglais, pour le premier ; celui de l'arène seulement de plus de 160 pieds, pour le second. Il n'y a pas trace de souterrains. Sur les chasses et les gladiateurs figurés dans la nécropole de Cyrène, voyez C. Pacho, *Voyage dans la Marmarique*, pl. 52 et 53 ; de même, sur un amphithéâtre à Bérénice, *C. I. G.*, 5362.

### ***Dimensions de 44 amphithéâtres, exprimées en mètres***

Désignation latine des lieux	Diamètre de tout le bâtiment		Diamètre de l'arène seulement	
	Grand axe	Petit axe	Grand axe	Petit axe
Alba Fuentina	93.00	35.00	79.00	21.00
Arelas *	136.47	107.20	69.50	39.35
Ariminum	120.00	91.00	76.40	47.40
Augusta Præt. Sagalass	86.14	73.86	—	—
Augusta Trevirorum	—	—	env. 72.50	48.60
Burdigala	—	—	73.45	53.95
Cæsarodunum	135.00	120.00	68.00	30.00
Capua *	169.89	139.60	70.12	45.83
Caralis	—	—	47.00	30.00
Carthago	—	—	79.20	—
Catana	—	—	70.70	49.50
Corinthus *	—	—	88.40	57.90
Cyrene	—	—	+ de 48.80	48.80
Emerita	75.40	52.60	—	—
Ercavica	58.60	48.70	—	—
Falerii	178.80	106.20	—	—
Florentia	100.96	—	—	—
Grumentum	—	—	62.60	60.00
Italica	156.50	134.00	—	—
Julia Cæsarea	168.00	88.00	140.00	60.00
Lambæse	104.00	—	—	—
Leuci	—	—	58.50	19.50
Luna	—	—	63.00	37.00
Mediolanum Santorum	env. 129.50	105.30	78.00	45.60

Nemausus *	132.18	101.38	69.14	38.54
Ocriculum	env. 75.00	de 51 à 54	—	—
Pæstum	56.90	34.40	—	—
Pola *	137.80	112.60	70.00	44.80
Pompeji *	135.65	104.05	66.65	35.05
Ptolemais	76.20	76.20	—	—
Puteoli *	190.95	144.87	111.93	65.85
Rastiatum	65.00	48.75	—	—
Roma Flavianum *	187.77	155.64	85.76	53.62
Roma Castrense <sup>1</sup>	52.00	40.00	38.00	25.00
Sutrium	—	—	50.00	40.00
Syracusæ	—	—	70.90	40.00
Tarraco *	148.12	118.89	84.45	55.22
Theveste	—	—	de 45 à 50	de 45 à 50
Thysdrus *	139.35	119.53	77.31	57.32
Tolosa	—	—	48.75	26.00
Tusculum	70.00	52.00	48.00	29.00
Utica	—	—	41.00	—
Venusia	—	env. 58.00	—	—
Verona *	154.18	122.89	75.68	44.39

On s'est attaché, dans ce tableau, aux évaluations les mieux accréditées. Mais, quelle que soit l'exactitude apparente des données, il existe, dans les mesures indiquées pour certains amphi-théâtres, des variantes entre lesquelles il n'est pas facile de se prononcer. On en jugera par le fait que le diamètre de l'amphithéâtre de Thysdrus par exemple, y compris le corps du bâtiment, est évalué par Pélissier à 937 mètres 65 en longueur et à 195 mètres 90 en largeur ; par Coste, au contraire, à 150 et à 930 pour les deux axes respectifs, mesures toutes différentes de celles de Pelet, que nous avons adoptées pour cette ruine et plusieurs autres, toutes également marquées d'un astérisque. Ajoutons, suivant l'observation de cet auteur, que, si l'amphithéâtre de Pouzzoles est plus grand que le Colisée, celui-ci n'en devait pas moins contenir un plus grand nombre de spectateurs, en raison de l'épaisseur des constructions occupées par les gradins et de la plus grande élévation du second de ces édifices.

#### **N° 4. — De l'emploi fréquent de certains noms d'acteurs, d'autres artistes, etc.**

Comme nous l'avons déjà vu, un des noms les plus célèbres à Rome, dans la pantomime, a été celui de Pâris. Les noms de Pylade et de Bathylle furent donnés, de même, à beaucoup de successeurs de ces pantomimes, par des maîtres ou des patrons, des amis ou des partisans-, qui entendaient par là les encourager ou les honorer<sup>2</sup>. Quelquefois aussi ces noms furent, comme il paraît,

<sup>1</sup> Canina, *Edif. di Roma ant.*

<sup>2</sup> Sénèque, *Quest. nat.*, VII, 32, 3 : *At quanta cura laboratur, ne cujus pantomimi nomen intercidat ? Stat per successores Pylades et Balbylli domus ; harum artium multi discipuli sunt multique*

adoptés spontanément par des artistes, qui, sentant leur supériorité dans l'un des deux genres créés par leurs devanciers, voulaient s'en faire honneur à eux-mêmes ou à leurs maîtres et modèles.

Le premier des artistes qui portèrent, à notre connaissance, le nom de Paris, vécut à la cour de Néron et mourut supplicié en l'an 67. Le deuxième, qui fleurit sous Domitien, est celui que Juvénal mentionne dans sa sixième satire (vers 87), auquel Stace vendit son *Agavé*, et dont Martial (XI, 13) composa l'épithaphe. Le troisième devint un des favoris de Lucius Verus<sup>1</sup> ; un quatrième nous est connu par une médaille<sup>2</sup>, et Libanius<sup>3</sup> en nomme un cinquième à Antioche.

Le deuxième Pylade fut un favori, probablement même un esclave de Trajan<sup>4</sup> ; affranchi ensuite par Adrien, il devint le maître du troisième Pylade<sup>5</sup>. Tous les deux sont mentionnés par Fronton. Le troisième du nom, affranchi de Marc-Aurèle et de L. Verus<sup>6</sup>, excellait comme danseur tragique, surtout dans le rôle d'Ion et dans les *Troyennes*. Galien<sup>7</sup> le cite, à côté de Morphus et d'un autre (Apolaustus probablement), comme un des artistes du genre les plus renommés de son temps. Peut-être était-il le même que celui avec lequel, suivant Dion Cassius (LXXIII, 13), Didius Julien joua aux dés après le meurtre de Pertinax ; mais il se pourrait aussi que ce fait se rapportât à un quatrième Pylade.

Après le premier Bathylle<sup>8</sup>, nous n'en connaissons qu'un second, mentionné par Juvénal (VI, 63) comme danseur dans le rôle de Léda. Il doit par conséquent avoir vécu sous Domitien. Cependant, malgré la conformité de talent que semble indiquer ce rôle commun aux deux artistes, il est possible que les acteurs, en s'attribuant un nom célèbre, ne l'aient pas toujours choisi parmi ceux de la spécialité même dans laquelle ils baillaient personnellement.

Le nom de Memphis ou Memphius, paraît avoir été aussi celui de plusieurs illustres pantomimes. Ce nom fut adopté par Agrippus, le même peut-être que mentionne Athénée (I, 20 c), et auquel L. Verus le fit ensuite échanger contre celui d'Apolaustus<sup>9</sup>, qu'il mit en relief, comme pantomime, à la cour de son

---

*doctores (En revanche, que de soins pour donner l'immortalité à un pantomime ! La noble race des Pylade et des Bathylle vivra au moins par ses successeurs. Pour ce genre de sciences il y a force disciples, force maîtres).* — Seulement la répétition du mot *nomen* ou la substitution d'un synonyme du mot *ars* à *domus* ferait mieux le sens que ce dernier mot, dans le passage que nous reproduisons ici.

<sup>1</sup> *Histriones eduxit e Syria, quarum præcipuus fuit Maximinus, quem Paridis nomine nuncupavit [Il ramena de Syrie une troupe de comédiens, dont la vedette était Maximinus, doté par lui du nom de Pâris]* (*Vie de Lucius Verus*, chap. 8).

<sup>2</sup> Gruter, 332 : *Athenodorus xysticus Paridi thymelico benemerenti fecit.*

<sup>3</sup> Éd. Reiske, III, p. 362, 13.

<sup>4</sup> Dion Cassius, LXVIII, 10.

<sup>5</sup> Gruter, 331, 1 ; *P. Ælius Aug. lib. Pylades pautomimus hieronica instituit ; L. Anrelius Aug. lib. Pylades hieronica discipulus consummavit.*

<sup>6</sup> Orelli, 2629 (*Aug. libertus*).

<sup>7</sup> *De progn. ad Postum.*, p. 457, éd. de Bâle.

<sup>8</sup> Voir Jahn, *ad Persium*, V, 123.

<sup>9</sup> *Habuit et Agrippum histrionem, cui cognomentum erat Memphi, quem et ipsum e Syria veluti tropæum Parthicum adduxerat ; quem Apolaustum nominavit [Il avait également auprès de lui l'acteur Agrippus, surnommé Memphius, qu'il avait aussi ramené de Syrie comme un trophée de la guerre parthique et qu'il avait appelé Apolaustus].* (*Vie de Lucius Verus*, chap. 8) — Gruter, 313, 8 = Orelli, 2160 ; Mommsen, *I. R. N.*, 4140 = Gruter, 1016, 1. Ces deux inscriptions, dont la seconde a été trouvée entre Fundi et Itrium, le désignent par ses deux noms de Memphius et d'Apolaustus ; deux autres (*I. R. N.*, 652 = Muratori, 659, 3 = Gruter, 313, 8 = Orelli, 2630, de Canusia ; Orelli, 2628 = Muratori, 659, 2, d'Amelia), par le dernier seulement. — Pour un autre Memphis, qui jouait les rôles de Daphnis et de Niobé, voyez l'*Anthol. gr.*, XI, 255, Pallad. 57.

auguste patron<sup>1</sup>. Ce second Apolaustus fut probablement celui qui périt sous Commode<sup>2</sup>. Le premier danseur connu du nom était un affranchi de Trajan<sup>3</sup>. Le nom de Théocrite, mentionné par une inscription<sup>4</sup>, revient aussi comme celui d'un danseur, favori de Caracalla<sup>5</sup>. Entre autres noms propres, affectionnés par des acteurs et des artistes lyriques, rappelons encore celui de Favor, porté par l'archimime que mentionne Suétone<sup>6</sup>, celui de Latinus et celui d'Urbicus<sup>7</sup>. Le nom de l'acteur Panniculus, affranchi d'Apolaustus<sup>8</sup>, est peut-être emprunté d'un mime plus connu, du temps de Domitien, et duquel a parlé Martial<sup>9</sup>. Athénée<sup>10</sup> fait mention d'un harpiste chanteur (*citharædus*), Antébée, qu'un autre artiste plus célèbre du même nom avait également devancé. Ce n'est pas non plus, sans doute, le fait du hasard que Glaphyrus, autre harpiste chanteur célèbre du temps de Domitien<sup>11</sup>, porte le même nom qu'un joueur de flûte comparé à Orphée, par Antipater de Thessalonique<sup>12</sup>, et peut-être identique avec celui dont parle une inscription du recueil d'Orelli (2633). Il y avait eu, jadis, deux célèbres joueurs de flûte thébains, du nom d'Antigénidas ; or, des inscriptions publiées par Minervini mentionnent encore deux autres virtuoses homonymes qui jouaient du même instrument : un certain P. Elius Antigénidas<sup>13</sup> et Marc-Aurèle Septime Nemesianus Antigénide<sup>14</sup>, qui est postérieur.

Il est inutile de revenir sur ce que nous avons déjà dit de l'homonymie de beaucoup de cochers et de gladiateurs célèbres, en parlant des représentations du cirque et de l'amphithéâtre. Bornons-nous à faire remarquer des analogies semblables dans l'emprunt de noms illustres de peintres et de sculpteurs, tels que ceux de Phidias<sup>15</sup> et de Praxitèle, par des artistes appliqués aux mêmes directions. De même un autre Léocharès fit la statue d'un certain Marc-Antoine, fils d'Anaxion, à Athènes ; un Céphisodore, celle d'un P. Cornelius Scipion<sup>16</sup>, du consul de l'an de Rome 737 peut-être ; et le décurion et duumvir Q. Lollius Alcamène, représenté avec un buste à la main, sur un bas-relief<sup>17</sup>, doit avoir été lui-même, sinon artiste, pour le moins un grand amateur.

---

<sup>1</sup> Fronton, *Epist. ad L. Verum Aug.*, 12 — *Et te si spectaveris teste revincam, Pyladem magistro suo istum tanto meliorem esse, quanto sit Apolausto similior.*

<sup>2</sup> *Vie de Commode*, chap. 7 : *Apolaustus alique liberti aulici pariter interempti sunt (Apolaustus en personne fut exécuté avec d'autres affranchis de la cour).*

<sup>3</sup> Gruter, 331, 6 : *M. Ulpius Aug. lib. Apolaustus maximus pantomimorum coronatus*, etc. — Une inscription dans Orelli (2598) parle, aussi d'un *M. Ulpius Apolaustianus*.

<sup>4</sup> Orelli, 2629.

<sup>5</sup> Dion Cassius, LXXVII, 21.

<sup>6</sup> Suétone, *Vespasien*, chap. 19.

<sup>7</sup> Tous ces noms figurent sur une liste conservée dans Orelli (2625). Les deux derniers eurent pour devanciers un autre Latinus, mime encore plus fameux, favori de Domitien, et un Urbicus dont Juvénal (VI, 71) a dit :

. . . . . *Exodio risum movet Atellane*

*Gestibus Autonœs . . . . .*

(*... fait rire la salle avec un exode d'Atellane qui parodie le rôle d'Autonoé...*)

<sup>8</sup> Orelli, 2160.

<sup>9</sup> III, 86 ; V, 62.

<sup>10</sup> XIV, p. 622 D.

<sup>11</sup> Martial, IV, 5 ; Juvénal, VI, 77.

<sup>12</sup> *Epigr.*, 28 et 29, dans l'*Anthologie* de Jacobs, II, 102, etc.

<sup>13</sup> *Bull. dell' Instit.*, 1859, p. 73.

<sup>14</sup> *C. I. G.*, 1587.

<sup>15</sup> D'après une inscription de l'an 159 de notre ère, dans Brunn, *Histoire des artistes*, I, 610, etc., ouvr. allem.

<sup>16</sup> *Ibid.*, I, 555.

<sup>17</sup> Zoega, *Bassir. ant.*, I, 23.

Pour en terminer avec cet usage de l'antiquité romaine, nous dirons encore que le nom d'Asclépiade n'était pas moins bien porté chez les médecins du temps, qui ne conservaient quelquefois, en le prenant, aucun de leurs autres noms<sup>1</sup> ; Harless<sup>2</sup> énumère treize, Fabricius<sup>3</sup> huit médecins du nom d'Asclépiade. On connaît aussi deux Antigène médecins, le second contemporain de Galien. Apulée<sup>4</sup>, enfin, parle d'un esclave nommé Thémison, assez fort en médecine ; or c'est là encore le nom d'un célèbre médecin d'autrefois, qui revient dans les temps postérieurs<sup>5</sup>.

## N° 5. — Concours et prix de l'Agon Capitolinus.

Indépendamment des prix de gymnastique et d'hippodrome, l'Agon Capitolinus en avait de plus relevés, pour l'éloquence et la poésie grecques et latines, pour les représentations et déclamations scéniques, ainsi que pour toutes les principales branches de l'art musical des anciens, telles que le chant, la flûte et la cithare, l'instrument des trois espèces de musiciens appelés *psilocitharistae*, *chorocitharistae* et *citharoedi*, selon qu'ils avaient pour spécialité le solo, ou le concerto, ou chantaient aussi en s'accompagnant de la guitare. Plusieurs de ces concours, notamment ceux d'éloquence, de cithare sans accompagnement de chant et de cithare chorale, ainsi que les courses de jeunes filles, étaient tombés en désuétude, à l'époque où Suétone écrivit ses biographies des Césars, vers l'an 420 de notre ère<sup>6</sup>. Les autres se maintinrent plus long-temps. Voici ce que les auteurs et les inscriptions du temps nous apprennent sur ces concours, avec les noms et les exploits de quelques-uns des vainqueurs :

*Éloquence latine.* — La louange de Jupiter Capitolin y était le thème constant (Quintilien, III, 7, 4). Palfurius Sura eut une fois l'honneur d'y remporter le prix. (Suétone, Domitien, chap. XIII.)

*Poésie grecque.* — C'est dans l'intention de concourir pour ce prix que le poète Diodore voulait faire le voyage d'Alexandrie à Rome (Martial, IX, 40) en 94 après J. C.

*Poésie latine.* — Le poète Collinus, chanté par Martial (IV, 54), paraît y avoir remporté le prix, en l'an 86. C'est probablement en 90 que Stace échoua dans ce concours (Morcelli, *De agone capit.*, p. 16). Les arguments tirés de l'*ecloga ad uxorem* de ce poète par Imhof, pour l'année 94, ne sont pas concluants. Le rhéteur P. Annius Florus eut aussi le malheur d'échouer dans un des trois premiers concours de poésie latine. Il assure que l'auditoire était unanime pour que la couronne lui fût décernée, mais que sa qualité d'Africain l'empêcha de l'obtenir (fragm. dans Jahn, éd. J. Flori, p. XLI), *invito quidem Cæsare et resistente, non quod sibi puero invideret sed ne Africa coronam magni Jovis attingeret*. Peut-être la pièce de vers avec laquelle il concourut était-elle son poème sur le triomphe de Dacie, le triomphe de Domitien sans doute, plutôt que celui de Trajan ; elle

---

<sup>1</sup> Comme, par exemple, dans une inscription de l'an 147 de notre ère, du *C. I. G.*, 4166, et une autre du même recueil, III, add. 4778.d.

<sup>2</sup> *Medicorum veterum Asclepiades dictorum lustratio historica*, Bonn, 1828, 4.

<sup>3</sup> *Biblioth. gr.*, XIII, p. 89, etc.

<sup>4</sup> *Apol.*, 461.

<sup>5</sup> Lipsius, *El.*, I, 18 : *Themisones aliquot inter primores medicos : ideo medicorum pueri amabant id nomen*.

<sup>6</sup> Suétone, *Domitien*, chap. 4.



paraît ainsi avoir été composée en 94, ou même dès 50, à la veille du triomphe. En 110, le prix de poésie latine fut décerné, à l'unanimité, au jeune L. Valérius Pudens d'Histonium, seulement âgé de treize ans. — Voir Mommsen, *I. R. N.*, 5252.

**Chant.** — Inscription d'un certain Aurelius Charmus, de Philadelphie, dans le *C. I. G.*, 3.425.

**Citharédique.** — C'est au sujet de cette couronne que Juvénal (VI, 387) a dit :

. . . . . *Janum Vestamque rogabat,  
An capitolinam deberet Pollio quercum  
Sperare et fidibus promittere.*

Voyez, sur Pollion, le poète Martial, IV, 61, 9.

**Flûte.** — Monument d'un pythaulé (soliste de flûte) de Nicomédie, honoré de ce prix (*C. I. G.* 1720).

**Jeu et déclamation scéniques.** — Inscription du temps de 198 à 210 dans le *C. I. G.* IV, 6829. — Artémidore, *Onirocr.* IV, 33. — Il est possible que, dans les inscriptions de pantomimes, certaines expressions qui reviennent fréquemment, comme par exemple *coronatus contra omnes scenicos*, *hieronica coronatus*, *in urbe coronato* (Orelli, 2627), se rapportent au concours capitolin.

**EXERCICES GYMNINIQUES.** — Ils comprenaient tous les exercices de gymnastique d'usage en Grèce, pour les adolescents comme pour les adultes, dans les jeux sacrés, savoir :

**Course à pied de longue haleine.** — Inscription de T. Flavius Metrobius de Jasos, vainqueur en 86 après J.-C. (*C. I. G.* 2682).

**Pugilat.** — Inscription d'un pugiliste d'Apamée (*ibid.* 237).

**Lutte.** — Victoire de l'athlète Aurelius Elix, tant à Rome qu'à Olympie, en 218 après J.-C., rapportée par Dion Cassius (LXXIX,10).

**Pancration.** -T. Flavius Artémidore d'Adana, vainqueur en 86 (*C. I. G.*, 5806) ; T. Flavius Archibius d'Alexandrie, dans les années 94, 98, 102 et 106 (*ibid.*, 5804) ; Marc-Aurèle Corus de Cyzique, en 166 peut-être (*ibid.*, 3674) ; Marc-Aurèle Asclépiade, très célèbre pancratiaste, comme il paraît originaire d'Hermopolis en Égypte, dans les années 178 et 182 (*ibid.*, 5913) ; un certain Elix Aurelius dont le troisième nom manque, de la ville d'Aphrodisias (*ibid.*, 2180 b). — Dans une autre inscription d'un vainqueur, de Mégare, qui remporta trois fois le prix (*ibid.*, 1068), le genre du concours n'est pas indiqué. — Voyez aussi, finalement, Artémidore, *Onirocr.* IV, 42.

Tous les athlètes nommés dans des inscriptions sont citoyens romains ; ce qui permet de supposer que ce droit de cité était régulièrement conféré aux vainqueurs capitolins.

**Courses de chars.** — Orelli, 2593 inscription d'un cocher, P. Elix Gutta Calpurnien, vainqueur appartenant à la faction vénète.